

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



POST GRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR THE
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**“ LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE ET AU CAMEROUN
POST COLONIAL DE 1922 A 2020 : LE CAS DES RÉGIONS
DU CENTRE, LITTORAL ET L'OUEST ”**

Thèse présentée et soutenue le 28 juillet 2025 en vue de l'obtention du Doctorat/Ph.D en
Histoire

Par :

Clauvis ENOKBILE BABAGNAK.
Master en Histoire des Relations Internationales



Composition du Jury

<u>Président</u>	WERKIJKA G. FANSO	Professeur	Université de Yaoundé I
<u>Rapporteurs</u>	ABWA Daniel	Professeur	Université de Yaoundé I
	KENNE Faustin		Université de Yaoundé I
<u>Membres</u>	DONG MOUGNOL Maxime Gabriel	Professeur	Université de Yaoundé I
	MESSINA MVOGO Ernest	Maitre de conférences	Université de Douala
	BOKAGNE BETOBE Edouard	Maitre de conférences	Univerrsite de Bamenda

JUILLET 2025

A mes parents, Paul Babagnak et Alphonsine Ongbassouek, de regrettées mémoires.

REMERCIEMENTS

Au terme de ces années d'étude, notre gratitude est exprimée à notre directeur de mémoire et de thèse, le Professeur Daniel Abwa qui a encouragé notre jeune esprit et a, une fois de plus, consenti à guider cet autre pas sur les pentes escarpées de la recherche historique.

Notre reconnaissance est aussi grande et spéciale envers tout le corps enseignant du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, notamment les Professeurs Joseph Marie Essomba et Albert Pascal Temgoua de regrettées mémoires, Philippe Blaise Essomba, Samuel Efoua Mbozo'o, Salvador Eyezo'o, Léonard Sah, Jean Koufan, Robert Kpwang, Maxime Dong Mougol, AlioumIdrissou, Odile Chatap et les autres, pour leur contribution à notre formation intellectuelle et morale.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du personnel des Archives Nationales de Yaoundé, des Archives régionales de l'Ouest, de la Sous-préfecture de Ndikinimeki, des Préfectures de Bafia, de Yabassi et des grandes bibliothèques de Yaoundé pour le cadre convivial et agréable qu'ils ont créé pendant nos moments de recherche. A nos informateurs qui ont consacré leur temps à la réalisation de ce travail, nous disons grand merci.

Enfin, que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, par leurs encouragements, conseils, critiques et suggestions, et dont les noms n'ont pas pu être mentionnés, trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
A.Cartes & Graphique	vii
B.Tableau	viii
C.Photos	x
LISTE DES ANNEXES	xi
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	xiii
RESUME.....	xv
ABSTRACT	xvi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS, ET LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	34
CHAPITRE I : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS AU CAMEROUN.....	35
I- LES PEUPLES DU CENTRE ET DU LITTORAL DU CAMEROUN	35
A-LES BAFIA, BAPE ET OSSANANGA	36
B- LES BANEN, NYOKON, BANDEM ET BASSA.....	43
II- LES POPULATIONS DITES “BAMILEKE”	61
A-ORIGINES	62
B- MIGRATIONS, PEUPLEMENT ET LOCALISATION DES “BAMILEKES” AVANT 1922	64
CHAPITRE II : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN.....	67
I- LES FONDEMENTS EXTERNES ET IDEOLOGIQUES DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	67
A- LES GRANDES LIGNES DU SYSTEME COLONIAL FRANÇAIS EN AFRIQUE AVANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.....	67
B-DES PRATIQUES COLONIALES INHUMAINES ET PREDATRICES QUI ABOUTIRENT AUX PREMIERS REGROUPEMENTS	86
C- L'EXPERIMENTATION FRANCAISE DES CAMPS DE REGROUPEMENT.....	100

II- LES FONDEMENTS INTERNES JUSTIFIANT LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	108
A- LES RAISONS GEOECONOMIQUES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN : 1922-1936.....	108
B- LES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES LIES A LA POLITIQUE REGROUPEMENT .	122
II- LES RAISONS STRATEGIQUES ET POLITIQUES QUI JUSTIFIENT LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	136
A-LA RECHERCHE DE L’EFFICACITE ADMINISTRATIVE ET LA NECCESSITE DE CONTENIR LA GERMANOPHILIE.....	136
B-LA FACILITATION DES OPERATIONS DE CONQUETES MILITAIRES ET DE SOUMISSION DES PEUPLES LOCAUX.....	146
DEUXIEME PARTIE : L’IMPLEMENTATION DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN 1922-2020	155
CHAPITRE III : MODE DE CREATION DES REGROUPEMENTS ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS SUITE AUX REGROUPEMENTS POUR L’ENTRETIEN DES VOIES DE COMMUNICATION ET LES BESOINS DE LA MAIN D’OEUVRE : 1922-1957	155
I- MODE DE CREATION, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS FACE AUX REGROUPEMENTS AUTORITAIRES LE LONG DES VOIES DE COMMUNICATION : 1922-1937	156
A- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE BAFIA.....	156
B- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE NDIKINIMEKI	159
C) ACTEURS ET REACTIONS DES POPULATIONS.....	169
II- METHODES DE REGROUPEMENT DES POPULATIONS POUR FACILITER LE RECRUTEMENT DE LA MAIN D’ŒUVRE, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS : 1937-1957.....	177
A- LE TRANSFERT DES POPULATIONS DITES “BAMILEKE” DANS LE MOUNGO ET LES REACTIONS SUSCITEES.....	177
B-LA COLONISATION “BAMILEKE” DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN	185
CHAPITRE IV : LES REGROUPEMENTS DES POPULATIONS PENDANT ET APRES LES GUERRES D’INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-2020.....	191
I- LES CAMPS DE REGROUPEMENT CREES PENDANT LES GUERRES D’INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-1966.....	192

A- LES CAMPS DE REGROUPEMENT ISSUS DE LA ZOPAC : 1957-1958.....	192
B- LES CAMPS DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA ZIFOC , DANS LE MBAM ET LE NKAM : 1960-1966.....	199
C-LE ROLE DE QUELQUES ACTEURS CIVILS ET MILITAIRES DANS L'IMPLEMENTATION DES CAMPS DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET LA REACTION DES POPULATIONS	220
II- LES NOUVEAUX REGROUPEMENTS PENDANT ET APRES LA DEUXIEME GUERRE D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1966-2020	230
A-L'OPERATION YABASSI-BAFANG : 1966-1976	230
B- L'OPERATION MILLE FAMILLES ET LA REPRISE DU PROJET DE COLONISATION DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN DEPUIS L'AN 2000	236
TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET L'ETAT DES LIEUX DES ANCIENNES ZONES DE REGROUPEMENT JUSQU'EN 2020	240
CHAPITRE V : LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT APPLIQUEE AU CAMEROUN	241
I- LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITICO-STRATEGIQUE.....	241
A-LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITIQUE	241
B- L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LE PLAN STRATEGIQUE : INSTRUMENT DE MISE EN DEROUTE DE LA REBELLION.....	264
II- LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LES PLANS ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELS.....	284
A-LES RETOMBEES SUR LE PLAN ECONOMIQUE	284
B- LES CONSEQUENCES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES.....	310
CHAPITRE VI LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT, ET LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DANS LES ANCIENS SITES : “UNE POLITIQUE DE DEUX POIDS DEUX MESURES”	342
I-LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT	342
A-JUSTIFICATIONS ET MESURES INCITATIVES POUR LE MAINTIEN DES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT.....	342
B-L'ABANDON TOTAL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DES ACTUELS ARRONDISSEMENTS DE NDIKINIMEKI , NYOKON ET YINGUI.....	360

II- LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DES POPULATIONS VERS LES ANCIENS SITES	369
A-LE RETOUR PARTIEL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DE LA SANAGA-MARITIME ET DE L'OUEST CAMEROUN DANS LES ANCIENS SITES	369
B-LE PROJET DE RETOUR DES POPULATIONS BANEN ET NYOKON VERS LES ANCIENS SITES ET LES INITIATIVES ETATIQUES DE MISE EN VALEUR DU MASSIF FORESTIER DE L'EBO	378
CONCLUSION GENERALE	399
ANNEXES.....	409
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	453

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A. Cartes & Graphique

Carte n°01 : Localisation de la zone d'étude	10
Carte n° 2 : Localisations des groupes d'autodéfense et des camps de regroupement dans l'arrondissement de Ndikinimeki.	279
Carte n°3 : Voies de communication chez les Banen de Ndikinimeki : situation précoloniale.....	293
Carte n° 4 : Voies de communication chez les Banen de Ndikinimeki : situation précoloniale	294
Carte n°5 : Situation actuelle des voies de communication a Ndikinimeki et Yingui.....	295
Carte n°6 : Situation actuelle des voies de communication dans l'arrondissement de Ndikinimeki	296
Carte n° 7 : Répartition spatiale de l'habitat en Ndikinimeki : situation précoloniale et fin du 19ème siècle.....	312
Carte n°8 : Répartition spatiale de l'habitat à Ndikinimeki, situation actuelle	313
Graphique : Evolution de la population du canton lognanga de 1938 à 2015.....	328

B. Tableau

Tableau 1 : concessions forestières accordées en 1925 aux Européens dans le Mungo.....	178
Tableau 2 : Les différentes phases de l’immigration des bamilékes dans le Mounjo.....	180
Tableau 3 : Evolution des effectifs des travailleurs recrutés au pays bamiléké par les offices régionaux du travail et transférés dans les plantations agricoles du Mounjo de 1941-1945	181
Tableau 4 : Apport des populations de chaque chefferie-mère dans le peuplement de la rive gauche du Noun	189
Tableau 5 : Les camps de regroupement dans la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kéllé	197
Tableau 6 : Les regroupements de l’arrondissement de Bamendjou en 1960.	205
Tableau 7 : Les regroupements sécuritaires dans le Ndé.....	206
Tableau 8 : Inventaire des camps de regroupement de l’arrondissement de Ndikinimeki	212
Tableau 9 : Les camps de regroupement de l’actuel arrondissement de Yingué	219
Tableau 10 : Evolution du recrutement et origine des populations de 1966 à 1972.....	232
Tableau 11 : Evolution des recrutements de 1966 à 1977	233
Tableau 12 : Principales infrastructures par secteur à Nkondjock en 1985.....	234
Tableau 13 : Transfert des populations Bamiléké vers la rive gauche du Noun	244
Tableau 14 : Les chefs actuels du canton Lognanga et leur lieu de résidence	247
Tableau 15 : Les chefs actuels du canton Inoubou-Sud de l’arrondissement de Ndikinimeki et leur lieu de résidence	248
Tableau 16 : Transfert des populations Bamiléké vers la rive gauche du Noun	248
Tableau 17 : Recensement des activités économiques dans la subdivision de Ndikinimeki en 1941	297
Tableau 18 : évaluation des distances entre les plantations de cacao et les habitations chez les autochtones des quartiers Soamé et Bognombang	300
Tableau 19 : évaluation des distances entre les habitations et les plantations des “allogènes” dans les quartiers Soamé et Bognombang	301
Tableau 20 : variations de la population dans la subdivision de Ndikinimeki	303
Tableau 21 : récapitulatif des marchés dans l’arrondissement de Makenéné.....	306
Tableau 22 : Origine des marchandises vendues sur le marché de Makenéné Est.	307

Tableau 23: Niveau de maîtrise du tunen de certaines populations banen originaires du canton Inoubou-Nord résidant à Yaoundé et Douala	330
Tableau 24 : Niveau de maîtrise du tunen de certaines populations banen originaires des villages déplacés à Ndikinimeki et Yingui pendant la guerre d'indépendance	331
Tableau 25 : regroupements et commune rurales à l'Ouest-Cameroun	353
Tableau 26 : Superficie des regroupements dans l'actuel arrondissement de Bamendjou entre 1960-1963 et 1964-1970.....	356
Tableau 27 : Superficie et population des regroupements dans l'actuel arrondissement de Bamendjou	356
Tableau 28 : Evolution de l'implantation de la population rurale entre 1962 et 1967 dans les départements Bamiléké.	370
Tableau 29 : Bilan du mouvement de retour à l'habitat dispersé en 1967	376
Tableau 30 : Evolution des regroupements entre 1962 et 1967	376

C.Photos

Photo n° 1 : secteur du village Etoundou 3	162
Photo no 2 : secteur du village Bonyanya, limite entre les Ndiki et Ndikinimeki	165
Photo no 3 : rue principale du camp de regroupement de Ndoknabaho.....	209
Photo no 4 : rue principale du camp de regroupement de KindingNdjabi	212
Photos 5 : types d'habitations à Ndokonabaho regroupement.	315
Photos 6 : types d'habitations à Ndoknabaho regroupement.	316
Photos 7 : quelques types d'habitations à Kinding.....	316
Photo n° 08 et 09 : Bassamba : un exemple de regroupement érigé en arrondissement.....	355
Photos10 : Situation actuelle des infrastructures et types d'habitations dans les anciens camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, Yingui et Nyokon: situation actuelle.	358
Photo no 11 : Résidence du chef de Canton Lognanga dans son canton.....	386
Photo no 12 : Bâtiments de l'école publique de Makaï-Lognanga.....	387

LISTE DES ANNEXES

Annexe no 1 : Correspondance du chef de circonscription de Bafia au commissaire de la république (09 août 1932)	410
Annexe no2 : Rapport de la tournée effectuée du 19 Novembre au 1er Décembre 1934 en région Bafeuk et Mveles par M. Relly. Chef de la subdivision de Bafia	413
Annexe no 3: Rapport de tournée effectuée par le chef supérieur Machia Anong du 18 Août 1937 au 1er septembre 1937 dans les régions Bafia et Bapé.....	418
Annexe no 4 : Correspondance du Sous-préfet de Ndikinimeki sur l'exode des populations Banen vers Yabassi, 1959-1961	422
Annexe no 5 : Enquête sur un différend entre les populations de Bamendou I, le commandono41 et les autodéfenses de ce regroupement, 1961	423
Annexe no 6: Correspondance du chef du village Fangue au préfet du Mbam, 1961.....	426
Annexe no 7 : Organigramme des forces de l'ordre "Quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam" face à la rébellion du District ALNK Sanaga-Maritime/Nkam 1961-1962.....	427
Annexe no 8 : Note du ministre des forces armées Sadou Daoudou aux chefs de bataillons commandants les deuxième Secteur Militaire de Douala et troisième secteur militaire Dschang à propos du redressement de la situation dans la Sud-Ouest du Mbam. 1961-1962.....	428
Annexe no 9 : Correspondance du Sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki à Monsieur le Ministre des forces armées relative aux regroupements et Auto-défense de l'arrondissement de Ndikinimeki, 1962.....	432
Annexe no10 : Etat d'implantation du commando de la garde civique dans le département de la Menoua à la date du 31 août 1963.....	434
Annexe no 11 : Arrêté préfectorale du 31 juillet 1963 déclarant certaines zones interdites dans le département du Nkam, district de Nkondjock et de Yingui	435
Annexe no 12 : Recrutement de 30 gardes civiques en vue de la création d'un village expérimental à proximité du tracé de la future route Bafang-Yabassi, 1963.....	437
Annexe no 13 : Ralliement d'un rebelle au regroupement de Banki, 1965.....	438
Annexe no 14 : Ralliement d'un rebelle au regroupement de Fonakeukeu, 1965.....	439
Annexe no 15 : Correspondance confidentielle de l'officier des renseignements commandant la garde civique de Dschang, 1965.....	440

Annexe no 16 : Villages regroupées dans le Mbam pendant le maquis : 1964-1966.....	441
Annexe no 17 : Rapport de la conférence du maintien de l'ordre tenue par le Préfet du département du Mbam le 4 juin 1966	443
Annexe no 18 : Fiche d'interrogatoire, 1966.....	445
Annexe no 19 : Note confidentielle sur la création des nouveaux centres de regroupement, 1968	447
Annexe no 20 : Lettre des ressortissants Ndikoko à Monsieur le Ministre de l'administration territoriale, 1985	449
Annexe no 21 : Demande des élites intérieures et extérieures de l'arrondissement de Ndikinimeki au Ministre de l'administration territoriale, 21 décembre 200.....	451

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ALNK : Armée de Libération Nationale du Kamerun.

ANY : Archives Nationales de Yaoundé.

APA : Affaires Politiques et Administratives.

APMBI : Archives de la Préfecture du Mbam-et-Inoubou.

AMINREX : Archives du Ministère des Relations Extérieures.

ARDECIS : Association pour la Reconstruction et le Développement du Canton Inoubou Sud.

ASNDI : Archives de la sous-préfecture de Ndikinimeki.

CAFOR : Cellule d'Appui et de Formation.

CCO : Comité de Coordination et d'Orientation.

CNO : Comité National d'Organisation

DIPRO : Dispositif de Protection de la région de l'Ouest Cameroun.

DGR : Doctrine de la Guerre Révolutionnaire.

EMD : Etat-major du District.

ENS : Ecole Normale Supérieure

FLN : Front de Libération Nationale.

FMO : Forces de Maintien de l'Ordre.

HLL : Hors La Loi

JO : Journal Officiel.

MINEPIA : Ministère de l'Elevage des Pêches et Industries Animales.

MINFA : Ministre des Forces Armées

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.

SDNK : Sinistre de la Défense Nationale du Kamerun

UEBC : Union des Eglises Baptistes du Cameroun.

UPC. : Union des Populations du Cameroun.

UYI : Université de Yaoundé I.

ZOPAC : Zone de Pacification.

RESUME

La politique de regroupement fait référence à l'ensemble des méthodes, procédés, choix et stratégies utilisés par l'administration pour déplacer les populations de leur zone de peuplement vers des lieux stratégiques, pour mieux les administrer ou les protéger, mais dans le but inavoué d'optimiser l'exploitation économique du territoire. Ce travail pose le problème de la nécessité de la politique de regroupement à travers sa capacité à satisfaire les besoins de l'administration et des populations. En adoptant l'approche diachronique et synchronique, la méthodologie pluridisciplinaire et objective, nous analysons les fondements de la politique de regroupement au Cameroun, la réaction des populations, et les conséquences des regroupements sur les plans politique, économique et social. En fait, la réorganisation des unités administratives du Cameroun par la France à partir de 1916 marque la volonté pour celle-ci de rapprocher l'administration des populations. Sur le terrain, l'environnement géographique des unités administratives se présente comme le principal obstacle à l'aboutissement de ce dessein. Pour surmonter ce défi naturel, la France va utiliser la politique de regroupement. Ainsi, à des périodes historiques distinctes, plusieurs procédés furent utilisés pour déplacer et stabiliser les populations. Ceci va aboutir à partir de 1922 aux regroupements autoritaires le long des axes routiers. Ensuite, à partir de 1957, pendant la Première Guerre d'indépendance du Cameroun, les camps de regroupement furent utilisés par la France pour lutter efficacement contre les troupes nationalistes de l'UPC. Qui plus est, à partir de 1960, le déclenchement de la Deuxième Guerre d'indépendance du Cameroun fut à l'origine de la création de nouveaux camps de regroupement et de la relance des opérations de transfert des populations qui allient sécurité et mise en valeur du territoire. Les résultats de cette étude qui est bâtie autour de trois parties démontrent que les regroupements ont facilité l'implémentation du système colonial français au Cameroun ; les raisons profondes qui justifient la pratique des regroupements sont d'ordres économique, sécuritaire et administratif. Ensuite, dans l'ensemble, la quasi-totalité des peuples du Cameroun furent réfractaires à tout type de déplacements qui rompt définitivement les liens entre l'homme et sa terre ancestrale. La politique de regroupement fut donc bénéfique pour l'administration coloniale française ; car elle apporta des solutions conjoncturelles aux difficultés rencontrées par l'administration coloniale française sur le plan économique, social et sécuritaire. Au demeurant, les regroupements furent contraires au génie des civilisations des peuples du Cameroun dont les modes de vie et les représentations mentales furent liés et conditionnés par l'habitat. Le lien qui unit les populations à leur terre ancestrale fut à l'origine du retour d'une grande partie des populations vers les anciens sites malgré la volonté manifeste du gouvernement de maintenir les populations dans les regroupements. Jusqu'aujourd'hui, certaines populations regroupées dans le cadre de la pacification pendant les guerres d'indépendance du Cameroun et leurs descendances manifestent toujours leur ardent désir de retourner sur leurs terres ancestrales.

Mots clés : Politique de regroupement, regroupements autoritaires, camps de regroupement.

ABSTRACT

The regroupment policy refers to all the methods, procedures, choices and strategies used by the administration to move populations from their areas of settlement to strategic locations, in order to better administer or protect them, but with the unavowed goal of improving the economic exploitation of the territory. The work poses the problem of the need for regroupment through its capacity to satisfy the needs of the administration and the population. Using a diachronic and synchronic approach, and a multidisciplinary and objective methodology, the analysis is based on the foundations of the regroupment policy in Cameroon, the population responses, and the consequences of regroupment at the political, economic and social levels. In fact, the reorganisation of Cameroon's administrative units by France from 1916 onwards marked the country's desire to bring the administration closer to the people. On the ground, the geographical setting of the administrative units was the main obstacle to achieving this goal. In order to overcome this natural challenge, France resorted to a regroupment policy. At specific historical periods, different methods were used to move and stabilise populations. From 1922 onwards, this led to authoritarian regroupments along roads. Then, as from 1957, during Cameroon's First War of Independence, regroupment camps were used by France to efficiently fight UPC nationalist troops. And from 1960, the outbreak of Cameroon's Second War of Independence caused other regroupment camps and the impulse of population transfer operations combining security and land development. The war waged by the State of Cameroon against Boko Haram in 2012, the Ambazonian secessionists and the policies for developing certain localities pushed the population for further displacements. The results from this three-part study show that the regroupments facilitated the implementation of the French colonial system in Cameroon; economy, security and administration motivated the practice of regroupment. Also, on the whole, almost all the peoples of Cameroon were resistant to any type of displacement that severed the links between man and his ancestral land for good. The regroupment policy was therefore advantageous to the French colonial administration as it provided short-term solutions to the economic, social and security problems it faced. In short, the regroupments were contrary to the emancipation of the peoples' civilization of Cameroon for whom lifestyles and mental representations were linked to and conditioned by their habitat. The link between the people and their ancestral land caused the return of a major part of the population to their former sites, despite the government's manifest desire to keep the people in the settlements. To this day, some of the people gathered together as part of the pacification process during Cameroon's wars of independence, and their descendants still have a burning desire to return to their ancestral lands.

Keys words: *Regroupment policy, authoritarian regroupments, regroupment camps.*

INTRODUCTION GENERALE

Pour comprendre notre sujet qui s'intitule : **“La politique de regroupement au Cameroun sous administration française et au Cameroun post indépendant de 1922-2020 : le cas des régions du centre, du littoral et de l'ouest”** il est nécessaire de procéder à sa déclinaison compréhensive à travers les rubriques ci-dessous.

1- Cadre conceptuel

A l'instar de plusieurs autres sciences, l'Histoire conçoit et utilise des termes et expressions pour désigner et signifier des réalités singulières. Emile Dukhein affirme à ce propos : “ il faut définir les choses dont on traite afin que l'on sache bien de quoi il est question, et de chercher les débats sous-jacents¹”. La conduite de notre recherche requiert de clarifier les lexiques suivants : regroupement, politique, politique de regroupement, village de regroupement, centre de regroupement, maquis.

D'après le dictionnaire universel francophone,² le verbe ‘regrouper’ traduit l'idée de rallier, réunir, réformer un groupe, un ensemble dont la cohésion a été rompue, ou encore un ensemble fonctionnel à partir d'éléments disparates. Regrouper signifie aussi rassembler en un même lieu ou en une même fin ce qui est dispersé. De ce fait, le regroupement est l'action de regrouper, ou encore unir de nouveau ce qui était dispersé, en désordre ou affaibli. Selon le dictionnaire Larousse³, le terme ‘Regroupement’ traduit l'idée de créer un groupement nouveau, une nouvelle configuration différente de celle existante. Michel Carnaton quant à lui, définit le regroupement comme : “Un déplacement effectué en masse, aboutissant à la création d'un nouveau centre, situé la plupart du temps à proximité de la zone à évacuer⁴”. Ainsi, le regroupement est un processus et le résultat d'un processus. D'après Thénault⁵, Par sa fonction, il faut saisir le regroupement comme un dispositif de pouvoir visant à établir une gestion politique de l'espace et de la population, dans un contexte marqué par l'adoption des mesures exceptionnelles⁶. Ces différentes définitions appréhendent les regroupements

¹ http://fr.m.wikipedia.org/wiki/reconstitution_historique, consultée le 20 mai 2020.

² T. Vieillard *Dictionnaire universel pour l'Afrique et l'océan indien*, Paris, Hachette, 2002, p.1028

³ *Dictionnaire petit Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 1974, p. 875.

⁴ M. Carnaton, *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Editions ouvrières, 1967, p. 12.

⁵ S. Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005, pp.54-59

⁶ Ibid.

uniquement sous l'angle sécuritaire alors que ces structures ont aussi un aspect économique et administratif. Dans notre étude, en tenant compte de la dimension économique, administrative et sécuritaire, les regroupements désignent tout déplacement et peuplement de masse, favorisé ou influencé par l'administration en place ou toute autre organisation, pour des raisons politiques, administratives, économiques et sécuritaires.

D'après Lucien Mhel⁷, la politique se conçoit comme l'ensemble des mesures prises par le pouvoir, sa stratégie, sa ligne de conduite en fonction d'impératifs généraux. Dans notre étude, La politique désigne la manière de gouverner, d'administrer, ou encore, l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par les gouvernants d'un Etat dans quelques domaines où s'exerce leur autorité⁸. Jean Martin, dans son *Lexique de la colonisation française*⁹, définit "la politique de regroupement" comme une méthode de lutte contre la guérilla, expérimentée pendant la guerre d'Indochine et appliquée à grande échelle pendant la guerre d'Algérie, consistant à rassembler les populations autochtones rurales dans les gros villages nouveaux afin d'empêcher tout contact avec l'ALN et d'isoler la rébellion. Cette définition, bien qu'elle traduise fidèlement la sémantique des termes utilisés, nous semble incomplète ; car, bien avant la guerre d'Indochine et la période de décolonisation, les regroupements furent utilisés dès les premières décades de l'implantation française en Afrique pour la soumission et l'administration des territoires coloniaux.

De plus, pour le cas du Cameroun, avant l'arrivée des Français, les Allemands avaient déjà expérimenté la politique de regroupement au Cameroun. Dans notre étude, en tenant compte des multiples contextes des rapports du Cameroun avec les différents maîtres coloniaux, la "politique de regroupement" renvoie à l'ensemble des méthodes utilisées par l'administration pour déplacer et réinstaller les populations des colonies de leur zone de peuplement vers les grands axes routiers dans le but de soit les dominer, les administrer, les protéger, ou exploiter économiquement leur territoire¹⁰. Il s'agit d'une politique de redistribution rationnelle d'un peuplement ou d'une population à des fins économiques, politiques, stratégiques et sécuritaires. Après une bonne clarification du concept de regroupement, on voit apparaître des concepts connexes qui méritent d'être explicités afin de lever toutes ambiguïtés.

⁷ L. Mehl, *Sciences et techniques fiscales*, Tome 1, Paris, PUF, 1962, P. 12.

⁸ T. Vieillard, *Dictionnaire universel pour l'Afrique et l'océan indien*, p. 948.

⁹ J. Martin, *Lexique de la colonisation française*, Paris, Dalloz, 1988, p. 395.

¹⁰ C. Enokbilé, Babagnak, " La politique de regroupement dans la "subdivision" de Ndikinimeki, 1924-2012", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017-2018, p. 1.

En premier lieu, ‘villages de regroupement’. Nous avons choisi d’usité l’expression “village de regroupement” pour désigner les premiers regroupements des populations du Cameroun, imposés par l’administration coloniale française, qui planifia le déplacement des villages, de leur habitat naturel vers de nouvelles zones d’implantation généralement situées à proximité des voies de communication nouvellement créées, dans le but de mieux les entretenir et de palier au problème de la main d’œuvre. Encore appelés “regroupement autoritaire le long des routes”, ce type de regroupement au Cameroun fut impulsé d’abord par les administrateurs coloniaux allemands¹¹, puis français. Dans ce type de regroupement, malgré le changement de site, le toponyme pouvait rester le même.

Ensuite, “camps de regroupement”¹². Au plan sociologique, les camps de regroupement désignent une organisation plus rationnelle et planifiée de l’espace social créée suite au déplacement¹³. Dans le jargon militaire, les camps¹⁴ de regroupement font référence à une technique visant à assurer la sécurité du territoire de l’homéostasie de cet ordre social particulier qui caractérise la situation coloniale¹⁵.

Encore désignés à travers l’expression “centres de regroupement”¹⁶, les “camps de regroupement” désignent dans notre étude les lieux, sites de recasement ou d’installation des

¹¹ Dans un article intitulé “*Über die Stammer-organisation in Kamerun*”, “De l’organisation des tribus au Cameroun”, le major W. Langheld attire l’attention des autorités coloniales allemandes au Cameroun sur les dangers de l’isolement et la dispersion des villages dans la forêt, phénomène social qu’il compare à la situation des îlots perdus dans un océan. Il suggère donc la mise en place d’un programme politique de sujétion à long terme dont le dénominateur commun serait la transformation des mentalités à travers l’installation des populations le long des routes et chemins de fer. Cf. P.B. Essomba, “Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous domination allemande (1884-1916)”, Thèse de Doctorat 3ème cycle en Histoire, Université de Yaoundé I, p. 88.

¹² L’expression camp de regroupement est étroitement liée à celle de “camps de concentration”. Elle désigne un lieu fermé de grande taille construit pour regrouper et pour détenir une population considérée comme ennemie, généralement dans de très mauvaises conditions de vie. Né à la fin du 19^{ème} siècle, son origine provient du terme “déconcentration” utilisée par les Espagnols pendant la guerre d’indépendance cubaine (1895-1898). Par la suite, les britanniques reprurent cette méthode durant la seconde guerre des Boers (1899-1902) et ils donneront naissance à cette expression.

¹³ F. Sacriste, “Surveiller et moderniser les camps de regroupement de ruraux pendant la guerre d’indépendance algérienne.”, in *métropolitique*, 2012. Article disponible sur <https://www.metropolitique.eu>, consulté le 2 Avril 2019.

¹⁴ La notion de “camps” désigne à la fin du 15^{ème} siècle, le terrain sur lequel une armée s’établit. Autrement dit c’est un espace de terrain ou des troupes des forces militaires stationnent. Des expressions courantes sont originellement liées à ce contexte. On distingue : le camp volant, le camp provisoire, puis le camp retranché. Par ailleurs, il s’agit également d’un espace de terrain servant de lieu d’internement ou d’habitation provisoire. Cf. T. Vieillard, *Dictionnaire universel pour l’Afrique...*, p. 1028

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Le terme “centre de regroupement” fut fortement employé dans les archives par le commandement civil et militaire camerounais après 1960. Il s’oppose à celui de camps de regroupement ou de “concentration” qui est fréquemment usité par nos informateurs.

populations par l'administration en place ou l'armée pendant la période du "maquis", afin de mieux contrôler les populations et mâter les rebelles dans l'arrière pays.¹⁷ Ainsi, leur objectif principal fut de couper les combattants nationalistes du soutien de leurs proches et de leurs sympathisants et faciliter la surveillance des populations.

Enfin, Le terme "maquis" d'après le Dictionnaire Larousse désigne un terrain broussailleux des régions méditerranéennes. C'est un lieu retiré, sauvage où s'organise la résistance à une occupation militaire étrangère¹⁸. Il renvoie à la clandestinité, à un lieu inaccessible, à la résistance intérieure menée par le mouvement nationaliste UPC à la veille et au lendemain des indépendances contre le gouvernement en place¹⁹. Les concepts de rébellion, terrorisme, guerre nationaliste, guerre de subversion sont fréquemment utilisés pour qualifier cette lutte nationaliste. La clarification des concepts liés à notre étude nous permet de mieux ressortir l'actualité de la question.

2-Contexte général du sujet

Le regroupement des populations fut l'un des éléments qui favorisa la naissance des grandes civilisations, comme celle de l'Égypte²⁰, ou de la Grèce antique²¹ ainsi que le développement et l'extension des villes. En Afrique, le regroupement des entités ethniques par le colonisateur dans un espace circonscrit fut à l'origine de la création des Etats post coloniaux. Pour le cas du Cameroun, ce sont les Allemands qui, après la signature du traité germano-douala le 12 juillet 1884²² et la soumission du territoire, ont entamé le processus de délimitation de ses frontières. Dans celles-ci, furent englobés plusieurs peuples dont l'évolution de la conscience nationale a jeté les bases de la construction de la nation camerounaise. Ils créèrent ensuite les premières unités administratives et initièrent la politique de regroupement des populations. A la fin de la Première Guerre mondiale au Cameroun en

¹⁷ H. Ngouania Mogo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda 1959-1971", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998, p. 3.

¹⁸ *Dictionnaire Larousse*, Paris, Editions mise à jour, 2006, p. 495.

¹⁹ C. Enokbile Babagnak, "Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Ndikinimeki, 1955-1971", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2011, p. 14.

²⁰ L'histoire nous apprend qu'au quatrième millénaire avant J-C, la désertification poussa les Hommes à se rapprocher du Nil. Ils se regroupèrent en villages, puis en Etats, c'est ainsi que naquirent les deux royaumes de haute et basse Égypte. Cf. *L'Afrique et le monde, Histoire 6^e*, Paris, Hatier, 1994, p. 64.

²¹ L'Histoire de la Grèce antique nous enseigne que la civilisation grecque fut tributaire du regroupement des populations locales et des peuples venus du Nord (Achéens et Doriens). Cf. *L'Afrique et le monde...*, p. 122.

²² Il s'agit d'un ensemble d'accords entre les firmes privées allemandes et les chefs Douala par lequel ces derniers abandonnent leurs droits de souveraineté, d'administration, et de législation sur leur territoire au profit de l'Allemagne. Cf. E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, p. 168.

février 1916²³, les Français vont poursuivre l'œuvre allemande au Cameroun : le regroupement des unités administratives laissées par l'Allemagne²⁴ et celui des populations le long des voies de communication témoignent de leur volonté à faciliter l'exploitation économique du territoire.

Pendant la période du maquis, et à partir de 1958, les populations furent regroupées dans plusieurs localités du Cameroun pour des raisons sécuritaires.

Après l'indépendance du Cameroun, les “nouveaux commandants” des unités administratives créées utilisèrent fréquemment le regroupement des populations dans leur mode de gestion du territoire. Sur le plan économique, on assiste aussi à la multiplication des initiatives qui conduisent aux regroupements des populations dans les villages pionniers du Cameroun dans le but de mettre en valeur les zones faiblement peuplées à travers le développement de l'agriculture. De nos jours, l'attention portée sur l'actualité nationale et internationale témoigne de la persistance de la politique de regroupement et de ses conséquences. Les regroupements des candidats à l'immigration clandestine dans les camps de réfugiés ; les manifestations de retour dans les anciens sites des Banen originaires des villages regroupés dans les camps pendant la rébellion²⁵ ; les tensions entre populations Bamiléké installées sur la rive gauche du Noun par l'administration coloniale française et la royauté Bamoun²⁶ ; les tensions sociales et politiques créées par les regroupement, comme ce fut le cas à Makénéné après les élections municipales du 9 février 2020, en sont les principales illustrations. Ce faisant, il est logique de présenter les raisons qui ont poussé à investiguer sur la question traitée par cette thématique.

²³ Après l'évacuation des troupes allemandes du Cameroun, en Janvier 1916, la forteresse allemande de Mora continua à résister, elle ne se rendit que le 20 février 1916, cette date marque officiellement la fin de la Première Guerre mondiale au Cameroun. Cf. E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, p. 188.

²⁴ Les dix-neuf circonscriptions laissées par l'Allemagne au Cameroun furent regroupées en neuf circonscriptions, conformément à l'arrêté du général Aymérich publié le 14 mai 1916, organisant les territoires occupés de l'ancien Cameroun. Cf. L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, Tome I : 1884-1945 Paris, Berger-Levrault, p. 82.

²⁵ Camer. Be, “Cameroun, retour aux sources-le plaidoyer du peuple Banen pour la terre de ses ancêtres”, Bruxelles, Camer. Be, 2020.

²⁶ F. Fotso Fotso, télégramme adressé par le chef traditionnel du village Soukpen (baham II), Foubot, rive gauche du Noun à son excellence Monsieur le ministre d'Etat Secrétaire Général de la Présidence de la République (dénonciation des abus divers sur les populations et les chefs traditionnels des villages de la rive gauche du Noun et en particulier dans le village Soukpen (Baham II) par sa majesté le Sultan Roi des Bamoun et ses hommes de main, Foubot, 30 août 2021. Cf. Archives personnels de Florentin Fotso Fotso, chef traditionnel du village Soukpen (Baham II).

3-Mobiles de la recherche

Les motivations qui ont poussé à jeter notre dévolu sur “la politique de regroupement au Cameroun sous administration coloniale française et au Cameroun post indépendant : 1922-2020 (le cas des régions du centre, du littoral et de l’ouest)” relèvent à la fois de l’ordre académique, affectif et scientifique.

D’abord, les raisons affectives : ressortissant d’un arrondissement où l’emplacement de la quasi-totalité des villages se justifie à travers les regroupements, ayant connu les affres du maquis, et dans lequel un village est désigné aujourd’hui sur le toponyme de “Regroupement”²⁷, nous avons voulu en savoir davantage. Les bribes de réponses à nos questionnements, apportées par nos aînés et parents aux faits relatifs à ce sujet ont aiguisé notre curiosité.

D’un point de vue académique, tout est parti des enseignements reçus durant le cycle de licence 1, 2 et 3, notamment sur la période du mandat et la tutelle. De ceux-ci, on retient que face aux actes de rébellion des Upécistes, l’administration coloniale française a mis en place des stratégies pour mieux gérer le territoire, à l’instar des regroupements. Lors de nos investigations pour la rédaction de notre mémoire de master en Histoire²⁸, plusieurs autres éléments sur la question ont aiguisé notre curiosité. D’une part, les faits relatifs au recours, à multiples reprises, et à des périodes historiques distinctes, dans plusieurs régions du Cameroun, aux regroupements des populations pour apporter des solutions aux problèmes ponctuels ; d’autre part, la gestion des hommes et de l’espace dans ces nouvelles structures susciterent en nous d’autres interrogations.

Du point de vue scientifique, il s’agit de combler un vide historique. En effet les champs d’investigation historique au département d’histoire de l’Université de Yaoundé I abordent accessoirement les politiques de regroupement des populations. Nous avons commencé à combler ce vide dès le cycle de master et jugeons utile de l’approfondir en l’élargissant à l’ensemble du Cameroun colonial français et post indépendant. L’étude de la politique de regroupement au Cameroun s’inscrit dans une perspective critique des héritages coloniaux et de leur résilience dans les États postcoloniaux. Alors que cette politique est souvent étudiée dans le contexte de la guerre d’Algérie ou des colonies d’Afrique de l’Ouest, elle reste peu

²⁷ Dans l’arrondissement de NdiKinimeki, “le Regroupement” désigne le quartier Ndoknabaho du village Ndokbassaben, où les populations de l’Inoubou Sud en grand nombre ont été regroupées en 1961 pendant le “maquis”.

²⁸ C. Enokbilé Babagnak, “La politique de regroupement dans la ‘subdivision’ de NdiKinimeki ...”

documentée dans le cas camerounais, notamment sur le temps long. Cette recherche comble un vide historiographique en articulant histoire coloniale, aménagement du territoire, politiques de développement et dynamiques rurales contemporaines. Elle s'avère d'autant plus pertinente que la question de l'occupation de l'espace, de l'accès au foncier et de la relation entre État et sociétés rurales demeure un enjeu majeur au Cameroun. En interrogeant les logiques d'imposition spatiale de l'autorité étatique et leurs effets concrets sur les populations, cette thèse permet de mieux comprendre les tensions qui persistent entre planification étatique et réalités locales.

Enfin, en croisant des sources historiques, administratives, orales et cartographiques, cette recherche s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire, à la croisée de l'histoire, de la géographie sociale et de l'anthropologie politique. Toutes ces raisons évoquées se justifient aussi à travers les enseignements que l'on peut tirer de ce travail.

4-L'intérêt du sujet

Tout d'abord, l'originalité de ce travail réside dans le fait qu'il transcende les différentes raisons classiques évoquées par l'administration française pour justifier la pratique de la politique de regroupement et présente globalement la constance des buts et objectifs des regroupements avant l'indépendance. Ce travail est ensuite fondamental dans la compréhension de la matérialisation de la géopolitique²⁹ coloniale française au Cameroun. De plus, il permet le décryptage des problèmes actuels des localités et des peuples ayant été affectés par les regroupements. A travers une évaluation critique de la politique de regroupement dans la durée et dans l'espace, non pas en fonction des attentes des initiateurs mais à travers la réaction des populations locales, il apparaît que, si on n'appose pas une attention particulière, les aspects conçus comme des avantages pour le développement s'érigeraient en obstacles majeurs.

Plus exactement, les mutations spatiales sont un atout comme un inconvénient pour le devenir des localités. L'analyse de ce sujet permet, dans le sillage de la politique de décentralisation en cours, de repenser les politiques de développement endogènes adossées sur les structures sociales traditionnelles. De ce fait, les manifestations de retour des

²⁹ Ce terme fait allusion à l'influence de l'environnement géographique, économique, social et culturel sur la politique d'une nation et la nature de ses relations avec d'autres nations. Cf. [Http://www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr). Consulté le 20 octobre 2023.

populations jadis regroupées pendant la rébellion et de leurs descendants pourraient être intégrées dans les stratégies de décentralisation, afin que le retour effectif des populations, combiné à la politique de développement participatif améliore le cadre de vie des populations locales.

L'intérêt de cette étude est à la fois politique, pratique et heuristique. Dans le domaine politique, cette étude s'inscrit comme un outil d'aide à la décision en termes de gestion des crises actuelles. Grâce à cette étude, l'administration camerounaise pourrait anticiper les conséquences lointaines des crises, et éviter qu'on se retrouve avec des villages entièrement rasés. Cette étude est également une interpellation pour une meilleure gestion des crises comme celle de la secte islamique BokoHaram à l'Extrême-Nord du pays et également la crise dans les "régions anglophones".

Cette étude vise aussi à faire une relecture de la politique de regroupement, en tant que méthode d'administration utilisée au Cameroun. Plusieurs faits d'actualité démontrent l'intérêt de ce sujet sur le plan sociodémographique. D'abord le mémorandum des Banen de 2020, adressé au Président de la République, dans lequel ils s'opposent au projet de classement dans le domaine privé de l'Etat d'une zone forestière de plus de 64 000 hectares qui intègre une grande partie de leurs terres ancestrales³⁰. Ensuite, la lettre de dénonciation des abus divers sur

5- Objectifs de la recherche

Cette thèse se donne pour objectif, d'analyser l'évolution, les logiques et les impacts de la politique de regroupement au Cameroun entre 1922 et 2020, en prenant pour terrain d'étude les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest.

De manière spécifique, cette thèse se propose de :

1. Identifier les origines et les objectifs initiaux de la politique de regroupement sous administration coloniale française.

³⁰ B. Ngangouap, "Réappropriation des terres Banen pour un développement durable de la commune de NdiKinimeki", in S. et P. Batibonak, *Développer et relouer NdiKinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021, pp. 91-107.

2. Étudier les formes de continuité, de rupture ou de transformation de cette politique après l'indépendance.
3. Analyser les motivations politiques, économiques et sécuritaires ayant guidé la persistance de cette politique.
4. Évaluer les effets sociaux, territoriaux et fonciers du regroupement des populations rurales dans les trois régions étudiées.

Mettre en lumière les réactions des populations concernées : acceptation,

6- Cadre temporel et spatial

Comme l'écrit Jean Leduc, “ les historiens entretiennent une relation très forte avec le temps³¹”, parce qu’il est “le plasma dans lequel baignent les phénomènes et (...) le lieu de leur intelligibilité³²”. La fourchette temporelle couvrant cette étude est encadrée par les dates de 1922 à 2020. Le choix de l'année 1922 est corrélatif à la ratification des accords de mandat à Londres par la SDN. La ratification de ces accords le 20 juillet 1922³³ conforta et légitima la position de la France au Cameroun. Bien avant les dispositions de l'article 9 qui accorde les pleins pouvoirs d'administration et de législation à la France sur le Cameroun³⁴, l'idée qui avait toujours prévalu à Paris fut que, pour administrer convenablement, l'Etat français avait besoin des pouvoirs les plus étendus en matière de législation, et qu'il devait exercer une souveraineté absolue³⁵. Celle de 2020 par contre fait référence à la date de la signature du mémorandum Banen à travers lequel ces derniers s'opposent au projet gouvernemental d'exploitation forestière de leurs terres ancestrales qui devait aboutir à la création de deux Unités Forestières d'Aménagement³⁶. Cette volonté de l'Etat de s'accaparer des terres

³¹ J. Leduc, *Les historiens et le temps*, Paris, Seuil, 1999, p. 7.

³² J. Leduc cité par Marc Bloch, *Apologie pour le métier d'historien*, Paris, Masson/Armand colin, réédition, 1997, p.52.

³³ J.O.C., 1924, p. 388

³⁴ Ibid., Art 9 : La puissance mandataire aura pleins pouvoirs d'administration et de législation sur les territoires faisant l'objet du mandat : ces contrées seront enregistrées selon la législation de la puissance mandataire, comme partie intégrante de son territoire, et sous réserve des dispositions qui précèdent...Cité par L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux...* p. 103.

³⁵ B. A. Ngando, “La présence française au Cameroun (1916-1959) colonialisme ou mission civilisatrice ?”, Thèse de Doctorat en Droit, Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III, 2006, pp. 35-36.

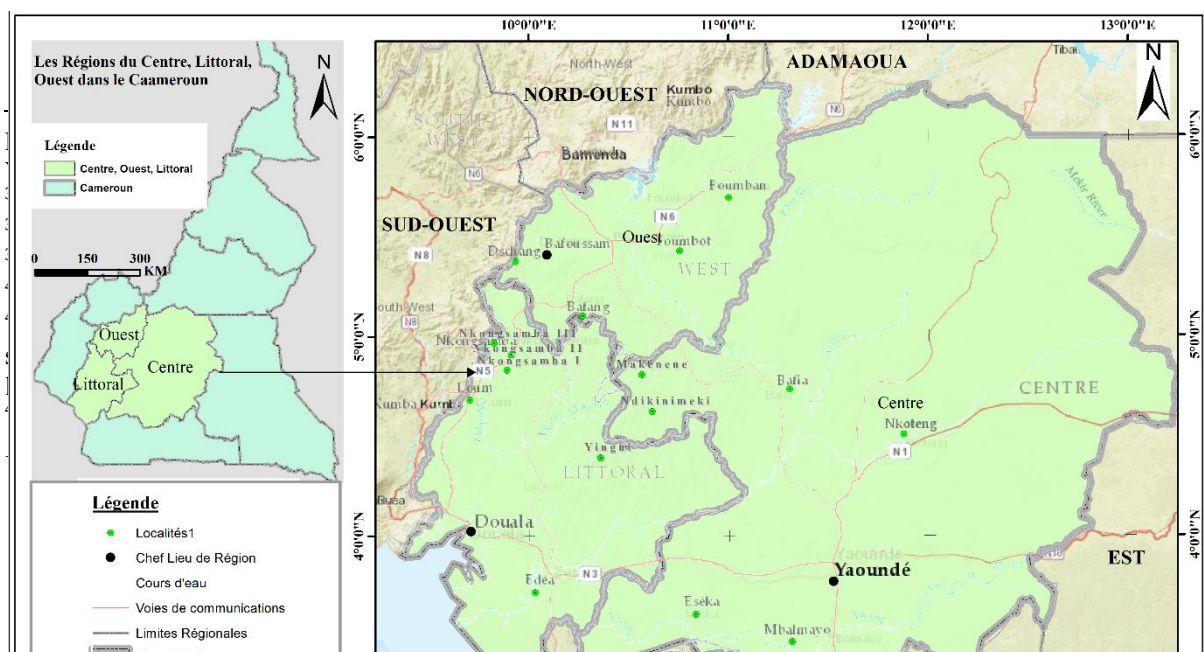
³⁶ Il s'agit de la signature le 14 juillet 2020 d'un décret du premier ministre Joseph Dion Ngute, classant ainsi une partie de cette forêt (68000 hectares) dans le domaine privé de l'Etat ; ainsi qu'un avis du ministère des forêts et de la faune au préfet du Nkam à Yabassi, en date du 04 février 2020, “portant classement dans le domaine privé de l'Etat d'une zone de forêt située dans les régions du littoral et du centre, départements du

ancestrales des peuples Banen et Bassa, autrefois expropriés à travers la politique de regroupement et l'opposition des peuples concernés témoignent de la persistance des conséquences des regroupements et l'échec des politiques mises en place pour la gestion des regroupements à la fin des guerres d'indépendance au Cameroun.

Le Cameroun est le cadre de notre étude, pays multiforme de 475442 km², situé en Afrique centrale, entre l'océan Atlantique et le lac Tchad, et logé au fond du golfe de Guinée. En latitude, le Cameroun s'étire entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré Nord, sur 1250 km. En longitude, il est compris entre le 9^{ème} et le 16^{ème} degré Est sur une distance de 800 km. Il est limité au Nord par le lac Tchad, au Nord-est par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, à l'Ouest par le Nigeria, au Sud par le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale.

D'abord, protectorat allemand à partir du 12 juillet 1884, suite à la signature du traité germano-douala, qui marque le début de la prise de contrôle de l'Allemagne sur le Kamerun. Ensuite, Condominium Franco-britannique de septembre 1915 à Mars 1916³⁷. Territoire sous mandat de la SDN à partir du 10 Juillet 1919³⁸, en juillet 1922 est signé à Londres le texte confiant l'administration du Cameroun à la France et la Grande-Bretagne au nom de la Société des Nations³⁹. A partir de cette date, l'administration coloniale française au Cameroun, après avoir réorganisé les unités administratives laissées par l'Allemagne, commença à regrouper les populations le long des voies de communication nouvellement créées⁴⁰. Territoire placé officiellement sous la tutelle de l'ONU après la ratification des accords de Tutelle par l'assemblée générale de l'ONU le 13 décembre 1946, l'administration coloniale française au Cameroun va de nouveau regrouper les populations dans des camps de regroupement⁴¹ à partir de 1957 pour lutter contre "la rébellion"⁴². Le Cameroun sous tutelle de la France accéda à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960.

Carte n°01 : Localisation de la zone d'étude



C'est principalement sur les régions actuelles du Centre, du Littoral et de l'Ouest du Cameroun que notre étude va se focaliser. Sans avoir la prétention d'élargir de l'Histoire la réunification de la République du Cameroun avec le Cameroun sous tutelle britannique, obtenu le 1^{er} octobre 1960, dans ce travail, nous restons fidèles à une partie de l'espace territorial occupé par le Cameroun sous tutelle française en tenant compte de son évolution politique et administrative. A partir de ce cadre spatial et temporel qui permet de circonscrire notre travail dans le temps et dans l'espace, il importe de présenter l'état de la littérature sur cette question.

7) Revue critique de la littérature

Cet état des lieux sur la politique de regroupement et la réaction des populations s'est effectué à travers le rassemblement de divers travaux issus de plusieurs centres documentaires, et abordant de manière directe ou incidente, notre thème. La mise au point sur les études déjà réalisées et pouvant être importantes dans notre travail procède à dessein par regroupement. Nous choisissons cette optique en insistant sur les informations générales sur la politique de regroupement, le regroupement des populations aux alentours des voies de communication pour leur entretien, afin de résoudre les problèmes de la main d'œuvre, faciliter la collecte de l'impôt, la réorganisation des chefferies traditionnelles et enfin les camps de regroupement pendant la période du maquis.

Dans la première rubrique des sources écrites consultées, nous présentons les ouvrages généraux sur les regroupements.

Catherine Coquery-Vidrovitch⁴³, Suret-Canale⁴⁴, Gilles Manceron⁴⁵, sur la colonisation française, nous renseignent sur les méthodes employées par la France dès son implantation dans les territoires coloniaux pour la "pacification" effective et l'exploitation économique des colonies. D'après ces auteurs, pour la réussite des méthodes coloniales appliquées par la France dans ses colonies, ainsi que pour mieux optimiser la prédation des richesses et régler l'épineux problème de main d'œuvre, les administrateurs coloniaux optèrent pour le regroupement des populations. Ces regroupements des populations furent

⁴³C.Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale aux temps des français, colonisateurs et colonisés, (1860-1960)*, Paris, Editions la découverte, 1992.

⁴⁴Suret-Canale, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1962.

⁴⁵G. Manceron, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2006.

utilisés à plusieurs étapes du processus colonial par la France. D'abord, pendant la période de conquêtes des territoires coloniaux, malicieusement appelée "pacification", ils furent utilisés pour optimiser les méthodes de domination. C'est ainsi que, pour soumettre les territoires coloniaux, sous prétexte de mettre fin aux guérillas menées par les populations locales, la destruction systématique des habitations et le recasement des populations sur un site défensif afin de limiter les risques de raids étaient appliqués. Cette méthode fut employée en 1911 en Côte d'Ivoire, par l'administration coloniale française lors de la "pacification" des Gouro⁴⁶.

Chez les Baoulé, toujours en Côte d'Ivoire, le même procédé fut adopté par la France. Ensuite, ces 3 auteurs perçoivent la politique de regroupement comme un palliatif à l'épineux problème de main d'œuvre pour les travaux forcés, prestations et aux difficultés dans la collecte de l'impôt. Ainsi, pour échapper à l'oppression militaire et administrative, la fuite et l'abandon des villages à l'approche du colonisateur furent utilisés par certaines populations et constituaient des méthodes efficaces de résistance passive. Ils s'établirent en véritable obstacle à l'exploitation économique des territoires. Pour s'assurer de la présence d'une main d'œuvre corvéable à merci, dans plusieurs territoires, la France opta pour le regroupement des populations. Comme autres faits qui favorisèrent le regroupement des populations selon ces auteurs, figurent la construction et l'aménagement des voies de communication. Ainsi, la France, à plusieurs reprises, utilisa les regroupements, pour contraindre les populations à se mobiliser sur les chantiers, mais aussi pour s'assurer de l'entretien permanent des voies de communication.

Ce fut le cas dans le Fouta-Djalon en Guinée, où l'aménagement des voies de communication par la France provoqua une refonte des grands axes économiques et entraîna le déplacement et le regroupement des populations⁴⁷. L'exemple de Timbo, capitale des Almany, perché sur le plateau, dont les habitants furent en 1912 totalement regroupés à Mamou, la nouvelle gare, dans la vallée en est une parfaite illustration⁴⁸. Ces différents travaux qui renseignent sur les méthodes et pratiques coloniales de la France dans ses colonies restent cependant limités sur le plan régional aux territoires coloniaux français et ne font pas allusion au cas spécifique du Cameroun.

⁴⁶ Il s'agit d'un peuple qu'on retrouve au centre de la Côte d'Ivoire, constitué principalement des Lorube, des Kwe, des Probe, des Baba. Leur région fut érigée en 1913 par l'administration coloniale française en Cercle de Gouro.

⁴⁷ C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique Occidentale au temps des Français...*, p. 111.

⁴⁸ Ibid.

Claude Meillassoux⁴⁹, Gabriel Angoulvant⁵⁰ Jean-Pierre Chauveau, Jacques Richard⁵¹, analysent les conséquences de la colonisation française en Côte d'Ivoire, principalement chez les Gouro et Gban. Face aux méthodes violentes de “pacification” utilisées par la France, combinées à l'oppression administrative à travers les réquisitions, les corvées, l'instauration des cultures obligatoires et l'impôt de capitation, les populations Gban optèrent pour la fuite et se réfugièrent dans les campements de brousse. Pourchassés et contraints de se soumettre, les Gban réintégrèrent peu à peu leurs villages. Par la suite, le pouvoir colonial regroupa les établissements humains des Gban jusqu'alors dispersés et de faible importance individuelle. Ainsi, la nouvelle organisation administrative se préoccupa surtout de quadriller la population, de la disposer près des pistes principales et de la plier aux diverses corvées, en particulier l'entretien des pistes. Il en résulta de fréquents décalages entre les limites administratives et les limites traditionnelles. Avec l'introduction de l'économie de plantation, ces décalages occasionnèrent de multiples contestations foncières. Travail de recherche très intéressant sur la colonisation française en Côte d'Ivoire, et sur l'utilisation des regroupements dans la “pacification” des territoires, les auteurs restent limités au cas spécifique de la Côte d'Ivoire.

Yves Courrière⁵² pense que le développement des zones interdites fut la principale mesure de “pacification” utilisée par la France pour combattre les nationalistes lors de la guerre d'Algérie. Les camps de regroupement créés à cet effet, furent, selon lui, des lieux de “pacification”, qui s'accompagnaient des œuvres sociales, telles que : la scolarisation, l'assistance sanitaire, la propagande, et l'évangélisation. Dans ces camps, les populations étaient nourries et protégées des attaques du F.L. N⁵³. Les atrocités commises par les militaires envers les populations ont entraîné la sympathie des populations envers les nationalistes ; cependant, il ne fait pas allusion à l'influence des regroupements sur les structures politiques économiques et sociales.

Michel Rocard⁵⁴ va dans le même sens, et s'intéresse aussi aux “camps de regroupement” créés pendant la guerre d'Algérie ; d'après lui, c'est l'armée qui initia le

⁴⁹ C. Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999.

⁵⁰ G. Angoulvant, *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, Paris, Larose, 1916.

⁵¹ J-P. Chauveau, J. Richard, *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du retour à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban*, Paris, ORSTOM, 1983.

⁵² Y. Courrière, *La guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1970.

⁵³ Le Front de Libération National est un rassemblement créé à partir de 1954, regroupant des mouvements nationalistes algériens qui mena la lutte armée contre la France. Cf. : B. Delaveau, C. Mognet, A. Salifou, *Décolonisation et Problèmes de l'Afrique indépendante*, Paris, Edicef, 1991, p. 64.

⁵⁴ M. Rocard, *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Odile Jacob, 1987.

regroupement des populations pendant la guerre d'Algérie. Cette opération, totalement ignorée en métropole au départ, consistait à déplacer massivement les populations rurales pour ensuite bombarder au napalm les zones évacuées, et surtout empêcher les nationalistes du FLN de retrouver le couvert et l'abri accordés par les populations. Par la suite, le gouvernement français donna une couverture légale à la pratique des zones interdites. Lieux insalubres, construits anarchiquement, les camps de regroupement entraînèrent la souffrance et la mort des milliers de personnes. Seulement, son travail reste limité aux "camps de regroupement" pendant la guerre d'Algérie.

Lieutenant-Colonel R. Vandomme⁵⁵, "Mérédéc Raffray"⁵⁶, Samuel Sylvain Ndutumu⁵⁷, nous replongent dans l'évolution des théories de la contre-insurrection des origines jusqu'à nos jours. D'après ces auteurs, l'endoctrinement de la population et son contrôle à travers l'action psychologique⁵⁸ et la guerre psychologique⁵⁹ s'avèrent capitale pour mettre en déroute les insurgés et gagner toute guerre révolutionnaire. Les opérations militaires sont donc une condition indispensable, mais insuffisante, à la reprise en main d'une région. Mal conduites, elles auraient un impact négatif sur le moral des populations. Pour ces auteurs, le regroupement des populations dans les camps constitue un élément déterminant de la guerre psychologique. Aussi, les camps de regroupement avaient pour rôle de modifier l'attitude et le comportement des éléments adverses dans un sens favorable aux buts à atteindre, et fortifier le moral des troupes amis. Sans être appliquée, de manière systématique, le regroupement des populations n'est possible, selon ces auteurs, que si certaines conditions sont remplies.

Lesdites conditions font référence au choix du site d'installation des populations, aux mesures sécuritaires du site, à la disponibilité des habitations et la viabilisation du site. En

⁵⁵ R. Vandomme, "La Généalogie de David Galula : Voyage aux origines de la pensée contre-insurrectionnelle", Mémoire de Maîtrise en étude de la défense, Collège des forces canadiennes, 2009-2010.

⁵⁶ M. Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, Paris, Cahier du RETEX, juin 2003.

⁵⁷ S. S. Ndutumu, *Théorie africaine de la contre-insurrection*, Paris, l'Harmattan, 2016.

⁵⁸ L'action psychologique est une action ayant pour but l'emploi concerté des moyens appropriés fournis par les techniques modernes en vue de fortifier le moral et la volonté des forces combattantes d'une nation, d'obtenir leur adhésion puis leur engagement dans une guerre ou un combat déterminé. Autrement dit, c'est la mise en œuvre concentrée de mesures et de moyens variés, destinés à influencer l'opinion, les sentiments, l'attitude, et le comportement d'éléments adverses (autorité, armée, population) de manière à la modifier dans un sens favorable à la réalisation des objectifs de la guerre. Le but final de l'action psychologique est d'obtenir l'engagement de toutes les forces combattantes dans une bataille bien précise. Elle est destinée aux amis et se propose de fortifier le moral de ceux-ci alors que la "guerre psychologique" s'adresse à un milieu ennemi et cherche plutôt à détruire leur moral. Cité par J. KingueMbangMbang, "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des Hommes des idées et soutien logistique", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, UYI, 2014, p. 251.

⁵⁹ Forme principale de la guerre froide, elle consiste à mettre en œuvre des moyens variés pour influencer l'opinion, les sentiments, l'attitude et le comportement d'éléments adverses, de manière à les modifier dans un sens favorable aux buts à atteindre. C.f. M. Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, p. 110.

outre, la création des camps de regroupement ne devrait pas porter atteinte aux intérêts vitaux des habitants, sous peine de créer de nouveaux noyaux de mécontents susceptibles de rejoindre le camp adverse. Nous démontrerons que, dans le cas de la guerre du Cameroun, ces mesures édictées par ces chercheurs ne furent pas toujours respectées. Travaux de recherche remarquable sur la genèse et l'évolution des théories de contre-insurrection, ces auteurs ne s'intéressent que de manière partielle aux camps de regroupement.

Daniel Abwa⁶⁰ dans son ouvrage décrypte et analyse la Première Guerre d'indépendance au Cameroun sous tutelle française. D'après cet auteur, pendant la Première Guerre d'indépendance du Cameroun, les populations bassas furent victimes d'atroces violences, physiques et psychologiques, accentuées par les regroupements forcés, ou elles furent embrigadées, dans le but de permettre aux forces de l'ordre française de "distinguer un rebelle d'un paysan inoffensif". Il pense que, la violence liée aux regroupements à elle seule n'a pas pu mettre fin au conflit ; les autorités coloniales y associèrent négociations, intimidations, et assassinats afin de s'assurer la victoire finale contre les troupes nationalistes.

Dans la deuxième rubrique, on présente les ouvrages qui traitent la question des regroupements au Cameroun, en relation avec l'administration du territoire et sa mise en valeur. Ils s'attardent sur l'apport des regroupements dans la résolution des problèmes de gouvernance administrative en période coloniale : création et entretien des voies de communication, recrutement et gestion de la main d'œuvre, recouvrement de l'impôt.

Idelette Dugast⁶¹ retrace l'itinéraire migratoire des tribus Ndiki depuis leurs origines, leurs généalogies, mode de vie et traditions. Elle présente les premiers regroupements des Banen de Ndikinimeki le long des voies de communication comme une mesure prise par l'administration coloniale française pour l'entretien des voies de communications. Pertinent travail d'ethnologie, elle ne fait pas une analyse de fond sur les regroupements et reste muette sur l'impact de la politique de regroupement au Cameroun.

Philippe Blaise Essomba⁶² détermine le rôle des voies de communication au point de vue des mentalités et espaces culturels. Véritables moyens qui facilitèrent la circulation des biens, des hommes, des idées d'un lieu à un autre, les voies de communication ont influencé les idées, les mentalités collectives ainsi que les modes de vie. Pour faciliter la création et l'entretien des voies de communication, connaître avec exactitude le poids démographique des différents administrés, catalyser la collecte de l'impôt, s'assurer de la présence de la main

⁶⁰ D. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions clés, 2010.

⁶¹ I. Dugast, *Monographie de la tribu Ndiki* (Banen du Cameroun) Tome II, Paris, Institut d'ethnologie, 1960.

⁶² P. B. Essomba, "Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2004-2005.

d'œuvre sur les chantiers, les populations furent regroupées dans les villages le long des voies de communication. Pour l'auteur, en quittant leur site de peuplement pour aller s'installer dans des zones choisies par le colonisateur, les populations abandonnaient une partie de leur culture et leur façon d'être, tout en conservant au moins le souvenir ; ce qui aboutit à des symbioses ou des synthèses culturelles. Remarquable travail d'histoire mettant en relation les voies de communication et les espaces culturels au Cameroun, l'auteur s'intéresse au regroupement des populations pendant le protectorat allemand au Cameroun.

Olivier Iyebi Mandjek⁶³ s'intéresse en partie aux fondements de la politique de regroupement instaurée par les administrateurs coloniaux dans le pays Banen, conséquence de la mise en valeur du territoire. D'après lui, ces structures ont largement perturbé l'habitat, l'espace agraire, le système foncier traditionnel, et les densités. Elles sont aussi en partie responsables du dépeuplement du pays Banen. Cependant, elles ont contribué à faire bénéficier aux populations des bienfaits de la route. Véritable travail de géographie sur le pays Banen tout entier, l'auteur survole les causes de l'application de la politique de regroupement et ignore l'épineuse question des conséquences politiques.

Daniel Abwa⁶⁴ dans sa thèse de doctorat d'Etat, s'intéresse d'abord à la politique française de regroupement des unités administratives laissées par les Allemands au Cameroun à partir de 1916 et aux critères de création des unités administratives au Cameroun sous mandat français. Selon lui, la présence des colonies bamiléké dans les autres localités du Cameroun est le résultat de la sollicitude et la partialité des Français envers les Bamiléké. Seules populations du Cameroun à avoir été encouragées par le colonisateur à s'établir hors de leur région d'origine, la création des zones de peuplement pour les Bamiléké, l'obligation faite aux populations autochtones de leur reconnaître des droits fonciers, l'organisation des Bamiléké de manière à conserver leur spécificité partout où ils s'étaient établis sont les éléments présentés qui attestent de la sollicitude de l'administration coloniale française envers ce peuple. Ainsi, dans cette thèse, la politique de regroupement se limite à un ensemble de méthodes planifiées par le colonisateur pour optimiser la mise en valeur de certaines régions par le transfert des populations des régions les plus peuplées vers les régions de faible densité et résoudre le problème de la main d'œuvre. Toute chose que notre étude se propose d'amplifier en insistant sur leurs conséquences actuelles.

⁶³ O. IyebiMandjek, "L'évolution du système agraire en pays Banen", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1991.

⁶⁴ D. Abwa, "“Commandement européen”, “Commandement indigène” au Cameroun sous administration française, de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994.

Paul Emog⁶⁵, dans sa thèse, apporte des précisions sur les raisons qui justifient l'implantation des villages aux alentours de l'axe Bafia-Makénéné. Selon lui, le transfert des villages des subdivisions de Bafia et Ndikinimeki vers les axes routiers fut le résultat d'une politique menée par l'administration coloniale française. Dès leur arrivée dans la région du Mbam, les français avaient cherché à regrouper les indigènes, en détruisant systématiquement toutes les habitations isolées. Par la suite, pour des raisons administratives, les habitants devaient abandonner leurs villages de brousse pour s'implanter définitivement le long des routes récemment construites. Ainsi, se créèrent des villages situés aux alentours des routes. Ces déplacements aboutirent à l'installation des villages dans des sites pauvres ou il n'existait aucun produit naturel. L'insolvabilité des populations locales qui en résulta se traduisit par la diminution de leur potentialité économique. Travail de recherche limité à 1945 et exclusivement sur les Bafia et Banen avant la période du maquis qui nous intéresse.

Gabriel Maxime Dong Mognol⁶⁶ s'intéresse aux conséquences foncières des migrations internes au Cameroun. D'après lui, les déplacements massifs des populations qui précédèrent les regroupements, sont à l'origine de multiples et complexes problèmes fonciers entre ceux qui se disent autochtones et ceux qui sont taxés d'allogènes. Travail axé sur les regroupements et accentué sur les régions de Makénéné et Mbangassina avant la période du maquis.

Maurice Nganke⁶⁷ retrace les différentes phases du peuplement des entités ethniques autochtones et allogènes du Nord-Moungo. Entamées depuis la période ante coloniale, les raisons matrimoniales, la pratique du commerce des produits du palmier à huile, le contrôle de la route du sel furent les facteurs qui entraînèrent la constitution des premiers fronts pionniers bamiléké dans le Moungo avant la colonisation allemande. Ce front marque la pénétration de l'espace commercial extérieur par les Bamiléké afin de mieux satisfaire leurs besoins économiques. Pendant la colonisation française, la pénurie de la main d'œuvre pour la culture du café dans le Moungo, le besoin croissant des travailleurs dans les différents chantiers de création des voies de communication obligèrent le colonisateur français à favoriser, planifier

⁶⁵ P. Emog, "Le pays Banen et Bafia de 1909 à 1945, le poids de la colonisation", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

⁶⁶ G. M. Dong. Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours", Thèse de Doctorat /Ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

⁶⁷ M. Nganke, "Les relations commerciales entre la région Bamiléké et celle du Nord-Moungo de 1911 à 1958", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

et canaliser les migrations Bamiléké vers les zones de plantations du Moungo et vers les différents chantiers.

Jean Claude Barbier, Jacques Champaud, F. gendreau⁶⁸, Tachago⁶⁹, Irène Hortense Anafack Dongmeza⁷⁰, Joseph Tanga Onana⁷¹ abordent dans le même sens lorsqu'ils évoquent la politique de regroupement des populations auprès des réserves indigènes entreprise à partir de 1924 par l'administration coloniale française dans la région du Moungo. Pour ces auteurs, ces regroupements favorisèrent l'implantation des unités de production capitaliste dans le Moungo. Au sein de ces réserves semblables à des prisons, il était difficile, voir impossible pour les populations autochtones de se révolter ouvertement à cause du spectre de la Première Guerre mondiale. La politique de réserve indigène favorisa ainsi l'implantation des unités de production capitaliste. Terres jugées incultes, réservoirs de main d'œuvre, les réserves indigènes furent sollicitées par l'administration coloniale pour la production des produits vivriers par les autochtones afin de pouvoir alimenter les travailleurs des grandes plantations capitalistes et les habitants des centres urbains. Par la suite, en 1925, l'administration coloniale avait mis sur pied une politique d'immigration pour décongestionner les régions les plus peuplées qui furent le pays bamiléké, les abords de l'estuaire du Cameroun, le plateau de Dschang, le pays Ewondo, et les plaines du Tchad et du Logone. La raison la plus importante qui justifie cette démarche fut la nécessité d'une main-d'œuvre pour les plantations, les usines et les coupes forestières. Pour Tanga Onana, le développement de la colonisation européenne, la constitution progressive d'une classe de planteurs indigènes et la faiblesse démographique de certaines unités administratives furent à l'origine de l'exacerbation du problème de main d'œuvre dans les régions du Noun et du Moungo.

Pour facilement mobiliser les travailleurs pour la création et l'entretien des voies de communication, et pallier au problème de main d'œuvre, l'administration coloniale favorisa l'installation des migrants bamiléké dans le Moungo. Deux méthodes furent utilisées pour réaliser ce dessein : d'abord, la méthode directe, à travers des regroupements autoritaires de la population le long de certains axes routiers ou par le travail forcé sur les chantiers des travaux

⁶⁸J.C Barbier, J. Champaud, F. gendreau, *Migrations et développement dans la région du Moungo au Cameroun*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983.

⁶⁹Tachago, "Travail et main-d'œuvre : transfert des Bamiléké dans le Moungo 1916-1946", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1982

⁷⁰I. H. Anafack Dongmeza, "Les femmes et les cultures de rente dans le Moungo (1930-1960)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008-2009.

⁷¹J. Tanga. Onana, "La pénurie de main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun", in *L'Etat et les pratiques administratives en situation coloniale*, Paris, Outre-mer, Revue d'histoire, 2003. pp.247-271.

publics. Ensuite, la méthode indirecte, par la demande de la main d'œuvre pour les grandes plantations ; cependant, leurs travaux restent limités sur les regroupements de populations occasionnés par les problèmes de main d'œuvre dans la région du Mounjo et à l'Ouest.

Alex Pefoura⁷² met en exergue les bases fondamentales du développement de la localité de Foubot à partir de la période du mandat français sur le Cameroun. Pour lui, la création d'une zone de colonisation agricole dans la région de Foubot au début des années 30 par l'administration coloniale française constitua l'une des grandes et toute premières actions posées en faveur de l'aménagement du territoire ; le vaste chantier qui devait s'opérer pendant plusieurs années mobilisa, pour sa bonne conduite et sa réussite, une bonne partie du staff de l'administration de l'époque. Au début du mandat français, plusieurs populations bamileké, trop à l'étroit sur leur territoire saisirent toutes les occasions pour s'enfuir de leur chefferie d'origine et se réfugier dans le Cameroun britannique. L'administration coloniale en place va donc exploiter ces tendances pour dériver le mouvement de l'excédent de la population bamileké vers le pays Bamoun. C'est ainsi que naquirent deux projets de déplacement des populations connus sous le nom de "Rive gauche" et "Région du Nkogam".

Le premier dessein assigné à ces projets par le colonisateur était de diminuer la densité de la population de la rive droite du Noun où les terres de culture manquaient, de peupler les grandes étendues désertes de la rive gauche du Noun en donnant des terrains de culture aux habitants de la rive droite. Le second objectif mais pas le moins important était de mettre à la disposition et à proximité des plantations de café européenne installées dans la zone de Foubot une main d'œuvre qui manquait en pays Bamoun. Plusieurs méthodes furent planifiées par l'administration coloniale pour inciter la participation des populations en grand nombre à ce projet et pour sa réussite. Au final, les résultats furent mitigés à cause du maintien des populations déplacées dans le contexte socioculturel des chefferies d'origine et le refus d'accorder à ces derniers la possibilité de s'aventurer dans la culture du café. Travail de recherche intéressant sur l'apport des regroupements dans la résolution du problème de la main d'œuvre au Cameroun sous mandat français dans la zone de Foubot.

⁷² Alex Pefoura⁷², "La problématique de développement de la zone rurale de Foubot : Etude historique (1925-2000)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011-2012.

Magloire Guiala⁷³, dans son mémoire s'attarde sur les causes, les manifestations et les conséquences de la résistance des montagnards Bapé à la colonisation française. D'après l'auteur, contrairement à certains détenteurs de l'autorité politique de la région de Bafia qui accueillirent pacifiquement les Français, ceux de Bapé, refusèrent tout contact avec les nouveaux colonisateurs. Les causes de cette opposition acerbe sont à rechercher dans la tradition guerrière des Bapé, l'amère expérience de la colonisation allemande et les abus coloniaux des français dans le Mbam. La guerre entre Bapé et troupes françaises, qui dura de novembre 1919 à avril 1920 et s'acheva par la reddition de Nwal à Mandoki, eut plusieurs conséquences. En dehors des pertes économiques, arrestations et déportations massives, la résistance des Bapé entraîna l'installation définitive des villages Bapé dans la plaine. L'auteur pense que la volonté de regrouper les villages bapé dans la plaine figurait en bonne place dans l'éventail des objectifs recherchés par l'autorité française. Elle favorisait non seulement le contrôle du pays Bapé par l'autorité française et l'ingérence de l'administration coloniale dans leur société. Cela s'est accéléré avec le lancement de la route automobilisable.

La troisième catégorie est entièrement consacrée aux documents qui font référence au rôle joué par les camps de regroupement dans la lutte contre la rébellion au Cameroun, ainsi que les conséquences de l'instauration de cette méthode de guerre révolutionnaire sur les structures politiques, économiques, sociales et culturelles traditionnelles.

Achille Mbembe⁷⁴ dans ses analyses sur la question du nationalisme au Cameroun présente les regroupements comme une réponse sécuritaire à la rébellion armée.

Philippe Gaillard⁷⁵, quant à lui, pense que l'instauration des camps de regroupement dans la lutte contre la "rébellion" n'a pas été totalement négative parce que ces regroupements s'accompagnaient des investissements sociaux. Il ne fait cependant pas allusion à l'impact des regroupements sur les structures sociales politiques et économiques du pays Bamiléké.

Pierre Kamé Bouopda⁷⁶ démontre que la campagne militaire menée dans la région Ouest du Cameroun s'inspire de l'expérience acquise en Sanaga-Maritime. Il s'agissait d'intégrer les actions militaires et politiques dans un commandement unique. C'est ainsi que

⁷³ M. Guiala, "La résistance des Bapé à la colonisation française (1916-1937), Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003.

⁷⁴ A. Mbembe, *La naissance du maquis dans le sud Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, 1996.

⁷⁵ P. Gaillard, *Le Cameroun*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 1989.

⁷⁶ P. Kamé Bouopda, *De la rébellion dans le Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2008.

les populations des zones défendues furent déplacées de leurs résidences habituelles et regroupées dans les campements aménagés le long des axes routiers sous contrôle. Elles pouvaient ainsi être, d'une part, converties aux options politiques des autorités et d'autre part être associées de façon active à la politique de pacification. Mais, il reste muet sur les conditions de vie des populations dans les regroupements et sur l'influence des regroupements sur les structures sociales en pays Bamiléké.

Jean Louis Dongmo⁷⁷ s'intéresse de manière particulière aux conséquences du regroupement des populations sur les structures sociales et économiques traditionnelles des Bamiléké. D'après lui, l'habitat groupé imposé aux populations pendant et après la rébellion à l'Ouest-Cameroun est contraire à la civilisation bamiléké. Au regard de ses enquêtes sur le terrain, il constate le retour en grand nombre des populations des regroupements dans les anciens sites. Ainsi, en tenant compte des éléments de la civilisation bamiléké, l'auteur, à travers ses analyses, présente la décision de maintenir les populations dans les camps de regroupement prise par l'Etat du Cameroun comme erreur fondamentale. D'après lui, l'échec du maintien définitif des populations dans les regroupements est inéluctable, malgré le florilège de mesures prises par l'administration, pour améliorer les conditions de vie des populations dans les regroupements afin de les stabiliser. C'est ce que notre travail vise à analyser à long terme et à travers plusieurs études de cas. Toutefois, travail de géographie essentiellement circonscrit dans l'espace bamiléké, on peut regretter que l'auteur ne s'intéresse pas aux regroupements instaurés dans les autres régions, ni aux regroupements des populations par les administrateurs coloniaux avant la période de la rébellion.

ShandaTomne,⁷⁸ dans son ouvrage, soutient que la répression commise par l'armée française dans la région bamiléké entraîna un génocide. Les camps de regroupements créés par la suite servaient de lieux de recasement des victimes qui survécurent aux bombardements massifs des avions français utilisant le Napalm. Dans ces lieux, l'intimidation, la terreur psychologique et les brimades administrées par les militaires faisaient partie du vécu quotidien des populations. Pertinent plaider pour la reconnaissance du caractère génocidaire des atrocités commises par l'armée française en région bamiléké, les analyses de l'auteur nous

⁷⁷ J. L. Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké (maîtrise de l'espace agraire)*, Yaoundé, CEPER, 1981. Voir aussi sa thèse intitulée "L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké (Ouest Cameroun)", Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Lille, 1971.

⁷⁸ ShandaTomne, *La France a-t-elle commis un génocide au Cameroun ? Les Bamilékés accusent*, Paris, l'Harmattan, 2009.

oriente sur la question des rapports entre les camps de regroupements et les atrocités commises par l'armée française pendant la guerre d'indépendance du Cameroun.

Jacques Champaud⁷⁹ perçoit les regroupements comme des contraintes autoritaires imposées par l'administration ; d'après l'auteur, ces structures offraient des conditions de vies médiocres à la population : l'éloignement des terrains de culture, la précarité de l'habitat, la disparition de l'élevage traditionnel, la déstructuration sociale, le mauvais approvisionnement en eau. Ainsi, ils constituaient un facteur d'encouragement au départ soit vers le maquis, soit vers les lieux offrant des garanties de sécurité.

Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa⁸⁰ présentent les résultats de leurs investigations sur le processus de décolonisation du Cameroun. D'après eux, les regroupements des populations, d'abord en pays Bassa à partir de 1957, puis dans la région Bamiléké à partir de 1960 ont été instaurés pour lutter efficacement contre la "rébellion". Les camps de regroupements ainsi créés permirent d'isoler les "rebelles" de la population, facilitèrent la surveillance des populations et optimisèrent la réussite de l'action psychologique. Excellent travail de recherche sur le processus de décolonisation au Cameroun.

Jean Kingue Mbang Mbang⁸¹, dans sa thèse, établit un parallélisme entre le combat mené par les mouvements nationalistes UPC et FLN respectivement au Cameroun et en Algérie à travers les mouvements des hommes, la diffusion des idées, et les soutiens logistiques. Il analyse les raisons de l'accession au pouvoir du FLN en Algérie et l'échec de la rébellion de l'UPC au Cameroun. D'après lui, les regroupements de populations dans les camps utilisés par l'armée française en Algérie et au Cameroun furent une méthode de riposte aux actes de violence perpétrés par les nationalistes. L'isolement des nationalistes, la surveillance des populations regroupées entraînèrent le succès des opérations militaires et le ralliement des populations. Travail limité sur les camps de regroupement créés dans la zone de pacification de la Sanaga maritime au Cameroun et en Algérie.

⁷⁹ J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 1983.

⁸⁰ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines...*, 2011.

⁸¹ J. Kingue MbangMbang, "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des Hommes des idées et soutien logistique", Thèse de Doctorat ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.

Jean Germain Otabela⁸², présente les caractéristiques de la guérilla du CNO en pays Bassa. Selon lui, l'option de la lutte armée choisie par l'UPC à travers l'intensification de la violence menée par le CNO fut à l'origine de la création de la ZOPAC et du regroupement des populations dans les camps. Soustraire la masse de la population des pressions physiques et morales des chefs de l'organisation "rebelle" ; isoler les formations paramilitaires de la "rébellion" afin de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination, furent les objectifs assignés aux camps de regroupement. Ce travail est un véritable décryptage des phases de la guerre d'indépendance menée dans la Sanaga-Maritime et à l'Ouest Cameroun.

Jean Pierre Fogui⁸³ met en exergue l'impact des regroupements sur l'autorité des chefs traditionnels. D'après lui, les regroupements ont largement influencé le pouvoir des chefs traditionnels sans être capables de les faire disparaître. Ce que confirme notre étude qui s'intéresse aux regroupements occasionnés par le "maquis".

Emmanuel Nganso⁸⁴ présente les regroupements comme un nouveau système d'habitat en pays bamiléké né de la "rébellion". Pour l'auteur, dans ces lieux, l'administration était tracassière. Beaucoup de fonctionnaires affectés dans ces lieux se croyaient en pays conquis. Brimades et humiliations faisaient partie du quotidien des populations dans la perception des impôts. Il présente aussi les regroupements sécuritaires comme des lieux insalubres et de promiscuité.

Jean Christian Nemkam⁸⁵ présente l'habitat regroupé actuel en pays bamiléké comme une conséquence des regroupements imposés par l'administration pendant les périodes troubles. Pour lutter contre la rébellion, l'administration procéda au regroupement forcé des populations. Ces regroupements, maintenus à la fin de la rébellion ont considérablement transformé l'habitat en pays bamiléké. On est donc passé de l'habitat dispersé à l'habitat regroupé. Ce changement ne fut pas sans conséquences sur le mode de vie des populations. Remarquable travail de géographie sur les regroupements dans la région de l'Ouest

⁸² J. G. Otabela, "Le droit de la guerre dans les luttes armées du Cameroun : 1956-1971", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010-2011.

⁸³ J.P. Fogui, "Autorité traditionnelle et intégration politique au Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Bordeaux I, 1980.

⁸⁴ E. Nganso, "La léthargie du département du Ndé, une anomalie en pays Bamiléké", Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1982.

⁸⁵ J. C. Nemkam, "Habitat regroupé et développement rural : l'exemple de la Mifi Ouest Cameroun", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1983.

Cameroun, cependant l’auteur ne met pas l’accent sur la genèse et l’évolution des faits historiques relatifs aux regroupements.

Maximilien Ndambo Ofekel⁸⁶ établit une reconstitution scientifique des trajectoires du maquis dans le Mbam. Pour cet auteur, la politique de regroupement appliquée dans le Mbam s’inscrivait dans le cadre de la sécurisation et avait pour but de protéger les “populations amies” des exactions des “hors la loi” tapis dans la brousse. Il établit une relation de causalité entre l’ampleur du maquis dans le Mbam, la dispersion de l’habitat et l’instauration des camps de regroupement. D’après ces investigations, au total, 28 villages furent regroupés pour lutter contre le maquis dans le Mbam.

Louis Claude Oubel⁸⁷ met en exergue les facteurs favorables à la pénétration du maquis dans la subdivision de Ndikinimeki, son mode d’organisation, son fonctionnement et ses conséquences. L’auteur présente l’instauration des “camps de regroupement” comme l’une des mesures prises par le pouvoir central pour lutter contre la “rébellion”. Il évoque, de manière brève, l’impact de ces camps sur les chefferies traditionnelles sans toutefois montrer l’apport de ceux-ci dans la lutte contre le “maquis” ni l’impact des regroupements sur les structures économiques et sociales de l’arrondissement de Ndikinimeki.

Louis Marie Issekese⁸⁸ fait une relecture historique de la période du maquis dans l’arrondissement de Ndikinimeki à la lumière de la tradition orale. Pour lui, les camps de regroupement instaurés dans l’arrondissement de Ndikinimeki ont contribué au succès de l’action des forces de défense.

Caroline Ongbagnak⁸⁹ s’intéresse à l’évolution des unités administratives dans l’intégralité du pays Banen de la période allemande jusqu’à la période postcoloniale. D’après elle, les Banen qu’on retrouve aujourd’hui dans l’arrondissement de Yingui département du Nkam à l’instar des Lognanga, Ndoktuna, Ndokbiakat, ont été forcés par l’administration d’abandonner leur site d’origine pour se regrouper au poste administratif installé à Yingui. L’expropriation de ces derniers de leurs terres ancestrales fut consécutive aux troubles d’indépendance. Elle présente le dépeuplement de l’actuel arrondissement de Yingui et sa

⁸⁶ M.Ndambo Ofekel, “Le maquis dans le Mbam (1955-971)”, Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2022.

⁸⁷ L.C. Oubel, “Le “maquis” dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1971”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

⁸⁸ L. M. Issekese, “Tradition orale et maquis dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1970”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

⁸⁹ C. Ongbagnak Embom, “ Evolution administrative du pays Banen : 1911-1966”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

léthargie sur le plan infrastructurel comme les conséquences des troubles d'indépendance dans cette localité.

Pierre Belombo,⁹⁰ dans le cas spécifique des Nyokon, soutient que les administrateurs coloniaux ont toujours manifesté le désir de regrouper les Nyokon. Les raisons sécuritaires évoquées pour justifier les regroupements des Nyokon pendant la rébellion n'étaient qu'un alibi pour remettre en pratique une politique qui avait échoué par le passé. D'après lui, les véritables motivations qui ont soutenues cette politique sont d'ordre administratif.

Rodringue Niddjou Sadeuh⁹¹ montre non seulement l'apport des regroupements à la lutte contre le maquis à travers l'isolement des rebelles, le recrutement des guides, la technique des embuscades, mais aussi l'influence des regroupements sur le système social. D'après lui, l'une des causes de l'instauration des camps de regroupement dans l'arrondissement de Bamendjou fut l'échec des méthodes traditionnelles de lutte contre la "rébellion".

Ngouania Mogo,⁹² montre l'apport des camps de regroupement dans la lutte contre la "rébellion". D'après cet auteur, les camps de regroupement ont été très efficaces et salutaires dans la lutte contre la "rébellion".

Jean Christophe Nemkam⁹³ présente les camps de regroupement de Bayangam comme des zones de recasement des terroristes et des prisonniers de guerre. Mesure qui avait au départ un caractère temporaire, elle a été maintenue en vigueur à la fin des troubles. D'après lui, la modification de l'habitat introduit par les regroupements provoqua des changements profonds dans la civilisation des Bayangam.

Clauvis Enokbile Babangnak⁹⁴, dans ses mémoires, axe sa réflexion sur les fondements, l'implémentation et les conséquences de la politique de regroupement dans la "subdivision" de Ndikinimeki, ainsi que l'apport des camps de regroupement dans la lutte

⁹⁰ P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins des origines à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1991.

⁹¹ R Niddjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée 1955-1970", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

⁹² H. Ngouania Mogo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda 1959-1971", Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure, 1998.

⁹³ J. C. Nemkam, "Bayangam un regroupement en pays Bamiléké", Mémoire de DEA en Géographie, Université de Yaoundé I, 1998.

⁹⁴ C. Enokbile, Babangnak, "Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Ndikinimeki 1955-1971", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2011.

"La politique de regroupement dans la "subdivision" de Ndikinimeki : 1924-2012", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017-2018.

contre le “maquis” dans la même unité administrative. D’après cet auteur plusieurs villages de la subdivision de Ndikinioméki, ainsi que les populations allogènes, furent regroupés à partir de 1924 après le passage de la route nationale numéro quatre construite par l’administration coloniale française. Ces regroupements ont entraîné un climat de tension dans la subdivision de Ndikinioméki favorable aux activités de la rébellion à partir de 1955. Pour lutter contre cette rébellion, après l’échec des méthodes classiques de lutte, les camps de regroupement furent créés. L’apport des camps de regroupement fut salubre dans la lutte contre le maquis ; mais le maintien définitif des populations dans les regroupements à la fin de la rébellion chez les Banen et Nyokon accentua l’aliénation de ces peuples et est à l’origine de leur léthargie sur le plan économique. Ce travail de recherche a le mérite d’aborder de manière intégrale les problèmes des regroupements dans la “subdivision” de Ndikinioméki.

Giverain Laurence Kuenbou⁹⁵ se focalise sur le maquis et ses conséquences dans le canton Lognanga. Dans ce mémoire, l’auteur démontre que le déguerpissement des populations des villages du canton Lognanga imposé par l’administration en 1963 fut consécutif à la recrudescence des actes de violence et de terreur orchestrés dans le Nkam par des terroristes qui se réclamaient d’appartenir à l’UPC. D’après l’auteur, après la fin des troubles liés aux guerres d’indépendance du Cameroun, plusieurs actions furent menées par les pouvoirs publics et les élites pour la reconstruction, la reconstitution des villages, et le retour des populations déplacées du canton Lognanga pendant le maquis sur leurs terres ancestrales. Ainsi donc, l’effectivité du retour de certaines populations originaires des villages du canton Lognanga vers les anciens sites, témoigne de la volonté des populations regroupées de regagner leurs villages.

Alima Ntaintie⁹⁶ retrace les activités quotidiennes en région bamiléké pendant la “rébellion”. D’après elle, les accords de défense signés entre le Cameroun et la France en 1960 aboutirent à la création de la zone d’insécurité des frontières occidentales du Cameroun (ZIFOC) pour la pacification de la région bamiléké. Les camps de regroupement créés pendant cette période avaient un objectif sécuritaire, car ils permirent d’isoler les populations des combattants afin de mieux les protéger et de facilement combattre les insurgés restés dans les zones d’habitat dispersé. Travail de recherche focalisé sur le maquis en région bamiléké, elle présente succinctement les camps de regroupement créés dans la région bamiléké.

⁹⁵G. V. Kuenbou, ‘ ‘La reconstruction du canton Lognanga dans le Littoral camerounais (1963-2015)’’, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2018-2019.

⁹⁶Alima Ntaintie, ‘ ‘La vie quotidienne pendant la période du Maquis en région Bamiléké. (1957-1971)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Henriette Njankou Dantse⁹⁷ s'intéresse aux effets du maquis dans le département du Ndé. D'après elle, la structure traditionnelle de l'habitat en pays Bamiléké fut une entrave à la protection des populations. Ainsi, les camps de regroupement furent créés dans le département du Ndé pour mieux protéger les populations contre les multiples attaques des "rebelles". Ce faisant, en coupant les populations de leur milieu naturel et de leurs modes de vie traditionnels, les regroupements ébranlèrent toute la civilisation Bamiléké : destruction des liens traditionnels, conditions d'hygiène médiocre, promiscuité, difficultés d'effectuer des rites traditionnels etc... Pour le maintien des populations dans les regroupements, plusieurs mesures furent envisagées par l'administration dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations. L'application effective de certaines de ces mesures dans le Ndé aboutit à l'urbanisation de certains regroupements à l'instar de Bassamba et Bamena. Nous entendons démontrer l'effet inverse dans d'autres localités.

Faustin Kenne⁹⁸ et Noumbissi Tchouake⁹⁹ s'attardent sur la contribution des facteurs géographique, économique et sociopolitique dans le processus sanglant de décolonisation en région Bassa et Bamiléké. Ces travaux s'intéressent à l'apport des regroupements sécuritaires dans la lutte contre la rébellion.

G. Nkana Nkana¹⁰⁰, se concentre sur l'influence du commandement indigène sur les structures politiques et socioculturelles du canton Ndog-Béa-Nord de 1887 à 1959. Dans cette unité administrative, la création des camps de regroupement à partir de 1957 est présentée comme l'une des mesures de représailles consécutives au non-respect de l'ultimatum lancée aux populations bassa par le premier ministre camerounais André Marie Mbida lors de son discours de Boum-Nyebel du 09 novembre 1957¹⁰¹. Le refus des populations de ce canton de mettre fin aux actes de violences déclenchés à la veille des élections de la loi cadre et la création de la ZOPAC dans la Sanaga-Maritime eurent pour conséquence l'intensification de la répression et l'implantation des camps de regroupement à Bot-Makak, Ntouleng, Bissombe et Bobog II.

⁹⁷ H. NjankouDantse, "Le maquis et ses effets dans le Ndé 1958-1970", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.

⁹⁸ F. Kenne, "Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

⁹⁹ M. Noumbissi Tchouanké, "Mouvement d'opposition et de répression dans l'Ouest-Cameroun (1920-1970), Thèse de Doctorat en Histoire de l'Afrique, Université de Paris I panthéon Sorbonne, 2005.

¹⁰⁰ G. Nkana Nkana, "Commandement indigène et mutations socio-économiques et politiques dans le canton Ndog-Bea-Nord (1887-1959)", Mémoire de Master en Histoire, UYI, 2009-2010.

¹⁰¹ V. T. Levine, Le Cameroun du mandat à l'indépendance, Tome 2, Paris, Nouveaux horizons, 1970

Paul Tchakounté¹⁰², fait une analyse de la participation des chefs traditionnels de la subdivision de Bafoussam à la rébellion upéciste à la veille et au lendemain de l'indépendance. Représentants et garants de l'autorité traditionnelle, courroie de transmission entre les populations et l'administration, les rapports entre les chefs traditionnels de la subdivision de Bafoussam avec la rébellion furent multiples. Si d'aucuns ont ouvertement affiché leur sympathie pour la cause nationaliste, d'autres, dans un esprit loyaliste, ont accompagné l'administration coloniale et l'Etat du Cameroun dans la lutte anti-insurrectionnelle ; d'autres encore, plus opportunistes passaient constamment d'un camp à l'autre. Pour l'auteur, la faiblesse du contact humain de la part de l'administration avait favorisé le succès de la propagande upéciste. Les camps de regroupement furent instaurés dans cette unité administrative pour corriger le déficit d'encadrement des populations et mieux surveiller les chefs soupçonnés d'être de collusion avec la "rébellion". L'inconfort des regroupements et les mauvaises conditions de vie des populations dans ces lieux entraînèrent l'exode des populations vers les grandes métropoles, ainsi que des détenteurs du pouvoir traditionnel. Ce qui conforte notre analyse.

Les différentes sources documentaires ici convoquées nous permettent d'avoir une idée précise sur le problème d'analyse de la recherche.

8) Problématique

Très capitale et inévitable dans un travail de recherche, la formulation de la problématique est le nœud qui donne une orientation sur le travail. D'après Chenier, elle "fait référence à l'ensemble des éléments formant un problème, à la structure d'information dont la mise en relation engendre chez un chercheur un écart se traduisant par un effet de surprise ou de questionnement assez stimulant pour le motiver à faire une recherche"¹⁰³. Cette conception nous fait distinguer le problème de la question de recherche.

Le terme problème tire son origine de l'expression latine *probléma* qui traduit une difficulté, une contradiction, une incohérence. Tout d'abord, le sujet de notre étude pose le problème de la compréhension de la genèse d'une politique de distribution spatiale de la population, ainsi que de la pérennisation d'une série de mesures administratives, économiques et sécuritaires qui vont à l'encontre des aspirations des populations locales. La première

¹⁰²P. Tchakounté "Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la Subdivision de Bafoussam de 1955-1971", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

¹⁰³ L. Olivier, G. Bédard, J. Ferron, *L'élaboration d'une problématique de recherche : source, outil et méthode*, Paris, l'Harmattan, 2005.

incongruité découle du fait que le tracé de plusieurs axes routiers construits par le colonisateur français au Cameroun a soigneusement évité les zones de peuplement pour se concentrer dans des espaces vides de toute occupation humaine. Ainsi, les populations furent contraintes par le colonisateur d'abandonner leur village pour s'installer définitivement à proximité des nouvelles voies de communication. La deuxième incohérence est liée aux regroupements sécuritaires. Comment comprendre qu'au terme de la tutelle française au Cameroun et à la fin de la lutte armée menée par l'UPC, les regroupements sécuritaires qui furent au départ temporaire s'érigent en nouveau mode d'habitat définitif pour certaines populations tandis que d'autres sont "autorisées" à regagner les anciens sites. Il est clair que, la victoire des alliés à la fin de la Première Guerre Mondiale, la conférence de Versailles en 1919 et la ratification des accords de mandat en juillet 1922 à Londres justifient la présence française au Cameroun. La gestion de ce territoire supposait la mise en place d'une administration efficace. Ceci se traduit par la création des nouvelles unités administratives¹⁰⁴. Pour mieux exploiter le territoire, en conformité avec le pacte colonial, la France tient compte de l'environnement géographique et économique. C'est ainsi que les populations, d'origines diverses furent contraintes d'abandonner leur mode d'habitat traditionnel pour se regrouper à partir de 1922 à proximité des nouvelles voies de communication construites par l'administration coloniale française pour les besoins de la main d'œuvre. Ainsi, La politique de regroupement, initiée sous l'administration coloniale française au Cameroun, visait à concentrer les populations rurales dans des espaces délimités, afin d'en faciliter le contrôle, la fiscalisation, la scolarisation et l'encadrement sanitaire. Présentée comme une mesure de modernisation du territoire, elle s'inscrivait en réalité dans une logique de domination, d'exploitation et de rationalisation administrative. Après l'indépendance, loin de disparaître, cette politique fut poursuivie, parfois sous d'autres formes ou appellations, notamment dans le cadre de projets de développement rural, de réformes foncières ou d'aménagement du territoire. Dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, cette continuité interroge : pourquoi et comment une politique aussi fortement marquée par le contexte colonial a-t-elle été réappropriée, adaptée ou perpétuée par les gouvernements camerounais postcoloniaux ?

Cette thèse se propose d'interroger les logiques politiques, économiques et sociales ayant présidé à la mise en œuvre et à la permanence de la politique de regroupement de 1922 à 2020. Elle vise à comprendre les mutations de cette politique, ses implications sur les

¹⁰⁴ Dès le 14 mai 1916, le général Aymérich publie à Douala un arrêté divisant "les territoires occupés de l'ancien Cameroun en neuf circonscriptions". Cf. L. Ngondo, *"Histoire des institutions..."*, p. 73.

dynamiques territoriales, la réorganisation des communautés, les rapports au foncier, ainsi que les formes de résistances ou d'appropriations locales. Comment expliquer la résilience d'un dispositif hérité du colonialisme dans un contexte post-indépendant censé rompre avec les pratiques autoritaires de l'administration coloniale ? À quelles fins les autorités camerounaises ont-elles instrumentalisé ou réformé cette politique ? Et quelles en ont été les conséquences sur les sociétés rurales, en particulier dans les trois régions concernées ?

9) Cadre théorique et démarche méthodologique

La théorie est un système conceptuel organisé sur lequel est fondée l'explication d'un ordre de phénomène, c'est aussi un ensemble de lois, de règles propres à un domaine¹⁰⁵. Le cadre théorique suppose le choix d'un certain nombre de théories en rapport avec l'objet d'étude. Plusieurs théories ont suscité notre attention.

D'abord, la perspective marxiste de l'Histoire : il s'agit du matérialisme historique. D'après cette théorie, les faits économiques jouent un rôle déterminant dans les phénomènes historiques, politiques et sociaux. Méthode marxiste d'analyse historique, ayant pour principaux théoriciens Karl Marx et Friedrich Engels, ces derniers pensent que les événements historiques sont influencés par les rapports sociaux, en particulier les rapports entre les classes sociales, ils perçoivent l'histoire de toute société jusqu'à nos jours comme le résultat de la lutte entre les classes sociales.¹⁰⁶ Cette théorie nous sera utile dans notre étude afin d'analyser l'importance des motivations économiques à l'instar de l'entretien des routes, la collecte de l'impôt, la mobilisation de la main d'œuvre à travers les travaux forcés et prestations indispensables à la réalisation de grands travaux. Ces motivations influencèrent le choix des acteurs et justifient l'option d'appliquer la politique de regroupement.

Ensuite, le fonctionnalisme. Cette théorie désigne un modèle d'analyse dans lequel les faits sociaux sont appréhendés selon la fonction qu'ils remplissent dans un système global¹⁰⁷. Cette théorie permet de comprendre les regroupements à partir de leurs principales fonctions

¹⁰⁵ T. Vieillard, Dictionnaire universel pour l'Afrique... p. 1194.

¹⁰⁶ Marx, *Le capital*, livre 1, Paris, Flammarion, 1985, P. 55.

¹⁰⁷ Bronislaw Malinowski, "Les courants du fonctionnalisme origines : anthropologie et fonctionnalisme absolu", <https://wp.until.ch>, 2013/7 consulté le 2 mars 2019.

qui furent de faciliter la pacification, l'administration du territoire et optimiser l'exploitation économique des ressources.

L'analyse systémique¹⁰⁸ permet de mettre en évidence le fonctionnement des différents éléments du système et de les mettre en relation¹⁰⁹. Cette analyse fait intervenir les acteurs et déduire la logique dans laquelle s'insèrent leurs stratégies. Elle permet également de définir les conditions qui limitent ces logiques. Dans tous les systèmes, les acteurs ne sont pas totalement libres, c'est la raison pour laquelle le comportement des acteurs apparaît de fois peu rationnel car souvent soumis à des contraintes extérieures.

Enfin, l'étude s'appuie aussi sur la théorie de la sociologie des déplacements forcés¹¹⁰. Ce modèle conceptuel selon l'auteur "consiste à saisir l'essence socioéconomique de ce processus à savoir le risque d'appauvrissement du groupe déplacé et les éléments de rétablissement consécutifs au déplacement. Encore appelé modèle de risque d'appauvrissement et de reconstruction, ce cadre théorique nous permet à travers sa fonction diagnostique de mieux évaluer les pathologies chroniques des déplacements involontaires à travers l'identification des risques. D'après cette théorie, huit risques majeurs d'appauvrissement économique et social peuvent être identifiés en cas de déplacements involontaires : la perte des terres, la perte d'emplois, la perte du domicile, la marginalisation, l'augmentation de la morbidité et de la mortalité, l'insécurité alimentaire, la perte d'accès aux ressources de la communauté. Ce modèle à travers sa fonction prévisionnelle permet aussi de mieux cerner les conséquences néfastes d'un transfert bien avant que la décision d'un tel déplacement soit prise dans l'optique d'atténuer les effets néfastes et de suggérer des solutions aux décideurs politiques.

Il nous revient par le biais de cette étude d'analyser la politique de regroupement au Cameroun. Il s'agit ici de procéder de telle manière que les raisons et objectifs de la politique de regroupement, ainsi que l'influence de cette mesure sur les structures politiques économiques, sociales et culturelles traditionnelles qui apparaissent clairement. Cette approche permet de mieux appréhender la situation actuelle des localités affectées par les regroupements. Notre choix s'est porté sur une méthode à la fois chronologique, thématique et analytique.

¹⁰⁸ Méthode d'analyse abordant tout problème comme un ensemble d'unité en interaction mutuelle

¹⁰⁹ Crozier définit le système comme un ensemble dont les parties sont interdépendantes

¹¹⁰ M. M. Cernéa, "La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique", in J-Lassailly, *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, Autrepard, 1998, pp. 11-28.

Dans l'optique de mener à bien notre étude, plusieurs centres d'archives ont été consultés. Il s'agit précisément des archives nationales de Yaoundé, des archives départementales du Mbam et Inoubou, du Nkam, de la Menoua, des archives régionales de l'Ouest, des archives de la sous-préfecture de Ndikinimeki, des Archives du MINAT et les sources numériques. La rubrique affaire politique et administrative donne des informations d'ordre général sur la politique de regroupement au Cameroun. Les dossiers compulsés portent sur les raisons de l'application de la politique de regroupement, la création des regroupements, leur construction, et les différents problèmes auxquels les populations étaient confrontées dans ces lieux.

Par ailleurs, l'approche qualitative, au moyen des enquêtes de terrain sur la base d'un guide d'entretien, ont permis de mener aisément des interviews individuelles et/ou collectives de durée variable dans différents villages des départements du Mbam et Inoubou, du Nkam, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Kéllé, de la Menoua et la Mifi. Celles-ci complètent les sources écrites et justifient l'authenticité et la crédibilité des informations recueillis. A ce niveau, les informateurs choisis sur la base de leur proximité aux faits, étaient de divers ordres et catégories socioprofessionnelles : Chefs traditionnels, anciens membres d'autodéfense, anciens éléments de la garde civique, anciens habitants des camps de regroupement, élites de l'arrondissement. L'ensemble de ces sources a été complété par une revue de littérature dans différentes bibliothèques. Il s'agit de la Bibliothèque centrale de l'UYI, la bibliothèque de la FALSH, la Bibliothèque de l'ENS de Yaoundé, la bibliothèque de l'Institut Français de Yaoundé (IFC), celle de la Fondation Paul AngoEla (FPAE), la bibliothèque de l'Université catholique d'Afrique centrale, la bibliothèque du MINRESI, et celle de l'institut Goethe de Yaoundé. A l'ère du numérique, la recherche dans les fonds documentaires des sites spécialisés, de documents relatifs à notre travail nous a permis d'avoir accès à plusieurs documents numériques. Au cours de ce trajet, des difficultés énormes furent rencontrées.

10) Difficultés rencontrées et plan du travail

Lors de nos investigations, les difficultés rencontrées furent énormes et multiples. La difficulté d'obtenir les sources d'archives fut notre plus grand obstacle. Aux archives nationales de Yaoundé, les portes nous avaient été fermées pendant près d'un an à cause des travaux de réfections qui excluaient toute possibilité de recherche. Aux archives de la sous-préfecture de Ndikinimeki, de la préfecture du Nkam, et aux Archives Régionales de l'Ouest, nous avons rencontré des difficultés similaires : non classées, ces archives sont dans un état de

détérioration avancée. Combiné à cela, le manque de personnels en charge des archives a freiné à maintes reprises notre travail. Nous avons sollicité plusieurs autres centres d'archives sans succès. Après avoir rempli les démarches administratives, plusieurs motifs nous furent adressés par le personnel de ces structures pour justifier leurs désapprobations. A la préfecture de la Sanaga-Maritime par exemple, les archives concernant la période coloniale auraient disparu après le changement des locaux. Aux archives de la préfecture du Nyong-et-Kéllé, la “présence des serpents” dans la salle des archives nous rendait l'accès impossible. Par la suite, les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la Covid 19 à partir de mars 2020 ont entraîné la fermeture temporaire de plusieurs centres de documentation dans la ville de Yaoundé, notamment, l'institut français, la bibliothèque du Minresi.

La seconde difficulté rencontrée fut celle de l'obtention des sources orales. L'éloignement et l'enclavement de certaines localités où nous avons mené des investigations sur le terrain à l'instar de Yingui, Yabassi, Ndoknabaho, Ndokbou, nous épuisa profondément sur le plan physique, mental et financier. Du côté de Ndokhok, les informateurs surenchérisaient les informations et à Nyokon, Kinding, Bot-Makak, Ngok Mapubi, il s'est posé le problème de communication. La non maîtrise de la langue locale a donné lieu aux traducteurs circonstanciels.

Après avoir recueilli les informations et données, et leur examen critique sous plusieurs angles pour donner sens à notre travail ; il fallait aussi savoir ordonner et structurer les résultats obtenus afin de les rendre intelligibles et logiques. L'étude de la politique de regroupement au Cameroun renferme une logique que nous présentons en trois parties.

La première partie retrace l'itinéraire migratoire en période ante coloniale des principales entités ethniques du Cameroun qui furent affectées par les regroupements. Elle permet de localiser les zones de peuplement à partir de la période du mandat français au Cameroun des entités ethniques affectées par les regroupements. Par la suite, analyse les véritables causes qui justifient la politique de regroupement appliquée au Cameroun par l'administration française et post indépendante.

La deuxième partie traite des processus de transfert des populations vers les nouveaux sites, en s'attardant sur le mode de création et les types de regroupement. Aussi, le rôle des différents acteurs ainsi que la réaction des populations confrontées aux différents types de regroupement nous permettrons d'identifier les véritables bénéficiaires de la politique de regroupement.

La troisième partie est consacrée aux conséquences de l'implémentation de la politique de regroupement au Cameroun, à la situation actuelle des localités affectées par les regroupements, et à la question du retour des populations vers les anciens sites de peuplement. Un état des lieux des zones ayant abrités ces structures permettra de faire ressortir les problèmes actuels en rapport avec les regroupements et proposer des solutions sous formes de recommandations.

PREMIERE PARTIE : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS, ET LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN

Avant la pénétration européenne au Cameroun en 1884, la quasi-totalité des entités ethniques localisées sur ce territoire avaient achevé leurs processus migratoires et s'étaient stabilisées sur des emplacements bien précis, choisis à travers des mécanismes traditionnels. Mais, dans son processus de mise en valeur du territoire pour optimiser son exploitation économique, l'administration coloniale à travers la politique de regroupement favorisa d'autres formes de migrations, qui aboutirent à la formation de nouveaux peuplements.

CHAPITRE I : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS AU CAMEROUN

Avant l'implantation de l'administration coloniale française au Cameroun, la foultitude d'entités ethniques que renferme le Cameroun aujourd'hui a occupé différents sites de peuplements. On retrace dans cette partie, l'itinéraire migratoire et les différents foyers de peuplements avant la pénétration européenne des principaux groupes ethniques affectés par la politique française de regroupement.

I- LES PEUPLES DU CENTRE ET DU LITTORAL

D'après Idelette Dugast dans son analyse des peuples du Sud-Cameroun¹¹¹, les Pygmées, les groupes Duala, Bakundu, Bakoko, et Bassa, les Bantou du centre, Béti et Pahouins, Maka et kozime, les populations de langue semi-bantou, les populations soudano-bantou et enfin les Soudanais sont les sous-groupes de populations qui peuplent le Sud du Cameroun¹¹². Ainsi, les Banen, Bafia, Nyokon, Lemandé, Yambassa, Bapé, Balom, et Djanti etc...font partie du groupe dit "Bantu du Mbam" et sont tous les descendants de l'ancêtre Mbono et dont l'épouse était nommée Nké¹¹³. Ces derniers auraient vécu dans la partie Nord de la région du Noun, dans les régions situées entre les localités actuelles de Foubot et

¹¹¹ Il s'agit de toute la partie du Cameroun qui va du plateau central de l'Adamaoua jusqu'aux confins sud du Cameroun.

¹¹² I. Dugast, "Inventaire ethnique du Sud-Cameroun", Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire du Cameroun, série population, n° 1, 1949, pp. V et VII.

¹¹³ G. M. Dong Mougol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours", Thèse de Doctorat-ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 162

Massangam¹¹⁴. Voici, selon l'administrateur Coquille, le nom et la destination de chacun des fils de Mbono :

- Iring à Mbono ou Alinga Mbono qui descendit chez les Banen, est connu sous le nom d'Eling.
- Sibe à Mbono fut le fondateur du village Ossimb 1
- Sesse à Mbono qui descendit chez les Yambetta
- Mbay à Mbono ou Ribay à Mbono, fonda le village Nyambay chez les Lemandé
- Ossassa à Mbono, qui alla se réfugier plus au Nord à Ngoro
- Zoh à Mbono est l'ancêtre des Tchékos
- Gounou à Mbono, l'ancêtre des ngounou, Bitang et Assala
- Kon à Mbono, l'ancêtre des Kon yambetta
- Mougo à Mbono, fondateur du village Mouko
- Abatchongha à Mbono, qui donna naissances aux Kiki et Ribang¹¹⁵.

Il paraît donc évident que, les peuples du Mbam central et occidental en grande majorité ont un ancêtre commun. Les multiples déplacements de ces entités ethniques seraient à l'origine de la scission des groupes et justifient l'occupation de l'espace.

A-LES BAFIA, BAPE ET OSSANANGA

1- Origines

D'après les travaux de Dong Mognol, sur l'origine des peuples du Mbam, la parenté ancestrale entre Bafia et Bamoun prête à controverse. A ce sujet, il mentionne :

Tout en considérant le pays bamoun comme une simple étape de leur migration, une opinion chez les Bafia voudrait plutôt croire à une parenté certaine existant entre Bamoun et Bafia. On sait cependant que les Bamoun se déclarent descendants de Nshare Yen qui régna de 1334 à 1418. L'histoire des Bamoun nous apprend que ce peuple est parti du royaume Rifum-actuel Bankim-dans la plaine Tikar. Faudrait-il conclure alors à un foyer originel pour les Bafia ? Ce serait là une affirmation sans argument scientifique car, l'histoire se trouve ici dans l'obligation de démontrer au préalable la connexion généalogique qui existerait entre Bamoun et Bafia. A ce propos, la tradition orale chez les Bafia n'est pas assez édifiante. Elle n'arrive pas à remonter la généalogie et à parvenir à l'ancêtre commun aux Bamoun et aux Bafia ; elle n'évoque pas non plus des faits historiques concrets qui attesteraient cette parenté. Par contre, l'histoire écrite rapporte que le roi de Rifum avait trois fils : Nsharé Yen, Mfo Nso, et Mfo Mbaam ; et que d'après la tradition, au moment où Nsharé Yen fondait la dynastie bamoun, Mfo Nso aurait fondé l'Etat voisin de Nso... A la même époque, Mfo Mbaam aurait fondé l'Etat Tikar de Nditam, dans la vallée du Mbam. Ne voyant ici aucun rapprochement généalogique entre Nsharé Yen et un quelconque ancêtre des Bafia, il est imprudent de conclure à ce niveau, à une parenté certaine entre Bamoun et Bafia. Parallèlement, il est également précoce de situer avec certitude, l'origine des Bafia dans la plaine Tikar, à Rifum¹¹⁶.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid., p. 162

¹¹⁶ G. M. Dong Mognol, "Histoire des origines chez les Bafia", communication au festival Mbam Art et Culture", 1999.

Il paraît donc évident à l'état actuel des recherches sur la question, faute d'arguments scientifiques, rien ne permet d'exclure ou de valider la thèse selon laquelle les peuples du Mbam, en l'occurrence les Bafia, seraient originaires de la plaine Tikar. Il est donc plus crédible de situer l'origine de leurs migrations dans la région au Nord du Noun à partir de 1650¹¹⁷. Sur ce site, ils trouvèrent les Gounou et Méhéle¹¹⁸. C'est dans ce lieu que la famille Mbono se scinda en plusieurs groupes¹¹⁹ qui prirent, chacun sa direction.

En ce qui concerne les Bapé, leur origine est aussi controversée. Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'origine de ce groupe ethnique plus ou moins apparenté aux Bafia.

Pour Tessman, Les Bapé seraient en réalité les Balom¹²⁰ qui se sont installés dans le pays Bafia. De ce fait, il les désigne comme les Balom Bafiasé¹²¹. D'après Magloire Guiala¹²², l'origine des Bapé se trouve chez les Tikar. Leur ancêtre, Fanga, fils de Kpalim et de Mviah, quitta la plaine Tikar, suivait le cours des fleuves Noun et Mbam avant de se retrouver dans l'actuelle région de Bafia où il donna naissance à plusieurs enfants¹²³ qui sont à l'origine des différents clans Bapé. Cette origine est attestée en partie par Melvin Mbassa Southa¹²⁴, qui pense que, selon la tradition orale, Fanga, l'ancêtre des Bapé fut un des réfugiés qui, poursuivi par les guerriers du roi Bamoun Mbwe-Mbwe, longea le Noun et s'installa dans la grande savane giboyeuse de Madja où il pratiquait la chasse. C'est à cet endroit qu'il rencontra une jeune fille appelée Madja avec qui ils donnèrent naissance à 10 fils qui constituèrent 10 clans au départ ; d'où l'appellation '*Fanga-mekuu nted*'¹²⁵.

¹¹⁷ G. M. Dong Mognol, "Migrations internes...", p. 165.

¹¹⁸ E. Mohammadou, "Qui sont les Bafia", Cameroon Tribune, n° 495, 14 et 15 février 1976, p. 2.

¹¹⁹ Il s'agit des Bafia, Balom, Banen, Djanti, Lemandé, Nyokon, Ossanaga, Tikar, Vouté, Yambassa, Yambatta.

¹²⁰ Les Balom ou Fak désignent un groupe ethnique localisé dans le Mbam, qui occupe une vaste portion de terre qui s'étend au nord du pays Bapé et Yambetta de part et d'autre du fleuve Mbam. Cf. Magloire Guiala, "La résistance des Bape à la colonisation française (1916-1937)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2002-2003, p. 182.

¹²¹ Tesmann cité par Idelette Dugast, "Notes sur les Bafia et Yambassa", extrait de people of central Cameroon, Londres, IAI, 1954, p. 9.

¹²² Magloire Guiala, "La résistance des Bapé ...", p. 30.

¹²³ D'après cette légende, Fanga donna naissance à Nkeng (l'ancêtre du village Nkeng) Nyu Well, Gouguel, Diodaré (l'ancêtre du clan diodaré), binsé, Bongma'a, Lakpwang (l'ancêtre du clan Lakpwang), Ga, Ndeng, Lale (l'ancêtre du clan Lale). Cf. Magloire Guiala, La résistance des Bape..., p. 18.

¹²⁴ M. Mbassa Southa, *Un peuple, une Histoire : les Bafia*, Yaoundé, Edition Begueni, 2019, p. 34.

¹²⁵ Parmi les 10 clans, 3 furent exterminés ; les 7 autres sont les Ken, Ndeng, Gaa, Laakpang Dijori, Ngugol, Binsig. La dénomination Bapei dont se reconnaissent aujourd'hui les descendants de Fanga viendrait du nom de Mpei à Kiben, un natif de Ndeng qui fit sa demeure sur une montagne qui jusqu'à présent porte son nom (Don i Mpei à Kiben). Ce dernier s'opposa héroïquement aux troupes allemandes. C'est donc à partir de la guerre menée par Mpei, qui opposait les Allemands aux Fanga que tous les Fanga reçurent le nom de Bapei. Cf. M. Mbassa Southa, *Un peuple, une Histoire...*, pp. 34-35.

A propos des Sanaga ou Ossananga¹²⁶, encore appelés Uki, ils font partie du grand groupe Baki, autrement appelé Bâti, Beti ou Betsi¹²⁷. Leur origine est sujette à spéculations dans les milieux académiques et traditionnels. Plusieurs traditions bété situent leur origine lointaine dans la “région des Grands Lacs¹²⁸” ; pour d’autre leur berceau originel serait situé dans une région de savane, aux environs de Yoko. Selon la Sénatrice Bilai Okala Nicole¹²⁹, ses ancêtres seraient venus de l’actuel RDC¹³⁰.

D’après Yano Ambaka¹³¹, Le groupe Ossananga englobe exclusivement les Batsenga, les Bundju, les Kombé, les Mvele, les Ngoro, les Tsinga. Les Batsenga affirment que leurs ancêtres ont marché pendant des milliers d’années et qu’ils viendraient du Nord. D’après Mbia Dzé Jean¹³², Les Ossananga tout comme l’ensemble des Bété dans leur marche migratoire vers le Sud, disent venir du Nord ou du Nord-est par rapport à leur localisation actuelle. Véronique Anasthasie Yakana, s’appuyant sur les recherches du CICIBA¹³³ affirme que :

L’expansion des Bantou entre le Sud-Est du Nigeria et le Sud-Ouest du Cameroun a commencé 3000 ans environs av J-C. Les Fang et les Beti, deux ethnies du groupe Bantou du Cameroun ont sans doute entrepris leur exode à partir de cette date. Ils auraient habité pendant très longtemps dans les environs de l’Adamaoua ou le climat leur était favorable, jusqu’à ce qu’ils soient délogés à partir de l’an 900 de notre ère¹³⁴.

Théophile Obenga, dans son ouvrage *Afrique centrale précoloniale* écrit : “Tout le pays nommé aujourd’hui Adamaoua comprenant un grand nombre de petits Etats païens dont les

¹²⁶ D’après Dugast, le nom originel de la Sanaga, jusqu’aux chutes d’Edéa est “grand Nyong” alors que le Nyong actuel était le petit Nyong ; nom consigné par les allemands lors de leur pénétration en 1888. Pour Christian Mbarga Owono, le nom Sanaga ou Ossananga serait le résultat d’un malentendu entre les Batsenga et les allemands à l’arrivée de ces derniers à Ombuma, région qui porte aujourd’hui le nom de chutes de Nachtigal. En effet, en 1884, selon le chef Atenguena Ngono, quand Gustav Nachtigal arrive à l’endroit en question, il trouve une baraque dans laquelle habite un vieil homme du clan Ndoungui et sa femme. Il pose des questions par des gestes au vieillard du nom d’Awouna mballa qui se tient en face de lui. Natchtigal lui demande : “qu’est ce que c’est”, le vieux ne saisissant pas le sens de la question répond en tuki (ati) : “Ossa !” en pointant du doigt le fleuve. Ensuite, Nachtigal lui indique la baraque et Awouna Mbala lui dit : “Nanga !” et gustave Nachtigal nota “Ossananga” ce nom est parvenu à s’imposer au point qu’il tend à remplacer les termes Baki, Boki, Batsenga, Tsinga, Kombé, Ngoro, Mvele, et Ndong, désignations officielles des autochtones de cette zone. Cf. C. Mbarga Owono, *Les Evondo, Ehondo...* pp. 41-42.

¹²⁷ Bâti est la désignation de ce peuple par ses voisins notamment les Babouté et les Bafia ; Betsi est le nom que leur donne leurs autres voisins, les Bafeuk, ils sont aussi appelés Sanaga ou Ossananga. Cf. C Mbarga Owono, *Les Evondo, Ehondo, Aby et autres Betsenga. Migrations et sédentarité du XVII^e siècle à nos jours*, p. 24.

¹²⁸ Ibid., p.19.

¹²⁹ Nicole Okala Bilai, né le 26 mai 1949 à Dang est une femme politique camerounaise originaire du Mbam-et-Kim ; en 2007, elle fut députée suppléante et maire de la commune de Mbangassina ; depuis 2013, elle est sénatrice de la région du centre.

¹³⁰ C Mbarga Owono, *Les Evondo, Ehondo, Aby...*, p. 21.

¹³¹ Entretien avec Yano Ambaka, 55 ans, porte parole du chef du village Ehondo, Ehondo (Ntui), 16 août 2023.

¹³² Entretien avec J. Mbia Dzé, Enseignant retraité, Ehondo, 18 août 2023.

¹³³ Centre International des Civilisations Bantu

¹³⁴ V. Anasthasie Yakana, *les Befeuk et les Betsi de la rive droite de la Sanaga. Aux origines des peuples Fang et Beti*, Yaoundé, Editions clé, p. 155.

habitants appartenait à diverses races du soudan qui, peut-être jadis, avait chassé vers l'Ouest les peuples Bantou¹³⁵».

Dong Mognol dans sa thèse confirme l'origine commune de certains groupes ossananga avec les Béti. D'après lui, ils auraient pour origine la région au Nord du fleuve Sanaga, près du Mbam¹³⁶.

On peut donc déduire que, les Sanaga, incluent dans le groupe Fang-Béti ont longtemps habité avec les Béti au Nord du fleuve Sanaga ; ils seraient partis de l'Adamaoua avant de descendre vers la partie Sud du Cameroun sous la pression des nouveaux peuples.

2-Migrations, peuplement et localisation avant l'arrivée des Européens

Le départ des descendants de Mbono¹³⁷ de la région du Noun aurait été provoqué par l'expansion du royaume Bamoun¹³⁸. Traversant le Noun et les collines situées au Nord de Ndikiniméki, ils vinrent s'installer entre Bokito-Yangben et le fleuve Mbam¹³⁹.

D'après Dong Mognol, le peuple désigné sous le terme Bafia¹⁴⁰ est à l'origine, biethnique. Il est constitué de deux groupes. Le premier groupe constitue un détachement de la grande famille Mbono¹⁴¹. Il est appelé Bekké, ce qui se traduit par “ceux de Nké” ou “les descendants de Nké¹⁴²”. Le second groupe, est appelé Bekpag ou “descendants de Nkpag”. Les deux groupes utilisèrent des itinéraires migratoires différents pour au final se retrouver dans leur lieu d'emplacement actuel.

En ce qui concerne les *Bekké*, leur foyer originel était au nord du fleuve Noun, entre fouban et Massagam. A cause de l'expansion Bamoun, ils migrèrent vers la région du Mbam en traversant le Noun, vers 1650 et s'installèrent dans l'actuel pays yambassa, entre

¹³⁵ T. Obenga, *Afrique Centrale Précoloniale*, Paris, Présence Africaine, pp. 175-176.

¹³⁶ G. M. Dong Mognol, “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas des régions de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours”, Thèse de Doctorat-Ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I, p. 171.

¹³⁷ D'après les traditions orales Mbono serait l'ancêtre commun à tous les Bantou du Centre

¹³⁸ E. Mohammadou, “Qui sont les Bafia...”, Cameroon Tribune, n° 495, p.2.

¹³⁹ G.M.D. Mognol, “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...”, p. 165.

¹⁴⁰ L'origine du nom Bafia serait une déformation par le colonisateur allemand, du nom d'un patriarche appelé Bofia. Cette déformation provient d'un malentendu entre le vieux Bofia et le conquérant allemand. Naïvement, Bofia avait décliné son identité devant l'Européen qui lui demandait plutôt comment s'appelaient les terres sur lesquelles il se retrouvait. De leur côté, croyant avoir reçu la réponse à leur question, les Allemands ont adopté cette appellation de Bafia qu'ils ont étendue au peuple habitant la région. Plus tard, les Français ont maintenu ce nom. Cf. G. M. Dong Mognol, “Le pays Bafia précolonial”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998. P.

¹⁴¹ Certains fils de la descendance de Mbono admettent que Mbono serait une femme, ils se basent sur le régime social (le matriarcat) dont dépendent les Bekké, ou leur mère Mbono serait le chef de famille ; considérant Ngué comme géniteur.

¹⁴² Dong Mognol, “Le pays Bafia précolonial...” pp. 26-31

Bokito, Yangben et le Mbam. De là, une dernière migration initiée par une partie des descendants de Nké¹⁴³, s'introduit dans l'actuel pays bafia par le Sud. C'est ce détachement qui constitue le groupe *Bekké*. Après cette intrusion, les *Bekké* ont d'abord longtemps séjourné dans l'actuel village Gouifé avant l'arrivée des *Bekpak*. L'étroitesse de ce lieu serait à l'origine de la conquête de l'actuel pays Bafia par les *Békké*¹⁴⁴.

Pendant cette conquête, les trois clans *Bekké*, à savoir Bitang, Mouko, Kiki, évoluèrent séparément et rencontrèrent de nombreuses difficultés avant de s'approprier un habitat définitif¹⁴⁵.

Après l'installation des *Bekké*, arrive le second groupe, les *Bekpag* ou *Binkira*¹⁴⁶. Constitué de 5 clans : Gouifé, Roum, Ngam, Yakan et Koro, ils sont originaires de l'actuel pays bamoun, plus précisément entre Foumban et le fleuve Mbam. Sous la pression des Bamoun, ils quittèrent ce lieu vers 1650. Dong Mougol retrace leur itinéraire migratoire à partir du pays bamoun :

Toutefois, contrairement aux *Bekké* qui descendirent directement vers la région du Mbam, les *Bekpak* prirent un chemin plus tortueux. Ils s'installèrent un moment au Sud de la région de Babimbi. C'est de là qu'ils partirent, en suivant l'itinéraire de la Sanaga. Ils auraient été tour à tour bousculé par les Foulbé et les Bété.

C'est au cours de cette phase migratoire qu'ils auraient pénétré le pays Bafia actuel par le Sud. Ils sont aussi restés longtemps dans l'actuel village de Gouifé, au lieu-dit *don i tisson*. Dans un premier temps, ils ont combattu les *Bekké* qui s'y trouvaient déjà, aux environs du XVII^e siècle. Finalement, les *Bekpak* se sentirent dans l'obligation de s'allier aux *Bekké*, afin de déloger un véritable ennemi commun : les Yambasa. La coalition ainsi formée *Bekké-Bekpak* put atteindre son but. Ce qui leur permit de s'approprier les collines qui dominent la plaine dans sa partie Ouest¹⁴⁷.

D'après Mbassa Souta, Mkpàg, l'ancêtre des *Bekpag* serait un fugitif de la guerre entre les Bamoun et Bamiléké qui trouva refuge chez les Lemandé. Dans sa fuite, Mkpàg arrive à Omend chez Mandi Borog qui le maria à sa fille Wayàg. De cette union, naquit deux enfants, Nnouka à wayàg et kodo à Mkpàg. Par la suite, la petite famille de Mkpàg se sépara de celle

¹⁴³ D'après la tradition orale des Bafia, le Ke Bafia est le Ngue Basa'a (Nké Ngué). Donc Nké serait le fils de Nanga.

¹⁴⁴ Ibid. p. 8.

¹⁴⁵ Pour plus de détails sur cette évolution du clan *Bekké* et leur installation, Cf. Dong Mougol, "Le pays Bafia...", pp. 27-31

¹⁴⁶ Les *Bekpag* ou *Binkira* sont les descendants d'un ancêtre appelé Mkpàg dont le fils Kodo à Mkpàg a dû perpétuer la descendance avec sa femme Binkira une Balom.

¹⁴⁷ Dong Mougol, "Le pays Bafia...", p. 9.

de Mandi borog pour créer le clan Mkpag. Mkpag eut une seconde épouse appelée Nnam, cette dernière eut un enfant appelé Kpakee qui fonda le clan Sanam. Des deux fils issus de Wayag, la tradition orale reste muette à propos de la descendance de l'aîné Nnouka, mais elle renseigne plutôt sur la descendance du cadet qui fut un chasseur. Il fit la connaissance d'une fille Balom appelée Binkira. De l'union entre Kodo et Binkira, naquirent 5 fils qui forment aujourd'hui les clans Bekpag¹⁴⁸.

En ce qui concerne les migrations Bapé, il est clair que, partis de la plaine tikar, ayant longé les fleuves Mbam et Noun pour occuper l'emplacement actuel des Bafia, les Bapé furent par la suite délogés par les nouveaux arrivants à la suite d'un conflit qui les opposa aux Bafia. Ainsi, pour se mettre à l'abri de la fougue des guerriers Bafia, les Bapé vinrent se réfugier vers les chaînes de montagne situées sur la rive gauche de la rivière Mô. Cet itinéraire migratoire est attesté par plusieurs chercheurs à l'instar de Dong Mougnot, quand il affirme que : "Les Bapé furent repoussés de la plaine du pays bafia actuel par les Bekké et ont migré vers la chaîne montagneuse située sur la rive gauche de la rivière Mô¹⁴⁹". En effet, c'est dans cette région montagneuse que les Bapé occupaient au moment de l'occupation du Mbam par les troupes françaises. A l'instar des Bafia et Bapé, plusieurs autres peuples du Mbam furent confrontés au phénomène de migrations.

Pour ce qui est des migrations des Ossananga, Le chef Atenguena Ngono Charles des Ehondo rapporte que :

Les anciens avaient transmis le souvenir de leur passage à travers la grande forêt non loin de la Sangha qu'ils n'avaient pas traversée, mais plutôt contournée, pendant la migration pour remonter vers le Nord¹⁵⁰. Cet itinéraire donnerait une ligne droite vers le Cameroun partant du Soudan. Pour éviter la traversée de la Sangha, ils seraient passés par la préfecture actuelle de sangha Mbaéré¹⁵¹.

Quelques traditions batsenga relatent la traversée mythique du yom. D'après les Ehondo, il aurait eu plusieurs traversées¹⁵². Certains évoquent le Ngang Medza¹⁵³ comme passerelle sur le Yom, tandis que pour d'autres, il s'agissait de l'arc-en-ciel.

¹⁴⁸ Les 5 fils de l'union entre Kodo et Binkira furent : Messe à kodo ou Messe à Binkira, fondateur du village Biamesse ; Yakan à Kodo ou Yakan à Binkira, fondateur du village Yakan ; Somen à Kodo ou Somen à Binkira, fondateur du village Gouifé ; Ngam à Kodo ou Ngam à Binkira, fondateur des villages Biamo et Dang ; Koro à Kodo ou Koro à Binkira. Cf. M. Mbassa Southa, *De l'Egypte à Ngog-Lituba ou le grand voyage des fils d'Afrikara*, Yaoundé, Editions Begueni, p. 16.

¹⁴⁹ I. Dugast, "Inventaire ethnique du Sud-Cameroun...", cité par G. M. Dong Mougnot, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 183.

¹⁵⁰ C. Mbarga Owono, *Les Evondo, Ehondo, Aby et autres Betsenga. Migrations et sédentarité du XVIII^e siècle à nos jours*, P. 22.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid., p. 32.

¹⁵³ Le Ngang Medza désigne le récit mythique des peuples Fang-Beti-Bulu qui relate de manière fascinante la traversée du fleuve Sanaga par ces peuples sur le dos d'un serpent.

Partis de l'Adamaoua, sous la pression des Mboum et des Vouté¹⁵⁴, les Fang-béti franchirent la Sanaga en grand nombre et par vagues successives. Mais, certains groupes ne purent traverser la Sanaga et s'implantèrent sur les sites situés avant le fleuve. En ce qui concerne le groupe Ossananga, ils occupèrent d'abord la zone actuelle de Ngoro ; par la suite, ils furent délogés par les Vuté et se scindèrent en 3 groupes : le premier groupe, les Nyassakunu, se replièrent chez les Yambassa ; le second groupe alla chez les Bafia et les Yambassa ; le troisième groupe resta sur place et fut réduit en esclavage ; une partie fut déportée à Linté et à Tibati vers le Nord, une autre partie à Goura vers le Sud¹⁵⁵.

Par la suite, un autre phénomène conduisit une partie des Ossananga chez les Yambassa. En effet, en 1884, Nko'o sarama, chef de guerre des Ossananga fut sollicité par le chef du village Kananga chez les Yambassa, en guerre contre les Omende. Ce dernier fut assisté par 7 chefs représentant les 7 villages Sanaga. Pour éviter toute surprise, il s'installe en arbitre entre les 2 villages et imposa la paix. Bien après, les Sanaga furent sollicités par les Omende pour lutter contre les Batanga. Nko'o Saram réussit à mettre un terme à ce conflit à travers la signature d'un pacte de non-agression entre les Omende et Batanga ; en contrepartie, Nko'o samara demanda aux Omende de payer ses honoraires¹⁵⁶ ; le refus de paiement entraîna un autre conflit entre les Sanaga et les Omende qui se solda par plusieurs pertes en vies humaines chez les Sanaga. Les victimes furent enterrées sur place et les Ossananga s'implantèrent définitivement sur les terres Yambassa. A l'arrivée des Allemands au Cameroun, ils trouvèrent les Sanaga en guerre contre les Yambassa ; ils mirent fin au conflit et imposèrent le statut quo ante¹⁵⁷.

D'après Dong Mognol, partis de l'actuel pays mangissa, sous la pression des Vouté et des Tchamba, les Béti parmi lesquels les groupements Ossananga qui occupaient toute la région au Nord du fleuve Sanaga, près du Mbam commencent à traverser la Sanaga vers 1840. C'est probablement lors de ce mouvement migratoire que les Ngoro, les Tsinga et Kombé aurait occupé leur territoire actuel, après un accord passé avec les Yambassa qui s'y étaient déjà installés¹⁵⁸.

¹⁵⁴ V. Anasthasie Yakana, *les befeuk et les Betsi de la rive droite de la Sanaga...*p. 156.

¹⁵⁵ M. Mbassa Souta, *Les Bafia un peuple, une Histoire*, Yaoundé, Editions Begueni, pp. 61-62

¹⁵⁶ Il s'agissait de 4 sacs de sel marin, 6 jeunes filles pucelles.

¹⁵⁷¹⁵⁷ M. Mbassa Souta, *Les Bafia un peuple...*, p. 52.

¹⁵⁸ G.M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 171.

Il s'avère donc que, bien avant l'arrivée des Européens au Cameroun, les Ossananga étaient déjà dispersés dans les régions riveraines de la Sanaga et du Mbam où ils formèrent plusieurs peuplements¹⁵⁹.

B- LES BANEN, NYOKON, BANDEM ET BASSA

Les Banen, Nyokon Bandem et Bassa font partie des peuples de la grande famille bantou. On présentera tour à tour leur origine, migrations, peuplements et localisation avant la pénétration européenne au Cameroun.

1-LES BANEN

a) ORIGINE

D'après leur tradition orale, les Banen seraient originaires de la rive gauche du fleuve Noun¹⁶⁰. La légende raconte que, le nommé Bayesek, qui habitait les alentours du Noun avait pour fils Munen, Nganite, Mutemp, et Mofè. A la suite d'une dispute causée par le mauvais partage de la nourriture, ils se séparèrent et chacun alla de son côté fonder sa descendance¹⁶¹. Munen quant à lui resta chez son père et eut beaucoup d'enfants qui furent les ancêtres de toutes les tribus. Il les appela Banen. L'un des fils de Munen s'appelait Ndiki. Ce dernier ayant très tôt maîtrisé le feu, fut convoité et fréquenté par tous les autres. A chaque fois qu'il donnait du feu à quelqu'un, il lui disait : "tu m'appartiens je t'ai acheté avec mon feu"¹⁶² ; ce qui explique la "supériorité" de la tribu Ndiki sur toutes les autres tribus.

Selon Engelbert Mveng¹⁶³, les Banen seraient l'un des peuples les plus anciens du Cameroun installés à partir de 6^{ème} siècle. Leur origine se trouverait dans la vallée du Noun et les guerres tribales contre les Bamoun seraient à l'origine de leur installation dans la plaine au Nord du fleuve Sanaga, dans la région actuelle des Yambassa avant de se disloquer en deux groupes. Le premier groupe serait allé vers le Nord et le Nord-Ouest et donna naissance aux Ndiki. Le deuxième groupe, minoritaire, a traversé la Sanaga en

¹⁵⁹ Avant l'arrivée des Européens, les Ossananga étaient déjà dispersés ; aujourd'hui, on les retrouve dans plusieurs arrondissements des départements du Mbam-et-Kim et du Mbam-et-Inoubou. Dans l'arrondissement de Ntui, on retrouve les Batsenga, les Mvellé et les Bafeuk tandis que les Ngorro se localisent dans l'arrondissement de Ngoro. Dans l'arrondissement de Mbangassina, on retrouve, on retrouve trois principaux clans qui sont : les Tsinga, les Kombé et les Bondjo. Dans l'arrondissement de Bafia, il existe un petit groupe Ossananga issus de Ngorro et qui sont installés dans le village Egona. L'arrondissement de Bokito abrite également un fragment du groupe Ossananga que l'on retrouve dans les villages Nyamanga.

¹⁶⁰ I. Dugast, *Monographie des tribus Ndiki* (Banen du Cameroun) Tome I, Paris, Institut d'ethnologie, 1960, p.7.

¹⁶¹ D'après cette légende Banen, Munen est l'ancêtre de tous les Banen, Nganite, l'ancêtre des Banganté, Mutemp fut l'ancêtre des Bamoun, Mofè est l'ancêtre des Bafias. I. Dugast, *Monographie des tribus Ndiki*..., p.56.

¹⁶² Ibid, p. 57.

¹⁶³ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 1, Yaoundé, CEPER, 1978, p. 64.

direction du sud vers Mbalmayo et Ngomedzap. Ce groupe connu de profondes mutations et perdit sa langue.

Melvin Mbassa Southa¹⁶⁴ quant à lui atteste que les Banen sont originaires de la plaine de Nditam en pays tikar¹⁶⁵. Jadis installés dans l'adamaoua, en provenance des alentours du lac Tchad, l'alliance formée pas les Mboum et les Baya pour résister aux Foulbés seraient à l'origine de la migration des Tikar de l'adamaoua pour s'installer dans le haut Mbam en plusieurs étapes aux environs de l'année 1790. Arrivés dans la plaine de Nditam près des eaux du Noun qu'ils recherchèrent, naquirent des conflits qui aboutirent à la scission du groupe. C'est ainsi que les Bansoa rejoignirent le Nord-Ouest, les Bamoun migrèrent vers l'Ouest, les autres restèrent sédentaires pendant près de 3 siècles. Pendant la même période, un autre groupe non identifié partit en aventure et prit la direction su Sud. ; Ce groupe s'engagea dans la traversée du fleuve à l'aide d'un radeau qui le traina vers la rive droite du cours d'eau à cause de la surcharge. Dans l'impossibilité de faire remonter l'embarcation pour récupérer les autres membres du groupe, le groupe prit la direction de l'actuel pays banen.

D'une manière générale, d'après Dugast¹⁶⁶, les migrations des Banen partent de plusieurs zones différentes et d'un centre de peuplement nommé Kolokolo¹⁶⁷. L'une des zones se situe sur la rive gauche de la rivière Noun.¹⁶⁸

Il est donc clair, d'après plusieurs auteurs que, le foyer originel connu des Banen se situerait dans le Noun, plus précisément sur la rive gauche de ce fleuve, dans l'actuel pays Bamoun¹⁶⁹ ; mais plusieurs sources orales nous amènent à penser que, la localité de Babimbi¹⁷⁰ pourrait aussi être un autre foyer d'où sont partis les Banen¹⁷¹. C'est de ces zones

¹⁶⁴ M. Mbassa Souta, "De l'Égypte à Ngog-Lituba ou le grand voyage des fils d'afrikara", Yaoundé, Edition Begueni, 2021, p. 11.

¹⁶⁵ Tikar viendrait du nom Mbum Tikaladé qui se traduit par sortir, partir, chasser hors de chez soi. Ils constituent donc un ensemble de peuples chassés par les Mbum et qui par conséquent héritèrent de l'ethnonyme Tikar.

¹⁶⁶ Ibid., p. 19.

¹⁶⁷ Ce lieu situé sur la rive du Noun est attesté par la plupart des traditions orales des Banen comme le point de départ de leur migration.

¹⁶⁸ La deuxième zone d'après cette hypothèse est la zone de peuplement ancien Kolokolo, située au Sud, à la lisière de la forêt. La troisième zone se situe dans le Nord de l'actuel pays Babimbi. Cf., I. Dugast, *Monographie des tribus Ndiki...*, P.21.

¹⁶⁹ C. Tardits, "La contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations camerounaises", colloque international du CNRS, Paris, Ronéo, 1973, p. 444.

¹⁷⁰ D'après une légende répandue chez les Bassa et Banen de Yingui et Bafia, certaines tribus Banen seraient les descendants de l'ancêtre Ngue Nanga et sa femme Mbono qu'ils partageraient en commun avec les Bassa les Bafia et les Beti.

¹⁷¹ D'après plusieurs légendes répandues chez certaines tribus Bafia, Banen et Bassa, parmi les ancêtres sortis de Ngog-Lituba, figurait le Bassa, le Basso, le Babimbi et le Munen (ancêtre de tous les Banne).

que sont partis tous les Banen pour venir s'installer définitivement dans leurs différents sites actuels.

b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens.

Les migrations Banen se seraient effectuées en trois phases qui sont à l'origine de la constitution des différents groupes.

La première vague, celle des Ndokobanol¹⁷², partie du Noun pour Tolossa, traversa le village Ossim par Bougnougouloug dans le massif lemandé, puis longea un cours d'eau, la liwa qui lui permit de se retrouver à Ngog-Lituba. Après l'étape de Ngog-Lituba, traverse le pays Babimbi et Ehling, contourne la rivière Noele et Nebamo avant de pénétrer le pays banen actuel¹⁷³. Les Ndogbanol semblent être en grande partie originaires des hautes montagnes du pays babimbi, sur la rive gauche de la rivière Dziel¹⁷⁴, c'est dans ce lieu que se produisit la scission entre les fils de Mokou, le lointain ancêtre des Ndokobanol. Ce dernier eut deux enfants : Ibil et Banol. A cause des disputes nées du partage du tribut entre les deux frères, ils se séparèrent et Banol alla s'installer dans la partie Sud de l'Inoubou, il eut deux enfants nommés Nyoko et Bekom, qui sont les ancêtres des villages Ndokognok et Ndokobekom. Par la suite, les fils de Banol virent l'arrivée d'autres peuples qu'ils installèrent sur leur territoire. Il s'agit des, Ndokobakumek, Etong, Ndokobekom, Ndokotok, Ndokobek, Ndokobassiom, Ndokobandalemak¹⁷⁵, Ndokon et Ndokobilak II¹⁷⁶. Tous ceux-ci font partie aujourd'hui du groupe Ndokobanol. Ibil, son frère alla s'installer plus loin, à quelques kilomètres du plateau de Ndokbanol. Il est l'ancêtre des Ndikibil.

A côté de ceux-ci, on a les Ndokobassaben, localisés sur la route du Sud à près de 40 km du centre administratif de la subdivision. Ils seraient venus du côté du Sud des Eling par vagues successives¹⁷⁷, atteignirent la piste allant vers l'Ouest probablement à la recherche des

¹⁷² Tribu banen localisé au Sud du fleuve Inoubou dans l'arrondissement de Ndikinimeki

¹⁷³ O. Iyebi. Mandjek, "Le pays Banen : l'arrondissement de Ndikinimeki. Etude de géographie rurale", mémoire de DES en Géographie, Université de Yaoundé, 1978, p. 25.

¹⁷⁴ Entretien avec J. Mapoko, 69 ans, chef de troisième degré du village Ndokognok, Ndikinimeki, entretien du 30 août 2014.

¹⁷⁵ Les Ndokbandalemak auraient pour ancêtre Kon ; ce dernier eut deux fils : Kon et bandalemack ; après la séparation entre les deux frères suite à une dispute, Bandalemack suivit la rivière Lebamo, affluent de la l'Inoubou. Il longea la rivière et se retrouva chez les Ndokbilack. Arrivé sur leur emplacement actuel, il eut 9 fils qui forment les 9 clans ndokbandalemack : Ndekbongho, Ndiknemdouweu, Ndokbasaye, Ndikfonok, Ndikmoulol, Ndektoumbané, etc...

¹⁷⁶ I Dugast, *Monographie des tribus Ndiki...*, p.38.

¹⁷⁷ I. Dugast, *Monographie des Tribus Ndiki...*, p. 28.

voies commerciales, ils trouvèrent déjà installés les Ndokobilak qu'ils repoussèrent par la force.

En ce qui concerne les Ndokobilak, d'après leurs traditions orales, ils seraient originaires du lieu-dit Kolokolo¹⁷⁸. D'après les informations recueillies sur eux, le meurtre d'une jeune femme serait à l'origine de leur déplacement et de la scission des Ndogbilak¹⁷⁹. D'aucuns empruntèrent la piste méridionale vers l'Ouest, d'autres la piste septentrionale et d'autres restèrent sur place. Ceux du Sud, à cause de la pression des Ndogbassaben, migrèrent vers le plateau Ndokobanol¹⁸⁰. Les Ndokobilack septentrionaux¹⁸¹ s'installèrent à l'emplacement actuel des Ndikiniméki, puis s'enfuirent vers les sources de la Molo à cause d'un rapt de femme. Ils franchirent peu après la rivière Kiakan à cause de la terreur de la guerre contre les Bamoun.

Les Lognanga, (Ndiknanga¹⁸²) quant à eux, affirment avoir transité par Ngog-Lituba¹⁸³. L'origine et l'itinéraire migratoire des Lognanga sont connus à travers une légende transmise de génération en génération. Le patriarche Yetina francois la présente en ces termes :

Le fondateur du territoire Ndiknanga est un monsieur qui s'appelait Boumek, il avait une femme qui donna naissance à 3 enfants. Avant cela, sa femme était stérile, et ils firent plusieurs années sans enfants. Boumek inquiet de cette situation, fit appel à ses frères pour poser son problème et leur demander de lui venir en aide. Il leur fit à manger et leur donna du vin de palme. Son premier frère, après avoir cassé la kola lui dit, comme tu as eu bon cœur, et tu as tenu à partager avec nous, tu auras un premier enfant et il s'appellera Nanga (c'est-à-dire propre ou encore bon cœur). Le deuxième frère a cassé la kola et a dit tu auras un deuxième enfant qui s'appellera Nisbeun (qui veut dire tu as supporté), et le troisième frère a cassé la kola et lui a dit tu auras un troisième enfant qui s'appellera Nissouk. Le premier fils se maria et les deux autres se détachèrent de leur papa pour venir s'installer chez leur grand frère qui avait désormais une femme. Le deuxième lui aussi se maria. Les deux frères désormais mariés firent un grand champ, et chacune des femmes avaient une parcelle. Dans la parcelle de l'épouse de Nanga, il y avait un arbre qui faisait tomber les chenilles. L'épouse de Nisbeun ramena du champ un jour les chenilles, au grand étonnement de l'épouse de Nanga, qui lui demanda, comment as-tu pris des chenilles dans mon champ ? Elle répondit que les chenilles marchent et le les ai ramassé dans le mien. Il se déclencha une lutte entre elles, et le dernier né de Nisbeun s'ajouta à la lutte pour s'opposer à la femme de Nanga. A son retour, Nanga s'arma d'une machette et chassa ses deux frères. Nisbeun alla

¹⁷⁸Entretien avec C. Behalal, 66 ans, planteur, Soamé, entretien du 26 août 2014.

¹⁷⁹Entretien avec J. Mapoko, 69 ans, chef de troisième degré du village Ndokgnok, Ndikinimeki, entretien du 29 décembre 2014.

¹⁸⁰Ils auraient acheté les terrains chez les Ndogmen pour pouvoir s'installer, puis se scindèrent et d'autres se rapprochèrent des lognanga. On les appelle Ndokbilack II. Cf I. Dugast, *Monographie des Tribus Ndiki...*, p.20.

¹⁸¹Ceux-ci sont désignés sous le terme Ndokbilak I.

¹⁸²“Ndik” signifie “descendant de” en langue tunen ; mais les administrateurs coloniaux ont dénommé ce territoire “Lognanga”, avec le préfixe “Log” de la langue bassa, qui signifie également “descendant de”. Ce préfixe fut utilisé du fait de la proximité géographique de ce canton avec les villages bassas qui le portent dans leur grande majorité.

¹⁸³M. Mbassa Souta, *De l'Egypte à Ngog-Lituba ou le grand voyage des fils d'Afrikara*, Yaoundé, Editions beguemi, 2021, p. 12.

fonder sa famille du côté de Babimbi et Nissouk alla du côté Nord. Nanga resta chez lui avec son épouse et eut une grande descendance qui constitue aujourd'hui les Ndiknanga.¹⁸⁴

D'après plusieurs autres sources orales recueillies aussi bien chez les Banen de Lognanga que chez les Bassa, et chez les Bafia, Nanga serait l'ancêtre de tous les peuples sortis de la grotte¹⁸⁵. Ce dernier aurait eu trois fils ; parmi ces trois fils¹⁸⁶, figuraient le Munen, ancêtre des Banen. La descendance de ce dernier aurait migré vers les collines de Ndokobissoung ; ils donnèrent naissance aux Etoundou. Le nommé Boumeck, l'ancêtre de tous les Lognanga se déplaça par la suite de Ndokobissoung vers le Sud et occupa leur emplacement actuel dans la forêt de l'Ebo¹⁸⁷. Ce dernier eut 12 fils, qui sont les fondateurs des 12 villages du canton Lognanga. Il s'agit de : Banamouan (Ndikibanamouan), Binde (Ndikibinde), Ndoun (Ndikindoun), Takambang (Ndikitakambang), Bassogog (Ndikibassogog), Bilik (Ndikibilik), Ndack (Ndikindack), Wob (Ndikwob et Ndiksen), Yen (Ndikyen), Bile (Ndokibile), Soug (Logsouga), Nissiben (Ndokonissiben¹⁸⁸).

La seconde vague se réclame de la descendance de Mbono. Elle aurait d'abord transité par le pays Lemandé avant de rejoindre ses emplacements actuels¹⁸⁹. Il s'agit des clans Etoundou et Eling¹⁹⁰.

En ce qui concerne l'origine des Etoundou, les traditions orales recueillies sur cette tribu présente un certain *Neun*¹⁹¹ comme l'ancêtre des Etoundou, il donna naissance à Ambon ou Oumbon qui s'installa d'abord dans l'actuel pays Bafia, au lieu dit Bembona Bohel. Oumbon eut 3 fils : Itoundou, Kiki et Simb. Après une dispute entre les 3 frères, Itoundou alla s'installer à Endom, près du massif Lémendé. Voici la descendance des enfants de Itoundou :

¹⁸⁴ Entretien avec F. Yetine, 78 ans, ancien conseiller à la commune de Yingui et patriarche lognanga, Douala, 20 août 2018. Cité par G. L. Kuenbou, "La reconstruction du canton lognanga dans le littoral camerounais (1963-2015), Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, p. 34.

¹⁸⁵ Ibid. P. 13.

¹⁸⁶ D'après une légende bien répandue chez les Banen, l'ancêtre Nanga, fut pourchassé par plusieurs personnes. Dans sa fuite, il aperçut une grotte dont l'entrée était tapissée par une toile d'araignée. Il traversa la toile entra dans la grotte pour se cacher, et par la suite la toile se reconstitua. A l'arrivée de ceux qui le pourchassaient, la présence de la toile à l'entrée du rocher les dissuada de continuer les recherches et ils rebroussèrent chemin. Après être sorti du rocher, Nanga eut 3 enfants. L'ainé, Mouko, serait l'ancêtre de tous les Basso et Bakoko. Le deuxième fils de Nanga serait Munen, l'ancêtre des Banen. Le cadet, Mossa'a, serait l'ancêtre des Bassa. Par contre, selon la tradition des bafia, de l'union de Ngue Nanga, ancêtre des Bassa et Mbono, une fille Bassoh, nacqurent dix enfants qui sont les fondateurs des tribus Eling chez les banen, Lemandé, Yambassa, Yangbetta, et des Beeke chez les Bafia. Cf. M. Mbassa Souta, *De l'Egypte à Ngog-Lituba...* p. 12

¹⁸⁷ Entretien avec F. Ndjock Balock, 68 ans, natif de Lognanga, Yaoundé, 15 mai 2023.

¹⁸⁸ D'après la tradition orale, les clans Ndikbil, Logsouga et Ndoknissiben pendant la période du protectorat allemand choisirent de se rattacher à la Sanaga-Maritime. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, ces trois villages autrefois banen sont devenus bassa et dépendent de l'arrondissement de Ngambé.

¹⁸⁹ Iyebi Mandjeck, "Le pays banen..." p. 25.

¹⁹⁰ ANY, APA, 11624, Ndikiniméki (subdivision) Rapport annuel 1950.

¹⁹¹ Neun serait un Etudi de Yaoundé, donc d'après leur tradition orale, les Etoundou seraient les proches parents des Etudi de Yaoundé. Cf. Entretien avec I. Bayoak, 55 ans, chef du village Etoundou II, Etoundou II, entretien du 14 août 2014.

Batilomo donna naissance à Bosalo, celui-ci engendra Embola, Embola donna naissance à Kitiek, qui enfanta Bayo, qui à son tour enfanta Mbope, qui donna naissance à Bagneki, qui à son tour fut le père de Balifune, père de Tombi¹⁹². C'est sous le règne du fils de ce dernier que les premières expéditions allemandes arrivent chez les Banen. En somme, L'origine des Etoundou, tout comme celle des Ndiki, nous ramène aux abords du fleuve Noun. Quel est donc l'itinéraire migratoire qu'ils adoptèrent après la région du Noun et quels sont les causes de leur déplacement ?

A partir du Noun, les Etoundou émigrèrent en pays Lemandé¹⁹³ et, par un mouvement inverse, se retrouvent de nouveau au bord du Noun à *kolokolo* puis prennent après la direction de l'Ouest, traversent la Manui, avant de s'installer à *nickombang*¹⁹⁴, ensuite près des montagnes de Ndokobissoung, au Nord des Lemandé¹⁹⁵. A l'arrivée des Français à Ndikinimeki en 1917, une grande partie des Etoundou occupait encore le voisinage des collines de Ndokobissoung au lieu dit Endang. Par la suite, une partie des Etoundou quitta ce lieu pour Tolosa, traverse la rivière Kiakan pour aller donner naissance aux Ndikoko.

Les Ndikoko, quant à eux, étaient d'abord installés au Sud du Noun en territoire Buturu¹⁹⁶ où leur ancêtre, le nommé Kemdada, eut pour fils Mendjel, Nek, Tole. Parmi ses fils, Mendjel engendra Ekoko, ou Koko l'ancêtre des Ndekoko¹⁹⁷. La synthèse réalisée par les membres de l'association Ekoko après leur rencontre avec les patriarches pour un entretien sur l'Histoire de Ndikoko, confirme cette origine. Elle présente un certain Embaye-Mbaye qui naquit à Koumdom en pays Bamoun comme le lointain ancêtre des Ndikoko ; d'après cette source, Ekoko, l'ancêtre direct des Ndikoko serait l'arrière-petit-fils d'Embaye-Mbaye, et fils de Molond¹⁹⁸.

¹⁹² Entretien avec P. Moyo, 70 ans, planteur du village Etoundou II, Nefante, 20 août 2014.

¹⁹³ C'est à ce niveau que les fils de l'ancêtre Mbon se querellèrent au sujet du partage d'une antilope et se dispersèrent. Cf. O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire..." p. 31.

¹⁹⁴ Ce lieu se trouverait en pleine forêt à près de 10 km de l'emplacement actuel de Toundou I

¹⁹⁵ C'est dans cette région située au Sud-Est de la subdivision de Ndikinimeki que le plus célèbre des résistants Banen, Manimben Tombi, affronte victorieusement les troupes allemandes de la 6^{ème} compagnie dirigée par le lieutenant Menzel en 1906. Cf. D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays Banen...", p. 19.

¹⁹⁶ A. Behalal, "Les églises chrétiennes dans le pays Banen des origines à 1960", Mémoire de D.E.S en Histoire, Université de Yaoundé, 1975, p. 13.

¹⁹⁷ D'après la tradition orale, les descendants de Koko se sont divisés en trois groupes. L'un des groupes resta sur le lieu d'origine, il s'agit des Ponék, des Ningsen, des Buturu et des Kibum, Le second est constitué des Ndogtel et Ndema. Le troisième s'installe sur les rives de la Manui : ce sont les Etong, Illobi, Nomena, Ndekeyap, Ndikoti, Ndogbagna. Cf. D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays Banen...", p.31.

¹⁹⁸ Association Ekoko, "Rencontre avec les patriarches pour un entretien sur l'Histoire Ndikoko". D'après cette hypothèse, la naissance des villages Ndekoko est étroitement liée à l'histoire du nommé Embaye-Mbaye qui engendra pour fils le nommé Endjol ou Mondjol, celui-ci à son tour donna naissance à quatre enfants : le 1^{er}, Sen, ancêtre des Ningsen, le 2nd Bay, ancêtre des Niambay, le 3^{ème} Molond, et le 4^{ème} Yolond, encore appelé

Les Ndikoko seraient originaires du Sud du Noun. Sous la pression des Bamoun, ils s'installent dans la savane d'Etoundou. L'un des groupes, resta sur le lieu d'origine, il s'agit des Ponek, Buturu, Kibum, Ningsen. Le second groupe, Ndoktel et Ndema quitta le lieu d'origine Boutourou pour Kolokolo, puis pour Tolosa où ils furent chassés par les Ndiki, avant de s'enfoncer dans la forêt jusqu'à la rivière Kiakan. Le troisième groupe vint s'établir sur les rives de la Manui mais à l'intérieur de la forêt¹⁹⁹. Il convient donc de signaler que les différents villages Ndikoko²⁰⁰ auraient été créés à travers la dispersion de la descendance de l'ancêtre Ekoko.²⁰¹

Il est fort probable que les Eling viendraient des montagnes qui bordent les plaines des Yambassa. Ils seraient donc venus des régions riveraines de Bokito pour peupler le Sud-Est de la subdivision de Ndikinimeki où ils se retrouvent actuellement.

D'après J.C. Bahoken cité par Daniel Abwa²⁰², Ambon aurait été l'ancêtre des Eling²⁰³. L'un de ses descendants, Eling, eut de nombreux enfants parmi lesquels Enock qui donna naissance à Bissoung, Boya, kondj, Tuku. Ceux-ci constituent les rameaux de la tribu et sont les ancêtres des clans Ndogbissoung, Néboya, Ekondj, Nituku²⁰⁴. Leur emplacement d'origine semble se trouver aux alentours des montagnes qui bordent la plaine des Yambassa.

Enfin, la troisième vague est constituée par les descendants de Ndiki qui sont partis du Noun en direction de l'actuel pays Banen au prix de nombreuses guerres²⁰⁵. Il s'agit des Ndiki et Ndikiniméki.

Si on se réfère aux informations recueillies par le professeur Daniel Abwa²⁰⁶, les Ndiki seraient les descendants d'un Neboya qui se serait détaché de son groupe pour venir s'installer auprès de ses oncles maternels les Bonyanya, et dont les descendants par la suite, se seraient

Ehok, ancêtre des Ndokohok. Molond avait un fils nommé Ekoko et un autre nommé Bokono. Ekoko avait sept enfants dont : Nomena, Etong, Bokel, Boutoul, Yeli, Mohale, Nahon. La descendance de ses enfants serait à l'origine de la création des différents villages.

¹⁹⁹ Ce groupe fut à l'origine de la création de nombreux clans parmi lesquels : Etong, Illobi, Nomena, Ndekeyab, Ndikoti, Ndogbagna.

²⁰⁰ Il s'agit des villages : Nomena, Ndema, Etong, Ndikoti, Ndekbanya, Nekom, Ndekyap.

²⁰¹ Cette hypothèse témoigne aussi de la parenté des Ndekoko avec les Nyokon, car le nommé Tonal Minonyoken serait l'un des petits fils D'Ekoko ; et Ehok, l'ancêtre des Ndokohok serait l'oncle paternel d'Ekoko.

²⁰² Cf. D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays Banen...", p. 32.

²⁰³ Ce dernier aurait eu plusieurs fils parmi lesquels : Linambon (ancêtre des Eling), Kikiambon, (ancêtre des Bafia de Kiki), Tunambon (ancêtre des Etoundou), Mandambon (ancêtre des Lemandé), Kokambon (ancêtre des Ndikoko), Ndanambon (ancêtre des Bafia de Ntang)

²⁰⁴ D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays Banen...", p.33.

²⁰⁵ G.M. Dong Mougol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun..." p. 174.

²⁰⁶ D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays Banen...", p.27.

séparés et auraient vassalisé ceux de leurs oncles²⁰⁷. Cette hypothèse dans le fond concorde avec les traditions orales sur l'origine des Ndiki²⁰⁸ qui rapportent que de la descendance de l'ancêtre Ndiki, qui eut pour fils : Nimeki, Nyanya, Eten, Pembus, Bekek, les clans Ndikinimeki issus de l'ancêtre Nimeki et les Ndiki issus de l'ancêtre Nyanya sont les plus importants ; car jusqu'aujourd'hui, les Bonyanya font partie de la tribu Ndiki.

Il est probable que les velléités expansionnistes des Bamoun et les disputes nées du partage de la nourriture aient été à l'origine des migrations Banen en général. En ce qui concerne les fils de Ndiki, ils quittèrent la région du Noun pour Tolosa²⁰⁹. A partir de Tolosa, après quatre générations, commence la dispersion des fils de Ndiki. Les descendants d'Eten, Pembous, et Pekek s'installèrent en forêt. La tradition orale reste muette à propos de leurs descendants. A la septième génération, les descendants de Nimeki (Ndikinimeki) et de Nyanya (Bonyanya) se séparèrent. Nimeki l'ancêtre des Ndikinimeki resta sur place à Tolosa, et sa descendance peupla les environs. Nyanya, l'ancêtre des Bonyanya, d'où sont issus le clan Ndiki, et sa descendance vont se déplacer de Tolosa pour Tomb²¹⁰, puis se dirigèrent à Yomb, au Sud-Ouest de leur emplacement actuel à une quinzaine de kilomètres.

La version de nos informateurs rend cet itinéraire un peu plus complexe. Partis des environs de leur emplacement actuel, les Ndiki seraient montés vers la région riveraine de Etoundou II, puis vers Ngodopal (au voisinage de Ndokohok), puis vers Malagne, après Ombok au pied de la colline Ondiagon avant d'arriver à Tomb, puis Yomb, qui est l'emplacement où les premières expéditions allemandes dans le pays Banen et les Français les trouvèrent²¹¹. Les patriarches Ndikoko²¹² quant à eux affirment que : “Après la scission entre Tikili et ses oncles Bonyanya, les Ndiki s'installent d'abord à Tolose d'où ils chassèrent les Ndekéyel, puis à Tomb et enfin à Yomb au Sud-Ouest de leur emplacement actuel”.

Les récits et témoignages oraux font état de la complexité des migrations Ndiki. Cette migration est circonscrite autour d'un point central d'un rayon d'environ 15 km. Ils se déplacèrent continuellement de part et d'autre de ce point central dans tous les sens. L'établissement de la relation entre migration et divination chez les Ndiki explique cette

²⁰⁷ D'après le Pr D. Abwa, cette scission fut l'œuvre de Tikili, l'ancêtre des Ndiki. Cf. D. Abwa, “La politique et le commerce ...”, p. 28.

²⁰⁸ Entretien avec M. Sil, 78 ans, Notable Ndiki, Ndiki village, 18 août 2014.

²⁰⁹ Localité voisine du centre administratif actuel de l'arrondissement de Ndikinimeki.

²¹⁰ Localité située au Sud, aux environs de leur emplacement actuel

²¹¹ Entretien avec M. Sil, 72 ans, notable de Ndiki village, Ndiki village, 23 Août 2014.

²¹² Il s'agit d'Alphonse Balata, Joseph Hiot Imelek, Jean Pierre Etelak, Cf. “Rencontre avec les patriarches pour un entretien sur l'histoire de Ndikoko”, 2002.

complexité, car la pratique de toute activité qui concernait le groupe était soumise à l'appréciation du devin représenté par l'araignée mygale dont les prédictions à travers l'*Emgamb*²¹³ avaient pour conséquences les incessants déplacements des Ndiki. Une autre cause importante de leurs déplacements fut l'arrivée des Allemands et la création du poste administratif de Somo qui fit déguerpir les Ndiki des environs de Malagne vers la région riveraine de la rivière Yavanehof, affluent de la Molo²¹⁴.

Les traditions orales recueillies par nous sur l'origine des Banen nous renvoient une fois de plus à la rive gauche du Noun. Donc on peut conclure que la patrie des anciens Ndiki se trouve aux alentours du fleuve Noun²¹⁵. Qu'en est-il de leur proche voisin et frère Nyokon ?

2-LES NYOKON

a) Origine

L'emplacement des Nyokon connu historiquement se trouve sur la rive gauche du fleuve Noun. D'après Eldridge Mohammadou, autour de 1600, les ancêtres des Banen, des Nyokon, des Bafia, des Yambassa, des Lemandé et des Yambassa se trouvaient dans tout le Sud du pays Bamoun, au Nord du Noun²¹⁶. D'après leur tradition orale, ils seraient originaires de Difoum ou Rifoum chez les Tikar²¹⁷. Ainsi, d'après les travaux de Pierre Belombo, avant d'arriver dans l'actuel pays bamoun, les Nyokon seraient partis de Rifoum dans la plaine Tikar. L'auteur précise que : l'ancêtre éponyme qui mena les Nyokon lors de leur départ de Rifoum est connu sous le nom de Nindam ou Ntep. Il s'agirait dans les deux cas d'un Bamoun ou d'un Banen qui se serait séparé de ses frères pour former sa propre communauté²¹⁸. D'après cette hypothèse, le pays bamoun n'a été pour les Nyokon, qu'une simple étape dans l'histoire de leur migration vers leur habitat actuel et non leur foyer originel. Idelette Dugast

²¹³ C'est un rituel qui consiste à la recherche de la connaissance préalable de la volonté de Dieu ; on pouvait par exemple savoir le jour indiqué pour aller effectuer une bonne chasse ou s'il fallait changer de site. Cf. "Rencontre avec les patriarches Ndikoko", 2002 p.4.

²¹⁴ C'est à cet endroit que la Première Guerre mondiale au Cameroun trouva le chef Somo et les siens. Cf. I. Dugast, *Monographie des tribus Ndiki...*, Tome II, p. 58.

²¹⁵ Cette hypothèse n'est pas partagée par Olivier Iyebi Mandjek qui pense que s'il est vrai que la patrie des anciens Banen se trouve aux alentours d'un cours d'eau important, il n'est pas certain que ce cours d'eau ne puisse être que le Noun. D'après lui cette hypothèse ne prend pas en compte la parenté historique entre certains Banen et Banè des environs de Mbalmayo. Cf. O. Iyebi, Mandjeck, "L'évolution du système agraire en pays Banen", thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en géographie, Université de Yaoundé, 1991. p. 30.

²¹⁶ E. Mohammadou, "Qui sont les Bafia", *Cameroon Tribune*, n° 495, 14 et 15 février 1976, p. 2.

²¹⁷ P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins des origines à 1960", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé, 1991, p.9.

²¹⁸ Ibid., p. 9.

soutient cette hypothèse en affirmant que Banen, Lemandé, Yambetta et Nyokon se trouvaient sur la même rive du Noun²¹⁹.

L'origine du nom Nyokon prête à plusieurs interprétations. D'après la tradition orale, Tiba Mbang qui conduisit les Nyokon sur le territoire qu'ils occupent aujourd'hui leur aurait dit à l'arrivée sur ce territoire "*Nyo' oma a male*", c'est-à-dire "restez ici", d'où le nom de Nyokon²²⁰. D'après O. Wandji-Kong, "les Nyokon seraient une branche de Ndikoko qui s'est séparée de la branche mère²²¹". Selon lui, le nom Nyokon tire son origine de la phrase suivante : "*Me nou benou Nyoken, me nou tomb*", c'est-à-dire "je vous ai assez servi, j'en ai assez"²²², le nom Nyokon dériverait alors de *Nyoken*.

b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens.

Dans son étude sur les origines des Nyokon, Pierre Belombo affirme que :

Partis de la rive gauche du Noun, sous la pression des Bamoun, les Nyokon traversèrent ce fleuve et se dirigèrent vers le Sud de part et d'autre de la rivière Makénéné²²³. Avant leur installation, ils durent se battre contre les Banen des tribus Ndigouna, Ndogpa, Ndogmissom, puis, s'installèrent dans la région de Nyo'o weuheng²²⁴. Cette occupation se fit en plusieurs vagues, empruntant des directions différentes. Les Atomb ou Ponék allèrent vers le Sud et s'installèrent entre les Banen et les Lemandé, les Ahoung ou Houng passèrent par le Nord de la rivière Ndé, occupant le site de l'actuel Tonga, plus tard gagnèrent la vallée de la Makombé. Les Boulouo ou Miloum s'infiltrèrent par la vallée de la Makénéné avant d'emprunter les pistes septentrionales vers l'Ouest.²²⁵

L'anthropologue allemand Hans Wilhelim partage ce point de vue et note que, les Banen partirent de la rive gauche du Noun au 14^{ème} siècle et les Nyokon les suivirent deux siècles plus tard²²⁶.

Partis de la rive gauche du Noun, sous la pression des Bamoun, les Nyokon traversèrent ce fleuve et se dirigèrent vers le Sud de part et d'autre de la rivière Makénéné. Avant leur installation, ils durent se battre contre les Banen des tribus Ndektouna, Ndekgpa,

²¹⁹ I. Dugast, *Monographie des tribus ...*, p.28

²²⁰ D. Abwa, "Pour comprendre le cas de Makénéné", document inédit, 1985, p.2.

²²¹ Ibid., p. 3.

²²² Cette hypothèse met en exergue la parenté entre les Nyokon et Banen de Ndokohok et Ndikoko, cette phrase aurait donc été prononcée par l'ancêtre des Nyokon lors de la scission avec les Banen.

²²³ L'ancêtre éponyme qui mena les Nyokon lors de la traversée du Noun est connu sous le nom de Nindam, il s'agirait selon les uns d'un Bamoun et selon les autres d'un Banen qui se serait séparé de ses frères pour former sa propre communauté. Celui-ci fut tué par les Bamoun et remplacé par Tiba Mbang qui conduisit les Nyokon sur le territoire qu'ils occupent aujourd'hui. Cf. D. Abwa, "Pour mieux comprendre le cas de Makénéné", 1985. p.1.

²²⁴ D'après P. Belombo, ce terme en langue Nyokon veut dire Nyokon de la vallée ou du fond de l'abîme, c'est l'ancien territoire Nyokon qui se situait en pleine forêt au niveau des falaises de la Nihep. Cf. P. Belomb, "Le pays Nyokon et ses voisins...", p. 59.

²²⁵ Ibid., p. 11.

²²⁶ Cité par D. Abwa, "Pour mieux comprendre...", p.2.

Ndekemissom, puis, s'installèrent dans la région de Nyo'o weuheng²²⁷. C'est sur cet emplacement située en pleine forêt aux alentours de la falaise de la Nihep que les expéditions allemandes, puis françaises trouvèrent les Nyokon. Tout comme les Nyokon, les Bandem furent aussi confrontés par le phénomène migratoire.

3-LES BANDEM

a) Origine

Au Cameroun, les Ndem se localisent dans la région du Littoral, dans le département du Nkam, arrondissement, de Yabassi, Nord-Makombé, de Nkondjock, et de Yingui

D'après leur tradition orale, les Ndem viendraient du Nord du Nigeria et sont probablement entrés au Cameroun en passant par l'Adamaoua. La recherche du gibier aurait été à l'origine de leur migration. Le peuple Ndem semble être le premier à pénétrer dans la région de l'Adamaoua avant d'être suivi par les Vuté et les autres²²⁸.

b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens.

Deux grandes étapes marquent les temps forts des migrations Ndem. La première étape se traduit par le départ des Ndem du Nord-Est du Nigeria pour franchir le pays Bangwa²²⁹.

La deuxième étape de leurs migrations conduisit les Ndem dans le pays Bamoun, puis chez les Banen²³⁰. Ils seraient donc partis du Nord-Est du Nigeria, en passant par Banyo dans la région de l'Adamaoua, puis par le pays Tikar jusqu'à Nkondjock et Yabassi dans la région du Littoral. Il s'agit d'un groupe coïncé entre le fleuve Makombé et le Nkam : Bandem rive gauche et rive droite. Pour faire la distinction entre les deux cantons qui constituent le peuple Ndem, Esseck précise que :

Les Bandem et les Bakakan seraient originaires de Bangwa sur les hauts plateaux et c'est probablement pour échapper à la pression des chefs Badounga qu'ils auraient traversé la Makombé pour regagner la rive gauche du Nkam. (...). Le chef Nlem séparé des Bakoua voulu contrôler une partie de la "route du sel" afin d'accroître ses bénéfices d'intermédiaire entre Yabassi et l'arrière-pays ; il installa son groupe sur les deux rives. Mais après un séjour relativement court sur la rive droite, il fut attaqué conjointement par les Mbang à l'Ouest et les Banen qui faisaient leur entrée à l'Est à partir de Ndikinimeki. (...). Ces

²²⁷ D'après P. Belombo, ce terme en langue Nyokon veut dire Nyokon de la vallée ou du fond de l'abîme, c'est l'ancien territoire Nyokon qui se situait en pleine forêt au niveau des falaises de la Nihep. Cf. P. Belomb, "Le pays Nyokon et ses voisins...", p. 59.

²²⁸ René Ndedje, "Phonologie, Morphologie, Syntaxe et Classification du Ndemli, Thèse de Doctorat/ph. D en linguistique Générale, UYI, 2013, p. 25.

²²⁹ Ibid. p. 26.

²³⁰ René Ndedje, "Phonologie, Morphologie, Syntaxe et Classification du Ndemli", p. 26.

guerres contraignirent une fraction Bandem à traverser à nouveau la Makombé ; celle-ci constitue le canton Bandem rive droite, aujourd'hui rattaché à l'arrondissement de Yabassi fortement métissé par les Banen²³¹.

Une autre source affirme que les Bandem auraient transité par l'Ouest avant d'occuper leur emplacement actuel. Cette hypothèse est renforcée par les informations de Manga lorsqu'il précise que, l'occupation de l'espace actuel s'est faite en deux temps :

-Premièrement, l'occupation des deux rives du Makombé, un affluent du fleuve Wouri, s'est effectuée sous l'autorité de leur chef lorsqu'ils quittèrent les Bakwa, une ethnie de l'Ouest-Cameroun.

-Deuxièmement, l'occupation s'est opérée suite à l'invasion des Basaa et des Banen avec qui ils cohabitèrent²³².

Par ailleurs, E. Ghomsi rend compte de la dislocation, voire des déplacements propres aux populations Bantu en faisant remarquer que le processus de l'éclatement des groupements était partout le même. Un homme parti à la chasse trouvait un coin giboyeux et y faisait souche avec toute sa famille, ou bien un prince en palabre avec ses frères décidait de partir avec quelques partisans pour chercher fortune dans une région éloignée et créait ainsi un village dont il devenait le chef²³³.

Sur l'origine des Ndem, Dugast mentionne qu'ils seraient issus des mélanges entre soit les Bakwa et les Banen ou encore les Bakwa et les Bamiléké²³⁴.

La langue ndemli est utilisée par le peuple Bandem. D'après René Ndedje, le terme « Bandem » ne se situe que dans la logique des Bantouistes qui attribuent la particule « Ba' » aux noms des ethnies pour dire (les gens de...) et que l'appellation appropriée est Ndem dont le pluriel est Ndemli²³⁵.

Il est donc plausible que, l'origine du peuple Ndem se situe dans le Nord du Nigeria, où ils occupèrent l'Etat Yola et de Jalingo. Partis du Nord du Nigeria, les Ndem passèrent par l'Adamaoua, précisément à Banyo, puis rejoignirent la plaine Tikar, entrèrent à l'Ouest du Cameroun en occupant successivement les alentours du Noun et du Ndé. A ce niveau, le groupe se scinda en deux. Une partie se dirigea vers la rive gauche du Nkam, occupa les localités de Nkondjock et Yabassi, tandis qu'une autre partie progressa vers l'actuel département du Mbam et Inoubou, avant de rejoindre la rive droite du Nkam.

²³¹ Ibid.

²³² B. Manga, Phonologie et morphologie du Ndemli, projet de thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en linguistique, Yaoundé, Université de Yaoundé, (inédit).

²³³ E. Ghomsi, "Les Bamiléké du Cameroun, Essai d'étude historique des origines à 1920", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Paris Panthéon Sorbonne. 1972.

²³⁴ I. Dugast, *Inventaire ethnique du Sud...*, p. 52.

²³⁵ René Ndedje, "Phonologie, Morphologie, Syntaxe et Classification du Ndemli", p. 29.

En somme, le peuplement de la partie occidentale du Mbam par les Bafia, Banen et Nyokon est le résultat des migrations anciennes, qui depuis le 17^{ème} siècle entraînèrent le déplacement progressif, par vagues successives de ces différentes entités ethniques de la région riveraine du Noun pour occuper les différents sites successifs choisis selon les modes traditionnels d'occupation de l'espace. Par la suite, avec l'arrivée des Européens, ces entités ethniques ont été confrontées à d'autres types de déplacements. Ce fut aussi le cas des Bassas du Cameroun.

4-LES BASSA

Les Bassa sont un peuple bantou d'Afrique centrale²³⁶, localisé au Cameroun en grande majorité dans les régions du Centre, du Littoral et du Sud. On les retrouve dans les départements du Nyong-et-kélé, de la Sanaga-Maritime, du Nkam, du Wouri, et de l'Océan.

a-Origine

D'après leur tradition orale, les Bassa seraient originaires de l'Egypte antique, ou de l'ancienne Nubie, à la frontière de l'Egypte et du Soudan²³⁷. Persécutés en Egypte pour leur richesse et leur sagesse, les différentes invasions que l'Egypte pharaonique a connues, ainsi que les catastrophes naturelles à l'instar des inondations seraient les probables facteurs qui entraînèrent les migrations Bassa²³⁸. Les notes inédites du pasteur Samuel Massing confirment l'origine égyptienne des Basaa du Cameroun :

Le Noir Basaa du Cameroun vient d'Egypte ; c'est le descendant rebelle d'un fils d'Israël Melek, qui refusa d'être conduit par Moïse au moment de la sortie d'Egypte, parce qu'il était très lié à la coutume égyptienne, et, craignant les représailles après le cataclysme de la mer Rouge, s'enfuit avec son petit monde et, remontant le cours du Nil, il traversa l'Afrique par les grands lacs et se trouva finalement dans ce qu'on appela au Moyen Age, l'empire du Bornu Kanem²³⁹.

D'après l'opuscule du Mbombog Kend Djon, la phrase *Di nlôl likôl* qui signifie "nous venons de l'orient" sert de repère aux conteurs et chercheurs pour situer l'origine du peuple

²³⁶ On retrouve aujourd'hui quelques foyers mineurs de peuplement Bassa en Afrique. Il s'agit des Bassa La Mpasu ou d'Ouessou, du Congo brazzaville et en RDC, les Basaa-Ngé-Bnae, Bassa o komo, du Nigeria, les Basaa du Kenya, les Basaa du Liberia, les Basaa-Ri du Sénégal et du Togo, Bassaka en RCA. Cf. J.M.E. Wognon, *Les Basaa du Cameroun, monographie historique d'après la tradition orale*, Ouagadougou, L'Harmattan, 2010, p. 30.

²³⁷ Ibid., p.8.

²³⁸ Ibid., p. 47.

²³⁹ Ibid.

Bassa. Selon lui, les Bassa partirent d'un point quelconque du globe situé à l'orient géographique pour se retrouver dans leur zone de peuplement actuel²⁴⁰.

Etymologiquement, le mot “Bassa”, serait formé à partir du radical “Nsa”, c'est-à-dire : la rétribution, le partage. La légende voudrait qu'une dispute ait eu lieu entre les fils de Mban²⁴¹ au sujet du partage d'un serpent ramené de la chasse. A l'issue de la dispute, l'un des fils de Mban se serait emparé de la marmite en direction de la forêt. Par la suite, les protagonistes furent surnommés “Bassa”, ce qui se traduit par “les ravisseurs²⁴²”. Cependant, d'après une autre légende, répandue chez les Banen et Bafia, le mot Bassa aurait pour origine “Mossa'a”, qui fut le nom du troisième fils de Nanga, l'ancêtre de tous les peuples sortis de Ngog-Lituba. Bassa serait donc le nom porté par la multitude des descendants de Mossa'a et se traduirait par “l'être humain²⁴³”.

Le vocable le plus ancien faisant référence aux Bassa vient de l'Egypte sous le terme Umm usuda²⁴⁴. Ceux du Cameroun, jusqu'à nos jours continuent à vénérer Um, la déesse égyptienne de la guérison et de la danse²⁴⁵ à travers le culte de *Um Nkoda tòn*. A travers ces faits, et les différents travaux d'égyptologues qui attestent des parentés dans divers domaines entre Egyptiens anciens et Bassa du Cameroun, il est probable que, parmi les populations noires qui colonisèrent l'Egypte dès le 3^{ème} millénaire, figuraient aussi les Bassa²⁴⁶.

Les traditions orales Bassa placent l'origine des Bassa à Ngog-Lituba. C'est de Ngog-Lituba que Dieu, Nyambé créa le premier homme, Hilolomb. Le fils d'Hilolomb, Bipoupoum, eut deux enfants : M'poo, le père de tous les logs Mpoo (Bakoko), et Tendjee, ou Djai, ancêtre des Bassa proprement dits²⁴⁷. Ce sont les descendants de ce dernier qui donnèrent naissance aux différents clans qui peuplent le département du Nyong et Kélé : Ndogbéa, Ndogbatchek, Ndogsend, Ndognet, et Ndogsul²⁴⁸.

²⁴⁰ Kend Djon, “Introduction à l'histoire du peuple Bassa”, 2013, cité par J. M. Eugène Wognou, *Les Basaa du Cameroun...*, p. 46.

²⁴¹ Mban serait l'ancêtre commun à tous les Bassa du monde. Cf. J. M. Eugène Wognou, *Les Basaa du Cameroun...*, p. 46.

²⁴² J.M. Eugène. Wognon, *Les Basaa du Cameroun...*, p. 46.

²⁴³ Entretien avec F. Ndjock Balock, 68 ans, natif du conton Lognanga, 15 mai 2023.

²⁴⁴ Umm Usuda serait la loge de l'ancien empire des dieux égyptiens dont l'un des principaux cultes était Um, culte que nous retrouvons perpétrés de nos jours chez les Bassa du Cameroun.

²⁴⁵ J. M. Wognon, *Les Basaa du Cameroun...* p. 48.

²⁴⁶ Ibid.

²⁴⁷ Renseignements extraits de Samuel Mpouma, “Les Bassa”, Inédit, 1930, cité par J. Champaud, “Mom terroir bassa (Cameroun)”, in *Atlas des structures agraires au Sud du Sahara*, Paris, ORSTOM, 1973, pp. 18-19.

²⁴⁸ J. M. Wognon, *Les Basaa du Cameroun...*, p. 48.

b- Migrations, peuplement, et localisation des Bassa au Cameroun avant l'arrivée des Européens.

Les traditions orales bassa identifient trois grandes périodes de l'histoire des Bassa²⁴⁹ La première grande période s'appelle *Kwan*, elle va de l'origine jusqu'au 19^{ème} siècle avant J-C. Elle correspond au premier cycle de leurs mouvements migratoires qui les conduisirent de l'Egypte Méroétique au bord du lac Tchad²⁵⁰. Mbombog Kend Djon retrace cet itinéraire migratoire de cette manière :

Les basaa seraient vraisemblablement partis de l'Egypte au même moment que la bande à Moïse avant de décider ensuite de rebrousser chemin sous l'impulsion de Mbelek. Chemin faisant, ils choisirent un site proche qui fut probablement le Saba afin d'esquiver les représailles égyptiennes s'ils revenaient à leurs pas. Ils établirent leur camp dans ce dernier royaume jusqu'au règne de Ménélík avant d'entreprendre leur longue marche vers l'intérieur du continent africain, car fuyant de nombreuses invasions. Ils investirent les abords du Lac-Tchad qu'ils assiégèrent autour du 3^{ème} siècle de notre ère avant leur éparpillement en plusieurs groupes à travers les sous régions d'Afrique centrale et méridionale²⁵¹.

Il est donc fort probable que, durant le premier cycle de leur mouvement migratoire, les Bassa partirent de la région du Nil en Egypte, traversèrent les déserts africains pour descendre vers l'Ouest et s'installer au Kanem. A partir du Kanem, ils occupèrent la vallée du Logone, puis les hauts plateaux de l'Adamaoua²⁵².

La seconde période de l'histoire chez les Bassa est *Koba*, période des légendes, elle va du 19^{ème} siècle avant JC au 15^{ème} siècle²⁵³. C'est pendant cette période que les Bassa se déplacèrent des abords de l'Adamaoua à Ngog-Lituba. D'après Thomas Mongo :

D'importants mouvements de populations vraisemblablement originaires du Haut Nil et qui, se dirigent vers l'Ouest, auraient séjourné quelques temps dans les régions du Mandara, d'où elles descendirent ensuite vers le Sud du Cameroun, empruntèrent une savane herbeuse à peine ondulée avec de place en place quelques îlots forestiers à travers lesquels circule la rivière Liwa, affluent de droite de la Sanaga. Au bord de la rivière, se trouve, à 150 km d'Edéa, le "Rocher percé" ou Ngog-Lituba, traditionnellement connu de tous les Basaa et Basoo ou Sow du Cameroun comme étant leur origine ethnique²⁵⁴.

Il s'avère donc que, après l'étape du lac Tchad, que les Bassa investirent par la suite l'Adamaoua au 13^{ème} siècle de notre ère où ils établirent une nouvelle forteresse, la plus importante depuis leur départ de l'Egypte, avant d'être pourchassés à nouveau par les Peuls et les Bamoun. De l'Adamaoua, une partie du groupe longea le fleuve Logone pour se retrouver à Guelingdeng avant de se terrer dans les monts Mandara entre le Cameroun, le Nigeria et le

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ Ibid., p. 46.

²⁵¹ Kend Djon, "Introduction à l'histoire du peuple Bassa", p.48.

²⁵² J. M. Wognon, *Les Bassa du Cameroun*, p. 10.

²⁵³ Ibid., p. 17.

²⁵⁴ Thomas Mongo, "Ngog-Lituba, lieux de pèlerinage", p. 21. Cité par J.M.E. Wognon, *Les Basaa du Cameroun*, p. 47.

Tchad actuel. Mais les conquêtes arabes les délogent et les dépouillent de leur trésor. Une autre partie du groupe descend vers le Sud dans des zones forestières moins accessibles aux peuples conquérants. Fidèle à leur logique de rester près des cours d'eau, ils suivent un affluent de la Sanaga, la Liwa pour se retrouver sur la rive droite dudit affluent, au lieu-dit Ngog-Lituba²⁵⁵. Pour atteindre ce lieu mythique, ils seraient passés par la Lékié (Monatéle, Evoudoula) et auraient traversés la Sanaga par Kikot avant de se retrouver sur la rive droite de la Liwa²⁵⁶. A la veille du 15^{ème} siècle, ce lieu s'avère être assez étroit pour les Bassa. Le besoin de trouver plus d'espace devient pressant.

La dernière période de l'histoire chez les Bassa, appelée *Len*, va du 15^{ème} siècle à nos jours. Pendant cette période, les Bassa se déplacèrent de Ngog-Lituba jusqu'aux alentours du fleuve Wouri²⁵⁷. Les raisons qui expliquent ce départ du site de Ngog-Lituba et l'éclatement des familles sont diverses. Pour certains, le désaccord entre les différentes familles à Ngog-Lituba aurait été à l'origine du départ et de la dispersion des différentes familles. Pour d'autres, l'éclatement des familles et leur éparpillement sur le territoire national résulte de leur longue marche jusqu'au bord du Wouri²⁵⁸. Une autre thèse affirme que les gens étaient devenus trop nombreux et ils manquaient des terres. C'est ainsi que plusieurs traversèrent la Sanaga après avoir construit des pirogues²⁵⁹.

Au Cameroun, les migrations Bassa expliquent leur dispersion en plusieurs familles²⁶⁰. Localisés en grande partie aujourd'hui au Cameroun entre le 3⁰ 45 et 11 de l'Est de Greenwich et entre le 3⁰ 05 et le 5⁰ de latitude Nord, ils sont installés dans plusieurs départements du Cameroun.²⁶¹

²⁵⁵ Traduit littéralement, ce terme signifie "Pierre à trou". C'est une énorme roche, située sur une montagne et pourvue d'un orifice à son sommet. La tradition veut que ce lieu ait été non seulement une étape, dont le souvenir se serait conservé en raison de ses caractéristiques, mais le berceau même de la tribu Bassa et plus encore l'un des points de rencontre et de dispersion des peuples bantou du Cameroun. Cf. L. M. Pouka, "Les Bassa du Cameroun", pp. 153-166, in Louis Papy et al., *Les cahiers d'Outre-Mer*, Revue de Géographie de Bordeaux et de l'atlantique, Bordeaux, IFOM.

²⁵⁶ M. Mbassa Souta, *De l'Egypte à Ngog-Lituba ou le grand voyage des fils d'Afrikara*, Yaoundé, Editions Begueni, 2021, p. 12.

²⁵⁷ J. M. Wognon, *Les Basaa du Cameroun*, p. 51.

²⁵⁸ Ibid, p. 54.

²⁵⁹ J. Champaud, "Mom terroir bassa (Cameroun)", in *Atlas des structures agraires au Sud du Sahara*, Paris, ORSTOM, 1973, pp. 18-19.

²⁶⁰ Au Cameroun, les Bassa sont repartis en plusieurs groupes : les Babimbi (avec 63 familles, les Likol (22 familles), les Bikok (9 familles), les Mpo'o (13 familles). La grande famille Nsa'a (Bassa ba douala avec 26 familles), La grande famille Bassa ba yabassi avec 4 familles.

²⁶¹ Au Cameroun, on retrouve les Bassa dans les départements de la Sanaga-Maritime, du Wouri, du Nkam, du Nyong et kélé

Il convient de noter que la quasi-totalité des familles Bassa font remonter jusqu'à Ngog-Lituba pendant la première moitié du 17^{ème} siècle, leur arbre généalogique²⁶². D'après Wognon, 09 ancêtres Bassa pendant cette période habitaient Ngok Lituba. Il s'agit de Ngog, Mbog, Njel, Mbang, Mban, Ngaa, Nsaa, Bias, Buwe. Ils ont laissé 167 enfants, de qui relèvent tous les clans bassa actuels du Cameroun²⁶³. La tradition orale précise que ces 09 enfants eurent pour père Nanga²⁶⁴. Après l'étape de Ngog-Lituba, certains s'installèrent dans la vallée inférieure de la Sanaga : il s'agit des Yabakalag, des Balimba, des Yassoukou, et des Pongo. D'autres familles traversèrent la Sanaga en plusieurs endroits. Ce fut le cas des Bikok, des Ndôg Njee, des Ngase d'Edéa, des Yadi, des Bakoko des Ndok Béa de Makak et Bot Makak. Ces derniers, descendants de l'ancêtre Bea Joy traversèrent la Sanaga vers la fin du 16^{ème} siècle. D'après la tradition orale, Bea Joy et ses deux frères Batjeck Ba Joy et Nlet Joy, étaient établis sur la rive droite de la Sanaga. Avant la traversée du fleuve, Bea joy fut alerté par un émissaire à propos de l'agonie de l'un de ses frères qui fut très souffrant. Il fut très éprouvé et rebroussa chemin²⁶⁵. Mais Batjeck Ba Joy et Nlet Joy ainsi que les deux fils de Béa-Joy (Momos et Himbog) traversèrent la Sanaga et se retrouvèrent sur l'autre rive²⁶⁶. Après avoir cheminé ensemble, la séparation entre les fils de Béa Joy et leurs oncles survint au lieu dit Mbog Kana²⁶⁷. L'accroissement de la population de chacune des trois familles et la pression démographique provoqua des litiges fonciers qui furent à l'origine de la séparation des 3 grandes familles²⁶⁸. Une autre source affirme que, suite aux multiples infanticides de la descendance d'Issaka, fils de Momos ma bea, Issaka et sa suite partirent de Mbog Kanda pour aller occuper Makak après avoir livré plusieurs batailles. Ils constituent aujourd'hui la grande famille Ndog-Béa Sud. Les fils de Himbok bèa restèrent sur place à Bok Kanda, tandis que la

²⁶² J. Champaud, "Mom terroir bassa (Cameroun)", p. 18.

²⁶³ J.M. Wognon, *Les Basaa du Cameroun*, p. 52.

²⁶⁴ Nanga serait donc l'ancêtre des Bassa, mais aussi des Eton, des Bafia, d'une partie des Ewondos, des Baya et les Yambasa. Les Bassa se disent frère des Basow qu'on appelle Sow, Bansow, et Bakoko. Parmi les 9 enfants qui habitaient jadis Ngok Lituba, 5 eurent une descendance nombreuse : Ntomb, Baken, Jol, Ndôk, Tindi. Leurs cousins proches sont les Bafia et Yambassa qui affirment être venus du Sud du pays Babimbi, les Tikar du Cameroun occidental ou l'on rencontre des noms tels que Ndop, Mbem, bum, Kom (même signification en Bassa), les Mbo du plateau de l'Ouest qui se disent sortis de "Nduba" ou Ngog Lituba.

²⁶⁵ D'autres sources affirment que, Bea n'aurait été ni grand guerrier, ni conquérant à l'exemple de ses frères Batjeck et Nlet. Son caractère de conciliateur, rassembleur d'homme, et d'homme de paix lui valut rapidement le titre de grand patriarche. (D'après la tradition orale le Mbog aurait été transmis à Béa Joy par son oncle maternel qui fut un Banen) Il devint donc le patriarche très respecté par tous. C'est à cause du caractère pacifique de Béa Joy qui ne fut pas un guerrier que ce dernier n'entreprit pas la traversée de la Sanaga.

²⁶⁶ Entretien avec S. David Banoun, 82 ans, notable de la chefferie de Bot-Makak, Bot-Makak, 12 mars 2021.

²⁶⁷ Ce lieu situé à près de 12 km de Bot Makak, appelé aujourd'hui Mbog Kanda est occupé par les Logosango appartenant à la grande famille Himbog Bea.

²⁶⁸ V Ambassa Bomba, E. Biyong, "L'arrondissement de Bot-Makak à l'aube du 3^e millénaire" 02 juin 1999, p 9. Document inédit.

descendance de Batjeck Ba Joy, Nled Joy et une partie de celle de Himbok Béa peuplèrent Bot Makat. Ils constituent aujourd'hui la grande famille Ndok-Béa Nord.

D'après d'autres sources, lors de la séparation au lieu-dit Mbog-Kanda²⁶⁹, les descendants de Batjeck remontèrent la Sanaga. Quant aux descendants de Nled Joy, ils occupèrent la partie Sud et les derniers, à savoir, les Bea poussèrent en deux colonnes vers l'intérieur. La première colonne sous l'égide de Ndjock-Bamheg descendit la chaîne montagneuse de Maloung et se mit à exploiter la plaine dominée par l'essence "Nkak" et dont le pluriel fait "Makak" en langue locale. La deuxième colonne sous la direction de Issaga Kam progressa plus rapidement ; les premiers occupants s'arrêtèrent à 45 km après l'emplacement actuel du lieu-dit Eséka, pour s'installer dans une autre plaine curieusement peuplée également de l'essence "Kak"²⁷⁰. A l'arrivée des premiers colonisateurs au 19^{ème} siècle, ces populations s'étaient déjà stabilisées dans deux villages avec pour appellation Makak. En 1905, deux notables, fils de Bea-Joy, Mbem Mbog et Mangelé Ma Yogo reçurent le titre de chefs coutumiers. Pour différencier les deux villages éponymes, l'administration allemande utilisa le terme cantons Nord et Sud pour différencier les deux chefferies. Vers 1912, Mbem Mbog évitant les pénibles et multiples voyages de marche à pieds vers Edéa (120 km de Bot-Makak) céda la chefferie à son fils Mayi Ma Mbem. Celui-ci acquiesça son mandat sous le titre de chef de canton Ndog-Béa Nord, et dans le souci de parfaire l'appellation de son village et de dégager toute confusion, il précéda le nom de Makak du substantif Bodi pour en faire Bodi-Makak (plaine dominée par l'essence Nkak). Ce nom par transformation au fil du temps devient Bot-Makak, chef-lieu du canton Ndog-Béa Nord.

Pendant la même période, d'autres Bassa s'enfoncèrent dans la forêt de Yabassi et du Haut Nkam. Ceux qui s'installèrent sur les rives du Nkam furent les Ewodi, les Bodiman et une partie des Bakoko. D'autres émigrèrent plus loin et atteignirent Nkogsamba et Mbanga : il s'agit des Abo et des Mbo. D'autres empruntèrent la forêt, en traversant les collines Banen, la zone de Yabassi et du Haut Nkam pour s'établir dans Balen et Bafang. Les Lôk Ngwang ou Banen, les Lôk Ngas et leurs sous-familles qui peuplèrent les bords de Mbénde (Wouri), après l'étape de Pitti. Nous voyons enfin apparaître les directions vers les collines de Dôn, il s'agit

²⁶⁹ Selon la tradition orale, après le départ des descendants de Tendjee (ancêtre de tous les Bassa du Nyong et Kélé) de Ngog-lituba, ils traversèrent la Sanaga et s'établirent à "Mapupi" c'est-à-dire le long du fleuve sur la rive gauche. L'accroissement de leur nombre contraignit les Bassa à une nouvelle migration ; près de Botmakak, à une douzaine de km, au Sud de la Sanaga, se dresse un rocher appelé Mbog-Kanda, rocher de la séparation. C'est l'endroit où se seraient de nouveau séparées les tribus Bassa. Cf. J. Champaud, "Mom terroir bassa (Cameroun)" p. 19.

²⁷⁰ Ibid.

des Bafia ou Bakwak, les Yambassa, vers le Noun où se mélangeant avec les Tikar, ils donnèrent naissance à certaines familles Banen²⁷¹. Les Babimbi²⁷² et les Basso oba Likol restèrent à Ngok-Lituba²⁷³. Ces migrations prirent fin avec l'arrivée des Européens.

Au Cameroun, plusieurs sous-groupes constituent le peuple Bassa : Le récit historique des migrations Bassa montre que, avant l'arrivée des Européens, ce peuple était en perpétuelles migrations. Du lieu mythique et historique de Ngog-Lituba, berceau de tous les Bassa du Cameroun, ils se déplacèrent par vagues successives, se mélangèrent à d'autres peuples et se scindèrent. Ces déplacements furent à l'origine de la scission des groupes et de l'éparpillement des Bassa au Cameroun avant la pénétration européenne. Pendant la "colonisation française" à cause de son ultra nationalisme, les Bassa s'exposèrent au courroux de l'administration coloniale qui eut des conséquences sur l'occupation de l'espace. Ce fut aussi le cas des Bamiléké.

II- LES POPULATIONS DITES "BAMILEKE"

Le terme Bamiléké aujourd'hui désigne un ensemble de tribus de la savane, originaires des hautes terres de l'Ouest²⁷⁴ que les premiers Européens arrivés au Cameroun appelèrent "Grassfields"²⁷⁵. Avant la colonisation, le terme "Bamiléké" était inconnu du groupe²⁷⁶. Quel est donc l'origine de ce peuple ? Et quelles sont les différentes trajectoires et itinéraires qu'ils empruntèrent avant de peupler la zone des grassfields ?

²⁷¹ J. M Wognon, *Les Basaa du Cameroun*, p. 56.

²⁷² Le nom "Babimbi" est l'appellation que certains membres du clan ont donnée à ceux qui ne voulaient plus continuer la marche, après la traversée de la Sanaga en pirogue. L'histoire raconte que le clan se divisa en deux parties, et ceux qui restèrent furent considérés comme indolent, d'où le terme "Bimbi" qui signifie littéralement allongé, étalé, couché.

²⁷³ L. M. Pouka, "Les Bassa du Cameroun...", p. 53.

²⁷⁴ Les Bamilékés aujourd'hui occupent 7 départements de la région de l'Ouest : Mifi (Bafoussam), Menoua (Dschang), Nde (Bangangté), Haut nkam (Bafang), Bamboutos (Mbouda), les Hauts-Plateaux (Baham), la Koung-Khi (Bandjoun). Géographiquement, le "pays bamiléké" est situé entre le 4^{ème} et le 6^{ème} degré de latitude Nord, et le 9^{ème} et 10^{ème} degré de longitude Est. Il est bordé à l'Est par la vallée du Noun, au Sud-Ouest par la plaine des Mbo, au Sud-Est par la dépression de Dibum, au Sud par le cours supérieur de la Makombé. Cf E. Ghomsi, "Les Bamiléké du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920)", thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Paris, 1972.

²⁷⁵ Ibid., p. 12.

²⁷⁶ Ibid.

A-Origines

Dans cette partie, on s'attarde sur les différentes hypothèses de l'origine des populations dites Bamiléké, ainsi que les principaux groupes constitués.

1- Hypothèses sur l'origine des populations dites “Bamiléké”

Plusieurs hypothèses ont été formulées sur l'origine du mot “Bamiléké”²⁷⁷ ; mais l'hypothèse la plus plausible est celle qui fait remonter l'origine du mot “Bamiléké” à l'interprète qui accompagnait les premiers Allemands arrivés dans la région de Dschang en 1910, en provenance de Bamenda²⁷⁸. Venus de Bali par la montagne, la vue panoramique du relief de cuvette de Dschang laisse apparaître un ravin au pied de la montagne. L'interprète qui accompagnait les Allemands dans cette région la désigna sous l'appellation de *Bam leke*, (Ba signifie les gens de, et Leke renvoi au trou, au ravin). Il semble donc confirmé que, le mot “Bamiléké” viendrait de l'interprète qui accompagnait les premiers Allemands dans cette région. L'expression originelle aurait donc par la suite subi des déformations. D'après cette hypothèse, le mot “Bamiléké”, au départ ne désignait que les populations installées dans la région de Dschang²⁷⁹. Par la suite, pendant la colonisation allemande, le terme “Bamiléké” englobait les tribus qu'on retrouvait sur le plateau Bamiléké, et dans les régions de Bamenda, Nkambé, Manfé, et Wum²⁸⁰.

Pour déterminer l'origine des “Bamilékés”, l'analyse des hypothèses sur la question s'avère fondamentale.

La première hypothèse qui renvoie à l'origine des Bamilékés se base sur les thèses de Cheikh Anta Diop²⁸¹ et affirme que, les Bamilékés, originaires de l'Égypte, seraient les descendants des constructeurs des pyramides d'Égypte²⁸². Leurs ancêtres auraient été chassés d'Égypte par les différentes invasions indo-européennes qu'a connues l'Égypte pharaonique. La pluralité des travaux scientifiques qui démontrent la parenté entre la civilisation de l'Égypte pharaonique et celle des Bamiléké du Cameroun crédibilise cette hypothèse. Idelette

²⁷⁷ D'après Mathias Djoumessi, chef de Dschang, le mot “bamiléké” viendrait de deux termes, *Mbat* qui signifie la montagne et *Liku* qui se traduit par savane. De cette étymologie, ce mot signifierait “montagne herbeuse” et aurait servi aux habitants de Dschang pour désigner la région qu'ils habitent. Jean Louis Dongmo dans son mémoire sur la chefferie de Bafou, affirme que le mot “Bamiléké” proviendrait d'une mauvaise prononciation de l'expression Bafou *Mbo Leko*. Pour désigner les habitants des régions limitées par le Nkam, le Noun, et la ligne de crête des monts bamboutos. Cf. E. Ghomsi, “Les Bamiléké du Cameroun...” pp. 10-12

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Ibid.

²⁸⁰ Ibid.

²⁸¹ Cheikh Anta Diop : 29 décembre 1923-07 février 1986 fut un Historien, Anthropologue et homme politique sénégalais. Il s'est attaché sa vie durant à montrer l'apport de l'Afrique et en particulier de l'Afrique noire à la culture et à la civilisation mondiale, ainsi que l'origine africaine de la civilisation égyptienne.

²⁸² E. Ghomsi, “Les Bamilékés du Cameroun...” p. 36.

Dugast, sur l'origine des Bamiléké, rejoint Cheik Anta Diop quand elle mentionne que : les Bamilékés dans les temps les plus reculés, habitaient la région du Haut-Nil avec les Beti, ancêtre du groupe Fang²⁸³. Mais, cette hypothèse n'explique pas les traces de cette parenté ou encore les grandes dissimilarités observées dans le mode d'organisation des Bamilékés et celui des anciens Egyptiens.

A travers l'analyse des différentes hypothèses sur les Bamilékés, il en ressort que, l'origine des Bamiléké est extérieure au Cameroun, la région du Haut-Nil en Egypte serait probablement le berceau des Bamilékés. Quel fut donc leur itinéraire migratoire et leurs zones de localisation au Cameroun au début de la période d'administration coloniale française ?

2- Les principaux groupes

D'après la tradition orale, quatre principaux groupes constituent les chefferies bamiléké²⁸⁴.

Le premier groupe engloberait les chefferies pour lesquelles tous les témoignages s'accordent pour faire venir les fondateurs de la plaine Tikar dans le haut Mbam, d'où ils auraient par la suite émigré vers le plateau bamiléké²⁸⁵. Les zones de peuplements occupées par les fondateurs de ces chefferies en pays Tikar furent : *Ndolie, Ndob, ou Ndoba*²⁸⁶

Le deuxième groupe de chefferies regroupe celles dont les fondateurs sont originaires du Sud-Ouest, c'est-à-dire de la plaine de Mbo. Il s'agit des chefferies Foto, Foréké-Dschang, et Santchou²⁸⁷.

Le troisième groupe comprend les chefferies dont la tradition n'a pas gardé le souvenir de l'origine de la dynastie régnante. Il s'agit des chefferies Bahouoc et Bakong. Ces principaux groupes ont dû guerroyer pendant leur migration pour établir leurs chefferies traditionnelles

²⁸³ Ibid.

²⁸⁴ Ibid. p. 52.

²⁸⁵ E. Ghomsi, "Les Bamilékés du Cameroun..." p. 36.

²⁸⁶ Ce premier groupe se divise en deux sous groupes. Le premier sous groupe comprend Baleng, Bafoussam, Bati, Badeng, Bapi, Bagam, Babadjou, Bamesso, Bameyan. Les lieux auxquels se réfèrent ces chefferies en pays Bamoun sont : Koudeng pour les Badeng, le Mont Bapit pour les Bapit, Baigam, pour les Bagam, Djone pour les Baleng, Fosset, Sapgoum, Denen, pour les Bafoussam. Le deuxième sous groupe comprend les chefferies Fongotongo, Bangang, Batcham, Bamougoum, Bameka, Bamendjou, Bansoa, Bangam, Baloum, Batouni, Batié, Bapa, Bandenkop, Bangou, Banka, Bana etc. Ils se réclament originaires de la plaine de Ndop, mais semblent avoir pénétré le plateau Bamiléké en provenance du Cameroun occidental. Cf. E. Ghomsi, "Les Bamilékés du Cameroun..." p. 55.

²⁸⁷ Ibid, p. 56.

B- Migrations, peuplement et localisation des “Bamilékés” avant 1922

D’après Cheikh Anta Diop, chassés de l’Egypte pharaonique après les invasions indo-européennes, les ancêtres des Bamilékés, après avoir séjourné dans la région du Soudan, puis du Tchad et de l’Adamaoua, entrèrent en contact avec les peuples de la forêt et sous leur influence, leur architecture s’est profondément modifiée²⁸⁸.

Jean Louis Dongmo quant à lui mentionne que la région du Bornou aurait été une étape migratoire des Bamilékés entre la vallée du Nil en Egypte, berceau originel et les hauts plateaux de l’Ouest Cameroun où on les retrouve aujourd’hui²⁸⁹.

De l’analyse des traditions orales, il en ressort que, partis de l’Adamaoua, les Bamiléké se dirigèrent vers la plaine Tikar dans le haut Mbam. A partir de la plaine Tikar, ils traversèrent l’actuel pays bamoun, pour pénétrer dans le plateau bamiléké. L’autre groupe resté dans le pays bamoun, prit la direction du Nord-Ouest, occupa la plaine de Ndop, avant de rejoindre par la suite le plateau bamiléké. Ces derniers arrivants, auraient certainement bousculés les premiers qui avancèrent jusqu’à la plaine de Mbo.

1- Une migration influencée par des incessantes invasions

En ce qui concerne l’occupation du plateau bamiléké par les Bamiléké, plusieurs hypothèses ont été émises²⁹⁰ ; mais celle qui retient le plus notre attention est celle de Ghomsi. Elle retrace l’occupation dans la région de l’Ouest en trois phases.

D’abord, avant l’invasion des Bamoun et des Bansa. Avant l’arrivée des Bamoun et Bansa dans les hauts plateaux de l’Ouest, en provenance de Bankim, sous la conduite du roi Nschare, à la fin du 15^{ème} et le début du 16^{ème} siècle, les populations *Ndobo* qui s’étaient éparpillées quelque temps avant dans la région de Ndop, avaient déjà constitué un ensemble de petites chefferies indépendantes et rivales dans le pays Bamoun et la région de Bamenda. Entre le fleuve Mbam et la rivière Mvi, vivaient des populations *Ndobo* qui formaient un ensemble de 26 chefferies dont la liste se trouve dans “les coutumes bamoun” laissées par le roi Njoya. Ces chefferies étaient tributaires des Tikar qui venaient d’occuper la région de Ndop peu avant.

²⁸⁸ D’après cette hypothèse, la forme pyramidale des toitures des cases des chefferies bamilékés serait une copie modifiée des pyramides d’Egypte.

²⁸⁹ J. L. Dongmo, “Mémoire sur la chefferie de Bafou : étude de géographie rurale”, Université de Yaoundé, Juin 1969.

²⁹⁰ Parmi ces hypothèses, on note celle de M. Richard, ancien administrateur des colonies en poste dans la région de Bangangté en 1933, celle de Idelette Dugast, celle de M. Delarozière, celle de J. L. Dogmo.

Au Sud de la Mvi dans le pays Bamoun actuel, une multitude de chefferies *Ndobo* non touchées par l'avancée Tikar s'était constituée. Il s'agit de Baleng, Papat, Papit, Paden.

Dans la région de Bamenda, s'étaient constituées du Nord-Est vers le Sud-Est des chefferies *Ndobo* actuellement regroupées sous la dénomination de "groupement Bafout". Il s'agit de Bafout, Bamboui, Bambili, Bakanki, Bafrend et du groupement Ndop.

Plus au Sud-Est, s'étaient aussi installées des populations *Ndobo*, qui plus tard devaient donner naissance aux chefferies "Bamiléké" suivantes : Bameka, Bamougoum, Bansoa, Bangang, Bangou, Bana, dont les fondateurs se disent originaires du Cameroun occidental. Le morcellement des populations *Ndobo* installées dans la région de Bamenda et le pays Bamoun, ainsi que leurs rivalités expliquent l'extrême facilité avec laquelle elles furent soumises ou repoussées par les Bamoun et les Banso.

Ensuite, pendant l'invasion des Bamoun et Banso. C'est après la conquête de Foumban par Nscharé que les premiers *Ndobo* s'installèrent sur le plateau "bamiléké". Ils préférèrent la fuite à la soumission et reculèrent vers l'Ouest. Les chefferies bamiléké issues de ce groupe se distinguent des autres par la longueur de leur liste dynastique. A ce groupe, appartiennent les Baleng et Bafoussam, dont l'installation remonte à la fin du 15^{ème} et au début du 16^{ème} siècle. L'autre groupe Tikar laissé par Ncharé sur la rive gauche du Mvi et qui devait constituer le groupe Banso, remonta la Mvi et déboucha dans la région de Koumbo. Leur pression obligea les populations Bameka, Bamougou, Bamendjou, Bansoa, à pénétrer dans les hauts plateaux "bamiléké". La pression des Banso au début du 19^{ème} siècle obligea les populations de Babadjou et Bameyan à se déplacer vers les plateaux "bamiléké".

Avec la conquête de Mboumboue, plusieurs fons, plutôt que de se soumettre, partirent s'installer dans les plaines de Ndop, dans la région de Bamenda et dans le Nord-Est du plateau "bamiléké",²⁹¹.

Enfin, pendant l'invasion Bali. A partir du 19^{ème} siècle, le pays Bamoun, la région de Bamenda, et le plateau Bamiléké subissent l'assaut des Bali-Tchamba. Dans la tradition orale des Bamoun, le roi Mboumboue fut attaqué et vaincu pendant les premières années de son règne par un raid des guerriers à cheval venus du Nord et qui portaient le nom de Bali. Ce raid toucha aussi les Banso dont la capitale Kumbo fut pillée. Par la suite, il stoppa la

²⁹¹ E. Ghomsi, "Les Bamilékés du Cameroun..." p. 78.

2^{ème} incursion de Bali et réussit à les repousser. Dans leur fuite, ces Bali entraînent à leur suite les populations Bati, Bapi, Bagam, et Bandeng qui allèrent se fixer dans le Nord-Est du département de la Mifi.

2-Principaux foyers de peuplement et localisation avant l'arrivée des Européens

C'est donc sur les hauts plateaux de l'Ouest actuel que les premiers Européens trouvèrent les "Bamiléké" installés. Dans cette région de montagnes, savanes et forêts, les Bamiléké ont pu s'adapter et dominer le milieu naturel et assoier les principaux éléments de leur civilisation. Géographiquement, la région bamiléké est située entre le quatrième et le sixième degré de latitude Nord, et le neuvième et dixième degré de longitude Est. Elle couvre une superficie de 6200 km², c'est un vaste quadrilatère bordé à l'Est par la vallée du Noun, au Sud-ouest par la plaine d'effondrement des Mbo, au Sud-Est par la dépression de Dibum, au Sud par le cours supérieur de la Makombé. A partir de l'implantation de l'administration coloniale au Cameroun, les Bamiléké tout comme plusieurs autres entités ethniques du Cameroun pour des raisons diverses furent confrontés à d'autres types de migrations imposées par les colonisateurs.

CHAPITRE II : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN

La politique de regroupement appliquée par la France au Cameroun se justifie par des éléments internes et externes. Il s'agit principalement des raisons liées à la situation géographique du Cameroun, ses potentialités naturelles, sa situation politique et stratégique combinée au contexte international.

La politique coloniale de la France désigne l'ensemble des mesures et les orientations décisionnelles de l'autorité coloniale française en métropole en lien avec le sort des colonies outre-mer²⁹². C'est aussi l'art d'organiser et d'outiller, suivant les méthodes modernes, un pays non civilisé, peu civilisé, ou possédant une autre civilisation, dans le but d'accroître sa richesse.²⁹³ Dès le début de l'aventure coloniale française, le débat sur la nécessité de la colonisation divise l'opinion publique en France. Partisans et opposants de l'aventure coloniale s'affrontent idéologiquement.

I- LES FONDEMENTS EXTERNES ET IDEOLOGIQUES DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN

L'objectif qui sous-tend la rédaction de cette partie consacrée aux fondements externes et idéologiques de la politique de regroupement est de démontrer que le regroupement des populations fut une pratique indispensable pour l'implémentation du système colonial français en Afrique. Avant son arrivée au Cameroun, la politique de regroupement avait déjà été expérimentée par la France dans ses propres colonies.

A- LES GRANDES LIGNES DU SYSTEME COLONIAL FRANÇAIS EN AFRIQUE AVANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Le système colonial renvoie aux méthodes de colonisation, de législation, d'administration et d'exploitation des colonies par les grandes puissances européennes. Dans cette partie, on montrera que, l'idée que les Français se font de la colonisation, ainsi que les

²⁹² V. Dimier, "Le commandant de cercle : un "expert" en administration coloniale, un "spécialiste" de "l'indigène", in revue *d'Histoire des sciences humaines*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2004, n° 10, pp. 39-57.

²⁹³ R. Doucet, *Commentaires sur la colonisation*, Paris, Larose, 1926, p. 42.

pratiques et méthodes coloniales utilisées dans leurs colonies cadrent avec le regroupement des populations.

1- Colonialistes et anticolonialistes avant la première guerre mondiale : l'affrontement idéologique

Avant l'année 1830, date du début de l'annexion de l'Algérie par la France²⁹⁴, celle-ci avait déjà à partir des conquêtes, créé un premier empire colonial²⁹⁵. Cet empire s'effondra en partie à cause des guerres de la révolution²⁹⁶, ainsi que des incessantes révoltes d'esclaves dans les colonies²⁹⁷. Pour une grande partie de l'opinion publique française, l'aventure coloniale fut à l'origine de l'affaiblissement de la France et des débâcles de la France dans les conflits qui l'opposent à ses voisins²⁹⁸, ceci aboutit au développement des thèses anticolonialistes en France. Pour d'autres, l'aventure coloniale, gage du maintien de la puissance française dans le monde, fut une opportunité à saisir à tout prix. L'opposition entre colonialistes et anticolonialistes en France se traduit par des points de vue opposés sur la question coloniale entre les différentes composantes économiques, politiques, sociales. Ainsi, en France, à plusieurs milliers de km des côtes africaines, intellectuels, hommes d'affaires, politiciens, élus du peuple etc..., s'affrontèrent idéologiquement sur la question coloniale. Parmi ceux-ci, se distinguent des hommes politiques tels que Jules Ferry et Clémenceau.

Jules Ferry²⁹⁹, Leader politique français, prend clairement position en faveur de la colonisation. Lors de la séance parlementaire du 25 juillet 1885 consacrée à la discussion d'un projet de crédits extraordinaires pour financer une expédition à Madagascar³⁰⁰ où la France

²⁹⁴ B. Phan, *Colonisation et décolonisation (XVI^e-XX^e Siècle)*, Paris, PUF, 2009, p. 82.

²⁹⁵ Il s'agit des conquêtes coloniales françaises à partir du 15^{ème} siècle, en Amérique et dans l'océan Indien, qui aboutirent à la colonisation des Antilles, de la Martinique, la Guadeloupe, Saint Domingue, du Québec, etc. Cf. Bernard Phan, *Colonisation et décolonisation...* pp 45-51.

²⁹⁶ Il s'agit des guerres de la révolution française (1792-1802), on peut citer la guerre contre le Saint Empire et les royaumes de Bohême et de Hongrie, guerre contre le royaume uni de 1793 à 1802, les guerres napoléoniennes (1803-1815), qui se soldèrent par la signature des traités de Paris en 1814, et l'organisation du congrès de Vienne de 1815. Les clauses de ce congrès permirent à l'Angleterre de s'enrichir de quelques îles à épices enlevées aux Français, à l'instar de Sainte-Lucie, et l'île de France.

²⁹⁷ Parmi les révoltes dans les colonies d'Amérique, on peut citer celle de Toussaint Louverture à Saint-Domingue (1791-1802).

²⁹⁸ Il s'agit des guerres de la révolution, notamment, celle de 1792, contre le Saint-empire et les royaumes de Bohême et Hongrie, les guerres contre le royaume uni entre 1793 et 1802, la guerre franco-allemande de 1870.

²⁹⁹ Homme politique français (1832-1893), avocat de formation, député républicain de la 6^{ème} circonscription de Paris en mai 1869, opposant actif au second empire, maire de Paris du 15 novembre 1870 jusqu'au 05 juin 1871, ministre de l'instruction publique du 04 février 1879 au 23 septembre 1880, président du conseil du 23 septembre 1880 au 10 novembre 1881, puis du 21 février 1883 au 30 mars 1885. Il mena une politique coloniale active qui permit à la France de s'emparer de la Tunisie, de Madagascar, d'une partie de l'Afrique équatoriale, et du Tonkin en Indochine. Cf. J.M. Lambin, *Histoire 1^{ère}*, Paris, Hachette, p. 90.

³⁰⁰ Le débat ouvert le 25 juillet 1885 fut provoqué par la demande gouvernementale d'un crédit extraordinaire pour faire la guerre à Madagascar et en Indochine, mais il déboucha vite sur une discussion de fond sur le

tente d'imposer son protectorat, il justifie l'aventure coloniale à travers des arguments à la fois économiques, stratégiques et humanitaires.

Tout d'abord, les arguments économiques utilisés par Jules Ferry sont étroitement liés à la conjoncture européenne et française du moment. Les progrès scientifiques qui commencèrent en Europe à la fin du 18^{ème} siècle entraînèrent des bouleversements sur le plan économique, social et politique. Dans le domaine économique, la mécanisation a de manière exponentielle accrue la production agricole et industrielle ; dès lors il devient impératif pour les Européens de s'approprier des sources d'énergie pour le fonctionnement de leur industrie et d'écouler leur stock abondant de production. Jules Ferry, conscient de cette situation alerte la représentation nationale en ces termes :

Oui, ce qui manque à notre grande industrie, que les traités de 1860 ont irrévocablement dirigé vers la voie de l'exportation, ce qui lui manque de plus en plus, ce sont les débouchés. Pourquoi ? Parce qu'à côté d'elle, l'Allemagne se couvre de barrières douanières parce qu'au-delà de l'océan, les Etats-Unis d'Amérique sont devenus protectionnistes, et protectionnistes à outrance ; parce que ces grands marchés, je ne dis pas se ferment mais se rétrécissent, deviennent de plus en plus difficiles à atteindre par nos produits industriels ; parce que ces grands Etats commencent à verser sur nos propres marchés des produits qu'on n'y voyait pas autrefois³⁰¹

La colonisation se présente ainsi comme une opportunité à ne pas manquer pour la France, dans sa quête des débouchés pour les produits français, mais aussi comme un devoir. Elle est donc “fille de la politique industrielle”³⁰². Jules Ferry soutient et illustre ce point de vue à travers une métaphore quand il affirme :

En 1885, l'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires. La consommation européenne est saturée ; il faut faire surgir des nouvelles parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite, et de préparer pour l'aurore du 20^{ème} siècle, une liquidation sociale par voie de cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences³⁰³

Ensuite, les préoccupations économiques exposées par Jules Ferry sont étroitement liées aux préoccupations stratégiques et à l'affirmation de la grandeur de la nation. Puisque la ruée vers les sources de débouchés entraîne des rivalités, il s'agit pour la France de s'assurer des points d'appuis stratégiques dans le monde qui pourraient lui être utiles en cas de conflits. A cet effet, Jules Ferry poursuit en déclarant :

principe même des expéditions coloniales. L'ancien président du conseil Jules Ferry redevenu simple député depuis la chute de son ministère incarnait depuis 5 ans la politique de conquête coloniale. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies...* p. 102

³⁰¹ J. Garrigues, *Les grands discours parlementaires de la III^e République. De Victor Hugo à Clemenceau (1870-1914)*, Paris, Armand Colin, 2004, pp 86- 93.

³⁰² Ibid., p.90.

³⁰³ J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, l'histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 58.

Je dis que la politique coloniale de la France, que la politique d'expansion coloniale, celle qui nous a fait aller sous l'empire, à Saigon, en Cochinchine, celle qui nous a conduit en Tunisie, celle qui nous a amené à Madagascar, je dis que cette politique coloniale s'est inspirée d'une vérité sur laquelle il faut pourtant appeler votre attention : à savoir qu'une marine comme la nôtre ne peut se passer sur la surface des mers, d'abris solides de défense, de centres de ravitaillement, (...) rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, (...) c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du 1^{er} rang au 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}³⁰⁴.

Il est clair que, pour Jules Ferry, la grandeur et le rayonnement d'une nation se traduisent par le flux de ses activités commerciales. L'expansion coloniale permettrait donc d'accroître les potentialités commerciales de la France et sa puissance. Paul Leroy-Beaulieu³⁰⁵ soutient ce point de vue lorsqu'il déclare que : "Le peuple qui colonise le plus est le premier ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain"³⁰⁶. Il apparaît donc clairement que, l'affirmation de la grandeur de la nation fut l'une des préoccupations qui contribuèrent à consolider l'idée des conquêtes coloniales en France.

Qui plus est, les autres arguments développés par Jules Ferry sont d'ordre humanitaire. Il s'agit pour la France, "nation civilisée", d'apporter les bienfaits de la colonisation aux "peuples attardés"³⁰⁷. Pour illustrer ses propos, Jules Ferry s'inspira du concept de la supériorité des races³⁰⁸. S'adressant aux députés, Jules Ferry soutient que, les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures³⁰⁹. Cette vision manichéenne du monde est partagée par des philosophes tels que Friedrich Engels qui justifia la conquête de l'Algérie en ces termes :

La conquête de l'Algérie est un fait important et heureux pour le progrès de la civilisation. Si l'on peut regretter que les bédouins du désert aient perdu leur liberté, il ne faut pas oublier que ces mêmes Bédouins étaient une nation de brigands. La bourgeoisie moderne et, avec lui, la civilisation, l'industrie, l'ordre, une certaine dose d'idée éclairée, est bien préférable au seigneur féodal ou au brigand nomade et à l'état social de barbare auquel ils appartiennent³¹⁰.

³⁰⁴ J.M. Lambin, *Histoire*, 1^{ère} ES-L, p. 90

³⁰⁵ Pierre Paul Leroy-Beaulieu, 1843-1916, fut un économiste et essayiste français, membre de l'académie des sciences morales et politiques, il fut l'un des porte-parole de la colonisation, s'inspirant des discours de Jules Ferry, il invita la 3^{ème} république à une nouvelle expansion coloniale.

³⁰⁶ J.M. Lambin et als, *Histoire...*, p. 85.

³⁰⁷ Dès 1789, la France, se déclarait mandataire envers les colonies d'un double projet éducatif et révolutionnaire. "Libérer" les peuples de l'oppression et de la barbarie contre les tyrans, éduquer les peuples selon les préceptes républicains universaux qui consistaient à "éclairer la marche des peuples vers le progrès, 'éveiller la civilisation des populations attardées ; furent les œuvres qu'elle devait accomplir. Cf. J. TchindaKenfo, "Colonisation, quête identitaire, pratiques élitistes et dynamique sociopolitique dans les Bamboutos (Ouest Cameroun XIXème-XX-me siècle", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, UYI, 2014. p. 73.

³⁰⁸ A partir du 18^{ème} siècle, certains savants se mirent à classer les êtres vivants en les hiérarchisant, des moins évolués au plus évolués. Aux Etats-Unis, pour se justifier, les esclavagistes s'appuient sur les thèses des polygénistes comme Samuel George Morton ou Louis Agassiz qui soutiennent que : les "Nègres" appartiennent à une espèce différente et inférieure à celle des blancs ; le diplomate Joseph Arthur comte de Gobineau dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* prône la supériorité de la race blanche sur les autres races. Cf.A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1967, 878 p.

³⁰⁹ J.M. Lambin, *Histoire*, p. 90.

³¹⁰ Ibid., p. 84.

A travers cette déclaration, il paraît clair que, “l’Europe civilisée”, prise en flagrant délit de barbarie lors de la conquête de l’Algérie, est à la recherche de toutes sortes d’alibis pour justifier ses ignominies pendant ses conquêtes coloniales. Dans le même sens, Brunot, commissaire de la république française au Cameroun écrit :

Si la France a pris la charge du Cameroun qu’elle avait conquis, elle s’est attachée à éviter le reproche du colonialisme qu’on aurait pu faire au vainqueur au lendemain de la guerre mondiale. Elle a voulu accomplir au Cameroun d’une façon assez spéciale, la mission spirituelle qui fut la sienne au cours de son histoire et qui demeure sa véritable raison d’être et de prospérer. Semer des idées généreuses qui libèrent les peuples, appeler les races attardées à la plénitude de l’humanité. Apaiser les souffrances par l’action rayonnante d’une science désintéressée, ainsi se résume son programme et ses ambitions³¹¹.

Au-delà de la rhétorique de l’homme politique Jules Ferry, le combat mené par ce dernier et les arguments développés pour justifier l’utilité des colonies pour la France traduisent son nationalisme et son désir de préserver les intérêts de sa mère patrie. Les arguments qu’il a développés placent le rayonnement de la France au centre de ses préoccupations et devraient attirer l’attention des hommes politiques africains en général et camerounais en particulier.

Si Jules Ferry et les autres membres du parti colonial³¹² estiment que l’aventure coloniale est une nécessité politique économique et stratégique pour la France, ce point de vue ne fit pas l’unanimité. D’autres hommes politiques français à l’instar de Georges Clémenceau³¹³, remirent en cause les différents mobiles utilisés pour justifier l’aventure coloniale.

Tout d’abord, pour Clémenceau, le patriotisme exige à la France de mettre en priorité la résolution de ses problèmes internes³¹⁴. Il perçoit l’aventure coloniale comme une activité budgétivore qui empêcherait aux produits français de concurrencer ceux des autres pays européens et serait un frein à la compétitivité des industries françaises³¹⁵. C’est dans ce sens qu’à la chambre des députés, il apporta la réplique aux positions des partisans de l’aventure

³¹¹ B. A. Ngando, “La présence française au Cameroun...”, p. 9.

³¹² Groupe de pression constitué des députés de tous les partis politiques français favorables à la colonisation qui se constitua à l’assemblée nationale française à partir de 1890.

³¹³ Homme politique français, (1841-1929), député de la Seine en 1876, sénateur en 1902 président du Conseil de 1906 à 1909, il s’opposa à Jules Ferry concernant la politique coloniale.

³¹⁴ Comme problème interne qui préoccupait les Français pendant cette période, figure en bonne place la reconquête de l’Alsace-Lorraine. Une grande partie de l’opinion publique française à l’instar des nationalistes pensaient que la récupération de ces deux territoires perdus lors de la guerre de 1871 contre la Prusse était plus pertinente que l’engagement de la France dans l’aventure coloniale. Ce point de vue fut développé par Clémenceau, le 30 juillet 1885, à la tribune du palais Bourbon. Cf. Bernard Phan, *Colonisation et décolonisation...* p. 106

³¹⁵ J. M. Lambin et al., *Histoire...*, p. 95.

coloniale en mettant en exergue la hausse des produits français en France et sur le marché européen ainsi que la concurrence des autres pays. A ce propos, il déclare :

C'est en augmentant incessamment les charges du budget que vous prétendez vous ouvrir des débouchés, alors qu'il ya d'autres nations à côté de nous qui, n'ayant pas fait la dépense de ces expéditions coloniales, entrent en lutte avec nous sur le terrain même que nous avons choisi. Comme elles ont des budgets qui ne sont pas grevés des frais de ces expéditions, elles nous font une concurrence redoutable et nous enlève le commerce jusqu'à dans nos propres marchés³¹⁶.

Opposé à la recherche des marchés de débouchés hors d'Europe, Clémenceau propose la mise sur pied d'une industrie compétitive pour faciliter l'écoulement des produits français. C'est dans cette optique qu'il s'insurge contre la politique de Jules Ferry en matière coloniale qu'il dénonce en ces termes :

Ah si vous voulez des débouchés, cherchez dans cette voie du bon marché de la fabrication et du bas prix des transports, or lorsque vous dépensez une centaine de millions en expéditions guerrières, vous ne faites que charger le budget, grever le travail, diminuer le pouvoir d'achat du salaire ; vous augmentez les prix de fabrication. Que voyons-nous en France autour de nous ? Nos industries ne cessent de se plaindre de l'élévation de la main d'œuvre, et nos ouvriers nous disent : “ nos salaires sont beaucoup plus élevés qu'en Belgique, et cependant notre pouvoir d'achat est moins élevé.” (..) En dépensant une somme supérieure, non seulement nous ne pouvons pas acheter davantage, mais nous ne pouvons acheter autant. Et pourquoi ? C'est parce que le travail est grevé par des impôts de consommation³¹⁷.

A l'analyse des arguments avancés par Clémenceau, les investissements dans les colonies entraîneraient d'énormes dépenses qui seraient supportées par l'Etat français. Dans sa quête de devises supplémentaires pour financer l'aventure coloniale, l'Etat augmenterait les impôts et différentes taxes sur le territoire français ; ce qui aurait pour conséquences la cherté de la vie, l'augmentation des prix des produits français qui entraîneraient leur mévente³¹⁸.

A travers les arguments économiques utilisés pour dénoncer la politique coloniale, il apparaît clairement qu'une partie de l'opinion publique française s'opposa à la colonisation non pas parce qu'elle la considérait comme une entreprise abjecte, mais plutôt à cause de sa non rentabilité supposée. Ainsi, les retombées économiques des premières expéditions coloniales remirent en question leur position et entraînèrent des changements de camps idéologiques.

³¹⁶ G. Clémenceau, J. Ferry, *La politique coloniale-Clémenceau contre Ferry-Discours prononcés à la chambre des députés en juillet 1885*, Paris, Magellan et Cie, 2012.

³¹⁷ J. Garrigues, *Les grands discours parlementaires de la III^{ème} République*, p. 93.

³¹⁸ Ce point de vue fut partagé par de nombreux économistes de cette période, à l'instar de Jean Baptiste Say (1767-1882), qui fut un économiste classique français et journaliste réputé pour ses positions libérales et Gustave de Molinari (1819-1912), qui fut un économiste belge, membre de la société d'économie politique de paris à partir de 1840.

Clémenceau s'oppose aussi à l'idée de supériorité de la civilisation européenne. A cet effet, il déclare :

Races supérieures ! Races inférieures, c'est bientôt dit ! Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation, et de prononcer : homme ou civilisation inférieur. Race inférieure les Hindous ! Avec cette grande civilisation raffinée qui se perd dans la nuit des temps ! Avec cette grande religion bouddhiste qui a quitté l'Inde pour la Chine ! Avec cette grande efflorescence d'art dont nous voyons encore aujourd'hui les magnifiques vestiges ! Race inférieure les Chinois ! Avec cette civilisation dont les origines sont inconnues et qui paraît avoir été poussée tout d'abord jusqu'à ses extrêmes limites. Inférieur Confucius ! (...) Je ne veux pas juger au fond la thèse qui a été apportée ici et qui n'est pas autre chose que la proclamation de la primauté de la force sur le droit ; l'histoire de France depuis la révolution est vivante protestation contre cette inique prétention³¹⁹.

A travers les opinions et déclarations des hommes politiques qui supportèrent et s'opposèrent à l'aventure coloniale en France, on peut formuler plusieurs analyses. La première analyse est que, l'obligation de réussir à tout prix sur le plan économique était la réelle motivation qui animait les colonialistes. Au demeurant, l'anticolonialisme se perçoit comme toute attitude de contestation de la colonisation pour ce qu'elle entraîne de mauvais, de blessant et d'injuste pour les peuples qui la subissent. Elle n'est pas systématiquement un rejet de la colonisation, mais une critique des méthodes employées et de la façon dont elle est exercée. Le mouvement anticolonialiste, hétérogène, était constitué par des acteurs variés aux motivations diverses. Au sein même des mouvements politiques opposés à la colonisation, cette dernière ne fut pas toujours condamnée de la même manière. On a plus l'impression que les partis politiques de l'opposition manifestèrent un "anticolonialisme de surface et de circonstance". Notre seconde analyse est donc que, l'anticolonialisme fut donc un alibi utilisé par les partis d'opposition pour critiquer le pouvoir en place. Les débats qui se déroulèrent à la chambre des députés, loin d'être une opposition entre les partisans de la politique coloniale et les anticolonialistes, traduisaient plutôt le rejet de Jules Ferry comme président du conseil qu'il fallait faire démissionner par tous les moyens. Plusieurs faits renforcent ce point de vue.

Tout d'abord, malgré les critiques acerbes de la chambre envers la politique coloniale, en 1885, Ferry et le ministère emportent finalement le soutien de la chambre lors d'un vote où les républicains se divisent et où une partie des monarchistes et des bonapartistes accordent

³¹⁹ J. Garrigues, *Les grands discours parlementaires...*, p. 86.

les crédits demandés par le gouvernement³²⁰ pour poursuivre la guerre au Tonkin³²¹. Après le vote favorable pour l'expédition au Tonkin, Clémenceau souligne que :

“C’est la première fois qu’est formulé officiellement, et approuvée par le vote d’une assemblée républicaine, l’idée que les droits de l’homme ne s’appliquent pas à tous les êtres humains. L’idée que l’humanité se compose de deux catégories d’individus : les blancs civilisés, qui bénéficient des droits de l’homme, et les indigènes barbares, qui n’ont aucun titre à les revendiquer. C’est tout le contraire de ce qu’a affirmé la 1^{ère} république³²².”

Cependant, nommé président du conseil en 1905, après l’accession au pouvoir du parti radical, Clémenceau, figure de proue de l’anticolonialisme au parlement effectua un revirement de politique, et va apparaître comme le parfait héritier de Jules Ferry sur les questions coloniales³²³.

De plus, les monarchistes et les cléricaux s’opposèrent à Jules Ferry non pas pour sa politique coloniale, mais plutôt pour la politique scolaire et laïque qu’il incarnait³²⁴.

Ces différents changements de lignes idéologiques des hommes politiques français sur la question coloniale sont révélateurs de l’un des facteurs qui constituent l’un des fondements de la politique coloniale de la France en Afrique. Il s’agit de la constance et la continuité de la politique française pour l’Afrique. Malgré les changements de régimes, l’alternance des hommes politiques en France, ces derniers une fois arrivés au pouvoir, malgré la différence de chapelles et de tendances ont pour dénominateur commun la défense et la sauvegarde des intérêts de la France dans le monde.

Au départ, les expéditions coloniales de la France en Afrique n’intéressaient qu’une minorité, car les Français furent plus préoccupés par les troubles internes et les luttes de classes. la conquête de l’Algérie entreprise par Charles X³²⁵ qui se traduit par la prise d’Alger

³²⁰ Les crédits sollicités par le gouvernement furent votés le 30 juillet 1885 par 291 voix contre 142. Cf. G. Manceron ; *Mariannes et les colonies...* p. 207.

³²¹ Grand adversaire de la politique coloniale dans l’opposition, la plupart des radicaux s’y rallient ensuite. Déjà en 1885, c’est le vote d’une partie des voix radicales qui avait évité le retrait du Tonkin. Entre 1890 et 1911, la grande majorité d’entre eux rejoint le camp des partisans de la colonisation : Emile Chautemps, devient ministre des colonies en 1895, Gaston Doumergue, après s’être opposé à la conquête de Madagascar en 1894-1895, le devient de 1902 à 1905. Cf. J. Maneron, *Marianne et les colonies...*, p. 234.

³²² G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, p. 109.

³²³ En 1947, Clémenceau exigea de la part des indigènes un “impôt de sang” pour contribuer à la vie de la France dans la Grande Guerre. Il affirme : “il aime mieux voir tuer deux noirs qu’un seul français”. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies...* p. 101.

³²⁴ Ibid., p. 101.

³²⁵ Charles-Philippe de France : 1757-1836, fut roi de France et de Navarre sous le nom de Charles X jusqu’à son abdication le 02 août 1830.

le 04 juillet 1830, les récits des explorateurs français³²⁶ qui présentaient l'Afrique comme un eldorado³²⁷, l'action de certains hommes politiques soutenus par des lobbies capitalistes, les victoires des troupes françaises lors des conquêtes coloniales, la participation des troupes coloniales au côté des métropoles lors de la Première Guerre Mondiale en 1914, et l'organisation des expositions coloniales³²⁸ en France entraînèrent le changement d'une grande partie de l'opinion publique française qui devint de plus en plus convaincue de l'utilité des colonies pour la France. Ainsi, on assiste à la mise en place progressive des grandes lignes d'un système colonial français.

2. Les grandes lignes d'un système colonial propice aux regroupements

D'après A. Mattelard, l'idéologie coloniale renvoie à un ensemble d'arguments par lesquels le colonisateur explique sa position dans le pays colonisé, son statut de supériorité et sa conduite à l'égard des indigènes³²⁹. Cette idéologie s'est édifiée sur la foi en la supériorité héréditaire de la race blanche. Elle s'est nourrie de nombreux préjugés³³⁰.

Le système colonial, quant à lui, désigne l'ensemble des politiques d'administration et de gestion utilisées par la France dans ses colonies. L'historien Daniel Abwa pense que l'assujettissement et la centralisation sont les deux principes centraux sous lesquels s'est fondée l'administration coloniale française. D'après lui, la centralisation du pouvoir part du principe selon lequel la seule manière d'éviter l'anarchie dans l'exercice du pouvoir, c'est de créer un organe directeur où tout converge et au sein duquel tout rayonne.³³¹ Elle correspond à l'idée selon laquelle une petite élite peut représenter la volonté des masses populaires et qu'elle peut agir en son nom³³². Dans le domaine colonial, la volonté de centraliser

³²⁶ Comme explorateur français dont les récits entraînèrent la convoitise de l'Afrique. On peut citer : Mage, Quintin, Raffenel, Debrazza, etc...

³²⁷ Pays imaginaire d'Amérique du Sud où les conquistadores espagnols croyaient trouver en abondance or et pierres précieuses.

³²⁸ Plusieurs expositions à la gloire de la colonisation furent organisées en France : l'exposition coloniale de Marseille de 1922, celle de Strasbourg en 1925, l'exposition coloniale de 1931, qui d'après son commissaire correspondait à quatre objectifs : démontrer que l'empire est nécessaire à la puissance de la France, mettre en valeur la dimension économique de cet empire, susciter des vocations de colons, exalter la mission civilisatrice de l'occident.

³²⁹ A. Mattelard, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, La découverte, 2007, pp. 49-50.

³³⁰ Parmi les préjugés qui justifient le statut de supériorité de la race blanche, on peut relever les considérations telles que : "Il est inutile d'élever les salaires des indigènes, car les indigènes ne sauraient que gaspiller cet argent", "il est inutile de leur offrir un enseignement trop avancé, car ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour en bénéficier". Cf. Rocher, *Introduction à la sociologie*, Paris, Seuil, 1972, p. 229

³³¹ D. Abwa, "“Commandement européen”-“Commandement indigène” au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat Es-Lettres (Histoire), Université de Yaoundé I, 1994, Tome 1, p.

³³² B. A Ngando, "La présence française au Cameroun..." p. 56.

l'administration obligea le commandement français à procéder aux regroupements des populations dans plusieurs unités administratives.

En Afrique noire, la France opta pour la constitution des grands ensembles coloniaux. Le premier ensemble colonial à être mis sur pied rassemble l'ensemble des possessions françaises d'Afrique de l'Ouest, il s'agit de l'Afrique Occidentale Française (AOF), constituée à partir de 1895, et en plusieurs étapes³³³. Cet ensemble était constitué d'un gouvernement général regroupant au sein d'une même fédération huit colonies : La Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français (devenu Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta (devenue le Burkina Faso), le Togo, le Dahomey, (devenu le Bénin)³³⁴. Sa superficie atteignait 4.689.000 km², son chef lieu fut d'abord Saint-Louis jusqu'en 1902, puis Dakar³³⁵.

En Afrique centrale, L'Afrique Equatoriale Française (AEF) se constitue à partir de 1910³³⁶. Elle comprend dès le départ trois colonies : Le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari-Tchad. A partir de 1920, le territoire militaire du Tchad devient la quatrième colonie de l'AEF. La superficie de l'AEF est de 2.510.000 km²³³⁷.

A la tête des colonies françaises, les responsables nommés, malgré la pluralité des titres portés étaient tous des fonctionnaires supérieurs métropolitains : Gouverneur général³³⁸, Gouverneur, Commandant supérieur³³⁹, Commissaire du gouvernement³⁴⁰, Lieutenant-gouverneur³⁴¹, Résident supérieur, Administrateur³⁴². Dans les fédérations, la structure

³³³ J. Suret-Canale, *L'Afrique noire l'ère coloniale...*, p. 386.

³³⁴ La Haute Volta fut créée en 1919 aux dépens du "Haut-Sénégal-Niger" dont la partie subsistante reprit le nom de Soudan français ; la Haute Volta fut supprimée en 1932 pour des raisons économiques et partagée entre les colonies voisines, la Côte d'Ivoire recevra la plus grande partie avec la capitale Ouagadougou. La Haute-Volta est reconstituée à partir de 1947. Les territoires de la Mauritanie et du Niger reçurent le statut de colonie respectivement en 1920 et 1921. Cf. Suret-Canale, *Afrique noire l'Ere coloniale...*, p.

³³⁵ Ibid. p. 386.

³³⁶ Ibid.

³³⁷ Ibid.

³³⁸ C'est le décret du 26 juin 1908 qui changea le titre de Commissaire général en celui de gouverneur général.

³³⁹ Le décret du 13 juillet 1894 plaça le Haut Oubangui et les territoires à l'Est d'une ligne allant de Bangui au point où le Logone est coupé par le 10^e parallèle, sous les ordres d'un Commandant supérieur. Cf. G. Bruel, *La France équatoriale africaine...*, p. 434.

³⁴⁰ A titre d'exemple, le décret du 5 février 1883, donna le titre de Commissaire du Gouvernement à de Brazza, chargé des intérêts de la France dans le bassin du Haut Ogoué et dans celui du Congo. C'est alors que fut constitué la mission de l'Ouest Africain, qui dépendait du Ministre de l'Instruction Publique Cf. G. Bruel, *La France équatoriale africaine...*, p. 28.

³⁴¹ Après la signature du décret du 28 décembre 1897 qui réorganisa le Congo français, le Commissaire Général avait sous ses ordres deux Lieutenant-Gouverneurs ; l'un pour le Congo Français et l'autre pour l'Oubangui.

³⁴² Les titres suivants étaient associés aux plus hauts représentants de la France dans les territoires suivants : Gouverneur général en Indochine, Madagascar, AOF et AEF. Gouverneur en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Cochinchine, Etablissement français de

administrative fut hiérarchisée. A la Tête des différentes fédérations, on retrouve des gouverneurs généraux³⁴³, véritables proconsuls. ” Après la législation de 1946, ils deviennent des “hauts commissaires”.

A la tête de chaque colonie, on retrouve un gouverneur³⁴⁴, nommé par décret et assisté d’un conseil d’administration, composé en majorité de hauts fonctionnaires et de quelques notables européens et indigènes nommés.

Au niveau local, la cellule administrative de base est le cercle³⁴⁵. Il s’agit d’une circonscription territoriale d’étendue variable, elle-même divisée en Subdivision, dirigée par un administrateur³⁴⁶.

La région est placée sous l’autorité d’un fonctionnaire du corps des administrateurs des colonies, éventuellement d’un officier désigné par le commissaire de la république. L’administrateur chef de région est responsable devant le commissaire de la république du maintien de l’ordre, de la bonne marche de l’administration dans l’étendue de son ressort territorial. Il veille à l’application des règlements et exerce son action politique, administrative, financière et économique dans le cadre des règlements et des directives qui lui sont donnés par le commissaire de la république. Il exerce au nom du commissaire de la république un contrôle d’ordre général sur les fonctionnaires de tous les services publics de la région. Les fonctionnaires des services publics sont tenus de lui fournir tous les renseignements et mesures nécessaires pour assurer leur développement et leur organisation³⁴⁷

l’Inde, Etablissement français de l’Océanie, Côte française de Somalie, toutes les colonies africaines avant qu’elles n’intègrent les fédérations. Lieutenant gouverneur dans les territoires d’AOF et d’AEF, de Cochinchine après la création de l’Indochine). Résident supérieur dans l’Annan, Tonkin, Cambodge, Laos. Administrateurs à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Commissaires et Hauts Commissaires au Cameroun.

³⁴³ Le gouverneur général est le “dépositaire des pouvoirs de la république” : il représente sur place le pouvoir discrétionnaire du gouvernement qui le nomme et le révoque. Il est le seul qualifié à correspondre avec lui. Il est sous la tutelle du ministre des colonies son supérieur. Un décret de 1902 fait du gouverneur général le “seul dépositaire des pouvoirs de la république. Cf. Suret Canale, *l’Afrique noire, l’ère coloniale*, Paris, Editions sociales, 1962, p. 387.

³⁴⁴ Le titre de “gouverneur des colonies” étant un grade de l’administration coloniale, on maintient longtemps à la fonction l’appellation de “lieutenant-gouverneur”. Un décret du 14 juin 1937 y substitua celle de “gouverneur” J. Suret Canale, *l’Afrique noire, l’ère coloniale*, p. 391

³⁴⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *l’Afrique occidentale au temps des français...*, p. 87.

³⁴⁶ A l’origine, on trouvait assez nombreux de sous-officiers, à partir de 1929, le recrutement se fait à peu près exclusivement à partir des élèves-administrateurs sortis de l’école coloniale où ils ont reçu une formation essentiellement juridique, administrative et linguistique

³⁴⁷ B. A. Ngando, “La présence française au Cameroun...”, p. 54.

Au-dessous des circonscriptions, on retrouvait la subdivision administrative³⁴⁸, et au bas de l'échelle, le poste administratif et le secteur administratif³⁴⁹.

Au final, on relève qu'en Afrique noire, la France procéda au regroupement de ses possessions coloniales en deux grands ensembles : AOF et AEF. L'organisation administrative de la France dans ses colonies d'Afrique noire laisse apparaître une centralisation et une hiérarchisation dans le commandement européen. Au sommet de cette organisation fortement centralisée, les gouverneurs généraux, commissaires et hauts commissaires cumulent les pouvoirs dans plusieurs domaines. A la base, on observe la mise en place d'une administration déconcentrée, où l'autorité du gouverneur général est représentée par des Lieutenant-gouverneurs, chefs de circonscription ou région, chefs de

³⁴⁸ Regroupant une ou plusieurs chefferies locales, la subdivision administrative était la deuxième unité dans l'ordre hiérarchique de l'administration coloniale française au Cameroun. A sa tête, on retrouvait un chef de subdivision nommé par le commissaire ou le haut-commissaire de la France au Cameroun. C'est grâce à cette unité administrative que le commandement indigène entra en contact avec le commandement européen. Pour créer une subdivision, certaines conditions devaient être remplies à l'instar de la présence des moyens de communication, des bâtiments, de la population, etc. L'arrêté du 14 mai 1916 qui délimitait pour la première fois les circonscriptions administratives de l'ancien territoire nouvellement conquis par les Français scinda le territoire en neuf circonscriptions administratives, puis ce chiffre passa à dix, ensuite douze entre 1916 et 1921, 17 entre 1922 et 1938, avant de décroître à 14 entre 1939 et 1950, pour culminer à dix-neuf avant l'indépendance du Cameroun en 1960. Cf. D. Abwa, ““Commandement européen”, “Commandement indigène...”, p. 196.

³⁴⁹ Le poste administratif fut créé dans le but de “rapprocher l'administrateur des administrés” dans les subdivisions les plus peuplées” ; 3^{ème} dans l'ordre hiérarchique administratif, ce fut un pont de transition pour le passage à la subdivision administrative. Les exemples suivants attestent cela. Au Cameroun par exemple, le premier poste administratif créé par les Français et érigé en subdivision fut le poste administratif de Bangangté, créé par l'arrêté du 14 juin 1930 et qui devient subdivision par l'arrêté du 05 mai 1931, le second est celui de Messamena, créé le 18 mars 1935, il est érigé en subdivision le 03 mars 1936. Le 3^{ème} est celui de Kaélé, devenu poste administratif le 1^{er} avril, et subdivision le 17 mai 1938. De ces exemples, on remarque que le poste administratif était de durée très courte. Pour Daniel Abwa, “ainsi, à chaque fois que l'autorité coloniale estimait que ses infrastructures matérielles et/ou humaines étaient insuffisantes pour ériger une localité en subdivision, elle en faisait d'abord un poste administratif en attendant que les conditions optimales soient remplies”. Le secteur administratif était une particularité de l'administration coloniale française et particulièrement dans les villes de Yaoundé et Douala. (La décision du commissaire de la république du 29 décembre 1934 instaura 3 secteurs administratifs dans la subdivision de Yaoundé : Bané, Eton-Ouest, MbidaMbané, Tsinga ; le secteur Eton-Est Manguissa ; et le secteur Mvelé (ANY, JOC, 1935, p. 98.). A Douala, il s'agissait du secteur urbain comprenant les territoires occupés par les groupements de Bell, Akwa, Déido, New Bell, le secteur de Bonabéri qui comprenait les groupements de la rive droite du Wouri et le secteur extra urbain constitué des groupements Bassa et de Japoma (ANY, APA, 10739, Wouri, rapport annuel, 1947. Cf. D. Abwa, ““Commandement européen”, “Commandement indigène”..., pp. 196-288.

subdivisions. Ces derniers vont aussi à leur niveau cumuler un grand nombre de pouvoir dans différents domaines. Ce cumul de pouvoir par le commandement européen présageait déjà la mise en place d'une politique de regroupement des populations pour une meilleure administration coloniale.

Plusieurs politiques et systèmes d'administrations furent utilisés par la France dans son empire colonial. Ils furent bâtis sur des notions telles que, l'administration directe l'assimilation, l'association. L'application de ces politiques nécessitait le regroupement des populations.

Concernant le choix d'un mode d'administration des populations locales des territoires conquis, l'alternative fut, soit de leur appliquer des méthodes de la gestion directe, exercée par les agents français, et de mener à leur égard une politique d'assimilation ; ou bien de conserver leurs structures traditionnelles, de respecter leurs institutions et de faire agir leurs cadres nationaux en se bornant à les guider et à les contrôler³⁵⁰.

Tout d'abord, de manière générale, l'administration directe fut adoptée par la France comme système d'administration³⁵¹. En théorie, l'administration directe est définie comme le gouvernement direct de la colonie depuis la métropole par l'intermédiaire des agents de cette dernière. Le modèle français d'administration directe tire son origine de la tradition jacobine³⁵² qui privilégie l'encadrement direct par les représentants de l'Etat et la centralisation³⁵³. L'efficacité administrative qui résultait du contact permanent entre les

³⁵⁰ Ce fut le cas du royaume Bamoun, où pendant les premiers moments de l'implantation de l'administration française, le chef de la circonscription de Bamoun joua le rôle de simple conseiller auprès du sultan Njoya. C'est à travers ce rôle de conseiller que le capitaine Polignan avait réussi à convaincre le sultan Njoya en 1922 de la nécessité de se voir assister des auxiliaires qui seraient des chefs de canton. Cf. D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000, p. 165.*

³⁵¹ Suret-Canale, *Afrique noire. L'Ere coloniale*, P. 385.

³⁵² Le jacobinisme est une doctrine politique qui défend la souveraineté populaire et l'indivisibilité de la république française. Il tient son nom du club des jacobins, dont les membres s'étaient établis pendant la révolution française dans l'ancien couvent des jacobins à Paris. Le terme désigne aujourd'hui une doctrine qui tend à organiser le pouvoir de façon administrative et centralisée et à le faire exercer par une élite d'experts qui étendent leur compétence à tous les échelons géographiques et à tous les domaines de la vie sociale afin de les rendre uniformes. Cf. P. Ronsavallon, *Le modèle politique français, la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.

³⁵³ La centralisation est un mode d'organisation administrative d'un Etat dans lequel toutes les décisions seraient prises dans un même lieu pour garantir l'égalité de traitement des administrés. Elle est inspirée du jacobinisme à la révolution française de 1789. Elle se définit aussi comme un "système d'administration reposant sur l'attribution des pouvoirs de décision des autorités soumises médiatement ou immédiatement au pouvoir hiérarchique du gouvernement". En d'autres termes, le pouvoir de décision est concentré entre les mains d'autorités généralement ministérielles compétentes pour l'ensemble du territoire de l'Etat, avec répartition sur ce territoire des services liés à ces autorités par une subordination hiérarchique. Cf. Lexique des termes juridiques, 14^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2003, p.92.

“administrateurs français” et les populations locales, la volonté de mieux comprendre les administrés furent des raisons évoquées par les administrateurs coloniaux pour justifier le choix de la politique d’administration directe par la France dans ses colonies³⁵⁴. Plusieurs autres raisons peuvent être évoquées pour mieux comprendre le choix de la politique d’administration directe. De prime abord, il convient de noter que les dépositaires du pouvoir traditionnel, chefs, rois, empereurs furent ceux qui opposèrent une résistance farouche à la France lors de ses conquêtes coloniales³⁵⁵. On comprend donc que le colonisateur n’était pas prêt à mettre sur pied un système de gouvernance qui partagerait le pouvoir avec les institutions qui firent gravement obstacle à son implantation. C’est la raison pour laquelle, à la tête des institutions indigènes qu’elle trouva dans ses colonies, et dans celles qu’elle créa par la suite, la France maintient pour les premières et nomme pour les secondes des personnes acquises à sa cause. Suret-Canale partage ce point de vue lorsqu’il mentionne que :

A partir de 1900-1901, la conquête étant pour l’essentiel achevée, on s’oriente vers la suppression progressive des grands chefs et le morcellement de leur autorité, jusqu’à ce que soit obtenu le village comme entité administrative. La plupart des souverains ennemis de jadis ou amis, y compris ceux qui avaient été installés par les conquérants français furent éliminés³⁵⁶.

Pour avoir la mainmise sur ces territoires et de véritables coudées franches dans son administration, les français manœuvrèrent pour regrouper les populations et éliminer politiquement ceux qui incarnaient jadis le commandement dans les territoires qu’elle avait occupés par la force et dont le dévouement et le loyalisme total étaient remis en cause³⁵⁷.

De plus, pour les Français, les institutions traditionnelles africaines, taxées de féodales et barbares, étaient incapables de produire des hommes capables de gérer efficacement les territoires coloniaux. C’est ainsi qu’ils substituèrent aux institutions traditionnelles le système d’administration directe. Il était donc question de pouvoir contrôler les indigènes à qui on confiait la tâche de gérer les villages. Les regroupements des populations dans ce cas offraient plus de facilité à contrôler les autorités locales.

³⁵⁴ J. Clauzel, *La France d’outre-mer (1930-1960) témoignages d’administrateurs coloniaux et magistrats*, Paris, Karthala, p. 102.

³⁵⁵ C’est le cas d’Abd el-Kader en Algérie qui résista de 1834 à 1847, de Samorytouré dans la Boucle du Niger dont la résistance dura 17 ans (1881-1898), de Lat Dior Diop dans le royaume du Cayor, la résistance de Rabah autour du lac tchad qui fut brisé en 1900 par les troupes françaises etc... Cf. S. Le callennec, *Histoire 3^{ème} seconde moitié des 19^{ème}-20^{ème} siècles*, Hatier, Paris, 1995, pp. 47-52.

³⁵⁶ Suret-Canale, *Afrique noire l’Ere coloniale...*, p. 96.

³⁵⁷ Ce fut le cas dans le royaume d’Abomey, qui fut supprimé en 1894 par un simple arrêté du gouvernement et le roi Ago-li-Ago, pourtant créature des français fut mis à la retraite. C’est aussi le cas du royaume Mossi, où le MorhoNaba fut réduit à un rôle purement rituel. Cf Suret-Canale, *Afrique noire l’Ere Coloniale...*, p. 21.

Dans les colonies françaises, l'administration directe se manifesta à travers le tri des hommes qui devaient appliquer sur le terrain les directives de la métropole³⁵⁸ et les tournées effectuées par les administrateurs coloniaux. L'organisation fréquente des tournées permettait de mettre en contact direct l'administrateur colonial et les populations des zones les plus enclavées. Clauzel apporte un peu plus de précisions sur cet aspect quand il mentionne que : “on tourne dans sa circonscription pour visiter les villages et hameaux, sentir les pouls de la population, s'enquérir de ses besoins et écouter ses doléances, prodiguer conseils, exhortation et, le cas échéant admonestations³⁵⁹”. Pour Robert Delavignette, les tournées furent fondamentales pour une meilleure administration des territoires. A ce propos, il précise :

Quand je résonne sur le métier de chef circonscription, et, qu'après l'avoir pratiqué, j'essaie de l'enseigner, c'est dans la tournée de village à village que je trouve son principe essentiel et son charme singulier. Sans la tournée, nous ne serions qu'un corps de fonctionnaires superposées aux pays ; par elle, nous les reconnaissons et tenons, en les prenant de la bonne manière pour le dedans³⁶⁰.

La multiplicité des tournées permettait aux administrateurs coloniaux de discerner facilement les chefs capables de se faire obéir par leurs populations de ceux qui n'avaient pas de charismes nécessaires pour se faire écouter ou respecter.

D'après Suret Canale, l'idéal d'administration directe d'avant 1914 eût été d'établir un réseau de fonctionnaires d'autorité jusqu'au niveau du village ou du groupe de villages, supprimant ainsi tout intermédiaire indigène³⁶¹. Van Vollenhoven, dans sa conception théorique de l'administration coloniale renforce l'idée de la confiscation de tous les pouvoirs par les administrateurs coloniaux, qui relèguent les autorités traditionnelles, au simple rôle d'exécutant, révocable au gré du maître. Pour Félix Eboué, partant du postulat selon lequel “il y a dans toute société une classe dirigeante, née pour diriger, sans laquelle on ne fait rien”, il est nécessaire de rechercher et de restaurer les “chefs traditionnels authentiques” en leur donnant l'autorité nécessaire et primordiale pour la satisfaction des intérêts de la France³⁶². Robert Delavignette va dans le même sens sur la question du choix du type d'administration à mettre en place dans les colonies. Il fut partisan de la mise en œuvre d'une politique de collaboration avec les chefs indigènes. D'après lui :

³⁵⁸ Ils s'agit des chefs traditionnels, le plus souvent, les chefs n'étaient pas nécessairement ceux qui avaient été sélectionnés selon les procédures coutumières, ils étaient recrutés parmi ceux qui avaient fait preuve de loyauté envers les Français. De plus la France hiérarchisa le commandement indigène en chefferies de 1^{er} degré, de 2^{ème} degré et de 3^{ème} degré. La création et la fermeture de ces chefferies dépendait de l'administration colonial. Cf. D. Abwa, ““Commandement européen”, Commandement indigène”...”, p.

³⁵⁹ J. Clauzel, *La France d'outre-mer...*, p.

³⁶⁰ R. Delavignette, *Les vrais chefs de l'empire*, Paris, Gallimard, 1939, p. 77.

³⁶¹ Suret-Canale, *Afrique noire. L'Ere coloniale*, p. 392

³⁶² Ibid. p. 407

Le maintien des chefferies traditionnelles existant avant la colonisation et le regroupement des villages ou des fractions pour les nomades, fut la règle de l'administration française, sauf problème particulier. Elles se trouvaient alors régies par des principes qui associent la coutume et l'organisation administrative mise en place par la France³⁶³.

Gallieni, dans sa critique de la politique coloniale française, pense qu'elle devrait tenir compte des particularités locales. Parfaitement en rapport avec la nature du pays, de ses habitants, et du but qu'on se propose. En tenant compte des réalités internes de chaque territoire, et des facteurs sociologiques, le choix de l'utilisation de l'administration directe, de '*l'indirect rule*' ou encore du protectorat devait être opéré par l'administrateur colonial³⁶⁴.

Il s'avère donc que l'administration directe telle que conçue par le système colonial français nécessitait, pour son implémentation, les regroupements des populations. La proximité des populations de l'administration augmentait la fréquence des contacts nécessaires et indispensables à la pratique de l'administration directe.

S'il est vrai qu'en matière de politique coloniale, l'administration directe fut la plus prisée par les Français, il n'en demeure pas moins vrai que, dans certains territoires, la France opta plutôt pour l'administration semi directe, qui associe les locaux à la gestion de leurs propres affaires à travers la politique d'association³⁶⁵. Ce fut le cas dans les protectorats français³⁶⁶ à l'instar de l'Indochine, constitués des territoires de l'Annam, du Cambodge, du Laos, du Tonkin en Asie, du Maroc et de la Tunisie en Afrique, de Madagascar jusqu'en 1897 et dans certaines parties du Cameroun³⁶⁷. Même dans ces cas, le caractère jacobin et centralisateur de la troisième république s'accommodait mal du système d'administration indirecte. C'est la raison pour laquelle, même dans les protectorats, où elle devait se conformer au respect des institutions locales, ainsi qu'au processus de dévolution du pouvoir politique, la France n'avait de cesse à s'immiscer dans les affaires politiques internes des différents territoires en manœuvrant pour installer à la tête de ces royaumes des personnes qu'elle avait choisie. Ce fut le cas au Maroc, où après avoir remplacé le protectorat français par l'administration

³⁶³ J. Clauzel, *La France d'Outre-mer (1930-1960), témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Khartala, p. 126.

³⁶⁴ H. Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, Armand Colin, 1953. Cité par Terde Ridai p 31

³⁶⁵ La politique d'association fait référence à la reconnaissance de l'attachement des administrés à des modes de vies et des formes d'expression différentes de celles du colonisateur dans l'administration du territoire.

³⁶⁶ Le protectorat constituait l'une des formes de sujétion coloniale. Il diffère de la colonisation pure et simple en ce que les institutions existantes, y compris la nationalité, sont maintenues sur un plan formel, la puissance protectrice assumant la gestion de la diplomatie, du commerce extérieur et éventuellement de l'armée de l'Etat protégé.

³⁶⁷ Il s'agit des Lamidats du Nord Cameroun et du Sultanat Bamoun à l'Ouest, où les Français exercèrent une administration semi directe.

directe en 1934³⁶⁸, prenant prétexte d'une révolte ; en août 1953 le gouvernement français dépose le sultan Mouhammed V et l'exila en Corse, puis à Madagascar pour le remplacer par Mohammed ben Arafa³⁶⁹.

En théorie, l'administration indirecte fut exercée par la France dans plusieurs territoires coloniaux d'Afrique noire. Mais dans la pratique les choses se passaient autrement. En effet, les Français se servaient des autorités indigènes, non point indirectement, mais directement, et sous l'autorité de l'administrateur colonial. Ainsi, loin de jouer le rôle de conseiller auprès des autorités indigènes, ils finissaient par devenir des chefs auxiliaires à travers les actes qu'ils posaient au quotidien. C'est ce que souligne clairement Delavignette quand il affirme que : "l'administrateur colonial n'était aucunement un administrateur, mais un chef, et il était reconnu comme tel par la population africaine soumise à son autorité"³⁷⁰.

En clair, il est évident que, l'administration directe fut le système d'administration prescrit par le système colonial français. Pour des raisons administratives, et stratégiques, la France a dans certains cas utilisé l'administration semi directe de manière transitoire, pour par la suite aboutir à l'administration directe. In fine, les territoires coloniaux et les Etats protégés furent placés sous un régime uniforme : c'est l'administration directe. Pour faciliter l'administration directe des colonies, il fallait procéder dans certains cas au regroupement des populations. L'administration directe des colonies fut aussi favorable à la politique d'assimilation des populations.

Comme autre politique pratiquée par la France dans ses colonies et qui favorisait les regroupements des populations, figure en bonne place la politique d'assimilation. D'après Littré, "assimiler c'est convertir en semblable."³⁷¹ Dans le domaine colonial, l'assimilation a pour objectif d'effacer toutes les différences entre les colonies et la métropole en les dotant du même régime administratif, fiscal, judiciaire, et social³⁷². En d'autres termes, c'est "l'action

³⁶⁸ Après la pacification du Maroc, consécutive à la résistance de l'Emir Abd El-krim, qui soulève les masses paysannes du Rif de 1919 à 1926, le protectorat français est remplacé par l'administration directe en 1934.

³⁶⁹ Dans l'exercice de son protectorat au Maroc depuis la convention de Fès de 1912, la France fait face aux multiples révoltes à Rabat et à Fès à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Après la mort du sultan Moulay Youssef, sa succession est assurée par son fils Mohammed V qui n'a que 18 ans ; ce dernier revendique une totale indépendance. Paris suscite contre le sultan la révolte de Thami El Glaoui, le Pacha de Marrakech qui se propose de déposer le sultan. El Glaoui lève une armée de milliers de cavaliers et marche sur Rabat et Fès. En août 1953, prenant prétexte de la révolte, le gouvernement français intervient, dépose le Sultan et l'exil en Corse, puis à Madagascar. Il le remplaça sur le trône par Mohammed ben Arafa.

³⁷⁰ *Histoire générale de l'Afrique*, Paris, Présence africaine, Edicef, Unesco, 1989, p.320

³⁷¹ Littré, *Dictionnaire de la langue française*, tome 1, éditions du cap, Monte-carlo, 1962, p. 327. Cité par B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.

³⁷² J. Martin, *Lexique de la colonisation française...*, p.25.

juridique qui tend à rapprocher les populations indigènes des valeurs de droit français³⁷³. D'une manière générale, l'assimilation traduit le fait de vouloir imprimer sa personnalité aux vaincus, leur transmettre ses idées, ses mœurs, ses modes, bref les convertir en français³⁷⁴.

Le concept français d'assimilation fut fondé sur l'idée d'étendre la culture française dans les colonies hors du pays de la révolution, chez les "peuples attardés". Il tire son origine de la révolution française. Les révolutionnaires considérèrent les indigènes comme français dès lors que leur territoire est sous la souveraineté française³⁷⁵. Cela suppose qu'ils pourraient prétendre aux mêmes droits que les citoyens français de la métropole. Suivant ce principe, la citoyenneté est accordée aux indigènes d'Afrique par l'assemblée nationale législative de la première république le 04 avril 1792³⁷⁶. Cette citoyenneté se limite aux territoires français d'Afrique à savoir l'île de Gorée aux larges de la presqu'île du cap vert, l'île de Saint Louis à l'embouchure du fleuve Sénégal, Rufisque, Dakar et aux vieilles colonies : Guadeloupe, Guyane Martinique la Réunion. Schoelcher explicitant le sens du principe assimilateur ne perçoit que l'assimilation comme un facteur de fusion et de cohésion entre les races. A ce propos, il déclare :

plus on donnera, autant que possible, le droit commun de la France aux colonies, plus chacun de leurs habitants prendra les idées de la France, et mieux aussi s'opéra naturellement la fusion paisible, progressive, des deux éléments de la population.(...) le suffrage universel, en rapprochant sur le terrain électoral le blanc et le nègre, le riche et le pauvre, le grand colon et le petit propriétaire, est l'un des plus efficaces, des plus puissants moyens d'opérer la fusion des races"³⁷⁷.

L'objectif de la politique d'assimilation était la transformation du colonisé à l'image du colonisateur. Il convient de signaler qu'au début de la colonisation française, la préoccupation primordiale pour les théoriciens et praticiens fut de consolider la souveraineté coloniale, ils furent divisés sur la question de savoir s'il faut conserver les coutumes indigènes ou imposer les lois françaises³⁷⁸. A ce sujet, le juriste Arthur Girault écrit :

L'autonomie convient à des Anglo-saxons (...). Nous les Français, nous sommes des latins. L'influence de Rome a pétri nos esprits pendant des siècles. Nous ne pouvons-nous soustraire à cette obsession et ce serait forcer notre nature que de sortir de la voie qu'elle nous a tracée. Nous ne savons faire, et par suite nous ne devons faire, que de l'assimilation"³⁷⁹.

³⁷³ B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.23.

³⁷⁴ H. Labouret, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Larose, 1952.

³⁷⁵ N. Schmidt, *Victoire Schoelcher*, Paris, Fayard, 1994, p. 216.

³⁷⁶ Ibid.

³⁷⁷ Ibid., p. 220.

³⁷⁸ B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.106.

³⁷⁹ A. Girault, *Principe de colonisation et de législation coloniale*, 5^{ème} édition, Paris, Sirey, 1927, p. 107. Cité par B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.40.

Bernard Durant quant à lui pense que dans la politique coloniale française, domination et assimilation sont deux démarches qui sont intimement liées. C'est dans cette optique qu'il note :

L'entreprise de colonisation a souvent été présentée comme une entreprise de domination et d'assimilation, deux démarches qui auraient été intimement liées. Il y aurait eu de la part du pouvoir colonial, le souci d'accompagner sa domination d'une stratégie quasi totalitaire", à savoir chercher, par l'assimilation, la contagion culturelle, le démantèlement des autorités traditionnelles, l'inflexion des forces religieuses, par la substitution des modes de pensée, par l'éducation, par la diffusion des techniques modernes, etc... à pénétrer la société tout entière dans le but de la transformer³⁸⁰.

Quand on observe la pratique de la politique d'assimilation de la France dans ses colonies, on constate que, la France a manœuvré pour que dans ses colonies, le degré d'assimilation des populations soit le moins élevé sur le plan politique. C'est la raison pour laquelle elle mit en place des conditions drastiques à remplir pour passer du statut d'indigène à celui de citoyen³⁸¹. La politique d'association qui tolère les institutions locales, ne fut employée que comme moyen d'atteindre l'assimilation. On comprend donc que l'assimilation voulue par la politique coloniale française visait non pas forcément à transformer les colonisés à l'image du colonisateur, mais plutôt à sélectionner parmi les colonisés, des interlocuteurs autochtones, capables d'occuper certaines fonctions administratives et sur lesquels elle peut compter. Il était important de freiner l'évolution sociale, économique et politique de la grande masse des colonisés pour mieux les dominer et les exploiter. Les Français ont donc favorisé l'assimilation sur le plan culturel qui fut facilitée par les regroupements des populations dans le but de perdurer leur domination sur les peuples colonisés, tout en limitant l'assimilation sur le plan politique et juridique qui pouvait permettre aux colonisés de jouir des mêmes droits que les citoyens français. Il convient de noter qu'en France, depuis la fin du 19^{ème} siècle, le débat au milieu des hommes politiques, intellectuels et hommes d'affaire oppose les partisans

³⁸⁰ Bernard Durant, "Originalité et conformité de la justice coloniale sous la troisième république" in *Le juge et l'outre-mer. Les roches bleues de l'empire colonial*, pp. 7-42. Cité par B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.

³⁸¹ Dans les colonies françaises d'Afrique tout comme au Cameroun, le système d'administration discriminatoire était basé sur la distinction entre les personnes soumises aux coutumes indigènes et celles à qui s'applique la loi européenne. Seules ces dernières bénéficiaient des droits civiques et politiques reconnus aux citoyens français et étaient justiciables des tribunaux de type métropolitain. Les conditions d'accession à la citoyenneté française étaient les suivantes :

- Etre originaire du territoire et être domicilié depuis 3 ans au moins soit dans la commune ou le requérant fait sa demande, soit en France ou aux colonies et, en dernier lieu, au Togo ou au Cameroun.
- Avoir 18 ans accomplis (sous réserve d'autorisation expresse du mineur par le parent investi de la puissance paternelle ou, le cas échéant, par le tuteur après avis du conseil de famille).
- Avoir fait preuve d'un dévouement aux intérêts français ou avoir occupé avec mérite pendant 10 ans au moins, un emploi dans une entreprise française publique ou privée.
- Savoir lire et écrire le Français.
- Justifier de moyens d'existence certains et de bonnes vie et mœurs. Cf. B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p. 103.

d'une politique d'assimilation, à ceux qui militent pour l'autonomie des territoires à travers l'association³⁸².

On peut donc conclure que, la politique coloniale française, dans sa conception théorique et pratique dépendait des acteurs politiques coloniaux choisis par la métropole. Elle se caractérisait par un mouvement au jour le jour, guidée par les nécessités du moment où par les tendances théoriques et politiques à la mode. C'est la raison pour laquelle certains auteurs³⁸³ pensent que : L'administration coloniale au niveau central avant la Deuxième Guerre mondiale souffrait d'une absence de doctrine et de programme en matière de politique coloniale. De l'analyse des politiques coloniales françaises utilisées dans le domaine colonial, il appert que, l'administration directe, la politique d'assimilation furent toutes compatibles aux regroupements des populations.

B-DES PRATIQUES COLONIALES INHUMAINES ET PREDATRICES QUI ABOUTIRENT AUX PREMIERS REGROUPEMENTS

Notre objectif ici est de démontrer d'une part, que les pratiques et méthodes coloniales utilisées par la France au Cameroun, à l'instar des regroupements, furent d'abord expérimentées dans d'autres colonies. D'autre part, les méthodes et pratiques coloniales violentes et inhumaines utilisées par la France dans ses colonies pour exploiter les ressources entraînèrent le déplacement des populations. Pour stabiliser la population, dans l'optique de la faire participer au processus de spoliation des ressources, les premiers regroupements furent créés.

Les "droits de l'homme" et le désir d'apporter la civilisation aux "peuples attardés" furent parmi les mobiles énoncés par la France républicaine pour justifier son aventure coloniale. Pour le cas du Cameroun, le Commissaire Brunot justifie la présence française à travers sa mission civilisatrice³⁸⁴ :

Si la France a pris la charge du Cameroun qu'elle avait conquis, elle s'est attachée à éviter le reproche du colonialisme qu'on aurait pu faire au vainqueur au lendemain de la guerre mondiale. Elle a voulu accomplir au Cameroun de façon assez spéciale la mission spirituelle qui fut la sienne au cours de son histoire et qui demeure sa véritable raison d'être et de prospérer. Semer les idées généreuses qui libèrent les peuples, appeler les races attardées à la plénitude de l'humanité, apaiser les souffrances par l'action rayonnante d'une science désintéressée, ainsi se résume son programme et ses ambitions³⁸⁵.

³⁸² J. Clauzel, *La France d'outre-mer...*, p. 25.

³⁸³ Ce fut le cas de Jean Clauzel et Robert delavignette.

³⁸⁴ Conception humaniste de la politique coloniale française.

³⁸⁵ R. Brunot, *Le Cameroun, dans sa "création française"*, Paris, 1932, cité par B. A. Ngando, *La présence française au Cameroun...* p.

Sur le terrain, on observa dans les colonies françaises d'Afrique, la mise en place des pratiques coloniales inhumaines, qui conduisirent à des crimes massifs et massacres organisés.

1- Les méthodes utilisées pour la conquête des territoires : la domination directe et indirecte

Dans le système colonial français, s'il est unanimement admis que sur le plan théorique, les grandes lignes de la politique coloniale furent fixées par la "rue Oudinot", il n'en demeure pas moins vrai que, sur le terrain, à travers l'implémentation de cette politique coloniale, les administrateurs coloniaux³⁸⁶ avaient une large liberté de manœuvre qui leur permettait d'user des pratiques et méthodes qu'ils jugeaient efficaces pour l'atteinte de leurs objectifs. C'est la raison pour laquelle Robert Delavignette les considère comme "les vrais chefs de l'empire"³⁸⁷; néanmoins leur pouvoir était limité dans la mesure où, certaines initiatives exigeaient le consentement du ministère des colonies ou des gouverneurs généraux et lieutenants gouverneurs. De plus, les administrateurs coloniaux avaient pour obligation de rendre compte régulièrement à leurs supérieurs hiérarchiques à travers des correspondances qu'ils leur adressaient dans le but de les informer de la situation politique, économique et sociale de leur unité administrative et sur les décisions administratives qu'ils prenaient³⁸⁸.

Dans les colonies françaises, les administrateurs coloniaux utilisèrent une kyrielle de méthodes et pratiques coloniales. On peut distinguer des méthodes de conquête des territoires et les méthodes d'administration des territoires.

La domination directe et la domination indirecte³⁸⁹ constituent les principales méthodes utilisées par la France dans son processus de conquête des territoires.

De prime abord, la domination directe consistait à conquérir directement un territoire convoité à travers l'utilisation de la puissance des armes. La domination directe et la domination indirecte furent consécutivement utilisées par la France pour conquérir des territoires. Pour s'assurer de la mainmise de la France sur les terres et les populations, la méthode principale fut d'abord celle du traité. Lorsqu'un chef était identifié dans une région, on signait avec lui un texte par lequel il se plaçait sous la protection de l'autorité de la France. En cas de résistance, l'option de la conquête à travers les armes était utilisée. Pour le cas de

³⁸⁶ Nous faisons allusion aux fonctionnaires français à la tête des grands ensembles coloniaux et unités administratives en Afrique.

³⁸⁷ R. Delavignette, *Les vrais chefs de l'empire*, Paris, Gallimard, 1939.

³⁸⁸ D. Abwa, "“Commandement européen”, “Commandement indigène” Tome I, p. 35.

³⁸⁹ S. Le Callennec, *L'Afrique et le Monde*, p. 40.

l'Algérie, à travers les relations commerciales nouées entre la France et la régence d'Alger, la France trouva un prétexte pour justifier sa conquête en 1830. En effet, profitant du geste considéré discourtois du Dey Hussein qui frappa le consul Pierre Duval avec son chasse-mouche, la France trouva un mobile ³⁹⁰ pour conquérir l'Algérie ³⁹¹. Durant la "pacification" ³⁹² du territoire qui dura 17 ans ³⁹³, plusieurs massacres et atrocités furent commis par la France.

D'abord, Clauzel ³⁹⁴, gouverneur d'Algérie de 1835 à 1837, fut l'auteur des premiers massacres massifs des prisonniers et des civils en Algérie. En 1830, lors de la campagne d'Algérie, il fit fusiller tous les combattants pris les armes à la main et incendier la campagne. Ainsi, lorsqu'en 1834, la France décida de relancer la guerre contre Abd el-kader ³⁹⁵, la ville de Mascara, le siège de son gouvernement fut brûlé et en partie saccagée par le Maréchal Clauzel en 1835 ³⁹⁶. La mission parlementaire envoyée par la France pour une enquête à

³⁹⁰ Il paraît évident que, l'épisode du fameux "coup d'éventail" de 1827, par le Dey d'Alger n'était qu'un prétexte. Les Français voulaient d'une part restaurer le prestige du régime et d'autre part, la perte de Saint Domingue et ses cultures coloniales devraient être compensées par l'Algérie. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, 2003.

³⁹¹ En effet, pendant les conflits qui l'opposaient aux peuples coalisés d'Europe, la France en 1793 connaît une situation socio-économique maussade. Le blocus imposé par les Anglais et la disette dans plusieurs de ces départements observés en 1793 contraignait la France à se tourner vers la régence d'Alger avec qui elle entretenait des relations commerciales pour contracter un prêt d'un million de franc sans intérêt pour l'achat du blé algérien. Après la chute de Napoléon Bonaparte, ses successeurs ne songèrent pas à rembourser cette dette. Il convient de rappeler qu'une décennie après le coup d'Etat perpétré par Napoléon, ce dernier a songé réellement à conquérir l'Algérie. Le prétexte avancé était l'achat des comptoirs français par les Anglais dans la région bônoise en avril 1808. Perçue comme une humiliation, cette affaire a failli déboucher plus tôt que prévu sur la colonisation de l'Algérie ; mais les différentes guerres sous le premier empire ont rendu cette entreprise irréalisable. Excédé par l'attente interminable, le Dey Hussein a envoyé quatre lettres au roi de France Charles X. C'est de ce contentieux qu'eut à débattre le Dey Hussein et le consul Pierre Duval le 27 avril 1827 Cf. B. Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La découverte, 2004, p. 102.

³⁹² Il s'agit d'une suite d'opérations militaires longues et cruelles destinées à désarmer la population et à briser chez elle toute possibilité de résistance.

³⁹³ La conquête de l'Algérie par la France se réalisa en plusieurs étapes distinctes. Elle débuta par le débarquement de l'armée d'Afrique le 14 juin 1830, commandée par le général Bourmont et s'acheva pour l'essentiel lors de la reddition formelle de l'émir Abd el-Khader au duc d'Aumale le 23 décembre 1847. Cf. P. Montagnon, *La conquête de l'Algérie*, Paris, Pygmalion, 1986, p. 50.

³⁹⁴ Bertrand Clauzel, 12 septembre (1772-21 avril 1842) fut un général français de l'empire, anobli par Napoléon 1^{er} et fait maréchal de France par Louis Philippe en 1881 il figure comme général d'empire sur l'arc de triomphe de la place de l'étoile à Paris.

³⁹⁵ Après avoir pu regrouper toutes les résistances autour de lui et obtenu le titre d'émir (commandant des croyants) en 1832 lors d'un congrès des tribus, Abd-el-kader parvint à unifier toutes les populations hostiles à l'envahisseur. Dès 1832, il se heurte avec Horan, conscient du déséquilibre des forces, il préfère pour gagner du temps signer en 1834 un traité ; "le traité de Desmichels". A travers cet accord, il accepte rendre hommage à Louis-Philippe et reçoit l'investiture comme Bey d'Oran, ville importante qui commande le commerce vers Tlemcen, et le Maroc. Clauzel reçoit par la suite la mission de Paris de rompre le traité de 1834 et de relancer la guerre contre Abd-el-kader. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, p 163.

³⁹⁶ Ibid., p. 162.

propos de ces massacres dresse un bilan alarmant : “ nous avons débordé en barbarie les barbares que nous venions civiliser³⁹⁷”.

Par la suite, Bugeaud³⁹⁸ qui poursuit la lutte contre l’Emir n’hésita pas à employer en Algérie des nouvelles méthodes de guerre inspirées de son expérience. Il s’agit de la politique de la terre brûlée³⁹⁹ utilisée contre les Arabes. Les villes furent assiégées, les Arabes pourchassés, les villages incendiés, les troupeaux emportés, les grottes brûlées⁴⁰⁰. A la chambre des députés, il justifie ses méthodes à travers ces propos :

En Afrique, il n’y a qu’un intérêt, l’intérêt agricole... on sème des grains on y fait des récoltes. Eh bien, [...] je n’ai pu découvrir d’autres moyens de soumettre le pays que de saisir cet intérêt. [...] je dirais au commandant de chacune des colonnes : général, votre mission n’est pas de courir après ces arabes, ce qui est fort inutile, elle est d’empêcher, dans votre zone, les arabes de semer, de récolter, de pâturer⁴⁰¹.

De même, Saint-Arnaud⁴⁰², placé sous les ordres de Bugeaud, utilisa les mêmes moyens que son supérieur pour conquérir la région d’Oran en mai 1841. A cet effet, il note : “Nous avons aussi pris des troupeaux, brûlé tout ce qui s’est trouvé sous nos pas [...]. Nous resterons jusqu’à la fin nous battre dans la province d’Oran et y ruiner toutes les villes, toutes les possessions de l’émir, partout il trouvera l’armée française la flamme à la main”. En avril 1842, il fait tout brûler entre Miliana et Cherchell. A cet effet, il précise : nous tirons peu de coup de fusils, nous brûlons tous les *douars*, tous les villages, toutes les *cahutes*⁴⁰³. Le lieutenant-colonel Montagnac⁴⁰⁴ quant à lui se distingue à travers ses méthodes militaires inhumaines. Sa correspondance lors de la conquête d’Algérie, publiée par son neveu, confirme la politique d’extermination menée par les troupes françaises. Il mentionne :

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ Thomas Robert Bugeaud, (15 octobre 1784-10 juin 1849), fut officier militaire français, maréchal de France, puis gouverneur d’Algérie en 1840.

³⁹⁹ La politique de la terre brûlée ou tactique de la terre brûlée consistait à faire le vide sur son passage en détruisant les édifices et les récoltes dans le but de stopper l’avancée de l’ennemi et son ravitaillement. Elle consiste à pratiquer les destructions les plus importantes possibles, et en cas de conflit militaire, à détruire ou endommager gravement les ressources, moyens de production, infrastructures, bâtiments, de manière à les rendre inutilisables par l’adversaire. Le conflit le plus ancien connu où cette tactique fut utilisée est celui de la campagne Scythe de Darius 1^{er} en 513 av J-C. En Afrique noire, la tactique de la terre brûlée fut utilisée par Samoty Touré lors de sa résistance héroïque contre les troupes françaises de 1881 à 1893.

⁴⁰⁰ G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, p. 166.

⁴⁰¹ Ibid.

⁴⁰² Armand Jacques Leroy de Saint-Arnaud : (20 août 1798-29 septembre 1854) fut Officier d’ordonnance du général Bugeaud. Sa carrière militaire commence véritablement lors de la conquête d’Algérie. Il s’illustre à travers plusieurs massacres et la pratique de “l’enfumade” lors de la conquête de l’Algérie. Il devient maréchal de France en décembre 1852.

⁴⁰³ G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, p. 166

⁴⁰⁴ Lucien de Montagnac : (27 mai 1803-23 septembre 1845) fut un officier français responsable de nombreux massacres à l’encontre des populations civiles durant la conquête de l’Algérie. Diplômé de l’école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1819, il participa à la campagne d’Espagne en 1823 et fut promu lieutenant le 30 décembre 1827, il fut envoyé en Afrique le 4 juillet 1840.

Voilà mon brave ami comment il faut faire la guerre aux arabes : tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de 15 ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger des bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs ; en un mot, en finir anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens..." [...] Selon moi, toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées. Tout doit être pris, saccagé, sans distinction d'âge ni de sexe : l'herbe ne doit plus pousser ou l'armée française a mis le pied. Qui veut la fin veut les moyens, quoi qu'en disent nos philanthropes. [...] ⁴⁰⁵

Lors de la guerre menée contre Rabah Zobeir⁴⁰⁶, la colonne des capitaines Voulet et Chanoine, venue de l'Ouest, se livra à de multiples atrocités. Parti du Soudan français en 1898, elle s'était illustrée tout au long de son parcours, par l'ampleur de ses pillages et de ses massacres⁴⁰⁷. A propos de ces massacres, Le journal "Le Matin" rapporte :

Le 9 janvier 1899 au matin, la reconnaissance rentre au camp avec deux cent cinquante bœufs, cinq cent moutons, vingt-huit chevaux, quatre-vingt prisonniers. Quelques tirailleurs ont été blessés ou tués. Afin de faire un exemple, le capitaine Voulet fait prendre vingt femmes mères, avec des enfants en bas âges et à la mamelle, et les fait tuer à coup de lances, à quelques centaines de mètres du camp. [...] Le même jour, un tirailleur qui dans une escarmouche, avait tiré cent quatre-vingt cartouches, fut amené devant le capitaine Voulet, qui, lui fit, sans jugement, brûler la cervelle pour avoir gaspillé ses munitions. [...] Le 17, à Liboré, une patrouille amène deux prisonniers devant le capitaine qui les fait fusiller aussitôt. Les tirailleurs apportent également au chef de la mission deux mains fraîchement coupées. D'ailleurs, à partir de ce moment, l'usage de couper les mains aux cadavres des indigènes massacrés se généralisa⁴⁰⁸

Comme autre méthode de "pacification"⁴⁰⁹, utilisée par la France dans la conquête directe des territoires coloniaux, figure en bonne place la pratique de l'enfumade⁴¹⁰. Cette méthode consistait à asphyxier des centaines de personnes réfugiées dans des cavernes, ou encore à étouffer l'ennemi à l'aide du feu pour l'obliger à sortir de son refuge. Bugeaud fut l'un des adeptes de cette méthode. Il l'utilisa principalement lors de la conquête de l'Algérie pour réduire la résistance des populations Chétif, qui utilisaient les grottes et cavernes pour se réfugier lors des raids de l'armée française⁴¹¹. A propos de l'enfumade, un officier français appelé Canrobert raconte :

Les Sbéahs venaient d'assassiner des colons et des caïds nommés par les Français ; nous allons les châtier. Après deux jours de course folle à leur poursuite, nous arrivons devant une énorme falaise à pic. Dans la falaise se trouve une excavation profonde formant grotte. Les Arabes y sont. [...] On pétarada

⁴⁰⁵ Demontagnac, *lettres d'un soldat, neuf années de campagne en Afrique*, correspondance inédite du colonel de Montagnac publié par son neveu, Paris, Plon, 1885 (503 p)

⁴⁰⁶ Rabah : (1845-190) fut le plus grand résistant à la conquête française en Afrique centrale. A la base, trafiquant d'esclave et d'ivoire sur le territoire du Lac Tchad actuel. À partir de 1876, il conquiert un véritable empire autour du lac tchad et se proclama Sultan du Bornou en 1893. Il affronta l'armée française et fut vaincu et tué lors de la bataille de Kousséri en 1900.

⁴⁰⁷ Cette affaire fut remontée jusqu'au ministère de la guerre non pas en raison de la barbarie particulière déployée par les capitaines qui la commandent, mais du fait qu'ils avaient désobéi à leur chef et même tué l'officier envoyé par eux à leur rencontre. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies*... p. 202.

⁴⁰⁸ G. Manceron, *Marianne et les colonies*, p. 202

⁴⁰⁹ Le terme pacification fut utilisé par les Français pour humaniser leur barbarie et leur cruauté.

⁴¹⁰ Les enfumades sont une technique utilisée par le corps expéditionnaire français durant la conquête de l'Algérie en 1844 et 1845. Elle consiste à asphyxier des personnes réfugiées ou enfermées dans une grotte en allumant devant l'entrée des feux qui consomment l'oxygène disponible et remplissent les cavités de fumée.

⁴¹¹ G. Manceron, *Marianne et les colonies*, p. 165.

l'entrée de la grotte et on accumula des fagots de broussaille. Le soir, le feu fut allumé. Le lendemain, quelques Sbéahs se présentaient à l'entrée de la grotte demandant *l'aman* à nos postes avancés. Leurs compagnons, les femmes et les enfants étaient morts. [...] Telle fut la première affaire des grottes. On n'en parla guère parce que le colonel Cavaignac, avec sa prudence ordinaire ne s'était pas entendu sur le nombre d'Arabes morts par enfumade⁴¹²."

De plus, Conformément aux ordres de Bugeaud, dans le triangle Ténès, Cherchell, Miliana, le colonel Pélissier n'hésite pas à enfumer en juin 1845 plus d'un millier de personnes qui s'étaient réfugiées dans les grottes du Dahra. Un soldat rapporte :

Les grottes sont immenses ; on a compté 760 cadavres ; une soixantaine d'individus seulement sont sortis, aux trois quarts morts ; quarante n'ont pu survivre ; dix à l'ambulance dangereusement malades ; Les dix derniers qui peuvent se trainer ont été mis en liberté pour retourner dans leur tribu ; ils n'ont plus qu'à pleurer sur des ruines⁴¹³.

Le 12 août 1845, Saint-Arnaud, conformément aux ordres de Bugeaud, renouvelle lui aussi l'opération contre les Sbéahs, et note :

Je fais hermétiquement boucher toutes les issues et je fais un vaste cimetière. La terre couvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. Personne n'est descendu dans les cavernes ; personne que moi ne sait qu'il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français⁴¹⁴.

La domination directe, à travers la force des armes et la politique de la canonnière fut utilisée par la France dès les premiers instants de sa présence coloniale en Afrique. Pendant la conquête des territoires, Les soldats français ont utilisé les méthodes les plus barbares, cruelles, sanglantes et inhumaines qui remettent en cause la "mission civilisatrice"⁴¹⁵. Il est très regrettable et révoltant de constater que ceux qui, à travers les discours, prétendaient apporter aux peuples barbares les bienfaits de la civilisation se livrent à de telles atrocités. Les faits relatifs à ces massacres nous permettent d'affirmer que, loin d'être de simples bavures, ils furent commandités et planifiés par les officiers français. Ces massacres menés par les soldats français sur les champs de bataille en Afrique pour la "pacification" des colonies laissent apparaître les germes des atrocités commises par l'armée française dans les territoires coloniaux. Plusieurs officiers français, responsables de ces atrocités, furent décorés et reçurent des promotions de la part du haut commandement militaire français⁴¹⁶. On peut donc déduire que les militaires français, qui ont conduit les opérations de conquêtes et soumissions ont

⁴¹² Ibid., p. 166.

⁴¹³ H. Bonin, *L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages : XX^e XXI^e siècles*, Armand Colin, 3 octobre 2018. 432 p

⁴¹⁴ G. Manceron, *Marianne et les colonies...*, p. 167

⁴¹⁵ Conception humaniste de la politique coloniale française.

⁴¹⁶ C'est le cas de Thomas Robert Bugeaud, qui fut gouverneur général de l'Algérie et atteignit le grade de maréchal de France. Armand Jacques Leroy de Saint-Arnaud, qui fut maréchal de France en décembre 1852, Grand écuyer de France en 1853 ; François Lucien de Montagnac fut décoré de la légion d'honneur en 1841 ; Clauzel, l'auteur des premiers massacres massifs des prisonniers et des civils en Algérie, fut maréchal de France en 1831, gouverneur de l'Algérie de 1835 à 1837, il figure comme général d'empire, sur l'arc de triomphe de la place de l'étoile à Paris. Cf. G. Manceron, *Marianne et les colonies*, p. 168

accompli leur mission avec succès. Ce qui permet d'affirmer que ces massacres coloniaux se justifiaient à travers l'implémentation de la politique coloniale française. L'ampleur des massacres obligèrent les populations à se soumettre totalement aux pratiques coloniales utilisées par la France dans les colonies à l'instar des regroupements.

S'il serait vrai que la colonisation française n'a pas toujours été une épreuve de conquête violente, il n'en demeure pas moins vrai que, partout où elle se heurta aux résistances des populations locales, elle mena une guerre inhumaine pour conquérir et "pacifier" les territoires. Albert Sarraut⁴¹⁷, ministre des colonies de la France, est bien conscient de cette violence de la conquête coloniale qu'il reconnaît quand il affirme que : "Ne rusons pas, ne trichons pas. A quoi bon farder la vérité ? La colonisation, au début n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, de force intéressée"⁴¹⁸.

2- Les pratiques coloniales utilisées pour la collecte de l'impôt

Pour amener les indigènes à financer leur propre colonisation, il leur fut institué l'impôt⁴¹⁹. Parmi les impôts introduits par les Français, on distingue l'impôt de capitation. La capitation fut un impôt payé par tête, taxé de façon uniforme, sans tenir compte des revenus des principaux intéressés. Il fut payé par les hommes et les femmes majeurs⁴²⁰. Dans les colonies françaises, d'après Ki-zerbo, l'impôt de capitation constituait, après les droits de douanes, le deuxième poste de recettes budgétaires. Il était fixé souvent arbitrairement par gonflement des recensements⁴²¹. Tâche dévolue aux chefs des villages, plusieurs raisons les motivaient à se livrer avec zèle dans la collecte de l'impôt : d'abord la crainte de punition au cas où le montant fixé par le chef de subdivision n'était pas atteint. Ensuite, la remise : il s'agit du pourcentage perçu par le chef sur le montant collecté. Enfin, la possibilité d'escroquerie des populations⁴²². Pour ceux qui ne pouvaient pas payer en argent, précise Eugène Eloundou, on se saisissait de leurs biens : animaux domestiques, cultures vivrières,

⁴¹⁷ Albert Sarraut (28 juillet 1872-26 novembre 1962), radical socialiste, il fut ministre des colonies de la France de 1920 à 1924, puis à nouveau de 1932 à 1933.

⁴¹⁸ Cité par G. Manceron, *Marianne et les colonies*...p.153.

⁴¹⁹ L'arrêté du 11 février 1902 institua l'impôt de capitation sur les populations de l'AEF. Dès le 22 mai 1924, le code de l'indigénat et toute la législation promulguée en Afrique Equatoriale française s'applique au Cameroun oriental.

⁴²⁰ Était considéré comme majeur l'homme qui possédait des aisselles poilues et les premiers signes d'apparition du duvet sur le visage. La femme majeure par contre fut celle dont les seins se dessinent déjà avec précision. Cf. Eloundou Eugène Désiré, "Travail forcé et contestation sociale au Sud-Cameroun...", p.

⁴²¹ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*...p. 433.

⁴²² Les populations en grande majorité ne sachant pas compter, les chefs avaient l'habitude de surévaluer les montants des impôts.

etc... Les biens étaient vendus et les sommes obtenues permettaient de payer leurs impôts⁴²³. Dans le cas contraire, on devait racheter sa quote-part par une prestation dont la durée n'était pas proportionnelle au montant de l'impôt⁴²⁴.

En dehors de l'impôt de capitation, les populations furent également soumises à l'impôt sur les soins médicaux. Il fut exigé à toutes les classes sociales, se soignant ou non dans les centres médicaux. L'impôt pour port d'arme, fut introduit en 1937⁴²⁵. L'impôt personnel avait pour objectif de procurer des ressources à l'administration. Il fut d'abord perçu en nature. Dans la haute-sangha, on exigeait par exemple pour 1000 individus dénombrés 1000 kilos de caoutchouc et 20 pointes d'ivoire⁴²⁶.

Dans sa pratique, l'impôt accentua le travail forcé, encouragea la résistance passive des populations, la dispersion des villages et d'incessantes révoltes. C'est ainsi qu'un rapport administratif de 1922 au Gabon signale que, devant la perception de l'impôt, le recrutement et prestations de toute sorte, les Pahouins réagirent en grand nombre par des dérobades en fuyant vers des lieux d'accès difficile aux représentants de l'administration. Au Gabon, les propos de Grebert recensent un certain nombre de difficultés liées au recouvrement de l'impôt :

La tâche la plus ardue du milicien est de forcer les gens à apporter leur impôt. Cet impôt était de cinq francs par tête et par an. Il est de dix francs maintenant et sera peut-être augmenté. Les noirs ne comprennent nullement la nécessité de donner cet impôt. ‘Qu'est-ce que les blancs achètent avec dix francs ?’ Si on leur dit que c'est pour les frais de police, de justice, d'aménagement, etc... ils rient ou se fâchent et disent : ‘on s'en passera...’. Le pahouin sait qu'il aura, inévitablement, son impôt à payer, mais, par insouciance, il ne s'en préoccupe que lorsque le milicien est sur son dos, et il est alors fort embarrassé pour trouver les dix francs rapidement. Il préfère se sauver dans la brousse et attirer sur le chef ou sur sa famille la répression qui ne peut l'atteindre⁴²⁷.

A partir de 1922, Pour mettre fin à ces révoltes et obliger les populations à payer l'impôt, plusieurs crimes, massacres massifs et exactions étaient commis par l'administration coloniale française.

En côte d'ivoire, sous Angoulvant⁴²⁸, l'impôt était recouvré au prix suivant : villages brûlés, chefs tués et têtes plantées sur des piquets, et amendes de guerre⁴²⁹. La poursuite des contribuables récalcitrants fut l'une des pratiques les plus utilisées par les administrateurs

⁴²³ E. D. Eloundou, ‘*travail forcé et contestation sociale...*’ p. 32.

⁴²⁴ Ibid.

⁴²⁵ Cet impôt était prélevé de la manière suivante : armes rayées : 100 frs, fusil de chasse à canon lisse : 50 frs, carabine de salon : 50 frs, révolvers et pistolets : 150 frs. Cf E. D. Eloundou, ‘*Travail forcé et contestation sociale...*’ pp. 32-35

⁴²⁶ C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale au temps des français...*, p. 45.

⁴²⁷ C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale au temps des français...*, pp. 142-143.

⁴²⁸ Gabriel Louis Angoulvant (1872-1932) fut un administrateur colonial français en poste dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique, puis gouverneur général en AEF et AOF.

⁴²⁹ J. la Brière ‘les événements de Côte d'ivoire’, in revue *indigène*, n° 46, février 1990, p.104.

coloniaux. Le commandant de cercle du Maintirano mentionne que la collecte de la capitation est laborieuse, il faut aller harceler les gens chez eux et cela force le poste à des démarches continuelles. Les indigènes se sauvent à l'approche de l'officier et du sous-officier⁴³⁰. Dans le cercle de Mahavavy, explique son commandant, les villages peuplés de “réfractaires” à l'impôt sont cernés de nuit, tous les individus qui ne sont pas en règles sont arrêtés⁴³¹.

En 1911, pendant l'occupation de la côte d'ivoire, et la “pacification” du territoire, les Gouro⁴³² refusent de payer l'impôt et de fournir les porteurs à l'administration coloniale française. Le commandant militaire entreprend alors de “vastes opérations de pacification”. Les populations affolées s'éparpillent dans la forêt. A partir du 31 mars 1912, tous les villages étant détruits, les “rebelle” furent pourchassés dans la brousse par l'administration coloniale et les milices locales⁴³³.

Au Congo, sous l'autorité de De Brazza⁴³⁴, après l'attaque des porteurs par les populations, l'administration coloniale riposte en utilisant l'incendie comme mesure de coercition. Mangin⁴³⁵ observe philosophiquement cette pratique et affirme :

L'incendie d'un village correspond à une amende de quelques journées de travail. Comme ce travail est sans profit pour personne je ne me suis jamais servi de cette punition quand j'ai eu à servir : j'ai préféré infliger une amende qui profitât au trésor public ou une corvée d'intérêt général. Mais il ya des cas ou un châtement immédiat devient nécessaire, ou il faut prouver sur le champ qu'on est maître : je conçois fort bien que l'incendie soit alors employé⁴³⁶

On constate donc que, malgré la prétendue mission civilisatrice professée, la France, dans ses colonies, ne lésina pas sur les moyens pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Massacres, prises d'otages, incendies, tortures, humiliations, brimades étaient utilisés au quotidien par les administrateurs coloniaux. Ceci atteste donc de l'utilisation des pratiques coloniales rudes, ou c'est “la fin qui justifie les moyens”. Ce principe machiavélien⁴³⁷ justifie les pratiques coloniales barbares observées dans les colonies françaises. Le psychiatre martiniquais Frantz Fanon a tout à fait raison quand il affirme que la situation coloniale c'est

⁴³⁰ G. Jacob, “Gallieni et “l'impôt moralisateur” à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905), in *Outre mers*, Revue d'Histoire, 1987, p. 29.

⁴³¹ Ibid.

⁴³² Peuple mandingue d'Afrique de l'Ouest, établi principalement au centre-ouest de la Côte d'ivoire.

⁴³³ Claude Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999, p.54.

⁴³⁴ Pierre Savorgnan de Brazza, (1852-1905) fut un explorateur italien naturalisé français, officier de marine, pionnier de la colonisation française en Afrique centrale, il fut nommé Commissaire du Congo français en 1886.

⁴³⁵ Charles Mangin (1866-1925), fut un officier supérieur français ayant servi dans les troupes coloniales et dont la bravoure fut reconnue pendant plusieurs batailles militaires durant la première guerre mondiale.

⁴³⁶ Suret-Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale...*, p. 43

⁴³⁷ Pour Machiavel, un esprit sage ne condamnera jamais quelqu'un pour avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour régler une monarchie ou fonder une république. Cf. Machiavel, *Discours sur la première décade* Tite-Live, I, ch. 9, pléiade pp. 405-406.

d'abord une conquête militaire continuée et renforcée par une administration civile et militaire. Le colonialisme français d'après lui est une force de guerre, un régime d'exception permanent, qui ne recule de surcroît devant aucun massacre pour conquérir des territoires ou imposer sa loi. Ceci peut expliquer en partie pourquoi, les Français, habitués à 'maintenir l'ordre' par la violence, ont si longtemps cru pouvoir décrire la guerre d'Algérie comme de simples 'événements'⁴³⁸. Albert Sarraut⁴³⁹, ministre des colonies, conscient de cet aspect macabre de la politique coloniale française malgré la rhétorique humaniste affirme que :

La France ne peut avoir deux visages : celui de la liberté tournée vers la métropole, celui de la tyrannie tendue vers ses colonies. Un grand pays comme le nôtre, où qu'il aille et qu'il agisse, doit pouvoir dire et se dire que, partout, il reste fidèle à lui-même. Il doit pouvoir regarder même sa politique coloniale bien en face, comme un miroir de sa conscience, et ne pas éprouver honte ou remords d'une contradiction choquante, d'une antinomie brutale entre ce qu'il fait au loin et ce qu'il fait dans son propre territoire⁴⁴⁰.

Cette déclaration d'un haut représentant de la France dans le domaine colonial traduit a priori son aveu d'impuissance à pouvoir canaliser la politique coloniale de la France en la rendant plus humaniste. Or, nous sommes bien conscients du rôle du ministre des colonies dans l'élaboration de la politique coloniale. Acteur clé de la politique coloniale, Albert Sarraut fut complice d'une grande partie des atrocités commises par le commandement civil et militaire français en Afrique.

Il apparaît clairement que, les principes généraux de la politique coloniale française ainsi que les méthodes et pratiques coloniales utilisés avant la deuxième guerre mondiale n'ont été qu'empiriquement élaborés au cours de l'expansion de la France pendant le 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, ils n'ont pris forme qu'à la suite des tâtonnements et d'expériences parfois contradictoires. Pour la réussite des méthodes coloniales appliquées par la France dans ses colonies, ainsi que pour mieux optimiser la prédation des richesses et régler l'épineux problème de main d'œuvre, les administrateurs coloniaux optèrent pour une autre pratique : c'est le regroupement des populations. Ce regroupement des populations fut utilisé à plusieurs étapes du processus colonial par la France.

⁴³⁸ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *La guerre du Cameroun... !* p. 27.

⁴³⁹ Il fut le ministre des colonies de la France à deux reprises : de 1920 à 1924 et de 1932 à 1933. Cf. B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun...", p. 7.

⁴⁴⁰ A. Sarraut, *Grandeurs et servitudes coloniales*, Paris, Editions sagitaires, 1931, p. 120

3. Les premiers regroupements des populations par l'administration coloniale française en Afrique.

Dans la dynamique de résoudre le problème de main d'œuvre dans les colonies françaises en Afrique, des zones de peuplement contrôlées furent créées. Il s'agit des villages autonomes, encore appelés villages de liberté⁴⁴¹, créés par les administrateurs coloniaux. La méthode consistait à regrouper les esclaves fugitifs, affranchis, et diverses populations des colonies voisines par les administrateurs coloniaux au voisinage des voies de ravitaillement dans le but de leur fournir du travail, mais qui furent plutôt utilisés comme réservoir de main d'œuvre forcé. Dans ces villages, on envoyait des captifs évadés des pays ennemis, des captifs confisqués dans un but pénal ou politique, les captifs perçus à titre de l'*oussourou*⁴⁴² de dix pour cent sur les transactions et non vendus au bénéfice du trésor⁴⁴³. La population nomma ces villages "villages de captifs du commandant"⁴⁴⁴. Point d'appui militaro-administratif, réservoir de main d'œuvre gratuite, de tirailleurs, écrasés par des réquisitions et corvées, ils apparaissaient comme un enfer⁴⁴⁵. Ils furent créés en Afrique Occidentale Française, particulièrement au Sénégal⁴⁴⁶ par le gouverneur Baudin. Présentés auprès des instances métropolitaines comme œuvre humanitaire, l'expérience des villages de liberté fut condamnée par la SDN à cause de ses atrocités lors de sa session du 15 au 24 juillet à Genève⁴⁴⁷. Dans ces villages, on note l'insuffisance de terres allouées à l'agriculture ou leur médiocrité ; le site du village étant choisi en fonction d'une préoccupation politique (proximité du poste ou de la route) et non agricole.

Pendant la période de conquêtes des territoires coloniaux, les regroupements furent utilisés pour optimiser les méthodes dites de "pacification". C'est ainsi que, pour soumettre

⁴⁴¹ L'idée de "villages de libertés" remonte à Faïdherbe qui préconisait, le "rachat pour l'engagement à temps" avec comme objectif le "repeuplement des pays qui traversent notre voie". D'après lui, la pénétration de l'Afrique ne pouvait se faire sans la création des villages arrachés à l'influence des pouvoirs africains. C'est à Kita, en 1885, qu'eurent lieu les premières expériences de villages de liberté ; mais, il fallut attendre 1888 pour que l'expression "village de liberté" soit utilisée pour la première fois par Bisay, commandant de Médine dans une lettre au commandant supérieur Frey, en référence au village de liberté créé par Gallieni à Kayes entre novembre 1886 et janvier 1887.

⁴⁴² L'Oussourou est une dîme, il s'agit du dixième des marchandises que les caravaniers devaient donner aux différents postes de contrôle au cours du commerce transsaharien.

⁴⁴³ Suret-Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale...*, p. 84.

⁴⁴⁴ Ibid.

⁴⁴⁵ Les jeunes des "villages de libertés" de 14 à 15 ans accomplissaient, comme porteurs, des trajets au dessus de leur force. On puisait dans ces villages pour fournir en main d'œuvre les Européens, les missionnaires ou pour donner femme aux tirailleurs. Cf. Suret-Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale...*, p. 86.

⁴⁴⁶ Il s'agit des villages de N'dar-Tout, de l'île de Gorée, de Saint Louis, au Soudan, les villages de libertés fleurirent sur les pistes reliant les villages et les villes dans le triangle Bakel-Gao-Bouaké

⁴⁴⁷ Yaya Sy, "Les villages de liberté dans le Haut sénégal et Niger", in *Mémoires d'ancêtres-Récits traditionnels et historiographie moderne en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 89-116.

les territoires coloniaux et mettre fin aux guérillas menées par les populations locales, la destruction systématique des habitations et le recasement des populations sur un site défensif afin de limiter les risques de raids étaient appliqués. Cette méthode fut employée en 1911 en Côte d'Ivoire, par l'administration coloniale française lors de la "pacification" des Gouro⁴⁴⁸. En effet, plusieurs années après l'occupation de la Côte d'Ivoire⁴⁴⁹, les Gouro refusent de se soumettre. Ce refus se manifesta par le non paiement de l'impôt, le refus de fourniture des porteurs, et de l'exécution des corvées. La France réagit à travers l'organisation d'une campagne de "pacification" contre les tribus Sinfra, Bouafé, et Zénoula Gouro. Pour mettre fin aux incessantes guérillas qui entraînèrent la mort des soldats, l'administration coloniale intensifia sa politique de harcèlement. Ainsi, les "rebelles" furent pourchassés et se réfugièrent dans les brousses ; plusieurs villages furent détruits. A partir du 31 mars 1912, deux campements de 600 à 450 cases furent reconstruits pour regrouper les populations éparpillées dans la brousse. Ces regroupements facilitèrent la capture et la mise à mort de Bambu, chef de guerre de Zuénoula et la conquête de ces territoires⁴⁵⁰.

Ensuite, chez les Baoulés toujours en Côte d'Ivoire, le même procédé fut adopté par la France. Après les incessantes révoltes des Baoulé contre l'administration coloniale française, à partir de 1904, une série d'opérations militaires dont les résultats furent mitigés fut menée par la France pour briser la résistance des Baoulé. Par la suite, des mesures dissuasives furent prises et la résistance fut brisée⁴⁵¹. Parmi ces mesures, figure le regroupement des populations⁴⁵². 247 campements chez les Baoulé et 312 chez les Ngbam deviennent respectivement, 17 et 47 villages "facilement accessibles"⁴⁵³.

La "pacification" des Ngbam et Gouro par la France témoigne de l'ancienneté de l'utilisation du regroupement des populations comme méthode de soumission par la France en Afrique dès les premières décades de son installation dans les territoires coloniaux.

⁴⁴⁸ Il s'agit de certaines tribus du centre de la Côte d'Ivoire constituées principalement des Lorube, des Kwe, des Probe, des Baba, dont le territoire fut érigé en 1913 par l'administration en Cercle de Gouro

⁴⁴⁹ C'est le décret du 10 mars 1893 qui érigea la Côte d'Ivoire en colonie française. Binger fut le premier gouverneur, les français se heurtèrent à la résistance farouche des populations, qui utilisèrent les tactiques de la guérilla. Les foyers de résistance furent réprimés de manière brutale et les régions furent conquises les unes après les autres. A partir de 1908, le gouverneur Angoulvant élaborait un plan de pacification brutale, les dernières résistances furent brisées en 1915.

⁴⁵⁰ C. Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999, p.

⁴⁵¹ Il s'agit de l'application du décret de 1904 qui prévoit, qu'en cas d'insurrection, troubles politiques graves, et manœuvres susceptibles de compromettre la tranquillité publique, une amende collective serait appliquée aux villages d'où seraient partis ces actes pour financer leur répression. Cf. G. Manceron, *Mariane et les colonies...*, p.

⁴⁵² Ibid.

⁴⁵³ Ibid.

De plus, les regroupements furent utilisés par l'administration coloniale française comme palliatif à l'épineux problème de main d'œuvre pour les travaux forcés, prestations, et faciliter la collecte de l'impôt.

Pour échapper à l'oppression militaire et administrative, la fuite et l'abandon des villages à l'approche du colonisateur furent utilisés par les populations et furent des méthodes efficaces de résistance passive. Elles constituèrent un véritable obstacle à l'exploitation économique des territoires. Pour s'assurer de la présence d'une main d'œuvre taillable et corvéable à merci, dans plusieurs territoires, la France opta pour le regroupement des populations. Jean-Pierre Chauveau et Jacques Richard dénoncent l'oppression militaire et administrative qui entraîna l'exode des populations Gbans de la Côte d'Ivoire et leur regroupement par l'administration coloniale française à travers ces lignes :

Les Gbans tentent d'échapper à l'oppression militaire et administrative (réquisitions, corvées, cultures obligatoires, impôt de capitation) en se réfugiant dans les campements de brousse. Pourchassés et obligés de se soumettre, ils réintègrent peu à peu leur village. Le pouvoir colonial déplace et regroupe les établissements humains jusqu'alors dispersés et de faible importance individuelle. (...) La nouvelle organisation administrative se préoccupe surtout de quadriller la population, de la disposer près des pistes principales et de la plier aux diverses corvées. Il en résulte de fréquents décalages entre les limites administratives et les limites traditionnelles⁴⁵⁴.

Comme autres faits qui favorisèrent le regroupement des populations, figure la construction et l'aménagement des voies de communication. En période coloniale, la construction d'une voie de communication nécessitait la présence d'une main d'œuvre nombreuse. Une fois construite, il fallait s'assurer de la présence des populations au voisinage pour l'entretien permanente de ces voies de communication. Cependant à cause des pratiques coloniales françaises cruelles et inhumaines, les populations ne portaient pas d'intérêt à travailler dans les grands chantiers publics ou privés. La France a plusieurs reprises utilisa les regroupements, pour contraindre les populations à se mobiliser sur les chantiers, mais aussi pour s'assurer de l'entretien permanent des voies de communication. Ce fut le cas dans le Fouta-Djalon en Guinée, où l'aménagement des voies de communication par la France provoqua une refonte des grands axes économiques et entraîna le déplacement et le regroupement des populations⁴⁵⁵ ; ainsi, Timbo, la capitale des Almany, perché sur le plateau, fut vidée de ses habitants en 1908 en faveur de la nouvelle gare Mamou, créée dans la vallée et qui comptaient en 1912 déjà 75 Européens, 150 Syriens, 2000 Africains⁴⁵⁶.

⁴⁵⁴ J.P. Chauveau, J. Richard, *Dodiba en Côte d'Ivoire, du retour à l'Etat : petite production agricole et salariat agricole dans un village Gban*, Paris, ORSTOM, 1983, p. 25.

⁴⁵⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique Occidentale au temps des Français...*, p. 111.

⁴⁵⁶ Ibid.

En 1913, en Côte d’Ivoire, chez les Gouro, on signala des difficultés de recrutement de la main d’œuvre. De nombreux villages furent abandonnés par les populations à cause des travaux forcés. C’est à cette occasion que l’administration coloniale française entreprit le regroupement des villages et la destruction des campements de brousse⁴⁵⁷.

De plus, pendant la Première Guerre mondiale, l’effort de guerre fourni par les colonies françaises⁴⁵⁸ rendit encore plus difficile la mobilisation de la main d’œuvre⁴⁵⁹ ; ajouté à ceci, la désertion des villages pour fuir le recrutement pour les grands travaux, la pratique des cultures obligatoires et le paiement de l’impôt peuvent justifier l’adoption d’une politique systématique de regroupement des populations par l’administration coloniale française⁴⁶⁰.

Au final, il en ressort que, dès les premières années de son implantation dans les territoires coloniaux, la France utilisa le regroupement des populations comme méthode de soumission, dans le but de mettre fin aux incessantes résistances des populations organisées sous forme de guérilla qui constituaient un obstacle à l’administration et l’exploitation économique du territoire. Les premiers regroupements instaurés par la France dans ses colonies avaient donc un objectif stratégique et sécuritaire, car ils furent utilisés pour la conquête et la soumission des territoires. Par la suite, pour des raisons économiques, afin de palier au problème de la main d’œuvre dans les différents chantiers de l’administration et des entreprises privées, les populations furent forcées de quitter leur site d’origine pour s’installer au voisinage de certaines voies de communication aménagées, ou encore dans des zones incultes. Ces regroupements qui traduisent la volonté du colonisateur de “stabiliser la main d’œuvre” furent au service de l’exploitation abusive des richesses du sol et des hommes. D’abord, ils facilitèrent le recrutement de la main d’œuvre pour le portage, travaux forcés et autres prestations, ensuite, les voies de communications furent facilement entretenues par les populations. Enfin, l’habitat groupé facilitait la collecte de l’impôt. On constate donc que sur le plan pratique, les premiers ‘regroupements des populations’, envisagés comme pratique coloniale concourraient à l’efficacité des autres méthodes et facilitèrent l’implémentation des

⁴⁵⁷ C. Meillassous, *Anthropologie économique des Gouro de Côté d’Ivoire...*, p. 28.

⁴⁵⁸ L’effort de guerre de l’empire français s’est traduit par l’apport de plus de 800.000 hommes dont environ 600.000 soldats et 200.000 travailleurs. Il consista également dans la fourniture des denrées diverses : céréales, viandes, oléagineux, qui firent l’objet de réquisitions. Pour Marc Michel, *L’Afrique a fourni les trois quarts des soldats mobilisés dans l’empire français* : 170.000 noirs l’AOF et l’AEF, 172 000 Algériens musulmans, 100.000 Tunisiens et Marocains, 40.000 Malgaches.

⁴⁵⁹ Coquery-Vidrovitch, *L’Afrique Occidentale au temps des Français...*, p. 115

⁴⁶⁰ Ibid., p. 117

politiques coloniales de la France. Après la Deuxième Guerre mondiale, la politique coloniale française fut codifiée. Elle donna naissance à d'autres types de regroupements.

C- L'EXPERIMENTATION FRANCAISE DES CAMPS DE REGROUPEMENT

L'année 1944 marque un tournant décisif dans la consolidation des rapports entre la France et son empire colonial en Afrique noire. La conférence de Brazzaville et la constitution de 1946 constituent des étapes d'élaboration de la nouvelle politique coloniale de la France ; mais cette dernière fut à l'origine des guerres révolutionnaires qui aboutirent à la création des camps de regroupement.

Tout au long de cette partie, on démontrera que les réformes entreprises par la France pour sauvegarder son empire colonial à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ont plutôt, produit l'effet inverse et entraîné la France dans des guerres révolutionnaires. Les camps de regroupement furent ainsi expérimentés dans les différents théâtres d'opération militaire de l'armée française dans le monde comme une méthode de guerre contre-insurrectionnelle

1- L'importance des regroupements dans les théories françaises de la guerre révolutionnaire

La conférence Franco-Africaine de Brazzaville a permis l'élaboration par la France d'une nouvelle politique pour son empire colonial ; mais elle a aussi catalysé l'éveil nationaliste qui entraîna dans plusieurs territoires des guerres d'indépendance

A la fin de l'année 1943, l'empire colonial français est fragilisé⁴⁶¹, le général de Gaulle décide dans cette perspective d'organiser la conférence de Brazzaville⁴⁶². Tenue du 30 janvier au 8 février 1944⁴⁶³, elle constitua un tournant décisif dans les rapports entre la France et son empire colonial. Convoquée par le Comité Français de Libération Nationale⁴⁶⁴, présidé

⁴⁶¹ La fragilisation de l'empire colonial français fut consécutive à la division de la France depuis la signature de l'armistice le 22 juin 1940 à Rhétondes et la formation du gouvernement de Vichy. Dès lors, les colonies françaises furent divisées entre celles qui firent allégeances au nouveau gouvernement de Vichy dirigé par le maréchal Pétain et celles qui s'alignèrent derrière le général de Gaulle, qui continua la guerre à travers le mouvement de la France libre.

⁴⁶² P. Blanchart, N. Brancet, S. Lemaire, *Décolonisation française, la chute d'un empire*, P. 25.

⁴⁶³ Suret-Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale*, p. 147.

⁴⁶⁴ Le Comité Français de Libération Nationale (CFLN) est le nom donné au gouvernement qui, succéda le 03 juin 1943 à la France libre. Il fut issu de la fusion des deux autorités françaises participant à la guerre avec les alliés : Le Comité National Français de Londres, dirigé par le général De Gaulle, chef de la France libre, et le commandement en chef français civil et militaire d'Alger, dirigé par le général Giraud. Son objectif était d'unifier l'effort de guerre français et préparer la libération.

par le Général de Gaulle, La conférence réunit les représentants des administratifs des territoires français d'Afrique⁴⁶⁵, autour du Général De Gaulle et de René Pleven⁴⁶⁶.

Les déclarations du Général De Gaulle dans son discours d'ouverture laissent libre cours à des interprétations contradictoires sur la volonté de favoriser l'évolution politique des colonies :

En Afrique française, comme dans tous les autres territoires, où les hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi⁴⁶⁷.

D'après De Gaulle, 2 raisons justifient cette évolution :

En premier lieu et tout simplement parce qu'elle est la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné par les initiatives qui par degré, élèvent les Hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, quelques jours, tous pourront s'unir. Ensuite, parce que dans l'extrémité où une défaite provisoire l'avait refoulée, c'est dans les terres d'outre-mer, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont, pas une seule minute, altérer leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération et qu'il y a désormais entre la métropole et l'empire un lien définitif⁴⁶⁸.

A travers ces déclarations, on aurait pu penser que, la nouvelle politique coloniale de la France allait dans le sens de faire participer les colonisés à la gestion de leur propre affaire, dans le but de pouvoir leur permettre à long ou à moyen terme d'obtenir l'indépendance. Loin s'en faut. Concernant l'évolution politique des colonies, la résolution finale prise au terme de la conférence est un peu plus claire :

Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire. La constitution, même lointaine, de Self-government dans les colonies est à écarter⁴⁶⁹.

A travers les déclarations et résolutions de la conférence de Brazzaville, il est clair qu'il n'y a aucune sincérité de la part du Général de Gaulle ; les déclarations de de Gaulle apparaissent comme une suite de formules pour convaincre le Président Américain de sa différence avec ceux de la France de Vichy. Il appert que, la France à travers la conférence manifesta sa volonté d'arrimer le statut de son empire colonial au contexte international. Elle

⁴⁶⁵ Au total, 21 gouverneurs, 9 membres de l'assemblée consultative, 6 observateurs envoyés par le gouverneur général de l'Algérie, et les résidences générales de Tunisie et du Maroc, participèrent à la conférence. Cf. X. Yacono, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, Presse Universitaires de France, 1991, pp. 52-53

⁴⁶⁶ René Pleven, (15 avril 1901-13 janvier 1993) fut un homme politique français, il fut un acteur clé du rattachement des colonies à la France libre pendant la Deuxième Guerre mondiale. Par la suite, il occupa plusieurs postes ministériels : ministre des colonies du gouvernement de Charles de Gaulle du 26 août au 10 septembre 1944, ministre des finances, du 16 novembre 1944 au 26 janvier 1946.

⁴⁶⁷ Ibid.

⁴⁶⁸ C. de Gaulle, "Discours de Brazzaville", in *Discours et messages pendant la guerre 1940-1946*, cité par B. A. Ngando, "La présence française au Cameroun..." p.102.

⁴⁶⁹ Ibid.

proposa au pouvoir politique des mesures destinées à établir sur des bases nouvelles la mise en valeur des territoires africains. Eu égard à l'immense contribution de l'Afrique au côté de la mère patrie⁴⁷⁰, la France promet d'humaniser ses pratiques et méthodes coloniales et en même temps consolider sa main mise sur ses possessions. La conférence de Brazzaville ne fut donc pas une étape décisive vers l'émancipation des colonies pour la France, bien au contraire, sa philosophie était à l'opposé de ce dessein. Réformer l'empire pour mieux le conserver et perdurer la domination de la France dans ses colonies fut l'un des principaux objectifs visés par la conférence ; par contre, les colonisés tirèrent partie des résolutions de la conférence, à l'instar du droit syndical pour leurs revendications ; il en fut de même de la constitution de 1946 qui établit l'Union Française⁴⁷¹.

Un camp de regroupement désigne un site de réinstallation des populations sous la supervision et la surveillance des forces de défense, afin de mieux la sécuriser, l'exploiter, la "retourner" dans le but de lutter efficacement contre l'appareil militaro-politique des combattants cachés dans les forêts. Dans cette partie, on présente le contexte dans lequel les camps de regroupement furent utilisés par la France, d'abord en Indochine, puis en Algérie.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'empire colonial français s'engage dans la longue et douloureuse expérience des guerres révolutionnaires. Commencés en Extrême orient à partir de 1946, les troubles nationalistes entraînent la réaction de la métropole. S'appuyant sur leur tradition coloniale et leur expérience de la guerre d'Indochine, un cinquième bureau intégré à l'état-major du corps expéditionnaire fut créé. La distribution des tracts, principale activité du cinquième bureau⁴⁷² dans le but de contrecarrer la propagande vietminh se révèle inefficace⁴⁷³. A travers leurs participations, observations et analyses des conflits, les stratèges

⁴⁷⁰ Comme pendant la Première Guerre mondiale, plus de 500.000 "indigènes" furent recrutés de gré ou de force, pour participer aux activités de production économique de la métropole. Environ 100.000 soldats issus des colonies sur un total de 270.000 (180.000 pour l'Afrique, 90.000 pour l'Asie, pour un effectif global de 4.5 millions d'hommes). Cf. H. Drévillon, O. Wierviorka, *Histoire militaire de la France, de 1870 à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2018 pp. 397-402

⁴⁷¹ L'Union française est l'organisation politique de la France et son empire colonial. Elle est créée par la constitution de la quatrième république, approuvée par référendum le 13 octobre 1946⁴⁷¹, cette constitution dans son préambule proclame que : La France forme avec les peuples d'Outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de races ni de religions. L'Union française est composée des nations et des peuples qui mettent en commun et coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien être et assurer leur sécurité. Cf. Suret-Canale, *Afrique noire, l'Ere coloniale*, p. 146

⁴⁷² L'Etat-major de l'armée française depuis la IIIème république disposait traditionnellement de quatre bureaux, puis vient s'en adjoindre un cinquième en opérant une réorganisation d'un certain nombre de services. Ce cinquième bureau traite toutes les missions relatives à la guerre psychologique.

⁴⁷³ Le Vietminh opère suivant une stratégie proche de celle des communistes en Chine. Il parvient peu à peu à tisser un réseau insérant la population dans un système complexe de groupements territoriaux et militaires,

militaires français adoptèrent des théories de guerre contre-insurrectionnelle ou de guerre révolutionnaire. Il s'agissait pour eux, à travers l'analyse des raisons qui furent à l'origine des échecs de l'armée française en Indochine⁴⁷⁴, des différentes pertes infligées par le FLN, et de la conception de la guerre révolutionnaire par les Vietminh⁴⁷⁵, de formuler des théories universelles, dont l'application permettrait à une armée conventionnelle de remporter la victoire dans une guerre révolutionnaire. Parmi ces théories, figurent en bonne place la pensée contre révolutionnaire de Roger Trinquier⁴⁷⁶, La Théorie de la contre-insurrection de Jacques Hogard⁴⁷⁷, la pensée contre-révolutionnaire du colonel Lacheroy⁴⁷⁸.

Il paraît donc clair que, la quasi-totalité des stratégies militaires français sur les guerres contre-révolutionnaires s'accordent sur le fait que, l'efficacité des mouvements

baptisé par les militaires français « hiérarchies parallèles ». Cela lui permet de rendre la population plus perméable et réceptive à une propagande qui mêle habilement les thématiques nationaliste et communiste.

⁴⁷⁴ Pour comprendre les raisons de cet échec, Hogard fait une comparaison entre l'organisation militaire des français et celle de l'armée viet-minh. Il tire de cette analyse deux leçons majeures : La première est « le manque d'unité de pensée politique dans le camp français où il n'existait pas de véritable idéologie à opposer au communisme ». La seconde est que « l'incertitude de la direction à la guerre et le partage des pouvoirs politico-militaires ont conduit à négliger l'enjeu de la lutte, qui fut la population indochinoise. Cf Méridéc Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, Paris, Cahier du RETEX, juin 2003, p. 27

⁴⁷⁵ La conduite de la guerre révolutionnaire par l'armée vietminh s'appuie sur les théories de la guerre révolutionnaire et de la lutte des classes de Mao Tsé Toung. Dans son essai intitulé « De la guerre prolongée », qu'il rédigea en 1938, il mentionne que : « l'issue de la guerre dépend principalement de la guerre régulière » et « que la guérilla ne peut pas assumer la responsabilité principale. » Il soutient un modèle insurrectionnel en trois étapes. Tout d'abord, « l'offensive stratégique de l'ennemi et notre défensive stratégique ». Ensuite « la consolidation de l'ennemi stratégique et notre préparation pour la contre-offensive ». Enfin « notre contre-offensive stratégique et la retraite stratégique de l'ennemi ». Mao explique que dans la première étape « la forme de lutte que nous devrions adopter est une guerre essentiellement mobile, complétée par la guérilla et la guerre de position ». Dans la deuxième étape : « notre forme de combat sera principalement la guérilla, complétée par une guerre de mouvement ». Dans la troisième et dernière étape : « la guerre mobile » sera la principale forme de lutte. Tout au long des deux premières étapes, Mao insiste sur l'importance des considérations politiques. Cf Lieutenant-Colonel R. Vandomme, « La Généalogie de David Galula : Voyage aux origines de la pensée contre-insurrectionnelle », Mémoire de Maîtrise en étude de la défense, Collège des forces canadiennes, 2009-2010, P. 6

⁴⁷⁶ Roger Trinquier : (20 mars 1908-11 janvier 1986), fut un officier parachutiste français, ayant participé à la deuxième guerre mondiale, la guerre d'Indochine, à la crise de Suez et à la guerre d'Algérie. Il fut membre de l'état-major de la 10^{ème} division parachutiste de Jacques Massu et prit part dans un rôle de premier plan à la bataille d'Alger en 1957. Auteur de *La guerre moderne*, il est un théoricien de la guerre subversive et est abondamment cité dans les écoles de guerre.

⁴⁷⁷ Jacques Hogard : (18 septembre 1918-12 juillet 1999), fut un officier français de l'armée coloniale d'Afrique ayant servi parmi les tirailleurs avant de prendre le commandement des goums marocains pendant les campagnes de France et d'Allemagne. Il participa à la deuxième guerre mondiale. Il fut par la suite volontaire pour l'extrême orient où il sert comme lieutenant, puis, capitaine de 1945 à 1953. Lors de ses trois séjours consécutifs pendant la guerre d'Indochine au Tonkin, Laos, et au Cambodge, il parvint en 1951 à éliminer le général Nguyen Binh, chef de l'armée vietminh de Cochinchine. De retour en France, il enseigne au Centre d'études asiatiques et africaines (CEAA), puis à l'école supérieure de guerre. Volontaire pour l'Algérie en 1957, il y met en œuvre ses théories sur la guerre révolutionnaire forgées en Indochine.

⁴⁷⁸ Charles Lacheroy (1906-2005) fut officier militaire français ayant servi dans l'infanterie, il sert entre 1928 et 1930 au 6^{ème} bataillon de tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française, au Maroc en 1936, et en Tunisie en 1941. En 1956, il commanda le bataillon autonome de Côte d'Ivoire, en 1951, il part pour l'Indochine où il étudie la guerre révolutionnaire menée par les Vietminh. Nommé en 1953 chef du centre d'études asiatiques et africaines à la direction des troupes coloniales, il développe les concepts d'« action psychologique » et de « guerre psychologique ». Il mit ses théories en pratique en Algérie en 1958.

révolutionnaires en Indochine et en Algérie reposait sur l'enrôlement et le contrôle des populations par les mouvements révolutionnaires à travers le mécanisme des hiérarchies parallèles. Pour lutter contre ce type de mouvement, qui mène une guerre révolutionnaire, les actions militaires devaient être combinées aux actions psychologiques. Dans la conduite de cette guerre psychologique, afin de contrecarrer le fonctionnement du mécanisme des hiérarchies parallèles et retourner les populations, il était indispensable de quadriller et de regrouper les populations dans des zones stratégiques, afin de mieux les contrôler, les exploiter à travers le renseignement, et de facilement traquer les rebelles dans l'arrière-pays.

Au final, l'exploitation économique des ressources dans les territoires coloniaux d'Afrique fut l'un des véritables buts assignés à la politique coloniale de la France En Afrique. Pour réaliser ce dessein, plusieurs pratiques et méthodes coloniales furent esquissées par les administrateurs coloniaux. Dans l'ensemble, les méthodes et pratiques coloniales utilisées par la France dans ses colonies furent cruelles, sanglantes et atroces pour les populations locales malgré la sempiternelle mission civilisatrice avancée par la France. Elles entraînèrent d'énormes souffrances morales et physiques, ainsi que d'énormes pertes en vies humaines à travers la multiplication des massacres coloniaux. Ainsi, Les premiers regroupements de populations ont facilité l'implémentation des méthodes et pratiques coloniales rudes et inhumaines. Après la conférence de Brazzaville, au cours de laquelle la nouvelle politique coloniale de la France se propose d'humaniser la colonisation, c'est-à-dire d'adoucir les pratiques et méthodes coloniales, on observa plutôt un durcissement de ton à travers la politique française de répression des mouvements nationalistes qui réclament l'indépendance. Dans certains territoires, l'intransigeance de la France et des nationalistes furent à l'origine des conflits de décolonisation. In fine, il appert que, à deux périodes historiques distinctes, la France dans ses possessions coloniales eut recours aux regroupements des populations. D'abord à partir du 19^{ème} siècle, lors des premières décades de son implantation, les regroupements furent utilisés pour faciliter la pacification et la mise en valeur des territoires. Ensuite, dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, s'inspirant des théories de contre guérilla formulées après la guerre d'Indochine, les regroupements furent une fois de plus utilisés comme méthode soumission. Au Cameroun, plusieurs entités ethniques furent affectées par ces regroupements imposés par les administrateurs coloniaux.

2- Des guerres révolutionnaires à la création des camps de regroupement par la France

Les camps de regroupement furent expérimentés par la France pendant la guerre d'Indochine. En Afrique, l'Algérie et le Cameroun constituent les deux territoires coloniaux dans lesquels les regroupements sécuritaires furent institués par la France.

Fondée entre 1858 et 1907 par la France au cours de son expansion en Asie orientale, et regroupant divers territoires dominés par la France en Extrême-Orient, l'Union indochinoise ou fédération indochinoise comprenait plusieurs territoires aux statuts différents. Il s'agit de la colonie de Cochinchine (Sud du Vietnam), des protectorats de l'Annam et du Tonkin (Centre et Nord du Vietnam), les protectorats du Cambodge et du Laos et du territoire à bail chinois de Kouang-Tchéou-Wan. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, profitant du coup de force des Japonais pendant la guerre du Pacifique⁴⁷⁹ en 1941, le mouvement indépendantiste vietnamien ou Viêt-Minh⁴⁸⁰, prit le pouvoir et proclama l'indépendance de la République Démocratique du Vietnam le 02 septembre 1945⁴⁸¹. Le 06 mars 1946, l'accord Franco-vietnamien reconnaissait le Vietnam comme “ un Etat libre avec son gouvernement, son parlement, ses finances, faisant partie de la fédération indochinoise et de l'Union française⁴⁸² ”. Peu après, la situation se dégrada à cause des divergences d'interprétation de l'accord entre la France et les Viet-Minh. Le refus d'organiser un référendum en Cochinchine pour déterminer son entrée dans la République Démocratique du Vietnam comme le prévoyaient les accords par le haut-commissaire français pour l'Indochine Thierry d'Argenlieu, qui fit proclamer la république en juin 1946, mit fin au rêve de l'unité du Vietnam souhaité par Hô Chi Ming⁴⁸³. Après l'échec de tentative de trouver une solution diplomatique à cette crise à la conférence de Fontainebleau⁴⁸⁴, des affrontements éclatèrent entre l'armée française et le

⁴⁷⁹ La guerre du Pacifique désigne l'une des phases de la Deuxième Guerre mondiale, elle englobe les campagnes menées à partir de 1941 par le Japon dans la zone Asie-Pacifique dans le cadre de l'affrontement contre les alliées. A travers ces combats le Japon veut établir son hégémonie dans tout le Pacifique ; c'est ainsi que la domination française en Indochine à partir de 1941 fut remplacée par la domination nipponne, qui ne prit fin qu'en septembre 1945.

⁴⁸⁰ Il s'agit de la ligue politique rassemblant communiste et nationaliste vietnamiens fondée en 1941 par Hô Chi Minh.

⁴⁸¹ P. Mesmmer, *Les blancs s'en vont*, p.44

⁴⁸² Ibid., p. 45.

⁴⁸³ Hô Chi Minh, de son vrai nom NguyễnSing Cung (19 mai 1890-02 septembre 1969) fut une grande figure du nationalisme vietnamien et symbole de la lutte pour l'indépendance du Vietnam contre l'impérialisme occidental.

⁴⁸⁴ La conférence de Fontainebleau fut un cadre de dialogue et de concertation entre le gouvernement français et le Viêt Minh, tenue en vue de trouver une solution au conflit de décolonisation du Viêt Nam. Ouverte le 06 juillet 1946, elle se termine brusquement sur un échec le 12 septembre avec des positions inconciliables sur l'intégration du Viet Nam dans l'Union française.

front national vietnamien⁴⁸⁵. Le conflit franco-vietming peut être divisé en deux phases historiques.

Durant la première phase, entre 1946 et 1949, les Viêt-Ming appliquent une guérilla meurtrière contre les troupes françaises.

La seconde phase du conflit s'étend de 1949 jusqu'à la fin des combats en 1954. Tout en bénéficiant de l'aide matérielle et logistique des Etats-Unis, les Français mènent une guerre de plus en plus directe et frontale contre les Viet Minh, qui bénéficient quant à eux du soutien des Chinois⁴⁸⁶, leur permettant de mettre sur pied une véritable armée conventionnelle et formée.

Malgré l'aide indirecte apportée par les USA à la France dont les forces militaires étaient exténuées par la résistance adverse et plusieurs années de combats, la France renonça après la lourde défaite de DiênBiên Phu en mai 1954⁴⁸⁷. Les accords de Genève, signés en juillet 1954, consacrèrent le départ des Français du Nord du Viet Nam (Tonkin) et la division du Viet Nam en deux, limité à travers le 17^{ème} parallèle : d'une part la république démocratique du Viet Nam au Nord, communiste, et d'autre part le centre et le Sud avec une administration française.

Plusieurs raisons expliquent la "victoire" des Viet-Minh face à l'armée française. D'abord, la maîtrise du terrain, qui permettait aux troupes Viet Minh de mieux se mouvoir et se camoufler. Ensuite, la participation populaire à la guerre de libération du peuple par toutes les composantes de la population. Pensé par Ho chi Minh, ce dernier appelle le peuple Vietnamien tout entier à se soulever contre l'envahisseur étranger et à planifier des actions de guérilla.

De plus, l'application des tactiques de la guérilla par les Viet Minh ne permit pas à la France de mettre en exergue sa supériorité technique et militaire. Ho Chi Minh fit référence à l'emploi de la guérilla à travers la métaphore du "combat du tigre et de l'éléphant". Le Tigre tapis dans la Jungle allait harceler l'éléphant figé, qui, peu à peu, se viderait de son sang et mourrait d'épuisement⁴⁸⁸.

⁴⁸⁵ En novembre 1956, une grave crise éclate entre la France et le Viet Minh dans le port de d'Haiphong à 100 km d'Hanoi. Des échauffourées entre militaires français et vietnamiens s'en suivent. Le 23 novembre, plusieurs milliers de civils vietnamiens périrent : ce fut le début de la guerre d'Indochine.

⁴⁸⁶ Lorsque Mao Tsé TOUNG, vainqueur de tchangKaï-chek contrôla les frontières entre la chine et le Tonkin, les Vietminh reçurent des armes en provenance de la chine. Cf. P. Messmer, *Les blancs s'en vont*, p. 52.

⁴⁸⁷ P. Blanchart, N. Brancel, S. Lemaire, *Décolonisations françaises. La chute d'un empire*, p. 18.

⁴⁸⁸ Vo Nguyen Giap, *Guerre de libération. Politique, stratégie, tactique*, Editions sociales, Paris, 1970.

La prise en considération de la stratégie militaire efficace adoptée par les Viet-Minh pendant la guerre d'Indochine entraîna des changements stratégiques et méthodiques de la guerre antissubversive menée par la France. Ainsi, au Cambodge, à partir de 1952, la France réactualisa la politique de regroupement, à travers la création des camps de regroupement dans l'optique de lutter plus efficacement contre le vietminh.

Pendant les années 1951-1952, le Cambodge fut confronté à une grande guérilla urbaine et rurale menée par le vietminh⁴⁸⁹. A travers des actions psychologiques incluant la persuasion et l'intimidation, les nationalistes prennent progressivement le contrôle d'une grande partie du territoire. Face à l'ampleur de la guérilla, les autorités cambodgiennes et françaises réagissent à travers l'utilisation des mesures classiques de lutte contre la subversion, à savoir : la construction d'ouvrages fortifiés visant à protéger les axes et les points sensibles, et la constitution de commandos spéciaux ayant pour mission d'exploiter les renseignements⁴⁹⁰. A cause du mode d'habitat dispersé pratiqué par les populations, les mesures de lutte utilisées contre la guérilla s'avérèrent inefficaces et ne limitèrent pas l'avancée des vietminh. Pour les Français, le problème à résoudre se résume ainsi : 'Enlever aux rebelles l'appui de la population et mettre à l'abri des représailles les habitants dispersés sur des distances parfois considérables⁴⁹¹'. Par la suite, les autorités militaires et civiles françaises et Cambodgiennes se décidèrent à organiser la population à l'instar des rebelles de manière à la contraindre à prendre parti pour le gouvernement local en assurant son autodéfense. Pour y parvenir, il fut décidé de regrouper les populations dans les lieux stratégiques⁴⁹² ou elles pourraient facilement être contrôlées et protégées par les forces gouvernementales. Au total, un million de paysans furent regroupés au Cambodge⁴⁹³. Cette méthode de regroupement reposait sur trois principes : d'abord la satisfaction des besoins élémentaires des populations par leurs propres moyens⁴⁹⁴. Ensuite, le site choisi devait être

⁴⁸⁹ M. Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, Paris, Cahier du RETEX, juin 2003 P. 80

⁴⁹⁰ Ibid.

⁴⁹¹ Ibid

⁴⁹² Avant de commencer les regroupements, des études préalables prenant en compte les expériences antérieures du même type ont été conduites. On a recherché par exemple la période de l'année la plus favorable sur le plan économique, afin de ne pas pénaliser les habitants. Dès le début du mouvement, l'armée prend position sur la zone pour permettre aux équipes administratives, aidées des spécialistes de la propagande et de l'assistance médicale, de préparer sereinement la manœuvre. Les militaires ont pour mission d'aider aux travaux d'aménagement et d'instruire les futures milices. Cf. MéridecRaffray, *Contre insurrection...*, p. 81.

⁴⁹³ Il n'y eut pas de politique officiellement proclamée de regroupement des populations au Cambodge, l'initiative a été prise par les civils et les militaires en charge des responsabilités régionales ; ces mesures furent simplement approuvées par le gouvernement dont l'action ne se fit sentir que par une aide matérielle modeste. Cf. MéridecRaffray, *Contre insurrection...*, p. 81.

⁴⁹⁴ Les habitants regroupés devaient pouvoir continuer à satisfaire sans difficultés leurs besoins vitaux (culture, pêche, chasse, etc.). Sauf quelques rares exceptions, les habitations ne furent donc déplacées que de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres au maximum.

suffisamment vaste pour recevoir les infrastructures urbaines modernes : écoles, infirmeries, marchés, coopératives et équipements techniques pour les paysans, etc. Par ailleurs, il fallait que les nouveaux villages soient inclus dans le dispositif d'autodéfense du canton, lui-même intégré dans celui de l'arrondissement, qui dépend à son tour des mesures adoptées à l'échelle de la province. Pour cela, les villages furent regroupés à proximité des axes routiers auxquels ils étaient systématiquement reliés par au moins deux pistes carrossables. Les villages regroupés furent également fortifiés et défendus par une milice constituée sur la base des hommes du village, assistée par les militaires. Au final, les regroupements permirent à l'armée gouvernementale cambodgienne soutenue par la France de repousser les nationalistes vietminh et de soumettre le territoire.

La débâcle des troupes françaises pendant la guerre au Vietnam, et le succès des camps de regroupement au Cambodge permirent aux stratèges militaires français de tirer des leçons et de formuler des théories de la guerre révolutionnaire⁴⁹⁵, qui furent affinées et expérimentées pendant la guerre d'Algérie (1954-1962).

II- LES FONDEMENTS INTERNES JUSTIFIANT LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN

Au Cameroun, l'immensité du territoire, l'hostilité du relief, de la végétation, de l'hydrographie, et la dispersion de l'habitat, combinées à la volonté de l'administration coloniale française d'optimiser l'exploitation économique du territoire, justifient l'implémentation de la politique de regroupement.

A- LES RAISONS GEOECONOMIQUES JUSTIFIANT LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN : 1922-1936

Pendant la période de conquêtes coloniales européennes en Afrique, les obstacles naturels constituaient de véritables difficultés dont les Européens devaient surmonter pour briser les résistances.

1 -Juguler l'influence de la géographie sur les stratégies de résistances des peuples

La Première Guerre mondiale justifie la présence française au Cameroun. La capitulation de la garnison de Mora dirigée par le capitaine Von Raben le 15 février 1916

⁴⁹⁵ Parmi ces théories, on peut citer la pensée contre insurrectionnelle de David Galula, de Jacques Hogard, Roger Trinquier, Jean Nemo, Charles Lacheroy. Tous sont des officiers français ayant participé de près ou de loin aux différentes opérations militaires pendant la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie.

marque fin du conflit sur ce territoire⁴⁹⁶. Le 21 septembre 1915, Français et Anglais signent un accord qui détermine les modalités de l'administration provisoire de l'ancien protectorat allemand par les deux puissances : c'est le début du condominium⁴⁹⁷. Cette administration conjointe du Cameroun entre la France et la Grande Bretagne s'acheva par le partage du Cameroun le 04 mars 1916⁴⁹⁸. Des 787.840 km² du "Grand Cameroun"⁴⁹⁹, l'Angleterre ne prend qu'une bande de 53 000 km², et une zone de 60 à 80 km de large⁵⁰⁰. La France reçoit de ce partage 425 000 kilomètres carrés. Le 14 mars 1916, un télégramme du gouvernement français demande au général Aymerich de restituer à l'AEF les territoires cédés en 1911 au Cameroun Allemand⁵⁰¹.

Le Cameroun sous mandat français fut situé en Afrique centrale, au-dessus de l'équateur, entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au Sud. Il s'étire du 2° au 13° de latitude Nord et s'étale du 9°34 au 16°15 de longitude Est. Il a l'allure d'un triangle rectangle de 700 km de base et de 1200 km d'hypoténuse. Il couvre 432.500 km² et compte d'après le recensement de 1926, environ 1.877113 habitants⁵⁰². Il s'ouvre au Sud-Ouest sur l'océan atlantique, et est limité à l'Ouest par le Cameroun sous mandat britannique et le Nigeria, au Nord par le Tchad, à l'Est par l'Oubangui Chari, au Sud-Est par le Congo, au Sud par le Gabon et la Guinée équatoriale⁵⁰³.

Sur le plan physique, le Cameroun sous mandat français se distingue à travers la diversité de son milieu physique. De la baie du Biafra au Lac Tchad, il juxtapose des cuvettes, des plaines, des plateaux étagés et grands massifs volcaniques.

Ce relief morcelé disséminé sur tout le territoire, combiné à la diversité de son couvert végétal, constituait un atout naturel dans les résistances face aux conquêtes européennes, à l'administration des territoires, et fut l'un des facteurs qui suscita le regroupement de certains

⁴⁹⁶ D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions clé, 2010, p. 123.

⁴⁹⁷ Ibid., p. 131.

⁴⁹⁸ Ibid.

⁴⁹⁹ Pour résoudre la rivalité qui oppose la France à l'Allemagne à propos du Maroc en 1911 (coup d'Agadir), la France cède à l'Allemagne une partie de son empire colonial en Afrique centrale. Il s'agit du bassin du sangha avec des points sur l'Oubangui et le Congo, ainsi qu'une bande du Gabon. En retour elle maintient dans son giron le Bec de canard. Cette acquisition de 1911 est appelée par les Allemands le "New Kamerun". Cf. D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme...* p. 94.

⁵⁰⁰ Ibid., p. 133.

⁵⁰¹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, p. 193, Tome 1.

⁵⁰² ANY, APA, 11253, recensement et statistique 1926.

⁵⁰³ C. G. Mounkam, "La gendarmerie au Cameroun sous administration française 1916 – 1960", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, UYI, 2007-2008, p. 13.

villages à proximité des voies de communication par les administrateurs coloniaux. Ainsi, Dans la région du Mbam par exemple, le relief est constitué de zones d'aspects différents. On y rencontre des savanes, des galeries forestières, des forêts denses, des montagnes à pentes rapides, des falaises escarpées, des vallées très enfoncées en dents de scie, des vastes surfaces planes, etc... Zone de pré-savane, c'est-à-dire située entre la savane et la forêt⁵⁰⁴. Le relief fut utilisé par les peuples du Mbam comme moyen naturel de résistance à la pénétration européenne. A propos du rôle joué par le relief dans les résistances des Mbamois à la pénétration allemande⁵⁰⁵, Eldrige Mohammadou note que, lors de la confrontation contre les Allemands, le grand avantage des Vouté fut leur parfaite connaissance du terrain⁵⁰⁶. Ce rôle stratégique joué par le relief et la végétation dans la résistance des Vouté est renforcé par les propos de Jean Claude Wouri qui affirme que :

Linté est protégé par les pentes abruptes de son relief, et (...) celles-ci sont infranchissables. Quant à Nguila, elle est aussi située dans un site refuge dans la mesure où elle est entourée d'un fossé indépendant d'une clôture solide, de même protégé à l'Est par les marécages impraticables. Ce site privilégié est renforcé par la montagne de Ndoumba à Nguila (montagne sur laquelle le village était construit) et les grottes Bankoutou dans le cas de Linté⁵⁰⁷.

Il est donc clair que, le relief, à travers les sites refuges qu'il offrait, constitua un apport stratégique pour les Vouté de Linté et de Nguila dans leur combat mené contre l'envahisseur étranger allemand.

Aussi, les Lemandé, localisés dans le Mbam, tout comme les Nyemyem dans l'adamaoua, exploitèrent astucieusement les montagnes pour résister à la pénétration allemande dans leur région. Le major Hans Dominik déplorait les difficultés liées au relief montagnard en pays Lemandé en ces termes :

Dans un pays de montagnes où la vue est bonne, il est facile de se protéger, mais difficile d'obtenir des succès efficaces, parce que l'indigène voit de loin tout mouvement. Une fois qu'il connaît l'effet du fusil il s'en va de mont en mont, apparaît à l'endroit où on était auparavant et disparaît dès qu'une patrouille arrive⁵⁰⁸.

De plus, chez les Banen, ManimbenTombi a su profiter du couvert végétal pour tendre des embuscades aux troupes allemandes. Pendant sa résistance héroïque, ce leader politique à plusieurs reprises combinait l'utilisation de la tactique de la terre brûlée dans certaines circonstances et dans d'autres, la technique des embuscades, au cours desquelles le couvert

⁵⁰⁴ A. EkomiAmoka, "Exploitation et production du bois dans le Mbam. Etude historique à partir de la société africaine de bois du Mbam (SABM) 1961-1994", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2004, p. 08.

⁵⁰⁵ J. P. Mekinde, "L'hégémonie allemande dans le Mbam (1888-1914)". Essai d'étude historique, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 71

⁵⁰⁶ E. Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central..."p. 85.

⁵⁰⁷ Cité par J.P. Mekinde, "L'hégémonie allemande dans le Mbam...", p. 71

⁵⁰⁸ Ibid

végétal servait d'abris à ses guerriers et leur permettait de se faufiler derrière les troupes pour se jeter derrière les colonnes des porteurs. Ces assauts furent repoussés grâce à la mitrailleuse⁵⁰⁹.

Tout comme le relief, l'hydrographie fut aussi une contrainte à la conquête militaire allemande du Cameroun. Ainsi, chez les Batschenga, Pendant le séjour du Lieutenant Dominik en date du 23 août 1899, avec le lieutenant Klein et quatre soldats, il fut informé que deux Haoussa venant de Ngaounderé au mois de juillet furent dévalisés par les Batschenga. Convoqué à trois reprises, le chef Abanda refusa de se présenter. Ce dernier regroupa ses principaux guerriers et s'enfuirent dans les îles où il était très difficile de les attaquer à cause de l'épaisseur de la forêt et la présence des rapides. Pour surmonter l'obstacle de l'hydrographie, la troupe allemande se procura deux canoës sur les chutes de Nachtigal et fit la commande des fusils à tirs rapides. Quand l'attaque fut lancée, la troupe descendit la Sanaga et s'approcha des îles. Elle tenta en vain de déloger les Batschenga en utilisant les grenades pendant dix heures de temps. Au cours de la fusillade, les canoës allemands tentèrent de se rapprocher des îles ; tout à coup, un énorme canoë indigène surgit et fit chavirer les deux canoës de la troupe. Les soldats Njo et Komi moururent dans les flots. Plusieurs canoës indigènes chavirèrent également⁵¹⁰.

Après le départ des Allemands en 1916 et l'arrivée des Français dans la localité de Bafia et ses environs, les Bapé, localisés dans le Mbam s'appuyèrent une fois de plus sur le relief pour s'opposer à la pénétration française⁵¹¹. Face au refus du chef Nwal à Mandoki de se soumettre sous le joug de la domination française, accusé d'encourager ses populations à la désobéissance civile et au chauvinisme qui se traduisait par le refus du paiement de l'impôt et de participer aux travaux forcés et prestations, plusieurs expéditions punitives furent envoyées par l'administration coloniale française pour soumettre Nwal à Mandoki et briser la résistance des Bapei⁵¹². Refugié sur les hautes montagnes de Ndeng avec le reste de la population, les guerriers Bapei, les nommés Nwawel à Yakan, Dan à Koumkoum, et KowoKoumkoum

⁵⁰⁹ P. Emog, 'Le pays Banen et bafia...', p. 81.

⁵¹⁰ A. E. DogmoDjoukang, 'L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 2009, p. 19.

⁵¹¹ M. Guiala, 'La résistance des Bapé à la colonisation française (1916-1937)', Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2003, pp. 56-57.

⁵¹² Coordonnées par le lieutenant Charles, sous la conduite des principaux chefs tels que : Ntah à Medioo, Matchan, Yakan à Mpei de Lablé, Isseri à Zom de Tsékani, Nwal à Rikam de Isseri, Keedi à Mpon de Goufan, AbandaMetong de Bitang, Baban à Beyeg de Mouko, plusieurs expéditions furent lancées contre les Bapei

rejoignirent le mont Nlai, la plus haute et la plus escarpée des montagnes Bapei. Le récit des affrontements entre les Bapei et les troupes françaises fut conservé par la tradition orale :

Lorsque l'armée ouvrit le feu, rien n'inquiéta les guerriers Bapei. Quand l'armée voulut escalader, ils lâchèrent de grosses pierres qui venaient s'écraser sur les soldats. Les soldats ne connaissant pas le passage secret pour atteindre le sommet ; ils furent obligés d'arrêter une vieille femme qui, soumise à une oppression austère, céda et montra ledit passage. Voyant cela, Nwawel à Yakan demanda à ses frères de fuir et resta combattre seul⁵¹³.

De plus le relief était aussi utilisé par les Bafia et Bapei dissidents pour facilement échapper aux patrouilles françaises. Dans son compte rendu à propos de la reconnaissance en pays Bafia, le capitaine René mentionne que : “Sur tout le parcours, les villages et cases isolées sont vides, quelques indigènes juchés sur les plus hauts pics, regardent arriver les tirailleurs et fuient sitôt qu’une patrouille tente de les approcher⁵¹⁴”. A propos des résistants Bapéi et Bafia à l’implantation de l’administration française sur leur territoire, le lieutenant Charrier note : “tous ces dissidents habitent la crête de la montagne des Bapés ou ils se croient à l’abri de tous⁵¹⁵”.

Le relief et la végétation dans le Mbam ont ainsi fortement perturbé l’action militaire des troupes françaises engagées dans la soumission des Bafia et Bapei. Ces deux éléments naturels combinés permirent aux Bafia et Bapei qui s’opposèrent à l’administration française d’établir une zone refuge dans laquelle ils se croyaient invulnérables. Paul Emog démontre bien cela lorsqu’il fait ressortir les atouts du repère des dissidents Bafia et Bapei. Il mentionne :

Ce repère grâce auquel tous les résistants radicalisèrent leur mouvement représentait un massif montagneux s’étendant du Sud-Ouest au Nord-Est, entre l’ancien poste allemand de Bafia et le Mbam, sur une longueur de 30 km environ et une base approximative de 3 km. L’accès à cet îlot anti-impérialiste était extrêmement difficile. Il y poussait de surcroît une “brousse très épaisse” au milieu des rochers. L’ensemble de ces avantages militaires singuliers permettait aux “dissidents” à défaut de croire à une victoire finale de retarder tout au moins l’action des Français par le maintien d’une zone de liberté⁵¹⁶.

Aussi, on note que pendant les premières heures d’implantation de l’administration coloniale française au Cameroun, le relief de certaines régions constitua un véritable handicap à l’administration du territoire. Ce fut le cas dans le pays Banen où la combinaison entre le relief, l’hydrographie et la végétation constitua une entrave à l’administration de la

⁵¹³ M. MbassaSouta, *Un cri dans le désert*, Yaoundé, Editions Begueni, 2014. p. 42.

⁵¹⁴ ANY, APA, 10760, compte rendu du Lieutenant René, commandant la reconnaissance en pays Bafia, au Capitaine chargé de l’expédition des affaires de la Région du Centre-Cameroun (20 /05/1917

⁵¹⁵ ANY, APA, 10760, Rapport du lieutenant Charrier au chef de la subdivision de Yoko sur les opérations en pays “Bapé” du 26 /8/1919.

⁵¹⁶ P. Emog, “Le pays Banen et Bafia...”, p. 181.

subdivision de Ndikiniméki pour les Français. Iyebi Mandjeck, apporte un peu plus de précisions sur le morcellement du relief chez les Banen :

Le pays Banen est situé dans la zone de transition entre le plateau sud-camerounais qui en couvre la plus grande partie, l'extrême avancée des plaines littorales et la retombée méridionale des hauts plateaux de l'ouest. Les altitudes sont comprises entre 21 mètres sur le lit de l'Ebo et sur un massif dont les trois côtés sont à l'ouest. De cet ensemble ainsi présenté, se dégage deux paysages morphologiquement distincts, à savoir la plaine et le plateau. La zone de plateau ici est constituée par deux secteurs dont l'un est fortement disséqué et élevé, avec des altitudes supérieures à 800 m, et l'autre relativement calme, monotone et troublé par des chaînons de direction Nord-Est ou Sud-Est. Le secteur disséqué est limité à l'Ouest par une ligne suivant le cours d'eau Kyakan passant par la Makombé jusqu'à son point de flexion au niveau du Ndol et suivant une ligne imaginaire Nord-Est et Sud-Ouest jusqu'au niveau de la Dibamba. Ses limites Est sont matérialisées par la longitude 10° 40'. C'est dans cette partie qu'on retrouve le point le plus élevé du pays Banen sur le plateau Ndokobanol, (1304 m). Le secteur à chaînon se situe à l'Est. D'allure monotone dans son ensemble, cette monotonie est rompue par des chaînons qui culminent à 900 m d'altitude alors que l'altitude moyenne de ce secteur est de 650 m. On y distingue le chaînon de Ndeketan à Etoundou, celui de Yafa à Ndokobissoung⁵¹⁷.

Il s'avère que ce relief peu élevé et varié, constitué de montagnes, des falaises escarpées, des vallées encaissées, des hauts plateaux⁵¹⁸ situés à l'Ouest constituaient un obstacle naturel pour le déploiement des administrateurs coloniaux dans la subdivision de Ndikinimeki⁵¹⁹. C'est l'une des raisons pour lesquelles il fut enjoint aux populations Banen de la subdivision de Ndikiniméki, à partir de 1924, de quitter leurs habitats forestiers pour venir se recaser aux alentours des routes⁵²⁰.

De plus, pendant la rébellion, ce relief constituait un habitat de prédilection pour les "rebelles"⁵²¹. Les différents "maquis" dans cette région ont été construits sur ces hauts plateaux, sur les crêtes et les flancs de ces collines. Ce relief peu accidenté permettait le repli rapide et facile des "rebelles" ; très accidenté, il était aussi d'un apport stratégique pour les "rebelles" et constituait donc un obstacle majeur pour les forces de défense au cours de leurs différentes incursions dans la forêt dont le but était de mettre hors d'état de nuire les "hors la loi" ; c'est ainsi que les militaires essuyaient plusieurs défaites dans leurs tentatives de délogement des "rebelles" dans leur habitat dans la subdivision de Ndikinimeki.⁵²²

En ce qui concerne la végétation, dans la subdivision de Ndikinimeki, on distinguait ici des zones de forêt et de savane. O. Iyebi Mandjeck est de cet avis à travers cette description :

⁵¹⁷ O. IyebiMandjek, " L'évolution du système agraire... ", p.18.

⁵¹⁸ Ces hauts plateaux ont une altitude moyenne de 800 m, parmi ceux-ci, se distinguent le mont Feunkwing : 1068 m, le mont Ehola : 110 m, le mont Mboka : 1105 m. Cf. O. Iyebi, Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 18.

⁵¹⁹ L. C. Oubel, "Le 'Maquis' dans la Subdivision...", p. 10.

⁵²⁰ Entretien avec Batanken, 78 ans, ancien député suppléant du Mbam et Inoubou, Ndikinimeki, 16 août 2014.

⁵²¹ L. C. Oubel, "Le " Maquis" dans la subdivision...", p. 10.

⁵²² ASNDI. Confidentiel 1965-1967, Rapport politique mensuel du mois d'octobre et novembre 1965.

Le pays Banen se trouve dans la zone de contact forêt- savane, par conséquent, sa végétation présente un double visage. A l'Est, la savane péri-forestière et à l'ouest la forêt hydrophile qui présente plusieurs faciès. Sur les pentes du plateau et jusqu'au bas-pays de Yabassi, montagnes et vallées sont couverts par la "rainforest" ou forêt de mousson.⁵²³

Dans cette forêt, on trouve des essences caractéristiques telles que *L'ophiraprocera* ou Azobé, le *khayaivorensis* ou acajou, le *chlorophoraexcelsa* ou Iroko⁵²⁴ ; dans la vallée de l'Inoubou, subsiste de lambeaux de forêt primaire. Cette végétation renferme aussi de nombreuses espèces fauniques à l'instar des grands animaux (singes, éléphants lions etc.) des reptiles (serpents crocodiles, etc.). La présence de la forêt et des grands arbres étaient un obstacle pour les tournées des administrateurs coloniaux et constituait un habitat de prédilection pour les "rebelles" et leur servait de cachette⁵²⁵. De nombreux "maquis" furent construits entre les arbres. Les pistes étaient difficilement accessibles. De même, perchés sur les arbres, les "rebelles" apercevaient facilement une présence étrangère. Le signal des sentinelles facilitait alors leur dissimulation entre les arbres et leur dispersion dans la forêt.

En définitive, le couvert végétal et la variété des essences dont regorgeaient les forêts de la subdivision de Ndikinimeki étaient un atout naturel géostratégique pour les "rebelles" et réduisaient le succès des raids lancés par les forces de défense française.

En ce qui concerne l'hydrographie, la subdivision de Ndikinimeki regorge d'une multitude de cours d'eau plus ou moins importants et appartenant à plusieurs bassins hydrographiques. Ces cours d'eau sont tributaires des grands fleuves à l'instar de la Makombé, la Dibamba, le Noun et la Sanaga⁵²⁶. Ces cours d'eaux appartiennent à trois bassins : le bassin du Wouri dans la partie centrale, c'est le plus important son cours principal ici est la Makombé qui prend sa source dans les plateaux du Haut Nkam avec pour affluents la Nihep dont le cours est renforcé par la Kyakan et l'Inoubou alimenté par la Molo au niveau de Ndokbou et la Nouye au niveau de Ndol⁵²⁷.

Le bassin de la Sanaga dans l'extrême Est et le Sud se divise en deux branches⁵²⁸. Ces cours d'eau prennent leur source dans le chaînon de Ndikoko. On distingue la Noëlle qui a pour affluent Twanga, Massia, Ninumb, Nebol et Lebamo. Les cours d'eaux Manoui, Makénéné prennent leur source à Ndikoko et se jettent dans le Noun.

⁵²³ O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 22.

⁵²⁴ I. Dugast, Monographie de tribus Ndiki..., p.27.

⁵²⁵ L. C. Oubel, "Le "Maquis" dans la subdivision...", p.9.

⁵²⁶ O. IyebiMandjeck, " L'évolution du système agraire...", p.27.

⁵²⁷ L. C. Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision...", p.9

⁵²⁸ Ibid.

Le bassin de la Dibamba est composé de deux cours d'eau importants : l'Ebo et l'Ekem qui coulent dans les régions de la subdivision de Ndikinimeki limitrophe avec le Nkam et la Sanaga maritime. Ces cours d'eaux constituaient un sérieux handicap à la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de la subdivision, limitaient les déplacements des administrateurs coloniaux lors de leurs tournées, ce qui a aussi favorisé le regroupement des populations par l'administration coloniale en 1924 le long de la route nationale numéro quatre.

L'hydrographie fut aussi très déterminante dans le regroupement des populations pendant la période du "maquis" car elle était d'un apport non négligeable dans l'approvisionnement alimentaire des "rebelles"⁵²⁹ et un obstacle pour les forces de l'ordre. L'absence des ponts sur ces cours d'eau constituait un frein pour le déplacement des forces de l'ordre et un facteur d'isolement pour les maquisards. Ainsi, la présence de ces cours d'eau sur toute l'étendue de la subdivision était aussi une aubaine pour les "rebelles" dans la mesure où ils n'hésitaient pas à se servir des cours d'eaux pour échapper aux patrouilles des forces de l'ordre⁵³⁰. La région du Mbam ne constitue pas la seule localité du Cameroun où les facteurs naturels furent utilisés comme atout par les nationalistes.

Chez les Bassa du Nyong et Kellé, situés dans une région de plateaux jalonnés de montagnes, le relief présente un aspect fortement disséqué. Il présente des interfluves aux sommets arrondis et aux pentes abruptes, comprenant des vallées avec des fonds plats et marécageux⁵³¹. Ce relief est disséminé par des cours d'eau et des inselbergs, des chainons résiduels et des roches cristallines plus ou moins altérées⁵³². La végétation est constituée en grande majorité par la forêt équatoriale à l'exception de la région de Ndom où on note la présence de la savane. La savane se démarque comme une trouée au cœur de cet ensemble de cime verdoyante. Localisée vers le Nord, cette végétation est constituée d'une forêt caducifoliée constituant une savane arborée.

En ce qui concerne la forêt, elle se présente dans un état naturel et sauvage à la fois luxuriante, majestueuse et impressionnante. Elle présente deux parties constituées respectivement d'une forêt primaire et d'une forêt secondaire. La forêt primaire compte

⁵²⁹ Ibid., P. 10

⁵³⁰ Entretien avec Bédoum, 82 ans, autochtone de Ndoknabaho, Ndokbassaben, 18 juillet 2014.

⁵³¹ Ndje Second, "La femme Basa'a du Cameroun au "Maquis" : 1955-1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.

⁵³² A.A. MbadiIyock, "L'histoire d'une mission catholique en pays bassa : Andreeasberg 1912-1975 " mémoire de DIPESS II, ENS de Yaoundé, 1999-2000, p. 9.

plusieurs paliers allant d'arbres filiformes (cas des parasols) avec un tronc lisse dont les hauteurs dépassent facilement 40 m aux jeunes arbres aux allures maigrichonnes (lianes et plantes épiphytes). Cette forêt occupe le secteur des plateaux, une partie de la plaine et des vallées des cours d'eau.

Quant à la forêt secondaire, elle occupe le secteur de la plaine du littoral et est tout simplement la résultante de l'activité agricole surtout là où il y'a une forte concentration humaine⁵³³. C'est dans cette forêt que le mouvement nationaliste camerounais UPC, dans sa lutte contre l'administration coloniale en place installa ses premiers maquis, à l'instar de celui de Ruben Um Nyobé au moment où il fut assassiné, localisé dans la forêt de Liberlingoy près de Boumnyebel⁵³⁴. Aussi, le maquis de la forêt de Ndognihibe dans la sanaga-Maritime, commandé par Bapia Etienne et à partir duquel il planifia en juillet 1961 les attaques du village Ndom, ainsi que les maquis de Makandapouth dans la forêt de Ngambé⁵³⁵.

Il est important de mentionner que, les populations de la partie Sud du Cameroun sont intimement liées à l'espace forestier. Lieu sacré et de rencontre avec les divinités, le choix de la forêt comme zone de refuge fut opéré aussi à cause de son rôle protecteur. Dans ce lieu, les populations se sentaient invulnérables et invincibles. Pendant la rébellion, la forêt a servi de zone de refuge aussi bien aux populations locales qu'aux "maquisards". Dans le sud de la localité de Bangangté, certains rebelles se servaient des écorces des arbres qui devraient les rendre invulnérable contre les tirs des forces armées⁵³⁶. Dans la subdivision de NdiKiniméki, lors des attaques des "maquisards" plusieurs familles se refugiaient en forêt autour des troncs d'arbres aux vertus d'invisibilités pour échapper aux "rebelles"⁵³⁷. Dans le canton Ndokbiakat, après les attaques du village Ndokbaambi en 1961 par les rebelles en provenance de la Sanaga-Maritime, les populations de ce village passèrent plusieurs jours en forêt pour avoir la vie sauve⁵³⁸.

Les regroupements furent donc utilisés par l'administration coloniale pour soustraire les populations à cet environnement naturel que représentent la forêt et le relief. Pendant la période des conquêtes coloniales, la maîtrise de la végétation et du relief permit aux populations locales de mieux se défendre contre l'envahisseur étranger en menant des actions

⁵³³ Ndje Second, "La femme basa'a du Cameroun au "maquis", pp. 11-12.

⁵³⁴ Entretien avec S. BapouManok, 70 ans, chef du village Ngog-Mapubi centre, Ngog-Mapubi, 16 août 2020.

⁵³⁵ ANY, APA, 1AA613, Département de la Sanaga-Maritime, bulletin de renseignements hebdomadaire, 1961.

⁵³⁶ F. Ndjimwo, Nzinkeu, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté de 1957 à 1971", Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, 2020, p. 19.

⁵³⁷ Entretien avec F. Ngomen, 62 ans, opérateur économique, Yaoundé, 10 février 2021.

⁵³⁸ Entretien avec J. Beas, 85 ans, chef de 3^{ème} degré du village Massoumbou (PK 21), 15 août 2019.

de guérilla. Pendant la période d'administration, les populations firent une fois recours aux éléments de la nature pour se soustraire au système d'exploitation colonial mis en place par la métropole. Pendant la période de la rébellion, c'est dans les forêts de la Sanaga-Maritime et par la suite de l'Ouest que se formèrent les tous premiers maquis, dont le but ultime fut d'obtenir l'indépendance véritable du Cameroun et sa réunification.

La région de l'Ouest, site de hauts plateaux, constitua aussi une zone où l'administration coloniale française s'appuya sur les regroupements des populations pour minimiser l'influence des facteurs géographiques sur les stratégies de résistances actives et passives.

Dans la région de l'Ouest, pendant les troubles nationalistes que le Cameroun connut après son indépendance en 1960, le relief des hauts plateaux constitua un atout favorable au développement des activités de la "rébellion".

Du point de vue géographique, les localités occupées par les populations dites "Bamiléké" se situent entre le 5^e et 6^e degré de latitude nord, le 9^e et le 11^e degré de longitude Est. D'une superficie relativement réduite : 6200 km². Cette région comprend plusieurs secteurs. D'abord la zone de hauts-plateaux, variant entre 800 et 1500 m. Sa partie Sud, relevée, dépasse 2000 m dans les Monts Bana. Cette zone se caractérise par des cours d'eau coulant dans des vallées profondes et qui retombent assez brusquement par la plaine du Nkam.

Il existe aussi une zone de plateaux dominée par un ensemble de sommets volcaniques qui forment la partie montagneuse, variant entre 1500 et 2500 m d'altitude. Le point culminant se situe dans le Mont Bamboutos (2700 m). Cette partie qui forme une espèce d'arc de cercle s'étire dans les départements des Bamboutos, de la Menoua et du Ndé⁵³⁹.

De même, on retrouve une zone basse comprise entre 500 et 800 mètres d'altitude qui s'étale tout autour du plateau dans la vallée du Nkam, la dépression des Mbo et la vallée du Noun.

Dans cette région, le relief de montagne et la végétation furent constamment utilisées par les "rebelles" pour échapper aux différents raids lancés par les forces de défenses. Ainsi, les combattants nationalistes se réfugiaient constamment dans les montagnes et les zones d'accès difficile où furent implantés les maquis. A Bandenkop, ce fut à Pecten, en pleine forêt

⁵³⁹Tachago, "Travail et main-d'œuvre. Transfert des Bamiléké dans le Mungo 1916-1946", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1982, p. 7.

sur le site de la société américaine de prospection minière, que le Q G de L'ALNK fut installé. Il fut construit sur un site d'altitude élevée, offrant une large sécurité aux combattants. Les sentinelles, perchées aux sommets des collines, pouvaient observer les mouvements des assaillants au loin. De plus, aucun hélicoptère ne pouvait se hasarder à faufler entre les collines pour découvrir le secret de leurs entrailles au risque de se faire cueillir par des tireurs postés sur les plateaux⁵⁴⁰. Ce fut aussi le cas à Bamoungoum où les maquis furent localisés sous les bosquets. Le relief accidenté de ce village, son immense superficie, ainsi que ses marécages touffus contribuèrent à bâtir de véritables forteresses pour les rebelles. Ce relief favorisait les embuscades et les cachettes etc...⁵⁴¹ A Bamoungoum, le relief accidenté fut caractérisé par une chaîne de montagnes dominée par les sommets des monts Fombe (1585 m), et Doumbi Kwabang (1460 m). Ces différents sommets étaient utilisés par les maquisards comme des miradors de fortune pour repérer l'ennemi sur une longue distance⁵⁴². Dans cette unité administrative, la végétation disparate et simplifiée était dominée par des essences telles que *l'albizzia guinifera*, le *carapagrandiflora*, le *SizigiumStanllu*. Les forêts claires, parsemées de bambous dans les bas-fonds, servaient non seulement de bois sacré aux populations essentiellement drapées dans leur culture traditionnelle, mais aussi de dernier rempart vers le chemin de l'exil où la fuite des rebelles upécistes face à l'intransigeance de la pacification⁵⁴³ gouvernementale⁵⁴⁴.

De plus, l'Est de la réserve forestière des monts Bamboutos et le relief de Balatchi furent un abri de prédilection pour la "rébellion". Région de hautes montagnes et couverte de forêt, J. Boutrais signale à cet effet que : "Les derniers maquisards se cachent dans les forêts au Sud du Bamiléké et dans celles qui touchent les sommets des monts bamboutos. Ce massif devient l'un des derniers repères de la rébellion". La haute altitude des monts Bamboutos, qui culminent à 2400 m, combinée à la topographie de Balatchie couverte de gorges et de crêtes difficilement accessibles des monts Bamboutos facilitèrent l'installation en 1960 de sept importantes unités de l'armée de libération du Kameroun dans cette zone⁵⁴⁵.

⁵⁴⁰ R. Joseph, *Le Mouvement Nationaliste Au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p. 27.

⁵⁴¹ F. Kuikoua, *Le maquis à Bamoungoum et l'assassinat des dignes fils Mougoum*, Yaoundé, La Camerounaise du livre, 2017, p. 82.

⁵⁴² Ibid., p. 29.

⁵⁴³ La pacification est un euphémisme, généralement admis par les autorités françaises et leurs théoriciens pour justifier les violences perpétrées sur les populations indigènes qui refusaient de se soumettre. Ces méthodes pratiquées par les forces légales consistaient à imposer par la force le maintien de la paix par tous les moyens

⁵⁴⁴ Francis Kuikoua, *Le maquis à Bamoungoum...* p. 35

⁵⁴⁵ Boutrais, *Hautes terres d'élevage du cameroun*, volume 1, Paris, ORSTOM, 1995 p 144.

Au Cameroun, la présence des cours d'eau fut constamment utilisée comme un atout par différents peuples pour échapper aux différents assauts des envahisseurs étrangers. Dans la subdivision de Bangangté, la présence des fleuves Ndé, Noun qui arrosent la subdivision et forment en gros ses limites géographiques, politiques ethniques permit aux nationalistes pendant la période de la guerre d'indépendance de se replier facilement après avoir lancé plusieurs attaques dans le but d'échapper aux patrouilles des forces de défense. Le fleuve Ndé⁵⁴⁶ par exemple qui constitue une frontière avec le département du Mbam et Inoubou fut prisé par les nationalistes ; car la traversée du fleuve leur permettait d'aller se réfugier dans les localités voisines après plusieurs attaques⁵⁴⁷. C'est dans ce sens que Mesmin Kangélieu soutient que : Les lieux favorables à l'implantation des maquisards sont généralement les pieds des montagnes, les collines, les abords des ruisseaux ou des rivières. Le choix de ces emplacements était dicté par des mobiles stratégiques, défensifs ou alimentaires⁵⁴⁸,

Il nous paraît donc évident que, les peuples du Cameroun ont fréquemment utilisé leur environnement naturel pour se défendre contre toutes les formes d'agressions extérieures. Au moment de la pénétration allemande à partir de 1884, puis française à partir de 1916, le relief a fortement contribué au prolongement des résistances. Pendant la période d'administration française, les peuples du Cameroun, vaincus militairement, utilisèrent le relief et la végétation pour continuer de manière passive à résister à l'envahisseur étranger. C'est ainsi que les zones de montagne, les cours d'eau et la forêt furent utilisés pour se soustraire au paiement de l'impôt, au portage et aux travaux forcés. La réaction de l'administration coloniale française face à ce problème dont elle avait déjà été confrontée dans ses autres territoires coloniaux, comme nous l'avons démontré, fut le plus souvent de déplacer les villages des zones hostiles à leurs intérêts pour les regrouper dans des zones où elles pouvaient facilement servir aux intérêts de la métropole. Pendant les troubles nationalistes, les combattants nationalistes ont fortement utilisé le relief non seulement pour l'implantation des maquis, mais aussi pour faire échec aux méthodes classiques de lutte contre la rébellion. Une fois de plus, le colonisateur réagit en créant des camps de regroupement. Ces camps de regroupement désorganisèrent dans certains cas le mode d'habitat traditionnel.

⁵⁴⁶ Le fleuve Ndé s'étend sur une distance de 15 km à partir de sa source Nkofi au Sud-Ouest de Bazou jusqu'en son embouchure avec le fleuve Noun. Cf. M. N NandjouKousseu, "Tonga, une ville carrefour : approche historique de 1961 à 2000", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005, p. 9.

⁵⁴⁷ S. Dogmo, 56 ans, chauffeur, Yaoundé, entretien du 15 mai 2020.

⁵⁴⁸ M. Kangélieu, *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun : 1955-1971*, Yaoundé, Saint-Siro, 2003, p. 99.

2-L'habitat traditionnel : un obstacle majeur au projet colonial français

Traditionnellement, le mode d'habitat pratiqué par la grande majorité des entités ethniques du Cameroun fut l'habitat dispersé. Est considéré comme habitat dispersé, un habitat où les concessions sont distantes au minimum de 500 à 1000 mètres les unes des autres⁵⁴⁹. Cette disposition de l'habitat répondait à des préoccupations naturelles, et socio-économiques. En grande majorité, dans le Sud géographique du Cameroun, les habitations suivaient le tracé des cours d'eau⁵⁵⁰. Les premiers Allemands qui séjournèrent dans la zone de Yaoundé furent surpris par le mode d'habitat dispersé, caractéristique des différents clans Ewondo de Yaoundé et ses environs. Ils découvrirent dans la zone de Yaoundé, une population très dispersée, disséminée par petits groupes dans les clairières de la forêt et dont les habitations ne pouvaient avoir qu'un caractère précaire. A cet effet, Zenker écrit : "Il n'existe pas de village groupé dans la région de Yaoundé, mais simplement de fermes ou, mieux, des hameaux⁵⁵¹". D'après Zenker, chaque colline du site actuel de Yaoundé fut le siège d'une ou de plusieurs concessions familiales, de formes plus ou moins rectangulaire et qu'il fallait traverser pour poursuivre sa route⁵⁵². Essomba Philippe Blaise confirme l'antériorité de la dispersion de l'habitat dans la zone forestière au Sud Cameroun quand il affirme que :

Le colonisateur allemand a changé la physionomie de l'habitat et de l'autorité traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun. Ainsi, de l'habitat dispersé dans la vaste forêt dense équatoriale d'avant, on est passé à l'habitat regroupé sous forme de villages-rues⁵⁵³.

Chez les Banen de Ndikiniméki, d'après Iyebi Mandjeck⁵⁵⁴, 800 m au moins séparait les habitations à l'intérieur du *Hitik*⁵⁵⁵. C'est pour cette raison que Joseph Lecorfec, chef de la subdivision de Ndikiniméki affirme :

⁵⁴⁹ O. Iyebi, Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 41.

⁵⁵⁰ Les raisons qui justifient cette forte concentration des populations le long des cours d'eau furent économiques, sur les bords des cours d'eau, les sols bénéficient d'apports enrichissants d'humus issus des fréquentes inondations. La quasi-totalité de ces cours d'eaux furent très poissonneux, ce qui amène à penser que, la pêche fut un facteur déterminant dans la répartition spatiale de l'habitat. A ce propos, lire O. I. Mandjeck, "L'évolution du système agraire..." 1991.

⁵⁵¹ P. Laburthe-Tolra, "Yaoundé d'après Zenker" *Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université de Yaoundé*, n° 2, 1970, p. 39.

⁵⁵² D'après la description de l'habitat traditionnel de Yaoundé faite par Zenker, chaque colline porte le nom du chef de famille et compte 2 à 50 et même 80 personnes. Chacune correspond à un groupe de parenté ; la Nda Bot, c'est-à-dire la famille élargie, cellule économique de base, à la fois unité de production et groupe de défense. Cf. P. Laburthe-Tolra, "Yaoundé d'après Zenker", p. 39.

⁵⁵³ P. B. Essomba, "Les mouvements migratoires et la problématique de la chefferie traditionnelle au Sud-Cameroun sous la colonisation allemande (1884-1916)", in R. Npkwang, *La chefferie "traditionnelle" dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Yaoundé, l'Harmattan, pp. 217-234

⁵⁵⁴ O. I. Mandjeck, "L'évolution du système agraire..." p. 42.

⁵⁵⁵ Le terme *Itik* chez les Banen renvoie à la notion de clan ou à la tribu.

Il faut ajouter à leur décharge que les Banen tout comme les Nyokon sont très indépendants dans leur caractère comme dans leur tradition, indépendance qui se retrouve dans leur habitat puisqu'il n'y a aucun village digne de ce nom, les cases d'un même village étant éparses dans la brousse et souvent distantes de plusieurs kilomètres les unes des autres⁵⁵⁶.

D'après les populations du village Ndokotouna⁵⁵⁷ qui revisitent périodiquement leur ancien site d'occupation, près de 800 m séparaient les cases les unes des autres dans leur village avant l'arrivée des Européens. Des cris spécifiques furent utilisés par les habitants des concessions voisines pour pouvoir communiquer entre eux au quotidien sans se déplacer⁵⁵⁸.

Aussi, à l'Ouest, la dispersion de l'habitat fut originelle et spontanée. De l'avis de Jean Louis Dongmo⁵⁵⁹, elle fut le résultat de la combinaison de 4 facteurs : la présence de l'eau⁵⁶⁰, le morcellement du relief⁵⁶¹, la famille restreinte, l'amour d'indépendance⁵⁶², et la volonté d'occuper réellement tout le finage⁵⁶³. Vivre dans sa concession et se sentir maître de son cadre loin des regards, furent parmi les caractéristiques propres aux populations de l'Ouest⁵⁶⁴. Le paysage classique de cette région se présente comme un véritable bocage : habitat dispersé, champs émiettés, arbres utiles préservés et quadrillage serré de haies vives⁵⁶⁵. Toutes les cases familiales furent groupées autour de celle du chef et sont entourées des champs clôturés interdisant ainsi l'accès de l'habitat familial au bétail⁵⁶⁶. A l'Ouest, l'habitat dispersé a diminué au maximum la distance fermes-champs et a permis d'accroître le temps de travail ; il a rendu possible la fertilisation des champs par les déchets des cases.

Chez les Bassa du Cameroun, la dispersion de l'habitat caractéristique des Bassa est encore visible dans certains villages de Nyong-et-Kellé jusqu'à nos jours. Lors de nos

⁵⁵⁶ Cité par P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins...", p. 15.

⁵⁵⁷ Le village Ndoktouna fait partie de l'arrondissement de Yingui, il est situé à environ 30 km de Yingui

⁵⁵⁸ Entretien avec Ndoume Mark, Ndedi Mack Isack, planteur, chef du village Ndoktouna, Yingui, 15 septembre 2020.

⁵⁵⁹ J.L. Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké*...p. 78.

⁵⁶⁰ La forte densité du réseau hydrographique sur toute l'étendue du pays n'impose pas forcément la dispersion de l'habitat, mais il la rend possible.

⁵⁶¹ A cause du morcellement de l'espace, les terroirs (espaces homogènes ayant des caractéristiques agronomiques particuliers et sur lesquels s'impriment des paysages agraires particuliers) furent morcelés. Le désir de chaque paysan de posséder tous les terroirs impose l'habitat dispersé surtout dans l'optique de réduire au minimum la distance champ-habitation. Cf. J. L. Dongmo, *Le dynamisme bamiléké*...p. 78.

⁵⁶² La dispersion de l'habitat traduit dans le paysage l'émiettement de la société "bamiléké" en une poussière de familles restreintes. Le désir de chaque famille de vivre dans sa concession foncière justifie la dispersion de l'habitat

⁵⁶³ La compétition âpre pour le sol qui a présidé à l'installation des Bamiléqués sur leur territoire obligeait les populations d'une chefferie à disperser leurs habitations sur tout le finage pour manifester leur droit de propriété aux yeux des nouveaux arrivants et pour éviter tout empiètement de la part des autres chefferies.

⁵⁶⁴ R. NedjouSadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée 1955-1970", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2007. P 17.

⁵⁶⁵ G. Mainet, Le "fait Bamiléké au Cameroun", Les cahiers d'outre-mer, 1985, pp. 291-293.

⁵⁶⁶ *L'habitat au Cameroun, présentation des principaux types d'habitats, essai d'adaptation aux problèmes actuels*, publication de l'office de la recherche scientifique outre-mer, Paris, Editions de l'Union Africaine, 1952. P. 15.

investigations sur le terrain, sur la piste Bot-Makak-Ntouleg dans le département du Nyong-et-Kélé, nous avons été témoin de la dispersion de l'habitat dans plusieurs secteurs de ce tronçon. Jacques Champaud, dans son étude réalisée sur le terroir du village 'Mom' dans l'arrondissement de Makak précise avec certitude que l'habitat dispersé fut le mode d'habitat traditionnel chez tous les bassa⁵⁶⁷.

Il est donc certain que, l'éloignement entre les cases ou encore les concessions fut constaté et décrié par les administrateurs coloniaux au Cameroun. Pendant la période de conquête, nous l'avons déjà signalé, la dispersion de l'habitat fut favorable à la fuite des populations et la pratique de la guérilla. On pouvait apercevoir le colonisateur arrivé de loin et prendre les mesures nécessaires pour les combattre ou se cacher. Pendant "la mise en valeur" et l'exploitation économique des colonies, la dispersion de l'habitat rendait difficile la collecte de l'impôt, ainsi que la participation aux différentes prestations et recrutements de la main d'œuvre. Enfin, pendant la période de la "rébellion", le commandement militaire et civil français au Cameroun avait la conviction que, la dispersion de l'habitat fut un obstacle à l'implémentation de certaines mesures préconisées par les différentes théories de la guerre contre-révolutionnaire. A cause de ce florilège de raisons, on peut conclure que, les administrateurs coloniaux percevaient la dispersion de l'habitat comme un obstacle à la mise en place de leur politique. C'est l'une des raisons fondamentales pour laquelle la politique de regroupement fut appliquée au Cameroun.

La diversité géographique du Cameroun, ainsi que la dispersion de l'habitat, véritables obstacles à la conquête des territoires et au déploiement des administrateurs coloniaux sont les raisons naturelles qui motivèrent la mise sur pied de la politique de regroupement au Cameroun. Le choix de cette politique prit aussi en compte les considérations économiques.

B- LES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES LIES A LA POLITIQUE REGROUPEMENT

D'après Karl Marx, les faits économiques jouent un rôle déterminant dans le déclenchement des phénomènes historiques, sociaux et politiques⁵⁶⁸. L'impérialisme européen en Afrique n'échappa pas à ce principe. L'impérialisme fut justifié à travers plusieurs mobiles à l'instar des raisons socio-économiques. Il en est de même pour la colonisation qui est la

⁵⁶⁷ Jacques Champaud, 'Mom, terroir Bassa', *Atlas des structures agraires au Sud du Sahara*, Paris, ORSTOM, 1973, p. 15.

⁵⁶⁸ Marx, *Le capital*, livre 1, Paris, Flammarion, 1985, p. 55.

matérialisation de l'impérialisme et la politique de regroupement, qui fut une pratique coloniale fortement appliquée par les colonisateurs au Cameroun.

1- Le regroupement des populations : un palliatif à l'épineux problème de la main d'œuvre pour l'entretien des voies de communication.

Après la signature du traité Germano-Duala et la prise de possession effective du Cameroun par l'Allemagne, les nouveaux maîtres du territoire, dans leur processus de mise en valeur du protectorat, se lancèrent dans la création des voies de communication. C'est ainsi qu'à partir de 1903, les projets de chemin de fer furent mis au point, suivis par la construction des premières routes à partir de 1912⁵⁶⁹. Pour faciliter l'entretien au quotidien des certaines voies de communication, les Allemands initièrent le regroupement des populations aux alentours des voies de communication nouvellement créées. C'est ainsi que dans le district d'Ebolowa jusqu'à Ebemvok, les populations furent contraintes d'abandonner leur habitat forestier pour s'installer à proximité de la route à partir de 1907⁵⁷⁰. De même, à partir du fleuve Nyong, sur la route de Kribi, les populations Etudi, Mvog Atangana Mbala, Mvog Belinga, Mvog Essom'ndana, Yanda, Enoa, Ngoé, furent contraintes par l'administration coloniale allemande d'abandonner leurs sites forestiers pour se rapprocher du nouvel axe routier⁵⁷¹. Parmi les raisons qui furent à l'origine de cette pratique, figure en bonne place l'entretien des voies de communication nouvellement créées. Ce point de vue est partagé par Essomba Philippe Blaise quand il affirme que : “cette politique de regroupement des hommes s'est également traduite par la bonne tenue de la route et la construction des villages, ce qui a provoqué un concert de satisfaction de la part des autorités coloniales en 1907-1908⁵⁷²”.

Dès avant 1910, des témoignages soulignent le succès de cette politique de création des villages et de regroupement des tribus sur de nombreuses pistes caravanières déclassées par les nouvelles routes⁵⁷³.

Après le départ des Allemands du Cameroun en 1916, l'administration coloniale française, dans l'optique d'optimiser l'exploitation économique du territoire réactualisa le regroupement des populations.

⁵⁶⁹ En 1912, la première route du Cameroun Kribi-Yaoundé en passant par Lolodorf fut achevée, puis ce fut le tour de la route Kribi-Lolodorf-Ebolowa. Cf. E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, p. 183, Tome1.

⁵⁷⁰ P. B. Essomba, “Les mouvements migratoires et la problématique de la chefferie traditionnelle...” p. 121-122

⁵⁷¹ Ibid., p. 125.

⁵⁷² Ibid., p. 129.

⁵⁷³ Ibid.

Il convient de signaler que, comme nous l'avons démontré, bien avant le Cameroun, la France avait déjà expérimenté la politique de regroupement dans ses colonies, pendant les conquêtes et les premières décades de son administration⁵⁷⁴. La consigne suivante donnée au chef de la circonscription de Kribi en 1921 est significative à ce sujet :

Le rôle du détachement, qui sera commandé par le chef de circonscription lui-même sera de détruire les campements de brousse et d'inviter les populations à les quitter sans délai. Les plantations ne devraient pas être détruites. Il faudra donner six mois aux indigènes pour recueillir leurs récoltes⁵⁷⁵.

De plus, une circulaire du commissaire de la République Marchand atteste que dès leur arrivée, les Français avaient cherché à regrouper les populations en détruisant systématiquement toutes les cases isolées à plus de 500 m de la route.⁵⁷⁶ “Des villages entiers devaient quitter leur habitat primitif de brousse pour s'établir le long des routes récemment construites”.

Il convient de signaler que, dans la Subdivision de Ndikinimeki, les différents “*Tutiks*”⁵⁷⁷ étaient reliés entre eux par des pistes à piétons. Pendant la période d'administration française, la subdivision de Ndikinimeki bénéficia de la création de plusieurs infrastructures routières. La première, l'actuelle route nationale numéro quatre relie Bafia à Bangangté. Elle traverse la subdivision de Ndikinimeki dans sa frange orientale. En 1943, commencent les travaux de la route Ndiki-Omeng en passant par Nitoukou. Les travaux de construction de cette route s'achevèrent en 1954 par l'ouverture des pistes carrossables Nitoukou-Nebassel-Bonaboukeny, Nitoukou-Nefand par Etong et Nitoukou-Neboya-Ndikbil⁵⁷⁸. En 1952, le tracé de la route Ndikoko-Yingui-Yabassi est entamé.⁵⁷⁹ Ici il faut dire que le tracé de ces routes, pour des raisons socio-économiques, a soigneusement évité les obstacles du relief et les villages de la subdivision qui se trouvaient en pleine forêt pour desservir les espaces vides de la subdivision. C'est la raison pour laquelle plusieurs villages de la subdivision furent

⁵⁷⁴ Au Soudan français, durant la période de 1894 à 1895, l'administration de Crodet s'attela à la création systématique des “villages de liberté” près de chaque poste et le long des routes de ravitaillement. Il s'agit d'un ensemble de villages mis en place en Afrique occidentale française de 1887 à 1910, officiellement pour recueillir des esclaves fugitifs après l'abolition de l'esclavage, mais en réalité utilisés comme vivier de main d'œuvre forcée par l'administration française. Ils étaient créés aux alentours des principales routes. Pour Gallieni, les villages de liberté furent une solution trouvée aux problèmes du portage. Ils furent créés en AOF, principalement sur l'axe Gao-Bouaké, à Ségou, à Saint-Louis, Kayes, Médine, Nioro, Bamako, Gao, Tombouctou etc. Cf. Suret-Canale, *Afrique noire l'Ere coloniale...*, p. 84.

⁵⁷⁵ ANY, rapport annuel de l'administration sous mandat du territoire Cameroun, année 1921, p.78

⁵⁷⁶ ANY, APA, 11367/A in circulaire du commissaire de la République Marchand, n° 1303 du 11 04 1932 à tous les chefs de circonscription.

⁵⁷⁷ Ce terme renvoie au clan ou à la tribu.

⁵⁷⁸ O. IyebiMandjeck, “ L'évolution du système agraire... ”, p.114

⁵⁷⁹ Ibid.

regroupés le long des axes routiers pour leur entretien⁵⁸⁰. En ce qui concerne la route nationale numéro quatre, plus précisément l'axe Bafia-Tonga, une circulaire du commissaire de la république adressée à tous les chefs des circonscriptions en 1924 ordonnait de regrouper les populations⁵⁸¹. Ces déplacements avaient donc pour but, l'entretien des voies de communication. Cet entretien des voies de communication était capital car il devait faciliter l'exploitation économique de la subdivision de Ndikinimeki en particulier et de tout le Cameroun en général.

Aussi, Pendant la colonisation française, chaque village avait l'obligation d'assurer l'entretien des portions des routes voisines. Débroussaillage, comblement des trous, damage, réfection des ponts en bois etc...étaient des tâches effectuées par les populations. A chaque habitation située au voisinage de la route, était réservée une portion de la route pour son entretien⁵⁸². Le regroupement des populations aux abords de la route était donc une nécessité pour l'entretien des routes.

Qui plus est, il fallait s'assurer du ravitaillement en main d'œuvre et en vivres dans les chantiers de construction de la route. La route nationale numéro quatre traversait la subdivision de Ndikinimeki dans les secteurs vides d'hommes. La nécessité d'avoir des travailleurs en grand nombre amena l'administration à faire venir les travailleurs des régions éloignées ; ce fut particulièrement le cas des populations dites Bamiléké, et les Bamoun, dans la subdivision de Ndikinimeki qui s'installèrent en bordure de la route à partir de 1926⁵⁸³. L'administration encouragea ces travailleurs à venir avec leur famille afin de créer des plantations autour des camps qu'ils occupaient.

Il convient de signaler que la quasi-totalité des villages de la subdivision de Ndikiniméki changèrent de site à partir de 1924, date du début des travaux de construction de l'axe routier Ndikiniméki-Tonga-Bangangté. Le cas des villages Nyokon se distingue dans la mesure où ils furent les seuls villages de la subdivision de Ndikinimeki où l'administration coloniale française favorisa en grand nombre l'arrivée des populations allogènes⁵⁸⁴. Avant

⁵⁸⁰ ASNDI, Subdivision de Ndikinimeki, rapport de tournée, 1930-1932.

⁵⁸¹ ANY, APA, 11367/A in circulaire du commissaire de la République Marchand, n° 1303 du 11 04 1932 à tous les chefs de circonscription.

⁵⁸² A. Kedi A Bessong, 67 ans, Notable Donnenkeng, Bafia, entretien du 21 décembre 2020.

⁵⁸³ En ce qui concerne l'installation des allogènes sur le territoire Nyokon, les Kinding-Njabi sont les plus anciens, puis, ils furent suivis par les Kinding-nde, les Bamouns et les "Bamileké" qui s'installèrent à partir de 1926 pour travailler à la construction de la route Ndikinimeki-Bangangté et dans les plantations. D. Abwa, "Pour comprendre le cas de Makenéné", 1985, p. 6.

⁵⁸⁴ Les concepts d'autochtones et d'allogènes au Cameroun sont liés au village d'origine. Les autochtones sont les premiers occupants d'une terre sur laquelle ils sont installés définitivement ; tandis que les allogènes sont

1924, les Nyokon étaient installés dans plusieurs campements allant des alentours de la falaise de la *Nihep* dans le lieu dit *Nyoweheung*, actuel site occupé par la localité de Tonga.⁵⁸⁵ La construction de la route nationale numéro quatre, qui relie Yaoundé à Bangangté, traversant le territoire nyokon, entraîna un changement progressif de sites pour les Nyokon. Ces derniers furent contraints par l'administration coloniale de sortir de leur forêt pour s'égrener de part et d'autre de la nouvelle route⁵⁸⁶. D'après le rapport confidentiel du 27 juin 1924 à propos du regroupement des villages de la subdivision de Ndikiniméki, voici ce qui avait concrètement été prévu :

La construction des villages sur la route Bafia-Bana dans la subdivision de Batongtou et la création des plantations ont reçu un commencement d'exécution [...] Deux villages de la région nyokon s'installeront entre le Ndé et Kargashi. Un essai de regroupement de la population Bamoun actuellement disséminée dans la subdivision, est fait sur le tronçon de la route entre Kargashi et Makenéné. Les Banen s'installeront entre Makénéné et Ndikinimeki et entre ce dernier point et la limite de la subdivision de Bafia⁵⁸⁷.

Il est donc clair que le besoin d'une main d'œuvre abondante pour l'entretien des routes nouvellement créées fut l'une des raisons qui justifia le regroupement des populations le long des voies de communication dans la subdivision de Ndikiniméki à partir de 1924.

L'entretien des voies de communication nouvellement créées par les Français et la volonté de contrôler la main d'œuvre furent à l'origine du déplacement de plusieurs villages de la subdivision de Bafia et leur regroupement au voisinage de la route. Il faut noter que, le transport était indispensable pour une parfaite exploitation économique du Cameroun. Ainsi, il fallait acheminer vers la côte les produits tels que le palmiste, l'huile de palme, l'ivoire, la kola. Dans le sens contraire, devait remonter le courrier, les armes, les munitions, les étoffes⁵⁸⁸ etc... L'intensité des recrutements forcés des populations dans les villages Bafia par le chef Machia avait accentué l'exode des Bafia de leurs villages vers les plantations du Moungo et à Tombel. Une missive de l'administrateur Fourneau à cet effet note que : Les villages Bep, Gbaram, Roum, et Biamessé avaient perdu des centaines d'habitants en l'espace de 5 ans et presque tous les transfuges étaient allés habiter Nkongsamba ou Mbanga⁵⁸⁹. Pour

ceux qui se sont installés dans un territoire postérieurement aux autochtones et qui ont une origine ethnique ailleurs que dans la zone de résidence. Pour plus de détails, voir G. M. Dong Mognol, "Autochtones-Allogènes et chefferies administratives dans la localité de Makénéné : discriminations et conflits interethniques, (1926-1950)", in R. Kpwang, *La chefferie "traditionnelle" dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Yaoundé, L'Harmattan, pp. 217-234.

⁵⁸⁵ P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins des origines à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1991, p. 11.

⁵⁸⁶ Les Ndomakong furent les premiers à venir s'installer près de la route.

⁵⁸⁷ ANY, APA, 11776/A, Yabassi : délimitation de la circonscription 1923-1928.

⁵⁸⁸ M. Nganke, "Les relations commerciales entre la région Bamiléké et celle du Nord-Moungo de 1911 à 1958", une analyse historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p. 16.

⁵⁸⁹ ANY, APA, 11979/D, transfuges Bafia vers le Moungo, 1924.

limiter ces fugues, mieux contrôler les populations, l'administration française entreprit de regrouper les populations aux abords des routes et de détruire toutes les cases isolées à plus de 50 mètres⁵⁹⁰. C'est ainsi que, à partir de 1922, les villages Tsékani, Donnenkeng, Lablé, Biamo, Nyamsong, furent déplacés vers la nouvelle route créée par l'administration coloniale française⁵⁹¹. Ce fut aussi le cas des villages du canton Batchenga qui en 1937, reçurent de l'administrateur Foch, l'ordre d'abandonner les sites de Bantona, Esoukoula, pour se regrouper à Bitomba, Koussé, Djémé, sur une partie du tronçon Natchigal-Ntui-Bafia en construction⁵⁹². Par la suite, du Sud de Ntui jusqu'au carrefour du pont de l'enfance, sur une distance de près de 18 km, les villages Nguété, Betamba, Koussé, Kella, Kom, Mbanga, ainsi que les villages situés entre Natchigal et Ntui (Ehondo, Ndjамé, Biatsota, Bindandjengue), jadis localisés sur le site de Nkouloutou, furent regroupés par l'administration coloniale française à près de 3 km de l'ancien site, de part et d'autre de l'actuelle route nationale n° 15. Ce fut aussi le cas des populations Mvelé qui furent pendant la même période déplacés de Ndikli pour être regroupés à Ntui, qui se trouve à une distance de près de 6 km de l'ancien site⁵⁹³.

La route ne fut pas la seule voie de communication qui nécessita la mobilisation de la main d'œuvre et le déplacement des populations. Il en fut de même pour le chemin de fer.

Chez les Bassa, la construction du chemin de fer engendra les déplacements notables des populations. Les Allemands avaient conduit la voie ferrée jusqu'à Eséka en juin 1914. Les Français atteignirent Makak en janvier 1925, Otelé en février 1927 et Yaoundé la même année⁵⁹⁴. La montée sur le plateau entre Eséka et Makak nécessita de très importants travaux de terrassement et l'établissement de nombreux ouvrages d'art. Une importante main d'œuvre fut employée pendant la période de construction. Ce sont surtout les Bassa qui furent employés. Chaque chef de village devait envoyer un contingent de travailleurs, périodiquement renouvelé. Un certain nombre d'entre eux se fixèrent avec leur famille aux alentours de la voie ferrée qui fut par la suite doublée d'une piste entre Makak et Otelé⁵⁹⁵.

⁵⁹⁰ Mpon A Nwawel, "La quête de l'autonomie des peuples Yambassa –Lemandé au sein de la subdivision de Bafia pendant la période coloniale", Mémoire de DIPES II, ENS de Yaoundé, 1994-1995, p. 50"

⁵⁹² APB, compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, administrateur des colonies, chef de la subdivision de Bafia, du 20 au 23 Novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 Novembre au 1^{er} Décembre 1945 dans les cantons Sanaga.

⁵⁹³ Entretien avec MbiaDzé Jean, 70 ans, enseignant retraité, habitant du village Ehondo, Ehondo, 18 août 2023

⁵⁹⁴ Jacques Champaud, "Mom, terroir Bassa" p. 21.

⁵⁹⁵ Ibid., p. 21.

2-La facilitation du recouvrement de l'impôt

Pour contraindre leurs sujets à investir leurs forces dans les travaux d'intérêt public ou privé, les Allemands avaient introduit l'impôt dans leurs colonies. Les Français en firent de même dans le but de faire participer les colonisés à la politique de mise en valeur du territoire. Ainsi, pendant la période française, on eut l'introduction de plusieurs types d'impôts et taxes : impôt sur le revenu, impôt de capitation, taxes sur les armes à feu, patentes et licences⁵⁹⁶, etc.... De manière générale, ce ne fut pas toujours de gaieté de cœur que les populations payaient l'impôt. De plus, l'étendue du territoire, la présence de la forêt, le mode d'habitat dispersé ne facilitaient pas la collecte de l'impôt. Un rapport anonyme sur la subdivision de Bafia mentionne que :

Les prérogatives que conféraient à l'ethnie Bafia, leur situation de chef lieu de subdivision n'avaient pas une grande importance sur l'éveil de leur civisme féodal. Contrairement aux ethnies situées à la périphérie ne bénéficiant presque pas des retombées des investissements réalisés sur leurs impôts. "Les nantis" Bafia s'éclipsaient ou émigraient pendant les périodes de recouvrement fiscal et de prestation.⁵⁹⁷

Le même phénomène fut observé chez les Bapé ou le même rapport signale que pendant les périodes de recouvrement de l'impôt et à la demande de la main d'œuvre dans les villages Bapé, l'on ne rencontrait dans les villages que les femmes et les enfants et presque pas d'adultes forts⁵⁹⁸. C'est l'une des raisons qui justifia le regroupement des villages Bapé en bordure de la route. Le phénomène de désertion des villages pour se soustraire à la collecte de l'impôt ne fut pas seulement l'apanage des populations de la subdivision de Bafia. Dans l'ensemble, cette pratique fut généralisée dans tout le Sud Cameroun sous mandat français. C'est ce que confirme le rapport annuel de 1921 sur l'administration sous mandat du territoire Cameroun, qui mentionne que :

Dans la grande forêt marécageuse du Sud, les populations indigènes se sont installées loin des voies de communication. Elles ont construit des campements ou elles avaient l'illusion de vivre indépendantes, échappant à toute frustration, à tout impôt, à tout contact...Les instructions données au chef de circonscription prescrivent en premier lieu les tournées de "persuasion" destinées à faire comprendre aux récalcitrants que s'ils voulaient de bonne volonté accepter notre commandement et s'y plier, aucun grief ne leur serait fait⁵⁹⁹.

Dans la même logique, le rapport du chef de la subdivision d'Eséka étiquette le peuple Bassa en ces termes : "Race bassa, pauvre, oisive, ne se mettant au travail que contrainte ; ayant toujours peur, préférant se réfugier en brousse pour échapper aux prestations que

⁵⁹⁶ ANY, APA, 2AC4232, rapport annuel 1943, région du Mbam

⁵⁹⁷ Mpon A Nwawel Blaise, "La quête d'hégémonie des peuples Yambassa-Lemandé...", p. 49.

⁵⁹⁸ Mpon A Nwawel Blaise, "La quête d'hégémonie des peuples Yambassa-Lemandé au sein de la subdivision de Bafia, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1994-1995, p. 49.

⁵⁹⁹ ANY, rapport annuel de l'administration sous mandat du territoire Cameroun, année 1921, p.79.

d'habiter sur les routes ; beaucoup possèdent deux cases : une sur la route, l'autre en forêt ou ils construisent de gros villages⁶⁰⁰’.

Au final, les administrateurs coloniaux français au Cameroun connaissaient bien les mentalités coloniales. Ils se servaient au Cameroun des pratiques coloniales déjà connues et déjà utilisées dans les autres colonies françaises, face aux multiples refus des populations de se soumettre volontairement

3- La mise en valeur des territoires

L'administration coloniale française dans son processus de mise en valeur des territoires dans le but d'optimiser leur exploitation économique planifia ‘la pacification’⁶⁰¹ et le regroupement de plusieurs peuples réfractaires à sa domination. C'est ce que confirme le rapport sur la situation politique du Cameroun en 1917 et la ‘pacification’ des Bapé. L'administrateur français écrit :

Une répression a été décidée sur les rapports de l'administrateur chef de la circonscription de Yaoundé, qui rendaient compte que les habitants étaient franchement réfractaires à notre occupation et donnaient asile à tous les dissidents des tribus Bakoko, Eton, Yaoundé, etc.... Il était indispensable alors que les travaux de pénétration économique allaient commencer, pour mettre en relation avec la mer la région de Bafia, pays d'immenses peuplements de palmiers à huile, que la route commerciale nous soit entièrement ouverte ; or jusque-là, les porteurs et messagers se trouvaient arrêtés et maltraités par les populations Bapé qui se croyaient d'autant plus à l'abri de leurs montagnes que plusieurs opérations de police faites par les allemands n'avaient donné aucun résultat durable⁶⁰².

De l'analyse de ce rapport, il paraît évident que, la ‘pacification’ et le regroupement des Bapéi sur la route commerciale avait pour but de faciliter l'acheminement des produits des riches palmeraies de Bafia vers la côte, afin d'être acheminés en métropole. Il fallait donc par tous les moyens mettre un terme à la dissidence des montagnards Bapéi qui constituait un véritable obstacle à la mise en valeur du territoire. Si le caractère belliqueux et dissident des montagnards bapéi constitua une entrave à l'exploitation économique du territoire par la France, il ne fut pas de même des migrants bamiléké.

Pour accélérer la mise en valeur du territoire, dans le but d'optimiser son exploitation économique et la spoliation des richesses, l'administration coloniale française favorisa et planifia les migrations des populations dites ‘bamiléké’ qui aboutirent à la création des

⁶⁰⁰ ANY, APA, 11846/B, rapport de tournée, Eséka, 1918-1919.

⁶⁰¹ D'après l'historien Daniel Abwa, la pacification fut le terme généralement admis par les autorités françaises pour justifier les violences commises contre les populations indigènes de leurs colonies. Cf. D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires...*, p. 139.

⁶⁰² Fance/. (A.O.M.) / fonds ministère Togo-Cameroun/carton 22, dossier 196, situation politique. Cité par A. Ngando, ‘La présence française au Cameroun...’, p.102.

foyers de peuplements “Bamiléké” hors de leur région d’origine⁶⁰³. Plusieurs cas de figures permettent de soutenir ce point de vue. D’abord, nous l’avons déjà évoqué plus haut, l’administration coloniale française dans la zone de Makénéné contribua fortement à l’installation des villages allogènes bamiléké et bamoun sur les terres Nyokon en 1926⁶⁰⁴. Poursuivant son désir de voir les allogènes Bamiléké et Bamoun s’installer définitivement sur les terres des Nyokon, afin de les mettre en valeur, l’administration coloniale française à travers ses représentants locaux⁶⁰⁵ ; prit part à la signature de la convention n° 68 du 06 février 1948, document controversé censé réglementer l’occupation foncière dans la localité de Makénéné, mais qui, en réalité, légalise l’abandon par les Nyokon d’une partie de leurs terres aux mains des allogènes⁶⁰⁶.

Le deuxième cas de figure qui témoigne de la volonté manifeste de l’administration coloniale française d’installer les “Bamiléké” hors de leur région d’origine pour la mise en valeur du territoire est celui de la colonisation de la plaine de Mbo par les populations Bafang. Eu égard au manque de terres cultivables dans la subdivision de Bafang, l’administration coloniale élaborait un stratagème dans le but de décongestionner les chefferies Bafang très peuplées et trop dépourvues de terres cultivables par la colonisation de la plaine de Mbo. C’est ce qui ressort de la lecture du rapport de tournée de la subdivision de Bafang qui mentionne que :

En 1933, Chapoulie, chef de circonscription de Dschang suggérait à Florisson le chef de subdivision de Bafang de choisir un petit noyau de grassfields entreprenants et volontaires, les installer en un point déterminé et leur promettre ou leur donner l’indépendance...Au bout de peu de temps, des palabres de terrains pourront surgir. Si les Bamiléké gagnent, ce qui est souhaitable, la confiance naîtra et le noyau s’agrandira rapidement⁶⁰⁷.

Toujours dans la plaine de Mbo, la même démarche fut utilisée pour l’infiltration des Bamiléké à Santchou. Il convient de rappeler que, les Mbos n’avaient pas apprécié les efforts de l’administration qui voulait les impliquer dans le développement des cultures de rente dans la plaine de Mbos d’où les mouvements d’humeur qu’a connus Santchou. Ils se soulevèrent

⁶⁰³ Il convient de noter que, les densités de la population furent très fortes chez les Bamiléké tandis que le Noun et le Moundou furent faiblement peuplés. En 1930 par exemple, la subdivision du Noun enregistrait 9,7 habitants au km² contre 96,7 habitants dans la subdivision de Bafoussam, 55,6 habitants dans la subdivision de Dschang. Cf. ANY, APA, 10045, Rapport à la Société des Nations (SDN), région Moundou et Noun, 1937.

⁶⁰⁴ C. Enokbilé Babagnak, “La politique française de regroupement des populations et ses conséquences sur la cohabitation entre immigrés et autochtones dans la “subdivision de Ndikiniméki” : un challenge pour l’intégration nationale (1924-2019), in G. M. Dong Mougou, *Migrations et cohabitation au Cameroun. Analyse des expériences de vie intercommunautaire*, Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, 2020, pp. 310-311.

⁶⁰⁵ Il s’agit de Allouard et Marconi, respectivement chef de la subdivision de Ndikiniméki et chef de la région du Mbam.

⁶⁰⁶ G. M. Dong Mougou, “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...”, pp. 315-319

⁶⁰⁷ ANY, APA, 11825/D, Subdivision de Bafang, rapport de tournée 1933-1934.

contre les réquisitions de la main d'oeuvre, nombre d'entre eux quittèrent leur région pour se réfugier en zone britannique⁶⁰⁸. Face à cela, Geay, chef de subdivision de Dschang proposa en 1932 à ses supérieures hiérarchiques, la colonisation agricole bamiléké dans la plaine des Mbo⁶⁰⁹. Vu l'ampleur du problème, la hiérarchie approuva cette proposition. Le principe acquis, on trouva rapidement des familles bamilékés qui avaient accepté de résider dans la plantation de Mbongo, participant à la mise en valeur de la contrée et amorçant l'infiltration massive des Bamiléké parmi les populations de Mbo⁶¹⁰.

Le troisième cas de figure qui témoigne de la volonté manifeste de l'administration coloniale française d'installer les Bamiléké hors de leur région d'origine pour la mise en valeur du territoire fut la décision de créer une zone de peuplement pour les Bamilékés sur la rive gauche du Noun en pays Bamoun⁶¹¹. Daniel Abwa rapporte les raisons évoquées par l'administration coloniale qui justifient la création de cette zone de colonisation en ces termes :

La déposition de Njoya était suivie aussitôt d'un évènement susceptible de transformer le pays qu'il venait de quitter ; il s'agit de la migration des Bamiléké en pays bamoun... Les Bamoun peu nombreux (50000) environ, densité 6 à 7 au km² habitent un pays relativement grand (7500 km²) d'une excessive fertilité. Ils sont peu prolifiques. La région bamiléké est au contraire très peuplée 300.000 habitants pour 7500 km²... Malgré le souci apporté par eux à cultiver la moindre parcelle, on pourrait craindre que le pays ne suffise (sic) plus à nourrir ses habitants. Cette crainte était plus justifiée dans la subdivision de Bafoussam qui compte 120.000 habitants avec une densité kilométrique de 95 habitants. Cette subdivision est limitrophe du pays bamoun qui a d'immenses terres inutilisées. Il suffisait pour parer au péril de réussir l'installation sur la rive gauche du Noun d'une partie des habitants des villages surpeuplés de Bafoussam. L'administration locale s'est depuis près de dix ans attachée à réaliser ce projet⁶¹².

Il est donc clair que, dans l'optique de mettre en valeur les espaces de faible densité, afin de rentabiliser au maximum la colonisation du Cameroun, les Français s'appuyèrent sur le "dynamisme bamiléké". C'est ainsi que l'administration coloniale va organiser et planifier le déplacement des Bamiléké de leur région d'origine pour le peuplement des régions voisines et l'acquisition des espaces fonciers par ces derniers au détriment des autochtones. Daniel Abwa partage ce point de vue quand il mentionne que :

Toutefois, il faut dire que tout en mettant des obstacles au brassage des populations camerounaises en limitant au maximum leur déplacement à l'intérieur du territoire national, les Français firent une exception pour les Bamiléké. En effet, c'est grâce à leur sollicitude que les Bamiléké purent s'établir un peu partout au Cameroun, avec une prépondérance dans la région du Sud de notre pays. Les autorités

⁶⁰⁸ B. S. Agnassoue, "colonisation et mutations sociales chez les peuples de la plaine des Mbo : cas de Santchou (1910-1959)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2005-2006.

⁶⁰⁹ Ibid.

⁶¹⁰ Ibid.

⁶¹¹ D. Abwa, "Commandement européen", "Commandement indigène" au Cameroun sous administration française, de 19169 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, pp. 985-986.

⁶¹² Ibid., pp. 982-983

coloniales françaises avaient fait preuve de partialité en faveur des Bamiléké. Ils furent pratiquement les seules populations du Cameroun à avoir été encouragés à s'établir hors de leur région d'origine⁶¹³.

On constate donc que, pour mettre en valeur les localités faiblement peuplées du Cameroun, décongestionner les zones à forts taux de peuplement, résoudre le problème de main d'œuvre et d'approvisionnement en vivres dans les entreprises européennes capitalistes, l'administration coloniale française s'appuya sur le dynamisme Bamiléké. Elle avait compris que le contexte socio-culturel de ce peuple et sa démographie le prédisposait aux phénomènes migratoires. Les migrations bamiléké furent donc orientées, canalisées et planifiées par l'administration coloniale française dans le sens de la satisfaction des intérêts français. Les cas de Makenéné en 1925, et de la région du Noun en 1920, la plaine de Mbo en 1932 en sont de parfaites illustrations.

De plus, dans le Mounjo, la politique de concession mise sur pied par la France pour la mise en valeur du territoire aboutit aux expropriations des populations autochtones de leurs terres ancestrales pour les regrouper dans les réserves indigènes. Dans cette partie du pays, la France accorda une multitude de concessions aux entreprises privées pour la mise en valeur du territoire. D'après J.C. Barbier, de 1922 à 1929, près de 78 concessions pour une superficie de 17214 hectares furent accordées aux entreprises privées pour l'installation des unités de production capitalistes. Ainsi, à partir de 1924, les autochtones furent spoliés de leur terre et regroupés dans des réserves indigènes⁶¹⁴.

Il s'avère donc que, pendant la période d'administration du Cameroun par la France, les populations étaient très réfractaires au paiement de l'impôt et à l'accomplissement des prestations. Elles utilisèrent constamment le relief et le couvert végétal pour se soustraire des contraintes imposées par le colonisateur. Pour résoudre ce problème qui constitua un véritable handicap pour l'exploitation économique du territoire, plusieurs villages furent déplacés vers les alentours des axes routiers ou des montagnes vers les plaines. Dans la même logique, pour la mise en valeur du territoire, l'administration coloniale française planifia le regroupement des Bamiléké à l'Ouest et des Habé dans l'extrême-Nord vers les zones faiblement peuplées. Les regroupements furent donc aussi utilisés pour juguler les problèmes conjoncturels de main d'œuvre.

⁶¹³ Ibid., pp. 985-986.

⁶¹⁴ J. C. Barbier, *Manjo et le Mungo central*, Yaoundé, ISH., 1980, p.55

4- La pénurie de la main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun

Dans les colonies françaises en général et au Cameroun en particulier, le processus de mise en valeur des territoires coloniaux par la France fut biaisé par l'épineux problème de la main d'œuvre. Au Cameroun, la crise économique de 1929, qui s'est traduite sur ce territoire par l'effondrement des cours mondiaux, entraîna l'abandon par les Européens aux indigènes la culture de plusieurs produits de rente à l'instar du cacao⁶¹⁵. Ainsi, pour faciliter l'intégration des indigènes dans l'économie monétaire, les amener à participer à la mise en valeur du territoire, et leur permettre de facilement s'acquitter de l'impôt, indispensable pour la mise en valeur des colonies, le commissaire de la République Paul Marchand, dans le rapport adressé à la SDN en 1924, mentionne que : “ l'indigène doit tirer lui-même de ses champs ou de la forêt les divers produits que le commerce vient lui demander⁶¹⁶”. Par conséquent, l'administration coloniale encouragea les indigènes à s'investir dans la culture des produits de rente. A partir de 1935, après la crise économique, on nota un regain d'intérêts de la part des Européens pour la pratique des activités agricoles qui se traduit par l'augmentation du nombre de travailleurs indigènes dans les sociétés agricoles européennes qui passe de 20.900 en 1933 à 51.983 en 1936⁶¹⁷. Ainsi, se posa avec acuité le problème de main d'œuvre dans les différentes unités agricoles européennes à partir de 1936. C'est ce qui ressort de la correspondance du syndicat de la défense des planteurs (européens) de café arabica de la circonscription de Dschang, adressée au commissaire de la république, Jules Repiquet :

Les causes des difficultés de recrutements de la main d'œuvre indigène sont multiples et varient suivant les régions. Pour nous la question est simple : actuellement il faut environ 4500 à 5000 travailleurs pour donner satisfaction à tous les employeurs européens de la région. Le pays bamoun dispose environ de 16000 hommes adultes, valides, et capables de travailler, si nous tenons compte que nous employons environ 2000 grassfields Bamiléké, les Bamoun devraient nous fournir un apport de main d'œuvre pouvant s'évaluer de 2500 à 3000 hommes, soit environ de 16 à 19 pour cent de la population masculine apte au travail⁶¹⁸.

A partir de 1935, la fin de la crise économique entraîna l'augmentation du nombre de concessions rurales, qui furent 92 et couvrant 15000 hectares en 1926, elles atteignirent le chiffre de 361 pour 55000 hectares en 1932, puis 410 pour 86112 hectares en 1965⁶¹⁹. Il est

⁶¹⁵ J. Tanga-Onana, “La pénurie de main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun”, in Marc Olivier Baruch et Vincent Duclerc Outre-mer, *L'Etat et les pratiques administratives en situation coloniale*, Tome 90, no 338-339, 1^{er} semestre 2003, p. 251

⁶¹⁶ RASDN, 1924, cité par J. Tanga Onana, “La pénurie de main d'œuvre indigène...” p. 10

⁶¹⁷ RASDN 1936, cité par J. Tanga Onana, “La pénurie de main d'œuvre indigène...” p. 110

⁶¹⁸ J. Tanga, “La pénurie de main d'œuvre indigène...”, p. 252.

⁶¹⁹ Ibid., p. 249.

important de noter qu'en vue de faciliter l'exploitation agricole de cette région, les voies de communication furent créées à travers le développement des infrastructures routières et ferroviaires⁶²⁰. D'après Tanga Onana, qui s'est intéressé à cette question, le développement de la colonisation européenne, la constitution progressive d'une classe de planteurs indigènes⁶²¹ et la faiblesse démographique de certaines unités administratives⁶²² furent à l'origine de l'exacerbation du problème de main d'œuvre dans les régions de l'Ouest et du Mungo. Pour facilement mobiliser les travailleurs pour la création et l'entretien des voies de communication, et pallier au problème de main d'œuvre, l'administration coloniale favorisa l'installation des migrants "bamiléké" dans le Mounjo. Ces migrations se déroulèrent en plusieurs étapes :

-De 1910 à 1932, à cause du développement des infrastructures de transports et des grandes plantations cacaoyères dans la zone de Mbanga, et des palmerais dans la zone de Nkapa-Souza, une forte colonie de "Bamiléké" s'installent dans ces localités. Attirés par la construction du chemin de fer du Nord (Douala-Nkongsamba), les Bamiléké s'implantèrent dans cette région et s'employèrent dans les plantations européennes et celles des autochtones (Bonkeng-Penja et Balong) qui avaient besoin de main d'œuvre⁶²³.

-A partir de 1932, les bouleversements créés par la crise économique entraînèrent la faillite de plusieurs planteurs autochtones qui s'endettèrent auprès des commerçants locaux et de leurs propres employés. A cause de la durée de la crise qui place les planteurs autochtones en situation d'insolvabilité, plusieurs "Bamiléké" deviennent propriétaires des lopins de terre à Mbanga. L'administrateur colonial français Raynaud décrit avec minutie ce processus :

La crise économique qui sévit de 1928 à 1932 bouleversa l'ordre établi, les planteurs de la subdivision...ne surent pas s'adapter à la situation créée par les nouveaux cours beaucoup inférieurs à ceux des années précédentes. Espérant de temps meilleurs, ils s'endettèrent, aussi bien dans le commerce local, qu'auprès de leurs employés, à qui ils demandaient d'attendre la prochaine campagne de cacao pour être rémunérés de leur travail...La troisième année et celle qui suivirent, achevèrent de ruiner les propriétaires autochtones qui ne pouvaient plus tenir leurs engagements envers leurs employés, leur donnèrent en paiement quelque fois une femme, et le plus souvent une partie de leur plantation. Depuis, par suite de l'incurie et de la paresse des autochtones, ce procédé est devenu courant

⁶²⁰ Pour le cas du Mounjo, il s'agit du chemin de fer du Nord, Douala-Nkongsamba, soit 160 km doublé d'un axe routier et de pistes secondaires, construits par l'administration coloniale française avec la contribution financière et matérielle des planteurs, exploitants forestiers et commerçants européens. Cf. ANY, APA, 11797/B ; Rapport de tournée du 5 au 11 décembre 1934 à Nkongsamba, p. 5.

⁶²¹ L'administration coloniale française, pour des raisons économiques encouragea à partir de 1930 la promotion d'une agriculture indigène.

⁶²² Le Mungo, région moyennement peuplée (16 habitants au km² constituait un excellent exutoire pour le pays bamiléké surpeuplé, avec plus de 50 habitants au km². Cf. J. Tanga, "La pénurie de main d'œuvre..." p. 254.

⁶²³ J. Tanga, "La pénurie de main d'œuvre...", p. 254.

et c'est ainsi que peu à peu les plantations des indigènes originaires de la subdivision passent aux mains des Bamiléké⁶²⁴

Le développement des petites plantations paysannes dans le Moungo favorisé par l'administration coloniale pendant la période entre deux guerres fut un succès puisque le Cameroun devint rapidement exportateur d'amendes et d'huile de palme, arachides, cacao, café, de la banane. Cette politique délibérée de l'administration coloniale française déclencha un vaste mouvement de colonisation agricole dans les régions du Moungo et du Noun par les populations dites "Bamiléké" dans les années trente⁶²⁵.

Pendant la période coloniale française au Cameroun, le Moungo fut hautement sollicité par les entreprises commerciales, agricoles, forestières et publiques. A cause de sa faible densité, le Moungo était loin de répondre d'une façon massive aux appels de main-d'œuvre. Les méthodes brutales de recrutement allaient faire des indigènes des ennemis jurés de l'administration, d'où le phénomène de désertion constatée dans les chantiers⁶²⁶. Ces évactions, en plus de la réticence des uns et le refus total des autres de travailler pour autrui allaient entraîner une aversion particulière des colons envers les autochtones de cette région. C'est cette haine qui poussa l'administration à les taxer de fainéants, paresseux et incapables. Le rapport de l'année 1946 mentionne que :

Les Mbos dotés d'un sol fécond et partout cultivable, de richesses naturelles immenses, ne savent rien tirer de leur situation particulièrement privilégiée. Indociles, fainéants, ayant toujours vécu dans une anarchie incroyable. Ils ne peuvent s'accommoder du moindre effort et de la contrainte la plus légère. La méthode de recrutement mise est loin d'attirer l'indigène. Tout ceci servait de prétexte aux européens pour faire appel à la main d'œuvre de la région bamiléké⁶²⁷.

En outre, dans la région du Moungo, les raisons sanitaires justifient aussi l'application de la politique de regroupement. Ici, la propagation de la maladie du sommeil avait entraîné des pénuries de main d'œuvre. C'est ce qu'un administrateur affirmait en ces termes :

La population a dû être décimée par la maladie du sommeil dont on trouve actuellement des cas assez nombreux ; comme dans les régions où sévit cette maladie, la population paraît avoir perdu le goût du travail, l'amour de la vie et même la force et la volonté de vivre⁶²⁸.

En définitive, le déficit démographique, la faiblesse physique due à la maladie du sommeil, les nombreuses fuites des indigènes vers la zone anglaise, le refus de certains de

⁶²⁴Cité par Ibid. p. 255.

⁶²⁵ Ibid., p. 253

⁶²⁶ Tachago, "Travail et main-d'œuvre. Transfert des bamiléké dans le Mungo...", p. 23.

⁶²⁷ ANY, APA, 11511, Rapport à la SDN, 1923-924" cité par Tachago, "Travail et main-d'œuvre. Transfert des bamiléké dans le Mungo...", p. 23.

⁶²⁸ Ibid

travailler pour autrui, telles sont les raisons qui expliquent l'application des regroupements dans le Mounjo

L'administration coloniale française au Cameroun, à travers la mise en valeur du territoire favorisa de manière générale de nouvelles migrations au Cameroun. Les localités du Mounjo, du Noun et le Mbam furent les plus touchées par ces migrations. L'arrivée massive des populations dans ces nouvelles zones de peuplement fut favorisée par des regroupements autoritaires de la population le long de certains axes routiers. Ces regroupements ont facilité la pratique du travail forcé dans les chantiers des travaux publics, et furent pour l'administration coloniale, l'une des solutions aux problèmes de la main d'œuvre. Les raisons économiques évoquées justifient clairement la politique de regroupement ; qu'en est-il des arguments stratégiques et des faits politiques ?

II- LES RAISONS STRATEGIQUES ET POLITIQUES QUI JUSTIFIENT LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN

Plusieurs raisons stratégiques et politiques justifient la politique de regroupement. Il s'agit de la recherche de l'efficacité administrative, la nécessité de contenir la germanophilie et l'efficacité dans la lutte contre la rébellion.

A-LA RECHERCHE DE L'EFFICACITE ADMINISTRATIVE ET LA NECCESSITE DE CONTENIR LA GERMANOPHILIE

Pour faciliter l'exploitation économique des ressources dans les colonies, dans un contexte de manque des cadres dans plusieurs domaines, l'administration coloniale française s'efforça, dans certaines unités administratives, à rapprocher les populations de l'administration pour plus d'efficacité dans le *management*.

1-Un meilleur contrôle de l'espace pour plus d'efficacité dans la gestion administrative.

C'est l'arrêté du 14 mai 1916 qui délimite pour la première fois les circonscriptions administratives du Cameroun. Neuf circonscriptions furent instituées : 1-Kribi-Lolodorf-Campo (chef-lieu kribi) ; 2-Edéa-Eséka (chef-lieu Edéa) ; 3-Douala-Yabassi (chef-lieu Douala) ; 4-Baré, Foumban-Nkongsamba (chef-lieu Foumban) ; 5- Yaoundé (chef-lieu Yaoundé) ; 6- Mora-Garoua (chef-lieu Garoua) ; 7-Banyo-Ngaoundéré (chef-lieu Ngaoundéré) ; 8- Doumé-Lomié-Yokadouma (chef-lieu Doumé) ; 9- Ebolowa-Akaofim (chef-lieu Ebolowa⁶²⁹).

⁶²⁹ Le chiffre passa très vite de 9 à 10, puis à 12 entre 1916 et 1921, puis il atteint le chiffre de 17 entre 1922 et 1938 avant de décroître à 14 entre 1939 et 1950. Il reprend son ascension à partir de 1950 pour culminer à 19 avant l'indépendance du Cameroun. Cf. D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, p. 164.

En 1935, le terme circonscription est remplacé par celui de région. La région quant à elle fut divisée en subdivision⁶³⁰, poste et secteurs administratifs. Cette déconcentration administrative se justifie par le désir du colonisateur de rapprocher l'administration des administrés pour plus d'efficacité ; cependant, l'étendue du territoire (425000 km²) entraîne la multiplicité des unités administratives. Le manque de personnel administratif européen combiné à la dispersion de l'habitat ne facilitaient pas la gestion des unités administratives. Pour plus d'efficacité, l'administration coloniale, dans certaines unités administratives, opte pour le rapprochement des administrés de l'administration en les déplaçant de leur zone d'habitat éloignée du centre de la subdivision pour les regrouper au voisinage des routes. Ce fut le cas dans plusieurs unités administratives.

Dans la subdivision de Ndikiniméki, l'étendue du territoire et son enclavement ne facilitaient pas le déploiement des administrateurs coloniaux à l'intérieur de cette unité administrative. C'est ce qui ressort de l'un des rapports de tournée de l'année 1946 qui mentionne que :

L'exercice du commandement indigène dans le groupement banen de l'Inoubou est rendu difficile par suite de l'éparpillement de la population des villages. Les habitants au lieu d'être groupés autour de leur chef sont dispersés dans la forêt et il n'est pas rare de rencontrer des capitais installés à des kilomètres de leur chef.(...) A notre avis, pour mettre fin à cette situation anormale il conviendrait d'envisager le regroupement progressif d'abord des capitais autour de leur chef, puis celui des petits villageois autour des centres plus importants.(...) Pour l'instant notre action se bornera à grouper le long des pistes importantes les petits villages isolés en forêt, les chefs ont demandé de s'installer sur les pistes menant à Yabassi. De l'avis du chef supérieur Malanga, satisfaction leur est donnée⁶³¹ (...).

Les villages situés en pleine forêt tels que Ndokobou I et II, Ndokobilak II, Ndokognok, etc. recevaient rarement les tournées des administrateurs coloniaux⁶³². Les résistances passives, qui se manifestaient par le refus de certaines populations d'exercer toute activité au profit de la colonisation traduisent le sentiment d'indépendance et de liberté propre aux Banen et Nyokon. C'est ainsi qu'en 1942, les Ndokobilak refusèrent de fournir des porteurs au chef de subdivision Labysse en tournée⁶³³. D'après les rapports des administrateurs coloniaux, certains villages à l'instar de Ndokbassiomi, Ndokbou, Koubinang étaient tellement enfoncés dans la forêt que leur accès était difficile. Les administrateurs qui devaient effectuer les tournées dans tous les villages y arrivaient en chaise à porteur (Tipoye) à cause du mauvais état des pistes et l'absence de véhicules. Les distances entre les villages

⁶³⁰ Les subdivisions passent de 20 à 21 entre 1916 et 1921, à 56 puis à 58 entre 1954 et 1960.

⁶³¹ APA 11628/D Ndikinimeki, Rapport sur la tournée effectuée du 9 au 19 avril 1946 par M. Hubert Jean, administrateur adjoint de 1er classe des colonies, chef de la subdivision de Ndikinimeki.

⁶³² C. Enokbilé, Babagnak, "La politique de regroupement...", p. 35.

⁶³³ Entretien avec Mekoum, 75 ans, planteur, Ndikinimeki, 09 août 2014.

étaient si grandes qu'elles constituaient un handicap pour leur contrôle et accessoirement pour leur encadrement médical. Pierre Belombo soutient ce point de vue lorsqu'il mentionne que :

Les administrateurs étant appelés à effectuer des tournées dans les divers villages pour un bon contrôle de leurs intérêts, il fallait continuer à parcourir des dizaines de km à pieds pour joindre certains villages...Pour éviter de longues marches à ses envoyés, le gouvernement décida de regrouper toutes ces populations aux abords de la route carrossable, sinon à quelques km de là⁶³⁴.

Les populations furent donc rassemblées le long des pistes d'accès facile dont elles devaient par ailleurs assurer l'entretien⁶³⁵. Ces regroupements le long des voies de communication furent le résultat d'une campagne menée par l'administration coloniale qui n'avait cessé de s'insurger de la dispersion des populations dans la subdivision. D'après eux, ce mode d'habitat contribuait à renforcer l'esprit d'indépendance des Banen, et à affaiblir l'autorité des chefs.⁶³⁶

De plus, le déplacement des administrateurs coloniaux se faisait à travers le portage par le système des Hamac, chaque village traversé par l'administrateur colonial devait fournir des porteurs. L'habitat dispersé et l'enclavement de la subdivision rendaient difficiles le portage et les tournées des administrateurs. La politique de regroupement a donc facilité le portage, contribué à son abandon progressif à cause de la création des voies de communication et l'arrivée des automobiles, mais elle a aussi rapproché les administrés de l'administration. Ce fut le cas chez les populations Etoundou de la subdivision de Ndikiniméki ; localisées avant 1924 au voisinage des collines de Ndokbissung, localité qui se trouve à près de 20 km du centre administratif de Ndikiniméki, elles furent regroupées de part et d'autre de l'axe Bafia-Tonga sur un site situé à une dizaine de km du centre administratif⁶³⁷.

Dans la subdivision de Bafia, le même procédé fut appliqué par l'administration coloniale française à partir de 1922. C'est ainsi que, le village Biamo de la subdivision de Bafia, localisé jadis à l'ancien Biamo (Biamo village) situé à une dizaine de kilomètres du centre de la subdivision, fut déplacé et regroupé à Biamo ville situé à moins de trois kilomètres du centre administratif et au bord de la route. Sur le tronçon Natchigal-Ntui-Bafia, en 1945, les villages Djamé, Bitomba, Koussé, furent regroupés de part et d'autre de cette

⁶³⁴ P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins :...", P.60.

⁶³⁵ ANY, APA, 11878E, Rapport de tournée dans la subdivision de Ndikinimeki, 1930-1932

⁶³⁶ Ibid.

⁶³⁷ C. Enokbilé, La politique de regroupement... p. 40.

route⁶³⁸. Ces regroupements permettaient de multiplier les contacts entre l'administration et les administrés.

De même, chez les Bassa de l'arrondissement de Makak, une partie du village Mom, localisée avant 1944, à près de 20 km du centre administratif fut regroupée à près de 3 km du centre administratif de Makak⁶³⁹.

Pour un meilleur contrôle des populations et plus d'efficacité dans la gestion administrative, les regroupements ont facilité la pratique des tournées administratives.

Tout d'abord, pour des raisons sanitaires, l'administration coloniale française imposa dans certaines régions des cases plus salubres, et plus grandes aux populations. Regroupés en villages le long des routes et des pistes principales, il devenait plus facile aux administrateurs coloniaux de contrôler effectivement l'application des mesures sanitaires à partir des tournées. L'ancien habitat dispersé et souvent situé dans des régions enclavées et de circulation difficile ne facilitait pas un contrôle administratif. Les nouveaux sites situés au voisinage des voies de communication facilitaient la fréquence des tournées. Dans la subdivision de Bafia, les campagnes menées contre la maladie du sommeil dans les villages Lablé, Nyamsong, Donnenkeng, Biamo, Tsékané furent plus intenses à partir de 1924, année de leur recasement dans les nouveaux sites⁶⁴⁰. La compulsation des archives disponibles à la préfecture de Bafia révèle que les tournées des administrateurs coloniaux furent beaucoup plus fréquentes dans les villages regroupés au bord des routes.

Ce fut aussi le cas à l'Est du Cameroun. Dans cette localité, pour lutter contre la maladie du sommeil, l'administration coloniale française obligea les pygmées Baka et Bagombé à quitter leur habitat forestier pour s'installer dans des hameaux situés le long des routes. Ainsi, des villages pygmées constitués de huttes sommaires appelées "mongoulous", furent créés à proximité des villages bantous. Dans certains villages, à l'instar de Yenga près de Yokadouma, Pygmées et Bantous cohabitèrent dans des villages nouvellement créés le long des routes. Par conséquent, cette opération de sédentarisation s'accompagnait

⁶³⁸ ANY, APA, 11878/C, Compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, administrateur des colonies, Chef de la Subdivision de Bafia, du 20 au 23 novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1^{er} Décembre 1945 dans les cantons Sanaga.

⁶³⁹ J. Champaud, "Mom terroir Bassa", p. 42

⁶⁴⁰ Kedi à Rissoung, 68 ans, notable de la chefferie Donnenkeng, Donnenkeng, entretien du 19 décembre 2020.

d'exactions, d'oppressions pour le prélèvement de la main d'œuvre pour les grandes plantations industrielles ou les travaux publics⁶⁴¹.

La fréquence des tournées dans les villages regroupés permettait de mieux contrôler et orienter la pratique des activités économiques. Ils permirent d'accorder plus d'attention à l'extension des cultures vivrières et aux soins exigés par les cultures délicates destinées à l'exportation⁶⁴².

Les regroupements ont ainsi facilité les recensements des populations organisés par l'administration coloniale dans le but de maîtriser la population afin de contrôler la collecte de l'impôt par les chefs et planifier la gestion de la main d'œuvre. D'après Jean Louis Dongmo, le Cameroun n'a pas connu de recensement avant 1917. Jusqu'à cette date, l'administration coloniale se contentait d'estimation grossière de la population. A partir de 1917, on faisait des recensements mais avec des procédés tellement erronés que les chiffres avancés furent très loin de la réalité. Les choses se passaient schématiquement ainsi :

L'administration demande aux chefs de convoquer les populations à une date précise sur la place publique située à l'entrée du hameau du chef. Le jour venu, chaque chef de quartier s'y rend avec ses administrés et ils passent devant le fonctionnaire colonial assisté d'un interprète. Il faut attendre longtemps assis à même le sol avant que son tour n'arrive, ce qui décourage un certain nombre de gens, parfois il arrive même que l'on attend toute une journée pour rien. La distance qui sépare la place publique des hameaux les plus éloignés pouvait atteindre 7 km, autre cause de découragement. Ce fut fatigant de porter les enfants, les plus jeunes, c'est embarrassant de trainer les vieux pour une chose dont personne ne comprend l'utilité''⁶⁴³

Dans certaines localités, les regroupements furent utilisés pour faciliter la mobilité de la pensée à travers l'acheminement du courrier. Ce fut le cas chez les Yassem de l'arrondissement de Ngoro qui furent regroupés en 1933 dans un village appelé Yassem à proximité de Nditam. Par la suite, l'administration coloniale dans le but de faciliter l'acheminement du courrier entre les villages Donga et Ndjolé, situés sur l'actuelle nationale n° 15⁶⁴⁴ regroupa une partie des Yassem à Mpadan. Dans ce village, ces derniers y vivent jusqu'aujourd'hui en harmonie avec les Befeuk et les Yangafok qui furent aussi regroupés pour le même motif⁶⁴⁵.

⁶⁴¹ E. Tchumtchoua, *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945) conflits mutations sociales et résistances*, Paris, l'Harmattan, 2022, p.192.

⁶⁴² J. Despois "Les genres de vie des populations de la forêt dans le Cameroun oriental", *Annales de Géographie*, t. 55, no 297, Paris, Armand Colin, 1946.

⁶⁴³ J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays Bamileké (Ouest Cameroun)", Thèse de doctorat 3ème cycle en Géographie, Université de Lille, 1971, pp. 36-37.

⁶⁴⁴ La Nationale numéro 15 est la route reliant Batchenga à Tibati en passant par Ntui et Yoko. Elle mesure 557 km.

⁶⁴⁵ C. Mbarga Owono, Les Evondo, Ehondo, Aby et autres Betsenga. Migration et sédentarisation, du VII^{ème} siècle à nos jours

Dès lors, en stabilisant les populations sur le même site, l'habitat groupé a facilité la gestion administrative. Ainsi, les opérations qui nécessitaient le contact entre les populations et l'administration furent moins pénibles aussi bien pour les populations que pour l'administration.

2-La nécessité de contenir la germanophilie

A partir du 20 février 1916, date de la reddition de la forteresse de Mora, la Première Guerre Mondiale s'achève au Cameroun⁶⁴⁶. Après la courte période du condominium franco-britannique⁶⁴⁷ qui s'achève le 6 Mars 1916, Français et Anglais se partagent le Cameroun⁶⁴⁸. Bien avant la ratification des accords de mandat par la Société Des Nations en juillet 1922⁶⁴⁹, la France administrait déjà la portion du Cameroun qui lui échoie. Pendant les premières années de leur implantation au Cameroun, les français se méfient des zones où les Allemands étaient fortement implantés, des zones où la culture allemande s'était largement diffusée, et des localités où on retrouvait les plus fidèles collaborateurs de l'Allemagne au Cameroun. C'est dans ce sens que Paul Emog affirme que : "à reconsidérer l'attitude française, on peut penser que les anciens établissements allemands représentaient une sorte de poudrière qu'il fallait vider ou évacuer le plus rapidement possible⁶⁵⁰". Dans le Mbam occidental et central, nous pensons que la germanophobie française fut en partie à l'origine de l'abandon des anciens sites qui abritaient les centres de décision allemands à Ndikinimeki et Bafia pour des sites choisis par l'administration coloniale française. Les faits relatifs à l'attitude française dans la subdivision de Ndikinimeki et de Bafia vont dans le sens de cette assertion.

Dans le cas de Ndikinimeki, la réouverture en 1916 de la subdivision de Somo permit à la France de s'approprier des bâtiments du poste allemand de Somo, situé à Malagne⁶⁵¹. L'une des premières décisions prises par les nouveaux maîtres dans la subdivision fut de déplacer l'ancien site requis pour abriter le centre de la subdivision⁶⁵². Ce point de vue est

⁶⁴⁶ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, p.188.

⁶⁴⁷ Période pendant la Première Guerre mondiale d'administration conjointe du territoire du Cameroun entre la France et l'Angleterre. Elle va de septembre 1915 au six mars 1916.

⁶⁴⁸ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, p.193.

⁶⁴⁹ En Juillet 1922, est signé à Londres le texte confiant l'administration du Cameroun à la Grande-Bretagne et à la France au nom de la Société Des Nations. Cf. L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, tome 1*, Paris, Berges-Levrault, p. 73.

⁶⁵⁰ P. Emog, "Le pays Banen et Bafia...", p. 209.

⁶⁵¹ Ibid.

⁶⁵² Le poste de Malagne arrêta de fonctionner en 1919 avec la dislocation de la subdivision et son transfert à "Batongtou" ou Tonga situé dans l'actuel département du Ndé. A partir de 1923, le nom Batongtou est remplacé par Ndikinimeki. Cf.P. Emog, "Le pays Banen et Bafia..."pp. 204-205.

attesté par Houssaïna Fati Oumarou⁶⁵³ lorsqu'elle nous relate que, après la guerre de 1914, les Français ont jugé stratégique de ne pas reprendre le site allemand de la ville. Ils l'ont déplacé vers l'Est à 10 km à vol d'oiseau de l'ancien emplacement. Ainsi, Malagne, l'ancien site choisi par les Allemands fut abandonné au profit de Ndikinimeki, ou le nouveau poste fut transféré au niveau de l'actuelle sous-préfecture⁶⁵⁴. Plusieurs autres cas similaires attestent cette politique de germanophobie pratiquée par la France. A l'Ouest par exemple, l'un des cas les plus patents est celui de la ville de Bana. Créée en 1910 par les Allemands, le 26 mai 1916, Bana fut promue chef-lieu de la 4^{ème} circonscription française jusqu'en 1919⁶⁵⁵. Bana connut un développement très prodigieux. En effet, on y trouve une école, un camp pour interprète, une boulangerie, une bergerie, un camp de tirailleurs, une infirmerie, un camp pour officier et pour sous-officier, une place publique, une résidence pour le commandant de poste⁶⁵⁶. Par arrêté du commissaire marchand, en date du 29 décembre 1925, la subdivision de Bana fut transférée à Bafang⁶⁵⁷. Parmi les raisons évoquées pour justifier le transfert du chef-lieu de Bana à Bafang, Ngadjui Nicolas évoque le motif de politique internationale mêlé au nationalisme rancunier de l'administration coloniale française et la sympathie pro-allemande des populations de cette localité⁶⁵⁸.

Dans la subdivision de Ndikinimeki, Les raisons qui justifient ce changement de site sont diverses. D'après nos informateurs⁶⁵⁹, le changement de site fut motivé par l'idée selon laquelle les Allemands avant leur départ, avaient posé des mines anti personnelles dans ce site, tout comme dans les autres régions où leur implantation était forte. Plusieurs raisons nous permettent de ne pas prendre en considération cette idée dont font écho les traditions orales des peuples du Mbam. Nous pensons que les Allemands, en partant du Cameroun, avaient le sentiment qu'à la fin de la guerre ils reviendraient au Cameroun. C'est la raison pour laquelle, le traité de Versailles de 1919 qui dépossède l'Allemagne de ses colonies fut considéré

⁶⁵³ Houssaïna Fati Oumarou, "Les Haoussa de Ndikinimeki...", p. 23.

⁶⁵⁴ M. Boing, 77 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndekalende. Ndekalende, entretien du 26 août 2014.

⁶⁵⁵ Ngadjui Nicolas, *Chefferies traditionnelles Bamiléké : l'exemple de Bafang*, Yaoundé, Edition Zayé, 1983, p. 43.

⁶⁵⁶ Ibid., p. 39.

⁶⁵⁷ Ibid., p. 41.

⁶⁵⁸ D'après cette source, une mission de la SDN devait visiter le Cameroun pour constater l'ampleur de l'œuvre allemande et procéder à un recensement complet des postes créés. Les Français ayant eu vent de cette visite, ont décidé de laisser dans l'ombre certains de ces postes et c'est pour cela qu'ils ont décidé d'abandonner le poste de Bana ou l'empreinte allemande était si évidente pour créer un autre à Bafang. Cf. N. Ngadjui *Chefferies traditionnelles Bamiléké...*, p. 42.

⁶⁵⁹ Ibid.

comme un “Diktat⁶⁶⁰” par les Allemands. De plus, depuis le départ des Allemands, aucune mine ou autres engins d’explosion ne furent retrouvés sur ce site. On peut donc conclure qu’à travers les regroupements, la France cherche à effacer l’image d’une Allemagne forte imprimée dans l’esprit des populations locales et la remplacer par celle d’une France plus civilisée. Pour se faire, il fallait prouver aux yeux de l’opinion locale et internationale que les Français étaient meilleurs que les Allemands tant sur le plan administratif qu’économique et social. C’est cette phobie que Koufan Menkené, dans sa thèse, appelle le syndrome allemand⁶⁶¹.

La deuxième raison, qui va dans le même sens que la première est le projet de construction de la route nationale numéro quatre reliant Yaoundé à Nkongsamba qui devait passer par Ndikinimeki. Nous pensons que, les Français voulaient rapprocher le centre de la subdivision de cette route et en même temps “asphyxier” Yabassi en détournant l’important commerce qui se pratiquait de Ndikinimeki en direction de Yabassi à travers la nouvelle route construite.

Dans la subdivision de Bafia, un processus identique fut observé. Il convient de noter que, pendant la période allemande au Cameroun, la station militaire de Yoko, créée en 1899, fut l’unité administrative dont dépendait Bafia. Erigée en subdivision en 1916 avec l’arrivée des Français, la subdivision de Yoko fut transférée à Bafia en vue de réduire l’intensité de la résistance des montagnards Bapé et Bafia⁶⁶². D’après Paul Emog, face au projet d’établissement d’un poste permanent en pays Bafia, le commissaire de la République française au Cameroun répondit de la façon la plus ferme :

Je tiens, écrivait-il, à établir dès à présent qu’il ne saurait être question de créer des postes nouveaux permanents. L’action administrative devra se faire sentir directement dans les régions éloignées par des tournées fréquentes qui, au besoin, y séjourneront. Je suis en effet contraire à toute dispersion des effectifs militaires et administratifs en des postes isolés d’une surveillance à peu près impossible⁶⁶³.

⁶⁶⁰ “Diktat” est un terme venant du mot allemand signifiant ‘chose dictée’. Il est utilisé pour qualifier le traité de Versailles, imposé sans négociations en 1919, à l’Allemagne, par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale.

⁶⁶¹ J. Koufan Menkemé, “La vie politique au Cameroun sous l’occupation française 1916-1923”, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Paris, Université de Sorbonne, 1985.

⁶⁶² P. Emog, “Le pays Banen et Bafia...”, p. 205.

⁶⁶³ ANY, APA 10 760, “...Lettre du Commissaire de la République française à M. le chef de la Circonscription de Yaoundé (s/c du commandant du corps d’occupation) 30. 6. 1917. Cf. P. Emog, “Le pays Banen et Bafia...” pp. 205-206

On peut donc être surpris que, malgré le refus de la plus haute autorité française au Cameroun, le poste de Bafia vit le jour en 1920 et fut installé à Dang⁶⁶⁴. Il est donc évident que, les préoccupations militaires ont prévalu sur les nécessités administratives.

Au niveau du choix du site d'installation de la subdivision, une fois de plus, les militaires et le commandement civil ne furent pas unanimes. Pour les militaires, Dang, ‘‘site excentrique et sans valeur politique’’, ne disposait pas d'avantages stratégiques naturels pour abriter la subdivision. C'est dans cette optique que le chef de bataillon Briaud télégraphia le message suivant à l'administrateur des colonies Ripert :

Je vous propose suppression poste actuel Dam (sic) inutile et son transfert dans la montagne véritable forteresse qui domine et commande les vallées voisines M'bam et Sanaga. Endroit convient très bien toutes conditions requises pour établir poste sain⁶⁶⁵.

Dans ce deuxième cas de figure qui traduit les divergences de points de vue entre les commandements français militaire et civil, ce dernier eut le dernier mot ; ainsi, Dang resta inchangé comme site d'installation du centre de la subdivision de Bafia.

La tradition orale quant à elle propose une autre explication qui justifierait le choix de Bafia comme site devant abriter la subdivision. Il s'avère que, c'est l'accueil particulièrement chaleureux et surtout ‘‘les charmes que le chef Machia faisait introduire dans les délices qu'il servait aux administrateurs en tournées dans son village qui motiva le choix du site de Dang pour l'implantation du centre administratif⁶⁶⁶’’. Par contre, Paul Emog pense que le transfert de la subdivision de Yoko à Bafia se justifie à travers la résistance des Bapéi et Bafia d'une part, et d'autre part, à travers l'attitude du chef Machia envers l'administration coloniale française⁶⁶⁷. Sans écarter la véracité de ses deux faits, il convient aussi de prendre en compte la volonté de l'administration coloniale française de s'éloigner des sites où la présence allemande fut forte.

Il est important de nous souvenir que, lors de la pénétration allemande à Bafia, pour mettre fin aux résistances héroïques des Bafia et Bapéi conduits par les chefs Biacca et Naburu à partir de 1905 contre les troupes allemandes commandées par le major Hans Dominik⁶⁶⁸, il fut créé un poste militaire à Gouifé, sur la montagne d'Abond à Woori⁶⁶⁹ qui

⁶⁶⁴ P. Emog, ‘‘Le pays Banen et Bafia...’’p. 207.

⁶⁶⁵ ANY, APA 10 760, Télégramme du chef de bataillon Briaud en mission. 24. 11. 1919. Cité par P. Emog, ‘‘Le pays Banen et Bafia...’’ p.206.

⁶⁶⁶ P. Emog, ‘‘Le pays Banen et Bafia...’’ p.207.

⁶⁶⁷ Ibid., p. 209.

⁶⁶⁸ M. Guiala, ‘‘La résistance des Bapé à la colonisation française ...’’, p p. 41-42

⁶⁶⁹ M. MbassaSouta, *Un peuple, une histoire : les Bafia*, p. 372.

prit le nom de Don y Tyson en 1911. Situé à la frontière des pays Bafia et Yambassa, le choix de ce site reposait sur son positionnement géostratégique ; il assurait une vue panoramique à partir de la montagne sur une grande partie des villages⁶⁷⁰. Ce poste militaire érigé en station devait permettre la surveillance des résistants Bafia et Bapéi, peuples insoumis. D'après la tradition orale, la station de Gouifé abritait une forte présence allemande et plusieurs infrastructures y avaient été construites. Avec l'arrivée des Français, le chef Ngae Ekorog de Gouifé, apprécié par les nouveaux maîtres, voulut une fois de plus que ces derniers s'installent à Gouifé. Ce dernier entra donc en opposition avec le chef Machia de Dang qui convoitait le même prestige. Pour évincer le chef de Gouifé et s'assurer du choix de Dang comme site devant accueillir la subdivision, en plus de l'accueil particulièrement chaleureux et "les charmes que le chef Machia faisait introduire dans les délices qu'il servait aux administrateurs en tournées dans son village", il utilisa une ruse pour écarter le chef de Gouifé. Pendant la résistance des Bapéi, conduite par l'intrépide Nwal A Mandoki, devant la coalition formée par les troupes autochtones mobilisées par Matchan et les troupes coloniales françaises conduites par le lieutenant Charles⁶⁷¹, Mandoki opta pour la tactique de l'effacement. C'est ainsi que Nwal a Mandoki resta introuvable. Il se serait réfugié dans une grotte fermée par les chutes du Mbam⁶⁷². Menacé par la famine, Nwal sortit de sa cachette et se refugia par la suite à Dang chez son ami Ndjag à Ndong ; ce dernier le logea dans les confort d'un baobab où il recevait au quotidien un repas. Par la suite, les actes de représailles menées par les troupes du lieutenant Charles s'intensifièrent⁶⁷³, l'armée continua à pilonner, piller et écraser les villages Bapé. Le lieutenant Charles conditionna la fin des hostilités à la capture de Nwal, mort ou vif⁶⁷⁴. Le nommé Tiati à Tikéi, un Sanam, annonça au lieutenant Charles que Nwal recherché se trouvait chez le chef Matchan. Aussitôt au courant, Matchan donna l'ordre de sortir Nwal de sa cachette. Pour ne pas s'attirer le courroux de l'administration coloniale, et se débarrasser de Ngae le chef de Gouifé, avec qui il était en compétition pour le choix de l'emplacement du site qui devait abriter la subdivision, Matchan put convaincre Nwal d'affirmer devant le lieutenant Charles qu'il avait trouvé refuge chez les Gouifé. Ainsi, Ngae fut arrêté et exécuté⁶⁷⁵.

A travers ce récit, la conclusion la plus évidente à tirer est que Gouifé, avec son site de Don y Tison, présentait d'énormes potentialités naturelles pour pouvoir accueillir le site

⁶⁷⁰ M. Guiala, "La résistance des Bapé...", pp. 42-42

⁶⁷¹ M. MbassaSouta, *Un peuple, une histoire : les Bafia*, p. 37.

⁶⁷² Cette grotte porte son nom (BuuNwal à Mandoki)

⁶⁷⁴ M. MbassaSouta, *Un peuple, une histoire : les Bafia*, p. 39.

⁶⁷⁵ Ibid.

d'implantation de la subdivision. La deuxième conclusion qui justifie l'attitude du chef Matchan est que, ce dernier considérait le chef Ngae de Gouifé comme un rival qui avait la capacité de l'empêcher d'assouvir ses ambitions. Au sujet des supputations entre le commandement civil et le commandement militaire français sur le choix du site, il paraît étonnant qu'aucun document d'archives ne fasse allusion à Gouifé, qui fut pourtant choisi par les Allemands pour abriter le site du poste. Pour la tradition orale, Gouifé aurait été écarté de la liste des sites à cause de la légende selon laquelle le site abriterait des explosifs laissés par les Allemands⁶⁷⁶. Nous pensons donc que Gouifé fut écarté de la liste des sites pouvant abriter la nouvelle subdivision en gestation à cause de la germanophobie française. Le déplacement des villages Gouifé de l'ancien site en zone de montagne pour les regrouper le long de la route Bafia-Yangben n'échappe pas aussi au motif de germanophobie. Ceci confirme les conclusions de Paul Emog sur cette question lorsqu'il affirme que : ''A reconsidérer l'attitude française, on ne peut s'empêcher de dire que les anciens établissements allemands représentaient pour eux des sortes de poudrières qu'il fallait vider ou évacuer le plus rapidement possible⁶⁷⁷''.

B-LA FACILITATION DES OPERATIONS DE CONQUETES MILITAIRES ET DE SOUMISSION DES PEUPLES LOCAUX

Dans le jargon militaire, la conquête est l'acte de dominer militairement une armée ennemie par la force des armes⁶⁷⁸. La soumission quant à elle traduit l'action de vouloir dominer et mettre sous son autorité ou sous son contrôle un groupe hostile, après l'avoir vaincu. Au Cameroun, l'administration coloniale française, à plusieurs reprises utilisa les regroupements pour mieux briser les résistances passives des peuples pendant la période des conquêtes et lutter efficacement contre les nationalistes à la veille et au lendemain de l'indépendance.

1-Briser les résistances passives des peuples

Un regard rétrospectif des résistances à la pénétration allemande et à l'implantation de l'administration française au Cameroun laisse apparaître que, les premiers regroupements ont le plus touché les localités qui se sont énergiquement opposées à la pénétration et l'administration étrangère. Plusieurs cas de figures confortent ce point de vue.

⁶⁷⁶Entretien avec André KediAbesong 68 ans, Jules Gouifé, 60 ans Aribama, Dieudonné Zock, Philippe Eisseng, agriculteurs, Donnenkeng, 11 novembre 2019

⁶⁷⁷ P. Emog, ''Le pays Banen et Bafia...'', p. 209.

⁶⁷⁸ S Korman, *The Right of Conquest: the acquisition of territory by force in international law and Practice*, Oxford Universitypress, 1996, p. 6.

Chez les Banen, les résistances les plus âpres au colonisateur allemand furent celles des Ndiki sous l'autorité de Somo Mambok⁶⁷⁹ et celle des Etoundou sous la conduite de ManimbenTombi de 1906 à 1911⁶⁸⁰. Après le départ précipité des Allemands pendant la première guerre mondiale, ce sont plutôt les Français qui regroupèrent les Ndiki et Etoundou dès leur implantation dans la subdivision de Somo à partir de 1916⁶⁸¹. Outre les préoccupations économiques, le rapprochement de ces 2 entités tribales du centre de la subdivision fut aussi motivé par des raisons sécuritaires. Nous pensons qu'il s'agissait pour la France de pouvoir mieux surveiller les peuples guerriers, aux antécédents belliqueux et frondeurs, afin de dissuader toutes tentatives de révolte contre son administration⁶⁸².

Chez les Bafia, les résistances les plus ardus à l'occupation allemande furent celles des Bapei, des Sanam, des Yakan, Gouifé, Roum, Koro, des Goufan et Kiki⁶⁸³ etc...A l'arrivée des Français, ce sont pratiquement les mêmes peuples qui s'opposèrent à l'implantation et à l'administration française. Tout comme les Ndiki et Etoundou, nous pensons que, la volonté de dissuader tout acte de rébellion des montagnards Bapéi et leurs alliés fut parmi les motivations qui poussèrent, l'administration coloniale française à regrouper ces peuples, mais aussi à transférer le chef lieu de la subdivision de Yoko où fut installée l'administration allemande dans le Mbam pour Bafia, nouvelle subdivision, créée en 1921⁶⁸⁴.

La relation entre les zones d'intenses résistances et les regroupements des populations, loin d'être dictée par des hasards de l'histoire nous permet de faire une conjecture. Les regroupements, en rapprochant les administrés de l'administration ont joué un rôle non moins important dans la pacification des territoires. De ce fait, s'il est vrai que les résistances actives des peuples locaux furent stoppées par la politique de la canonnière, il n'en demeure pas moins vrai que, les regroupements des populations de part et d'autre des voies de

⁶⁷⁹ D'après Paul Emog, en se référant sur les notes laissées par Von Schimmelfennig qui reconnaît avoir séjourné chez les Ndiki pendant deux semaines, soit du 08 au 22 mai 1901 ; date à laquelle Somo lui signifia sa soumission, la résistance du Munen des Ndiki avait exactement duré 12 jours. D'après Daniel Abwa, c'est en 1907 que la résistance de Somo fut brisée par les troupes allemandes. Cf. P. Emog, *Le pays Banen et Bafia...* p. 78.

⁶⁸⁰ D. Abwa, "Le lion noir Banen", Inédit.

⁶⁸¹ P. Emog, "Le pays Banen et Bafia..." p. 204.

⁶⁸² Pendant l'administration coloniale allemande, plusieurs révoltes contre la colonisation éclatèrent dans le Mbam. On peut citer la révolte conjointe des Ndiki et Etoundou qui éclata en 1907 ; ceux-ci s'élevèrent contre le comportement tyrannique d'un factoriste allemand de la firme Schmidt et Habish installé chez les Ndiki. Cette révolte déboucha sur une véritable guerre de résistance. Chez les Bafia, on note la révolte des Mouko (1913-1914) appelée "Tibiribata". Cf. P. Emog, "Le pays Banen et Bafia...", pp. 97-98.

⁶⁸³ M. Guila, "La résistance des Bapé..." P. 49.

⁶⁸⁴ P. Emog, *Le pays Banen et Bafia...*, p. 209.

communication ont permis de mettre fin aux résistances passives, qui furent les plus difficiles à endiguer. C'est l'une des raisons pour lesquelles, l'administration coloniale française a regroupé une grande partie des peuples qui s'opposèrent à son autorité, mais aussi ceux qui se furent par le passé opposés à l'administration allemande. Cette fonction première de la politique de regroupement qui la place en aval des opérations de pacification fut réactualisée lors des différentes guerres d'indépendance menées par la France au Cameroun.

2- S'assurer d'obtenir la victoire sur les nationalistes lors des guerres d'indépendance du Cameroun.

La conférence africaine française de Brazzaville permit la création des syndicats dans les colonies françaises d'Afrique noire⁶⁸⁵. Au Cameroun, les tous premiers syndicalistes comprirent très tôt que l'activité syndicale était vaine dans un territoire sous le joug de la domination coloniale. C'est ainsi qu'à travers la constitution de l'Union Française⁶⁸⁶, les syndicalistes s'engagèrent dans la création des partis politiques pour mieux faire valoir leurs revendications. Ce qui aboutit à la naissance au Cameroun de l'UPC, créé le 10 avril 1948 au quartier Ndog Bâti⁶⁸⁷ dans un café dont l'enseigne porte l'indication "Chez Sierra"⁶⁸⁸. Après sa création, l'UPC, à cause de son principal mot d'ordre : "indépendance immédiate et réunification des deux Cameroun", combiné à son intransigeance⁶⁸⁹, s'attira le courroux de l'administration coloniale française. Dans une circulaire en date du 04 février 1955, intitulé "politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le parti communiste (UPC, JDC, USC, Udefec), Roland Pré invite ses collaborateurs à "prendre position et de mettre au point les méthodes qui permettront de minimiser l'action du parti, de décourager ses tentatives dans les régions du territoire ou il n'a pas encore pris pied, de la

⁶⁸⁵ La conférence africaine française de Brazzaville tenue du 30 janvier au 08 février 1944 mit en place des structures nouvelles permettant une plus grande participation des indigènes à la gestion politique de leur territoire. Après avoir fait leurs classes dans les cercles d'études marxistes, le décret du 07 août 1944 permit aux nationalistes camerounais de créer les syndicats. Cf. D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme*, p. 210.

⁶⁸⁶ L'Union française fut créée par le titre VIII de la constitution du 27 octobre 1946. Elle est formée d'une part de la république française, qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et Etats associés.

⁶⁸⁷ D'après Abel Eyinga, voici les noms des 12 portés sur les fonds baptismaux de l'UPC : Jacques Ngom, Charles Assalé, Guillaume Hondt, Joseph Raymond Etoundi, Léonard Bouli, Emmanuel Yap, Jacques René Biboum, H-R Mado, Léopold Moumé Etia, Georges Yemi, Théodore Ngosso, Guillaume Bagal. Cf. A. Eyinga, *l'UPC, une révolution manquée*, Paris, Editions Chaka, pp. 23-24.

⁶⁸⁸ D. Abawa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 210.

⁶⁸⁹ Avec la "première proclamation commune", l'attitude de l'UPC se radicalisa. Les signataires de ce texte revendiquent solennellement la fin de la tutelle, l'édification d'un Etat souverain, la tenue d'élections avant le 1^{er} décembre 1955 pour désigner une assemblée constituante, l'installation immédiate d'un comité exécutif sous forme de gouvernement provisoire chargé d'organiser les élections, la création d'une commission des nations unies au territoire pour veiller à la mise en place des organes du futur Etat. Cf. J. M. Zang Atangana, *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, T 1, Paris, l'Harmattan, 1989, p. 96.

contre-attaquer partout où il est solidement implanté⁶⁹⁰. Il s'avère donc que, bien avant les événements de mai 1955⁶⁹¹, le sort de l'UPC était déjà scellé⁶⁹². L'interdiction de l'UPC qui le poussa vers la clandestinité, combinée à l'intervention de l'armée française après les émeutes de 1955 à la demande de Roland Pré⁶⁹³ entraînèrent le Cameroun vers sa première guerre de libération nationale⁶⁹⁴. Pour l'historien Daniel Abwa, s'il est vrai que l'administration française fut à l'origine des émeutes de 1955 ayant conduit à la dissolution de l'UPC, il n'en demeure pas moins vrai que, l'initiative de la première guerre d'indépendance fut prise par l'UPC lors de la conférence de Makai des 02 et 03 décembre 1956⁶⁹⁵. Nous pensons que, si l'UPC finit par choisir l'option de la lutte armée comme ultime moyen d'expression de son nationalisme et de sa ferme volonté de libérer le Cameroun du joug du colonialisme français, c'est parce que l'administration coloniale française ne lui offrait pas d'autres alternatives. L'interdiction de l'UPC et l'arrivée des renforts militaires français au Cameroun en provenance de plusieurs bases militaires française d'Afrique ont précipité l'UPC vers l'option de la lutte armée. Dans son combat mené contre le colonialisme, les successives branches armées de l'UPC : CNO⁶⁹⁶, SDNK⁶⁹⁷, ALNK⁶⁹⁸ mirent sur pieds des

⁶⁹⁰ Ibid.

⁶⁹¹ Il s'agit de violents affrontements entre les partisans de l'UPC et l'administration coloniale française qui commencèrent à Mbanga dans la région du Mounjo le 22 mai 1955. Cf. R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986, pp. 279-302.

⁶⁹² Nous pensons que, les émeutes de 1955 ne furent qu'un prétexte justifié pour interdire l'UPC, car, dès son arrivé au Cameroun, les actes posés par le Haut Commissaire Roland Pré démontrent à suffisance que ce dernier voulait par tous les moyens en découdre avec l'UPC. C'est aussi le point de vue de Daniel Abwa qui pense que, en 1955 c'est l'administration française qui prit l'initiative de la violence afin de pousser l'UPC à la faute et en profiter pour l'interdire. D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme*, P. 235.

⁶⁹³ Après les émeutes de 1955, ayant rassemblé les principaux responsables du maintien de l'ordre du territoire, Roland Pré requiert l'intervention de l'armée et demande des renforts de Paris. Des pelotons de gendarmerie et des troupes aéroportées venant des différentes bases militaires françaises en Afrique arrivent au Cameroun dans les heures et les jours suivants. Cf. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun !*, p. 170.

⁶⁹⁴ Bien que les autorités françaises depuis la période coloniale jusqu'aujourd'hui refusent de l'admettre, et préfèrent utiliser le terme "répression" pour qualifier les événements qui se déroulèrent au Cameroun à partir de 1955, les recherches historiques récentes à ce propos démontrent à suffisance qu'il y a eu guerres d'indépendance au Cameroun. La première guerre d'indépendance du Cameroun va de 1956 à 1960. A ce propos, lire D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme*, pp. 235-336 et la deuxième guerre va de 1960 à 1971, Cf. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun !...*, pp. 415-452.

⁶⁹⁵ D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme*, p. 235.

⁶⁹⁶ L'initiative de la violence fut prise par l'UPC lors de la conférence de Makai des 2 au 3 décembre 1956. C'est ici que fut décidé de la création d'une armée de libération nationale dénommée CNO. Le CNO est une structure paramilitaire dont l'objectif double fut d'une part de substituer progressivement à l'administration française un Etat camerounais clandestin reconnu par la population et d'autre part d'obtenir par la force des armes l'indépendance du Cameroun. D. Abwa, Cameroun, *Histoire d'un nationalisme...*, pp.235-236.

⁶⁹⁷ Le 10 Octobre 1957 naît le Sinistre de la Défense Nationale du Kamerun (SDNK) dans le quartier Nka à Baham. Le volet politique de cette nouvelle organisation est confié à Martin Singap, son organisation militaire est cordonnée par Pierre Simo. Cf. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun !...*, p.229

⁶⁹⁸ Après leur défaite onusienne en 1959, les cadres de l'UPC mettent sur pieds l'ALNK le 31 mai 1959, son commandement est confié à Martin Singap. Ibid., p.342.

structures clandestines militaro politiques appelées “maquis”⁶⁹⁹. La création des maquis fut le prélude d’une série d’attaques contre les infrastructures et les personnalités considérées comme “valets de l’administration coloniale”⁷⁰⁰. Parmi les attaques lancées par les différents maquis du CNO pour empêcher les élections du 23 décembre 1956 à l’assemblée territoriale du Cameroun⁷⁰¹, on peut relever : les actes de sabotages des ponts entre Minkos et Makak dans la Sanaga-Maritime par des explosifs, l’attaque du poste de péage et du pont sur le Wouri, l’incendie de plusieurs cases à Sangmélima dont l’une appartenant à un fonctionnaire désigné comme président d’un bureau de vote à Mbalmayo, la recrudescence des actes de sabotage sur la voie ferrée Yaoundé-Douala ainsi que les lignes téléphoniques, le déraillement d’un train de marchandises entraînant quelques blessés, sur la route d’Edéa, le 18 décembre 1956, des bandes d’individus armées de gourbins et de machettes attaquent une automobile conduite par un Européen ; dans la Sanaga-Maritime, l’assassinat de Delangue et Samuel Mpouma, candidats aux élections du 23 décembre 1956, tués dans la brousse à Boumnyebel le 19 décembre 1956⁷⁰². Face à la violence armée lancée par les maquis du CNO, l’administration coloniale riposta violemment, à travers la terreur. Le dispositif militaire envoyé pour réprimer le CNO comprenant 6 compagnies de l’armée, et 7 pelotons de la garde camerounaise⁷⁰³ ne se limita pas aux simples arrestations des suspects et opérations de police dans les zones les plus violentes. De nombreux massacres furent organisés par les troupes françaises en représailles. C’est ce que dénonce Ruben Um Nyobè quand il affirme :

Depuis le 24 décembre, plusieurs localités de la Sanaga-Maritime sont soumises à des opérations de guerre de grande envergure. Des villages entiers sont complètement pillés et brûlés, le bétail est systématiquement abattu à coup de fusils. Les meubles et battants des ouvertures (portes et fenêtres) des maisons servent de bois de chauffage pour la cuisine des troupes militaires. Au moment de leur arrivée dans chaque village ou agglomération, les “forces de l’ordre” tirent à bout portant et sans sommation sur les populations sans défense. Ceux qui échappent à cette tuerie sont poursuivis en pleine brousse par les “forces de l’ordre” guidés par quelques traîtres kamerunais⁷⁰⁴

Les populations de Ngog-Mapubi se souviennent de ces massacres perpétrés par l’armée française en représailles aux attaques de décembre 1956 menées par l’UPC, qui, selon elles entraînèrent la radicalisation de plusieurs Bassa : “Dans la nuit du 27 décembre, nous fumes réveillé par les tirs des militaires, sortis précipitemment pour se réfugier dans la

⁶⁹⁹ Le terme “maquis” renvoie à la clandestinité, à un lieu inaccessible, à la résistance intérieure menée par le mouvement nationaliste UPC à la veille et au lendemain des indépendances contre le gouvernement en place.

⁷⁰⁰ Il s’agissait des Camerounais, qui directement ou indirectement collaboraient avec l’administration coloniale française.

⁷⁰¹ La promulgation le 13 juin 1956 de la “ loi cadre” qui d’une part accordait l’autonomie interne aux territoires coloniaux d’Afrique noire et d’autre part, octroyait le pouvoir législatif aux assemblées territoriales conduit à l’élection de la toute première assemblée législative du Cameroun.

⁷⁰² ANY, IAC 19 (18) : UPC. Activités 1956, cité par A. Daniel, Cameroun, *Histoire d’un nationalisme*, p. 248.

⁷⁰³ D. Abwa, Cameroun, *Histoire d’un nationalisme*, p. 258.

⁷⁰⁴ R. Um Nyobè, *Ecrits sous maquis*, Paris, l’Harmattan, pp. 186-187

brousse, on constata que le village fut encerclé, plusieurs cases furent brûlés par les fusils à feu utilisés par les militaires blancs⁷⁰⁵.

La riposte de l'armée coloniale entraîna un semblant d'accalmie dans la Sanaga-Maritime⁷⁰⁶. C'est ce qui suscita la réaction du colonel commandant militaire du Cameroun à affirmer, à tort, le 3 avril 1957 que, " la phase militaire de cette période de troubles avait pu être menée à bonne fin dans d'excellents conditions"⁷⁰⁷,

A partir du mois de mars, un regain de violence intense se fait ressentir du côté du CNO. Le 5 septembre 1957, les sources militaires françaises donnent quelques chiffres concernant les attaques du CNO : "44 personnes assassinées, 56 blessés, et 61 enlevés ; 3 villages furent entièrement incendiés"⁷⁰⁸. La recrudescence de la violence obligea une fois de plus l'administration coloniale française à faire intervenir à nouveau les forces de 3^{ème} catégorie⁷⁰⁹ et à réclamer des renforts en AEF :

Pendant la même période les forces de l'ordre, constituées initialement de gardes camerounais voient leur potentiel accru par l'entrée en action des troupes de 3^{ème} catégorie, soumises à réquisition générale le 7 novembre 1957 et la création de la "zone de pacification en Sanaga-Maritime" (ZOPAC) avec Etat major mixte en mesure d'actionner aussi bien les Forces Armées que les organismes civils. Les troupes du Cameroun, (6 compagnies) étaient insuffisantes, des renforts sont envoyés d'AEF : 2 compagnies en décembre 1957, 3 en janvier 1958, plus un Etat-major de bataillon et un complément pour un 2^{ème} Etat-major. Sur ce total de 11 compagnies, 2 agissent en pays Bamiléké⁷¹⁰.

Entrée en vigueur le 9 décembre 1957, visant la "destruction de l'organisation révolutionnaire de type communiste", la ZOPAC prévoit l'"intégration de l'action militaire et de l'action politique"⁷¹¹. D'après la théorie de la doctrine de la guerre révolutionnaire du lieutenant colonel Lamberton, l'"instruction générale n° 1" de la ZOPAC énumère trois objectifs à atteindre pour remporter une guerre de type révolutionnaire : "1) soustraire la masse de population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle ; 2) isoler les forces paramilitaires de la rébellion ; 3) afin de favoriser le processus de leur

⁷⁰⁵ S. Bapou, Monok, 70 ans, chef du village NgokMapubi centre, Ngokmapubi, entretien du 16 août 2020.

⁷⁰⁶ Cette accalmie fut consécutive aux prescriptions d'Um Nyobè qui prescrivait au début de Janvier : "d'éviter désormais tout contact avec les militaires et les gardes, afin de poursuivre l'effort d'organisation sans être inquiété des pourparlers. Cf. SHAT 239, Rapport sur la campagne, p. 21.

⁷⁰⁷ D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme*, p. 259

⁷⁰⁸ SHAT 239 Rapport sur la campagne, p. 21. Cité par D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme*, p. 260.

⁷⁰⁹ Les forces de 3^{ème} catégorie sont formées par l'ensemble des formations militaires opérationnelles : Armée de l'air, Marine nationale, Gendarmerie Nationale. Ces formations ne sont sollicitées qu'exceptionnellement et principalement en cas de débordement des forces de première et de deuxième catégorie. Les formations militaires sont mises en mouvement sur réquisition des autorités compétentes

⁷¹⁰ Ibid SHAT 239 Rapport sur la campagne, p. 21, cité par Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme...*, p.260.

⁷¹¹ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun !* p. 258

désagrégation pour aboutir à leur élimination⁷¹². Pour mettre en place les trois procédés susmentionnés, la doctrine de Lamberton prévoit “Le regroupement des populations le long des axes routiers afin d’en faciliter son contrôle et sa sécurité”⁷¹³, les actions de propagande et de contre-propagande, la recherche et l’exploitation des renseignements⁷¹⁴. Il convient de signaler que, la quasi-totalité des doctrines de l’école française de la contre insurrection⁷¹⁵ énoncées par les officiers militaires français ayant servis en Indochine et en Algérie ont pour dénominateur commun la création des camps de regroupement pour lutter contre les organisations subversives de type communiste. Le lieutenant colonel Lamberton utilisa donc au Cameroun des méthodes de guerre révolutionnaire théorisées à partir des expériences militaires françaises en Indochine, et appliquées par les officiers militaires français en Algérie. Les hameaux très dispersés du pays Bassa furent regroupés le long des pistes qui relient les villes d’Eséka, Ngambé et Pouma. Entamé le 26 décembre 1957, le déplacement des populations vers les terminus des voies de communication fut achevé dans la Sanaga-Maritime quatre mois plus tard⁷¹⁶. Près de 156 petits villages du pays Bassa ainsi vidés de leurs habitants, auraient été rasés, sous prétexte de regrouper les populations, en réalité parce que les maquisards y trouvaient refuges⁷¹⁷. Alphonse Boog, chef du camp de regroupement de Ntoulég, près de Bot-Makak confirme que : “Nous étions plus de 2000 âmes se souvient-il. Tous les habitants des villages du coin y avaient été regroupés”⁷¹⁸. Dans le même secteur, le même sentiment est partagé par Ngo Hiells qui se souvient de trop plein de monde rassemblé dans le camp de regroupement de Boulboukok⁷¹⁹.

Pour justifier la création des camps de regroupement au Cameroun, Lamberton estimait que, dans un contexte où la population était majoritairement favorable à l’UPC, la confusion entre population saine et population contaminée était de risque et rendait la répression et l’endoctrinement des masses inefficace.

⁷¹² SHAT, 6H243, Jean Lamberton, “Instruction générale n° 1”, 9 décembre 1957. Cité par T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun*, ..., p. 358.

⁷¹³ Ibid.

⁷¹⁴ Ibid.

⁷¹⁵ L’origine de l’école française de la contre-insurrection remonte aux pratiques et aux procédés de la lutte contre-insurrectionnelle mises en exergue par les officiers français tels que : Thomas Robert Bugeaud, Joseph Simon Gallieni, Hubert Lyautey, Charles Lacheroy, Jacques Hogard, Roger Trinquier. Cf. Samuel SylvainNdutumu, *Théorie africaine de la contre-insurrection*, Paris, L’Harmattan, 2016, p. 140-163

⁷¹⁶ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun* !..., p. 264.

⁷¹⁷ Ibid.

⁷¹⁸ T. Deltombe et al, *Kameroun* !..., p. 266

⁷¹⁹ Ngo Hiells, 85 ans, cultivatrice, Eséka, entretien du 20 août 2020.

De plus, comme nous l'avons déjà démontré, l'habitat dans le Sud forestier était dispersé. C'est pour couper le maquis du soutien qui lui venait du reste de la population et pouvoir contrôler cette dernière que l'on décida de déplacer les populations et de les installer dans des camps de regroupement créés le long des voies carrossables. Lors de son discours de Boum Nyebel, le regroupement des populations dans des camps sur la surveillance des forces de l'ordre figure en bonne place parmi les mesures de représailles édictées par le premier ministre André Marie Mbida au cas où les combattants nationalistes refuseraient de déposer les armes et de se rendre⁷²⁰. La poursuite de la lutte armée par les nationalistes entraîna donc la création des camps de regroupement évoqués par André Marie Mbida. Dans la localité de Boum-Nyebel où le discours d'André Marie Mbida fut prononcé, il fut créé l'un des plus grands camps de regroupement qui eut à accueillir plusieurs populations des villages de l'actuel Nyong et kélé⁷²¹. Il s'agit du camp de regroupement de Liyon situé à près de 3 km du carrefour Boum-Nyebel.

Par la suite, lorsque le Cameroun obtient son indépendance le 1^{er} janvier 1960, cette indépendance ne fut pas saluée par l'UPC qui engage au Cameroun la deuxième guerre de libération nationale. Ainsi, la lutte que les nationalistes camerounais avaient engagée à travers le maquis contre l'autorité coloniale, contrairement à ce qui devait être, ne s'est pas arrêtée. C'est ce que soutient Richard Joseph lorsqu'il affirme dans l'introduction de son ouvrage que :

L'accession rapide à l'indépendance à la fin de cette décennie ne freina pas de façon décisive les évolutions en cours. Et même dans certains pays comme l'ancien Congo belge, la décolonisation institutionnelle marqua le début d'une période encore plus fiévreuse de changement et de conflit⁷²²

Au Cameroun, pour lutter contre ce deuxième front qui embrasa plusieurs localités du Cameroun, après l'échec des mesures classiques de lutte contre la rébellion⁷²³, les camps de regroupement furent créés dans les différentes localités intensément affectées par les troubles nationalistes. Il s'agit précisément de l'Ouest Cameroun, du Mbam occidental⁷²⁴ dans le centre et du Nkam dans le littoral.

Au Cameroun, bien après son accession à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, celui-ci continue à utiliser les techniques de la “ guerre révolutionnaire ” enseignée par les officiers français, avec un triple objectif : discipliner les populations civiles, écraser les upécistes en

⁷²⁰ Deltombe, et al, *Kameroun !...*, p. 254

⁷²¹ BapouManok Simon, 70 ans, chef du village NgokMapubi, NgokMapubi centre, entretien du 16 août 2020.

⁷²² J. Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun, Yaoundé, Editions Karthala, 1986.*

⁷²³ Il s'agit de l'instauration des couvre-feux, des arrestations massives, de l'intensification des patrouilles et rafles etc...

⁷²⁴ La paternité de l'expression Mbam occidental (MO) échoit à Jean Pierre Mekinde. Il correspond à l'ancienne subdivision de Ndikinimeki, qui regroupait les actuels arrondissements de Ndikinimeki, Makénéné, et Nitoukou.

exil et combattre les groupes armés qui résistent à l'Ouest jusqu'au début des années 1971. Paradoxe pour certains, nécessité liée aux accords de coopération militaire pour d'autres, n'est-ce pas là une autre preuve palpable que bien après 1960, la France continue à garder son emprise sur le régime de Yaoundé ?

DEUXIEME PARTIE : L'IMPLEMENTATION DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN 1922-2020

Dans cette partie, on s'attardera sur le processus d'instauration des regroupements, les moyens, et les types de regroupements mis en place au Cameroun, ainsi que la réaction des populations locales et "étrangères".

CHAPITRE III : MODE DE CREATION DES REGROUPEMENTS ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS SUITE AUX REGROUPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES VOIES DE COMMUNICATION ET LES BESOINS DE LA MAIN D'OEUVRE : 1922-1957

Au Cameroun, l'administration coloniale et postindépendante furent en grande partie à l'origine du processus de regroupement des populations soit de manière directe à travers les regroupements autoritaires le long des voies de communication, soit de manière indirecte par la mise en place des mesures incitatives au transfert de la main d'œuvre à travers l'installation de certaines populations hors de leur localité d'origine.

I- MODE DE CREATION, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS FACE AUX REGROUPEMENTS AUTORITAIRES LE LONG DES VOIES DE COMMUNICATION : 1922-1937

Trois types de regroupements furent instaurés au Cameroun par l'administration coloniale française et postindépendance à des périodes historiques distinctes. Il s'agit du regroupement des populations le long des axes routiers à partir de 1922 pour l'entretien des voies de communication, les regroupements des populations pour les besoins de la main d'œuvre, et les regroupements sécuritaires, à partir de 1957 pendant la période du "maquis".

A- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE BAFIA

Dès l'implantation de l'administration coloniale française au Cameroun, à partir de 1922, l'une des premières priorités fut la mise en valeur du territoire. Pour y parvenir, la création des voies de communication et le recrutement de la main d'œuvre s'avèrent indispensables. C'est dans ce contexte que les premiers regroupements des populations furent instaurés.

1- Le regroupement des villages des groupements Bafia et Bapé.

Bien avant l'arrivée des Français, la politique de regroupement des populations le long des pistes à piétons avait été pratiquée par les Allemands qui, pour faciliter le portage, le ravitaillement, et l'entretien des routes, ont déplacé les populations de leur zone de peuplement pour les rapprocher des nouvelles routes créées⁷²⁵. Cette politique fut donc remise à jour dès l'arrivée des Français, plus précisément à partir de la création des nouvelles routes ainsi que pour l'effectivité de la politique des grands chantiers à partir de 1922.

A l'arrivée des Français, le pays Bafia ne constituait qu'une portion sans importance politique de la subdivision de Yoko⁷²⁶. Par l'arrêté du n°162 du 19/03/1920, l'ancienne subdivision de Yoko prenait le nom de Bafia⁷²⁷. La subdivision de Bafia s'étendait de Yoko au Sud de Yangben et de la Sanaga au Ndé. Elle fut érigée en circonscription en 1927 et en région en 1935⁷²⁸.

Comprise entre les méridiens 11° E-11° 35 et de latitudes 4° 15-5° 50, la subdivision de Bafia se présente sous la forme d'un quadrilatère ramassé et compact d'une superficie d'environ

⁷²⁵ P. B. Essomba, "Les mouvements migratoires et la problématique de la chefferie traditionnelle au Sud-Cameroun sous la colonisation allemande (1884-1916)", in R. KpwangKpwang, *La chefferie traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, l'Harmattan, Paris, 2011, pp.125-131

⁷²⁶ V. P. Emog, "Le pays Banen et Bafia de 1909 à 1945, le poids de la colonisation", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, pp. 199-200

⁷²⁷ C'est l'entrée en rébellion des montagnards Bapéi et des Bafia à partir de 1918 qui fixa les français à Bafia. Cf. P. V. Emog, "Le pays Banen et Bafia...", pp. 199-200.

⁷²⁸ Ibid., p. 202.

7459 km²⁷²⁹. Elle occupait la partie Sud-Ouest de la circonscription de Bafia et fut limitée à l'Ouest par la subdivision de Ndikinimeki, au Nord par la subdivision de Yoko, au Sud par la subdivision de Babimbi, et à l'Est par la Sanaga⁷³⁰.

Dans la subdivision de Bafia, pour l'entretien de la nouvelle route principale⁷³¹, les populations de plusieurs villages furent déplacées par l'administration coloniale française à partir de 1922 et installées sur une portion de la nouvelle route. Il s'agit principalement des villages Tsékané, Donenkeng, Nyamsong, Lablé, Biamo, etc...

Pour le cas du village Donenkeng, localisé au Nord-Est de l'arrondissement de Bafia, appelé autrefois *Isseri*⁷³², appartenant au canton Koro, il s'étendait sur les anciens sites de *Iyo'o*, *Ngahmenoung*, *Ndom*⁷³³. C'est sur ce site que les *Isseri* entrèrent en contact avec l'administration coloniale allemande. Ainsi, le tracé de la piste allemande en direction de Yabassi traversait ce site⁷³⁴. Le départ des Allemands du Cameroun en 1916, l'implantation de l'administration coloniale française qui érigea Bafia en nouvelle unité administrative entraîna le déplacement de plusieurs villages. C'est ainsi que, une partie des *Isseri*, situé dans une zone enclavée par rapport au tracé de la nouvelle route dite de Bana en construction par l'administration coloniale française⁷³⁵, furent contraints de quitter leur site de *Iyo'o*, *Ngahmenoung*, *Ndom*, pour aller s'installer au voisinage de la nouvelle route. La nouvelle portion occupée par ces derniers fut renommée Donenkeng. L'ethnonymie de Donenkeng évoque le lieu où Nkeng à Bediang, un *Isseri* avait construit sa case et placé une pierre qui servait aux populations à aiguiser leurs machettes⁷³⁶. Cet emplacement fut jadis occupé par les Biabenoung, les Beken, les Baake. Ce fut donc une décision administrative qui fut à l'origine du regroupement de ces populations au voisinage de la route⁷³⁷. La distance qui sépare les deux sites est d'environ quatre kilomètres.

⁷²⁹ B. Mpon A Nwawel, 'La quête de l'autonomie des peuples Yambassa-Lemandé au sein de la subdivision de Bafia', Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS de Yaoundé, 1994-1995, pp. 10-11

⁷³⁰ B. Mpon A Nwawel, 'La quête de l'autonomie des peuples Yambassa-Lemandé...' pp. 10-11

⁷³¹ La route dont nous faisons allusion fut créé par l'administration coloniale française, tronçon de la route Yaoundé-Nkongsamba, elle traversait dans la subdivision de Bafia plusieurs petits villages regroupés entre Nachtigal, Ntui et Bafia.

⁷³² L'ancêtre *Isseri* serait l'un des fils de Koro à Binkira. Fils unique de sa mère nommée Maben (épouse de koro), *Isseri* eut pour frère Tsékani, Goufan, Lablé, et Nyamsong. Cf. M. MbassaSouta, *Un peuple, une histoire : Les Bafia*, Editions Begueni, 2019, p. 4

⁷³³ Ce site est situé à près d'une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du tracé principal de l'ancienne route Bafia-Yaoundé.

⁷³⁴ Kedi A Rissoung, 68 ans, notable du village Donenkeng, entretien du 19 décembre 2020.

⁷³⁵ Le tracé de la nouvelle route française, partant de Yaoundé en direction de l'Ouest Cameroun, traversait le Nord-Est de la subdivision de Bafia par les villages Tsékani, Donenkeng, Lablé, Nyamsong. Elle passait par Natchigal pour atteindre Bana

⁷³⁶ Donenkeng en langue Rikpag, se traduit en français par la colline de Nkeng.

⁷³⁷ J. Gouife, 60 ans, notable du village Donenkeng, entretien du 19 décembre 2021.

En ce qui concerne le village Biamo, situé au Nord de la subdivision de Bafia, à l'entrée Nord de la ville, constitué des clans Bisse et Fato, ces derniers furent aussi déplacés par l'administration coloniale française pour occuper cette portion de la route Bafia-Bana⁷³⁸. Dans le cas de Biamo, l'administration coloniale française ne déplaça qu'une partie des Biamo de leur ancien site, qui porte le nom de *Doneribouem* aujourd'hui. Conduit par leur chef Ribouem à Bodio, ils changèrent de site sans changer de toponyme⁷³⁹.

Un autre exemple qui atteste du regroupement des villages de la subdivision de Bafia et ses environs est celui des Fanga. Encore appelés Bapé, on les retrouve aujourd'hui dans l'arrondissement de KonYambetta. Jadis localisé sur les montagnes en pleine forêt, ils furent aussi sommés par l'administration coloniale française d'abandonner leurs 7 villages⁷⁴⁰ pour se regrouper de part et d'autre de la route⁷⁴¹. Il s'agit de la 'route de Bana', principalement l'axe Bafia-Ndikinimeki en construction par l'administration coloniale Française.

Dans la subdivision de Bafia, en dehors des Bafia et Bapei, les villages Ossanonga furent aussi déplacés par l'administration coloniale française.

2- Le regroupement des villages Ossananga

Situé à l'Est du département du Mbam, avec une superficie de 5000 kilomètres carrés, le pays Ossananga est limité au Sud par le fleuve Sanaga, à l'Est et partiellement au Nord par les plaines Yangafoks. Au Nord par les plaines Babouté et à l'Ouest par la chaîne montagneuse de Banyo et du pays Tikar⁷⁴². Les Ossananga se regroupent en sept entités claniques qui sont : les Ngorro, les Tsinga, les Kombé, les Baveuk, les Mvellé, les Batsenga et les Bondjo⁷⁴³. Autrefois localisés dans des petits hameaux entre Nachtigal-Ntui-Yoko, l'administration coloniale française en 1922 obligea les villages Ehondo, Djamé, Biatsota, Bindandjengue, Koussé, Biakoa, Egona, etc...à quitter leur habitat forestier pour venir s'implanter sur une partie de l'axe Nachtigal-Ntui, sur une distance de 12 km, et du Sud de

⁷³⁸ J. Mbang, 65 ans, chef de 3^{ème} degré du village Biamo, entretien du 23 décembre 2021.

⁷³⁹ Aujourd'hui, 'Biamo ville', désigne le site occupé par ceux qui avaient suivis l'injonction de l'administration coloniale française. Il se distingue de Biamo village, pour faire allusion à ceux qui sont restés dans l'ancien site. Cet ancien site fut par la suite renommé Donneribouem.

⁷⁴⁰ Au départ, les Fanga constituaient dix villages d'où l'appellation 'Fanga-Mekuu'nted. Ils sont aujourd'hui constitués de sept villages à cause de l'extinction de 3 villages dont il ne reste aucun survivant. Les 7 villages constituant aujourd'hui le canton Bapei sont les suivants : Ken, Ndeng, Gaa, Laakpang, Dijori, Ngugol, Binsig. Cf. M. MbassaSoutha, *Un peuple, une histoire...*, p.35.

⁷⁴¹ Tienti A Baba Emmanuel, Bédiant Ibrahim, 64 ans, 58 ans, cultivateur, BapeiLaakpang (Kon-Yambetta), entretien du 24 mai 2021

⁷⁴² G.M. Dong Mougol, 'Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...', p. 169.

⁷⁴³ Ibid.

Ntui jusqu'au carrefour du pont de l'enfance sur une distance de 18 km⁷⁴⁴. Le chef Ndengue Kathou, très apprécié par l'administration coloniale fut l'un des principaux acteurs du transfert des populations Sanaga de leur site traditionnel vers les alentours de la route. Il convient de noter que, malgré la volonté de l'administration, et les injonctions du chef Ndengue, plusieurs familles refusèrent d'abandonner les anciens sites de peuplement. Après les mesures de représailles conduites par les milices du chef Ndengue, plusieurs familles furent obligées d'obtempérer aux ordres de l'administration. Par la suite, pour ne pas s'attirer le courroux de l'administration coloniale et aussi complètement abandonner leurs sites aux potentialités énormes, plusieurs familles Ossananga mirent sur pied le système de deux habitats ; un habitat le long de la route qui fut le plus souvent occupé en saison sèche, période pendant laquelle les tournées administratives furent fréquentes, un autre habitat fut conservé dans les anciens sites dans le but de préserver les activités économiques et ne pas totalement abandonner les terres ancestrales. Ainsi, dans certains villages à l'instar de Koussé, Djamé, Ehondo, bien que la grande majorité des habitations furent regroupées autour de la route, d'autres furent autorisés à rester dans les anciens sites forestiers⁷⁴⁵. C'est ainsi que plusieurs familles, à l'instar des Mvog-belo en 1934 reçurent une autorisation écrite signée par le chef de subdivision de résider en brousse⁷⁴⁶.

Dans le tracé et l'ouverture de la route dite de "Bana", après la subdivision de Bafia, se présente directement celle de Ndikinimeki. Dans cette unité administrative, les regroupements autoritaires le long de la route furent aussi imposés aux populations par l'administration coloniale française.

B- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE NDIKINIMEKI

La subdivision de Ndikinimeki fut située au Cameroun, dans la région administrative du Centre, au Sud-Ouest du département du Mbam et Inoubou. Avec une superficie de 2839 km², elle se présente sous la forme d'un quadrilatère incliné et allongé en direction Nord-Est et Sud-Ouest. Limitée au Nord par la région de l'Ouest, au Sud par le pays Babimbi, à l'Est par les Bafia et Yambassa, et à l'Ouest par le Nkam. A la veille de l'indépendance, elle fut transformée en arrondissement. La subdivision de Ndikinimeki englobe les arrondissements actuels de Ndikinimeki, Makenéné et Nitoukou.

⁷⁴⁴ A. V. Yakana, Les befeuk et les Betsi de la rive droite de la Sanaga. Aux origines des peuples Fang et bété, Yaoundé, Editions clés, p. 130.

⁷⁴⁵ Ibid, pp.7-8.

⁷⁴⁶ Ibid, p.7.

1- Le regroupement des villages des groupements Etoundou, Inoubou et Nyokon

Plusieurs villages de la subdivision de Ndikinimeki furent à partir de 1924, déplacés et regroupés aux alentours de la route Bafia-Ndikinimeki-Tonga-Bangangté⁷⁴⁷.

Tout d'abord, nous avons le cas des villages Etoundou. Localisés autrefois au voisinage des collines de Ndokobissung avant l'implantation de l'administration coloniale française, ils furent sommés par les nouveaux conquérants de venir s'installer auprès de la route nationale numéro quatre qui était en chantier⁷⁴⁸. Ils occupèrent donc la partie Nord de la subdivision autour de la rivière Manui. Le secteur Etoundou nouvellement créé fut formé de six villages : Boutourou, Etoundou I, Etoundou III, Nomalé, Néfante et Etoundou II. Il fut limitrophe du groupement Yambetta au Nord par la rivière Biop qui sert actuellement de limite entre l'arrondissement de Ndikinimeki et l'arrondissement de KonYambetta. Au Sud, il est séparé du groupement Inoubou Nord par la rivière Mandjon, à l'Est par le Noun, à l'Ouest par les Lemandé (arrondissement de Bokito) et les Ndikoko à la rivière Mahouel. Ces "villages", autrefois localisés en pleine forêt s'étirent désormais le long de la route sur une distance de près de 10 km, alignés les uns après les autres.

Il convient de noter que le peuple Etoundou connut plusieurs scissions qui fragilisèrent son unité et entraîna sa dispersion. La première scission des Etoundou eut lieu après la mort du MunenTombi. Conformément aux dernières volontés de ce dernier, son fils ManimbenTombi devait tuer pour le venger plusieurs personnes parmi lesquelles ses frères qui avaient conspiré contre lui⁷⁴⁹. Beyongol, l'un des rescapés des frères ayant été tués, voulant les enterrer décemment, fut courroucé par le refus de ManimbenTombi. Alors, il décida de quitter le territoire commun avec quelques-uns de ses hommes et alla s'installer au lieudit Ikolokol près des Ndikinimeki et se mit sous la protection de Somo Mambock, *Munen* des Ndiki afin d'échapper à la fougue belliqueuse de ManimbenTombi⁷⁵⁰. D'autres sources⁷⁵¹ affirment que, ce lieudit Ikolokol appartenait autrefois aux Ndiki. Eu égard à l'aide apportée par les guerriers Etoundou, particulièrement ceux de Biyongol aux Ndikinimeki dans leurs incessantes guerres contre les Bamoun, par mesure de compensation, les Ndiki cédèrent aux

⁷⁴⁷ ANY, APA, 11878/B, correspondance du chef de circonscription de Yabassi à M. le commissaire de la république, 27 juin 1924.

⁷⁴⁸ ANY, APA, 11878/E, rapport de tournée dans la subdivision de Ndikinimeki, 1930-1932.

⁷⁴⁹ D. Abwa, "Le lion noir Banen", p.12

⁷⁵⁰ D. Abwa, "La politique et le commerce dans le pays banen de 1883 à 1914", Mémoire de D.E.S. en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997, p. 12.

⁷⁵¹ P. Moyo, 70 ans, Planteur du village Etoundou, Etoundou II, entretien du 15 août 2014.

Etoundou toute cette bande de terre qui va de Ikolokol jusqu'à la rivière Mandjon⁷⁵². Cette version de l'histoire entre ces deux communautés n'est pas partagée par les Ndikinimeki qui se présentent comme les véritables propriétaires des terres du village Etoundou II. Que les négociations pour l'installation des Etoundou au lieudit Ikolokol et pour la fixation des limites de leurs frontières sud aient eu lieu avec les Ndiki ou les Ndikinimeki ne changent en rien le cours de l'histoire. Il est clair que c'est la scission occasionnée par Beyongol qui est à l'origine de l'installation d'une partie des Etoundou à *Ikolokol* qui devint Etoundou II après leur regroupement aux alentours de l'actuelle route nationale numéro quatre. La deuxième scission des Etoundou est l'œuvre de Batikalak le frère cadet de Manimben, l'historien Daniel Abwa est plus explicite là-dessus lorsqu'il écrit :

En effet, après avoir exécuté les dernières volontés de son père, Manimben décida de se retirer sur les terres où son père le MunenTombi s'était retiré quelque temps avant sa mort. Il invita son frère cadet à le suivre, mais ce dernier lui demanda d'attendre qu'il fit au préalable sa récolte d'ignames. Celle-ci réalisée, Batikalak se garda de rejoindre Manimben, consacrant de nouveau le fractionnement du peuple Etoundou confié à Manimben⁷⁵³.

Le regroupement des Etoundou de part et d'autre de la route en 1924 a mis en exergue cette double scission ; car à partir de la rivière Biop, qui fut la limite de la subdivision de Ndikinimeki avec Bafia, l'administration coloniale installa d'abord le village Boutourou, "village vassal des Etoundou". De la rivière Manui, des deux côtés de la route, furent regroupés les Etoundou de Batikalak, frère cadet de ManimbenTombi, qui avait refusé de le suivre et avec qui ils étaient entrés en conflit, il s'agit du village Etoundou I. La branche des Etoundou qui avait suivi Beyongol lors de la première scission et s'étaient installés au lieudit Ikolokol, au voisinage de la route ; cet espace fut appelé Etoundou II. Bien que la route passe sur leur territoire, ils ont été placés de part et d'autre de la route pour son entretien. Entre les villages Etoundou I et Etoundou II, ont été installés les villages Nomena et Néfante, autres "villages vassaux"⁷⁵⁴ des Etoundou selon la tradition orale. Pendant ce temps, une partie des Etoundou, ceux qui avaient suivi ManimbenTombi, étaient encore en pleine forêt. Leurs frères d'Etoundou I plaidèrent auprès de l'administration coloniale pour qu'ils soient aussi regroupés en bordure de la route. Ils furent donc installés dans un espace restreint entre Etoundou I et Nomena, et désignés Etoundou III⁷⁵⁵. Ce sont donc ces faits historiques qui furent à l'origine de la disposition atypique des villages Etoundou ; car en traversant la route

⁷⁵² Nimeki, 57 ans, chef de troisième degré du village Ndikinimeki, Ndikinimeki, entretien du 20 août 2016.

⁷⁵³ P. Moyo, 70 ans, Planteur du village Etoundou, Etoundou II, entretien du 15 août 2014.

⁷⁵⁴ Les Boutourou, Nomena et Néfante, qui sont les descendants des anciens esclaves des Etoundou, sont considérés comme des villages vassaux, c'est la raison pour laquelle, pour des raisons de sécurité, avant les regroupements, ils étaient situés de part et d'autre des Etoundou.

⁷⁵⁵ P. Moyo, 70 ans, planteur, Etoundou 2, entretien du 20 août 2014.

nationale numéro quatre, en provenance de Bafia, le voyageur est surpris d'apercevoir tour à tour : Boutourou, Etoundou I, Etoundou III, Nomena, Néfanté, Etoundou II.

Photo n° 1 : secteur du village Etoundou 3



Source : Photo EnokbileClauvis

A partir de la rivière Mandjon, limite entre le canton Etoundou et Inoubou Nord, nous sommes chez les Ndikinimeki⁷⁵⁶, ces derniers étaient déjà installés aux alentours du centre administratif de la subdivision qu'ils occupent aujourd'hui avant le passage de la route. Après la construction de la route nationale n° 4 et le choix du site du nouveau centre administratif, les Ndikinimeki furent obligés de venir s'installer à proximité de la route et dudit site. Il convient de signaler que les premiers habitants de la zone où est construit actuellement le centre administratif de Ndikinimeki étaient des commerçants Haoussa, venus de Nébassel en territoire Eling, ils y avaient été installés par les premiers colons allemands en 1909 afin d'avoir à proximité un lieu d'approvisionnement⁷⁵⁷. Les Ndikinimeki quant à eux peuplèrent les environs de cet espace après le départ des Ndokobilack I à la fin du 17^{ème} siècle ; ces derniers ont pendant longtemps occupé la zone de Bonyombang. Le territoire des Ndikinimeki

⁷⁵⁶ Au départ, les Ndikinimeki constituaient l'un des clans de la tribu Ndiki, mais par la suite, ils se scindèrent. L'origine de cette scission est relatée par la tradition orale de la manière suivante : pendant la longue agonie du chef Ibin, chef de la tribu, après 6 ans de maladie, le chef Bisiongol du clan des Ndikinimeki lui fit un présent un jour d'une cuisse d'éléphant ; mais son fils SomoMambock, refusa voulant plutôt une défense, alors Bisiongol se fâcha et décida de ne plus payer tribut. Une autre querelle les opposa à propos d'une dispute à propos des Etoundou.I. Dugast, *Monographie de la tribu Ndiki (Banen du Cameroun)*, Tome I, Paris, institut d'ethnologie, 1955, p. 48.

⁷⁵⁷ J. Mapoko, 69 ans, chef de troisième degré du village Ndokgnok, entretien du 29 décembre 2014.

est limité au Nord du côté des Ndiki par le ruisseau Inimuiny, à l'Est du côté des villages Etoundou par la rivière Mandjon vers Ndikoko, la limite se trouve au niveau de Bakongo⁷⁵⁸.

L'arrivée des Français dans la subdivision de Ndikinimeki après la première Guerre Mondiale trouva les Ndiki installés à *Yomb*. Ceux-ci furent aussi contraints de quitter le site de *Yomb* à partir de 1925 pour venir s'installer de part et d'autre de la route pour son entretien⁷⁵⁹. Leur chef, Nyengue Somo, fils de Somo Mambock, fut donc appelé à venir résider près de la route avec tous les siens. Ils répondirent favorablement à l'appel de l'administration et s'installèrent à quelques kilomètres du centre de la subdivision de part et d'autre de la route, sur la rive droite de la rivière Molo, en face de la montagne Nekond⁷⁶⁰. Au cours de leurs migrations, ils avaient déjà habité des sites au voisinage de leur emplacement actuel. Leur territoire était donc limité au Sud par le ruisseau inimuiny qui les sépare des Ndikiniméki⁷⁶¹, au Nord par le cours supérieur de la rivière Makenéné qui les sépare des Ndengata.

Pour mieux asseoir la politique de regroupement, l'administration coloniale avait besoin des interlocuteurs de confiance et dévoués qui pouvaient s'imposer à la population et facilement accomplir certaines tâches. C'est ainsi que conformément à la circulaire du Commissaire Marchand du 3 juin 1924⁷⁶², les Français introduisent la chefferie supérieure au Cameroun. Daniel Abwa évoque les raisons qui justifient l'imposition de la chefferie supérieure en ces termes :

La chefferie supérieure constitue pour les Français le sommet de la hiérarchie du commandement indigène...leur présence s'explique plus par la volonté des autorités coloniales d'avoir un interlocuteur indispensable susceptible de coordonner l'administration des différentes autorités indigènes d'une région que par des considérations ethniques. L'essentiel était de trouver un indigène, qui par la force de son caractère, pouvait s'imposer suffisamment à un groupe de population donnée, leur transmettre les ordres de l'administration, veiller à leur exécution⁷⁶³.

⁷⁵⁸ Cette limite est source de conflits car les Ndikinimeki affirment que vers Ndikoko, la limite serait la savane de *Nitilau* camp d'aviation. D'après leurs récits, du côté de Ndekondal sur la route Ndiki-Ndokbou, les forêts de Bossaté, Essassaboté, Ombanmokond, Niahon-Nun, Nékono appartiendraient aux Ndikinimeki.

⁷⁵⁹ Il s'agit de la route carrossable Yaoundé Nkonsamba aménagée à partir de 1924.

⁷⁶⁰ M. Sil, 78 ans, notable Ndiki village, Ndiki village, entretien du 18 août 2016.

⁷⁶¹ La dispute de territoire après l'installation des Ndiki raviva les tensions fratricides. De plus, l'occupation du site d'Inimuiny par les Ndikimeluk, entraîna d'autres tensions entre le chef supérieur Malanga et le chef NdikinimekiBisiogol des Ndikinimeki. Le conflit fut réglé par l'administration. Le chef Malanga fut indemnisé et les Ndikimeluk gardèrent leurs terres. I. Dugast, *Monographie des tribus Ndiki...*, Tome I, p. 66.

⁷⁶² D. Abwa, "Commandement européen, commandement indigène au Cameroun sous mandat français, de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, p. 778.

⁷⁶³ D. Abwa, "Commandement européen, commandement indigène...", p.349.

Dans la subdivision de Ndikinimeki, Somo Nyengué, fils du chef Somo Mambock des Ndiki, fut désigné en qualité de chef supérieur du groupement Inoubou⁷⁶⁴. Il régna de 1918 à 1928. Le choix de ce dernier peut se justifier par des raisons historiques, car il est de la lignée des chefs Ndiki dont les conquêtes avaient unifié le pays Banen⁷⁶⁵. De plus, il fut loyal envers l'administration française et il répondit favorablement et rapidement à l'injonction de l'administration française demandant aux populations de se regrouper le long de la route. C'est lui qui se chargea de délimiter sur le plan pratique les emplacements sur lesquels les villages devaient être regroupés⁷⁶⁶. Son remplaçant, Malanga Somo, qui régna de 1928 à 1947 continua la mise en application de la politique de regroupement. Autoritaire et craint, c'est sous son commandement que le nombre de personnes augmenta considérablement dans les nouveaux emplacements le long de la route. Ce dernier faisait arrêter et fouetter ceux qui refusaient d'obtempérer aux ordres de l'administration en restant dans les villages de brousse⁷⁶⁷.

Après les Ndiki, sur la route nationale numéro quatre, en allant vers la région Ouest, d'autres clans plus ou moins apparentés aux Ndiki s'installèrent à leur tour de part et d'autre de la route. Il s'agit des Ndengata, des Mafé, des Ndikitole, des Nébolon⁷⁶⁸, des Ndokohok⁷⁶⁹, qui constituaient le dernier village Banen de la subdivision. Ceux-ci, conformément à l'injonction de l'administration coloniale, sous la supervision du chef de groupement Nyengue Somo, sont partis de leur emplacement dans la zone forestière pour venir se regrouper de part et d'autre de la route tout en reconstituant les mêmes villages.

⁷⁶⁴ D. Abwa, "Pour mieux comprendre le cas de Makenéné", 1985, p.13.

⁷⁶⁵ Il s'agit des chefs Ngoma, Beyongol, Ibin, Somo.

⁷⁶⁶ C. Engdendeli, 55 ans, couturière, Ndiki village, entretien du 22 novembre 2014.

⁷⁶⁷ M. Sil, 78 ans, notable Ndiki village, Ndiki village, entretien du 18 août 2014.

⁷⁶⁸ Les Mafé et Nébolon seraient une partie des Ndiki qui ont fui la colère du chef Somo et sont allés s'installer en pleine forêt à près de six kilomètres de l'emplacement des Ndiki. Ce n'est qu'en 1925 après le passage de la route qu'ils furent obligés de venir s'installer de part et d'autre de la route.

⁷⁶⁹ Les Ndokohok étaient autrefois localisés dans la région de Kyakan en pleine forêt.

Photo no 2 : secteur du village Bonyanya, limite entre les Ndiki et Ndikinimeki



Source : Photo EnokbileClauvis

A l'intérieur de la subdivision de Ndikinimeki, à plus de 30 km du centre ville, sur la route Ndikinimeki-Yingui, le village Ndokononoho fut aussi déplacé.

En 1933, l'administration coloniale prévoyait déjà de déplacer les Ndokononoho pour les regrouper au voisinage de la piste menant vers Yabassi ; cette déclaration du chef de subdivision illustre bien cela :

Il y aurait d'autre part lieu de déplacer le village Ndokononoho qui se trouve dans l'un des endroits les plus accidentés de la subdivision. Cette situation de terrain a pour conséquence que les individus de ce village ont toutes les peines du monde à préparer des terrains pour faire leurs plantations. En effet, le sol à une déclivité qui fait qu'une fois déboisé, toute la portion de terrain préparée se trouve emportée par les eaux de pluies. Surtout que cette région est l'une des plus pluvieuses de la subdivision. A cause du problème de sous-alimentation de cette région, le chef de village et le chef de subdivision ont repéré un terrain assez propice pour la création des plantations vivrières. Ce terrain se trouve à proximité du tracé de la route Ndiki-Yabassi. En temps voulu, les indigènes seront invités à venir effectuer des plantations ; lesquelles une fois en rapport permettront le déplacement de ces villages qui ne s'effectuera que si le projet soumis est accepté par l'autorité supérieure et que les habitants de ce village consentent à se déplacer.⁷⁷⁰

A partir de 1925, les villages Nyokon furent aussi déplacés de leur zone forestière pour rejoindre les alentours de l'axe routier Bafia-Bangangté en création.

Avant 1924, les Nyokon étaient installés dans plusieurs boqueteaux allant des alentours de la falaise de la *Nihep* dans la région de *Nyoweheung*, à l'actuel site occupé par la

⁷⁷⁰ ANY, APA, Rapport de tournée effectuée par Gazal Maurice, adjoint de 1^{ère} classe des services civils, chef de la subdivision de Ndikinimeki, tournée du 07 au 24 décembre 1932.

ville de Tonga.⁷⁷¹ La construction de la route nationale numéro quatre, qui traverse le territoire Nyokon entraîna donc un changement de site progressif pour les Nyokon. Ils furent contraints de sortir de leur forêt pour s'égrainer de part et d'autre de la nouvelle route. Cela se fit conformément au projet du rapport confidentiel du 27 juin 1924 à propos du regroupement des villages de la subdivision de Ndikinimeki ; rapport qui mentionne que :

La construction des villages sur la route Bafia-Bana dans la subdivision de Batongtou et la création des plantations ont reçu un commencement d'exécution (...) Deux villages de la région Nyokon s'installeront entre le Ndé et Kargashi. Un essai de regroupement de la population Bamoun actuellement disséminée dans la subdivision, est fait sur le tronçon de la route entre Kargashi et Makenéné. Les Banen s'installeront entre Makenéné et Ndikiniméki et entre ce dernier point et la limite de la subdivision de Bafia⁷⁷².

Ce déplacement des populations Nyokon, initié par l'administration, du site de Nyokon Weung vers les alentours de la route peut être assimilé à une migration interne. J L Dongmo soutient ce point de vue quand il affirme à propos de l'installation des populations sur le territoire Nyokon que :

En plus des Bamilékés, nous avons trouvé des immigrés appartenant à d'autres ethnies et venant d'autres régions, ils ne sont pas très importants dans la population, enfin, un troisième groupe de résidents qu'on retrouve dans la zone d'occupation est constitué d'autochtones Nyokon qui ont quitté leurs "brousses" (Nyokon weung) lointaines pour habiter et créer des plantations près de la route. Ils relèvent en quelque sorte de l'immigration interne ayant changé de résidence mais sans quitter leur territoire traditionnel et leur ethnie.⁷⁷³

A travers cette classification, on se rend compte que Jean Louis Dongmo se base plus sur l'importance de la population aux alentours du site de construction de la route que sur l'antériorité de l'occupation de la zone toute entière. Cela peut expliquer la raison pour laquelle il classe les autochtones Nyokon comme la troisième vague de résidents sur le site.

Il appert donc que, l'administration coloniale avait fortement pensé à déplacer les Ndokononoho, et que les raisons évoquées n'étaient qu'un alibi, car nos informateurs de Ndokononoho⁷⁷⁴ remettent en cause l'infertilité de cette région et la déclivité du sol évoquée par l'administration coloniale. C'est la raison pour laquelle au départ, les populations n'ont pas totalement obtempéré. Toutefois en 1960, à cause des incessantes attaques des rebelles dans les régions environnantes, les Ndokononoho, pour des raisons sécuritaires, vinrent tous s'installer de part et d'autre de la piste menant vers Yabassi.

⁷⁷¹ P. Belombo, "Le pays Nyokon et ses voisins des origines à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1991, p. 11.

⁷⁷² ANY, APA, 11776/A, Yabassi : délimitation de la circonscription 1923-1928.

⁷⁷³ J.L. Dongmo, *Le dynamisme bamileké (maîtrise de l'espace agraire)*, Yaoundé, CEPER, 1981, p. 321.

⁷⁷⁴ N. Nebol, 40 ans, planteur de Ndokononoho, Yaoundé, entretien du 26 décembre 2015.

On peut donc conclure que les premiers déplacements des villages des subdivision de Bafia et Ndikinimeki pour les installer de part et d'autre des voies de communication à partir de 1922 ont d'un côté entraîné les changements de sites et d'habitats des entités claniques de ces subdivisions, et de l'autre, ils ont facilité l'installation officielle des allogènes⁷⁷⁵ de manière considérable sur le territoire Nyokon.

2- Le regroupement des populations allogènes bamoun et bamiléké dans le groupement Nyokon

La mise en place des allogènes sur le territoire Nyokon se fit par vagues successives : Tout d'abord, arrivèrent les Kinding-Njabi. Ce sont les plus anciennes populations allogènes installées sur le territoire Nyokon, leur présence sur ce site remonterait à la période allemande ; car populations Bamiléké, ils sont originaires de la région du Ndé. D. Abwa justifie Leur installation sur le territoire Nyokon au 20^{ème} siècle à partir de la parenté qui existe entre ces deux peuples :

Les Kinding de Njabi possédaient un atout majeur : leur chef Njabi était parent du chef Nyokon Mbalmassi (AmbangMachir)(...). Lorsque ce dernier (Kinding heu Njabi) atteint la majorité, il se heurta à son chef Foncthanda qui cherche à le faire mourir. Son oncle Ambang Machir qui était alors le chef le plus écouté des Nyokon le fit venir dans son territoire et lui donna du terrain sur lequel il eut à s'établir avec sa suite. Les rapports entre l'oncle et le neveu étaient cordiaux, ce qui permit à la famille de Njabi de s'agrandir.⁷⁷⁶

On comprend donc que ce sont les Nyokon qui, par humanisme et hospitalité, ont permis l'installation des Kinding avec qui ils avaient des liens de parenté sur une partie de leur territoire.

Par la suite, les Kinding-Ndé à leur tour s'installèrent sur le territoire Nyokon. Ils sont originaires du Sud de la subdivision de Bangangté et proches parents de Kinding-Njabi, ils vinrent s'installer en 1926 en bordure de la route Ndikinimeki-Bangangté.⁷⁷⁷

Bien après, on vit dans ce territoire l'arrivée des Bamoum ; ils vinrent pour travailler dans la construction de la route Ndikinimeki-Bangangté et dans la plantation et faire du commerce. Ils fondèrent deux villages : Bamoun I en 1926, puis, Bamoun-Makenéné en 1927.

⁷⁷⁵ Un allogène est un individu installé sur un territoire pour des raisons politiques, économiques, sociales ou culturelles. Ce territoire n'appartient pas à ses ancêtres. Il a conscience que son terroir est ailleurs, quels que soient les efforts déployés dans sa zone de résidence.

⁷⁷⁶ D. Abwa, "Pour mieux comprendre...", p. 5.

⁷⁷⁷ Ibid., p 6.

Pendant la même période, une autre vague de populations arrive à Makenéné, il s'agit des Bantoum. Bamileké, originaire du village Bantoum dans la subdivision de Bangangté, ils s'établirent à Makenéné pour travailler à la construction de la route et fondèrent les villages Bantoum I et Bantoum II.

La présence d'une forte colonie de populations Haoussa est aussi attestée sur le territoire Nyokon. Partis de Tibati, ils se scindèrent en deux vagues au cours de leur migration. L'une se dirigea vers le pays Bamoun et l'autre vers la région de Tonga avant de s'installer à Nyokon, au lieudit *Karkachi*⁷⁷⁸. Bien après, ils furent expulsés de Karkachi pour le centre de la subdivision de Ndikinimeki où on retrouve aujourd'hui une forte colonie d'Haoussa⁷⁷⁹.

Il convient ici de souligner qu'en dehors des Kinding, l'installation des allogènes dont nous avons fait état sur le territoire Nyokon fut planifiée et coordonnée par l'administration coloniale en place. Confrontée au problème de main d'œuvre pour la réalisation des travaux, dans les chantiers de la route, l'administration fit installer sur les portions du territoire Nyokon sur lequel la route devait passer des populations venues d'ailleurs. C'est ce qui aboutit à la création des villages dits 'indépendants' dans le territoire Nyokon par l'administration coloniale ; D. Abwa est de cet avis quand il affirme que :

Le Lieutenant Vacquier alors chef de subdivision de Ndikinimeki avait jugé utile de stabiliser "les Africains étrangers à la subdivision". Pour ce faire, il les avait regroupés en 5 villages dits "indépendants" mais qui en réalité dépendaient du chef de subdivision. Ce furent les villages Bamoun I, Bamoun-Makénéné, Bantoum I, Bamoun II et Kinding-Ndé⁷⁸⁰.

On peut donc conclure que les premiers déplacements des villages des subdivisions de Bafia et Ndikinimeki pour les installer de part et d'autre des voies de communication à partir de 1922 ont d'un côté entraîné les changements de sites et d'habitats des entités claniques de

⁷⁷⁸HoussaïnaFatiOumarou, "Les Haoussa de Ndikiniméki des origines à nos jours", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, P.36.

⁷⁷⁹ Ibid., p.27. Le motif de ce déplacement s'explique à travers un abus de pouvoir de la part du chef de subdivision Monsieur Lavil. Ce dernier, de passage à Karkachi trouva une foule d'enfants Haoussa jouant sur la cour parmi lesquels une jeune fille Haoussa appelée Rabi. Il la captura et l'amena à Tonga. La forte colonie d'Haoussa présents à Karkachi se saisit de l'affaire se rendit aussi à Tonga pour réclamer le retour de la jeune fille auprès de ses parents. Le chef de subdivision menaça de les exproprier de ce site s'ils ne cessèrent leurs protestations ; les Haoussa ne décolèrent pas, la fille fut relâchée, et le chef de subdivision appliqua sa menace.

⁷⁸⁰ D. Abwa, "Pour mieux comprendre...", p. 21.

ces subdivisions, et de l'autre, ils ont facilité l'installation officielle des allogènes⁷⁸¹ de manière considérable sur le territoire Nyokon.

Au final, on comprend donc que la nécessité de trouver la main-d'œuvre avait obligé l'administration coloniale à déplacer les hommes dans plusieurs régions du Cameroun ; la proximité de la région de l'Ouest par rapport à la subdivision de Ndikinimeki et son importance démographique fit d'elle un réservoir d'hommes. On peut donc conclure avec G.M. Dong Mognol qui pense que : "Les infrastructures routières ont joué un rôle important dans les migrations internes qui prennent la direction de Makénéné. Parmi ces infrastructures, deux routes sont à retenir : la route Ndikinimeki-Tonga-Bagangté et l'axe lourd Yaoundé-Bafoussam⁷⁸²". La construction des infrastructures routières accentua les migrations bamiléké. La région du Mounjo ne fut pas épargnée.

C) ACTEURS ET REACTIONS DES POPULATIONS

Plusieurs acteurs ont contribué à la mise en place de la politique de regroupement au Cameroun. Les initiatives prises par ces acteurs pour l'effectivité des regroupements entraînèrent les réactions des populations. On s'attardera sur le rôle joué par le commandement civil européen et indigène dans la politique de regroupement

1- Les acteurs

Sur le terrain, la politique coloniale française fut implémentée par les hommes de terrains qui furent pour la plupart les "administrateurs coloniaux⁷⁸³". Ces derniers, étaient secondés dans l'exécution des tâches au quotidien par les chefs locaux.

La politique d'administration directe, prisée par la France dans ses colonies fit de l'administrateur colonial, particulièrement les chefs de subdivision et commandant de cercle, de véritable courroie indispensable dans l'implémentation des décisions édictées par la métropole ; ils furent un maillon capital et incontournable pour la réussite du projet colonial. C'est dans ce sens que Robert Delavignette les considère comme : "Les vrais chefs de

⁷⁸¹ Un allogène est un individu installé sur un territoire pour des raisons politiques, économiques, sociales ou culturelles. Ce territoire n'appartient pas à ses ancêtres. Il a conscience que son terroir est ailleurs, quels que soient les efforts déployés dans sa zone de résidence.

⁷⁸² G.M. Dong Mognol, Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun les cas de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours, Thèse de Doctorat-PH.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 215.

⁷⁸³ Nous faisons ici allusion à tous ceux qui furent placés à la tête des possessions françaises d'outre-mer, ainsi qu'à ceux qui furent placés à la tête des unités administratives créées par la France dans ses territoires d'outre-mer.

l'empire⁷⁸⁴». Pour l'application des principes définis par la rue Oudinot, d'après Robert Delavignette, l'administrateur colonial se devait de prendre en compte les réalités locales sur le terrain pour appliquer sa propre politique coloniale. En ce qui concerne les décisions concernant le regroupement des villages aux alentours des voies de communication pour l'entretien de celles-ci, pour le cas du Cameroun, elles furent prises par les administrateurs coloniaux à l'échelon inférieur, précisément les chefs de subdivisions, et chefs de régions.

Pour le cas du Cameroun, dans la subdivision de Ndikinimeki par exemple, c'est le lieutenant Vacquier⁷⁸⁵, chef de subdivision, qui fut à l'origine du déplacement des villages Etoundou et Ndiki de leurs habitats forestiers pour les regrouper le long de la route Bafia-Bana en 1924. Il fut aussi à l'origine du déplacement des Nyokon du site de *Nyoweheung*⁷⁸⁶ à l'actuel site de *Naganaga* en 1925, ainsi que de l'installation et la stabilisation des allogènes bamiléké et bamoun dans la subdivision de Ndikinimeki à travers la création des "villages indépendants" en 1926. De même, à Nyokon-Makénéné, le chef de subdivision Marcel Savil⁷⁸⁷ fut à l'origine du déplacement forcé de la forte colonie de populations Haoussa installés au lieu-dit *Karkachivers* le centre administratif de la subdivision de Ndikinimeki⁷⁸⁸.

De manière générale, les rapports et recommandations des administrateurs coloniaux ont été à la base de l'application de la politique de regroupement. Cette thèse est confirmée par plusieurs rapports à l'instar des rapports de tournée de l'administrateur Louis Perrical⁷⁸⁹ qui se plaignait de la dispersion des populations banen et manifesta auprès de sa hiérarchie la

⁷⁸⁴ Pour Robert Delavignette, l'administrateur colonial dans ses fonctions doit s'appuyer sur des méthodes analogues à celles des sciences sociales ; principalement de l'ethnologie ou de l'anthropologie, qui procède par une observation prolongée d'une société sur le terrain par immersion totale au sein de cette dernière ; ce qui permet ensuite par induction de tirer quelques principes généraux et quelques règles à transposer au niveau de l'analyse de l'administration coloniale. L'administrateur colonial devrait donc à chaque fois vérifier son action sur le pays et la réaction du pays.

⁷⁸⁵ Le Lieutenant français Stanislas Vacquier fut placé à la tête de la Subdivision de Ndikinimeki du 16/9/1923 au 01/6/1926. Cf. P.V. Emog, "Le pays Banen et Bafia de 1909 à 1945, le poids de la colonisation", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p. 428.

⁷⁸⁶ Localité aux alentours de la falaise de la Nihep

⁷⁸⁷ Marcel Savil, adjoint principal des services civils, fut chef de subdivision de Ndikinimeki du 08/06/1928 au 09/01/1931. Cf. P. V. Emog, "Le pays Banen et Bafia...", p. 428.

⁷⁸⁸ Le motif de ce déplacement s'explique à travers un abus de pouvoir de la part du chef de subdivision Monsieur Lavil. Ce dernier, de passage à Karkachi trouva une foule d'enfants Haoussa jouant sur la cour parmi lesquels une jeune fille Haoussa appelée Rabi. Il la captura et l'amena à Tonga. La forte colonie d'Haoussa présents à Karkachi se saisit de l'affaire se rendit aussi à Tonga pour réclamer le retour de la jeune fille auprès de ses parents. Le chef de subdivision menaça de les exproprier de ce site s'ils ne cessèrent leurs protestations ; les Haoussa ne décolèrent pas, la fille fut relâchée, et le chef de subdivision appliqua sa menace. Cf. Houssainfa Oumarou, "Les Haoussa de Ndikiniméki des origines à nos jours", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p.36

⁷⁸⁹ Louis Perrical, adjoint des services civils, fut chef de la Subdivision de Ndikinimeki du 09/01/1931 au 01/11/1932.

volonté de regrouper ces villages⁷⁹⁰. Ce même rapport atteste du regroupement des villages Kinding, Nyokon, Ndokohok le long de la route Ndiki-Bangangté et prévoit le regroupement des villages Ndokobanol⁷⁹¹ le long de la ‘piste du Sud’.

De plus, conformément au rapport de tournée effectuée par Gazal Maurice⁷⁹², chef de la subdivision de Ndikinimeki, lors de sa tournée du 7 au 24 décembre 1932 dans le village Ndoknonoho, où il évoque le regroupement de ce village⁷⁹³, une lettre-télégramme en date du 20 août 1933 du gouverneur François Bonnacarrère⁷⁹⁴ autorise le regroupement du village Ndoknonoho⁷⁹⁵.

Dans le canton Sanaga, appartenant à la subdivision de Bafia, pour l’entretien de la route Natchigal-Ntui-Bafia, le chef de subdivision Floch avait ordonné le déplacement des villages Ehondo, Djamé, Bitomba, Koussé, appartenant au canton Sanaga, ainsi que les villages Tsékané, Donnenkeng, Lablé, Nyamsong, Biamo, Bapé, de l’intérieur pour les installer de part et d’autre de l’ancienne route Bafia Ndiki⁷⁹⁶. Selon Doucet :

L’une des difficultés de la politique coloniale française repose sur son interprétation réelle sur le terrain. ‘‘Mal comprise, mal pratiquée, elle a pu être interprétée par chacun dans le sens qui lui convenait, à ses tendances ou à ses opinions et d’une manière parfois opposée aux observations et aux réflexions qui l’avaient dictée’’⁷⁹⁷.

C’est ainsi que, en ce qui concerne la politique de regroupement, sur le terrain, l’utilité et la nécessité de regrouper les populations n’étaient pas toujours partagées par tous les administrateurs coloniaux et leurs supérieurs hiérarchiques. Dans la circonscription de Bafia par exemple, le chef de circonscription dénonce les abus de cette pratique administrative en ces termes :

Le regroupement des villages au long du cordon routier n’est pas toujours une formule heureuse (...). Il ne faut pas voir uniquement l’entretien d’une plate-forme et une commodité du commandement

⁷⁹⁰ ANY ; APA, 11878E, rapport de tournée 1930-1932, Subdivision de Ndikinimeki.

⁷⁹¹ Il s’agit des villages Ndokbassiomi, Ndokbandalemak, Ndokgnok, Eton, Ndokbilak II, Ndokon, Ndokbakoumek, Ndikimen, Ndokobeck, Ndokombo. Ces villages situés en pleine forêt dans l’extrême Sud de la subdivision refusèrent en 1933 de se regrouper le long de la piste menant à Yabassi ; mais, en 1962, à cause de la rébellion, ils ont été regroupés à Ndoknabaho.

⁷⁹² Maurice Gazal, adjoint des services civils fut chef de la subdivision de Ndikinimeki du 01/11/1932 au 01/09/1935.

⁷⁹³ ANY, APA, Rapport de tournée effectuée par Gazal Maurice, adjoint de 1^{ère} classe des services civils, chef de la subdivision de Ndikinimeki, tournée du 07 au 24 décembre 1932.

⁷⁹⁴ Paul Auguste François Bonnacarrère fut commissaire de la république française au Cameroun du 31/08/1932 au 07/07/1934

⁷⁹⁵ ANY, APA, Bonnacarrère, Lettre-Télégramme n°89 du 30-8-1933

⁷⁹⁶ APMBI, APA, compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, Administrateur des colonies, chef de la Subdivision de Bafia, du 20 au 23 novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1^{er} décembre 1945 dans les cantons Sanaga

⁷⁹⁷ Robert Doucet, *Commentaires sur la colonisation*, Paris, Larose, 1926, p. 159.

européen (...). Vouloir contraindre les indigènes à se déplacer au long d'une route construite est une erreur (...) Il est au contraire nécessaire de faciliter à ceux-ci tous les moyens pour se libérer de l'impôt ; le village de la palmeraie est incontestablement mieux à même de travailler que l'agglomération toute factice de la route automobile⁷⁹⁸.

Dans le cas particulier du regroupement des Etoundou de part et d'autre de l'axe routier Bafia-Tonga à partir de 1924 par le chef de subdivision Stanislas Vaquier, le chef de circonscription de Bafia, Louis Fourneau⁷⁹⁹, critique sévèrement cette pratique. Il note :

Les villages Etoundou I, Etoundou II, Etoundou III, Nefante Boutourou ont été à une date récente déplacés et installés sur la route automobile Bafia-Ndiki afin de pourvoir à son entretien. Ces villages se trouvent désormais dans une région excessivement pauvre où il n'existe aucun produit naturel, ils seraient quelque part fort éloignés du chef de canton qui ne les visiterait pas...Je saisis cette occasion pour vous signaler que je n'aurai approuvé des déplacements des villages que ne justifient soit des raisons politiques bien établies soit l'intérêt même de leurs habitants et le désir de les installer dans des régions plus salubres ou plus riches⁸⁰⁰.

Dans le canton Sanaga, le regroupement des villages Ehondo, Djamé, Koussé, Bitomba sur l'axe routier Natchigal-Bafia par le prédécesseur de Herse, chef de subdivision de Bafia, fut par la suite contesté et désapprouvé par ce dernier dès sa prise du commandement⁸⁰¹.

Les "chefs traditionnels", à travers leurs rôles et leurs fonctions, définis par l'administration coloniale française, qui fit d'eux des auxiliaires indigènes de l'administration se devaient d'accomplir plusieurs tâches : la collecte de l'impôt, les réquisitions de la main d'œuvre, entretien des voies de communication, recensement de la population, etc...Le système d'administration directe pratiqué par l'administration coloniale française dans la zone forestière et géographique du Sud Cameroun fit des chefs locaux de simples exécutants des directives des administrateurs locaux. Et c'est à travers cette capacité à pouvoir exécuter les ordres du colonisateur que les chefs étaient notés et appréciés. C'est donc à travers ce rôle d'exécutant que les chefs participèrent aux regroupements des populations pour l'entretien des voies de communication et les besoins de la main d'œuvre. A ce titre, ils sont considérés comme des acteurs de 2^{ème} ordre. Dans cette opération, plusieurs d'entre eux se sont impliqués avec zèle et abnégation, à telle enseigne que, dans la mémoire collective d'une grande partie des populations locales, l'évocation des faits relatifs aux regroupements des populations reste intrinsèquement liée à certaines grandes figures du commandement local.

⁷⁹⁸ ANY, APA 11 878/D, cité par P. Emog, "La pays Banen et Bafia...", pp. 320-321.

⁷⁹⁹ Louis Fourneau fut chef de la circonscription de Bafia de 1932 à 1933.

⁸⁰⁰ C. Enokbilé Babagnak, "La politique de regroupement dans la subdivision de Ndikinimeki..."p. 89.

⁸⁰¹ ADMBI, APA, compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, administrateur des colonies, chef de la subdivision de Bafia, du 20 au 23 novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre 1945 au 1^{er} décembre 1945 dans les cantons Sanagas.

Plusieurs cas de figure illustrent la forte implication du commandement local dans le processus de changement de site de plusieurs entités tribales, ainsi que le déplacement et le peuplement en masse de certaines localités, imposés ou favorisés par l'administration française. Les traditions orales ont gardé les noms de certains chefs qui se sont pleinement déployés au-devant de la scène pour l'effectivité de ce type de regroupements.

Tout d'abord, chez les Ndiki, on peut citer : le cas des chefs Nyengue Somo qui régna de 1918 à 1928 et Malanga Somo (1928-1947). Le premier fut le véritable artisan du déplacement des Ndiki de la localité de Yom pour leurs différents emplacements actuels. Non seulement il servit d'exemple car en tant que chef, il fut parmi les premières personnes à respecter les consignes de l'administration. Par la suite, les limites des différents villages Ndiki furent délimitées par lui⁸⁰². Son successeur Malanga Somo, poursuivit son œuvre dans ce domaine avec plus d'autorité et de cruauté. Il s'est illustré à travers la chasse à l'homme qu'il mena contre les populations des autres villages de la subdivision de Ndikinimeki qui n'avaient pas en totalité abandonné les anciens sites pour occuper les alentours de la route⁸⁰³. Dans plusieurs rapports adressés à ses supérieurs hiérarchiques ou alors lors de ses prises de parole pendant les conseils des notables, ce dernier encouragea l'administration coloniale ainsi que les autres chefs à intensifier le regroupement des populations⁸⁰⁴. C'est ainsi que, lors du conseil des notables du 16 juillet 1934 il déclara :

Nous demandons le regroupement des villages dont l'utilité ne nous échappe pas pour affirmer notre autorité. Mais certains sont réfractaires, refusent de vivre près de nous et donnent de mauvais conseils aux autres. Nous demandons l'aide de l'administration pour regrouper nos villages⁸⁰⁵.

Dans le rapport de tournée de 1941 du chef de subdivision, il est clairement mentionné que :

Le chef Somo Malanga consent la nécessité des populations des forêts de sortir des bois et de s'installer dans les pistes commerciales de Yabassi entre Ndokbou II et Koubinang. Tandis que les villages Ndokobissok et N'dokomendeng s'installeront sur la même piste entre Koubinang et N'dol⁸⁰⁶.

Nos informateurs Ndiki sont tous unanimes à propos de la forte implication des chefs Nyengue Somo (1918-1928) et Malanga (1928-1947) dans le regroupement des populations du canton Inoubou au voisinage des voies de communication.

⁸⁰² Sil Mathurin, 82 ans, notable Ndiki village, Ndiki village, entretien du 18 août 2014.

⁸⁰³ E. Ititi, 60 ans, ancien chef de canton Inoubou-Nord par intérim, Ndiki-village, 10 août 2020.

⁸⁰⁴ ASNDI, APA, 11979/B, conseil de notable du 16 juillet 1934 à Bafia.

⁸⁰⁵ Ibid.

⁸⁰⁶ ASNDI, APA, Rapport de tournée effectuée par Mr Maurice Labysse, administrateur adjoint de 3^{ème} classe des colonies, chef de la Subdivision de Ndikinimeki, dans le groupement Banen de l'Inoubou du 08 au 25 Mars 1941.

Dans le canton Nyokon, le chef de groupement Kinding Heu Njabi (1926-1942) est présenté par la tradition orale comme le principal acteur local du déplacement des Nyokon et Kinding de leur site forestier vers les alentours de la route à partir de 1925. L'historien Daniel Abwa est de cet avis quand il reconnaît que : ‘‘A la suite des services qu’il avait rendus lors de la création de la route Bangangté, Njabi, qui était alors chef de village avait été nommé chef supérieur du groupement Nyokon⁸⁰⁷’’.

Chez les Etoundou, les chefs de groupement Bahock (1926-1930) et Bongan (1931-1949) ont pleinement œuvré pour le regroupement des Etoundou aux alentours de la route, de même que, le firent dans la subdivision de Bafia, les chefs Matchan A Anong chez les Bafia, Botiba Bikamba Albert (1870-1942) chez les Yambassa, et Ndengue chez les Sanaga.

Au Cameroun, les administrateurs coloniaux aidés par les chefs locaux se mobilisèrent à partir de 1922 pour le regroupement des populations pour des raisons administratives et économiques. Face à ces mutations spatiales, les réactions des populations furent multiples.

2. La réaction des populations

La réaction des populations confrontées à la politique de regroupement fut tributaire du type de regroupement. Dans tous les cas de figure elle s’est construite à travers les rapports entre l’administration et les populations autochtones et allogènes.

La réaction des populations confrontées à la politique de regroupement fut déterminée par le type de regroupement imposé. En ce qui concerne les regroupements des populations le long des voies de communication pour leur entretien, dans la mesure où elles entretenaient un changement d’habitat de manière définitive ; ce ne fut pas de gaieté de cœur que les populations rejoignaient ces nouvelles zones de recasement⁸⁰⁸ ; dans ce cas de figure, on observa plusieurs réticences qui furent brisées par la fermeté de l’administration.

Il convient de repréciser que, dans la conception de plusieurs peuples d’Afrique en générale, le lien qui unit l’homme à sa terre ancestrale relève du domaine de la sacralité⁸⁰⁹. D’après Cosme Dikoume, la sacralité des terres africaines repose en premier lieu sur le fait qu’elles abritent les tombes des ancêtres⁸¹⁰. C’est l’une des plus sérieuses raisons pour laquelle les populations étaient réticentes à abandonner leurs sites ancestraux. C’est donc à

⁸⁰⁷ D. Abwa, ‘‘Pour comprendre le cas de Makénéné’’, inédit, pp. 14-15

⁸⁰⁸ M. Mbassa A Southa, cathéchiste, Yaoundé, entretien du 12 décembre 2021.

⁸⁰⁹ G. M. Dong Mougno, ‘‘Migrations internes et problèmes fonciers...’’, pp. 36-37.

⁸¹⁰ Cosme Dikoume, ‘‘Les hommes et la terre : éléments sur les problèmes fonciers au Cameroun oriental’’, 1972, p. 1. (Document inédit)

travers les mesures répressives et d'intimidation que les populations ont été obligées d'abandonner les anciens sites pour rejoindre 'l'habitat de la route'⁸¹¹. Dans la plupart des cas de figures, les chefs furent souvent les premiers à obtempérer aux ordres de l'administration et à se déplacer avec leurs familles. Leur refus pouvait entraîner leur destitution. Par la suite, ce sont les milices des chefs qui furent chargées de réprimer ceux qui refusaient d'obtempérer⁸¹².

Chez les Ndokononoho de la subdivision de Ndikinimeki par exemple, le chef Bilitik, réfractaire à la procédure de regroupement des Ndokononoho le long de la piste du Sud fut remplacé sur le nouveau site par son frère Bélombe⁸¹³.

Chez les Ndiki, la cruauté du chef Malanga et de ses milices justifie l'abandon par tous les Ndiki de leurs villages d'origines pour créer de nouveaux villages aux bords de la route⁸¹⁴. Chez les Nyokon et Bafia, l'action des milices des chefs Njabi et Matchan ont contraint en grande partie les populations à obtempérer. Dans le canton Sanaga de la subdivision de Bafia, au vu de la réticence de certains chefs de familles à rejoindre l'habitat de la route, ainsi que la pertinence des arguments qui justifient leurs refus, le chef de la subdivision Floch, conseillé par le chef Ndengué procéda au cas par cas⁸¹⁵. Ainsi, dans certains villages à l'instar de Koussé, Djamé, Ehondo, bien que la grande majorité des habitations furent regroupées autour de la route, d'autres furent autorisés à rester dans les anciens sites forestiers⁸¹⁶. C'est ainsi que plusieurs familles, à l'instar des Mvog-belo en 1934 reçurent une autorisation écrite signée par le chef de subdivision de résider en brousse⁸¹⁷.

Dans le canton Batchenga, la réticence des populations à totalement abandonner leur terre ancestrale et la ferme volonté de l'administration coloniale d'avoir des populations aux voisinages des routes aboutit à la duplication des habitations par les populations. Ici, comme le souligne le rapport de tournée effectuée par l'administrateur Herse : "chez les Batchenga, l'indigène possède toujours une maison en ville et une "maison" des champs"⁸¹⁸.

⁸¹¹ Joseph Moundeng, 65 ans, chef du canton Pougue-Djouel, Boumnyébel, entretien du 20 août 2020.

⁸¹² J. Mbang, 72 ans, chef de 3^{ème} degré du village Biamo, Bafia, entretien du 23 décembre 2021

⁸¹³ Battery, 55 ans, notable Ndokononoho, Ndokononoho, entretien du 20 novembre 2018.

⁸¹⁴ Sil Mathurin, 81 ans, notable Ndiki village, entretien du 18 août 2014.

⁸¹⁵ APMBI, APA, Compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, Administrateur des colonies, chef de la Subdivision de Bafia, du 20 au 23 Novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1er décembre 1945 dans les cantons Sanagas. Pp 4-5

⁸¹⁶ Ibid, pp.7-8.

⁸¹⁷ Ibid, p.7.

⁸¹⁸ Ibid

Dans plusieurs cas de figures, après quelques années passées dans les habitations au bord de la route, et le relâchement de la pression administrative, plusieurs populations des villages regroupés au bord de la route enclenchèrent un mouvement de retour vers les anciens sites. Dans la subdivision de Bafia, le cas de Biamo illustre bien cela. Sommé de quitter leur ancien site par l'administration coloniale française représentée par le chef Matchan Annon en 1920, une partie des Biamo à partir de 1930 rentrèrent dans leurs anciens sites de peuplement⁸¹⁹. C'est aussi le cas des montagnards Bapé, en occurrence les Laakpang qui, regroupés au voisinage de l'axe Bafia-Ndikinimeki à partir de 1920, ces derniers en grande majorité entamèrent un mouvement de retour à partir de 1925. Ce retour est justifié pour d'aucuns par des raisons économiques. Il s'agit de l'hostilité du milieu naturel, principal obstacle à la pratique des activités agricoles. Pour d'autres, l'étroitesse du milieu naturel et la surpopulation occasionnée par les regroupements furent la cause de leur volonté de retour. Pour le cas des Bafia de Laakpang, ces derniers entamèrent un mouvement de retour vers leurs anciens sites montagneux sans pouvoir y accéder. Ils s'implantèrent à mi-parcours entre la route et leurs anciens sites de peuplement.

D'autres cas de figure nous présentent des villages radicaux, qui refusèrent totalement d'abandonner leur terre ancestrale. Dans la subdivision de Ndikinimeki, ce fut le cas des villages Ndokbanol de l'Inoubou Sud : Ndokobandalémak, Ndokobilak II, Ndokognok, Ndokobassiomi, Etong, Ndokon, Ndokobakoumek, Ndokobeck, Ndikimen, Ndokombo⁸²⁰. Dans son rapport de tournée de 1932, l'administrateur Perical signalait que les villages entre la 'rivière Molo et Ndokbilack ont été regroupées sur la grande voie⁸²¹'. Il s'agit dans ce rapport des villages Nyokon, Kinding, Ndokohok qui ont été obligés de se regrouper le long de la route Ndiki-Bangangté⁸²². Ce même rapport signale que les villages du plateau Ndokobanol sont rassemblés le long de la piste sauf huit d'entre eux qui sont encore en forêt. Il propose de remédier immédiatement à cette situation et de regrouper rapidement les huit villages récalcitrants le long des différentes pistes.

Il est donc clair que, la quasi-totalité des peuples du Cameroun furent réfractaires aux regroupements autoritaires imposés par l'administration coloniale française. C'est sous la

⁸¹⁹ Nta A NNdjang, 60 ans, chef de 3^{ème} degré du village Fato 1 (Biamo), Bafia, entretien du 22 décembre 2020.

⁸²⁰ C. Enokbilé, 'Les camps de regroupement...', p. 50.

⁸²¹ ANY, APA 11879/D, Subdivision de Ndikinimeki, Rapport de tournée, 1932.

⁸²² O. IyebiMandjeck, 'L'évolution du système agraire en pays Banen, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1981, p. 116.

contrainte et la menace des autorités coloniales françaises, adeptes des pratiques et méthodes coloniales inhumaines et rudes que les populations obtempérèrent

II- METHODES DE REGROUPEMENT DES POPULATIONS POUR FACILITER LE RECRUTEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS : 1937-1957

Le problème de la main d'œuvre figure parmi les difficultés qui se posaient avec beaucoup d'acuité pendant la période coloniale française en Afrique. Pour le cas du Cameroun, dans l'optique de faciliter le recrutement de cette main d'œuvre, l'administration coloniale française planifia et favorisa le transfert des populations.

A- LE TRANSFERT DES POPULATIONS DITES "BAMILEKE" DANS LE MOUNGO ET LES REACTIONS SUSCITEES

Plusieurs méthodes furent utilisées par l'administration coloniale française pour inciter le transfert des populations allogènes vers le Moungo ; ces arrivées massives des populations étrangères entraînèrent la réaction des autochtones.

1- Les méthodes utilisées par l'administration coloniale française pour faciliter le transfert des "Bamiléké" dans le Moungo

Dans le Moungo, les regroupements furent favorisés par l'introduction de l'économie de marché en période coloniale. La mise en valeur de cette région fut initiée par l'administration coloniale allemande mais la Première Guerre Mondiale stoppa leurs ambitions. Dès l'installation des français dans le Moungo après la défaite des Allemands, ils mirent un accent particulier sur le développement de la culture du café⁸²³. Confrontés aux problèmes des terres nécessaires à l'installation des entreprises coloniales capitalistes dans le Moungo, l'administration coloniale française remit à jour la politique de concession pratiquée par les Allemands. Ainsi, les indigènes qui occupaient les terres les plus fertiles et localisées au voisinage des voies de communication étaient spoliés de leur terre et regroupés dans des réserves indigènes. Selon J.C. Barbier., ces réserves étaient surtout des terres jugées incultes, réservoirs de main d'œuvre pour les plantations européennes. Ce qui intéressait le pouvoir colonial était la production par les autochtones des produits vivriers afin de pourvoir à l'alimentation des travailleurs des grandes plantations capitalistes et des habitants des centres

⁸²³Tachago, "Travail et main-d'œuvre. Transfert des bamiléké dans le Moungo : 1916-1946, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1982 pp. 18-20.

administratifs⁸²⁴. Il convient de signaler que, ce projet de création de réserves indigènes fut initié par les Allemands dont les plantations furent reprises par les français. Ces derniers étendirent ces réserves dans tous les points importants et au voisinage des plantations⁸²⁵. En 1925, plusieurs concessions forestières européennes furent faites dans le Mounjo. Sur plus de huit accordées, nous avons le chiffre de 15 300 hectares de superficie⁸²⁶. Toutes ces concessions furent localisées le long du chemin de fer du Nord (CFN). C'est la situation que présente le tableau suivant.

Tableau 1 : concessions forestières accordées en 1925 aux européens dans le Mounjo

Propriétaires	Superficie en hectare	Subdivision
M. Jacquot	2500	Mbanga
Mangou	2100	Mbanga
Laplaze	1300	
Holland	2500	Mbanga
Lutz		Mbanga
Laborie	2500	
Cotsiornitis Forestier	900	Mbanga
Africain	100	Mbanga

Source : Tachago, 'Travail et main-d'œuvre. Transfert des bamileké dans le Mounjo : 1916-1946, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UY, 1982, p. 20

La multitude des entreprises agricoles traduit l'importance qu'occupait la région du Mounjo dans l'économie de marché. Parmi les entreprises installées dans cette région, on comptait en 1937 les plantations Planteva, compagnie coloniale de plantation et d'élevage dont le siège était à Nkongsamba. La société R. Laubier et A. Merigean de Melong. La compagnie Ouest Cameroun basée Penja fondée le 23 octobre 1922. Les cafés du Cameroun, société anonyme ayant pour siège à Douala et pour zone d'exploitation Manjo, etc....

La faiblesse démographique du Mounjo et les méthodes de recrutement rudes et inhumaines constituèrent un obstacle à la mise en valeur du Mounjo. Les problèmes de la main d'œuvre dans cette région découlent du refus en grande majorité des autochtones de travailler dans les plantations européennes capitalistes. Pour échapper aux réquisitions de la

⁸²⁴ Barbier JC, Manjo et le Mounjo central, Yaoundé, I.S.H.1980, p. 55

⁸²⁵ Anafack, p. 18.

⁸²⁶ Journal officiel du Cameroun, Yaoundé, 1925, p. 367

main d'œuvre et au travail obligatoire, les autochtones préférèrent migrer vers le Cameroun britannique. D'après Tachago, l'importance de l'émigration des autochtones vers la zone anglaise à partir de l'arrivée des français se traduit à travers les chiffres suivants :

Ces émigrations concernaient parfois tout un village ou bien une partie de la population. En 1942, le nombre de ces individus qui avaient quitté leur pays d'origine s'élevait à 749 dans la subdivision de Nkongsamba dont 150 dans la chefferie Elong, 159 dans la chefferie Mbo, 145 de la chefferie Manéhas, 295 de la chefferie bakaka, sur une population totale de 14000 habitants. Dans le secteur Abo Nord, on a eu plus de 3000 départs pour une population 4731 habitants.

Malgré ce double handicap causé par le sous peuplement du Moungo et la forte émigration des populations vers la zone anglaise, l'administration ne voulait pas laisser inexploitée l'une des régions les plus riches du territoire faute de main d'œuvre. Ce qui explique l'idée du transfert des populations bamiléké dans le Moungo proposé par les autorités coloniales françaises. Ainsi, dans une lettre adressée au gouverneur du Cameroun, le Ministre français des colonies reconnaissait bien l'existence de la pénurie de main d'œuvre dans certaines régions du Cameroun ; pénurie due au fait que les richesses naturelles se situaient le plus souvent dans des zones les plus insalubres et parfois vides d'hommes. Cette situation est celle que présente dans le Moungo. Le ministre proposait alors comme solution l'utilisation des courants migratoires naturels. Il préconise le transfert des populations des régions trop peuplées pour leur potentiel économique au profit des zones déshéritées démographiquement mais riches⁸²⁷.

Dans l'optique de mettre en pratique les recommandations de son ministre, le chef de subdivision de Nkongsamba dès 1952 propose à son homologue de Dschang :

Pour pallier à cette carence, ne pourrait-on pas tenter dans cette région Mbo un essai de colonisation bamiléké ? Je crois que nous trouverons sans peine quelques familles qui accepteraient de résider dans les plantations, participant petit à petit à la mise en valeur de cette région et amorçant l'infiltration bamiléké⁸²⁸.

En 1939, l'administrateur A. Reynaud au cours d'une tournée dans la Moungo avait effectué un dénombrement de 8548 "étrangers" employés sur les concessions rurales et forestières. Les bamiléké représentaient selon lui 59 pour cent, suivi par les Yaoundé 22 pour cent, les Bafia, 10 pour cent, les Yabassi : 2 pour cent tandis que les autres regroupaient 7 pour cent de ce total.

En 1940, l'administrateur A. Reynaud préconisait une politique de déplacement de la population en projetant la création d'un village bamiléké à Penja. A cet effet, il note :

⁸²⁷Tachago, "travail et main-d'œuvre, transfert des Bamiléké dans le Mungo...".

⁸²⁸ ANY, APA, 11807/E, rapport de tournée, subdivision de Dschang, 1929-1932.

Je peuplerai cette agglomération indigène de Bamiléké récemment arrivés dans la subdivision... Ils pourront s'établir avec leur famille, faire venir leurs frères, parents ou amis, sous la conduite expresse d'en aviser leur chef de village (...) Les indigènes devront en principe travailler chez les planteurs européens, le travail finissant vers 13 h, ils pourront à loisir dans l'après-midi s'occuper de leurs plantations vivrières⁸²⁹».

D'après l'administrateur Gazal, l'immense plaine des Mbo pouvait assurer la subsistance d'au moins 50.000 indigènes et pouvait aider à décongestionner les chefferies surpeuplées de Bafang et de Dschang. A cet effet, il déclara :

Je vais tout d'abord rechercher une réserve près d'un marigot, un terrain libre de toute culture, apte à l'édification d'un village non loin de la voie ferrée entre les plantations européennes et permettant un agrandissement. Ce village doit être divisé en quatre quartiers : bafang, Bangangté, Dschang, Bafoussam. Chaque quartier doit avoir son chef de race. L'ensemble des quatre quartiers doit être dirigé par un chef de village bamiléké. Cette agglomération doit être peuplée de Bamiléké récemment arrivés dans la subdivision en insistant sur le fait qu'ils étaient chez eux. Ils dépendent de leur chef de race et n'avaient plus aucune contribution à payer aux habitants du pays pour droit d'installation comme ce fut l'usage. Ces Bamilékés peuvent s'installer avec leur famille, faire venir leurs frères, sœurs, et parents⁸³⁰.

Il s'avère donc que, la proximité entre les régions de l'Ouest et du Moundou favorisa des contacts permanents entre ces deux régions. Pendant la période allemande, les Bamiléké s'implantèrent de manière saisonnière dans le Moundou. Mais cette implantation ne fut pas massive d'où la persistance du problème de la main d'œuvre pendant la période du mandat. Dès lors, à travers la politique de regroupement, l'implantation définitive des Bamiléké dans le Moundou fut pensée, voulue et planifiée par l'administration coloniale dans le but de satisfaire les intérêts colonialistes et capitalistes. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous

Tableau 2 : Les différentes phases de l'immigration des bamilékés dans le Moundou

Période	Formes	Causes
1909-1930	Immigration forcée et contrôlée au départ temporaire, puis définitive	Travail forcé et salariat sur les chemins de fer
1930-1936	Ralentissement	Mévente des produits agricoles d'exportation sur les marchés européens à cause de la crise mondiale
1936-1946	Immigration forcée,	Modification du statut

⁸²⁹Tachago, «Travail et main d'œuvre...», p. 129.

⁸³⁰ ANY, APA11804/c. tournée effectuée par Gazal du 20 avril au 6 mai 1939.

	volontaire et définitive	foncier (acquisition des terres par les migrants) introduction et développement rapide de la caféiculture, entrée des migrants dans les activités commerciales, prise de conscience du surpeuplement en pays Bamiléké.
1946-1955	Immigration libre et massive	Suppression de l'indigénat, des travaux forcés et libre circulation des hommes et des femmes.
1955-1964	Immigration libre, contemporaine et massive	Guerre civile, fuite des Bamiléké vers les zones mieux protégées

Source : N. Assoua Elat, ‘production et commercialisation de la banane dans le Mungo, essai d’analyse historique (1937-2000)’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2004, p. 12.

Tableau 3 : Evolution des effectifs des travailleurs recrutés au pays bamiléké par les offices régionaux du travail et transférés dans les plantations agricoles du Mounjo de 1941-1945

Subdivision	Année				Total
	1941	1942	1943	1944	
Dschang	1400	1310	1770	1754	6234
Bafang	640	702	842	1145	3329
Bagangté	925	1027	913	871	3736
Bafoussam				113	113
Total	2965	3039	3525	3883	13412

Source : Mesmin Kangeumieu Tchouake, ‘la région du Mounjo sous régime français (1916-1960) : Essor économique et social’, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1990.

A l'analyse de ce tableau, il en ressort que, plusieurs mesures furent prises par les administrateurs coloniaux français pour faciliter l'implantation de la main d'œuvre de manière pérenne dans le Moungo. Parmi ces mesures, on peut d'abord relever la modification du statut foncier dans le Moungo en 1936 afin de permettre aux travailleurs venus d'ailleurs de s'installer définitivement dans la subdivision en devenant propriétaires. Ainsi, en juillet 1932, deux décrets transformèrent le droit coutumier en véritable droit de propriété et permirent notamment par le biais de l'immatriculation l'établissement d'un titre de propriété, et donc de ventes régulières entre africains et européens⁸³¹. Ensuite, pendant la même période, l'administration coloniale autorisa les travailleurs à pouvoir créer leur propre plantation de café. Enfin, à partir de 1946, la suppression de l'indigénat, du laissez-passer et l'atténuation des travaux forcés permirent la libre circulation de la main d'œuvre et facilita son transfert des régions densément peuplées, pourvoyeuses de main d'œuvre vers les régions moins peuplées qui présentaient des potentialités économiques favorables, et permirent l'installation des entreprises agricoles et commerciales capitalistes.

Dans le Moungo, autochtones et allogènes furent tous confrontés aux regroupements, au demeurant, les réactions des populations ne furent pas toujours similaires.

2- Les réactions des populations autochtones et allogènes face aux regroupements des populations dans le Moungo

Dans le Moungo, la politique de regroupement fut à l'origine des mutations spatiales des populations autochtones et de la présence des fortes colonies de populations allogènes dans les différents villages de cette unité administrative. Face aux regroupements qui furent au service des intérêts de la colonisation, populations autochtones et allogènes s'accommodèrent en fonction de leurs intérêts.

Pour le cas des autochtones, il convient de rappeler qu'à travers la politique de concession, ils furent déplacés de leur milieu naturel pour être regroupés dans des réserves indigènes, d'abord en 1911 par l'administration coloniale allemande, puis à partir de 1924 par l'administration coloniale française. Le mutisme des documents consultés à ce sujet pourrait laisser croire que, les populations autochtones du Moungo (Mbo, Baréko, Bakaka, Mouaménam, Balondo, Manéhas etc...) n'ont opposé aucune résistance active face à cette

⁸³¹Tachago, "Travail et main d'œuvre...", p. 132.

expropriation. Ceci pourrait se justifier à travers la supériorité militaire et technique du nouveau maître, observée par les populations locales lors des affrontements pendant la Première Guerre Mondiale au Cameroun. Par la suite, les incessantes fuites des populations autochtones à travers les migrations vers le Southern Cameroon, le refus pour plusieurs de travailler dans les chantiers et entreprises européennes ou de l'administration, furent des signes de protestation contre les regroupements autoritaires imposés par l'administration coloniale française. C'est dans cette visée que, dans son rapport du 1^{er} mars 1937 à son supérieur hiérarchique, le chef de la Région du Moungo signale :

Afin d'exercer la propagande prescrite par la circulaire numéro 10 du 24 janvier, j'ai donné des ordres à M. Menez pour qu'il se rende dans la région Mbo et Elong, voisine de la zone la plus importante des plantations de café avec pour mission de faire comprendre aux indigènes la situation critique des planteurs européens causée par la pénurie de main d'œuvre, et inciter les indigènes à venir s'engager chez les planteurs afin de sauver la récolte qui va se perdre sur pied. Le résultat de cette tournée de propagande fut d'ailleurs nul. Car le chef de Région du Moungo ajoute : Une enquête que je viens de faire auprès des planteurs ne laisse aucun doute sur l'insuccès de nos démarches, pas un travailleur ne s'est présenté sur les plantations pour offrir ses services. De ce fait une énorme quantité de cerises resteront sur les caféiers. Si les conditions atmosphériques deviennent défavorables une bonne partie de la récolte sera irrémédiablement perdue⁸³²

La résistance passive des populations autochtones du Moungo face aux regroupements imposés par l'administration coloniale française, qui se manifesta à travers le refus de se mettre au service de l'exploitation coloniale fut mal interprétée par l'administration coloniale française qui étiqueta les populations autochtones comme "fainéantes et paresseuses"⁸³³. C'est ce qui justifie en partie la forte présence des populations bamiléké dont l'implantation dans le Moungo fut planifiée ou favorisée par l'administration coloniale française.

Face à l'arrivée massive des "populations étrangères" sur leur territoire, dans le cadre de la politique de regroupement, les sources consultées ne mentionnent aucune attitude xénophobe de la part des populations autochtones. Ceci s'explique d'une part à travers le caractère hospitalier, qui est une caractéristique commune aux peuples de la forêt et de la zone côtière du Cameroun ; et d'autre part, la présence de l'administration coloniale française, qui, pour préserver ses intérêts économiques manifesta sa sollicitude à l'égard des migrants bamiléké. Tout au contraire, les autochtones accueillirent favorablement les migrants qu'ils mettaient à leurs services. Dans la zone de Mbanga par exemple, d'après J.C. Barbier et als, les migrants bamiléké louaient leurs services aux agriculteurs autochtones, ils partageaient leur existence et résidaient le plus souvent dans les plantations de leur maître. Au moment de

⁸³² APA, 11797/B, lettre au Commissaire de la république, 1^{er} mars 1937 ; cité par J.C Barbier, Migrations..., pp. 87-88

⁸³³ Ibid

la récolte, les employeurs leur donnaient une certaine somme d'argent avec un jeton d'impôt comme gratification. Leur condition sociale était à peine supérieure à celle de l'esclave⁸³⁴. Dans la même région de Mbanga, les autochtones ne s'opposèrent pas à l'installation des Bamiléké dans les zones de peuplement et dans les espaces vides. C'est ce qui ressort des propos de l'administrateur Raynaud quand il affirme que :

Un deuxième groupement s'installe autour des villages de Souza, Nkapa et Bomono dans le Sud de la Subdivision. Il était composé des Bamiléké n'ayant pas trouvé du travail à Mbanga ou préférant la culture du palmier à celle du cacaoyer. Mais, dans les chefferies Abo, Pongo, ou Bakoko, ils se heurtèrent à une race plus travailleuse et ils ne purent à part quelques exceptions très rares devenir propriétaires des biens de leurs maîtres. C'est alors que, plutôt que de retourner dans leurs pays natus, ils se groupèrent près de Nkappa et cultivèrent les terrains abandonnés. Un des leurs, nommé Feinboy Nkété, devint leur chef sans titre officiel, prêta de l'argent à certains, soit pour louer des terrains, soit pour créer un petit commerce. Par la suite, il fonda un village bamiléké à Nkappa. C'est encore, à l'heure actuelle, le seul qui existe dans la subdivision⁸³⁵.

Dans certaines zones, les autochtones regroupés le long des voies de communication autorisèrent l'accès à la terre aux migrants bamiléké ; à ce niveau, on nota une ségrégation spatiale ; ici, l'autochtone se réserva principalement la plaine, les zones aux alentours des routes et du chemin de fer, tandis que, les migrants bamiléké, ne redoutant pas les hauteurs environnantes exploitent les pentes abruptes des montagnes à des altitudes allant jusqu'à 800 m. Dans le canton Manéhas par exemple, les terrains situés le long du chemin de fer et de la route furent occupés par les autochtones, les immigrants s'installèrent plus loin sur les premières pentes⁸³⁶.

Dans le Mounjo, la politique de regroupement fut à l'origine du transfert des populations autochtones de leur site naturel vers des lieux choisis et délimités par l'administration coloniale ; ce fut aussi le cas pour les "populations étrangères", principalement, les populations dites "Bamiléké"

Dans le Mounjo, les Bamiléké ont cherché à tirer profit de la politique de regroupement pour améliorer leur statut économique et social. Arrivés en grand nombre dans cette région pour la construction du chemin de fer du Nord en 1911, ou pour servir de main d'œuvre dans les unités de production capitalistes européennes à partir de 1924, ces derniers profitèrent des situations conjoncturelles pour avoir accès à la terre et s'enrichir. Ce fut le cas pendant la période de crise économique mondiale de 1928, dont les répercussions se firent ressentir dans les économies embryonnaires des territoires coloniaux des pays capitalistes. La

⁸³⁴ Ibid.

⁸³⁵ Ibid., p. 123.

⁸³⁶ J.C Barbier, *Migrations...*, p. 134.

crise économique de 1928 permit à une grande majorité de migrants bamiléké de devenir propriétaires terriens dans le Mungo selon le processus suivant décrit par l'administrateur Raynaud en 1942 :

Mais, la crise économique qui sévit de 1928 à 1932 bouleversa l'ordre établi, les planteurs de la subdivision habitués à disposer de fortes sommes d'argent ne surent pas s'adapter à la situation créée par les nouveaux cours de beaucoup inférieures à ceux des années précédentes. Espérant des temps meilleurs, ils s'endettèrent aussi bien dans le commerce local qu'auprès de leurs employés, à qui ils demandaient d'attendre la prochaine campagne du cacao pour être rémunéré de leur travail. Malheureusement, les années qui suivent n'apportent aucune amélioration du sort des planteurs, bien au contraire, car les cours n'étant pas à la hausse, les commerçants se payèrent en partie sur la nouvelle récolte, et les planteurs presque sans argent, furent dans l'impossibilité de régler leurs manœuvres. La troisième année et celle qui suivirent, achevèrent de ruiner les propriétaires autochtones qui ne pouvant tenir leurs engagements envers leurs employés, leur donnèrent en paiement quelquefois une femme, et le plus souvent une partie de leur plantation. Depuis, par suite de l'incurie et de la paresse des autochtones, ce procédé est devenu courant et c'est ainsi que peu à peu les plantations des indigènes originaires de la subdivision passent aux mains des Bamiléké.

C'est après cette période que beaucoup d'immigrants bamiléké devinrent des planteurs dans le Mounjo.

En ce qui concerne les affrontements directs entre les populations autochtones et allogènes dans le Mounjo, ils eurent pour la plupart pour origine la gestion des terres et des ressources ; ils opposaient à plusieurs reprises les planteurs autochtones aux allogènes employés dans les entreprises agricoles. La localité de Mbanga fut l'épicentre de ce type d'affrontement ; à ce sujet, J. C. Barbier mentionne :

Les travailleurs manquant parfois d'argent pour l'achat des vivres, il arrivait qu'ils se mettent à piller les champs vivriers. A Mbanga en 1927, les manœuvres des plantations opéraient en bandes dans les champs des autochtones : «l'autochtone, s'il intervient, se fait assommer. Afin de remédier à cette situation, l'administration décida, qu'à partir du 1^{er} avril 1927, les planteurs devaient nourrir les employés. Une solution pacifique pour les travailleurs des plantations consistait, à demander le prêt d'un champ pour qu'ils puissent cultiver eux-mêmes, excellent moyen de surcroît pour fixer la main d'œuvre à proximité des grandes plantations⁸³⁷.

On constate donc que, la réaction des populations bamiléké regroupées dans le Mounjo par l'administration coloniale allait dans le sens de s'approprier les terres, et de s'enrichir à travers la pratique des activités économiques. Le but ultime fut l'implantation définitive des Bamiléké dans le Mounjo.

B-LA COLONISATION “BAMILEKE” DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN

Pour susciter l'engouement des migrants bamiléké à venir s'implanter sur la rive gauche du Noun, plusieurs mesures incitatives furent prises par l'administration coloniale française.

J.C, Barbier, J. Champaud, F. Gendreau, Migrations et développement dans la région du Mounjo au Cameroun, Paris, Editions de l'ORSTOM, P. 91.

1- Les méthodes utilisées par l'administration coloniale française pour faciliter le transfert des Bamiléké sur la rive gauche du Noun

Tout comme la région du Mounjo, la région du Noun a aussi été affectée par les regroupements à travers les différentes colonisations agricoles initiées par l'administration coloniale française à partir de 1920. Elle mit sur pied un processus de recrutement de la main d'œuvre qu'elle a appelé "colonisation Bamiléké de la rive gauche du fleuve Noun"⁸³⁸. Les raisons qui justifient cette initiative découlent de la fertilité de la région du Noun, combinée au déficit démographique de cette région⁸³⁹.

Pour les Français, il s'agissait de faire d'une pierre deux coups : résoudre le problème de surpeuplement de la région bamiléké en planifiant le transfert de ces derniers dans la région du Noun, afin de mettre en valeur les grandes étendues de terres cultivables dont regorge cette région et s'assurer de la présence de la main d'œuvre dans les entreprises agricoles installées dans le Noun en créant de véritables villages pionniers, ethniquement homogènes, constitués des populations venant d'un même village. D'après le professeur Daniel Abwa, la destitution du sultan Njoya par l'administration coloniale française fut parmi les faits qui facilitèrent la réalisation de ce dessein. A cet effet, il note :

Dès les années 1920, les autorités françaises décidèrent de créer une zone de colonisation pour les Bamiléké sur la rive gauche du Noun en pays bamoun. Elles se heurtèrent à l'hostilité du sultan Njoya et elles durent procéder à la destitution de ce dernier pour que leur projet connaisse un début d'exécution. Dans le rapport fait à la SDN en 1931, le commissaire de la république relate le processus de mise en place de ce programme. Nous pouvons retenir de ce récit les extraits suivants : La déposition de Njoya était suivie aussitôt d'un événement susceptible de transformer le pays qu'il venait de quitter ; il s'agit de la migration des Bamiléqués en pays bamoun... Les Bamoun peu nombreux (50000) environ, densité de 6 à 7 au km² habitaient un pays relativement grand (7500 km²) d'une excessive fertilité. Ils sont peu prolifiques. La région bamiléké est au contraire très peuplée 300000 habitants pour 7500 km²... Malgré le souci apporté par eux à cultiver la moindre parcelle, on pourrait craindre que le pays ne suffise plus à nourrir ses habitants. Cette crainte était plus justifiée dans la subdivision de Bafoussam qui compte 120000 habitants avec une densité kilométrique de 95 habitants. Cette subdivision est limitrophe du pays bamoun qui a d'immenses terrains inutilisés. Il suffisait pour parer au péril de réussir l'installation sur la rive gauche du Noun d'une partie des habitants des villages surpeuplés de Bafoussam. L'administration locale s'est depuis près de dix ans attachée à réaliser ce projet⁸⁴⁰.

Malgré la destitution du sultan Njoya, l'hostilité historique entre Bamiléké et Bamoun fut un obstacle à la réalisation de ce projet. Pour apaiser les tensions entre les deux communautés et permettre la réalisation de ce projet colonial, les différents chefs de

⁸³⁸ ANY, APA, 118120/C Rapport sur la colonisation de la "rive gauche du Noun".

⁸³⁹ En 1967, la densité pour les départements du Bambooutos, de la Mifi, et du Ndé furent respectivement de 93, 67 et 55 habitants au km², tandis que celle département du Noun fut de 19 habitants au km². Cf. Tachago,

"Travail et main d'œuvre...", p. 134.

⁸⁴⁰ Abwa, "Commandement européen", "Commandement indigène"...", p. 982.

subdivision de Bafoussam et de Foumban furent mis à contribution. C'est ce qui ressort du rapport de tournée de mai 1937 :

Vous avez bien voulu me charger de coopérer avec M. l'administrateur Raynier, chef de la subdivision de Foumban dans la recherche de terrains de colonisation sur la rive gauche du Noun pouvant recevoir l'excédant de la population des chefferies les plus peuplées de Bafoussam. Dans cette prospection, l'idée directrice fut la recherche de terrain d'un seul tenant, vaste et inhabité, suffisamment riche et surtout situé si possible en regard du pays grassfield. Il aura tout intérêt à ce que les futurs colons n'aient pas à traverser d'îlots bamoun et qu'un contact permanent avec les chefferies mères puisse être conservé grâce aux facilités de communication de part et d'autre du Noun⁸⁴¹.

L'action des deux chefs de subdivision fut couronnée de succès. Une entente fut trouvée entre les chefs des deux communautés. Les chefs Bamoun acceptèrent d'abandonner une partie de leurs terres aux Bamiléké. Ce qui aboutit à la réalisation du projet de colonisation bamiléké de la rive gauche du fleuve Noun en deux phases.

La première phase, appelée colonisation de la rive gauche du Noun n°1, fut initiée en 1925 et s'acheva en 1930. Elle consistait à faire descendre les populations bamiléké, en occurrence, celles de la subdivision de Bafoussam, de leurs faire traverser le fleuve Noun et de les installer près des plantations coloniales de Foubot. Dans un premier temps, le pouvoir colonial procéda à un inventaire des principaux villages densément peuplés de la subdivision de Bafoussam qui pouvaient participer à ce projet. Neuf villages surpeuplés de la subdivision de Bafoussam furent choisis : Bandjoun, Bayangam, Bameka, Batoufam, Bangou, Bamendjou, Baham, Bamougoum, et bafoussam⁸⁴².

Dans un deuxième temps, le pouvoir colonial organisa dans chaque village, en collaboration avec les chefs, des campagnes de sensibilisation et de recrutement des personnes sans terre et qui désiraient émigrer vers le Noun. Pour ne pas les laisser seuls afin d'éviter selon l'administration les problèmes de discipline, l'administration exigea des chefs qu'ils choisissent des notables pour les accompagner et pour servir de "cadre d'accompagnement". Ces derniers devaient ainsi prolonger dans ces lieux de colonisation, la même organisation sociale que celle du village d'origine⁸⁴³. Eu égard aux antécédents conflictuels entre les Bamiléké et les Bamoun⁸⁴⁴, dans l'optique de mettre en confiance les uns et les autres,

⁸⁴¹ ANY, APA, 11812/C, colonisation bamiléké sur la rive gauche du Noun, 1937.

⁸⁴² ANY, APA, 11812/A, Rapport sur la colonisation de la rive gauche du Noun, dossier Bamoun, 1945.

⁸⁴³ E. Tchumtchoua, L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française..., p. 180.

⁸⁴⁴ Historiquement, les Bamiléké avaient été chassés l y avait moins d'un demi-siècle et demi de la plaine de Foubot par les Bamoun et beaucoup de bamiléké ne voulaient pas y revenir sans être assurés qu'ils ne seraient de nouveau chassés, ou que les terres, ou que les terres sur lesquelles on comptait les installer leur appartiendrait définitivement. De leur côté, les Bamoun ne voyaient pas d'un bon œil cette mise en œuvre d'une machinerie administrative au profit des vaincus d'hier et des colons qui les dépouillaient de leur terre. Cf. E. Tchumtchoua, L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française..., p. 182.

l'administration coloniale décida, contrairement à ses habitudes, d'acheter les terres à leurs légitimes propriétaires afin d'y installer les pionniers bamiléké. Ainsi, en 1931, sur ordre de Relly, la coopérative agricole de Bafoussam acheta à Foubot auprès des chefs locaux, plus de 180 hectares de terres à 12000 francs CFA. L'administration aida à la construction des cases devant abriter les pionniers. Celles-ci furent bâties avec les mêmes matériaux et selon la technique utilisée dans les villages des pionniers. Un soin particulier fut accordé à la construction des cases des chefs, de leurs épouses et de leurs serviteurs. A chaque pionnier, on accorda une parcelle devant servir de plantations, ainsi que des machettes, des pelles et des semences. En 1935, lorsque l'administrateur Gelli succéda à Granier comme principal responsable du projet, le nombre de pionniers installés de manière permanente sur la rive gauche du Noun s'élevait à 3739 habitants⁸⁴⁵. Ainsi, et ce, malgré les difficultés qui avaient pour nom "précarité des communications avec les chefferies d'origine, médiocrité des terres, envoi par les chefs d'éléments dont ils voulaient se débarrasser, insuffisance d'action sanitaire". Le projet n'avait que réussit à couvrir à peu près les quatre cinquièmes des estimations originales, à savoir 5000 personnes.

Après le succès mitigé de la première phase du projet de colonisation de la rive gauche du Noun, l'administration coloniale initia la deuxième phase de ce projet concentré sur la région volcanique de Nkouham, elle dura de 1937 à 1945. L'initiateur de ce projet fut l'ancien administrateur colonial Ripert, désormais à la tête de la Compagnie Ouest-Cameroun. Il reprit le même objectif et les mêmes démarches de sensibilisation que le précédent. Seules 04 chefferies, à savoir Baham, Bandjoun, Bamougoum et bameka, furent concernés par ce nouveau projet. Cette fois ci, ce sont les chefs de villages concernés qui choisirent eux-mêmes le site d'installation de leur nouveau village, souvent au milieu des plantations, ce qui devait faciliter le recrutement de la main d'œuvre. Le pionnier avait aussi le loisir dans le cadre du nouveau village de choisir l'emplacement de sa plantation. Les pionniers bénéficiaient pour cette fois-ci des soins de santé. Un poste agricole fut créé afin d'encadrer les pionniers. Des primes furent octroyées aux pionniers qui réussissaient à en faire venir d'autres. Un an après le début du projet, l'on comptait déjà à Nkouham plus de 700 pionniers repartis dans quatre villages et ce nombre alla croissant jusqu'au début de la guerre. Malgré ce nombre satisfaisant et les moyens mis en œuvre, ce projet ne réussit pas à combler les besoins des plantations en main d'œuvre. L'administration continua avec le soutien des colons à procéder au recrutement forcé de la main d'œuvre.

⁸⁴⁵ ANY, 2 AC 5921, Bamoun (Cameroun), vagabondage, 1945.

Pendant la période du mandant français sur le Cameroun, les regroupements administratifs et les regroupements pour les besoins de la main d'œuvre furent les deux types de regroupement imposés ou favorisés par l'administration coloniale française au Cameroun.

2-Les acteurs de la politique de transfert des populations bamiléké sur la rive gauche du Noun et la réaction des populations

En ce qui concerne les regroupements créés pour la décongestion des zones fortement peuplées, et la mise en valeur des espaces vides, tout en résolvant le problème de la main d'œuvre dans les entreprises capitalistes européennes, l'administration coloniale française procéda autrement. Loin de contraindre par la force les populations à se déplacer, en s'appuyant sur le "dynamisme bamiléké", elle mit plutôt en place une série de mesures incitatives pour que les populations adhèrent de manière volontaire à ces différentes opérations⁸⁴⁶. Pour le cas de la colonisation de la rive gauche du Noun à partir de 1925, au départ, les populations des chefferies peuplées de l'Ouest à l'instar de Dschang, Bafoussam, Bangangté, furent très réticentes à l'idée de coloniser la rive gauche du Noun à cause des antécédents historiques entre Bamoun et Bamiléké⁸⁴⁷. Ainsi, le premier projet de colonisation de la rive gauche du Noun par les Bamiléké de 1925 à 1930 fut exécuté sans succès. Le retour de la quasi totalité des populations bamiléké installés sur la rive gauche du Noun dans leur différente chefferie d'origine en 1930 traduit cet échec⁸⁴⁸. Pour les populations concernées par l'opération, cet échec se justifie par le non-respect de l'administration des mesures nécessaires qu'elle avait arrêtées pour la réussite de cette opération et l'hostilité des Bamoun⁸⁴⁹. Lors de la seconde phase de l'opération qui va de 1930 à 1945, l'administration coloniale cette fois-ci appliqua sur le terrain des mesures nécessaires pour la réussite de l'opération. Par conséquent, en grand nombre, les populations bamiléqués peuplèrent les zones délimitées pour le projet dans la rive gauche du Noun comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Apport des populations de chaque chefferie-mère dans le peuplement de la rive gauche du Noun

Chefferie-	Populations	Sous-chefferie	Population

⁸⁴⁶ A. Pefoura, "La problématique du développement de la zone rurale de Foumbot..." p. 70.

⁸⁴⁷ A. Pefoura, "La problématique du développement de la zone rurale de Foumbot..." p. 70.

⁸⁴⁸ Ibid.

⁸⁴⁹ Pour réussir à concrétiser ce premier projet, l'administration avait décidé de visiter avec les chefs et les notables intéressés, le terrain destiné à accueillir les colons, de regrouper les colons par chefferies d'origine, de limiter les terres de nouvelles chefferies et enfin de tirer soigneusement parmi la population des chefferies surpeuplées. Mais toutes ces dispositions ne furent pas appliquées par l'administration coloniale. Cf. A. Pefoura, "La problématique du développement de la zone rurale de Foumbot..." p. 69.

mères			1932	1933
Bandjoun	19408	Bandjoun II	716	1087
Bamoungoum	12109	Bamoungoum II	293	492
Baham	11783	Baham II	183	282
Bamendjou	10267	Bamendjou II	145	223
Bayangam	7930	Bayangam II	180	327
Bafoussam	6951	Bafoussam II	230	454
Bangou	6937	Bangou II	104	150
Batoufam	4414	Batoufam II	351	499

Source : S. Tanga, *La région de Foubot, étude de Géographie*, p. 39.

Les résultats obtenus dans ce tableau montrent une augmentation sensible des populations migrantes à partir de l'année 1933. Les huit chefferies ont vu leur population doublée en nombre à cause du lancement de la caféiculture dans la zone de colonisation. Plusieurs mesures incitatives furent prises pour susciter l'intérêt des chefs de la région des grassfiels à la réussite du projet. Il a été aménagé pour chaque chef, une plantation de café de 1000 pieds⁸⁵⁰. Aux populations migrantes, Il fut distribué des plantes de kolatiers et de palmiers à huile, lors du second projet, les semences de maïs furent distribuées par l'administration via la société de prévoyance. 138 cases pour le premier contingent et 462 pour le deuxième contingent furent construites. Dans l'ensemble, 2000 individus furent mobilisés et 80 hectares de café furent plantés⁸⁵¹.

Il apparaît donc clairement que, de manière naturelle, les populations sont réfractaires à tous déplacements définitifs entraînant un changement de site et l'abandon total de leur biotope naturel pour des raisons culturelles, religieuses et économiques. Certains administrateurs coloniaux comprirent cela et permirent à certaines populations de rester dans les anciens sites pour qu'elles puissent facilement se libérer de l'impôt. D'autres par contre à travers des mesures incitatives favorisèrent le déplacement des populations. Pour éviter les conflits avec les populations autochtones, on déplaçait aussi les populations autochtones les plus proches du site de peuplement ou on choisissait des espaces vides pour l'installation des pionniers. Pour des nécessités économiques et culturelles, les populations préfèrent des changements de sites qui n'entraînent pas une rupture définitive avec leur berceau originel

⁸⁵⁰ Ibid., p. 70.

⁸⁵¹ Ibid. A. Pefoura, "La problématique du développement de la zone rurale de Foubot...", p. 70.

dans l'optique d'améliorer leur situation économique et sociale. Ceci ne fut pas pareil dans les camps de regroupement.

Au terme de cette partie, il en ressort que, de 1922 à 1957, l'administration coloniale française a planifié, organisé et influencé plusieurs migrations internes au Cameroun ; ce qui aboutit à la formation de 2 types de regroupements. Il s'agit des regroupements autoritaires le long des voies de communication, qui concernent les villages de la subdivision de Ndikinimeki et de Bafia, et les regroupements des populations pour les besoins de la main d'œuvre, qui aboutirent aux transferts massifs des Bamiléké dans le Moungo et le Noun. Créés par la volonté du commandement européen et implémentés par les autorités locales, ces déplacements se faisaient à travers la contrainte, la dissuasion, la persuasion, la sensibilisation. Par la suite, à partir de 1957, les camps de regroupement furent instaurés par la France au Cameroun.

CHAPITRE IV : LES REGROUPEMENTS DES POPULATIONS PENDANT ET APRES LES GUERRES D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-2020.

L'interdiction de l'UPC en juillet 1955⁸⁵², son entrée dans la clandestinité et le choix de l'option de la lutte armée, entraînèrent le déclenchement de la première guerre d'indépendance au Cameroun⁸⁵³. Pendant le déroulement de cette guerre qui se fit en plusieurs phases et sur plusieurs fronts, les autorités civiles et militaires françaises au

⁸⁵²J.M. Zang Atangana, *Les forces politiques au Cameroun réuni*, Paris, L'harmattan, 1989, p. 60, Tome 3.

⁸⁵³ La première guerre d'indépendance au Cameroun sous tutelle française s'est déroulée en deux principales phases : d'abord la phase CNO, qui va de 1956 à 1960, ensuite la phase SDNK, qui va de 1957 à 1960. Cf. D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions clés, 2010, p. 236.

Cameroun implémentèrent les théories de la doctrine de la guerre révolutionnaire⁸⁵⁴ conceptualisées à travers les observations sur les théâtres d'opération pendant la guerre d'Indochine. Parmi les principes fondamentaux de la DGR, figure en bonne place le regroupement des populations et la création des zones interdites. Au Cameroun, La Sanaga-Maritime, la région Bamiléké, la Subdivision de Ndikinimeki, la région du Nkam, furent les zones d'implémentation des camps de regroupement.

I- LES CAMPS DE REGROUPEMENT CREES PENDANT LES GUERRES D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-1966

Pendant les guerres d'indépendances du Cameroun menées par l'UPC contre l'administration coloniale, les camps de regroupement furent créés dans la Sanaga-Maritime (1957-1958), dans les départements bamiléké de l'Ouest Cameroun, l'arrondissement de Ndikinimeki, et le département du Nkam (1960-1966).

A- LES CAMPS DE REGROUPEMENT ISSUS DE LA ZOPAC : 1957-1958

Pour lutter contre la guérilla du CNO qui avait pour objectif d'empêcher les élections du 23 décembre 1956 et de déclencher une véritable guerre de libération nationale pour arriver à l'indépendance du Cameroun, Daniel Doustin, délégué du haut commissaire Pierre Mesmer pour le Sud Cameroun, et son adjoint le Lieutenant-colonel Lamberton décrétèrent dès le 19 décembre 1957 "la zone de pacification du Cameroun" en Sanaga-Maritime. Dans cette zone, plusieurs camps de regroupement furent créés pour efficacement rétablir l'ordre.

1-Le contexte de la création des principaux camps de regroupement de la Sanaga-Maritime.

Dans l'optique de mettre fin aux atrocités et massacres commis par les nationalistes camerounais dans la Sanaga-Maritime et ses environs, la ZOPAC prévoyait "l'intégration des actions militaires et politiques"⁸⁵⁵. Il convient de signaler que, les principaux chefs militaires qui conduisent les opérations de la ZOPAC : Mesmer, Lamberton, Le poloch, et Doustin ont pour la plupart servi en extrême orient et dans les autres pays africains, ou sur les théâtres d'opérations militaires ; ils furent moulés aux théories de la contre insurrection et à la doctrine de la guerre révolutionnaire⁸⁵⁶. Installé dans son poste de commandement au cœur de la

⁸⁵⁴ T. Deltombe et als, *Kamerun...*, p.247.

⁸⁵⁵ SHAT 6H243, J. Lamberton, "instruction générale n° 1", 9 décembre 1957, cité par D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme ...*, p. 260.

⁸⁵⁶ La doctrine de la guerre révolutionnaire en milieu tropical fut conçue par les stratèges militaires français à partir de leurs expériences sur les différents fronts. En ce qui concerne les officiers militaires présents au

région d'Eséka dans l'enceinte de la Société des bois du Cameroun, Jean Lamberton dans son instruction générale n° 1 assigne 3 objectifs principaux à l'action de la ZOPAC : 1) Soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle ; 2) isoler les forces paramilitaires de la rébellion ; 3) afin de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination⁸⁵⁷. Pour atteindre ces différents objectifs énoncés par Lamberton, plusieurs autres mesures furent édictées par ce dernier : 1) regroupement de la population le long des axes routiers afin d'en faciliter son contrôle et sa sécurité ; 2) propagande et contre-propagande ; 3) recherche et exploitation de renseignements.⁸⁵⁸

“En forêt se cache la bête féroce et l'homme criminel⁸⁵⁹”. Ce slogan conçu par les officiers militaires français illustrent la première phase de la ZOPAC, à savoir : le regroupement des populations. Pour complètement mettre fin au soutien et à la complicité des populations avec les nationalistes, et facilement surveiller la population, après l'échec des méthodes classiques de lutte contre la “rébellion”, “Lamberton commence méthodiquement par vider l'eau du Bocal⁸⁶⁰”. D'après Messmer, l'armée : “l'armée s'est efforcée de pomper l'eau, pour que les poissons soient à sec⁸⁶¹”. L'application de la doctrine de la guerre révolutionnaire à travers la création de la zone de pacification se traduisit par la création de plusieurs camps de regroupements dans la Sanaga-Maritime. Sur le terrain, on observa le quadrillage de la région Bassa par un important dispositif militaire. Pour effectuer ce quadrillage, deux quartiers furent constitués. Il s'agit du quartier Ouest (appelé Bacar) dont le PC se trouvait à Pouma, et le quartier Est, dont le PC se trouvait à Boumnyébel. Les deux quartiers avaient scindé la région en deux et étaient subdivisés en trois sous-quartiers. Chaque quartier était tenu par un bataillon de 3 compagnies, à raison d'une compagnie par sous quartier. Ainsi, le quartier Ouest avait installé ses compagnies à Kan, Ndoupe, et Bogso qui furent respectivement des PC des sous quartiers Nord (Banor), Centre (Bacent) et Sud (Basud). Le quartier Est quant à lui avait disposé ses compagnies à Song Boog, Bot-Makak et

Cameroun, ils ont tous participé à la guerre du Vietnam. Le premier, Messmer, s'est parachuté en zone hostile en 1945 avant de s'évader d'un camp viêt-minh et de diriger le cabinet du Haut commissaire Emile Bollaert en 1947-1948. Le deuxième, Lamberton, passa toute la deuxième guerre mondiale en Indochine avant de commander le deuxième bureau des forces terrestres en Extrême Orient en 1949-1950. Quant au troisième Le Puloch, il fut chef de l'état major particulier du “Haut Commissaire va-t-en-guerre” Thierry d'Argenlieu de 1946 à 1947. Le dernier, Doustin, organisa la lutte contre les maquis à la tête de la province de Kontum jusqu'en 1954. T. Deltombe et als, *Kamerun...*, p. 259.

⁸⁵⁷ Ibid.

⁸⁵⁸ T. Deltombe et als, *Kamerun...*, p. 258.

⁸⁵⁹ SHAT, 6H 243, J. Lamberton, “Note de service”, 15 avril 1958.

⁸⁶⁰ T. Deltombe et als, *Kamerun*, p. 264.

⁸⁶¹ P. Messmer, “Après tant de batailles”, p. 222

Makak où se trouvait le poste de commandement des sous-quartiers Trinord, Tricent et Trisud⁸⁶². Dans les sous-quartiers, furent implantés des unités militaires dans certaines bourgades de la contrée. Les troupes stationnées au Cameroun, six compagnies au total s'étant révélées insuffisantes, on fit appel à cinq autres compagnies militaires de l'AEF en renfort entre décembre 1957 et janvier 1958. Les brigades de gendarmerie furent renforcées par l'envoi d'un demi-peloton de la garde Camerounaise dans chaque brigade de gendarmerie. 1500 hommes au total furent donc mobilisés pour cette guerre menée par la France dans la Sanaga-Maritime. Dès l'installation du dispositif militaire de la Zopac en Sanaga-Maritime, en fonction de l'ampleur des troubles et les zones de localisation des attaques, les populations furent regroupées en tenant compte de la proximité des routes et des zones de stationnement du dispositif militaire. C'est dans ce sens que Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa affirment que : «la première phase d'établissement de la ZOPAC préalable aux autres opérations fut le regroupement forcé des populations dans des villages fortifiés créés de toute pièce par l'armée française⁸⁶³».

Le village Makak, appartenant à l'actuel canton Ndog-Béa Sud fut parmi les premiers villages à voir en son sein la création d'un camp de regroupement. A la suite des troubles de 1956 à 1957 qui affectèrent la région Bassa, plusieurs forfaits commis furent attribués aux nationalistes de l'UPC à Makak. Il s'agit de l'assassinat de 13 personnes parmi lesquels 11 furent des chefs locaux, chefs d'auto-défense ou proches membres de leurs familles, quelques incendies de cases, menaces de morts, tentatives de sabotage des ponts et coupures de la voie ferrée. L'intensité des troubles à Makak obligea le délégué du Haut-commissaire, Daniel Dousin et Lieutenant-colonel Lamberton à faire une descente conjointe à Makak dans le but de s'acquérir de la situation et prendre contact avec les populations. Arrivés sur les lieux le jeudi 19 décembre 1957, plusieurs instructions furent données au commandant de compagnie. Sur le plan militaire, il s'agit de l'implantation de quatre sections de la compagnie à Makak, à Sombadjeck, afin de surveiller les ouvrages d'art et la voie ferrée ; à Ngoumgoum, l'implantation de la section avait pour but de surveiller les confins du canton de Makak et de la subdivision de Djoungolo. Une autre section fut stationnée au Sud du Nyong afin de protéger le village et permettre des interventions rapides dans ce secteur⁸⁶⁴. Dans les

⁸⁶² J. Y. Mintoogoe, «Savoirs endogènes et résistances nationalistes au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime de 1948 à 1958, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, pp. 119-120.

⁸⁶³ T. Deltombe, et als, *La guerre du Cameroun L'invention delaFrançafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016, p. 120.

⁸⁶⁴ ANY, APA, 1AA450 (12) Rapport sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957.

différentes sections, des camps de regroupements furent créés dans le but de mieux surveiller les populations et lutter efficacement contre l'arabellion.

2- Les principaux camps de regroupement de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kélé

Dans le canton Basso de la subdivision de Babimbi-Est, furent créés vers la fin de l'année 1957 les camps de regroupement de Songmbog, Bilangue, Nyoundem et Nyanon⁸⁶⁵.

Dans la même période, les camps de regroupement furent aussi créés chez les Ndog-Béa nord de Bot-Makak. L'intensité des troubles dans cette localité et les villages des environs et l'implantation d'une compagnie favorisèrent la création de plusieurs camps de regroupement à Bot-Makak. On peut citer, le camp de regroupement de Bissombè, créé en 1957, situé à 12 km de Bot-Makak, dans lequel furent regroupés les Mandol, les Maholo, les Ebga, les Ekoangomba, les Ndokbatiek, les Ndoksoa, les Ndoktindi. Le camp de regroupement de Modè, où on regroupa les Ndoktindi et les Ndog-Sul. Dans le camp de regroupement de Bot-makak centre furent regroupées les Ndog-Béa, les Ndok-Tindi. Sur la route d'Eséka, à NyemTonyé, furent regroupées les populations de Banga les Logbayé les Ndog-ngond. A Ndjock-Nkong, on regroupa les lokgon et les Ndoktini⁸⁶⁶.

Dans l'arrondissement de Ngog-Mapubi, fut créé le camp de regroupement de Boumnyebel centre, (Liyon), il se trouvait au niveau du stade de football, on y regroupa les Ndjock, en provenance de Ndockdjock, les Lokgon et Ndoktiok⁸⁶⁷. A Boulboukon, on avait créé deux camps de regroupement, à Sombegalak et à Bonbembak. Les Babimbi furent regroupés à Poulka. A Pouma, on regroupa les Bikok et les Loghendé.

Quand l'indépendance fut accordée au Cameroun le 1^{er} janvier 1960, après la bataille de l'ONU⁸⁶⁸ de 1959, les nationalistes de l'UPC ne reconnurent pas cette indépendance

⁸⁶⁵S. D. Nso'o, "L'insurrection upéciste dans la subdivision de Babimbi-Est : le cas du canton Basso de 1956 à 1960", Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS, 2004, p. 49.

⁸⁶⁶Entretien avec Um, Bombog, 60 ans, Bot-Makak, 08 mars 2021.

⁸⁶⁷BapouManok, Simon, 70 ans, chef du village Ngog-Mapubi, entretien du 16 juillet 2020.

⁸⁶⁸Le 24 octobre 1958, l'Assemblée législative du Cameroun votait une résolution proclamant la volonté du peuple camerounais d'accéder à la pleine indépendance le 1^{er} janvier 1960 et demandait ainsi l'abrogation de la tutelle de l'ONU. A la suite du vote de cette résolution (46 voix pour et 7 voix contre) le gouvernement français faisait savoir aux Nations Unies le 12 novembre 1958, que la France, en accord avec l'Assemblée Législative et le gouvernement camerounais, demandait la levée du régime de tutelle simultanément avec l'accession du Cameroun à l'indépendance. L'assemblée générale des Nations Unies, réunie du 20 février au 13 mars 1959 à New-York, inscrivit à son ordre du jour la question camerounaise. Les débats relatifs à l'avenir du Cameroun portaient sur le problème des élections. Deux courants de pensées s'opposèrent. Le premier courant, constitué de plusieurs associations et partis politiques à l'instar de l'UPC défendait la thèse de l'organisation des élections avant l'accession à l'indépendance. Le second courant, défendu par le gouvernement camerounais conduit par Ahmadou Ahidjo, prit position pour l'accession à l'indépendance avant l'organisation des élections. Au cours de sa séance plénière du 13 mars 1959, l'ONU adopta par 56 voix et 23 abstentions, le projet de résolution

acquise à travers les conditions fixées par la France et le tri des hommes politiques camerounais qui furent capables de sauvegarder les intérêts de la métropole dans la colonie. C'est dans cette optique que Pierre Messmer a pu reconnaître que : L'indépendance au Cameroun a été accordée à ceux qui n'en voulaient pas⁸⁶⁹. A la veille et dès la proclamation de l'indépendance, l'UPC déclencha une série de violences dans plusieurs villes du Cameroun, principalement à Douala, Yaoundé, dans la Sanaga-Maritime et dans le Moungo⁸⁷⁰. Ce retour à la violence marque le début de la deuxième guerre de libération du Cameroun. Face à ce regain de violence, après l'utilisation des méthodes classiques de lutte contre la rébellion, d'autres camps de regroupements furent de nouveau créés.

La Sanaga-Maritime une fois de plus fut confrontée au regroupement des populations pendant la période post indépendance pour lutter contre la rébellion. C'est ainsi que, dans la région Babimbi, suite aux attaques rebelles du 15 septembre 1964, qui se manifestèrent par l'incendie de plusieurs cases et plusieurs décès, le village Mahohi II fut dispersé dans un premier temps et les populations en fuite dans tous les sens se réfugièrent chez leurs proches parents dans les villages voisins. Par la suite, le sous-préfet et les autorités militaires de la localité ordonnèrent le regroupement des Mahohi sur trois sites. Le premier site requis fut le carrefour Ngon-Mback, site situé au voisinage du camp de la garde civique. Le deuxième groupe fut regroupé à Mbanda, village qui disposait d'un groupe d'auto-défense très aguerri. Le troisième groupe fut regroupé à Songmbengué⁸⁷¹.

concernant la cessation du régime de tutelle et l'accession du Cameroun à l'indépendance sans consultation préalable. Cf. *Encyclopédie de la république unie du Cameroun*, Douala, Eddy Ness, 1981 p. 88.

⁸⁶⁹ P. Messmer, *Les blancs s'en vont*, Paris, Albin Michel, 1998.

⁸⁷⁰ *Encyclopédie de la république unie du Cameroun*, Douala, Eddy Ness, 1981 p. 108.

⁸⁷¹ ANY, APA, correspondance du sous-préfet de l'arrondissement de Babimbi Ouest à M. le préfet de la Sanaga-Maritime, 03 octobre 1964.

Tableau 5 : Les camps de regroupement dans la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kélé

Lieu du regroupement	Localisation	Arrondissement	Canton	Villages regroupés	Population
Bobog I	Route Bot-Makak-Kikot-Bafia	Bot-Makak	Ndog-Béa Nord	Bobog I, Bobog II	304
Nguingomen	Route Ngambé-Edéa	Ngambé	Logkat	Bioumoul , Bompo I, Dibengui, Issondje II, Mbembe, Ndjock, Ninya, Ntambe, Socke	282
Esseing		Ngambé	Babimbi I	Babimbi I, Hendé, Itoy, Mbandi I, Mbina, Nkak, Nyegui	509
Bisseng	14 km de Ndom	Ndom	Babimbi III	Nindje, Bisseng, Ekoun, Ibong	90
Ndébi	Route Ndom-Ndiki	Ndom	Babimbi III	Bodbouam, Ndébi, Hakam	29
Kahn	Piste Songmbengue-Kahn	Ngambé	Babimbi I	Botmbai I, Kahn, Dikamak, Dissema, Ibom, Itayap, Mahohi II, Mandjap II, SongNgambé II, Onna, Pendjock, Tai, Yebel	1090
Dibam	Route Ndom-Kikot	Ndom	Likoundbiam	Dibam	67
Nonn	Route Ndom-Kikot	Ndom	Likoundbiam	Nonn, Dingom	165
Lohéga	Ngambé	Ngambé	Babimbi II	Kokoa II, Mahohi I, Ndede, Makoki, Nguibassal, Nkaka, Padang,	259

				Songdjem	
Omeng		Ndom	Babimbi III	Omeng, Lelo	110
Liyon	Boumnyebel			les Lokgon et Ndoktiok	
Pouma	Sur la national n°3, entre Ngue et Nkong Ndjock I	Pouma	Bikok et Log Hende	Bikok Loghendé.	
Nyem-tonyé		Ngog-Mapubi		les Logbayé les Ndog-ngond.	
Bissombè	12 km de Bot-Makak	Bot-Makak	Ndog-Béa Nord	les Mandol, les Maholo, les Ebga, les Ekoangomba, les Ndokbatiek, les Ndoksoa, les Ndoktindi.	
Modè	Situé entre Omog et Makai, à 3°55'0N et 10° 54'0''	Ngog-Mapubi		Ndokt indi et les Ndog-Sul	
Bot-Makak centre		Bot-Makak	Ndog-Béa Nord	Ndog-Béa, les Ndok-Tindi	
Ntouleg	15 km de Bot-Makak	Bot-Makak			

Source : ORSTOM, Dictionnaire des villages de la Sanaga-Maritime, SH. N° 28, Yaoundé, I.R.CAM, Août 1969

La Sanaga-Maritime ne fut pas la seule localité du Cameroun confrontée au regroupement des populations pendant la rébellion. La naissance des maquis et l'intensification des troubles nationalistes dans les régions environnantes du pays Bassa à

l'instar de l'arrondissement de Ndikinimeki justifie la présence des camps de regroupement dans le Mbam occidental.

B- LES CAMPS DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA ZIFOC, DANS LE MBAM ET LE NKAM : 1960-1966

Après la proclamation de l'indépendance du Cameroun le 1^{er} janvier 1960, débuta la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun dont l'épicentre était constitué des régions de l'Ouest et du Mounjo. A la veille de cette indépendance, en 1959, les autorités militaires française au Cameroun, avertis sur les risques d'enlèvement des régions de l'Ouest et du Mounjo envisagèrent de reproduire à l'Ouest ce qui a fait le succès de la ZOPAC, c'est-à-dire la constitution d'une "zone d'exception", dirigée par un organisme mixte civilo-militaire dans les régions Bamiléké et Mounjo sous les ordres du lieutenant-colonel Lamberton. C'est dans cet esprit que fut prévue la création de la Zone d'insécurité aux frontières occidentales du Cameroun⁸⁷². D'après ces concepteurs⁸⁷³, ce dispositif disposerait des moyens d'actions semblables à ceux qu'elles ont eus en Sanaga, en particulier, le regroupement des populations dans les camps.

1- Les principaux camps de regroupement créés à l'Ouest-cameroun : organisation et réaction des populations

Pour mieux s'implanter dans toute la région Bamiléké, le SDNK adopte une structure décentralisée. La région Bamiléké fut divisée en 5 compagnies réparties dans les 5 subdivisions que comprend cette région administrative⁸⁷⁴. Pour le déroulement des opérations de guérilla sur le terrain, le SDNK mit sur pied une structure comprenant 11 groupes dont 10 en pays Bamilékés et un dans le Mounjo ; chaque groupe comprend, selon le cas, 10 à 20, 25 à 30, ou 30 à 40 personnes constitués en maquis et chargés de semer la terreur dans la région. L'objectif principal des actions menées par le SDNK fut de semer la terreur dans toute la région bamiléké et ses environs immédiats, en harcelant en permanence les autorités

⁸⁷²La ZIFOC imaginée par Le Puloch aurait pour but de concentrer ses efforts sur la frontière Franco-britannique et d'agir en profondeur sur les foyers d'agitation intérieure. Mais, à cause des mésententes internes entre le gouvernement camerounais et les autorités militaires françaises sur la responsabilité du maintien de l'ordre au Cameroun en 1959, la ZIFOC ne put pas être mise en place ; elle fut remplacée à partir de Janvier 1959 par le Dispositif de protection dans les régions de l'Ouest-Cameroun dont le commandement fut installé à Bafang avec pour objectif officiel de protéger les populations et de sécuriser la frontière britannique et les grands axes de communication. Cf. T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun...*, p. 485.

⁸⁷³Il s'agissait du commandant militaire des forces françaises au Cameroun, le colonel Christian du Crest de Villedieu, Le Général Le Puloch, commandant des forces de la ZOM n°2, le lieutenant-colonel Jean Lamberton.

⁸⁷⁴Il s'agit de la subdivision de Bafoussam avec pour commandant Simo Pierre, la subdivision de Mbouda avec pour commandant PenlapEdouard, la subdivision de Bafang avec pour commandant Kamgui Joseph, la subdivision de Dschang, sous la supervision de KouamSob André, la subdivision de Bangangté, sous la férule de Nombi Joseph. Cf. D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p.292.

coloniales françaises, pour les contraindre d'accepter l'idée de l'indépendance du Cameroun et son unification⁸⁷⁵. Pour atteindre cet objectif, les bandes armées du SDNK se livraient aux activités suivantes : incendies et pillages des chefferies non encore acquises à l'UPC⁸⁷⁶, isolement, assassinat et enlèvement des valets et mercenaires du colonialisme⁸⁷⁷, vols d'armes, attentats, embuscades, sabotage et destruction de toutes les structures rappelant la présence et la colonisation française du Cameroun⁸⁷⁸. Face à l'ampleur des crimes et massacres du SDNK qui paralysent les activités politiques économiques et sociales dans la région bamiléké, la riposte de l'administration coloniale et de l'Etat sous tutelle du Cameroun ne se fit pas attendre. Deux compagnies furent envoyées en renfort de Koutaba pour épauler le dispositif en place, des opérations de ratissage de grande envergure furent organisées, le couvre-feu fut établi et des mesures de contrôle sévère furent prises sur toutes les routes. Le maquis de Nka et plusieurs autres régions subissent un pilonnage intensif de l'aviation⁸⁷⁹. L'arrestation et la condamnation de Simo Pierre et 5 de ses combattants le 3 octobre 1958 entraînèrent la décadence du mouvement qui se trouve divisé en plusieurs factions rivales⁸⁸⁰. Cette lutte interne entre les factions rivales qui fragilisent le mouvement obligea le comité directeur de l'UPC en exil à Accra à intervenir. C'est ainsi qu'il fut décidé de dissoudre le SDNK pour le remplacer par une structure nouvelle ; d'où la naissance de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), avec pour commandant suprême Singap Martin⁸⁸¹. L'ALNK, nouvelle branche armée de l'UPC, tient compte dès sa création de l'évolution de la situation politique au Cameroun français, dresse de nouveaux constats et alerte ses militants :

L'indépendance annoncée pour le premier janvier 1960 n'est pas la véritable indépendance puisqu'il n'y a eu ni amnistie complète pour les événements de 1955 telle que revendiquée par l'UPC, ni libération de nombreux compatriotes qui croupissent encore dans les prisons coloniales. Ni cessation du paiement de l'impôt du colon français. Au moment de l'indépendance fantôme à venir, les blancs vont certainement

⁸⁷⁵ Ibid., p.293.

⁸⁷⁶ La première chefferie en pays bamiléké à être pillée et incendiée fut celle de Baham dans la nuit du 13 au 14 octobre 1957, ensuite ce fut le tour de la chefferie de Bahouang, incendiée dans la nuit du 18 au 19 octobre 1957, 60 cases y furent incendiées. Le 30 octobre 1957, ce fut le tour de la chefferie Batcham d'être pillée et incendiée.

⁸⁷⁷ Parmi les actions menées contre les "valets du colonialisme", on note la tentative d'assassinat contre l'administrateur Hame Samuel le 31 octobre 1957, pendant qu'il se rendait de Bafang à Bafoussam, le massacre de Youdom Jean, conseiller municipal de Batié dans la nuit du 3 au 4 novembre 1957, le 6 novembre à Bayangam, le notable Tchuenta Venant fut assassiné. L'assassinat qui suscita les plus d'indignation auprès de l'administration coloniale et la classe politique camerounaise fut celle de Wanko Samuel, candidat à l'élection du 23 décembre 1956, parlementaire originaire de l'Ouest. D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 296.

⁸⁷⁸ Il s'agit des camps de gendarmerie, des postes militaires, des voies de communication, ponts, aéroports, moyens de liaison comprenant les véhicules de toute sorte, les installations téléphoniques et de radiocommunication, les fermes et les centres de colonisation, les casernements, les bureaux administratifs.

⁸⁷⁹ D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 298.

⁸⁸⁰ Après l'arrestation de Pierre Simo, une rivalité à la tête du SDNK oppose Momo Paul qui lui secondait à Singap Martin qui jouait le rôle de chef politique.

⁸⁸¹ D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 302.

utiliser les armes pour se maintenir au Cameroun et conserver leurs privilèges car l'indépendance ne signifie pas leur départ ; Les blancs parlent d'indépendance mais ils veulent continuer à acheter les produits du Cameroun à vil prix et s'enrichir au détriment du peuple camerounais⁸⁸².

Pour déjouer et contrecarrer le “complot politique français” pour l'indépendance du Cameroun, l'ALNK renouvelle sa stratégie et ses moyens d'actions. Elle se fixe comme mission : anéantir les forces ennemies sur notre territoire ; reconquérir la totalité du pays ; écraser complètement la volonté d'agression de l'ennemi⁸⁸³. Pour y parvenir, l'ALNK prit pour option d'étendre son théâtre d'opération à l'ensemble du territoire, et de renforcer le terrorisme en ciblant les colonisateurs français, leurs investissements au Cameroun, et les collaborateurs locaux. Le bulletin de renseignement sur la situation en région bamiléké du 30 octobre 1959⁸⁸⁴ énumère les formes d'actions entreprises par l'ALNK en pays bamiléké. Il s'agit : des coupures sur les voies de communication⁸⁸⁵, attaques des groupes d'autodéfense⁸⁸⁶ ou de leurs membres, mouvements de masse⁸⁸⁷, attaques de nuit puis de jour des forces de maintien de l'ordre⁸⁸⁸. Le rapport du bulletin de renseignement du 30 octobre 1959 témoigne de l'aveu d'impuissance des autorités coloniales face à l'intensité des attaques menées par l'ALNK lorsqu'il précise que :

La situation en pays bamiléké s'est rapidement aggravée. Par ses actions de terreur et de propagande. Le mouvement subversif a gagné du terrain d'autant plus rapidement qu'il ne s'est pas heurté à une contre propagande organisée. Pour gagner définitivement la bataille engagée, les organisateurs et chefs upécistes ont suscité une levée en masse de la population, à laquelle participent femmes et enfants. L'effort intense entrepris par l'administration, aidée par l'armée, pour organiser les milices volontaires décidées ne peut suffire pour contrecarrer l'anarchie qui se fait jour en région bamiléké⁸⁸⁹.

⁸⁸² Ibid, p. 303.

⁸⁸³ SHAT, 6H 264, dossier 3, pour mieux comprendre la rébellion. Note générale 1956-1961. P. 4. Cité par D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 4.

⁸⁸⁴ SHAT 6H 259, dossier 1, compte rendu trimestriel de renseignement. Période de septembre à novembre 1959.

⁸⁸⁵ Du 24 au 27 octobre 1959, 9 opérations suivies de destruction des voies de communication furent recensées dans la région Bamiléké.

⁸⁸⁶ Du 02 au 16 octobre 1959, 6 attaques furent lancées par l'ALNK contre les groupes d'autodéfense de la région bamiléké.

⁸⁸⁷ Les mouvements de masse constituent des formes de batailles utilisées en pays bamiléké, qui se caractérisa par l'implication des foules dans des opérations de démonstration de force pour s'opposer aux forces de maintien de l'ordre. On nota une forte implication des femmes dans ces types de révoltes. On peut citer : le rassemblement de 3000 femmes du groupement Bameka qui essaya d'envelopper une patrouille de gendarmerie et de garde camerounais. Pour se dégager, la patrouille fut obligée d'effectuer des tirs de sommation en l'air. Le 23 octobre 1959, la population féminine de Bamougoum agresse à coups de pierres des véhicules des forces du maintien de l'ordre. Le 24 octobre, la population féminine de Bamougoum à nouveau dès six heures du matin reprend ses démonstrations de masse dans le groupement et aux environs de Bafoussam. Le 28 octobre, une patrouille mixte Garde-Gendarmerie-Armée est agressée par une bande de 150 femmes hurlantes et menaçantes. Ces mouvements de masse tirent leur origine de l'arrestation des hommes suite aux opérations de ratissage organisées après l'assassinat du chef de Bafou.

⁸⁸⁸ Du 14 au 28 octobre 1959, 04 attaques directes de l'ALNK contre les forces du maintien de l'ordre ont été recensées.

⁸⁸⁹ SHAT 6H 262, dossier 6, bulletin de renseignement, Situation en région bamiléké, au 30 octobre 1959.

Pour pouvoir briser la rébellion et instaurer la paix dans la région bamiléké, des mesures de lutte furent instaurées. Il s'agit des bombardements aériens, des ratissages systématiques, les arrestations en masse, la pratique de la torture, l'instauration du couvre-feu, la création des cours criminelles spéciales⁸⁹⁰. Toutes ces mesures furent inefficaces pour mettre fin à la rébellion. Les raisons qui expliquent l'inefficacité de l'ensemble des mesures classiques de lutte contre l'ALNK dans la région de l'Ouest sont d'ordres affectifs, idéologiques et militaires. Sur le plan sociologique, les membres de l'ALNK, furent le plus souvent originaires des régions environnantes où leurs maquis furent implantés. Ainsi, les populations éprouvaient beaucoup de sympathies pour les rebelles qui appartenaient à leur communauté tribale. Sur le plan idéologique, l'UPC, à travers les organisations traditionnelles comme le KUMZE avait réussi à fortement implanter son idéologie dans la région bamiléké ainsi elle bénéficiait du soutien de la population. Le bulletin de renseignement trimestriel de 1959 est assez édifiant sur les connivences entre les populations et les rebelles dans le village Bafou. Il mentionne :

Le 22 octobre, en opération de recherche du maquis de Singap Martin dans la région de Fontsa-Touala deux sections constatent au cours de leur progression que toute la population est en effervescence. Les routes et les pistes sont saccagées. Les villages se sont enfouis par groupes. Il existe dans cette région des postes permanents de guetteurs ayant mission de donner l'alerte en cas d'arrivée des forces de l'ordre⁸⁹¹.

En plus les chefs rebelles Momo Paul et Singap Martin dont l'identité n'échappait pas aux populations autochtones se déplacèrent à leur guise et les informations concernant leur passage ne furent communiquées que longtemps après leur passage⁸⁹².

Sur le plan militaire, on constate que, les premiers affrontements entre les forces de l'ALNK et les forces du maintien de l'ordre tournent à l'avantage des troupes nationalistes. Il convient de noter que, les documents saisis au cours des opérations de force de l'ordre au Sud de Dschang le 27 juillet 1962 montraient que l'ALNK dans la région Bamiléké fut divisée en une multitude de districts autour des grandes villes :

- Dschang (district n° 1 Yaoundé-Douala)
- Mbouda (district n° 2 Ghana ville)
- Bafang (district n° 3)
- Bafoussam (district n° 4)
- Bangangté (district n° 5)⁸⁹³

⁸⁹⁰ Les cours criminelles spéciales furent instituées au Cameroun par la loi 59-31 du 27 mai 1959. Cf. Journal officiel de l'Etat du Cameroun du 27 mai 1959.

⁸⁹¹ SHAT 6H 262, dossier 6, bulletin de renseignement, Situation en région bamiléké, au 30 octobre 1959

⁸⁹² D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme...*, p. 311.

De plus, la dénonciation des collaborateurs de l'administration coloniale, qui furent les principales cibles locales des assassinats muselèrent une grande partie des populations par craintes des représailles. C'est ce qui justifie la réplique que le chef Bandjoun assénée au chef de région Delauney au cours d'une réunion au début du mois de novembre 1957 lorsque ce dernier sollicite le concours du chef pour combattre les insurgés. Il déclare :

Vous nous demandez de vous aider à mettre la main sur des bandits (sic). Nous voudrions bien. Mais en 1955, nous vous avons déjà donné la main. Vous avez relâché les bandits (sic) et c'est nous qu'on a poursuivi et condamnés. En 1956, nous avons encore travaillé avec vous, mais vous avez encore relâché ces bandits. (Sic) Ce sont eux maintenant qui viennent nous tuer. Promettez-nous maintenant qu'on ne les reverra jamais. Sinon, il nous est impossible de vous aider⁸⁹⁴

Maurice Delauney lui-même par la suite reconnaît que l'ALNK a atteint son but dans la région bamiléké quand il affirme que :

Une peur panique s'empare de tous, Africains comme Européens, écrit-il au haut Commissaire. Il fallait alors de peu que l'opinion ne se retourne complètement. Terrorisés, la masse de la population, les notables et les chefs eux même étaient sur le point de penser que les bandits étaient les plus forts. Les visages se fermaient, nous manquions totalement de renseignements pour engager des poursuites efficaces. Il devenait nécessaire, par des mesures exceptionnelles d'autorité, par des exemples publics, de rétablir la confiance, de ramener le calme et de rétablir l'ordre menacé⁸⁹⁵.

Il est donc clair que, la fibre sympathique, tribale et le rapport de force furent favorables à la réussite des actions menées par l'ALNK et justifient l'échec des mesures classiques de lutte contre le maquis.

Après la proclamation de l'indépendance obtenue le 1^{er} janvier 1960, l'ALNK, fidèle à sa devise : “vaincre ou mourir⁸⁹⁶” va intensifier la lutte armée au Cameroun et particulièrement dans la région de l'Ouest. La stratégie militaire adoptée par ce mouvement révolutionnaire dans sa formulation théorique fut d'inspiration maoïste. Ainsi, le programme général de l'ALNK adopté par les cadres militaires de l'UPC le 31 mai 1959 après le retour de Singap Martin au Cameroun ne fut qu'un condensé des théories de guerre révolutionnaire formalisé dans les années 1930 par Mao Zédong⁸⁹⁷. Appliqué dans la région de l'Ouest, il permet à l'ALNK de s'assurer du soutien de la population qui la rend invulnérable. Pour mettre fin à cette invulnérabilité, le gouvernement du Cameroun avec le soutien militaire et technique de la France, s'inspirant de la répression de la rébellion en Sanaga-Maritime, réagit

⁸⁹³ A coté des districts, se trouvaient les Etats majors composés comme suit : un commissaire politique, un commissaire militaire, un chef de régiment, un secrétaire à l'information. Cf. ARO, 1AA7, “organigramme de la rébellion, cité par Fotso, *La lutte nationaliste au Cameroun, 1940-1970*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 194.

⁸⁹⁴ ARO, IAC 91 (2) Ouest (Cameroun), UPC, 1958.

⁸⁹⁵ M. Delauney, “Activités upécistes et maintien de l'ordre dans la région Bamiléké”

⁸⁹⁶ T. Deltombe et al, *Kamerun !...*, p. 342

⁸⁹⁷ Ibid.

à travers une combinaison des mesures militaires⁸⁹⁸ et administratives. Parmi les mesures prises sur le plan administratif, figure principalement la création des regroupements. La note de service n° 360/NDBK du 13 septembre 1960 et son additif n° 505/N/DBK du 22 novembre 1960 adressé aux autorités administratives de l'ancien département bamiléké, par l'inspecteur fédéral de l'administration pour l'Ouest, Enock Kwayeb apporte des précisions sur l'organisation des regroupements :

Les regroupements devaient être sectionnés en îlots de cases. (...) les habitants de chaque îlot devaient proposer un responsable qui devait être agréé par les autorités administratives suivant les cas (le chef de district, le commandant de brigade de gendarmerie, le commissaire politique à la garde civique) ; (...) Le responsable d'îlot avait pour charge, le contrôle de l'occupation des cases, le recensement et la surveillance des suspects, l'application des règles d'hygiène sous peine de sanctions, l'organisation de l'autodéfense, du service de veille et de recueil des renseignements⁸⁹⁹

D'après Jean Louis Dongmo, les premiers regroupements furent créés par les terroristes qui abandonnaient spontanément les maquis et étaient obligés de vivre dans des huttes auprès de nombreux camps militaires qu'on avait disséminés à travers le pays. Par la suite, les prisonniers de guerre se joignirent à eux⁹⁰⁰. Pour ramener l'ordre, comme innovation, le chef de région Delauney et son adjoint Bonaventure Escoffet, avaient fait construire en 1958 un camp d'internement près de Bangou fait en matériaux provisoires par les assignés eux-mêmes. D'après Delauney, ce camp permettait de "résoudre d'une manière correcte le problème jusqu'alors insoluble de la mise hors d'Etat de nuire d'individus dangereux mais protégés par une formation juridique inadaptée"⁹⁰¹. Dans ces camps, y furent enfermées, les personnes constituant un danger pour l'ordre public, ainsi que les individus coupables de "complicité passive" avec les "terroristes" "contre lesquels les preuves suffisantes ne pourront être retenues valablement par la justice française". Un scénario similaire fut observé lors de la guerre d'Algérie, où les autorités militaires en butte à une légalité jugée contraignante ont fini par obtenir après le vote de l'Etat d'urgence, puis des

⁸⁹⁸ Les mesures militaires adoptées dans l'optique de briser la rébellion furent de deux ordres : les mesures préventives et les mesures répressives. Parmi les mesures préventives, figuraient l'occupation des points sensibles dans certaines zones ; car les combattants de l'ALNK attaquaient généralement les sites stratégiques des villes en rébellion. On assistait aussi au bouclage qui se manifestait par un encerclement d'une localité par les troupes ; faisant les tours en voiture haut parleur, les militaires invitaient les hommes à se rassembler sur une place du village. Les mesures répressives étaient constituées par des opérations militaires de lutte contre la rébellion que les autorités gouvernementales qualifiaient de 'simples opérations du maintien de l'ordre'. Cf. J. G. Otabela, "Le droit de la guerre dans les luttes armées du Cameroun : 1956-1971", Mémoire de Master, UYI, pp. 103-104

⁸⁹⁹ ADO, 1AA210, Bamiléké-terrorisme 1960.

⁹⁰⁰ J.L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké", p.81.

⁹⁰¹ T. Deltombe et als, *Kamerun...*, p.244

pouvoirs spéciaux le droit de placer en résidence surveillée toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité publique⁹⁰².

Une multitude de camps de regroupement furent créés à l'Ouest Cameroun. Dans l'actuel département de Bamendjou, l'avancée de l'insurrection, la multiplication des maquis⁹⁰³, la destruction des infrastructures⁹⁰⁴, l'enlèvement des personnalités⁹⁰⁵ et l'échec des méthodes traditionnelles de lutte contre la rébellion⁹⁰⁶ justifient la création des camps de regroupement comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Les regroupements de l'arrondissement de Bamendjou en 1960.

Regroupements	Quartiers regroupés	Populations	Superficies
Bamendjou-S.P	Balatsit, Baméya, Bakang, Batoumi, Batounta, Badang, Hela'a, Batcham, Tchukang, Tohie, Djupa, Tougouong, Kouoh-Keuh	12041	2 km2
Baméka	Djut, Ngouang, Konvé, Balatsit, Bamessing, Meiji, Sangmeté, Komogou	5716	2 km2
Bahouang	Hiala, Djeugo, Ndeuntcha,	4446	3 km2

⁹⁰² Ibid.

⁹⁰³ En 1959, on dénombre sept grands maquis à Bamendjou : Baloum, foutouni, Bahouan, Bangan, Baméya, Balatsit. Cf. APO, 1AA 157, bulletin de renseignement, brigade de Bafoussam, 1962.

⁹⁰⁴ Dans la nuit du 20 au 21 mars 1959, le pont reliant le groupement de Bameka à celui de Bamougoum est détruit. Sur l'axe reliant Batié à Bafoussam, des tranchées sont creusées pour fariner l'action des militaires. Le 29 février 1959, la mission catholique de Batoumi est attaquée et incendiée. Cf. R. NedjouSadeuh, 'Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée 1955-1970, pp. 44-45

⁹⁰⁵ Il s'agit des enlèvements des personnalités tel que Thomas fondjo et Georges Siyam, tous abbés de la mission catholique de Batoumi, l'enlèvement du chef Bangam en septembre 1959. Cf. D Tchokonte, "Le grand drame bamiléké : ses sources et ses remèdes", in la presse du Cameroun, 28 septembre 1959, p. 2.

⁹⁰⁶ Il s'agit des arrestations, de l'instauration du laissez-passer et l'organisation des rafles, du couvre feu.

Mohie, Mbou			
Batié-Carrefour	Hiala, Metchouetcha, Famgoum I, Fangoum II, Metchouefodon, Leuk, Chepan, Balengou	8149	8 km2
Bangam	Teufang, Tchit, Tidjon, Hiala'a, Cheuno'o	2019	3 km2

Source : APO 1AA 157, Courret, Gillet et Als, “La relance de l’économie et les perspectives de développement dans l’inspection fédérale de l’Ouest”, p.40

A Bangangté, la position stratégique de cette localité et la présence en son sein de plusieurs structures de l’ALNK, furent à l’origine de l’instauration des regroupements. Dans cette localité, l’UPC avait créé un district militaire, un centre d’entraînement national, les armureries nationales, l’école nationale des infirmiers, l’école des cadres du parti, la maternité générale⁹⁰⁷. La recrudescence des pratiques de la guérilla par les nationalistes⁹⁰⁸ et la persistance de l’insurrection armée furent à l’origine de la création des camps de regroupement à Bangangté, conformément à l’arrêté préfectoral n° 143/AP/DND⁹⁰⁹. Cet arrêté institua la création de cinq camps de regroupement à Bangangté. Il s’agit de : Bantoum I, II, et III, Maham, Banékané carrefour mission catholique. A ceux-ci, s’ajoutèrent les regroupements de Noufan, Lafen, Sagna, Mandoum. Le tableau ci-dessous dresse la liste des principaux camps de regroupement dans le Ndé.

Tableau 7 : Les regroupements sécuritaires dans le Ndé

Groupements	Regroupements	Emplacements	Compositions	Populations
Bangoulap	Mandoum	Mandoum	Quartiers	962 habitants

⁹⁰⁷ H. NjankouDantsé, “Le maquis et ses effets dans le Ndé 1958-1970”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, p. 48.

⁹⁰⁸ Ibid., p. 50

⁹⁰⁹ APDC, Arrêté préfectoral n° 143/AP/DND portant création de regroupements pour certains villages du Ndé.

			Chefferie : Mandoum I et II ; Mafi, Famtchouet Sud, Manga	
	Sagna	Sagna	Sagna, Bonkeu, Bole, Meneu, Bongo, Fanga	1240 habitants
	Lafen	Lafen	Lafen, Fang, Nkopuchet, Npnda, Nkopkine	1178 habitants
	Noufan	Noufan	Noufan, Njanga I et II, Making, Nkotieu, Njuilou, Bamekon	
Bangangté	Bamekane		Carrefour de la mission catholique	
	Batoum II rattaché à Batoum I			239 habitants
	Batoum III	Marché Batoum		574 habitants
	Mahan	Le long de la route		410 habitants
Bangoua	Regroupement de Nkamnah	Nkamna	Nah et Peuh	951 habitants
	Regroupement hôpital	Hôpital de Bangwa	Doukong, Depuiohopital	1630 habitants
	Regroupement Tougong	Tougong	Tougong, Langoue, Batchou, Batchoumveu, fandolo	1469 habitants
	Regroupement de Sanseu	Sanseu	Mveu, Balloué, Fametcha, Tongwi, Nguekong, Faamdionso I et II	1449 habitants
	Regrouement Badienseu	Badienseu	Badienseu, Bombeu	1230 habitants
Tonga	Regroupement autonome de Bassamba	Territoire de Mbouleng et Ntakou I	Famtchouet Nord, Babossa, Banyabo, Bandoumha, Boulleng I et II	
	Regroupement de Noutseu	Tonga- Bamdouga	10 km de Tonga sur la route	

Source : H. NjankouDantsé, 'Le maquis et ses effets dans le Ndé1958-1970' Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, pp. 42-46

On peut donc conclure que, pendant la période de décolonisation des territoires sous administration de la France, l'utilisation des camps de regroupement pendant les conflits qui opposent la France aux différents mouvements de libération fut une constante de la politique

coloniale française. Ce fut le cas au Cambodge où les premières expériences des villages fortifiés furent menées par Jacques Hogard en 1952 puis en Algérie à partir de 1956, et enfin au Cameroun à partir de décembre 1957⁹¹⁰. Dans tous ces cas de figure, l'objectif assigné aux camps de regroupement était à la fois sécuritaire et psychologique.

2) Les principaux camps de regroupement chez les Banen, Nyokon et Kinding : création, organisation et réaction des populations

L'interdiction de l'UPC en juillet 1955⁹¹¹, son entrée dans la clandestinité et l'option de la lutte armée eurent des répercussions dans la subdivision de Ndikinimeki. La présence des "maquis" aux portes de la subdivision de Ndikinimeki est attestée à partir de 1956, ou un maquis fut localisé à 6 km du village Ndokononoho. A la lisière du village Kindig, on notait la présence des maquis en provenance du Ndé. Dans le Sud de la subdivision, dans le pays Babimbi, le CNO avait installé ses bases. Les villages Omeng, Ngambé, Ndom, connaissaient de nombreuses attaques. Plusieurs individus fuyant les zones en ébullition trouvaient refuge dans la subdivision. C'est ainsi que le "maquis" s'installa dans la subdivision de Ndikinimeki, intégrée dans le district ALNK-MBAM⁹¹². Plusieurs maquis furent créés dans ce district : Le maquis d'Eséka dans la forêt de Nyinango, le maquis Mbam dans la forêt d'Akouté, le maquis de Mokolo dans la forêt de Kinding⁹¹³. Etc... Pour lutter efficacement contre la "rébellion" dans l'arrondissement de Ndikinimeki, comme ce fut le cas 4 ans plus tôt dans la Sanaga-Maritime, la politique de regroupement fut remise à l'ordre du jour. La note n° 077 du ministère des forces armées adressée aux chefs de bataillons commandant les deuxièmes secteurs militaires de Douala et troisième secteur militaire de Dschang, ayant pour objet le "redressement de la situation dans le Sud-Ouest du Mbam" afin de lutter contre la rébellion⁹¹⁴ autorise la création de quatre camps de regroupement dans les zones de Ndokobassaben, Nyokon carrefour et Kinding et Ndokobou.

a- Le camp de regroupement de Ndoknabaho

Ndoknabaho est un quartier du village Ndokobassaben, village Banen du secteur de Ndokbanol du Canton Inoubou Sud. Il est peuplé des populations Banen appelées *Fombo*. Les

⁹¹⁰T. Deltombe et Als, *Kamerun !...*, p 264.

⁹¹¹J.M.ZangAtangana, *Les forces politiques au Cameroun réuni*, Paris, L'harmattan, 1989, p. 60, Tome 3.

⁹¹² Le district militaire dans le Mbam naît au cours de l'assemblée populaire de Mbanga le 25 avril 1967 et il fut mis au point le 21 mai 1963. Il fut dénommé D. 8 ALNK-Mbam et couvrait l'ensemble de la région du Mbam, sa localisation pendant cette période se trouve dans la forêt de la subdivision de Ndikinimeki. Cf L.C Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2001, p. 38.

⁹¹³Ibid, p.44.

⁹¹⁴ APO, APA, 1AA7, Menouadépartement, note n° 077 MINFA, 1962.

populations recasées dans ce lieu venaient des villages voisins situés en pleine forêt parmi lesquels on peut citer : Ndokobandalémak, Ndokobilak II, Ndokognok, Ndokobassiomi, Etong, Ndokon, Ndokobakoumek, Ndokobeck, Ndikimen, Ndokombo et quelques populations Bassa de la Sanaga maritime. Il faut noter que Ndoknabaho fut situé au terminus de la route qui devait relier Ndikinimeki à Mossé dans l'arrondissement de Yingui, à une distance de 45 km du centre administratif de la subdivision de Ndikinimeki. Le site sur lequel fut construit le camp de regroupement était jadis occupé par une plantation de cacao, il était situé au pied d'une pente de 500 m, au sommet de la pente se trouvait le campement des militaires ; la superficie du site était d'environ 4000 m²⁹¹⁵. Au milieu, se trouvait la route, de part et d'autre de celle-ci, les cases en matériaux provisoires étaient construites ; on y dénombrait près de 500 cases environ. Ce regroupement était commandé par le sous lieutenant Assimzélé et il fut construit en 1961. La population pendant cette période pouvait être évaluée à près de 800 personnes environs.⁹¹⁶ Ce secteur était classé en 1961 dans le district ALNK Sanaga-MaritimeNkam. C'est la raison pour laquelle le quartier militaire Sanaga maritime Nkam basé à Edéa, commandé par le capitaine Pierre Semengue en 1961, se scinda en plusieurs sous quartiers,⁹¹⁷ pour faciliter les opérations militaires ; dans le sous quartier d'Esseing, la 2^{ème} section de la 4^{ème} compagnie fut installée à Ndokobassaben et dirigée par le sous-lieutenant Assimzélé⁹¹⁸

Photo no 3 : rue principale du camp de regroupement de Ndoknabaho.



⁹¹⁵ Cette approximation fut faite par nous à partir des observations sur le terrain.

⁹¹⁶ , H. Sil, 75 ans, planteur de Ndoknabao, Ndoknabao, entretien du 19 août 2014.

⁹¹⁷ Il s'agit des sous quartier de Yabassi, d'Edéa, de Ngonga et d'Esseing.

⁹¹⁸ ASNDI, APA, Organigramme des forces de l'ordre "Quartier militaire Sanaga-MaritimeNkam" face à la rébellion du district ALNK Sanaga-MaritimeNkam 1961-1962.

Source : Photo EnokbileClauvis

Ndokonabaho ne fut pas le seul camp de regroupement créé chez les Banen de la subdivision de Ndikinimeki. Dans le groupement Inoubou, un autre camp de regroupement fut créé à Ndokobou.

b-Le camp de regroupement de Ndokobou

Le village Ndokbou est situé au Sud Ouest du centre administratif de Ndikinimeki, à près de 50 km et habité par les populations Banen appartenant au canton Inoubou Nord. Les villages Ndokobou I, Ndokobou II, Boua, Ndokobale, Ndokomios, Ndokomel, Koubinang, à cause de l'intensification de la rébellion, furent tous regroupés à Ndokbou II⁹¹⁹. Ce regroupement était situé en pleine forêt, avec un diamètre de 2 km. Au milieu du site sur lequel furent construites les cases, se trouvait la grande cour. On y dénombrait près de 50 cases construites pour une population de près de 400 habitants en 1965⁹²⁰. Les travaux de construction durèrent un mois environ. Les populations y travaillaient dans des conditions difficiles sous la supervision des militaires et des gardes civiques. Le Camp des militaires fut construit sur un site élevé situé à près de 300 m du village.

Dans le territoire Nyokon, tout comme chez les Banen, deux camps de regroupement furent aussi construits, il s'agit de Kinding et Nyokon carrefour.

c- Les camps de regroupement de Kinding et Nyokon carrefour

Le regroupement des populations allogènes dans la zone de Nyokon-Makénéné, principalement celui des populations bamiléké favorisé par l'administration coloniale française en 1925 lors de la création de la route nationale numéro quatre fut un facteur interne qui contribua à l'entrée du maquis dans la subdivision de Ndikinimeki. Il est clair que, les Bamiléké installés à Nyokon facilitèrent la pénétration du maquis dans cette localité. C'est ce que dénonce le rapport politique du mois d'avril 1963 qui mentionne que :

La complicité de certains individus attachés aux rebelles soit pour des intérêts personnels (ils les feraient travailler comme manœuvre dans leur plantation) soit par des liens de sang. Ceux-ci, qu'on ne peut découvrir que difficilement, seraient de véritables informateurs des HLL qu'ils renseignent probablement de tout ce qui se passe dans le village⁹²¹.

⁹¹⁹ F. Lovett, 74 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndokoubou II, Ndikinimeki, 11 août 2014.

⁹²⁰ Idem.

⁹²¹ ASNDI, Confidentiel n° 8 /RP/CP/DIST/MK, Rapport politique du mois de Avril et Mai 1963,

Les investigations menées par les forces de l'ordre dans la zone de Makénéné à partir des dénonciations à propos des éventuelles connivences entre populations de la localité et les rebelles ont conduit aux arrestations des nommés Yomi Zachée et Langeu Lucas qui furent transférés au quartier militaire de Bangangté le 12 juin 1966. Il convient de noter que, à Makénéné, à partir de 1966, la stratégie utilisée par les rebelles consiste à nouer davantage des amitiés avec les populations locales en vue de faciliter leur ravitaillement et de réorganiser leur réseau d'information avant de procéder à de nouvelles exactions. L'aide sollicitée auprès des populations locales consistait à : ne point les trahir auprès des autorités et des forces de l'ordre, les renseigner sur les déplacements des éléments des forces de l'ordre et sur la composition de leurs troupes au cours de ses déplacements, à souscrire des sommes destinées à subvenir à leurs besoins matériels. Cette complicité des certaines populations à la rébellion fut à plusieurs reprises décriée par les autorités civiles et militaires en fonction dans l'arrondissement de Ndikinimeki. A cet effet, l'officier de renseignement de Makénéné Kounke Jean affirme :

Les populations du Mbam n'ont pas pris une parfaite mesure pour aider les F.M.O. malgré les efforts déployés par les autorités tant civiles que militaires pour convaincre ces populations à mettre fin au terrorisme. Aucun résultat positif ne semble être obtenu. Ces populations semblent contracter des pactes de non-agression avec la H.L.L. Les quartiers tels que : Bamoun Makénéné, New bell Makénéné, semblent les plus favorables à l'entretien des H.L.L.⁹²².

La proximité des populations locales de Makénéné et leur sympathie avérée avec les rebelles furent à l'origine de la création des camps de regroupement de Nyokon carrefour et Kinding.

En ce qui concerne le camp de regroupement de Kinding, regroupement situé à Kinding Ndjabi à 5 km environ du carrefour Nyokon, dans ce lieu, furent regroupées les populations Kinding, Ndé et Babitchoua. Ces populations, jadis habitaient l'ancien Kinding situé au lieu-dit Nyo'oWouheung par la tradition orale. Ce regroupement fut construit après l'installation de la garde civique en septembre 1965 à Kinding, en matériaux provisoires, et sur une distance de près de 3 km de long avec une population d'environ 400 habitants. Le site de Kinding est semblable à celui de Ndokonabaho. Les cases sont construites de part et d'autre de la route, en direction de la colline et au sommet de la colline, au terminus de la route, se trouvait le camp de la garde civique.

⁹²² ASNDI, Confidentiel n° 8 /RP/CP/DIST/MK, Rapport politique du mois de Avril et Mai 1963, p. 3.

Photo no 4 : rue principale du camp de regroupement de KindingNdjabi

de l'ancien Nyokon (Nyo'oweuheung) pour occuper la zone qu'ils occupent aujourd'hui (site de Nanakana). Ils furent regroupés à Nyokon carrefour, ce regroupement fut construit par les populations Nyokon et Bamiléké. Il était situé en face du camp de gendarmerie. Les cases, en matériaux provisoires furent construites des deux côtés de la route, et on y dénombrait une cinquantaine. En face, sur la colline se trouvait le camp des gendarmes qui assuraient la protection des populations regroupées contre les raids des hors-la-loi.

Tableau 8 : Inventaire des camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki

Nom du regroupement et année de création	Localisation	Villages concernés	Population	Superficie
Nyokon-carrefour : 1958	Nyokon I	Amban, Andoumakong, Mbalam, Boua, Houng, Miloum, Andoumalong	300 habitants	2000 m ²
Ndokonabaho:1961	Ndokobassaben	Ndokobandalémak, Ndokobakoumeck, Ndokobilack II, Ndokognok, Etong, Ndokobek, Ndokobassiomi, Ndokon, Ndokombot,	800 habitants	4000 m ²
Ndokobou:1966	Ndokobou II	Ndokobou I, Ndokobou	100	3000 m ²

		II, Ndokombale, Ndokomios, Koubinang	habitants	
Kinding: 1965	Kinding	Kinding, Ndé, Babitchoua	300 habitants	2000 m ²

Source : C. Enokbile, “Les camps de regroupement pendant la période du “maquis” dans l’arrondissement de Ndikinimeki”, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS de Yaoundé, 2011 ; p. 46.

d-Les regroupements spontanés des populations : Ndokohok New-bell et Ndekalende

L’ampleur de la rébellion dans la subdivision de Ndikinimeki entraîna le déplacement massif des populations. Malgré la présence des camps de regroupement, certaines populations en fuite, ont de manière spontanée, créé de nouveaux villages. Les cas les plus patents dans la subdivision de Ndikinimeki sont ceux des villages Ndokohok New-bell et Ndekalende.

En ce qui concerne le village Ndekalende, nous l’avons localisé au début de notre travail au voisinage des Ndokononoho, au Sud de la Subdivision, à près de 20 km du centre administratif. Pendant la période du “maquis”, plus précisément en 1960, les Ndekalende se sont déplacés pour s’installer à moins de 5 km du centre de la subdivision, où ils pouvaient facilement être défendus ; ils ont construit un nouveau village tout en conservant le même patronyme. Ils sont aujourd’hui les proches voisins des Ndikinimeki. Il semble qu’ils avaient jadis occupé au cours de leur migration cet emplacement, qu’ils considéraient toujours comme leur domaine⁹²³, la familiarité de ce site et sa proximité par rapport au centre administratif de la subdivision sont les raisons qui ont motivé son choix.

Dans la partie Nord de la Subdivision, pendant le “maquis”, en 1960 les Nyokon quittèrent leurs villages de brousse à cause du “maquis” et vinrent s’installer de part et d’autre de la route Bafia-Bangangté. D’autres traversèrent la rivière Makenéné pour s’installer sur l’autre rive, en pays Banen, créèrent les villages Ndomakong, Miloum, Boua. Plus tard, Bamoun et Bamiléké les rejoignent et forment le village Ndokohok-New-bell⁹²⁴.

⁹²³ Dans la tradition Banen, les anciennes terres ayant été occupées par un peuple sont appelées *Behalal*. Même après plusieurs générations, les liens entre le *Behalalet* les descendants sont si forts que ceux-ci se croient être les légitimes propriétaires dudit site.

⁹²⁴ G.M. Dong Mognol, “Migrations internes et problèmes fonciers...”, p. 339.

Au final, 28 villages furent regroupés dans le Mbam 24 à l'intérieur et 4 à l'extérieur⁹²⁵. Ceci explique en partie la présence des mêmes communautés Banen dans le Mbam et dans le Nkam où furent aussi installés des camps de regroupement.

3- Les centres de regroupement du département du Nkam

Le Département du Nkam est localisé dans la région du Littoral. Il couvre une superficie de 20248 km²⁹²⁶ et englobe les arrondissements de Yabassi, Yingui, Nkondjock, Nord-Makombé. Il est limitrophe au Nord par le Haut-Nkam, à l'Ouest par le Mounjo, à l'Est par le Mbam et Inoubou, au Sud-Est par la Sanaga-Maritime et au Sud par le Wouri. La proximité du Nkam avec la région de la Sanaga-Maritime et son enclavement facilita l'implantation du maquis et des camps de regroupement principalement dans les arrondissements de Yingui et Nkondjock. L'arrondissement de Yingui en 1960 comptait cinq cantons ; il s'agit du canton Yingui, Le canton Ndokbiakat, le canton Ndoktouna, le canton Lognanga, et le canton Ndem. A cause de l'implantation du maquis à Yingui en provenance de la Sanaga-Maritime à partir de 1960, eu égard à l'ampleur des atrocités commises par les rebelles qui se réclamaient à tort ou à raison de l'UPC, conformément à l'arrêté préfectoral n° 135/7DNK du 31 juillet 1963⁹²⁷, plusieurs centres de regroupements furent créés à Yingui et Nkondjock dans l'optique d'optimiser la lutte contre la rébellion. Il s'agit principalement des centres de regroupement de Yingui, Ndokomen-Nord, Longondeng, Mossé, Iboti, et Maninga Makombé⁹²⁸. Il paraît donc évident que, au delà la simple nécessité de maintenir l'ordre public, l'instauration des camps de regroupement témoigne de l'utilisation par le gouvernement du Cameroun des méthodes propres aux doctrines de la guerre révolutionnaire.

a) Le regroupement des villages du canton Ndokobiakat

Les Ndekebiakat sont une tribu Banen rattaché aujourd'hui à l'arrondissement de Yingui. Pendant la période coloniale Allemande, les Ndekebiakat furent rattachés au poste de Somo et dépendaient de Ndikinimeki. Sous l'administration coloniale française, à travers l'arrêté du 30/12/1919, la subdivision de Somo fut supprimée et incorporée à la subdivision de yabassi. Avec l'érection de Yabassi en circonscription en 1923, la subdivision de Somo renaquit sous le nom de 'Bantongtou' ; mais elle fut amputée des régions de Mbanga,

⁹²⁵ Il s'agit des villages Ndokomissok, Ndikimen, Ndokombot, Ndokongo.

⁹²⁶ R. Ndedje, Phonologie, Syntaxe et classification du Ndemli, Thèse de Doctorat ph.D. en Linguistique générale, UYI, p.39.

⁹²⁷ ADN, APA, arrêté n° 135/7DNK du 31 juillet 1963 du préfet du département du Nkam.

⁹²⁸ ADN, APA, rapport de tournée n° 01/L/C17/03/SP effectuée par le sous préfet de l'arrondissement de Yingui, 15 janvier 1993.

Bandem, et de sa partie Sud qu'elle avait perdue par l'arrêté du 30/12/1922⁹²⁹ au profit de Yabassi. Le canton Ndokbiakat pendant la période coloniale française était constitué de 11 chefferies réparties dans 3 grands ensembles qui sont : les Ndekebien, constitué des Ndikmolong, Indekembol, Ndikeboum. Les Ndikbalemb rassemblaient les Ndikbalem I et II, les Ndikbendengeli. ; Les Ndokminokon étaient constitués des chefferies Ndokminokon I et II, Ndikyamba, Ndokotomban, Ndikembom⁹³⁰. Au lendemain des indépendances, ce fut le canton le plus grand et le plus vaste du district de Yingui avec une superficie de 910 km² et une population estimée à environ 2149 âmes environ⁹³¹.

La naissance du maquis dans le canton Ndokbiakat fut l'œuvre de Njona Hiotot. Ce dernier à partir de 1950 côtoyait les Bassa de Babimbi qui l'endoctrinèrent à l'idéologie de l'UPC, et l'amènèrent à implanter un comité de base de ce parti dans son village⁹³². Grand orateur, Hiotot réussit à inculquer l'idéologie du parti à une grande majorité des populations du canton. A travers la popularité que lui conférait son activisme politique, Njona finit par assumer dans le village les principales fonctions de chef ; ce dernier et ses partisans tranchaient les litiges sans avis du chef qui perdit complètement son prestige. Etait-ce une tentative de sa part d'utiliser la politique pour arriver à reconquérir la chefferie qui avait été retirée par l'administration coloniale de la famille Ndokmoton dont il fut l'un des descendants ? Ou alors son zèle et sa témérité ne furent que les manifestations de son nationalisme ? Hélas cela ne fut que de courte durée car, traqué par l'administration coloniale, il se refugia avec plusieurs de ses militants dans la brousse et implanta les premiers maquis dans le canton Ndokbiakat. A plusieurs reprises de multiples forfaits furent commis dans le canton par ces hors la loi : assassinat, incendie des habitations, kidnapping⁹³³, etc... De 1960 à 1963, une dizaine d'attaques meurtrières furent effectuées par les rebelles furent recensées dans le canton Ndokbiakat⁹³⁴. Le climat de tension délétère et maussade qui suivit fut à l'origine de l'exode d'une grande partie des Ndokbiakat qui commencèrent à abandonner les différents villages. Par la suite, le préfet du département du Nkam, après concertation avec les autorités

⁹²⁹ Emog, 'le pays BanenetBafia...', pp. 199-200.

⁹³⁰ J. C. Tomo, 51 ans, patriarche Ndekbiakat, Douala (14), 18 août 2020.

⁹³¹ ORSTOM, Dictionnaire des villages du Nkam, num 2880, septembre 1970, p. IV

⁹³² Une autre source affirme que, ce sont les neveux Bassa de la femme du chef Hiotot de Ndokbiakat qui, en provenance de Babimbi, pendant leurs multiples séjours à Ndokbiakat chez leur tante endoctrinèrent leurs cousins Banen.

⁹³³ Parmi les crimes commandités par Njona on note : l'assassinat du chef Bessomen en 1961 à Ndekbiakat, l'assassinat, l'assassinat du chef Missoup chez les Ndokbilak en 1960, l'assassinat du notable Mbende du village Ndikmolong, le nommé Djabéa fut assassiné ainsi que son père, l'assassinat de Roudolph Baboulé Boli, conseiller municipal de Ndokminokon 2, l'assassinat du chef de village Logmo, François Somon, ainsi que ses deux fils, l'incinération de plusieurs cases du village Ndokbiakat.

⁹³⁴ Jacques Béas, 72 ans, chef du village Massoumbou, Douala (21), entretien du 15 août 2019.

militaires et civiles locales décida de faire de Ndokbiakat une zone interdite et de regrouper les ressortissants de Ndokbiakat dans les centres de regroupement d'Iboti⁹³⁵ où furent regroupés les Ndokbiakat du Nord⁹³⁶, et ceux du Sud⁹³⁷ furent regroupés à Longndeng. D'après les investigations menées, les Ndokbiakat auraient occupés 3 centres de regroupement. Le premier fut localisé à Bikop, chez le chef de canton Dipita Daniel. Le second à Bikobi, au niveau de la chefferie de 3^{ème} degré du village Ndokminokon et le 3^{ème} à Iboti⁹³⁸. Iboti fut le seul centre de regroupement qui fut créé chez les Ndokbiakat, les autres existaient en tant que village bien avant la période des troubles. A Iboti, deux chefferies de 3^{ème} degré du canton Ndokbiakat furent reconstituées, il s'agit de Lokgumbo et de Ndekbaembi. A Longndeng, 5 chefferies de 3^{ème} degré furent reconstituées. Il s'agit des chefferies Longondeng, Longoyamba, Ndominokon, Ndokingang, Ndogbanguendeng⁹³⁹. Au final, les Ndokbiakat furent principalement regroupés à Iboti et à Longodeng ; qu'en est-il de leur voisin du canton Ndokotouna.

b) Le regroupement des villages du canton Ndoktouna

Le village Ndokotouna est situé dans le Nkam à une trentaine de km du centre de Yingui. Il fut constitué de 13 villages⁹⁴⁰. C'est à partir de 1961 que les troubles commencèrent à Ndokotouna. Après plusieurs kidnappings des habitants de ce canton, ainsi que l'assassinat du fils du chef de canton, le nommé Mofé, plusieurs parents décidèrent dans un premier temps de faire partir tous les adolescents du village et d'y rester dans le but de mieux se défendre contre les attaques des hors la loi⁹⁴¹. Par la suite, à cause de l'intensité des troubles, les villages Ndokotouna furent déclarés zones interdites par l'administration⁹⁴². C'est ainsi que les Ndokotouna furent sommés par l'administration de rejoindre les centres de regroupement de MagningaMakombé⁹⁴³. Cette mesure ne fut pas appréciée par une partie des Ndoktouna

⁹³⁵ Iboti est un village du canton Ndokbiakak dont les autochtones sont les Ndikmolong ; ces derniers avaient déjà en grande majorité abandonné leur village avant la note administrative qui ordonnait le regroupement des populations.

⁹³⁶ Il s'agit des villages Ndokombo, Ndikmolong Nord et Sud, Massé, Maton, Moufen, Ndokbaembi, Toukon.

⁹³⁷ Il s'agit des Ndokminokon 1 et 2, des Ebo'o, des Ndikmolong, Londeng.

⁹³⁸ J.C. Tomo, Journaliste, patriarche Ndokbiakat, Douala, PK 12, 16 août 2020.

⁹³⁹ E. C. Ongbagnak, "Evolution des unités administratives du pays Banen 1911-1966 bilan et perspectives," Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, p. 40.

⁹⁴⁰ Bakossi, Batin, Ndokban I et II, Ndokbissoum, Ndokbom, Ndokmios, NdokmissamNdokmoro, NdoktounaNdokwele. E. Ngake, 70 ans, 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Yingui, Yingui, entretien du 04 août 2020.

⁹⁴¹ Ngake, 70 ans, 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Yingui, Yingui, entretien du 04 août 2020.

⁹⁴² ADN, APA, arrêté n° 135/7DNK du 31 juillet 1963 du préfet du département du Nkam.

⁹⁴³ M. I. Ndedi, 73 ans, chef de canton Ndoktouna, Yingui, entretien du 05 août 2020.

qui refusèrent d'obtempérer à cette injonction. Par mesure de contrainte, l'armée fut une descente dans le village et mit le feu sur les habitations des récalcitrants. C'est ainsi que tous les villages du canton Ndokotouna se vidèrent pour rejoindre le centre de regroupement de Maninga-Makombé. Au lieu de s'installer à Maninga-Makombé, d'autres Ndokotouna traversèrent le fleuve Nkam pour s'installer à Ndoktianga⁹⁴⁴. Après quatre années passées dans ce village, ils se déplacèrent de nouveau ; d'aucun pour Yingui, et d'autre pour Yabassi⁹⁴⁵. Pendant la même période de troubles nationalistes, le canton Lognanga fut aussi affecté par ces migrations subites et forcées des populations.

c) Le regroupement des villages du canton Lognanga

Le canton Lognanga composé de 13 villages fut pendant la période coloniale localisé à l'extrême Ouest de Yingui, à la limite entre le Nkam et la Sanaga-Maritime. Ce canton fut limitrophe au Nord par le canton Inoubou Sud (arrondissement de Ndikinimeki), à l'Ouest par le canton Ndikbiakat (arrondissement de yingui), au sud par le canton Logkat (arrondissement de massok), à l'Est et au Nord-Est par l'arrondissement de Ndom⁹⁴⁶. Plusieurs sources affirment que, ce sont les voisins Ndokobiakat qui furent à l'origine de l'implantation de l'UPC dans le canton Lognanga. Il s'avère que, le nommé Ibo, fils du chef Béyanban du village Ndogbanamouan du canton Lognanga, lors d'un séjour à Ndokobiakat fut endoctriné par les Ndokobiakat et les Bassa en provenance de Babimbi à l'idéologie de l'UPC⁹⁴⁷. Après plusieurs réunions tenues avec ses nouveaux amis politiques, Ibo décida d'implanter un comité de base de l'UPC à Lognanga⁹⁴⁸. Par la suite, endoctrinés par les Bassa de Babimbi, le comité de base de l'UPC de Lognanga tout comme celui de Ndokobiakat se livraient au rançonnage et au raquetage des populations. Ainsi, ils prélevaient de l'argent aux populations au nom de l'UPC et installèrent une administration et justice parallèle dans plusieurs villages. Informés

⁹⁴⁴ Idem.

⁹⁴⁵ M. Ndoume, 86 ans, fonctionnaire de police retraité, Yingui, 05 août 2020.

⁹⁴⁶ Dictionnaire des villages du Nkam, Yaoundé, ORSTOM, septembre 1970, p. 40.

⁹⁴⁷ D'après les sources orales collectées chez les Lognanga et chez les Ndokbiakat, le maquis dans ces localités fut causé par les nationalistes, fuyant la répression coloniale dans les grandes villes, qui se mêlèrent à quelques brigands originaires de la Sanaga-Maritime. Chez les Ndokbiakat, le chef du village Ndikbalen nommé Hiotot avaient plusieurs épouses bassa originaire de Babimbi ; ce sont les neveux bassa de ces épouses, qui, fuyant la répression coloniale, se réfugièrent chez les Ndikbalen, puis endoctrinèrent d'abord un certain Ondjona, fils du chef Hiotot de Ndekbaembi chez les Ndokbiakat qui facilita l'implantation des premiers maquis dans ce village. Par la suite, on observa une rivalité suscitée par les rebelles entre Hiotot le fils du chef de Ndekbaembi et Diboua Paul (plus connu sous le nom de Ibo Paul), fils du chef Ndokbanamouan du canton lognanga. Au terme de cette rivalité, le quartier général de la rébellion fut transféré de de Ndekbaembi chez les Ndokbiakat à Ndikbanamouan chez les Lognanga.

⁹⁴⁸ Il s'avère que, avant d'accepter que le quartier général su maquis soit transféré de Ndokbiakat pour Lognanga, Ibo Paul avait consulté le chef Koumon Mathieu du village Indikelob, du canton Lognanga ; ce dernier opposa un refus catégorique à une telle entreprise, car, en songe, il avait déjà vécu la suite des événements et prédit les troubles consécutifs à l'implantation de l'UPC dans le canton Lognanga.

de l'arrivée des premières patrouilles militaires dans la forêt d'Ebo, les rebelles abandonnèrent leur quartier général situé à Okon⁹⁴⁹, à Ndokbanamouan pour créer des maquis dans la forêt de l'Ebo, et commencèrent à semer les troubles dans les localités environnantes. Pour s'assurer du soutien et de la complicité des populations locales, plusieurs enfants furent enrolés de force et conduits dans les maquis. Après avoir attaqué les villages Ndokognok et Ndokobilack dans la nuit du 09 au 10 mars 1960, ou huit personnes furent tuées, 20 cases incendiées et une somme de 9500 frs volée ; en 1961, c'est le village Ndokbassaben qui fut attaqué, et son chef fut enlevé et assassiné⁹⁵⁰. La même année le village Ndokobilack du canton Lognanga fut attaquée, plusieurs cases furent brûlées et 5 jeunes garçons furent enlevés⁹⁵¹. L'insécurité permanente causée par ces différentes attaques entraîna la réaction de l'autorité administrative. Les 13 villages du canton Lognanga⁹⁵² furent déclarés zone interdite, et sa population fut regroupée à Esseing, près Ngambé dans le département de la Sanaga-Maritime, et à Yingui Centre.

d) Le centre de regroupement des Yingui

Yingui est une localité cosmopolite du département du Nkam. Dans cet arrondissement, on retrouve majoritairement les Banen, communauté la plus fortement représentée, ainsi que les Ndem et les Bassa. Il paraît incontestable que, la présence des Bassa dans cette localité est très ancienne par rapport au Banen et Ndem⁹⁵³. Ce n'est qu'au 19^{ème} siècle que les Banen au cours de leur migration, partis de chez les Ehling, traversèrent Kyakan, la forêt de l'Ebo, aidés par les Ndem, ils combattirent les Bassa, les repoussèrent et s'installèrent à Yingui⁹⁵⁴. Dès leur installation sur ce site, ils se scindèrent en plusieurs chefferies qui furent regroupées par l'administration coloniale française en chefferie de groupement.⁹⁵⁵ Pendant la période de troubles nationalistes qui eurent lieu à partir de 1960, le "centre ville" du canton de Yingui accueillait les populations Banen et Ndem de Yingui⁹⁵⁶. Le centre de regroupement de

⁹⁴⁹ Le site d'Okon à Ndokbanamouan, village du canton Lognanga fut une grande concession constituée d'une dizaine de cases, appartenant à Ibo Paul.

⁹⁵⁰ L. C. Oubel, "Le 'maquis' dans la subdivision de NdiKinimeki 1955-1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, pp. 59-60.

⁹⁵¹ F. NdjockBalock, économiste ressortissant du village Indikelob du canton Lognanga, Yaoundé, 10 juin 2018

⁹⁵² Makay, Ndikikyeng, Ndokban I et II, Ndokbossogok, Ndokbeyik, Ndoksen, Ndokwob

⁹⁵³ F. NdjockBalock., économiste, ressortissant du village Indikelob, canton Lognanga, Yaoundé, entretien du 10 juin 2018.

⁹⁵⁴ E. Ngake, 70 ans, 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Yingui, Yingui, entretien du 04 août 2020.

⁹⁵⁵ La chefferie de groupement de Yingui rassemble les Ndokhende, Ndokanyak, Hong-Bahali, Yingui village, Ndokmen Nord, Ndokbanda, Ndokdefeli, Ndoctock. Cf. E. C. Ongbagnak, "Evolution des unités administratives du pays Banen...", p. 14.

⁹⁵⁶ ADY, APA, courrier n° 01/L/c17/03/sp, adressé par le sous préfet de l'arrondissement de Yingui au préfet du département du Nkam à Yabassi, 15 janvier 1993, p. 03.

Yingui fut le plus grand regroupement de tout le district. A Yingui, étaient regroupés les populations des villages du canton Yingui, ainsi que, les Ndokbiakat, Ndokotouna, Lognanga, Ndem. Sa population fut évaluée à plus de 10.000 habitants en 1963⁹⁵⁷. La sécurité de ces populations fut assurée par l'armée à travers la 1^{ère} et la 2^{ème} section de la 1^{ère} compagnie du sous quartier militaire de Yabassi installée à Yingui en 1961⁹⁵⁸. Yingui centre ne fut pas le seul centre de regroupement du canton. Mossè, localité située à environ 22 kilomètres du canton Yingui, au terminus de la route fut le centre de regroupement de 3 villages du canton Yingui : il s'agit des chefferies Indikinyoko, Indikndefeli, Indikbanda⁹⁵⁹.

Tableau 9 : Les camps de regroupement de l'actuel arrondissement de Yingui

Centre de regroupement	Villages regroupés	Nombre d'habitants	Zones interdites du district de Yingui
Yingui centre	Ndogmen-Nord (Yingui) Ndogmen-Sud (Yingui) Ndognoun (Lognanga) Ndogbanamouan (Lognanga) Ndognoun (Lognanga) Ndem	10.0000	Lognanga, Ndokbiakat Ndoktouna
Iboti	les Ndekbienne, Ndikmolo, Ndikeleng.		Ndokbiakat
Logndeng			Ndokbiakat
ManingaMakombé	NdoktounaBakossi, Batin, Ndokban I et II, Ndokbissoum, Ndokbom, Ndokmios, NdokmissamNdokmoro, NdoktounaNdokwele		Ndoktouna
Mossè	Indikinyoko, Indikndefeli, Indikbanda		
Ndokmachang	Hong		
Bikop	Ndokbiakat		Ndokbiakat
Bikombi	Ndokbiakat		Ndokbiakat
Ndokmen Nord			
Ndoktiango	Ndoktouna		Ndoktouna
Mangombi	Ndem I, Ndem II (Bortia), Bordé, Ndongué		

Source : Tableau réalisé à partir des enquêtes sur le terrain

⁹⁵⁷ Ibid.

⁹⁵⁸ ASNDI, APA, Organigramme des forces de l'ordre 'quartier militaire Sanaga Maritime/Nkam' face à la rébellion du district ALNK Sanaga_Maritime/Nkam 1961-1962.

⁹⁵⁹ J.C. Tomo, journaliste, patriarce Ndokbiakat, Douala (PK 12), entretien du 13 décembre 2020.

C-LE ROLE DE QUELQUES ACTEURS CIVILS ET MILITAIRES DANS L'IMPLEMENTATION DES CAMPS DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET LA REACTION DES POPULATIONS

L'utilisation des regroupements comme méthode de lutte contre-insurrectionnelle à travers les camps de regroupement fut instaurée au Cameroun par les officiers militaires français et administrateurs adeptes des théories de la guerre révolutionnaire.

1-Les promoteurs français de la doctrine de la guerre révolutionnaire au Cameroun

Après la deuxième guerre mondiale, les puissances impérialistes, dans le souci de faire perdurer leur domination sur les peuples colonisés et redorer leur blason en s'assurant la victoire contre les mouvements insurrectionnelles des peuples colonisés qui veulent se débarrasser du colonialisme mirent sur pieds une nouvelle doctrine militaire : Il s'agit de la théorie contre insurrectionnelle. L'école française de la contre insurrection, dominée par la pensée des officiers tels que Thomas Robert Bugeaud, Joseph Gallieni, Hubert Lyautey, Charles Lacheroy, Jacques Hogard, Roger Trinquier, fut à l'origine de la doctrine de la guerre révolutionnaire. La quasi-totalité des théories contre insurrectionnelles en milieu tropical ont pour dénominateur commun la création des zones interdites et l'utilisation des camps de regroupement pour s'assurer de la victoire lors des guerres révolutionnaires. Au Cameroun, l'utilisation de la doctrine de la guerre révolutionnaire et des camps de regroupement furent initiés et appliqués par les administrateurs coloniaux et officiers militaires français donc voici les plus remarquables.

a-Daniel Doustin et Jean Lamberton

Daniel Marius Doustin (1920-2004) fut un administrateur de la France d'outre-mer. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, de mars à septembre 1940, il fut par la suite chef de province au cabinet du commissaire de la république au Sud d'Annan, chef de province à Djiring, à Banmethuot, à Kontum, chef du service de radiodiffusion en Côte d'Ivoire, chef de région à Yaoundé au Cameroun, conseiller technique du ministre de la FOM Gaston Defferre (26 mars 1957), Délégué du Haut-commissaire de la république à Douala à partir du 20 septembre 1957. C'est à travers cette dernière fonction qu'il s'illustre au côté de Jean Lamberton dans le regroupement des populations à travers la création de la zone de pacification dans la Sanaga-Maritime. Cet ancien directeur de l'information en Indochine établit des similitudes entre le maquis vietminh et le CNO Camerounais⁹⁶⁰. Après les

⁹⁶⁰ .T. Deltombe et als, "Kamerun...", p. 256.

événements de décembre 1956, il fut parmi les tous premiers administrateurs à mettre en garde les autorités contre la menace que constitue le CNO : “Il y a maintenant des hommes dans les maquis, qui peuvent en sortir que pour agir contre nous”⁹⁶¹. Dans la même période, il fut le premier à mettre en garde contre les événements qui pouvaient être à l’origine du déclenchement d’un conflit armé. Il affirme dans une courte note confidentielle de début 1957 qu’il fut en désaccord frontal avec la politique de Pierre Messmer et aurait préféré une amnistie négociée avec l’UPC, qui aurait permis des élections “pleinement valables” ; mais l’option du passage en force a été préférée. Toutefois, en 1957, il assume l’engrenage enclenché de la violence : “Maintenant les dés sont lancés, les événements commandent et nous obligent à une politique de répression que nous n’avons pas voulue”⁹⁶². Adeptes des théories de la contre-insurrection, il participa à la mise en place de la ZOPAC et mit en place ce qu’il appelle “le plan d’ensemble”, qui se révèle être un projet de manipulation de masses. Les grandes lignes de ce plan furent les suivantes : Faire participer la population par tous les moyens à notre action, dresser la population contre l’UPC, Organiser des autodéfenses dans les villages et les patrouilles d’habitants en ville pour compromettre les gens collectivement, créer un “bureau psychologique très réduit”, Utiliser à fond la propagande, chuchoter pour lancer des contre-rumeurs, Etablir la centralisation de tous les renseignements, accélérer les procédures judiciaires, recenser tous les chômeurs en ville afin de les emprisonner pour vagabondage ou les reconduire dans leurs villages⁹⁶³. Pour mettre en œuvre sa théorie, Doustin ordonna que les cases non regroupées soient brûlées par les forces de l’ordre.

L’application des méthodes de contre insurrection selon Doustin eut un succès mitigé au Cameroun. Le 06 juin 1958, Doustin lui-même le reconnaît lorsqu’il affirme que :

Notre action de propagande fut un échec. Un Nyobè est toujours aussi populaire et, mis à part quelques notables pro-français prêts à toutes les exactions, il est difficile de faire basculer la population du côté des forces de l’ordre et d’obtenir des renseignements propres à faciliter la tâche des militaires. L’arme psychologique censée permettre, d’après la TTA 117, de remporter enfin de véritables victoires sans recourir à la violence, ou en la localisant et en la limitant a montré ses limites. Finalement, rien ne vaut la violence...⁹⁶⁴

Jean Lamberton quant à lui, dirigea le 2^{ème} bataillon des tirailleurs du Cameroun (BTC2). De 1951 à 1956, il fut stagiaire puis instructeur à l’école militaire qui abrite l’ESG et

⁹⁶¹ J. Lamberton, “La pacification de la Sanaga-Maritime”, Cameroun, décembre 1957- janvier 1958, centre militaire d’information et de spécialisation pour l’outre-mer, 18 février 1960, p. 5

⁹⁶² Deltombe, M. Doumergue, J. Tatsitsa, “Kamerun !...”, p. 256.

⁹⁶³ Ibid

⁹⁶⁴ Ibid.

l'école d'état-major. Avant son arrivée au Cameroun, il est passé en 1932 par Damas, Beyrouth, Alger et Porto Novo. Mais c'est surtout en Indochine qu'il s'est illustré : pendant la deuxième guerre mondiale pour l'expression de son soutien enthousiaste au régime de Vichy, puis dans les années 1948-1950 pour son travail acharné en tant que responsable du 2^{ème} bureau des forces terrestres en Extrême-Orient (Saigon). Il s'est fait remarquer par ses écrits théoriques sur le "péril communiste" international et les moyens de le "combattre", tels que "La propagande vietminh" (juin 1948) ou "l'armée communiste chinoise" (mars 1951). Complétant ces travaux, la conférence qu'il propose aux officiers stagiaires de l'ESG, en 1954-1955 sur "la guerre psychologique" lui assure un succès dans les milieux militaires.

Arrivé au Cameroun en 1957, il fut le commandant en chef des opérations militaires en Sanaga-Maritime. De décembre 1957 à décembre 1958, Lamberton installa son PC à Eséka dans l'enceinte de la société des bois du Cameroun et diffuse son instruction générale numéro 1. Selon lui, 3 objectifs encadrent l'action des autorités en ZOPAC, suivant les termes même de son concepteur : soustraire "la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de la rébellion", "isoler les forces paramilitaires de la rébellion", cela "afin de favoriser le processus de leur désagrément pour aboutir à leur élimination". Trois méthodes de la guerre psychologique articulent l'action : "le regroupement de la population le long d'axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité, propagande et contre-propagande, recherche et exploitation des renseignements"⁹⁶⁵.

b -les nouveaux "commandants locaux" à partir de 1960

A partir du 1^{er} janvier 1960, le Cameroun obtient son indépendance. Cette indépendance, déclarée fantoche par les nationalistes de l'UPC est rejetée par ces derniers. C'est dans cette optique que, Felix Roland Moumié lors de la conférence des Etats africains indépendants affirme : "La révolte continuera au Cameroun tant que l'indépendance réelle ne sera pas atteinte"⁹⁶⁶. Plusieurs raisons justifient l'option de la poursuite de la "révolte" prise par l'UPC.

Tout d'abord, pour les leaders nationalistes, Ahmadou Ahidjo en tant que premier ministre n'avait pas en 1959 la légitimité de conduire le Cameroun à l'indépendance. Ces

⁹⁶⁵ Service historique de la défense (SHD), 6h 243, instruction générale numéro 1 de Jean Lamberton cité par Jean Pierre Bat, RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) in *Maintenir l'ordre colonial*, Presses universitaires de Rennes, 2012

⁹⁶⁶ S. Nken, *l'UPC, de la solidarité idéologique à la division stratégique : 1948-1962, essai d'analyse historique*, Paris, Editions Anibwe, p. 40.

derniers firent entendre leur point de vue lors de la session spéciale de l'assemblée générale des nations unies, réunie du 20 février au 13 mars à New-York, qui inscrivit dans son ordre du jour la question camerounaise. Durant cette assemblée générale, les nationalistes camerounais et les camerounais pro-français s'affrontent idéologiquement. La pomme de discorde entre les deux tendances se situe au niveau de l'organisation des élections. Pour le premier courant de pensée, les élections devraient avoir lieu avant l'accession à l'indépendance⁹⁶⁷. Selon la thèse défendue par le gouvernement camerounais, les élections devraient avoir lieu après le 1^{er} janvier 1960⁹⁶⁸. Le vote de l'ONU fut favorable à la thèse du gouvernement conduit par Ahmadou Ahidjo, d'où l'accession du Cameroun à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 avec à sa tête le premier ministre Ahmadou Ahidjo.

Ensuite pour l'UPC, le gouvernement conduit par Ahmadou Ahidjo était illégitime, car il ne traduisait pas les aspirations des peuples du Cameroun. De plus, l'UPC reproche à ce gouvernement d'être à la solde de la France qui continue à administrer le Cameroun à travers les camerounais qui lui sont fidèles et dévoués. Ainsi, l'UPC entrepris une nouvelle série de violences à partir de l'indépendance. La réaction de l'Etat du Cameroun, aidé par la France à travers les accords de défense signés par les deux Etats conduisit le Cameroun vers son deuxième conflit d'indépendance.

Dans les différents théâtres d'opération de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun⁹⁶⁹, les nouveaux "commandants locaux"⁹⁷⁰, qui furent des militaires et administrateurs civils natifs du Cameroun, appliquèrent les méthodes de guerre révolutionnaire mises en place par les théoriciens français. Ainsi, pour continuer la lutte

⁹⁶⁷ Ce premier courant de pensée fut défendu à l'ONU par les associations et les partis suivants : L'UPC, représenté par Felix Roland Moumie et Marthe Ouandie, le bureau camerounais de la conférence des peuples africains, représenté par Philippe Mbarga Manga, l'Union Nationale des Etudiants du Cameroun, représenté par Jea Martin Tchaptchet), l'Association Camerounaise des peuples Eton-Manguissa-Batsenga, représentée par Germain TsalaMekonda, le comité pour le regroupement des forces nationalistes (Marcel BeybeyEyidi) et le parti des Démocrates Camerounais de André Marie Mbida.

⁹⁶⁸ La thèse du gouvernement camerounais fut défendue à l'ONU par le premier ministre Ahmadou Ahidjo, le président de l'assemblée législative, Daniel Kémajou, et les représentants d'un certain nombre d'associations et de partis politiques : "EfoulanMeyong (Paul Biya), le "Ngondo" (Richard DinSamé), la Confédération Générale du Travail-Force ouvrière, (Joseph Amouhou), le Mouvement d'Action Nationale du Cameroun (Gaston Kingué Jong), le Groupe des paysans indépendants (Paul Monthé), le rassemblement du peuple camerounais (BenoitBindzi), la démocratie indépendante (Charles Elle Mboutou), le parti de l'Union Camerounaise (Moussa Yaya). Cf. L'encyclopédie de la république du Cameroun, Douala, Eddy Ness, 1981, p. 88.

⁹⁶⁹ La deuxième guerre d'indépendance du Cameroun (1960-1971) oppose les nationalistes de l'UPC du Cameroun et de l'extérieur au gouvernement dirigé par le premier ministre Ahmadou Ahidjo, soutenu par la France avec qui elle fut liée par les accords de coopération signés entre les deux Etats.

⁹⁷⁰ L'expression "nouveaux commandants locaux" est utilisée par nous pour désigner les nouveaux cadres camerounais dans l'administration et les nouveaux officiers camerounais dans l'armée et la police qui remplacèrent progressivement les cadres français après l'indépendance.

contre l'UPC, la nouvelle administration camerounaise civile et militaire, "conseillée" par la France, ordonna la création de plusieurs camps de regroupement au Cameroun.

Dans la subdivision de Ndikinimeki, les camps de regroupement furent créés à travers la note n° 077 du 09 février 1962, signé par SadouDaoudou, ministre des forces armées, adressée à M. les chefs de bataillon commandants le deuxième secteur militaire de Douala, et le troisième secteur militaire de Dschang, dont l'objet fut le redressement de la situation dans le Mbam⁹⁷¹. Dans le Nkam, c'est l'arrêté préfectoral n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963⁹⁷², signé par le préfet KoungouEdima qui identifie les principales zones déclarées interdites des districts de Yingui et Nkondjock. A l'Ouest, l'inspecteur général de l'administration pour l'Ouest, Enoch Kwayeb à travers la note de service n° 360/NDBK du 13 septembre 1960 et son additif n° 505/N/DBK en date du 22 novembre 1960 adressée aux sous-préfets de l'ancien département Bamiléké avait balisé le cadre normatif de la pratique des regroupements⁹⁷³.

Il paraît donc évident que, après l'indépendance du Cameroun, dans le cadre de la deuxième guerre de libération menée par l'UPC, les regroupements sécuritaires furent institués par les cadres administratifs et militaires. Sur le terrain, la gestion des camps de regroupement était assurée par les chefs traditionnels, les éléments de la garde civique et les militaires. Les traditions orales et les archives ont gardé les noms de plusieurs camerounais qui se distinguèrent dans l'implémentation des camps de regroupement. Ce fut par exemple le cas du Lieutenant Assimzélé et TickThimoté⁹⁷⁴ dans le camp de regroupement de Ndoknabaho, du chef Francois Lovet dans le camp de regroupement de Ndokbou, du capitaine Agostino dans le camp de regroupement de liyon à Boumnyebel, etc....

Il est donc clair que, à partir de l'indépendance du Cameroun, la guerre menée contre les nationalistes camerounais fut sous-traitée par la France à l'Etat du Cameroun. On constate que, les mesures politico-militaires mises en place par les administrateurs et responsables militaires français dans le cadre de la première guerre d'indépendance vont être reprises par les nouveaux dirigeants camerounais. Ainsi, l'instauration des camps de regroupement, conçus par les théoriciens français de la guerre révolutionnaire passa entre les mains des dirigeants camerounais dans le cadre de la coopération militaire entre les deux pays. De

⁹⁷¹ APO, 1AA7, Menoua département, terrorisme éradication, 1967.

⁹⁷² APY, APA, arrêté préfectorale n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963, établissant des zones interdites dans le département du Nkam.

⁹⁷³ ARO. 1AA 210, Bamiléké-Terrorisme 1960.

⁹⁷⁴ Le lieutenant Assimzélé fut commandant du camp de regroupement de Ndoknabaho de 1962 jusqu'en 1965 ou il fut remplacé par TickThimoté, chef du groupe d'auto-défense de Ndoknabaho.

manière progressive, la “pacification du Cameroun” fut laissée entre les mains des nouveaux commandants locaux. Les sous-préfets, préfets, ministres, inspecteurs généraux et officiers militaires camerounais furent désormais les acteurs de cette mesure. On peut donc conclure que, s’il est vrai qu’on observa un léger changement d’acteurs entre la première guerre d’indépendance du Cameroun et la seconde, à travers la “camerounisation” des cadres militaires et civils, les méthodes et techniques de guerre utilisées lors des deux conflits sont identiques. N’est-ce donc pas un cas patent qui illustre la manifestation du néocolonialisme au Cameroun ? Comment les populations vont-elles réagir face à l’érection des camps de regroupement ?

2- La réaction des populations et la vie quotidienne des populations dans les camps de regroupement

L’analyse de la réaction des populations ainsi que leur vie quotidienne dans les camps de regroupement nous permettra d’évaluer le degré de satisfaction des populations. Il est question de savoir si les regroupements ont pleinement apporté satisfaction aux attentes des populations.

Face à la création des camps de regroupement, la réaction des populations était tributaire du degré de connivence avec la rébellion. Chez les Bassa de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kéllé, au début des troubles en 1956, dans plusieurs villages, les combattants nationalistes utilisaient des ruses dans le but de ne pas se faire identifier. En journée, ces derniers vaquaient à leurs occupations quotidiennes et se retrouvaient pendant la nuit pour planifier et mettre en application leurs différents forfaits. Selon nos informateurs⁹⁷⁵, ce fut le cas à Ngog-Mapubi et dans les villages environnants en 1956 où on retrouvait plusieurs maquis blancs⁹⁷⁶ et “maquisards sans maquis”. Lors de la création de la ZOPAC dans la Sanaga-Maritime et l’instauration des premiers camps de regroupement en pays bassa à partir de décembre 1956, la réaction des “populations saines” fut contraire à celle des “populations contaminées”. Pendant que les premières, en grand nombre conformément aux injonctions administratives s’implantèrent dans les camps de regroupement, les secondes, optèrent pour la vie dans les maquis afin de poursuivre la lutte armée. Leur ralliement à partir de 1958 qui se

⁹⁷⁵ Entretien avec BapooManock, 76 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ngog-Mapubi, Ngog-Mapubi, 16 août 2020.

⁹⁷⁶ L.C. Oubel, “Le “maquis” dans la subdivision de NdiKinimeki, 1955-1971”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2001, p.

traduit par l'abandon des maquis pour rejoindre les regroupements fut le résultat de l'intensification de la lutte armée par les troupes coloniales, les dysfonctionnements internes de la rébellion qui aboutirent à la destruction de plusieurs maquis ainsi que la politique de ralliement menée par Mayi Matip après l'assassinat de Ruben Um Nyobè le 13 septembre 1958.

Dans les départements bamiléké, la réaction des populations fut similaire à celle des populations de la Sanaga-Maritime. En grande majorité, les populations acquises à la cause nationaliste loin de se regrouper dans les camps au départ ont plutôt choisi l'option du maquis ; cependant, après les défaites militaires chez les combattants nationalistes et le début effectif de la politique de ralliement, elles se retrouvèrent dans les camps de regroupement.

Chez les Banen, les troubles nationalistes étaient causées en grande partie par des éléments extérieurs. Ils découlent de la proximité de la subdivision de Ndikinimeki à la Sanaga-Maritime et à l'Ouest, régions avec lesquelles elles sont limitrophes. Lorsque les camps de regroupement furent créés chez les Banen, la quasi-totalité des populations s'implantèrent dans ces lieux. A cause des mauvaises conditions de vie dans les regroupements, beaucoup préférèrent abandonner ces lieux pour d'autres localités.

Dans l'ensemble, les changements d'habitudes, de mentalités et les nouveaux modes de vie que les populations découvrent dans les regroupements entraînèrent les départs de plusieurs populations. Cet exode fut tributaire des mauvaises conditions de vie dans les camps de regroupement. Le tableau ci-dessous traduit la baisse de la population dans les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki et du district de Yngui.

En ce qui concerne les rapports entre les populations autochtones des sites de recasement et les populations déplacées, ils furent dans l'ensemble cordiaux et chaleureux au départ. Ces derniers participèrent aux activités de construction des logements dans les regroupements, partageaient autant que pouvait se faire des denrées alimentaires, certains ont même contribué à l'hébergement des déplacés. Les liens de parenté proche ou lointaine entre les populations autochtones et déplacés, ainsi que le discours des élites, des autorités administratives et militaires, qui présentaient les regroupements comme des structures conjoncturelles, vouées à disparaître à la fin du conflit ; mais, une décennie après le regroupement des populations à Ndoknabaho, les problèmes agraires commencèrent à se poser entre les autochtones et les allogènes. Les premiers reprochaient au second d'entreprendre la culture du cacao dans les parcelles qui leur furent cédées. Il fallut

l'intervention de l'autorité administrative pour que les autochtones puissent permettre aux allogènes de pratiquer les cultures de rente à l'instar du cacao et du café.

Au final, il appert que, la réaction des populations locale face à l'implémentation des camps de regroupement ne fut pas la même. Elle dépendait du camp idéologique' auquel appartenait les populations. Ainsi, les rebelles et leurs sympathisants furent en grand nombre réfractaires aux regroupements, tandis que, le reste de la population, pour des raisons sécuritaires ont pleinement vécu dans les camps de regroupement. L'exode des populations fut accentué dans certains regroupements à cause des mauvaises conditions de vie ; par contre, en tant qu'espace physique, social, économique et sécuritaire, d'autres populations s'adaptèrent à la vie dans les camps de regroupement.

La vie quotidienne des populations dans les camps de regroupement fut ponctuée par la pratique des activités de subsistance et la participation à l'action psychologique.

La totalité des regroupements érigés au Cameroun pendant la période de la rébellion upéciste ont été pensés ou encore improvisés sans mesures d'accompagnement afin de satisfaire les besoins élémentaires des populations regroupées. D'après nos différents informateurs, que ce soit dans la Sanaga-Maritime, dans les départements bamiléké, dans le Nkam ou dans l'arrondissement de Ndikinimeki, dans les camps de regroupement, l'assistance de l'Etat sur le plan social fut presque inexistante. Ainsi, les populations regroupées ont dû adapter leurs activités économiques à leur environnement sécuritaire.

Tout d'abord, pour se nourrir, les populations étaient autorisées d'après un planning propre à chaque camp de regroupement à se rendre dans les anciennes plantations. Sous la conduite des éléments de la garde civique et de l'auto-défense, hebdomadairement ou bi hebdomadairement, malgré le climat d'insécurité, les populations se rendirent dans leurs plantations pour avoir de quoi se nourrir. En dehors de ce mode de subsistance, quelques fois, les populations furent ravitaillées par les militaires qui les distribuaient quelques boîtes de conserves et des produits de première nécessité.

En dehors de jours réservés aux activités agricoles, les populations furent réquisitionnées par les forces de défense pour les travaux d'entretien du site et des environs (construction des ponts de fortune, remblayage de la route, aménagement des fortifications etc...). Ce fut le cas des populations du camps de regroupement de Ndokonabaho qui furent à

plusieurs reprises réquisitionnées pour le compte de la société Razel dans les travaux visant à désenclaver la région et permettre une surveillance optimale par les forces de défense.

Pendant la nuit, des activités récréatives, ludiques et culturelles furent organisées dans les camps de regroupement : chants, contes, concours de danses, séquences éducatives. Sous la supervision des plus âgés, elles permettaient de s'évader et d'évacuer les souvenirs des atrocités de la rébellion. Ce fut de véritables séances de réarmement moral. Ces activités récréatives étaient souvent interrompues par les bruits des fusillades et les cris des personnes. La panique, la peur et l'anxiété se faisaient ressentir malgré la présence des forces de défense à proximité. De l'avis de plusieurs informateurs qui vécurent dans les camps de regroupement de l'Ouest, pendant la nuit, comme en journée, chez les populations régnaient au départ un sentiment de peur d'être attaquées, tuées ou enlevées par les rebelles.

Pour éviter l'infiltration des rebelles dans les camps de regroupement, l'accent fut mis sur la surveillance et le contrôle des populations. Il convient de souligner que, le regroupement permit la sous-traitance de la surveillance aux populations locale à travers l'autodéfense. Ainsi, comme le souligne Alphonse Boog, 'Il y avait des équipes de surveillance, chacune avec un tam-tam dans le camp de regroupement de Ntoulég. Dans le camp de regroupement de Ndokonabaho dans l'arrondissement de Ndikinimeki, au quotidien, les éléments de la garde civique et de l'auto-défense surveillaient le camp et scrutaient les zones environnantes à travers les miradors. Ils s'assuraient de la présence effective des membres de chaque famille dans les dortoirs à travers les listes d'appel qu'ils effectuaient au quotidien.

Il convient de se souvenir que, à partir du 1^{er} août 1957, des '5^{ème} bureaux' d'action psychologique furent institués à tous les échelons de la hiérarchie militaire française. Cette nouvelle arme fut institutionnalisée dans l'AEF-Cameroun à partir de juillet 1958. Dans les camps de regroupement, au quotidien, l'action psychologique qui reposait sur l'éducation, et la sensibilisation des populations regroupées était menée par les éléments de la garde civique. Cette éducation reposait sur le réarmement moral qui consistait à conscientiser les populations sur les atrocités du maquis afin de détruire le sentiment de sympathie des populations envers la rébellion et de susciter en eux dédain et mépris envers la rébellion et mettre en garde la population contre les actes terroristes⁹⁷⁷. C'est ainsi que, les éléments de la garde civique

⁹⁷⁷ A. G. NdjapoumNgatcha, 'Contribution de la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en pays Bamiléké : 1955-1971', p. 81.

formés à l'action psychologique, organisaient des séances de causerie avec les populations pendant lesquelles la rébellion était diabolisée dans le but de retourner les populations. Dans le camp de regroupement de Ntoulég dans la Sanaga-Maritime, La rhétorique médicale s'exprimait essentiellement à travers la répétition de plusieurs slogans soigneusement préparés par les moniteurs d'action civique, à l'instar de : "UPC égale Tsé Tsé ; elle pique, elle endort, elle tue"⁹⁷⁸. "Avec une goutte de sel, on prend beaucoup de mouches", "aux pays des aveugles, les bornes sont rois", "tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute", "un tien vaut mieux que deux tu l'auras", "les fûts vides sont ceux qui font le plus de bruits"⁹⁷⁹. Ces phrases et dictons étaient au cours des séances d'action psychologique, enseignés et explicités aux populations avec pour but de diaboliser l'UPC.

Aussi, des projections cinématographiques, ainsi que des mises en scène théâtrales allant dans le sens de la propagande antisubversive furent servies aux populations⁹⁸⁰. Ces populations avaient l'obligation d'assister à ces différentes séances qui voyaient la participation des moniteurs d'actions civiques⁹⁸¹. Le déroulement de ces activités de propagande dans les camps de regroupement est clairement prescrit dans la théorie de guerreantisubversive mise au point au Cameroun par la France. A cet effet, Jean Lamberton précise : "L'instauration des zones d'exception militaire et des villages regroupés permet de donner libre cours à la propagande, en ce qu'elle met à la portée des haut-parleurs militaires des populations hermétiquement coupées du virus rebelle"⁹⁸².

Il est donc clair que, dans les camps de regroupement, la vie quotidienne fut rythmée autour des forces de défense qui surveille les populations, les accompagne dans les plantations pour le ravitaillement, les éduque à travers l'action psychologique. L'anxiété et la peur furent les sentiments partagés au quotidien par un grand nombre de populations, malgré la présence des forces de défense. Les activités menées par les forces de défense dans les camps de regroupement et à l'extérieur dans le but d'éradiquer la rébellion eurent des conséquences dans des domaines multiples.

⁹⁷⁸ T. Deltombe et als, *Kamerun...*, p. 274.

⁹⁷⁹ Ibid.

⁹⁸⁰ Oum, Bombog, Botmakak, entretien du 10 avril 2022.

⁹⁸¹ Ce fut le cas du lieutenant Georges Soult à qui Lamberton confia l'action psychologique. Ce dernier forma plusieurs moniteurs d'action psychologique et se lança dans une série de tournées dans plusieurs camps de regroupement de la Sanaga-Maritime.

⁹⁸² T. Deltombe et als, *Kamerun !...*, p.274

II- LES NOUVEAUX REGROUPEMENTS PENDANT ET APRES LA DEUXIEME GUERRE D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1966-2020

L'action psychologique a pour but l'emploi concerté des moyens appropriés fournis par des techniques modernes en vue de fortifier le moral et la volonté des forces combattantes d'une nation, d'obtenir leur adhésion puis leur engagement dans une guerre ou un combat déterminé. C'est aussi la mise en œuvre des mesures et des moyens variés destinés à influencer l'opinion, les sentiments, l'attitude et le comportement d'éléments adverses (autorités, armée et populations), de manière à la modifier dans un sens favorable à la réalisation des objectifs de la guerre⁹⁸³. D'après Lamberton, la guerre dans sa version moderne ne se gagne plus dans les champs de bataille mais dans les cœurs des populations⁹⁸⁴. Pour conquérir le cœur des populations du Cameroun, les éloigner de la propagande de l'UPC et mieux les endoctriner, plusieurs programmes ayant pour but le désenclavement et la mise en valeur des zones faiblement peuplées à travers la colonisation agricole furent initiés par l'Etat du Cameroun.

A-L'OPERATION YABASSI-BAFANG : 1966-1976

Dans cette partie, on analyse les méthodes utilisées par l'administration pour l'effectivité de l'opération Yabassi-Bafang, ainsi que la réaction des populations. L'objectif est de pouvoir deceler les motivations profondes qui justifiaient la mise en place de ce projet de transfert des populations.

1-Méthodes et moyens utilisés pour l'effectivité de l'opération Yabassi-Bafang

Pendant les guerres d'indépendance du Cameroun, les massifs forestiers furent utilisés par les nationalistes pour l'implantation des maquis. Ce fut le cas de la forêt à l'instar de celle qui englobe les localités de Yabassi, Bafang, Nkongsamba et Ndikinimeki. Dans le but de complètement éradiquer le "maquis" qui demeurerait dans lesdites forêts, trouver un moyen efficace pour la reconversion des gardes civiques, et relancer l'économie à travers des projets de mise en valeur des terroirs, un projet de colonisation dirigée dénommé "opération Yabassi-Bafang" fut mis sur pied par le gouvernement bien avant la fin de la guerre

⁹⁸³ J. Kingue, Mbang, "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des hommes, des idées et soutien logistique", Thèse de Doctorat PhD, Université de Yaoundé I, 2014, p. 251.

⁹⁸⁴ T. Deltombe et Als, *Kamerun !...*, p.

d'indépendance⁹⁸⁵. Entamée en 1966, il s'agit d'une opération de développement à travers la mise en place d'une infrastructure importante dont l'objectif socio-économique fut de désenclaver une région marginalisée par l'économie coloniale et rétablir un contact entre les populations voisines aux économies naguère complémentaires⁹⁸⁶. Financé par le budget du Cameroun et le fond d'aide de coopération⁹⁸⁷, ce projet de colonisation fut précédé par le démarrage des travaux de construction de la route Bafang-Yabassi par le génie militaire en 1965. Le projet d'ensemble prévoyait la culture progressive de 120000 hectares pouvant accueillir 9000 pionniers⁹⁸⁸. Ainsi, les colons reçurent entre 6 et 8 hectares de terre dont ils deviendraient propriétaires après 5 ans s'ils respectaient certaines normes⁹⁸⁹. La première phase du projet concerne essentiellement les cantons Mbang et Bandem rive gauche. Des aides relativement importantes furent apportées aux colons. Il s'agissait des produits alimentaires fournis par le PAM, les allègements de l'impôt et allocations journalières. Ainsi, les colons étaient dégrevés d'impôt durant les 5 premières années, ils percevaient une allocation journalière de 100 FCFA pour la première année, 75 frs pour la seconde et 50 frs pour la troisième.

Pour booster la participation des gardes civiques à ce projet, ces derniers conservaient entièrement leur salaire durant la première année de leur installation. L'encadrement des pionniers fut effectué par la SODENKAM. Elle entreprit la distribution des plants aux pionniers. Chaque colon reçut un lot de 6 à 8 hectares dont il devient propriétaire au bout de 5 ans s'il respecte les normes de la mise en valeur⁹⁹⁰. Avant la fin de l'opération, le bilan ne fut guère satisfaisant. D'abord, La capacité d'accueil de 500 pionniers par an, arrêtée en guise de prévision ne fut jamais atteinte. Ensuite, dès les premières années, plusieurs départs furent constatés⁹⁹¹. Les causes d'abandon sont recherchées dans les difficultés du milieu naturel, l'isolement de la zone à travers l'absence d'une liaison avec Douala et les difficultés en saison de pluies à monter à Bafang. Dans la mesure où les pionniers vivaient pour une part importante de la vente des produits vivriers, c'était là un handicap indéniable. Aussi, on note

⁹⁸⁵ Tout au long du processus de retour à la paix, il s'est posé le problème de reconversion des supplétifs. En ce qui concerne les gardes civiques, la décision fut prise de les orienter vers une zone de colonisation. Cf. J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Editions de l'ORSTOM, pp. 149-150

⁹⁸⁶ J.C. Barbier, Opérations de développement et histoire des populations : cas de l'opération Yabassi-Bafang (Cameroun), in *Cahiers de l'ORSTOM*, 1979, pp. 129-152

⁹⁸⁷ L'opération Yabassi-Bafang fut au départ gérée par un organisme français d'intervention (la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire. En 1970, il est confié à la Société de développement du Nkam (SODENKAM)

⁹⁸⁸ J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 1983, p. 149.

⁹⁸⁹ Il s'agit de la construction d'un logement décent, la mise en valeur de la totalité des terres reçues, etc...

⁹⁹⁰ J. Champaud, *Villes et campagne...*, p. 150.

⁹⁹¹ En moyenne, 32 pour cent des pionniers abandonnaient moins de deux ans après leur enrôlement.

pour certains la réticence des femmes à s'installer dans cette zone. A partir de 1971, les villages pionniers sont devenus de véritables communautés villageoises autonomes, spécifiques et conscientes⁹⁹².

Tableau 10 : Evolution du recrutement et origine des populations pendant l'opération Yabassi-Bafang de 1966 à 1972

Année d'arrivée	Total	Département bamiléké	Nkam	Autres départements	Départements Bamiléké	Nkam	Autres département
		(Nombre)			Pourcentage		
1965-1966	96	92	2	2	96	2	2
1966-1967	112	104	8	-	93	7	-
1967-1968	305	276	18	11	90,5	5,9	3,6
1968-1969	330	268	46	16	81	14	5
1969-1970	312	233	68	11	75	22,5	3,5

Source : J. C. Barbier, A propos de l'opération Abassi-Bafang (Cameroun), Yaoundé, O.N .A.RE.S.T., 1986, p. 39.

Il s'avère donc que, l'opération Yabassi-Bafang est perçue comme la réponse du gouvernement pour résoudre et prévenir le maquis, et en même temps booster le développement économique du Cameroun à travers la relance de l'agriculture.

Il convient de noter que, à la veille et au lendemain de l'indépendance, plusieurs autres opérations hybrides, englobant la colonisation agricole et la lutte contre la rébellion furent initiées ou favorisées par l'administration. L'un des cas les plus patents est celui de la colonisation du village "pont du Noun" par les Bamoun. A partir de 1958, le village "pont du Noun" situé dans le Noun, entre Bamendjin et Njingoumbé fut peuplé par des paysans bamoun envoyés par plusieurs villages du royaume pour constituer un barrage contre les infiltrations de rebelles bamiléké et occuper la terre en intensifiant la production de café⁹⁹³. Plusieurs autres opérations de mise en valeur des localités faiblement peuplées à travers le transfert des populations des zones à fortes densités furent initiées par l'Etat du Cameroun. On peut relever, la colonisation agricole de la zone de Galim, la colonisation de la plaine de Mbo à travers le développement de la riziculture par la MIDERIM (Mission pour le développement de la riziculture dans la plaine de Mbo) à partir de 1970, ainsi que l'opération mille familles.

⁹⁹² J.C Barbier, p. 17.

⁹⁹³ Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun...*, p. 144.

2-La réaction des populations suite à l'opération Yabassi-Bafang

A travers les facilités offertes aux pionniers de l'opération Yabassi-Bafang⁹⁹⁴, cette opération suscita beaucoup d'engouement de la part des populations, qui affluèrent en grand nombre et participèrent pleinement au projet, malgré les difficultés rencontrées⁹⁹⁵. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous qui met en exergue l'évolution des recrutements pendant l'opération Yabassi-Bafang de 1966 à 1977.

Tableau 11 : Evolution des recrutements pendant l'opération Yabassi-Bafang de 1966 à 1977

Année	Nb de pionniers recrutés		Nombre de départs		Nombre de décès		Pionniers présents	Solde migratoire annuel
	A	B	A	B	A	B		
65/66	96	96	-	-	-	-	96	+96
66/67	112	208	-	-	-	-	208	+112
67/68	305	513	46	46	4	4	463	+255
68/69	330	843	38	84	5	9	750	+287
69/70	312	1155	159	243	3	12	900	+150
70/71	212	1367	89	332	3	15	1020	+120
71/72	270	1637	105	437	5	20	1180	+160
72/73	230	1867	134	571	12	32	1264	+84
73/74	232	2099	201	772	5	37	1290	+26
74/75	225	2324	95	867	10	47	140	+120
75/76	201	2525	90	957	9	56	1512	+102
76/77	206	2731	128	1085	12	68	1578	+66
Total	2731	2731	1085	1085	68	68	1578	+1578

A=effectif, B= total cumulé

Source : J.C. Barbier, *A propos de l'opération Yabassi-Bafang* (Cameroun), Paris, ORSTOM, 1977, p. 96..

⁹⁹⁴ Des aides relativement importantes furent fournies aux colons ; aide en nourriture en provenance du PAM, les colons furent dégrèffés d'impôt durant les 5 premières années, ils percevaient une allocation journalière de 100 f la première année, 75 f la deuxième et 50 f la troisième. Les gardes civiques conservent leur salaire durant la première année de leur installation. La Sodenkam prépara l'infrastructure de chaque village, fournit les plans de café et de cacao et mit en place un encadrement dense. Chaque colon reçoit un lot de 6 à 8 hectares dont il devient propriétaire au terme des 5 ans s'il respecte les normes de mise en valeur. Cf. J.C. Barbier, *A propos de l'opération Yabassi-Bafang* (Cameroun), Paris, ORSTOM, 1977, p. 47.

⁹⁹⁵ Parmi les difficultés rencontrées par les pionniers, on note : la difficulté des conditions naturelles ; il s'agissait pour les Bamiléké de venir défricher une forêt particulièrement dense au pied du plateau ; l'isolement de la zone à cause de l'absence d'une liaison directe vers Douala, et les difficultés en saison de pluie à monter à Bafang, et la réticence des femmes à s'installer dans cette zone.

D'après le tableau ci-dessus, le solde migratoire de 1965 à 1977 fut fortement positif ; ceci atteste de l'intérêt et l'engouement suscités par le projet au près des populations malgré les incessants départs.

La seconde raison qui témoigne de l'attractivité de cette opération auprès des populations est leurs participations aux activités de la Sodenkam. Pour ce faire, lorsque la Sodenkam décida de faire de Nkondjock un agropole⁹⁹⁶ à travers l'installation sur place des usines de pré-transformation du cacao et du café, les pionniers constituaient le gros des effectifs du salariat agricole créé par les activités industrielles⁹⁹⁷ de la Sodenkam à Nkondjock.

Aussi, l'engouement des populations pour cette opération de colonisation agricole s'est traduit par la mise en valeur de la région de Nkondjock. Ainsi, sur le plan spatial, les installations humaines avaient fait reculer la forêt chaque année au point ou en l'espace de 5 ans, 120.000 hectares de terres furent mis en valeur aussi bien pour les cultures de rente que pour les cultures de subsistance⁹⁹⁸.

Sur le plan économique, les productions de cultures de rentes comme de subsistances évoluèrent à un rythme croissant au point de rivaliser avec les régions de longue tradition agricole comme le Moungo⁹⁹⁹.

Dans le souci d'accompagner les populations dans le processus de mise en valeur de l'espace, plusieurs infrastructures furent créées et aménagées par la Sodenkam comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Principales infrastructures par secteur à Nkondjock en 1985

Secteurs	Description
1. Santé	• 01 hôpital d'arrondissement • 9 centres de santé intégrés • 1 Propharmacie
2. Education	• 01 collège d'enseignement secondaire (CES) • 01 section d'artisanat rurale (SAR) • 19 écoles primaires • 3 écoles maternelles
3. Postes et	• 01 Bureau de poste avec service pour l'international

⁹⁹⁶ Unagropole est un pôle de développement économique axé sur l'industrie agroalimentaire

⁹⁹⁷ Il s'agissait de la collecte et la pré-transformation des produits agricoles destinés à l'ONCPB pour être exportés en Europe

⁹⁹⁸ H. Blaise Nguendo Yongsy, "Déclin des villes mono-industrielles : Le cercle vicieux de la spécialisation (Cas de Nkondjock dans le département du Nkam-Cameroun)", in Revue Espace Géographie et Société Marocaine n° 58, Mars 2022, p. 159

⁹⁹⁹ Ibid.

Télécommunications	• 01 antenne de fréquence radio
4. Ponts et routes	• 01 route : la provinciale n°15 (Bafang-Nkondjock-Yabassi) longue de 147 km • 06 pistes de collection des productions en terre • 13 dessertes rurales • Un réseau de piste en terre de la voirie urbaine et un réseau de pistes de sentiers dans les villages • Une dizaine de ponts et ponceaux
5. Eau (hydraulique villageoise)	• 02 réseaux d'adduction en eau avec château • 07 forages fonctionnels • 07 puits fonctionnels • 04 sources gravitaires dans l'espace urbain
6. Electricité	• 1 mini central hydro-électrique alimentée par la Malè 1
7. Installations marchandes	• 01 marché permanent (samedi) et des marchés périodiques dans les principaux villages pionniers
8. Services administratifs	• 01 gendarmerie • 01 sous-préfecture • 01 délégation d'arrondissement de l'agriculture et 05 postes agricoles

Source : H. Blaise Nguendo Yongsi, "Déclin des villes mono-industrielles : Le cercle vicieux de la spécialisation (Cas de Nkondjock dans le département du Nkam-Cameroun)", in Revue Espace Géographie et Société Marocaine n° 58, Mars 2022, p. 161.

La mise en valeur de la zone de Nkondjock par les pionniers de l'opération Yabassi-Bafang et la création des infrastructures de base pour l'amélioration des conditions de vie des populations furent des signes visibles qui attestent de la réussite de cette opération. Cependant, cette euphorie fut de courte durée puisque, à cause de la persistance de la crise économique officiellement annoncée au Cameroun en 1986, le gouvernement camerounais s'engage, sous la pression des bailleurs de fonds, (FMI et banque mondiale) dans la restructuration de son tissu économique-industriel. Dans sa nouvelle politique de relance économique, il fut préalablement question de contrat de performance et de liquidation pure et simple de certaines entreprises parapubliques. Ainsi en a été le cas de la Sodenkam, dissoute par décret présidentiel no 89/1817 du 02 Décembre 1988¹⁰⁰⁰. Par ce décret, le gouvernement met fin à un projet de développement qui augurait un bel avenir.

De l'avis de plusieurs de nos informateurs, la véritable raison qui motiva la dissolution de la Sodenkam est d'ordre sécuritaire ; d'après eux, créée dans le but d'extirper les germes de l'insurrection dans la localité du Nkam, l'opération Yabassi-Bafang avait atteint

¹⁰⁰⁰¹⁰⁰⁰H. Blaise Nguendo Yongsi, "Déclin des villes mono-industrielles : Le cercle vicieux de la spécialisation..."p. 162

son objectif principal ; de ce fait, cette région n'était plus une priorité pour l'Etat, d'où la dissolution de la Sodenkam. Aussi pertinent qu'il puisse être, nous ne partageons pas ce point de vue. Certes, il est clair que l'opération Yabassi-Bafang avait aussi au départ des objectifs sécuritaires, mais à partir de 1971, on observe de manière générale un retour à l'accalmie dans la quasi-totalité des localités confrontées à l'insurrection. Au demeurant, sur le plan économique, l'opération Yabassi-Bafang avait abouti à la mise en valeur de la zone de Nkondjock et la création de certaines infrastructures. Alors pourquoi il aurait fallu attendre 1988 pour dissoudre la Sodenkam pour des raisons sécuritaires ? Les sources dont nous disposons sur cette question ne nous permettent pas de soutenir ce raisonnement.

Au final, il en ressort que, bien pensées, planifiées et organisées, les opérations de colonisation agricole aboutissent à la mise en valeur des zones faiblement peuplées à travers le transfert des populations. La réussite de ce type d'opération est fortement liée au degré d'implication de l'Etat. C'est ce que confirme "l'opération mille familles" et la reprise du projet de colonisation de la rive gauche du Noun.

B- L'OPERATION MILLES FAMILLES ET LA REPRISE DU PROJET DE COLONISATION DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN DEPUIS L'AN 2000

Dans cette partie, il sera question de vérifier si l'opération "mille familles" et la reprise du projet de colonisation de la rive gauche du Noun ont apporté satisfaction aux attentes des populations.

1-L'opération "mille familles" : 1978-1983

L'opération "mille familles" fut le nom donné à la première phase du projet social et économique, lancé par le ministère des affaires sociales à partir de 1978¹⁰⁰¹. Il s'agissait d'assurer le déplacement et l'installation dans le Mbam de plusieurs familles venues de la Lékié. Cette opération fut précédée par la construction du pont de l'enfance, devant relier le département du Mbam à celui de la Lékié. Pour l'implémentation de ce projet, le Ministre des affaires sociales avait sollicité obtenir l'appui de certaines organisations internationales, à l'instar de l'association internationale pour la communication sociale ou COSOC. La lecture d'une correspondance adressée aux administrateurs de cette association par le ministre dévoile les grandes lignes de ce projet. Elle s'exprime en ces termes :

¹⁰⁰¹ G. M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : Les cas des localités de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours", Thèse de Doctorat-ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, p. 274.

J'ai l'honneur de me référer à l'appui déterminant que COSOC, Association à but non lucratif promue par Enfants du Monde'' m'a apporté dès 1973 pour la préparation de l'opération de Pont sur la Sanaga ; c'est pourquoi je souhaite vivement que COSOC poursuive son appui pour faire connaître mes projets dans le Mbam et intéresser divers milieux officiels et privés. Il s'agit tout d'abord de la phase de lancement de développement global de ce département visant, par étape, à faciliter l'installation d'un millier de familles de jeunes paysans, conséquence directe de la construction du Pont¹⁰⁰².

D'après Maxime Dong Mougol qui a abordé cette thématique, 28 ans après, le ministre affirme qu'en réalité, dans ses intentions profondes, son projet visait à empêcher une nouvelle invasion d'une autre localité du Mbam par les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun déjà maîtres des terres de Makénéné¹⁰⁰³. Une fois de plus, comme ce fut le cas pendant la période coloniale française, à cause de la faiblesse de sa densité, et sa proximité des régions fortement peuplées de l'Ouest et la Lekié, le nouveau gouvernement du Cameroun, héritier de l'administration coloniale française perpétua la logique du transfert des terres ancestrales des autochtones du Mbam aux allogènes. C'est ce sentiment que traduit Dong Mougol lorsqu'il note que :

Le Mbam soit devenu, de part sa position médiane entre deux régions surpeuplées (l'Ouest et la Lekié), une terre que le gouvernement a utilisé pour satisfaire les populations allogènes. Depuis l'époque coloniale, le gouvernement s'était toujours servi du Mbam comme un espace de secours, comme sa solution aux soucis des populations en quête de terres fertiles¹⁰⁰⁴.

Les études préalables pour la réalisation de l'opération furent conjointement coordonnées par les responsables du ministère des affaires sociales et de la COSOC. Les résultats de leur travail, présentés en novembre 1977 portaient sur la définition des points essentiels indispensables à la réalisation dudit projet. Il s'agissait des critères de sélection des familles, l'accession à la propriété, l'exploitation familiale, le volet encadrement-formation-recherche, la politique de crédit, le choix du site d'installation des migrants. Deux sites furent retenus pour l'installation des pionniers ; celui de Goura dans l'actuel arrondissement de Mbangassina, en raison de la présence d'une vaste parcelle foncière de 120 ha appartenant déjà au ministère des affaires sociales, dont susceptible d'être cédé sans problèmes aux migrants. Le second site, situé à mont-Tama, fut retenu à cause de la présence d'une surface de pratiquement 20.000 ha vide de population. Deux critères furent retenus par les affaires sociales et COSOC. Les migrants devaient être sélectionnés selon un quota par village. Entre 20 et 50 ans. S'abstenir d'effectuer des migrations temporaires ou saisonnières. Ils devaient s'engager à demeurer agriculteur. Le processus mis sur pied pour obtenir un titre de propriété prévoyait qu'à leur arrivée, les paysans choisiraient leur parcelle de terre et recevraient le

¹⁰⁰² Ibid.

¹⁰⁰³ Ibid, p. 275.

¹⁰⁰⁴ G. M. Dong Mougol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 430.

droit d'ériger leur habitation et d'exploiter leurs terres¹⁰⁰⁵. Au titre de la première année, ils devaient recevoir un titre de propriété provisoire et, à la 5^{ème} année, au cas où la mise en valeur des terres étaient assurée de façon satisfaisante, ils auraient droit à un titre de propriété définitif. L'étendue foncière réservée à chaque famille immigré était évaluée à 6 ou 7 hectares dont 500 à 1000 m affecté à l'habitation, 3 hectares pour les cultures vivrières, et les 3 autres pour les cultures industrielles. Les migrants sélectionnés devaient recevoir une formation de 02 mois en agriculture. Le gouvernement prévoyait octroyer des crédits en guise d'aide aux paysans immigrés. Allocation de 2 primes dont la première, destinée à l'installation, fut de 100.000 frs. Le second, d'un montant de 60.000 frs constituait la prime de subsistance. En plus de ces deux primes, le gouvernement entendait avancer aux paysans une certaine somme d'argent en guise de crédit remboursable en 6 annuités¹⁰⁰⁶.

Bien pensé, monté et ficelé, et malgré la forte implication du ministre des affaires sociales, l'opération mille familles n'a jamais connu un début d'exécution. Les raisons de son échec évoquées par Delphine Tsanga sont diverses. Il s'agissait de l'attitude de certaines élites Ossananga qui s'opposaient à la réalisation du projet, mais qui n'avaient jamais osé clairement exprimer au ministre leur antipathie. Il y avait aussi l'attitude d'Enoch Kwayep, ministre des travaux publics ; ce dernier estimait que son collègue empiétait dans ses affaires. Pour cela, il ne fit aucun effort pour avancer le dossier sur la construction du pont de l'enfance qui dura 14 ans.

L'échec de l'opération mille familles ne mit pas un terme à la fougue migratoire des populations de la Lekie vers le Mbam. Ces derniers ont par la suite bénéficié de l'aide de l'église catholique à travers la congrégation de l'enfance de Jésus qui créa le Centre Rural d'Appui Technique dont la vocation fut d'assister les migrants qui vont dans le Mbam en mettant des semences à leur disposition, et d'encadrer les paysans des villages pilotes. Ce qui aboutit à la naissance du village pionnier de Mifoumbé sur la route Ntui-Yoko, ainsi que celui de Talba.

En 1983, vue l'importance des mouvements migratoires entre la Lékié et le Mbam, l'église catholique créa 'l'aumônerie des migrants '. Parmi les objectifs de cette congrégation, figure en bonne place : le soutien des migrants dans leur organisation en communautés villageoises et dans la construction des habitations afin d'accueillir leurs

¹⁰⁰⁵ Ibid., p. 280.

¹⁰⁰⁶ Ibid

familles. La colonisation agricole de cette zone fut facilitée par la synergie des efforts des migrants, de l'église, et l'Etat. En ce qui concerne les migrants, ces derniers ouvrirent à la main une route de 1 km pour relier les hameaux aux exploitations agricoles. L'Etat à travers le Centre de Développement Rural de Talba (CDRT) apporta une aide aux migrants dans la construction des cases communautaires afin d'intégrer les migrants dans le nouveau village, la création d'une école primaire en 1988, l'aménagement des points d'eau. L'église, à travers la "La communauté des frères" qui s'installe de façon permanente à Talba en 1989 afin de porter assistance aux migrants, mène des missions de sensibilisations et de formations. Ainsi, elle aide les migrants à se prendre en charge eux mêmes à travers la formation des formateurs et des leaders villageois, à sensibiliser les migrants sur l'épargne et l'investissement productif. En 1992, les premiers résultats de ce travail se firent ressentir à travers la création des premiers Gics par les migrants, la commercialisation de leur production et le montage des premiers des projets. Dans le but d'encourager l'Eglise et l'Etat dans ce projet, un financement obtenu auprès du Fonds Européen de développement (FED) en 1995 permit la construction d'un centre de développement d'une capacité de 100 personnes dont 50 internes. La gestion est confiée à la "communauté des frères". Il a pour but la formation des adultes et des jeunes aux professions artisanales et rurales¹⁰⁰⁷.

2- la reprise du projet de colonisation de la rive gauche du Noun depuis l'an 2000

En l'an 2000, le ministère de l'agriculture relança l'opération de colonisation de la rive gauche du Noun. Il convient de rappeler que, la création des plantations coloniales en 1927, entraîna les migrations dans cette région. Cette opération fut par la suite interrompue et reprit en 2000 en aval du cours d'eau. L'objectif du projet est de faciliter l'acquisition des terres aux jeunes, particulièrement ceux du département du Ndé dans les plaines alluviales du Noun. Au total, 200 jeunes sélectionnés reçoivent les terres gratuitement. Les autres arrivants devraient acheter des terres où occuper celles qui ont été abandonnées. Les cultures maraichères et vivrières privilégiées par cette opération approvisionnent en toutes saisons la ville de Bafoussam et les villes voisines. Des équipements socio-éducatifs sont créés pour permettre d'avoir accès à l'éducation, aux loisirs et à la santé¹⁰⁰⁸.

¹⁰⁰⁷ Moïse Moupou, "Fronts pionniers et structuration de l'espace dans le Cameroun méridional : de nouveaux territoires en mutations rapides", *Les cahiers d'Outre-Mer*, (en ligne) 249, Janvier-Mars 2010, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 18 août 2022.

¹⁰⁰⁸ Ibid.

Au final, il appert que, les regroupements autoritaires le long des voies de communication, les regroupements issus des transferts des populations pour les besoins de la main d'œuvre et la mise en valeur des espaces de faible peuplement, les regroupements sécuritaires pendant les guerres d'indépendance du Cameroun, furent les principaux types de regroupements implémentés au Cameroun. Dans l'ensemble, la quasi-totalité des populations autochtones furent réfractaires à ces différents changements de sites imposés par l'administration. Mais, elles furent obligées d'obtempérer à cause de la présence d'une administration coloniale française très répressive. Les populations dites "Bamiléké" quant à elles, pour des raisons liées à leur structure sociale et à leur démographie profitèrent de cette opportunité pour devenir propriétaire des lopins de terre et initier des activités économiques dans le but de s'enrichir. Dans l'ensemble, on constate que, la présence des équipements sociaux et des voies de communications praticables s'avère très déterminante pour le maintien des populations sur les nouveaux sites.

TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET L'ETAT DES LIEUX DES ANCIENNES ZONES DE REGROUPEMENT JUSQU'EN 2020

La politique de regroupement appliquée au Cameroun depuis la période d'administration coloniale française, ne fut pas sans conséquences sur les domaines politiques, stratégiques, économiques et sociaux-culturels. Elle entraîna des mutations profondes sur les sociétés traditionnelles. Il est donc question dans cette partie de présenter dans un premier temps, les conséquences de cette politique de regroupement implémentée au Cameroun, et dans un second temps, on présentera un état des lieux des zones de regroupement.

CHAPITRE V : LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT APPLIQUEE AU CAMEROUN

Mieux les conséquences qu'entraînent les divisions entre les peuples seront mises à jour, plus grande sera notre capacité de trouver les moyens pouvant contribuer au rapprochement de ces peuples dont l'intérêt pourrait être la conservation et la pérennité de leur identité culturelle¹⁰⁰⁹. Dans ce chapitre, on présente les conséquences de la politique de regroupement sur les plans politiques, stratégiques, économiques et socioculturels. L'analyse des conséquences de la politique de regroupement nous permettra de prendre position sur sa capacité à répondre aux attentes des populations et de l'administration.

I- LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITICO-STRATEGIQUE

Sur les plans politiques et stratégiques, les conséquences de la politique de regroupement vont être analysées à travers la perturbation des réalités politiques traditionnelles, la modification des limites territoriales et administratives de certaines localités, la facilitation de l'action psychologique, l'enrôlement politique des populations et l'efficacité dans la lutte contre la rébellion.

A-LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITIQUE

La perturbation des réalités politiques traditionnelles, la modification des limites territoriales et administratives de certaines localités, la facilitation de l'action psychologique et de l'enrôlement politique des populations sont les principales conséquences politiques des regroupements.

¹⁰⁰⁹ C. Ongbagnak, Embom, "Evolution des unités administratives du pays Banen 1911-1966, bilan et perspectives", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2004, p. 2.

1- L'émiettement et la délocalisation du commandement traditionnel

Les déplacements de diverses entités ethniques du Cameroun, de leur habitat forestier d'origine vers d'autres emplacements pour des motifs divers, planifiés ou favorisés par l'administration coloniale française entraînèrent une foultitude de conséquences politiques.

Primo, la politique de regroupement contribua fortement à l'émiettement du commandement indigène au Cameroun. Le plus souvent, comme nous l'avons démontré dans la deuxième partie de notre travail, les populations furent refractaires aux regroupements autoritaires imposés par l'administration coloniale à partir de 1922¹⁰¹⁰. L'attachement des populations à leurs terres ancestrales et au milieu naturel justifia plusieurs réticences. Ceci aboutit donc à la scission de plusieurs entités tribales et claniques qui occupent désormais des espaces distincts. Ainsi, les regroupements furent à l'origine du phénomène de duplication des villages et l'émiettement des 'chefferies traditionnelles'. Plusieurs cas de figures perceptibles à travers la toponymie illustrent cela.

Dans le Mbam central, le cas du village Biamo illustre cette duplication des villages occasionnée par les regroupements. Localisés avant la construction de la route Bafia-Tonga en 1923 au lieu-dit *Donneribouem*, appelé aujourd'hui Biamo village, c'est l'administration coloniale française qui fut à l'origine de leur déplacement du site de *Donneribouem*, situé à environ 3 km en pleine forêt, pour venir s'installer de part et d'autre de la route sur une portion de près de 2 km au niveau de l'actuel péage de Bafia¹⁰¹¹. Cette injonction de l'administration coloniale dans l'optique de s'assurer de l'entretien de la nouvelle route en création par les populations riveraines ne fut pas exécutée par tous les Biamo¹⁰¹². C'est ainsi que, le chef et une grande partie de sa population s'installèrent sur le site réquisitionné et reconstituèrent le village Biamo au bord de la route. Une autre partie des Biamo contesta l'injonction de l'administration coloniale et resta dans l'ancien site. Aujourd'hui, pour différencier les Biamo qui occupaient la route et ceux qui étaient restés dans l'ancien site, on utilisa les termes Biamo ville et Biamo village. Puisque Ribouem A Bodjo, le tout premier chef du village Biamo s'était déplacé de Biamo village pour Biamo ville, il conserva sa chefferie. Sur l'ancien site qui porte aujourd'hui le nom de *Donneribouem*¹⁰¹³, une nouvelle

¹⁰¹⁰ Les premiers déplacements des populations pendant la période de l'administration coloniale française au Cameroun débutent en 1922. Il s'agit du transfert des populations au voisinage des nouvelles routes en construction pour son entretien, et le déplacement des populations d'une région à l'autre pour besoin de la main d'œuvre.

¹⁰¹¹ J. Mbang, chef de 3^{ème} degré du village Biamo, 65 ans, entretien du 20 décembre 2020.

¹⁰¹³ Nta A Ndjang, 60 ans, chef du village Fato I, (Bafia), entretien du 22 décembre 2020.

chefferie fut créée. Entre les deux chefferies, il existe un conflit de légitimité car, celle de *Donneribouem* considère avoir gardé son caractère traditionnel alors que celle de Biamo ne serait qu'un appendice de l'administration coloniale. Pour des raisons administratives, Biamo est aujourd'hui divisé en quatre chefferies¹⁰¹⁴.

Dans d'autres cas de figures, l'émiettement du commandement indigène survient dans le nouveau site où l'administration coloniale a créé plusieurs chefferies dans le but de faire participer activement les populations à l'entretien de la route et aux autres activités imposées par la colonisation.

Chez les Bassa du Nyong et Kéllé, la création de la route Bafia–Eséka, entreprise par l'administration coloniale française en 1932, dirigée par le Français Relly, obligea une partie des Lokgon et Logbayeck¹⁰¹⁵ de se déplacer de leur site d'origine situé à Nsimékéllé, pour se regrouper de part et d'autre de la nouvelle route en création au voisinage du carrefour Boumnyébel¹⁰¹⁶. Par la suite, à cause du refus du chef de se déplacer de Nsimikellé pour Boumnyebel, une autre chefferie fut créée dans le nouveau site. Ainsi, on se retrouve aujourd'hui avec deux chefferies pour les Lokgon et Logbayeck. L'ancienne chefferie se trouve à Nsimekellé, et la nouvelle se trouve à Boumnyebel.

Chez les Bapé dans la subdivision de Bafia, qui furent déplacés à partir de 1923 de leur site refuge situé sur les flancs de la montagne *Don i Mpei a Kiben* pour être installés aux alentours de la route Bafia-Ndikinimeki, les regroupements ont conduit à l'émiettement des villages Bapéi. Cet émiettement aboutit à la formation des villges Ken, Ndeng, Gaa, Laakpang Dijori, Ngugol, Binsig¹⁰¹⁷.

Chez les Mafé du canton Inoubou-Nord dans l'arrondissement de Ndikinimeki, le déplacement des populations de l'ancien site vers les alentours de la route est aujourd'hui à l'origine de la duplication de ce village. L'ancien site est désigné sous le nom de Mafé brousse et le nouveau site s'appelle Mafé.

Qui plus est, le transfert des populations des chefferies bamiléké vers la rive gauche du Noun à travers la colonisation agricole de cette localité aboutit à la création des sous chefferies bamiléké dans le Noun comme l'indique le tableau ci-dessous.

¹⁰¹⁴ Il s'agit des chefferies Fato 1, Fato 2, Sanam, et Biamo.

¹⁰¹⁵ Lokgon et Logbayeck sont des clans bassa du canton Ndog-Ndjoue de l'arrondissement de Ngog-Mapubi

¹⁰¹⁶ J. Mandeng, 65 ans, chef de 2^{ème} degré du Pougue-Djouel, Boumnyébel, entretien du 20 août 2020.

¹⁰¹⁷ M. Mbassa Souta, *Les Bafia, un peuple, une histoire*, Yaoundé, Editions Begueni, 2019, p. 35.

Tableau 13 : Transfert des populations Bamiléké vers la rive gauche du Noun

Chefferise-mères	Populations	Sous-chefferies	Population	
			1932	1933
Bandjoun	19408	Bandjoun II	716	1087
Bamoungoum	12109	Bamoungoum II	293	492
Baham	11783	Baham II	183	282
Bamendjou	10267	Bamendjou II	145	223
Bayangam	7930	Bayangam II	180	327
Bafoussam	6951	Bafoussam II	230	454
Bangou	6937	Bangou II	104	150
Batoufam	4414	Batoufam II	351	499

Source : S. Tanga, La région de Foubot, étude de Géographie, p. 39.

En ce qui concerne les camps de regroupement, ces structures ont aussi fortement contribué à l'émiettement des chefferies traditionnelles. A Bangangté, précise Franck Djiomwo, avec l'avènement du phénomène des regroupements, l'on assista à l'éclatement de certaines chefferies en sous chefferies. Ce fut le cas du groupement Bassamba en 1963, dont les populations furent regroupées à Ntakou et par la suite scindé en huit villages, notamment : Baloa, Badzuigong, Babossa, Bandubo, Ntakou, Banyagbo, Baboulang et Mbodzi. Ces villages furent tous érigés en sous chefferies¹⁰¹⁸.

Aussi, à la fin de la guerre, les camps de regroupement furent à l'origine de la disparition et du transfert de certaines chefferies traditionnelles d'une unité administrative à une autre et des conflits autour de la réhabilitation des "chefferies traditionnelles". Dans le Nkam, la création des zones interdites et des centres de regroupement à partir de 1963 par la nouvelle administration camerounaise fut conforme à la doctrine française de guerre révolutionnaire conçue par des théoriciens militaires tels que Lacheroy et implémentée au Cameroun par Lamberton et Doustin à travers la ZOPAC. Sur le terrain, on assista au déplacement des populations de plusieurs cantons des zones affectées par le maquis vers des lieux sécurisés. C'est ainsi que, parmi les 13 villages du canton Ndokotouna, qui avaient pour

¹⁰¹⁸ F. Nzinkeu Djioimwo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté" pp. 94-95.

centre de regroupement Maninga Makombé, les Ndikwélé, au lieu de se diriger vers le site de Maninga-Makombé, préférèrent plutôt traverser le Nkam pour aller créer un regroupement à Ndoktianga¹⁰¹⁹. Par la suite, à cause de l'intensification de la rébellion et de l'éloignement des forces de l'ordre installées à Yingui, les Ndikwélé dans le but de se protéger des affres du maquis rejoignirent la localité de Yabassi où ils s'installèrent et reconstituèrent leur chefferie¹⁰²⁰.

Dans le canton Ndokobiakat, le même processus conduisit à l'installation d'une partie des Ndikbiakat de l'arrondissement de Yingui à Yabassi ; ces derniers reconstituèrent les chefferies Ndoktomban et les Ndikembom, qui appartiennent désormais à l'arrondissement de Yabassi.

Chez les Lognanga, les regroupements aboutirent à la réduction des 12 villages Lognanga en un seul village dénommé Lognanga. Ce n'est qu'en 2012 que les dignes fils de ces villages purent faire réhabiliter leurs 12 chefferies de 3^{ème} degré d'antan¹⁰²¹. Cette réhabilitation de la chefferie cantonale laisse apparaître plusieurs paradoxes. En effet, avant le déguerpissement des populations en 1963, Lognanga était une chefferie de deuxième degré qui regroupait 12 chefferies de troisième degré. Le regroupement des villages Lognanga entraîna la disparition des villages et des chefferies traditionnelles. Ce n'est qu'en 1985, après plusieurs démarches entreprises par les élites de Lognanga auprès de l'administration que Dissiombi Mboyong Samuel, le fils du dernier chef de canton Youtou Martin, qui fut contraint de s'exiler pendant le maquis rentra à Lognanga où il fut installé non pas comme chef de canton, mais comme chef de troisième degré du village Lognanga¹⁰²², car les chefferies de 3^{ème} degré avaient disparu. Lorsque les 12 chefferies de troisième degré furent réhabilitées en 2014, Lognanga est à nouveau érigé en chefferie de deuxième degré, et le nommé Mboyong Joseph, successeur du chef de troisième degré Dissiombi Mboyong décédé prétendait devenir légitimement le nouveau chef de deuxième degré. Malheureusement pour lui, les choses ne se déroulèrent pas selon sa volonté. Lors des consultations pour les désignations des chefs de troisième degré, une entente fut conclue entre les postulants pour que Mboyong Joseph ne soit pas candidat, afin que par la suite, il puisse se présenter au poste de chef de canton¹⁰²³, candidature qui devait être soutenue par les autres chefs. Contre toute

¹⁰¹⁹ J.C. Tomo, notable Ndikbiakat, Douala, entretien du 13 décembre 2022.

¹⁰²⁰ Idem.

¹⁰²¹ F. Ndjock Balock, 65 ans, économiste, ressortissant canton Lognanga, Yaoundé, entretien du 27 juillet 2019.

¹⁰²² Idem.

¹⁰²³ Ceci ressort du procès verbal des différentes réunions consacrées aux consultations en vue de la désignation des chefs traditionnelles de 3^{ème} degré qui constituent le canton Lognanga.

attente, Singha Jean, chef de troisième degré du village Ndikbilik I, avocat de profession, fédéra les autres chefs et l'autorité administrative autour de sa candidature à la chefferie cantonale ; C'est donc ce dernier qui fut désigné après le conclave des chefs de 3^{ème} degré et intronisé par le préfet du Nkam le 07 mai 2015.

De plus, les regroupements sont à l'origine de "l'exterritorialisation" de plusieurs chefs indigènes, qui vivent désormais hors de leur "unité de commandement" ; ce qui aboutit à une catégorie de "chefs sans chefferie". Dans l'arrondissement de Ndikinimeki, sur les 25 chefs traditionnels reconnus dans le canton Inoubou Sud, 12 résidents hors de leur village. Dans le canton Inoubou-Nord qui compte 50.villages, 6 chefs, résident hors de leur village. Dans l'arrondissement de Yabassi, la quasi-totalité des chefs des villages déclarés zones interdites en 1963 vivent jusqu'à nos jours hors de leurs villages.

Les arguments utilisés par tous ces chefs pour expliquer le maintien du statu quo ante depuis la fin des troubles nationalistes sont divers : Le premier, est relatif au maintien en vigueur des textes administratifs relatifs à la rébellion malgré le changement du contexte. Il s'agit pour le cas des Banen et Nyokon, de l'arrêté préfectoral n° 135/7DNK du 31 juillet 1963¹⁰²⁴ qui identifie les zones interdites dans le département du Nkam et la note n° 077 du ministre des forces armées, relative au redressement de la situation dans le Sud-Ouest du Mbam¹⁰²⁵, qui seraient toujours en vigueur car aucune autre note n'abroge les mesures édictées par les deux notes¹⁰²⁶. Le deuxième argument qui justifierait le fait que les Banen des villages regroupés ne soient pas rentrés dans les anciens sites est celui de l'enclavement des ces villages due au manque des voies de communication¹⁰²⁷. Il est donc pertinent de nous questionner sur la politique de l'Etat du Cameroun qui a réhabilité les différentes chefferies des zones déclarées interdites pendant le maquis chez les Banen et vides de toute présence humaine jusqu'à nos jours sans toutefois se préoccuper des modalités de retour des populations dans leurs villages. S'il est vrai que le décret du 15 juillet 1977 conforte les "chefs traditionnels" dans leur rôle d'auxiliaire de l'administration, il ne permet pas à ces derniers d'exercer à l'extérieur de leur territoire de compétence. Lors d'une de nos promenades au regroupement de Ndokonabaho en 2010, on dénombrait 5 drapeaux levés dans

¹⁰²⁴ ASY, APA, arrêté no135 7DHK, du prefet du Département du Nkam, déclarant certaines zones interdites dans le Nkam, du 31 juillet 1963.

¹⁰²⁵ ARO, APO 1AA7, Menoua département, terrorisme éradication, note no 77 MINFA à M. les chefs de bataillon commandants les deuxièmes secteurs militaires de Douala et troisième secteur militaire de Dschang, 1961-1962.

¹⁰²⁶ J. Beas, chef de troisième degré du village Ndokbiakat, Doaula, PK 21, entretien du 15 août 2019.

¹⁰²⁷ E. Ngake, 70 ans, maire de la commune de Yingui, entretien du 10 septembre 2020.

ce quartier qui marquaient la présence de 5 chefs traditionnels des villages regroupés de l’Inoubou Sud. Dans l’arrondissement de Yingui, une vive querelle de leadership éclata en 2011 entre le chef Ndokomen dont la population avait été regroupée à Yingui pendant le maquis et le chef Ndokohende autochtone de la localité. Le premier reprochait au second d’avoir osé hisser son drapeau sur un territoire où sa compétence n’est pas reconnue. Cette question suscite des débats et des tensions au sein des arrondissements qui furent confrontés à l’instauration des camps de regroupement.

Tableau 14 : Les chefs du canton Lognanga et leur lieu de résidence en 2020

Nom des chefs	Villages	Lieux localisation de la chefferie	Lieux de résidence
Diboua Paul	Ndikibanamouan	Ndokbanamouan	Douala
Toutou Ebenezer	Ndikibinde	Douala	Douala
Mala Boniface	Ndikndoun	Ndikndoun	Douala
Moulem Moukam	Ndiktakambang	Douala	Douala
Yetina victor	Ndikbassogog I	Douala	Douala
Singa Jean Paul	Ndikbilik I	Douala	Douala
Eyoup Christian	Ndikndack	Douala	Douala
Batiseg Moise	Ndikwob	Ndikwob	Douala
Disake Jean	Ndikbassogog I	Douala	Douala
Bihang Simon	Ndikbilik II	Douala	Douala
Mintamack Joseph	Ndiksen	Edéa	Edéa
Heli Dieudonné	Ndikyen	Douala	Douala

Source : Tableau réalisé à partir des sources orales collectées en 2020

Tableau 15 : Les chefs du canton Inoubou-Sud de l'arrondissement de Ndikinimeki et leur lieu de résidence en 2020

Noms des chefs	Villages	Lieu de localisation de la chefferie	Lieu de résidence du chef
	Ndokon		
	Ndokobassaben	Ndoobassaben	Ndokobassaben
Mousseni Gaston	Ndebandalemak	Ndebandalemak	Yaoundé
Okon Nestor	Ndokbilack II	Ndoknabaho regroupement	Ndoknabaho regroupement
Mapoko Jonas	Ndokognok	Regroupement	Ndiki centre
Ondong Moise	Eton	Ndoknabaho regroupement	Ndoknabaho regroupement
	Ndokobeck		
Hihongolok	Ndokotock	Ndoknabaho regroupement	Ndiki centre
	Ndokobekom	Ndoknabaho regroupement	Yaoundé
Miloumi Ye Miloumi	Ndokobassiomi	Ndiki centre	Ndiki centre (Soamé)
Biket	Ndokobakoumek	Ndoknabaho regroupement	Ndoknabaho regroupement

Source : Tableau réalisée à partir des sources orales collectées en 2020

Qui plus est, le transfert des populations des chefferies bamiléké vers la rive gauche du Noun à travers la colonisation agricole de cette localité aboutit à la création des sous chefferies bamiléké dans le Noun comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Transfert des populations Bamiléké vers la rive gauche du Noun entre 1932 et 1933

Chefferise-mères	Population totale de la chefferie	Sous-chefferies	Population transférée	
			1932	1933
Bandjoun	19408	Bandjoun II	716	1087
Bamoungoum	12109	Bamoungoum II	293	492
Baham	11783	Baham II	183	282
Bamendjou	10267	Bamendjou II	145	223
Bayangam	7930	Bayangam II	180	327
Bafoussam	6951	Bafoussam II	230	454
Bangou	6937	Bangou II	104	150
Batoufam	4414	Batoufam II	351	499

Source : S. Tanga, La région de Foumbot, étude de Géographie, p. 39.

En ce qui concerne les camps de regroupement, ces structures ont aussi fortement contribué à l'émiettement des chefferies traditionnelles. A Bangangté, précise Franck Djiomwo, avec l'avènement du phénomène des regroupements, l'on assista à l'éclatement de certaines chefferies en sous chefferies. Ce fut le cas du groupement Bassamba en 1963, dont les populations furent regroupées à Ntakou et par la suite scindé en huit villages, notamment : Baloa, Badzuigong, Babossa, Bandubo, Ntakou, Banyagbo, Baboulang et Mbodzi. Ces villages furent tous érigés en sous chefferies¹⁰²⁸.

2. La perturbation des réalités politiques locales

Dans l'ensemble, les regroupements créés pendant la rébellion ont fortement fragilisé la chefferie traditionnelle. Il s'avère que, les conditions de vie des populations dans les regroupements ont fortement dilué l'autorité et le prestige des chefs traditionnels. Ainsi, dans la quasi-totalité des camps de regroupement, les chefs et les notables vivaient et étaient logés dans les mêmes conditions que l'ensemble de la population. Cette situation avait fragilisé leur autorité et leur prestige¹⁰²⁹. En général, les seules autorités reconnues dans les camps de regroupement furent celle des forces de défense : militaires, commandos de la garde civique, et éléments de l'auto-défense. Ces derniers pouvaient infliger des punitions et sanctions à l'encontre des chefs, qui vquaient désormais aux mêmes activités que les autres populations. C'est ainsi que, dans le regroupement de Ndokbou 2 dans l'arrondissement de Ndikinimeki, regroupant les villages Ndokbou 2, Ndokbou 1, Ndokbale, Ndokomiol, Koubinang, Ndol, le chef de Ndokbou 2, qui fut en même temps le chef de l'autodéfense de ce village, nous confirma que sa nouvelle fonction de chef d'autodéfense lui avait permis de garder son autorité sur ses administrés et de l'étendre sur l'ensemble des populations regroupées à Ndokbou 2. Cette attitude entraîna des tensions et conflits d'autorité entre lui et les autres chefs regroupés dans son village¹⁰³⁰.

Ce fut aussi le cas dans les camps des regroupements de l'Ouest-Cameroun où l'autorité traditionnelle des chefs fut supprimée et remplacée par l'autorité des sous-préfets ou

¹⁰²⁸F.Nzinkeu Djiomwo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté" pp. 94-95.

¹⁰²⁹ Il convient de rappeler que, dans la région de l'Ouest Cameroun, le chef, personnage sacré et divin, "jouit d'un grand prestige". Il concentre entre ses mains les pouvoirs temporels et religieux et son autorité s'étendait dans tous les domaines de la vie.

¹⁰³⁰ F. Lovett, 74 ans, chef du village Ndokbou 2, Ndikinimeki, 15 août 2014.

des chefs de districts, et l'autorité militaire chargée de la protection de la population¹⁰³¹. Ainsi, les pouvoirs des chefs furent très affaiblis quand l'administration décida de mettre de côté les chefs indigènes dans l'administration des camps de regroupement. A titre d'exemple, le chef de district de Bamendjou écarta publiquement le chef Bamendjou de toutes les activités de l'autodéfense¹⁰³². Ces nouveaux dirigeants avaient le droit de soumettre les chefs indigènes à toutes les exactions et corvées comme le reste de la population. Cette attitude de l'autorité administrative envers certains chefs locaux traduirait pour certains le caractère antiféodal de l'administration. Deux raisons principales selon Rodrigue Sadeuh pouvaient justifier l'anti féodalisme de l'administration¹⁰³³. D'une part, il s'agit de la connivence des chefs traditionnels avec la rébellion. De l'avis des autorités administratives¹⁰³⁴, le soutien apporté par les chefs traditionnels à la rébellion fut un obstacle majeur à son éradication¹⁰³⁵. Pour cette raison, l'administration projeta la suppression des chefferies traditionnelles dans le cadre des regroupements. De même, en 1964, le chef Bameka à l'issue d'un malentendu avec l'administration à propos des terres que l'administration réquisitionnait pour le maintien définitif des regroupements, fut arrêté et incarcéré à la prison centrale de Bafoussam¹⁰³⁶. Les propos de J. M. Mengueme lors de la réunion du CCO, le 02 novembre 1963 traduisent clairement le désir qu'avait l'administration de supprimer les chefferies traditionnelles :

Vous dites qu'il n'est pas question de supprimer les chefs traditionnels (...) Telle n'est pas la position du gouvernement (...) alors que certains chefs ont été au maquis, ils n'ont plus été remplacés, (...) Certains chefs traditionnels ont travaillé avec nous aux heures sombres de la rébellion : nous leur en sommes reconnaissants, mais maintenant que le calme commence à revenir nous ne savons pas s'ils travaillent avec nous ou contre nous...¹⁰³⁷

D'autre part, il semble que les autorités traditionnelles furent des catalyseurs de la rébellion. La recrudescence des attaques des rebelles contre cette catégorie sociale justifie ce point de vue¹⁰³⁸. Considérés comme de véritables stimulants à l'avancée de l'insurrection lorsqu'ils agissent dans l'illégalité, les chefs indigènes lorsqu'ils agissaient dans la légalité constituaient des cibles privilégiées de la rébellion. Cette situation contradictoire dans laquelle

¹⁰³¹ J. L. Dongmo, L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun), Thèse de Doctorat III^e cycle en Géographie, Université de Lille, 1971, p. 83.

¹⁰³² APO 1AA 157, "Terrorisme éradication", bulletin de renseignement de la brigade de Bafoussam, 30 juin 1962.

¹⁰³³ R. Neudjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée : 1955-1970, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2006-2007, p. 72.

¹⁰³⁴ Il s'agit d'Enok Kwayeb, J.M. Mengueme, qui fut Inspecteur fédéral d'Administration de l'Ouest. Etc...

¹⁰³⁵ Ibid., p. 72.

¹⁰³⁶ Ibid.

¹⁰³⁷ ARO, APA 1AA 186, "terrorisme éradication", rapport du cco du 02 novembre 1963, p. 05.

¹⁰³⁸ Lire à propos, D. Abwa Cameroun, *Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions clés, 2010, p. 299. Paul Tchakounté, "Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la Subdivision de Bafoussam de 1955-1971, mémoire de Master en Histoire, UYI, 2010.

les chefs furent placés fut interprétée comme un signe de plus qui illustre la fatigue et le relâchement des structures politiques traditionnelles. Le rapport des experts français pour le maintien définitif des regroupements aborde dans le même sens lorsqu'il observe que : “...certes dans le système traditionnel Bamiléké, les relations étaient assez étroites. Mais ces structures traditionnelles sont actuellement sinon en pleine dégradation, du moins en pleine mutation, les liens se relâchent progressivement, le regroupement saura créer de nouveaux liens¹⁰³⁹”.

D’après Jean Louis Dongmo, les regroupements ont porté le coup de grâce au prestige des chefs et des notables ; car, aucun signe particulier ne distingue leur résidence, ils vivent dans la même misère que le reste de la population¹⁰⁴⁰. On peut donc conclure que, les regroupements ont fortement contribué à la désacralisation de la personnalité du chef en région bamiléké et parachevé son effritement qui fut déjà fortement avancé en zone forestière

Aussi, à la fin de la guerre, les camps de regroupement furent à l’origine de la disparition et du transfert de certaines chefferies traditionnelles d’une unité administrative à une autre et des conflits autour de la réhabilitation des “chefferies traditionnelles”. Dans le Nkam, la création des zones interdites et des centres de regroupement à partir de 1963 par la nouvelle administration camerounaise fut conforme à la doctrine française de guerre révolutionnaire conçue par des théoriciens militaires tels que Lacheroy et implémentée au Cameroun par Lamberton et Doustin à travers la ZOPAC. Sur le terrain, on assista au déplacement des populations de plusieurs cantons des zones affectées par le maquis vers des lieux sécurisés. C’est ainsi que, parmi les 13 villages du canton Ndoktouna, qui avaient pour centre de regroupement Maninga Makombé, les Ndikiwélé, au lieu de se diriger vers le site de Maninga-Makombé, préférèrent plutôt traverser le Nkam pour aller créer un regroupement à Ndoktianga¹⁰⁴¹. Par la suite, à cause de l’intensification de la rébellion et de l’éloignement des forces de l’ordre installées à Yingui, les Ndikwèlè dans le but de se protéger des affres du maquis rejoignirent la localité de Yabassi où ils s’installèrent et reconstituèrent leur chefferie¹⁰⁴².

Dans le canton Ndikbiakat, le même processus conduisit à l’installation d’une partie des Ndikbiakat de l’arrondissement de Yingui à Yabassi ; ces derniers reconstituèrent les

¹⁰³⁹ ARO, 1AA157, Courret, Gillet et als, “La relance de l’économie et les perspectives de développement dans l’inspection fédérale de l’Ouest”, p. 345.

¹⁰⁴⁰ Ibid.

¹⁰⁴¹ J.C. Tomo, notable Ndikbiakat, Douala, entretien du 13 décembre 2022.

¹⁰⁴² Idem.

chefferies Ndoktomban et les Ndikembom, qui appartiennent désormais à l'arrondissement de Yabassi.

Chez les Lognanga, les regroupements aboutirent à la réduction des 12 villages Lognanga en un seul village dénommé Lognanga. Ce n'est qu'en 2012 que les dignes fils de ces villages purent faire réhabiliter leurs 12 chefferies de 3^{ème} degré d'antan¹⁰⁴³. Cette réhabilitation de la chefferie cantonale laisse apparaître plusieurs paradoxes. En effet, avant le déguerpissement des populations en 1963, Lognanga était une chefferie de deuxième degré qui regroupait 12 chefferies de troisième degré. Le regroupement des villages Lognanga entraîna la disparition des villages et des chefferies traditionnelles. Ce n'est qu'en 1985, après plusieurs démarches entreprises par les élites de Lognanga auprès de l'administration que Dissiombi Mboyong Samuel, le fils du dernier chef de canton Youtou Martin, qui fut contraint de s'exiler pendant le maquis rentra à Lognanga où il fut installé non pas comme chef de canton, mais comme chef de troisième degré du village Lognanga¹⁰⁴⁴, car les chefferies de 3^{ème} degré avaient disparu. Lorsque les 12 chefferies de troisième degré furent réhabilitées en 2014, Lognanga est à nouveau érigé en chefferie de deuxième degré, et le nommé Mboyong Joseph, successeur du chef de troisième degré Dissiombi Mboyong décédé prétendait devenir légitimement le nouveau chef de deuxième degré. Malheureusement pour lui, les choses ne se déroulèrent pas selon sa volonté. Lors des consultations pour les désignations des chefs de troisième degré, une entente fut conclue entre les postulants pour que Mboyong Joseph ne soit pas candidat, afin que par la suite, il puisse se présenter au poste de chef de canton¹⁰⁴⁵, candidature qui devait être soutenue par les autres chefs. Mais, contre toute attente, Singha Jean, chef de troisième degré du village Ndikbilik I, avocat de profession, fédéra les autres chefs et l'autorité administrative autour de sa candidature à la chefferie cantonale ; C'est donc ce dernier qui fut désigné après le conclave des chefs de 3^{ème} degré et intronisé par le préfet du Nkam le 07 mai 2015.

Secundo, l'émiettement du commandement indigène favorisé par les regroupements facilita l'érection de certaines chefferies en chefferies supérieures

Poussés par la nécessité de trouver au sein du commandement indigène des personnes dignes de confiance, capables de préserver leurs intérêts en effectuant les ‘basses

¹⁰⁴³ F. Ndjock Balock, 65 ans, économiste, ressortissant canton Lognanga, Yaoundé, entretien du 27 juillet 2019.

¹⁰⁴⁴ Idem.

¹⁰⁴⁵ Ceci ressort du procès verbal des différentes réunions consacrées aux consultations en vue de la désignation des chefs traditionnelles de 3^{ème} degré qui constituent le canton Lognanga.

besognes”¹⁰⁴⁶, les français instituèrent la chefferie supérieure et la chefferie de groupement¹⁰⁴⁷. Dans la subdivision de Ndikinimeki, trois cantons ou groupements furent créés : le Canton Inoubou, avec pour chef Nyengue somo (1918-1928), puis Malanga Somo (1928-1947), ensuite Mouitimissi Nyengue (1947-1958). Le canton Etoundou avec pour chefs supérieurs Bahock (1926-1930) et Bongan (1931-1949). Le canton Nyokon avec pour chefs supérieurs Ndjabi (1926-1942) et Kitchabo Ndjabi (1942-1950)¹⁰⁴⁸. Le choix porté sur ces derniers s’explique en partie à travers leur mobilisation pour l’effectivité du regroupement des populations qui facilitait le recrutement de la main d’œuvre pour l’entretien de la route. Ces chefs de groupement, ont pleinement œuvré pour l’application effective de la politique de regroupement. Dans le groupement Inoubou, la tradition orale présente les chefs Nyengue Somo et Malanga comme des véritables acteurs de la politique de regroupement. Chez les Nyokon, selon le chef de subdivision Labysse, dans son rapport de tournée effectuée du 18 au 28 Avril 1941 dans le groupement Nyokon, la désignation de Ndjabi comme chef supérieur se justifie à travers les services qu’il avait rendus lors de la création de la route Ndikinimeki-Bangangté¹⁰⁴⁹. Dans le même registre, l’action des chefs de subdivision fut très déterminante ; car, ce sont les informations fournis par ces derniers à leur hiérarchie qui militaient pour l’obtention de l’autorisation du regroupement des populations.

Nous pensons donc que le projet de construction de la route nationale n°4 qui traverse le pays Banen et Nyokon fut un élément déterminant dans le choix de Ndikinimeki à partir de 1923 comme chef-lieu de la subdivision, qui par la même occasion perd son appellation de Somo, avec pour chef-lieu Toungou ou Batongtou depuis 1921, pour Ndikinimeki à partir de 1923¹⁰⁵⁰. Ce ne fut donc pas un fait du hasard ou une simple coïncidence historique qu’en 1923, quand Ndikinimeki devint le chef-lieu de la subdivision, l’année suivante l’administration entreprit les travaux du tronçon Bafia-Tonga et le regroupement des populations le long des axes routiers. On comprend dès lors que la politique de regroupement ne fut pas un fait du hasard ou une simple improvisation. Elle obéissait à une logique bien précise et fut au service de la planification dans le double but de faciliter l’administration et d’exploiter économiquement le territoire ; Daniel Abwa est de cet avis lorsqu’il affirme que : “ce faisant, le Cameroun n’était nullement pour la France, un nouveau champ

¹⁰⁴⁶ Il s’agissait du recrutement des travailleurs par la force, la collecte de l’impôt, du portage, du ravitaillement en vivres des administrateurs coloniaux, de l’application effective de la politique de regroupement.

¹⁰⁴⁷ P. Emog, “Le pays Banen et Bafia...”, P. 64.

¹⁰⁴⁸ D. Abwa, “Pour comprendre le cas de Makénéné”, Inédit P. 13.

¹⁰⁴⁹ D. Abwa, “Pour comprendre le cas de Makénéné”,

¹⁰⁵⁰ P. Emog, “Le pays Banen et Bafia...”, P. 208.

d'expérimentation coloniale, mais plutôt une nouvelle zone d'application des principes longtemps expérimentés ailleurs et qui avaient fait leurs preuves"¹⁰⁵¹. Les regroupements aboutirent au découpage de la subdivision de Ndikinimeki en 3 chefferies de groupement, et cinq villages indépendants conformément à la circulaire du Commissaire Marchand du 03 juin 1924¹⁰⁵². La chefferie de groupement Inoubou rassemblait la grande famille Ndiki, Ndokbanol et Ndokbou. Le groupement Inoubou éclata par la suite et se scinda en Inoubu Nord¹⁰⁵³ qui rassemblait les Ndiki Ndikinimeki, Ndokhok, Ndekaland et Ndikoko, les Ndikiyel, les Ndokobilak I, les Ndikitole, les Nebolen, les Ndikitiek, les Ndokomagne, le groupement Inoubou-sud¹⁰⁵⁴. Le regroupement Etoundou fut quant à lui créé en 1923, il rassemblait en son sein deux grande familles : Etoundou et Eling et 3 villages Banen d'origines diverses : N'dema, N'dikibil et Ndikoko.¹⁰⁵⁵ Le groupement Nyokon regroupait les chefferies des villages Nyokon et Kinding Njabi. Les chefferies de groupement créées par l'administration coloniale étaient formées par des groupements ethniques hétérogènes, ce qui entraîna des litiges de succession au sein de ces chefferies. Le cas des Etoundou et des Nyokon est plus illustratif à ce sujet ; bien que le groupement porte le nom Etoundou¹⁰⁵⁶, à sa tête a été placé un Eling de Nitoukou ; il s'agissait du chef Bongan¹⁰⁵⁷ ; son siège se trouvait à Nitoukou en territoire Eling.

Chez les Nyokon, bien qu'il s'agisse du groupement Nyokon, c'est le chef du village Kinding qui fut désigné comme chef supérieur. On peut s'interroger sur la légitimité du choix opéré par l'administration coloniale, qui, dans la désignation des chefs de groupement, appliqua la politique de deux poids deux mesures. Chez les Ndiki, le chef supérieur fut choisi dans la lignée des *Munen* qui exerçaient le commandement depuis les périodes anciennes et qui avaient autrefois résisté à la pénétration allemande dans le pays Banen, il s'agit des

¹⁰⁵¹ D. Abwa, "''Commandement européen''- ''Commandement indigène'' au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, P.7

¹⁰⁵² Cette circulaire demandait aux autorités administratives de regrouper les chefferies en entités supra-claniques. Lire P. Emog, "Le pays Banen et Bafia...", PP.60-66.

¹⁰⁵³ C'est le décret n° 77/245 du 15 Juillet 1977 du Ministre d'Etat en charge de l'administration territoriale qui détermine les chefferies traditionnelles de 2^{ème} degré dans le département du Mbam. Cf. ASNDI, Arrêté n°9/A/MINAT/DOT déterminant les chefferies traditionnelles de 2^{ème} degré dans le département du Mbam.

¹⁰⁵⁴ Il rassemblait les villages Ndokononoho, Ndokowanen, Ndokon, Ndokobassaben, Ndokobandalemak, Ndokobilak II, Ndokognok, Etong, Ndokobek, Ndokotok, Ndokobekom, Ndokobassiomi, Ndokobou I, Ndokobou II, Ndokomiol, Ndokomba, Ndokobakoumek.

¹⁰⁵⁵ ASNDI, APA, confidentiel 1949, correspondance adressée par le chef de subdivision de Ndikinimeki au chef de la région du Mbam.

¹⁰⁵⁶ Le groupement Etoundou se composait de 03 familles : les Ehling (Nitoukou, Néboya, Nébassel, Ekondj, Mafouta), les Etoundou (Etoundou I, Etoundou II, Etoundou III, Néfante, Nmalé, Boutourou), les Ndikoko, Ndéma, Ndikibil

¹⁰⁵⁷ Il fut le premier chef supérieur des Etoundou, destitué en 1931 pour vieillesse et incapacité, il proposa le chef Bongan Jean pour le remplacer. ASNDI, APA, Confidentiel 1931, Lettre télégramme du chef de Subdivision de Ndikinimeki au chef de la Région du Mbam, Juin 1931.

descendants du Munen Somo Mambock. Mais chez les Etoundou, le commandement a été refusé aux fils de Manimben Tombi, le plus célèbre des résistants Banen, surnommé par les allemands de “Lion noir Banen”¹⁰⁵⁸. Ce choix peut être justifié à travers la politique de germanophobie pratiquée par les français qui consistait non seulement à abandonner les lieux où la civilisation allemande s’était largement répandue et effacer de la mémoire collective les symboles de la résistance allemande au Cameroun. De plus, les règles de succession n’étant pas bien établies dans ce nouveau type de chefferie, combiné au manque de légitimité des chefs, entraînèrent des tensions entre les chefs des différents villages qui remettaient en cause l’autorité du chef de groupement, et sa capacité à pouvoir commander. Les déclarations du chef de subdivision de Ndikinimeki Lazartigue nous éclairent sur les raisons d’existence de ce type de chefferie : “La chefferie supérieure de l’Etoundou n’est pas héréditaire, ni coutumière, elle a été créée par nous, uniquement pour des facilités de commandement”¹⁰⁵⁹. Ceci explique donc pourquoi les choses allaient si mal dans l’exercice du commandement dans le groupement Etoundou. Les appréciations portées sur la monographie des Nitoukou à propos du chef supérieur Bongan qui fut porté à la tête de la chefferie malgré l’opposition des chefs de village illustrent bien cela : “Il est malheureusement nul au point de vue aptitude au commandement. Il a de la peine à être obéi même par les gens de sa famille. Son canton marche bien parce que les principaux chefs de villages sont bons et énergétiques.”. En 1949, atteint de maladie du sommeil, ce dernier démissionna, les querelles entre les 14 villages qui constituaient la chefferie ne permirent pas de lui trouver un remplaçant¹⁰⁶⁰.

Chez les Nyokon, Bien que la désignation de Ndjabi par son oncle comme chef fût entérinée en 1926 par sa nomination comme chef supérieur Nyokon fut “acceptée de tous”¹⁰⁶¹, ce ne fut pas le cas de son remplacement par son fils Kitchabo Ndjabi en 1942. Ce dernier, accusé d’avoir vendu les terres aux Bamiléks sans le consentement des autres chefs Nyokon et d’aliéner le patrimoine Nyokon, fut démissionné¹⁰⁶². En 1950, une consultation en vue de la désignation d’un nouveau chef de groupement est organisée par le chef de

¹⁰⁵⁸ D. Abwa, “La Politique et le commerce...”, P. 73.

¹⁰⁵⁹ ASNDI, APA, lettre confidentielle du chef de subdivision de Ndikinimeki au chef de région du Mbam, Juin 1950.

¹⁰⁶⁰ C. Enokbilé, Babagnak, “Les camps de regroupement...” p. 66.

¹⁰⁶¹ D’après l’historien Daniel Abwa, nonobstant le fait que Ndjabi était accepté par la plupart des Nyokon, sa nomination comme chef supérieur n’avait pas l’assentiment de tous les Nyokon, en occurrence celle du chef de village Houng.

¹⁰⁶² Un accord dénommé convention n°68 avait été signé entre le chef de groupement Nyokon Kitchabo Ndjabi et les chefs des villages indépendants de Bantoum I et II, Bamoun I et II en présence du chef de région du Mbam et du chef de subdivision de Ndikinimeki. Les articles 1 et 2 mentionnent que : le chef de groupement Kitchabo Ndjabi abandonne au profit des chefs ci-dessus désignés ses droits sur les terres ainsi désignées. Cf D. Abwa, “Commandement européen”- “Commandement indigène...”, P. 409.

subdivision. Les chefs Nyokon, majoritaires et le chef Kinding furent candidats ; l'absence de majorité pour la nomination d'un autre chef de groupement amena le chef de subdivision à diriger la chefferie de groupement lui-même de manière provisoire. 70 ans après, on peut constater que ce provisoire est devenu définitif, car jusqu'à présent, à cause des tensions entre les différentes communautés la nomination d'un chef dans le groupement Nyokon n'est toujours pas d'actualité.

De plus, on assista à la création en territoire Nyokon, d'une chefferie traditionnelle pour les étrangers. Il convient de signaler que les travaux de construction de la Route Bafia-Bana avait permis l'installation officielle des allogènes sur le territoire Nyokon¹⁰⁶³. Il s'agit des Bamoun, et Bamiléké en grande partie¹⁰⁶⁴. Ils constituent un ensemble de villages dénommés "villages indépendants"¹⁰⁶⁵. Les problèmes ethnico-fonciers entre les villages indépendants et les Nyokon et les Banen d'une part, et d'autre part entre les Nyokon et Kinding ont créé un environnement humain propice au "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki¹⁰⁶⁶.

Entre les Nyokon et Bamiléké, la politique constitue la principale pomme de discorde actuelle entre les deux communautés. La mainmise des Bamiléké à la tête de l'exécutif communal de Makénéné depuis 1996¹⁰⁶⁷ est fortement inappréciée et dénoncée par les Nyokon. D'après ces derniers, les allogènes n'auraient pas le droit de présenter des candidatures pour les élections locales¹⁰⁶⁸. Une telle affirmation est en contradiction flagrante avec les principes de la démocratie qui prône le respect du choix de la majorité par la minorité et le respect du verdict des urnes. A cause de leur infériorité numérique, et du réflexe identitaire qui conditionne le choix des représentants aux élections municipales. Avant les élections de février 2020, les Nyokon n'avaient jamais été à la tête de l'exécutif communal à Makénéné. Le verdict des urnes lors des confrontations locales fut donc paradoxalement toujours perçu comme une injustice par les Nyokon. Lors des élections municipales

¹⁰⁶³ On fait ici allusion à la création des villages indépendants dans le Nord-Ouest de la subdivision de Ndikinimeki en territoire Nyokon par le lieutenant Vacquier pour fixer les Africains étrangers à la subdivision ayant participé à la construction de la route Ndiki-Tonga-Bagangté. L.C. Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", P.22.

¹⁰⁶⁴ J. L. Dongmo, *Le dynamisme bamiléké*, P. 321.

¹⁰⁶⁵ Il s'agissait d'un ensemble des villages des étrangers ne dépendant pas des chefs locaux mais du chef de subdivision. On retrouvait : Bamoun I, Bamoun II, Bantoum I, Bantoum II et Ndé. L.C. Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", P.22.

¹⁰⁶⁶ L.C. Oubel, "Le Maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", pp.18-26.

¹⁰⁶⁷ Depuis 1996, se sont succédés à la tête de l'exécutif communal de Makénéné, Tchato Fonga Daniel (1996-2002), BloemenTchobe Justine (2002-2007), SiankamTchamo (2007-2012), (TchatoFongan Daniel) 2012-2014 (décédé en cours de mandat), Kinding David (2014-2019). En dehors de Kinding David qui est d'origine Kinding, les autres maires sont d'origine Bamiléké.

¹⁰⁶⁸ Ndoung Isack, 80ans, chef du village Nyokon I, Nyokon, entretien du 24 décembre 2019

précédentes, tenues en 2007, puis en 2013, le pourcentage de conseillers municipaux Nyokon fut toujours de moins de 21 pour cent¹⁰⁶⁹. De l'avis du chef de Nyokon I¹⁰⁷⁰, interrogé à ce sujet, le statu quo ante pourrait changer lors des élections municipales de février 2020, non seulement à cause de l'augmentation du nombre de conseillers municipaux Nyokon qui seraient désormais au nombre de huit dans la liste du RDPC. Pour cette élection, dans le camp du parti au pouvoir, chaque ethnie a déjà choisi son futur candidat parmi les conseillers municipaux dont la liste a été validée. Il s'agit d'Imbeng David pour les Nyokon, et Kinding David pour les Bamiléké et Kinding. Il est donc fort regrettable de constater que, même au sein du RDPC, qui est un parti de rassemblement, Nyokon et Bamiléké restent divisés. Un regard objectif sur cette compétition électorale, et la prise en compte des antécédents historiques, malgré l'augmentation du nombre de conseillers municipaux nyokon rendent sceptiques sur leur supposé victoire¹⁰⁷¹. Même du côté de l'opposition, représentée à Makénéné par le SDF qui est en compétition avec le RDPC pour les prochaines élections municipales de février 2020, les Nyokon sont toujours marginalisés. Dans la liste des conseillers présentés par ce parti, on ne compte que deux Nyokon, un Kinding, six ressortissants du Nord-Ouest, et seize Bamiléké.¹⁰⁷² Pour les dirigeants du SDF à Makénéné, cette marginalisation des Nyokon dans leur rang s'explique d'une part à travers leur minorité et d'autre part à travers les frustrations vécues par leurs électeurs et scrutateurs bamiléké à Nyokon pendant les échéances électorales précédentes¹⁰⁷³.

La gestion de la mairie et la répartition des projets demeure un autre point de frustration pour les Nyokon et ne facilite pas l'intégration nationale à Makénéné. Au niveau de la mairie, en 2020, sur les 34 employés que compte actuellement la mairie de Makénéné, 04 sont Nyokon, et le reste essentiellement constitué de Kinding et Bamiléké¹⁰⁷⁴. Pour les Nyokon, la plupart des projets d'investissement communaux se font en zone urbaine, leurs villages ont toujours été marginalisés parce que ce sont les allogènes qui sont toujours à la tête de l'exécutif communal. La perception discriminatoire des Nyokon, de la gestion de la mairie par les allogènes, qu'elle relève de l'imaginaire ou de la réalité affecte fortement les rapports entre les deux communautés. La marginalisation politique vécue par les Nyokon à Makénéné

¹⁰⁶⁹ David Kinding, 68 ans, maire de la commune de Makénéné, Makénéné, entretien du 23 décembre 2019.

¹⁰⁷⁰ I. Ndoung, 80 ans, chef du village Nyokon I, Nyokon I, 24 décembre 2019.

¹⁰⁷¹ Une grande partie des Nyokon est persuadée que, après la victoire du RDPC, leur candidat Imbeng David, qu'ils présentent comme la tête de liste du parti sera le prochain maire.

¹⁰⁷² P. Yetchom Mokam, 45 ans, président du SDF à Makénéné, Makénéné Est, entretien du 20 décembre 2019.

¹⁰⁷³ Il s'agit des expulsions des bureaux de vote et brimades.

¹⁰⁷⁴ I. Ndoung, 80ans, chef du village Nyokon I, conseiller municipal, Nyokon, entretien du 24 décembre 2019. Nous n'avons pas pu vérifier cette information lors de notre descente sur le terrain car le maire et les services de la mairie ont refusé de nous fournir des informations à ce sujet.

est un facteur de frustration. Cette frustration accentue les replis identitaires et fragilise l'intégration nationale ; elle rend difficile la cohabitation et même les mariages entre les membres des différentes communautés.

Chez les Bafia, le choix porté par l'administration coloniale sur le chef Matchan Anong comme chef supérieur des Bafia, Bapé, Yambetta et Lemandé fut motivé par le charisme du chef Matchan, son habileté à imposer son commandement et sa dextérité et son pragmatisme dans l'exécution des différentes tâches confiées à lui par le colonisateur. Le recrutement des travailleurs, l'entretien et la création des routes, le regroupement des populations étaient exécutés par le chef Matchan dont la manière de servir fut très appréciée par l'administration coloniale française. Ce fut aussi le cas du chef supérieur Ndengue Ndjouli des Sanaga. En 1939 par exemple, jugeant la manière de servir de Matchan et Ndengue, le chef de la région du Mbam note : « ils ont du prestige et leur valeur morale, sans être sans défaut, n'est pas moins appréciable, et rehausse encore le prestige qu'ils tiennent, Machia de sa situation de fortuné et de son autorité personnelle, Ndengue de son âge et de son grand cœur¹⁰⁷⁵ ».

3- Le rapprochement des populations vers les centres administratifs

La politique de regroupement a entraîné le déplacement des populations des zones périphériques vers les alentours et le terminus des voies de communications, entraînant ainsi le rapprochement de tous les nouveaux sites des centres administratifs. Ainsi, ces structures ont permis de multiplier les contacts entre les populations et l'administration. L'évaluation des distances approximatives entre les anciens sites et les nouveaux sites du centre-ville de l'arrondissement de Ndikinimeki démontre bien cela ; car tous les nouveaux sites de recasement ont rapproché les populations du centre de l'arrondissement par rapport aux anciennes zones de peuplement. C'est ainsi que, pendant les premiers regroupements, les Ndiki, sont partis de *yomb*, localité située à plus de 10 km de leur emplacement actuel en pleine forêt pour se retrouver à moins de 3 km du centre administratif. Les villages Etoundou quant à eux, localisées autrefois en pleine forêt, furent aussi regroupés et se retrouvent aussi presque à égale distance du centre administratif. Ndoknabaho et Ndokbou, sont aujourd'hui situés à environ 50 km du centre administratif. Le village Ndekalend à moins de 5 km, Nyokon carrefour et Kinding respectivement à près de 15 et 20 km.

¹⁰⁷⁵ D. Abwa, « "Commandement européen", "Commandement indigène..." », 1994.

Dans la subdivision de Bafia, les villages Biamo, Tsékani, Donnenkeng, Lablé, Nyamsong, ont tous été rapprochés par les regroupements du centre administratif de la subdivision de Bafia.

Dans le canton Sanaga, le regroupement des villages Koussé, Djamé, Ehondo, sur l'axe Natchigal Ntui, réduisit les distances entre les populations et le centre administratif. Ce rapprochement a donc multiplié la fréquence des contacts entre les populations et l'administration, à travers la présence de la route à proximité des villages. La proximité des villages de la route à travers les regroupements orienta une grande partie des activités des populations vers les centres administratifs des subdivisions, et explique en partie le choix porté par les administrateurs coloniaux sur les collaborateurs qui devaient incarner le commandement indigène. Nous pensons donc que, la réponse favorable, et effective, des Ndiki à travers le chef supérieur Nyengue Somo à l'injonction de l'administration fut parmi les facteurs qui ont milité pour sa désignation comme chef supérieur ; certes, en tant que fils de Somo Mambock que les allemands avaient confirmé comme chef des Ndiki en 1907, tribu qui avait autrefois à travers les conquêtes établies sa domination sur celle des environs, il était normal qu'il accède au trône de manière héréditaire. Sa collaboration et son dévouement pour l'administration coloniale française mettaient en lui tous les atouts pour être désigné comme chef de groupement des Banen de l'Inoubou. Ce fut aussi le cas de Machia et Ndengue dont le loyalisme envers l'administration coloniale française et leur mobilisation pour le recrutement des travailleurs, la collecte de l'impôt, le regroupement des populations, ont fortement contribué à leur choix et à leur maintien dans le commandement indigène par l'administration coloniale.

Après le déclenchement des guerres d'indépendance que le Cameroun a connu, les regroupements qui en suivirent ont également rapproché les administrés de l'administration. Au village Bazou par exemple, les populations ont été déplacées de l'ancien site de Bassoundjang et Moya, localités situées en pleine forêt à plusieurs dizaines de kilomètres du centre-ville pour occuper les sites actuels de Nylon quartier, source, qui se trouvent seulement à moins de 3 km du centre administratif¹⁰⁷⁶. Dans le Nkam, le regroupement d'une partie des Lognanga à Yingui, les a fortement rapprochés de Yingui centre.

¹⁰⁷⁶F. Nzinkeu, Djomwo, 'Les camps de regroupement...', p. 95.

4. l'intensification des contacts entre les populations et l'administration

Le regroupement des populations pour l'entretien des routes et pour la mise en valeur des territoires facilita et intensifia l'application de la politique d'administration directe par la France.

Dans la quasi-totalité du Sud Cameroun, du Centre et à l'Est, le système d'administration mis en place par l'administration coloniale française fut l'administration directe qui limitait la liberté de manœuvre des intermédiaires entre les populations locales et l'autorité coloniale¹⁰⁷⁷. Ainsi, il fallait progressivement se substituer au pouvoir indigène local dans le but d'établir un contact permanent et direct avec les administrés d'une part, et de jouir des ressources financières et économiques du territoire d'autre part. Pour se faire, les tournées furent donc très déterminantes pour l'effectivité de ces contacts. D'après Daniel Abwa, les tournées avaient pour principal rôle d'amener les autorités coloniales à se faire apprécier des populations locales ; par conséquent, elles favorisaient la marginalisation et le contrôle des chefs locaux¹⁰⁷⁸. Le gouverneur général Brévié, dans sa circulaire du 28 août 1932 condense très bien les bienfaits de la tournée. Il note :

Ce n'est pas dans des bureaux, et par des intermédiaires que l'on exerce son emprise sur le milieu autochtone. Ce n'est pas non plus en multipliant des postes secondaires dépourvus de moyens. C'est en se faisant voir, en se faisant entendre, en circulant inlassablement à cheval, en hamac ou même à pieds, posément sans autre souci que de suivre l'itinéraire qui conduira le "commandant" et le fera connaître partout... Alors, s'effectuera vraiment la lente interpénétration de l'élément colonisateur et de l'élément colonisé sans laquelle aucune compréhension réciproque, aucune sympathie ne pourrait s'établir ni durer. Par des causeries enjouées, le commandant de cercle aura tôt fait de gagner la confiance, non seulement de l'élite évoluée, mais encore de la masse au demeurant si facile à conquérir quand on a su l'émouvoir¹⁰⁷⁹.

Aux cours des tournées, le chef indigène n'avait qu'un rôle secondaire. Le commandant saisisait cette occasion pour imposer directement son pouvoir et son autorité sur les populations indigènes. C'est ce qui ressort de cette description que fait l'administrateur de la France d'outre-mer Gérard Prestat.

Si la tournée avait pour base le recensement des populations devant servir à l'établissement de l'assiette de l'impôt, elle servait surtout à établir un contact étroit avec les chefs et les populations, car elles s'effectuaient le plus souvent à cheval ou à pieds et l'administrateur logeait au village. Il rendait longuement la justice. Les villageois profitaient de son passage pour lui présenter leurs problèmes : litige sur la dot, divorce, vol de bétail etc. Il se documentait sur les semailles, les moissons, les réserves de semences. Il prend ainsi le pouls de la population ce qui lui permettait de résoudre les problèmes et

¹⁰⁷⁷ D. Abwa, "“Commandement européen”, “Commandement indigène...”", pp. 361-362.

¹⁰⁷⁸ D. Abwa, "“Commandement européen”, “Commandement indigène...”", p. 364.

¹⁰⁷⁹ ANY, APA, 10898/B, circulaire du 23 août 1932.

de prévenir d'éventuels incidents. Ces tournées pouvaient durer une dizaine de jours car, il s'agissait de visiter tous les villages d'un canton¹⁰⁸⁰.

La politique de regroupement, en rassemblant les populations aux alentours des voies de communication a d'abord fortement diminué les distances parcourues par les administrateurs coloniaux dans les zones enclavées pour entrer en contact avec les populations. Ainsi, l'habitat groupé facilitait la mobilisation des populations pour les tournées et optimisait la fréquence des contacts entre populations et le commandant pendant les tournées. En dehors des exigences matérielles et financières qui pouvaient être demandées aux populations pour l'accueil des tournées, il fut souvent exigé aux populations de tous les villages traversés par la tournée de sortir massivement le long des routes pour acclamer l'administrateur de passage¹⁰⁸¹. Dans le département du Mbam et Inoubou, certains octogénaires de Bafia et de Ndiki, se souviennent encore des parades et de la mobilisation des populations préparées par les chefs locaux¹⁰⁸² pour l'accueil des tournées. Dans la subdivision de Bafia, le passage du chef de région Paul Perreti (1938-1941) reste encore vivace dans certains esprits :

Lorsque l'administrateur colonial et son équipe devait traverser notre village, le chef Machia en personne venait s'assurer deux jours avant que chacun avait pris le soin de nettoyer sa parcelle de la route. Le jour du passage, il nous était interdit de vaquer à nos occupations personnelles. Pendant des heures, nous attendions le cortège et nous étions très enthousiastes de voir, monter à cheval, l'administrateur colonial et sa troupe¹⁰⁸³.

Dans la subdivision de Ndikinimeki, certains originaires du groupement Banen d'Inoubou¹⁰⁸⁴ se souviennent encore de la rudesse des corvées effectuées en guise de préparatifs de la venue de l'administrateur Maurice Labysse, chef de la subdivision de Ndikinimeki dans le village Ndokobou II, lors de sa tournée effectuée du 08 au 25 mars 1941¹⁰⁸⁵.

Dans le compte rendu de la tournée effectuée dans les cantons Sanaga du 26 novembre au 1^{er} décembre 1945, le chef de la subdivision de Bafia P. Herse dresse la liste des pôles de regroupement où les populations étaient cantonnées lors de son retour.

¹⁰⁸⁰ D. Abwa, ''Commandement européen'', ''Commandement indigène...'', p.336.

¹⁰⁸¹ M. Mbassa A Sotha, cathéchiste, entretien du 27 avril 2021.

¹⁰⁸² Il s'agissait du chef supérieur Matchan Anong chez les Bafia, du chef Malanga Somo chez les Banen de Ndiki, du chef Bahoc chez les Etoundou, Botiba chez les Yambassa, Ndjabi chez les Nyokon.

¹⁰⁸³ M. Mbassa A Sotha, cathéchiste, entretien du 27 avril 2021.

¹⁰⁸⁴ F. Lovet, Mekoum, 69 ans, 75 ans, chef de troisième degré du village Ndokbou II, planteur, Ndikinimeki, entretien des 9 et 15 août 2014.

¹⁰⁸⁵ ASNDI, Rapport de tournée effectuée par Maurice Labysse, chef de subdivision de Ndikinimeki, dans le groupement Banen de l'Inoubou du 08 au 25 mars 1941

Plusieurs groupes de populations jonchaient notre itinéraire. De Bafia à Ntui, (70 km), on dénombrait 8 zones où furent stationnées les populations. De Ntui à Nachtigal (13 km), une zone d'implantation des populations. De Ntui à la limite de Yoko (48km), les populations furent installées dans 5 secteurs¹⁰⁸⁶.

Au final, la multiplication des contacts entre l'administration coloniale et les populations, favorisée par les regroupements permit à l'administration coloniale dans certaines localités de facilement s'affranchir de certaines hiérarchies du commandement indigène jadis institué par eux. Dans la subdivision de Ndikinimeki, deux cas de figure font état de la suppression de la chefferie de groupement chez les Nyokon et les Etoundou, villages constitués à partir des regroupements par l'administration coloniale.

En ce qui concerne la suppression de la chefferie de groupement Nyokon, elle survient à la suite des tensions de succession au sein de cette chefferie. De plus, nous l'avons déjà mentionné, en 1926, on assista à la création en territoire Nyokon, des "chefferies traditionnelles autonomes" pour les étrangers. Il s'agit des villages indépendants, qui dans la réalité, échappent au contrôle du chef de groupement nyokon, mais dépendent directement du chef de subdivision.

La suppression de la chefferie de groupement des Etoundou obéit à la même logique que celle de Nyokon. Après la démission du chef Bongan Balinguine (1931-1949) atteint de maladie du sommeil, les consultations organisées en vue de la désignation du nouveau chef furent rendues difficiles par la multiplicité des candidatures et le manque de consensus. En effet, plus de 14 candidatures furent enregistrées dans ce groupement composé de 14 villages repartis en 3 grandes familles : Eling, Etoundou et Ndikoko¹⁰⁸⁷. Certains notables et responsables des mouvements associatifs furent aussi candidats¹⁰⁸⁸. Après l'étude des différents dossiers de candidature par le chef de subdivision, ce dernier émit un avis pessimiste et défavorable sur les aptitudes des différents postulants à exercer avec satisfaction le commandement indigène¹⁰⁸⁹. Dans la conclusion de sa lettre télégramme adressée au chef de la région du Mbam concernant la gestion de la chefferie Etoundou, Lazartique note que :

¹⁰⁸⁶ APMBI, APA, compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, Administrateur des colonies, chef de la subdivision de Bafia, du 20 au 23 novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1^{er} décembre 1945 dans les cantons Sanagas.

¹⁰⁸⁷ ASNDI, APA, Confidentiel 1950, lettre télégramme du chef de subdivision de Ndikinimeki au chef de Région du Mbam, Juin 1950.

¹⁰⁸⁸ Ce fut le cas du nommé Efombo Louis du village Ekondj, secrétaire adjoint de Police et président Général de l'amicale des Banen.

¹⁰⁸⁹ Dans la lettre de démission écrite par le chef Bongan, il propose son fils comme potentiel remplaçant au poste de chef de groupement ; mais ce choix ne fut pas approuvé par le chef de subdivision qui estime que sa

Je ne vois pas pour ma part aucune solution immédiate qui puisse surtout sauvegarder les intérêts des Africains du groupement et faciliter l'administration. Ici ou nous souffrons d'une crise d'élites, et si nous devons tomber dans l'erreur de la chefferie Bongan, je crois qu'il serait préférable de maintenir l'administration directe dans ces villages¹⁰⁹⁰.

Ainsi, conformément aux prescriptions du chef de subdivision, l'administration directe du canton Etoundou fut confiée à partir de juin 1950 au commandement européen, représenté dans la subdivision de Ndikiniméki par le chef de subdivision Lazartique. Il est important de signaler que, le premier chef de groupement du canton Etoundou, Bahock (1926-1930), fut destitué en 1931 pour vieillesse et incapacité. Les appréciations du chef de subdivision Lazartique sur le commandement du chef Bongan le successeur de Bahock, font état de son incapacité à asseoir son autorité dans son groupement et précisent que malgré son manque de dynamisme, "son canton marche assez bien par ce que les principaux chefs de villages sont bons et énergétiques, sans cela il ne tiendrait pas longtemps dans son commandement¹⁰⁹¹". Cependant, lorsque ces chefs de villages que l'administrateur qualifiait de "bons et énergétiques" déposèrent leur candidature pour le poste de chef de groupement, Lazartique dans ses notes mentionne que : "aucun ne paraît avoir l'autorité nécessaire pour administrer convenablement le canton". Nous pensons donc que la kyrielle des critiques portées par l'administrateur coloniale à l'égard des différents chefs de groupement Etoundou, ainsi que les appréciations dépréciatives du chef de subdivision Lazartique envers les chefs du canton Etoundou témoignent de la volonté manifeste de l'administrateur colonial de supprimer ce degré de commandement et d'administrer directement le canton Etoundou.

Il apparaît donc clairement que, dans la subdivision de Ndikiniméki, tout comme dans plusieurs localités du Cameroun, la politique de regroupement a rapproché les colonisés de l'administration coloniale. Cette proximité permit à l'administration coloniale de mettre à l'écart les intermédiaires qu'elle avait choisis et dont elle couvrait d'éloges au départ pour imposer l'administration directe. L'attitude de l'administration coloniale française envers les chefs de groupement Nyokon et Etoundou dans la subdivision de Ndikinimeki démontre que, quel que soit le mode d'administration utilisé par la France dans ses colonies, l'objectif final des colonisateurs français fut d'aboutir à l'administration directe.

mauvaise réputation combinée à son manque d'autorité sont des handicaps qui l'empêcheraient de bien exercer le commandement.

¹⁰⁹⁰ ASNDI, APA, Confidentiel 1950, lettre télégramme du chef de subdivision de Ndikinimeki au chef de Région du Mbam, Juin 1950.

¹⁰⁹¹ ASNDI, APA, Confidentiel 1949, lettre télégramme du chef de subdivision de Ndikinimeki au chef de Région du Mbam, Juin 1949.

B- L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LE PLAN STRATEGIQUE : INSTRUMENT DE MISE EN DEROUTE DE LA REBELLION.

Les regroupements furent d'un apport décisif dans la lutte contre le "maquis" au Cameroun. Tout d'abord, ils ont été utilisés comme bases secondaires pour le stationnement des forces de défense, ensuite, ils ont permis l'optimisation des techniques de combat contre la rébellion et enfin, ayant facilité l'action psychologique, ces structures ont été des lieux de protection, de surveillance des populations et avaient un caractère dissuasif.

1- Les camps de regroupement : base de stationnement des forces du maintien de l'ordre dans la lutte contre la rébellion

La stratégie désigne l'art d'organiser et de coordonner un ensemble d'opérations militaires pour parvenir à un but. Dans le jargon militaire, c'est la coordination de l'ensemble des forces d'un pays pour préparer une guerre ou organiser une défense.

Au Cameroun, en grande majorité, les camps de regroupement, comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent étaient construits dans leur majorité à proximité d'un campement des forces de défense. Ce campement devait donc servir de base de relais pour les forces de défense dans la lutte contre le "maquis". On retrouvait dans les camps de regroupement, soit les militaires, soit la garde civique, ou les éléments de l'autodéfense¹⁰⁹².

Tout d'abord, les camps de regroupement contribuèrent à la mise en déroute de la rébellion à travers le rôle dissuasif du dispositif sécuritaire installé dans les camps de regroupement. Il est important de se souvenir qu'à partir de 1946, la France opère un réaménagement stratégique de son système de défense en Afrique centrale¹⁰⁹³. De 1946 à 1959, la direction de la défense du territoire fut assurée par un double commandement : le commandement militaire exercé par le commandant militaire du Cameroun¹⁰⁹⁴ et le

¹⁰⁹² C. Enokbilé. Babagnak, "Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Ndikinimeki 1955-1971", Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, pp. 62-64.

¹⁰⁹³ Y.C. Mpouanze, "La réorganisation du système de défense du Cameroun français, 1946-1959" Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, p. 44.

¹⁰⁹⁴ Au sortir de la seconde guerre mondiale, les stratèges français associèrent le Cameroun au système de défense de l'AEF. Le décret numéro 48-2039 du 31 décembre 1948 portant création d'un commandement interarmées en Afrique centrale et le décret numéro 51-843 du 5 juillet 1951 relatif à la défense de l'Afrique centrale illustrent parfaitement cela. L'article 1^{er} du Décret numéro 48-2039 affirme que : Le Haut Commissaire de la république en Afrique Occidentale assume et coordonne, sous l'autorité du Président du Conseil et du Ministre de la France d'Outre Mer dans le cadre des décisions générales du gouvernement, la mise en œuvre de la défense des territoires de l'Afrique Occidentale, du Togo, du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française. Le décret du 5 juillet 1951 fait éclater l'Afrique Centrale en deux zones de défense : L'AOF-Togo et l'AEF-Cameroun. Ces deux sont placés sous l'autorité du Haut Commissaire. CF. Y.C. Mpouanze, "La réorganisation du système de défense du Cameroun français", p. 44

commandement civil exercé par le Haut-Commissaire de la république française au Cameroun¹⁰⁹⁵ et le premier ministre du Cameroun.

Dans la Sanaga-Maritime, après l'instauration de la ZOPAC, la stratégie utilisée consistait à regrouper les populations à proximité des campements militaires. Plusieurs cas de figures pouvaient se présenter : soit l'administration choisissait un site à proximité d'une zone d'implantation des forces de défense et on y créait un camp de regroupement, soit la zone était choisie après de multiples attaques des rebelles, en fonction de sa position défensive.

Dans la Sanaga-Maritime, les camps de regroupement furent créés dans les localités où le dispositif militaire de la ZOPAC s'était implanté. Il convient de rappeler que, dans la Sanaga-Maritime, la ZOPAC créée en décembre 1956, avec pour Q.G. à Eséka était constituée de deux quartiers, à savoir le quartier Ouest (Bacar) dont le P. C se trouvait à Pouma, et le quartier Est, (TRICAR) dont le PC se trouvait à Boumnyebel¹⁰⁹⁶. Subdivisée en sous quartier, chaque quartier était tenu par un bataillon de 3 compagnies. Tandis que le quartier Ouest installa ses compagnies à Kan, Ndoupe, et Bogso¹⁰⁹⁷, le quartier Est avait les siens à Song Boog, Bot-Makak et Makak¹⁰⁹⁸. On constate donc que les localités de Pouma, Boumnyebel, Makak, Bot-Makak, Kan, Ndoupe, Bogso, Song Boog, ou étaient installées les différents quartiers militaires et leur démembrement¹⁰⁹⁹ furent les zones de localisation d'une multitude de camps de regroupement.

Dans la région Bamiléké, le général Max Briand¹¹⁰⁰ qui prit le commandement interarmées des forces françaises au Cameroun le 20 décembre 1959¹¹⁰¹ disposait en 1960 de

¹⁰⁹⁵ Le décret 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun est encore plus explicite. Ce décret mentionne dans son article 40 que : le Haut commissaire assure la défense et la sécurité extérieure du Cameroun dans le cadre des lois et règlements en vigueur : les éléments de l'armée de terre, de mer et de l'air et les forces chargées de la sécurité frontalière relèvent de son autorité. Cf. Yves Christian Mpouanze, "La réorganisation du système de défense du Cameroun français...", p. 41

¹⁰⁹⁶ J. Y. Mintoogue, "Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime de 1948 à 1958, approche historique, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2008-2009, p. 119.

¹⁰⁹⁷ Ils furent respectivement les PC des sous quartiers Nord (BANOR), Centre (Bacent), et Sud (Basud)

¹⁰⁹⁸ J. Y. Mintoogue, "Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun...", p. 119.

¹⁰⁹⁹ Pour lutter contre la rébellion upéciste en Sanaga-Maritime, en dehors des 6 compagnies déjà stationnées au Cameroun, 5 autres compagnies militaires arrivèrent en renfort de l'AEF entre décembre 1957 et janvier 1958. Le dispositif de gendarmerie fut aussi appelé en renfort à travers l'envoi d'un demi-péleton de la garde camerounaise dans chaque brigade de gendarmerie. Au total, 1500 hommes furent mobilisés pour réprimer l'insurrection en Sanaga-Maritime. Cf. J. Y. Mintoogue, "Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun...", p. 120. D'après T. Deltombe, et als, Lamberton disposait de 7 compagnies de parachutistes en provenance de l'AEF, complétées par un Etat major de bataillon et un complément d'encadrement pour un deuxième Etat major, au total, 1500 hommes. Cf. T. Deltombe et als, *Kamerun !...*, p. 262.

¹¹⁰⁰ Né le 18 février 1905 dans la Sarthe, après avoir rejoint l'armée de Lelclerc en 1944, il réalise la campagne d'Italie et de France, Lieutenant-colonel en Indochine de 1947 à 1951, avant d'être muté au Cameroun, il fut en service en Algérie où il commande le secteur d'Aumale.

six compagnies d'infanteries, un peloton blindé et deux rames de transport, regroupés au sein du "Dispositif de Protection de l'Ouest-Cameroun (DIPPO)¹¹⁰²". Un mois après, ce dispositif fut supprimé¹¹⁰³ et remplacé par le groupement tactique Sud (GTS), commandé par le lieutenant-colonel André Laurière, et le groupement tactique nord (GTN) dirigé par le lieutenant-colonel René Gribelin¹¹⁰⁴. La tactique mise en place par le général Max Briand se résumait à la concentration d'importants effectifs militaires dans les zones d'intenses activités de la rébellion. Dans la région Bamiléké, l'armée de Gribelin fut divisée en trois groupes basés à Dschang, Bafoussam, et Bafang. Elle comptait 11 compagnies d'infanterie coloniale, treize pelotons de gendarmerie, quarante-neuf groupes commandos et de supplétifs¹¹⁰⁵ ; 3500 hommes au total dont 1500 commandos¹¹⁰⁶. Le GTN fut structuré en 3 groupes : le 1^{er} groupe (A) avec pour poste de commandement Dschang et placé sous la conduite du chef de bataillon Marray, couvrait les subdivisions de Dschang et de Mbouda. Le deuxième groupe (B), fut placé sous le commandement du chef de bataillon Argenet ; il devait sécuriser les points sensibles des subdivisions de Bafoussam et de Bangangté. Il assurait également la protection des localités environnantes, notamment : Baleng au Nord de Bafoussam, Bandjoun et Bangouau Sud, Bangwa, le col de Batié entre Bafoussam et Bafang. Le troisième groupe (C) avait son poste de commandement à Bafang dont il avait la charge de couvrir tout le département¹¹⁰⁷. Chez les Bamiléké, les camps de regroupement furent créés dans tous les départements de cette unité administrative. Dschang, Bafoussam et Bafang qui furent les postes d'implantations de grande ampleur des unités militaires du GTN furent aussi les zones d'intenses implantations des camps de regroupement. Dans les autres départements, les détachements du GTN furent implantés dans le but de protéger les populations regroupées. A titre d'exemple, dans les camps de regroupement de Bangangté, le dispositif sécuritaire était constitué de la 5^{ème} compagnie qui avait une section mobile détachée à Bazou, à Tonga un peloton mobile de gendarmerie, à Bandounga un peloton de gendarmerie¹¹⁰⁸.

Dans l'arrondissement de NdikiniMéki, on retrouvait les forces de défense dans la totalité des camps de regroupement. Dans cette unité administrative, le tout premier camp de

¹¹⁰¹ Ibid., p. 397.

¹¹⁰² Ibid., p. 401.

¹¹⁰³ Ibid., p. 404.

¹¹⁰⁴ Ibid.

¹¹⁰⁵ Il s'agit d'un mouvement populaire progouvernementale contre insurrectionnel créé pour une durée provisoire d'une année, officialisé le 10 mai 1960 sous le nom de "garde civique".

¹¹⁰⁶ R. Gribelin, "Situation dans le département Bamiléké", 10 janvier 1961, p. 10. Cité par T. Deltombe et als, T. Deltombe et als, *Kamerun !...*, p. 404.

¹¹⁰⁷ F. Nzinkeu Ndjomwo "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté...", p. 40.

¹¹⁰⁸ H. Njankou, Dantse, "Le maquis et ses effets dans le Ndé...", p. 34.

regroupement à être construit fut celui de Ndokonabaho¹¹⁰⁹, situé à près de 45 km du centre administratif de Ndikinimeki. Les militaires s'y étaient installés et avaient leur base. Leur présence dans ces lieux a précédé la construction du camp de regroupement¹¹¹⁰ ; elle remonte en réalité en 1961¹¹¹¹, quelques jours après les attaques des villages de l'Inoubou sud¹¹¹² où des assassinats avaient été commis¹¹¹³. Ici, on dénombrait près de 60 militaires, commandés par le sous-lieutenant Assimzélé, commandant de la première section de la quatrième compagnie de l'armée camerounaise installée à Ndokobassaben¹¹¹⁴. Dans ce lieu, leur caserne construite en matériaux provisoires et périssables se trouvait sur la petite colline qui surplombe le site, à près de 500m d'altitude. La section militaire installée dans le regroupement de Ndokonabaho fut un détachement du sous quartier Esseing, appartenant au quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam basé à Edéa, commandé par le capitaine pierre Semengue¹¹¹⁵. Ainsi, le camp de regroupement de Ndokonabaho fut alors une base stratégique pour les militaires dans la lutte contre la "rébellion" ; camp militaire, c'est ici que les opérations visant à déloger les rebelles qui opéraient dans la forêt limitrophe entre Ndikinimeki, la Sanaga maritime et le Nkam étaient planifiées.

Les militaires n'étaient pas les seules forces de défense qui opéraient dans les camps de regroupement. Dans le camp de regroupement de Kinding, la sécurité des populations était assurée par les éléments de la garde civique qui fut implantée en 1965¹¹¹⁶ ; ceux-ci effectuaient des navettes jusqu'au camp de regroupement de Ndokobou, où la sécurité était assurée par l'autodéfense.

¹¹⁰⁹ ASNDI, Confidentiel 1961 et 1962, lettre no 90 /L/CF/AR/ND du 20 décembre 1962, p. 1

¹¹¹⁰ J. Mapoko, 69 ans chef de troisième degré du village Ndokgnok, Ndikinimeki, entretien du 12 août 2014.

¹¹¹¹ ASNDI, Confidentiel 1961 et 1962, lettre n° 90 /L/CF/AR/ND du 20 décembre 1962, p. 1

¹¹¹² L. M. Issekese, "Tradition orale et maquis dans la Subdivision de Ndikinimeki 1955-1970" Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p. 39

¹¹¹³ Il s'agit des attaques des villages Ndokbilack II, Ndokbandalemak, et Ndokgnok de 1961 dans lesquelles le conseiller Missoup trouva la mort le chef de Ndokbilack II ainsi que plusieurs autres personnes.

¹¹¹⁴ ASNDI, Confidentiel 1961-1962, correspondance du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au préfet du Mbam, 1962.

¹¹¹⁵ ASNDI, APA, organigramme des forces de l'ordre "quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam" face à la rébellion du district ALNK Sanaga-Maritime/Nkam, 1961-1962.

¹¹¹⁶ A cause de l'intensité des attaques rebelles dans l'arrondissement de Ndikinimeki, les populations ont muré le désir de voir la création pour l'arrondissement d'une garde civique composée d'éléments locaux. Il convient de noter que la garde civique est une "formation supplétive des volontaires dont le but était de combattre la "rébellion". Elle est née au Cameroun par décret n°61/22 du 16 mars 1961 portant organisation du service de renseignement militaire. Ceux qui la formaient étaient généralement des anciens ralliés, les personnes connaissant mieux la région et volontaires. D'abord expérimenté dans l'Ouest Cameroun en 1960, elle fut introduite dans le Mbam après le passage du ministre Sadou Daoudou en 1965. Cf. C. Enokbilé, Babagnak, "la politique de regroupement dans la "subdivision de Ndikinimeki : 1924-2012" Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, pp : 70-71.

En ce qui concerne les centres de regroupement du Nkam, la situation ne fut pas différente dans l'ensemble. A Yingui, la sécurité du camp était assurée par la 1^{ère} et la 2^{ème} section de la première compagnie de Yingui, rattachée au sous quartier de Yabassi¹¹¹⁷. Par contre, dans les camps de regroupement d'Iboti, Maninga-Makombé, Longondeng, les groupes d'auto-défense constitués assuraient la protection des populations.

La méthode dissuasive consiste à montrer sa force à l'ennemi pour détourner son projet d'agression s'il en existe. L'instauration des camps de regroupement fut une mesure dissuasive dans la lutte contre le "maquis" parce que, dans les camps de regroupement, on retrouvait un important dispositif des forces de défense. C'est ainsi qu'au regroupement de Ndokobassaben, on retrouvait près de 60 militaires et 50 éléments de l'autodéfense du village. De même qu'au regroupement de Kinding, on retrouvait une quarantaine d'éléments de la garde civique commandés par une dizaine de militaires¹¹¹⁸. De plus, ces militaires et éléments de la garde civique présents dans les camps de regroupement étaient armés et bien entraînés. Cette présence effective était un message fort à l'endroit des "rebelles", car en cas d'attaque dans les environs du camp de regroupement, la riposte ne tardait pas à se faire sentir. Ce fut le cas à Ndokobou en octobre 1965 où la riposte des éléments de la garde civique après l'attaque du camp de regroupement causa la mort de quatre rebelles¹¹¹⁹. Ceci aboutit au ralentissement des attaques "rebelles" dans les zones frontalières et voisines des camps de regroupement. Aussi, l'instauration des camps de regroupement a dissuadé les populations regroupées de renouer des contacts avec les 'rebelles' car la population était régulièrement surveillée.

Comme autre méthode dissuasive, on avait aussi l'exposition des dépouilles des rebelles tués au combat. Lors des différents raids, patrouilles et embuscades, il fut souvent difficile pour les forces de maintien de l'ordre de ramener la totalité des corps des rebelles abbatus, car le transport de la dépouille n'était pas aisé ; ainsi, les têtes furent le plus souvent tranchées et transportées au village ou dans les camps de regroupement pour être exposées. Dans les camps de regroupement de Bamendjou-SP, les têtes des rebelles Fotso Penka, de Sotsing, de Soh Tagatsing, de Zoudoum Pascal et de Jea Bah Mah furent exposées¹¹²⁰.

¹¹¹⁷ ASNDI, APA, organigramme des forces de l'ordre "quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam" face à la rébellion du district ALNK Sanaga-Maritime/Nkam, 1961-1962.

¹¹¹⁸ M. Mousseni, 71 ans, ancien garde civique en poste au regroupement de Kinding et Ndokbou, Ndokohok akouté, (Ndikinimeki), entretien du 12 août 2014

¹¹¹⁹ F. Lovett, 74 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndokbou II, Ndikinimeki, entretien du 15 août 2014.

¹¹²⁰ R. Nedjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou..." p.

La présence des forces de défense dans les camps de regroupement a été évitée pour certains et fortement diminuée pour d'autres les incursions rebelles sur les sites de regroupement. Ndokonabaho, Pouma, Boumnyebel, Bot-Makak, ne connurent plus d'attaques dès la création des camps de regroupement. Cela pourrait s'expliquer par l'important dispositif militaire présent dans ces lieux. Néanmoins, dans d'autres camps de regroupements, à l'instar de Nyokon carrefour, Kinding, Ndokobou, Ntoulég, Batié carrefour, les attaques continuèrent mais de manière moins intense après la création du camp de regroupement.

L'aspect physique des camps de regroupement, à travers l'enceinte, qui fut le plus souvent construits en matériaux provisoires, et la présence des miradors, avaient donc un rôle dissuasif ; à Ntoulég, Alphonse Boog nous confirme que : "Ceinturé de barricades", le camp est délimité par une enceinte de 7 m de haut" faite d'un grand nombre de piquets mis ensemble" et "muni de miradors"¹¹²¹.

Au final, on constate que les camps de regroupement furent des hauts lieux de concentration des forces de défense. Celles-ci avaient pour rôle de protéger et surveiller les populations. Les contacts et la collaboration dans les camps de regroupement entre les militaires, les éléments de la garde civique, les groupes d'auto-défense et la nouvelle structure de l'habitat optimisèrent les techniques de lutte contre la rébellion.

2- L'optimisation des techniques de lutte contre la rébellion.

Il est important de noter que, dès les premières manifestations de la rébellion, plusieurs méthodes classiques de lutte furent utilisées par l'administration et les forces de défense. Après les troubles nés des événements de 1955, une expédition militaire française répressive fut planifiée en région Bamiléké par le haut-commissaire Roland Pré. La correspondance ci-dessous adressée au chef de région atteste de ce plan :

Au cours du passage du général Dio (...) il a été décidé que la compagnie de Bouar restera en manœuvre dans le pays bamiléké jusqu'au 15 juillet. Pendant son séjour, les officiers de cette compagnie s'efforcèrent d'établir des fiches de renseignement sur les divers points sensibles que vous devriez leur indiquer. Nous entendons par ce terme de points sensibles les divers lieux : villages, quartiers d'une agglomération, routes, ponts, carrefours où les forces de maintien de l'ordre pourraient être amenées à intervenir. La fiche devra comporter tous les renseignements permettant à ces forces de bâtir une opération d'intervention avant de se trouver sur les lieux. Elle devra en particulier indiquer les cases ou les quartiers amis ou suspects, la zone facilement accessible ou non pour l'approche d'une troupe¹¹²²

¹¹²¹ T. Deltombe et als, "Kamerun...", p.

¹¹²² J. Tatsitsa, "UPC tension sociale et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 1996, p. 56.

Comme autres méthodes classiques de lutte contre la rébellion, figurent en bonne place l'instauration des laissez-passer¹¹²³ et l'organisation des rafles¹¹²⁴. Ce fut le cas en 1961 dans l'arrondissement de Bamendjou, où les populations se souviennent encore du ‘‘caller-caller’’¹¹²⁵,

Sur le plan politique, plusieurs décisions, ordonnances et actes présidentiels furent édictés. Ainsi, en octobre 1959, les pleins pouvoirs furent accordés au premier ministre Ahmadou Ahidjo. Cette loi donnait à l'exécutif la possibilité de prendre par ordonnances toutes les mesures indispensables à la préparation de l'indépendance, après la vacance de l'assemblée nationale¹¹²⁶. ‘‘L'heure est venue de chasser sans pitié ceux qui s'obstinent à perpétrer des crimes contre leur compatriote et contre la nation elle-même’’¹¹²⁷, déclara le premier ministre. Par ailleurs, le maintien de l'ordre public fut renforcé à travers plusieurs autres mesures¹¹²⁸, à l'instar la mise en garde¹¹²⁹ et l'alerte¹¹³⁰ à partir du 21 mai 1959. Dans le Mbam et le Nkam par exemple, l'état d'alerte fut proclamé le 7 juillet 1959 et prorogé en octobre 1959¹¹³¹.

Comme autre mesure visant le maintien de l'ordre public, il y eut la promulgation de l'Etat d'urgence¹¹³², qui étendait les pouvoirs de l'administrateur local. Cet ensemble de mesures fut décrété dans le Mbam le 08 mai 1960 pour une durée de quatre mois et prorogées jusqu'en 1990. Le couvre-feu fut établi en 1959, par l'autorité préfectorale du Mbam à Bafia, à Ntui, à Ndikinimeki, à Yoko en 1959, réglementant le laisser passer et la circulation des véhicules par une série de mesures¹¹³³. La même année, l'état d'alerte fut proclamé le 7 juillet

¹¹²³ Le laissez-passer fut un document individuel qui conditionnait le voyage de toute personne. Il était numéroté et portait le nom du titulaire, celui de son village, le motif de déplacement et sa durée.

¹¹²⁴ L'organisation des rafles se passait de la manière suivante : nuitamment, les forces de défense investissaient les villages et procédaient à des contrôles méticuleux et serrés pour repérer les maquisards et leurs complices.

¹¹²⁵ Terme utilisé pour désigner les rafles

¹¹²⁶ P. Bouopda Kamé, *de la rébellion dans le Bamiléké*...p. 105.

¹¹²⁷ Jos Alima, *Les chemins de l'unité, comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, ABC, 1977, p. 24.

¹¹²⁸ J.O.C., du 27 mai n° 1305, p. 637.

¹¹²⁹ C'est une mesure déclarable par arrêté en cas de troubles perturbant l'ordre public. Cette mesure était proclamée par le ministre de l'intérieur pour une durée de huit jours. L'autorité administrative devait procéder à la garde à vue et l'éloignement de tous les individus dangereux afin d'établir un couvre feu.

¹¹³⁰ Cette mesure consistait à déclarer un couvre feu, soumettre à la circulation administrative des automobiles, ordonner la remise des armes et munitions, des postes radio, rechercher des individus dangereux, interdire des réunions publiques.

¹¹³¹ J.O.C., n° 1313 du 15 juillet 1959, arrêté n° 2148 du 7 juillet 1959 portant l'état d'alerte dans les régions du Nkam et du Mbam, p. 18.

¹¹³² C'est un ensemble de mesures qui renforcent les pouvoirs classiques du président de la république en cas de troubles menaçant une partie du territoire.

¹¹³³ J.O.C., n° 1313 du 15 juillet 1959, arrêté n° 2148 du 7 juillet 1959 portant l'état d'alerte dans les régions du Nkam, Mbam, p. 18

dans les régions du Nkam, du Mbam, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Kélé, du Ntem, et du Dja-et-lobo¹¹³⁴. Toujours dans l'optique de lutter efficacement contre la rébellion, inspiré de la politique dite des oppositions africaines''qui consistait pour les administrateurs coloniaux, à dresser régulièrement les indigènes contre les autres, l'administration et l'armée amenèrent les gens à participer de manière active à la lutte contre la rébellion à travers la création des milices d'autodéfense¹¹³⁵. Dans l'ensemble, c'est aux chefs de villages que l'on confia la tâche de constituer les ''groupes d'autodéfense''. Dans plusieurs localités où elles furent créées, on observa plusieurs bavures dans le fonctionnement des groupes d'autodéfense. Dans la Sanaga-Maritime par exemple, elles furent coupables de plusieurs crimes à l'instar des assassinats des militants de l'UPC et de simples paysans¹¹³⁶. En août 1957, Ruben Um Nyobè dénonce l'action de ses milices à la solde du pouvoir colonial. Il écrit :

Des bandes comprenant des individus enrôlés de gré ou de force dans ce qu'on a l'imprudence d'appeler ''autodéfense'' mais qui ne sont que des équipes de malfaiteurs, sillonnent les villages et les forêts, se livrant à une véritable dégradation de la personne humaine dans les villages : les biens sont pillés sous l'œil des propriétaires soumis à la torture, les femmes sont sauvagement violées en présence de leurs parents et époux. D'autres scènes n'osent pas être citées ici, mais on a osé les commettre au nom du ''gouvernement'' de la loi cadre et sous la protection des armes françaises¹¹³⁷,

Cet arsenal de mesures qui se traduisent par la modification de la législation, matérialise le 4^{ème} principe édicté pour mener à bien une guerre contre-révolutionnaire par Hogard, qui mentionne que :

Il ne suffit pas à un gouvernement fort et stable de disposer des instruments de lutte politique et militaire dont il a besoin ; il faut encore être libre de s'en servir, afin que les forces nationales ne soient pas handicapées par un formalisme qui sert à l'adversaire. Ainsi, le gouvernement se doit d'adopter une législation d'exception, car les lois en vigueur sont adaptées au temps de paix. En temps de guerre, elles sont périmées et il faut les modifier¹¹³⁸.

Toutes ces mesures au succès mitigé n'ont pas pu mettre fin à la guerre ; d'où la nécessité de la création des camps de regroupement. Plusieurs éléments favorisèrent l'optimisation de la lutte contre la rébellion à travers les camps de regroupement.

¹¹³⁴ J.O.C., arrêté du 7 juillet 1959 proclamant l'état d'alerte dans les régions du Nkam, du Mbam, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Kélé, du Ntem, et du Dja-et-lobo.

¹¹³⁵ J. Y. Mintoogue, ''Savoirs endogènes et résistance nationaliste'', p. 126

¹¹³⁶ Dans la Sanaga-Maritime, parmi les milices d'autodéfense qui terrorisaient les populations avec le soutien de l'Etat, on peut citer : les bandes armées dirigées par Jacques Bitjoka, chef du village Badjop non loin d'Eséka, dont l'escadron criminel jetait les corps sans vie de nombreuses de ses victimes dans la rivière Nwanda. Ce fut aussi le cas de Pierre Dimala, fondateur de l'ESOCAM en 1949, reconvertit en chef de milice, il devient un véritable seigneur de la guerre opérant à partir localités de Bot-Makak jusqu'à Ndom, où son groupe fut réputé pour ses méthodes de torture. Son supplice préféré consistait à enchaîner ses victimes et à les précipiter ensuite dans les rapides de la Sanaga, du haut du pont qui enjambe ce fleuve. Cf. J. Y. Mintoogue, ''Savoirs endogènes et résistance nationaliste...'', pp. 127-128.

¹¹³⁷ R. Um Nyobè, *Le problème national Kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 351.

¹¹³⁸ Méridec Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, Paris, Cahier du RETEX, Juin 2003, pp. 144-145.

Tout d'abord, à travers les camps de regroupement, le mode d'habitat regroupé a accru l'efficacité des différents acteurs étatiques participant à la guerre d'indépendance du Cameroun. Dès les premières attaques des nationalistes, bien avant la réaction de l'administration et le regroupement des populations, dans certaines localités, de manière spontanée, les populations par instinct de survie se mobilisèrent pour assurer la sécurité dans le village. Ce fut le cas dans la subdivision de Ndikinimeki et plus particulièrement dans les villages Ndokobou 2 et Ndokognok où dès les premières attaques des rebelles à partir de 1961 les populations s'organisèrent pour se défendre par leurs propres moyens¹¹³⁹ ; au demeurant, l'habitat dispersé constitua un véritable obstacle à l'efficacité et au succès des actions menées par les groupes d'autodéfense dans la lutte contre le "maquis". Le mode d'habitat dispersé, avec des habitations situées à plusieurs centaines de mètres les unes des autres,¹¹⁴⁰ rendait difficile la mobilisation rapide des populations pour se défendre en cas d'attaques. A cette époque, lorsqu'un village de l'Inoubou sud était attaqué, nous relatent nos informateurs, il fallait alerter les voisins situés à des centaines de mètres et les villages voisins situés à plusieurs kilomètres par le son des tams-tams ou par des cris qui devaient être relayés au fur et à mesure que le son était écouté par les populations¹¹⁴¹. Un dispositif d'alerte similaire fut aussi mis en place par les groupes d'auto-défense à Bamoungoum¹¹⁴². Dans l'ensemble des hauts plateaux de l'Ouest, Dominique Malaquais constate que : "trop éparpillée pour être surveillée, la population des hauts plateaux échappait à tout contrôle rigoureux"¹¹⁴³. Dans les groupements Bazou, Bassamba, et Bangoua par exemple, il était difficile de procéder à des contrôles efficaces des populations du fait de la dispersion des habitations et le relief accidenté¹¹⁴⁴.

Ensuite, le site à protéger était parfois trop vaste et par conséquent, difficile à défendre. Dans les villages de l'Inoubou sud dans l'arrondissement de ndikinimeki, l'habitat dispersé et l'étendue des villages les rendait difficile à défendre par les éléments de l'autodéfense¹¹⁴⁵. C'est ce qui amena le sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki, M.

¹¹³⁹ Mekoum, 75 ans, ancien élément de l'auto-défense de Ndokognok, Ndikinimeki, entretien du 09 août 2014.

¹¹⁴⁰ Iyebi Mandjeck pense que la distance entre les maisons ne dépassait pas 700 m les unes des autres, ce qui lui permet de conclure que l'habitat était dispersé à l'intérieur du *hitik*. O. Iyebi Mandjek, " L'évolution du système agraire...", p. 41.

¹¹⁴¹ Mekoum, 75 ans, ancien élément d'autodéfense, Ndikinimeki, entretien du 9 août 2014

¹¹⁴² F. Kuikoua, *Le maquis à Bamoungoum et l'assassinat des dignes fils Mougoum*, Yaoundé, La camerounaise du livre, 2017, p. 196.

¹¹⁴³ D. Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala, 2002, p. 334.

¹¹⁴⁴ F. Nzinkeu, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté...", de 1957 à 1971, p. 89.

¹¹⁴⁵ Il s'agit des forces supplétives constituées par les populations résidentes de chaque village pour prêter sur le terrain une main forte aux forces de l'ordre régulières dont le nombre ne pouvait pas assurer de manière efficace la sécurité dans tout le village.

Joseph Ngondiep à affirmer que : “ le non regroupement des populations des secteurs armés bien que menacés ne donne pas lieu à une riposte éventuelle de la part des autodéfenses en cas d’attaques rebelles”¹¹⁴⁶. A Bamoungoum, après les premières attaques des rebelles, une multitude de groupes d’auto-défenses furent créés¹¹⁴⁷ ; néanmoins, la dispersion de l’habitat ne facilitait pas le bon déploiement des groupes d’auto-défense. Ainsi, il était difficile au groupe d’auto-défense d’assurer les gardes nocturnes du village pendant la nuit¹¹⁴⁸.

De plus, l’effectif dérisoire des groupes d’autodéfense ne rendait pas facile la défense des populations contre les attaques des “rebelles” ; car certaines populations refusaient d’en faire partie par peur de représailles.

Qui plus est, l’armement¹¹⁴⁹ utilisé ne permettait pas toujours l’efficacité des actions menées par ces derniers. A Bamoungoum comme partout ailleurs, l’armement rudimentaire des autodéfenses comprenait des gourdins, des lances, des fourches à frondes, des sifflets, des chiens sentinelles, briquets à feu, machettes limées à deux sens, fusil de chasse calibre 12 de fabrication locale¹¹⁵⁰, etc.

La politique de regroupement à travers l’instauration des camps de regroupement est donc perçue comme un palliatif aux problèmes de fonctionnement des groupes d’autodéfense. Avec le regroupement des populations, l’habitat groupé facilite la mobilisation rapide. En cas d’attaques, le problème de distance entre les habitations et entre les différents villages ne se pose plus ; dès lors, on assiste à un engagement massif des populations dans les différents groupes d’autodéfense ; car la peur des représailles est désormais remplacée par la confiance instaurée par la présence des forces de défense qui encadrent l’autodéfense, rassurent et assurent la protection des populations. De plus, à partir de 1958, l’administration coloniale imposa la constitution des milices d’autodéfense par les populations de tous les villages affectés par la rébellion¹¹⁵¹. “Tout hameau dont la population attaquée ne se défendrait pas s’expose à des sanctions pouvant aller jusqu’à la déportation” affirme la haut-commissaire Pierre Messmer. C’est ce qui ressort de la correspondance du préfet du département du Mbam quand il affirme que : “ Les éléments des autodéfenses doivent être sélectionnés par l’autorité

¹¹⁴⁶ ASNDI, Confidentiel 1965-1966, Procès verbal de la réunion du comité de coordination et d’organisation.

¹¹⁴⁷ F. Kuikoua, *Le maquis à Bamoungoum...*, p. 197.

¹¹⁴⁸ Ibid., p. 196.

¹¹⁵⁰ Ibid.

¹¹⁵¹ T. Deltombe et Als, *Kamerun...*, p. 270.

administrative compte tenu de la moralité de chaque individu, puis, éduqués militairement par l'autorité militaire"¹¹⁵².

Dans les camps de regroupement, la symbiose réalisée entre les militaires, les éléments de la garde civique et les groupes d'autodéfense apporta une plus-value dans l'efficacité de la lutte contre la rébellion. L' autodéfense, constituée de jeunes volontaires, valides et de bonne moralité de la localité, joua un rôle très déterminant dans la lutte contre le "maquis".

Tout d'abord, ayant une parfaite connaissance de la localité, ils ont servi d'informateurs et de guides aux forces de défense installées dans les camps de regroupement. C'est pour cette raison que l'un de nos informateurs affirme : "Toutes les patrouilles et opérations militaires organisées par nous dans l'arrondissement de Ndikinimeki nécessitaient la présence des autodéfenses ; car, ils maîtrisaient parfaitement le terrain"¹¹⁵³. Ainsi donc, dans tous les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, les groupes d'autodéfense étaient présents¹¹⁵⁴.

Ensuite, dans les camps de regroupement, l'autodéfense participait à la protection du regroupement en effectuant des tours de garde pendant la nuit, ils assuraient la protection des populations pendant la pratique de toute activité à l'intérieur comme à l'extérieur du site de recasement. De l'avis de nos informateurs¹¹⁵⁵ qui ont fait partie de la garde civique du Mbam avec qui ils ont partagé des émotions pendant les patrouilles et autres opérations dans les forêts de l'arrondissement dans l'optique de déloger les "maquis", ils étaient très aguerris et ne reculaient pas devant le danger et les épreuves, invincibles pendant les épreuves de corps à corps face aux rebelles. Tous nos informateurs sont unanimes sur l'idée selon laquelle, le succès des opérations militaires pendant la période du "maquis" était dû à leur efficacité¹¹⁵⁶.

Qui plus est, les regroupements facilitèrent aussi le recrutement des membres de l'autodéfense à travers l'accueil des ralliés dans les camps de regroupement. Ces derniers, anciens maquisards reconvertis dans l'autodéfense, étaient d'une importance capitale dans l'organisation des patrouilles car, ils maîtrisaient la localité et les zones d'implantations des maquis. Dans le camp de regroupement de Bamendjou S.P, les rebelles Jean Pierre Netgné, Defo Tchinda, et Fowé Soh Tah furent reconvertis en membres de l'autodéfense.

¹¹⁵² ASNDI, confidentiel 1966, correspondance adressée par le préfet du département du Mbam au Sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki.

¹¹⁵³ Njoumek, 72 ans, ancien militaire, Ndoknabaho, entretien du 20 août 2014.

¹¹⁵⁴ L. M. Issekese, " Tradition orale et Maquis...", p.37.

¹¹⁵⁵ M. Oumoulaok, 63 ans, ancien garde civique et ancien militaire, Ndokhok, entretien du 6 août 2014.

¹¹⁵⁶ C. Enokbilé Babagnak, "Les camps de regroupement...", p. 72

L'exploitation des informations recueillies par ce dernier et son implication dans la localisation des différentes cachettes des rebelles permirent l'assassinat du chef rebelle Soh Tagatsing¹¹⁵⁷. C'est dans ce sens que l'officier français Jean le Guillou note que :

Une fois terminée la "phase préparatoire d'organisation politique", c'est-à-dire les regroupements, la traque se fait de façon méthodique. C'est en fonction des informations ou même des indices obtenus que sont lancés dans un deuxième temps, soit des actions de fouille systématique des zones étendues, soit, mieux, des raids à objectifs bien précis, guidés par un "pisteur" sûr¹¹⁵⁸.

Les camps de regroupement constituaient ainsi un îlot de sécurité en situation d'insécurité générale. De l'avis de Jean Keutch, préfet du département de la Menoua, les camps de regroupement permirent de mettre les populations à l'abri du rançonnement et des enlèvements¹¹⁵⁹. Cette protection était assurée par les éléments de l'autodéfense, la garde civique et les militaires. Plusieurs chefs s'illustrèrent dans la protection des populations dans les camps de regroupement. C'est après ces multiples attaques que les éléments de la garde civique du camp de regroupement de Kinding furent dépêchés pour aller s'installer au camp de regroupement de Ndokobou 2¹¹⁶⁰.

Aussi, semble-t-il que, certains éléments des autodéfenses avaient des pouvoirs surnaturels qui ont à plusieurs reprises, auraient changé le cours des batailles contre les rebelles¹¹⁶¹. Plusieurs faits, qui montrent la véracité de cette information, relatée par les éléments de l'autodéfense, fut confirmée par certains éléments de la garde civique du Mbam, qui affirment avoir eu la vie sauve au cours de plusieurs embuscades rebelles pendant leurs patrouilles à cause des pouvoirs surnaturelles de leur camarade de l'autodéfense, qui leur permettaient de se téléporter d'un lieu pour un autre¹¹⁶².

L'un des objectifs principaux de la création des camps de regroupement fut l'isolement des rebelles.¹¹⁶³ Dans l'arrondissement de Ndikinimeki, certaines populations étaient suspectées d'être de connivence avec les rebelles¹¹⁶⁴ : il s'agit particulièrement des populations Bamiléké résidant dans la zone de Makénéné et des Kinding. Une lettre confidentielle du directeur de la sûreté nationale au ministre délégué à la présidence chargé de l'administration territoriale et de la fonction publique fédérale affirmait que :

¹¹⁵⁷ R. Nedjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou..." p. 53.

¹¹⁵⁸ J. le Guillou, "une pacification réussie", pp. 18 et 24.

¹¹⁵⁹ Ibid., p. 56.

¹¹⁶⁰ Mekoum, planteur, ancien chef de l'autodéfense, 75 ans, Ndikinimeki, entretien du 09 août 2014.

¹¹⁶¹ Mekoum, planteur, ancien chef de l'autodéfense, 75 ans, Ndikinimeki, entretien du 09 août 2014.

¹¹⁶² M. Oumoulaok, 63 ans, ancien garde civique et ancien militaire, Ndokohok, le 6 août 2014.

¹¹⁶³ J.L. Dongmo, *Le dynamisme bamiléké...*, p. 153.

¹¹⁶⁴ ASNDI, Rapport politique mensuel du mois de décembre 1964.

Les populations par peur deviennent souvent des complices involontaires de la rébellion ; cette situation s'observe généralement dans les secteurs d'accès difficile aux FMO où les populations vivent isolées. La situation géographique et la complicité se combinent souvent d'ailleurs en faveur de la subversion. Les terroristes n'abandonnent jamais comme il est dit ci-dessus certaines zones d'accès difficile. Dans les mêmes zones, ils sont assurés de l'appui volontaire ou involontaire des populations.¹¹⁶⁵

Dans la région Bamiléké, l'administration coloniale soupçonnait la quasi-totalité des populations d'être mêlée des près ou de loin à la rébellion ; c'est ce que laisse apparaître le procès verbal de la réunion du comité de conduite et d'organisation de la région administrative de l'Ouest du 13 août 1963 où il est mentionné que :

En définitive, le commandant pense que si nous arrivions à contrôler les populations d'une façon efficace et permanente, les rebelles seraient isolés et rapidement vaincus. Car, ils ne peuvent agir que s'ils ont des agents de renseignements dans les regroupements et parmi les populations. C'est pourquoi le commandant est convaincu que les populations soutiennent la rébellion, parce qu'il y a parmi elles des agents de renseignements¹¹⁶⁶.

Dans le pays Bassa, région naturelle de Ruben Um Nyobè et zone dans laquelle était localisé son maquis, l'administration coloniale ne faisait pas trop de distinction entre Upéciste, Bassa et maquisards. C'est donc pour rompre ce contact permanent et ce soutien à la rébellion que les populations furent regroupées dans les camps. De l'avis de Richard Temfack, commissaire inspecteur de la garde civique de la Menoua, les regroupements ont permis d'extraire les populations dans l'arrière-pays de leur habitat dispersé afin de mieux localiser les rebelles ; d'après lui, ils demeurent l'arme la plus efficace dans la lutte contre la rébellion¹¹⁶⁷. Pierre Semengue, commandant du secteur militaire de l'Ouest, partage cet avis lorsqu'il affirme en août 1963 que : "Si nous parvenons à contrôler les populations d'une façon efficace et permanente, les rebelles seraient isolés et rapidement vaincus car ils ne peuvent agir que s'ils ont des agents [...] parmi les populations."¹¹⁶⁸ D'après les officiers militaires français engagés dans la pacification du Cameroun :

L'intérêt du regroupement des populations dans les zones circonscrites consiste à constituer, ailleurs, des zones interdites. Toute présence humaine étant prohibée dans ces zones, les personnes qui y sont rencontrées deviennent automatiquement des "hors-la-loi" et sont impitoyablement prises pour cible¹¹⁶⁹.

Les populations étaient ainsi regroupées dans certaines zones, au terminus des voies de communication pour pouvoir isoler les "rebelles" dans la forêt afin qu'ils ne bénéficient plus

¹¹⁶⁵ ASNDI, Confidentiel arrivée 1965, correspondance du directeur de la sûreté nationale au ministre délégué à la présidence chargé de l'administration territoriale et de la fonction publique fédérale.

¹¹⁶⁶ APO 1AA 157, procès verbal de la réunion du comité de coordination et d'organisation de la région administrative de l'Ouest du 13 août 1963.

¹¹⁶⁷ R. Neudjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée : 1955-1970, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, p. 52.

¹¹⁶⁸ Ibid.

¹¹⁶⁹ SHAT, 6H245, "Bulletin derenseignementhebdomadaire", 21 mai 1958, cité par T. deltombe et als, *Kamerun...*, p. 278.

de l'appui des populations. Dans l'arrondissement de Ndikinimeki, ce fut le cas des populations de l'Inoubou Sud, qui vivaient dans les villages de l'arrondissement limitrophes avec la Sanaga maritime et le district de Yingui à savoir Ndokobassiami, Ndokognok ; Ndokobilack II, Ndokon, Etong, etc.... A cause de l'intensification des troubles dans ces villages, les populations furent délogées de leur village pour la zone de regroupement située à Ndokonabaho.

En outre, les regroupements ont contribué à la multiplication et au succès des raids et embuscades. Ces attaques surprises étaient organisées dans l'optique de surprendre les "rebelles" dans leur habitat afin de les mettre hors d'état de nuire. Les embuscades étaient planifiées par les militaires et gendarmes, mais leur succès reposait en grande partie sur les activités des éléments de la garde civique et de l'autodéfense dans les regroupements ; car, ils étaient en amont et en aval de ces opérations. En amont, parce que c'est eux qui infiltraient les populations, recrutaient les guides, collectaient les informations. En aval parce que, connaissant parfaitement les forêts de l'arrondissement, c'est eux qui jouaient les éclaireurs et participaient aux affrontements en première ligne¹¹⁷⁰. Dans l'ensemble, la technique des embuscades combinées au regroupement des populations ont eu des résultats satisfaisants dans la lutte contre la rébellion. C'est ce qui ressort des bulletins de renseignement des officiers français engagés dans la guerre du Cameroun qui mentionne que : "En les mettant en cage, les regroupements permettent d'apprivoiser" les populations et de "faire la chasse" aux maquisards¹¹⁷¹."

Plusieurs chefs rebelles ont été mis hors d'état de nuire grâce aux informations obtenues dans les regroupements. Ainsi, en septembre 1965, le chef des troupes régulières du district numéro huit, Ndjoukou François-Xavier, dit "vaillant de guerre", est arrêté à Kinding¹¹⁷² ; on a aussi l'arrestation par le sous-lieutenant Assimzé commandant de la section de l'armée camerounaise en opération au regroupement de Ndoknabaho de la nommée Ongbisses Madeleine appréhendée au cours d'une opération dans l'arrondissement de Ngambé. Les informations, recueillies auprès d'elle après son interrogatoire permirent de localiser le "maquis" du chef rebelle Ndjoukou François-Xavier. Dans l'actuel arrondissement de Bamendjou, les embuscades lancées à travers les camps de regroupement par les militaires et les éléments de la garde civique ont permis la capture des chefs rebelles

¹¹⁷⁰ T. Tick, 73 ans, chef de l'autodéfense de Ndokbassaben, Ndikinimeki, entretien du 16 août 2014.

¹¹⁷¹ SHAT, 6H245, "Bulletin de renseignement hebdomadaire", 21 mai 1958.

¹¹⁷² L. C. Oubel, "Le Maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", p. 72.

les plus actifs. C'est dans ce contexte que, le 25 avril 1960, le guide Fowé Tah permit aux forces de sécurité d'abattre Soh Tagatsing dans une embuscade tendue à la frontière Bamendjou-Bansoa¹¹⁷³. De même, les gendarmes et autodéfense du camp de regroupement de Bahouan furent à l'origine de la capture à Bahouan en 1961 de Momo Paul¹¹⁷⁴. Quant à Martin Singap, il fut localisé et éliminé physiquement grâce à une embuscade tendue par les éléments de la garde civique et du camp de regroupement de Batié-carrefour¹¹⁷⁵.

Qui plus est, les regroupements ont facilité les opérations militaires locales de lutte contre la rébellion. Il s'agit du quadrillage, du bouclage, du ratissage et la réussite des opérations de type tourbillon. En ce qui concerne les opérations de type tourbillon, Il s'agit d'un mode opératoire qui consiste en une nomadisation en permanence des unités en densité suffisante et chacune dans sa zone, à travers des patrouilles, des reconnaissances, des embuscades, des fouilles¹¹⁷⁶, etc. Ce type d'opération est plus favorable dans les zones à proximité des camps de regroupement car, pour être efficace, elles doivent être conduites dans la longue durée ; ainsi, les insurgés seraient considérablement gênés par une activité incessante de nomadisation. La présence des forces de défense dans les camps de regroupement permet donc d'intensifier la fréquence des nomadisations, l'exploitation des populations regroupées et des ralliés.

3) La Réorganisation et l'équipement de la milice traditionnelle

La création des camps de regroupement a permis de mieux organiser les différentes milices traditionnelles qui s'occupaient de la protection des populations.

Il convient de noter que, avant l'intervention des forces de défense dans la lutte contre le "maquis", les populations, avaient mis en place des mécanismes traditionnels de défense pour se protéger contre les incessantes attaques des "rebelles". C'est ainsi que naquirent les tous premiers groupes d'autodéfenses¹¹⁷⁷ ; mais, ceux-ci n'étaient pas bien organisés, ni disciplinés. Leurs moyens étaient restreints et leurs actions se limitaient à la riposte en cas d'attaques rebelles.

Le regroupement des populations a donc facilité la création et l'efficacité des groupes d'autodéfense. Instrument très essentiel et indispensable dans la lutte contre le "maquis", ils

¹¹⁷³ La presse du Cameroun n° 3008 du samedi 30 avril et lundi 2 mai 1960.

¹¹⁷⁴ Ph. Gaillard, *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, T1, 1989, p.24.

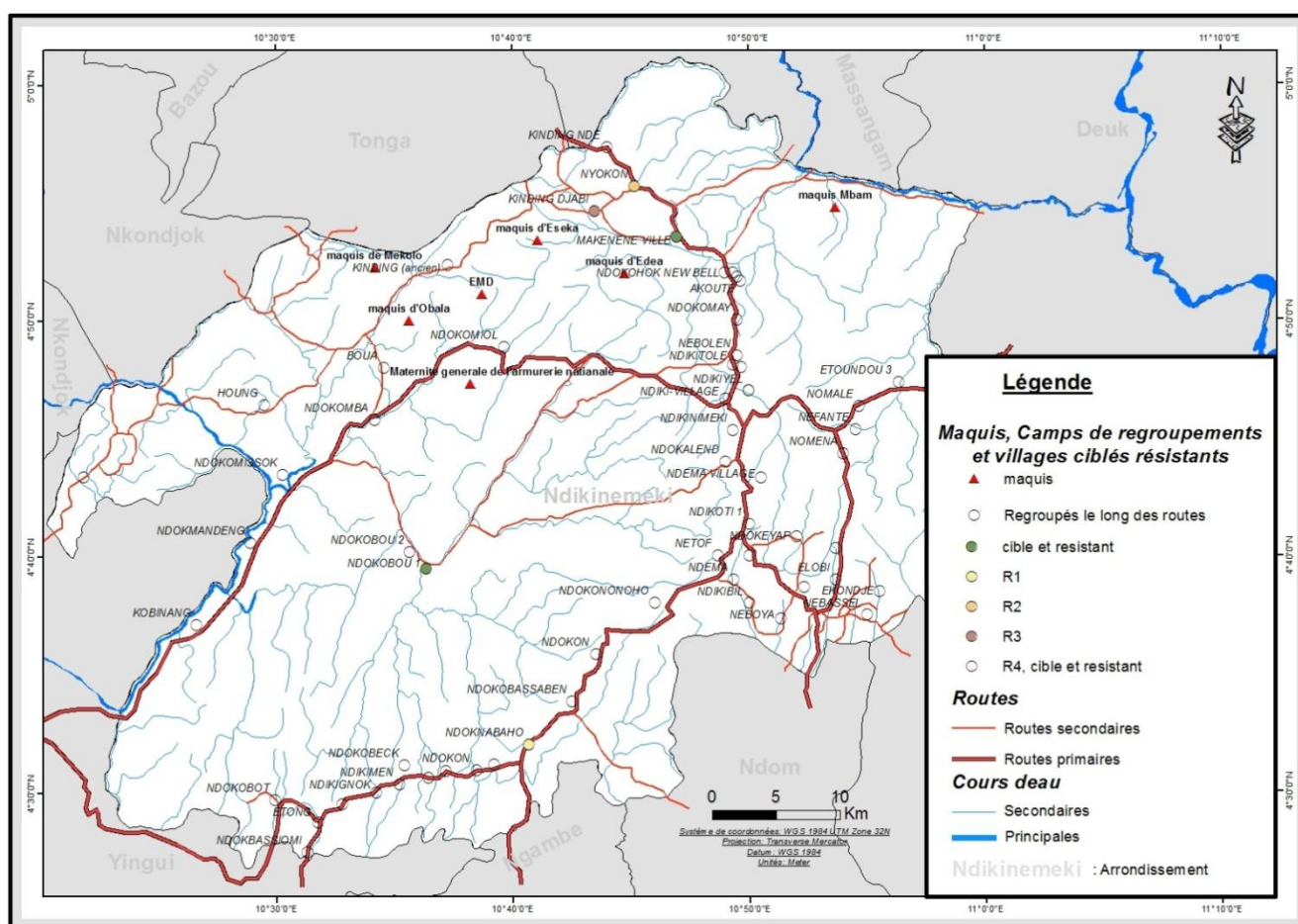
¹¹⁷⁵ R. Neudou, Sadeu, " Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou..", p. 54.

¹¹⁷⁶ S.S. Ndutumu, *Théorie africaine de la contre-insurrection*, p. 153.

¹¹⁷⁷ Mekoum, 75 ans, ancien élément de l'autodéfense de Ndikinimeki, Ndikiimeki, entretien du 09 août 2014.

furent implantés dans les zones névralgiques des localités en conflit et principalement dans les regroupements. Quand on observe la localisation et la répartition des groupes d'autodéfense dans les localités affectées par les guerres d'indépendance du Cameroun, on se rend compte que les groupes d'autodéfenses ont été créés ou réorganisés dans toutes les zones où les regroupements des populations furent instaurés. C'est ce que relève la carte de localisation des maquis et des groupes d'auto-défense de l'arrondissement de Ndikinimeki.

Carte n° 2 : Localisations des groupes d'autodéfense et des camps de regroupement dans l'arrondissement de Ndikinimeki.



Source : ANY 3AC 3270 Subdivision Ndikinimeki 1952-1955 & 1958-1959 adaptée AKAMBA Hervé, étudiant en Master II Géographie

Dès la création des camps de regroupement, l'officier supérieur, commandant du camp devait organiser la milice traditionnelle pour la défense du regroupement. C'est ce que confirme la correspondance du préfet du département du Mbam au sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki : "Les éléments de l'autodéfense doivent être sélectionnés par l'autorité administrative compte tenu de la moralité de chaque individu, puis, éduqués

militairement par l'autorité militaire¹¹⁷⁸. Dès lors, il fut plus facile de faire l'inventaire des membres de l'autodéfense dans le regroupement, car tous devaient être désormais identifiés, et leur sélection obéissait à certains critères. Ce sont les militaires qui choisissaient d'après des critères physiques et après consultation des chefs des villages les personnes qui devaient faire partie de l'autodéfense dans les regroupements.¹¹⁷⁹ Il fallait être jeune, valide, fort et de bonne moralité. De plus, ce sont les militaires qui planifiaient la prise de garde par les sentinelles de l'autodéfense pendant la nuit dans les différents endroits stratégiques du village, et réglementaient les déplacements de l'autodéfense hors du village.

D'après les informations recueillies sur le terrain, les membres des autodéfenses de l'arrondissement de Ndikinimeki n'étaient pas rémunérés, ni nourris¹¹⁸⁰. Toutefois, un crédit de 678000 frs CFA fut demandé par le sous préfet de l'arrondissement au ministre de forces armées pour la nutrition des groupes d'autodéfense de Ndokonabaho et de Nyokon carrefour pendant 3 mois¹¹⁸¹. Que ces crédits aient été octroyés ou non, ce qui est important de retenir ici c'est la volonté des autorités de l'arrondissement d'améliorer les conditions de vie des membres des autodéfenses dans les camps de regroupements.

En ce qui concerne l'équipement, ce "corps de défense traditionnel" n'était pas habillé, mais dans les camps de regroupement", ils bénéficiaient le plus souvent des vieilles tenues militaires ou celles des gardes civiques avec qui, ils entretenaient des relations très étroites¹¹⁸².

Pour ce qui est des armes utilisées par l'autodéfense des camps de regroupement, elles leur étaient soit attribuées par l'autorité administrative¹¹⁸³, ou encore octroyées par l'administration à travers la demande du commandant du camp de regroupement.¹¹⁸⁴ Ceux qui possédaient des fusils traditionnels de chasse s'en servaient, ou encore des machettes, flèches et autres armes blanches. Les munitions leur étaient aussi attribuées, l'utilisation de ces munitions était contrôlée par le commandant du "camp de regroupement". C'est ce qui ressort de la lettre confidentielle relative à la passation de commandement au regroupement de

¹¹⁷⁸ ASNDI, Confidentiel 1966, lettre n° 0018/L/VP/INT/DC du 24 août 1966.

¹¹⁷⁹ M. Mousseni, 71 ans, ancien garde civique, Ndokohok akouté, entretien du 18 août 2014.

¹¹⁸⁰ Bedoum, 86 ans, ancien élément de l'autodéfense du regroupement de Ndokbassaben, Ndoknabaho, entretien du 10 août 2014.

¹¹⁸¹ ASNDI, confidentiel 1962, lettre du Sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki, à monsieur le Ministre délégué à la présidence chargé de l'administration territoriale, des finances et du plan, 05 mars 1962.

¹¹⁸² M. Mousseni, 71 ans, ancien garde civique, Ndokohok akouté, entretien du 18 août 2014.

¹¹⁸³ Idem. Il s'agit ici des armes enlevées aux rebelles tués lors des opérations de patrouille

¹¹⁸⁴ Idem. Ce fut le cas au regroupement de Ndoknabaho où le sous-lieutenant Assimzélé, commandant de ce regroupement passa une commande de 10 fusils pour l'équipement de l'autodéfense.

Ndokbassaben entre le sous-lieutenant Assimizelé Pierre et Tick Thimothée, chef de l'autodéfense de Ndokobassaben.¹¹⁸⁵

4) Les camps de regroupement : lieu favorable à l'expérimentation de l'action psychologique dans la lutte contre la rébellion.

Les observations menées par les stratèges militaires français sur le théâtre des opérations militaires en Indochine et en Algérie les amenèrent à prendre en compte le fondement moral dans la pratique de la guerre ; ils réalisèrent que, la supériorité numérique et technique ne suffisent pas toujours pour obtenir la victoire dans les guerres modernes¹¹⁸⁶. Cette nouvelle approche débouche sur la notion de ''Guerre psychologique'h'. D'après les théoriciens de la guerre révolutionnaire, à l'instar de Lamberton, la guerre dans sa version moderne ne se livre plus sur les champs de bataille mais dans le cerveau des adversaires : dans leur ''champ psychique¹¹⁸⁷'' . Pour les théoriciens français de la guerre révolutionnaire, l'action psychologique est une action ayant pour but l'emploi concerté des moyens appropriés fournis par les techniques modernes en vue de fortifier le moral et la volonté des forces combattantes d'une nation ; d'obtenir leur adhésion puis leur engagement dans une guerre ou un combat déterminé¹¹⁸⁸. La guerre psychologique quant à elle, est la mise en œuvre concentrée de mesures et de moyens variés, destinés à influencer l'opinion, les sentiments, l'attitude et le comportement d'éléments adverses (autorités, armées, population), de manière à la modifier dans un sens favorable à la réalisation des objectifs de la guerre¹¹⁸⁹. Au Cameroun, après l'échec des méthodes classiques de lutte contre la rébellion, les populations étaient devenues des cibles à conquérir par l'administration. Pour cela, parallèlement et avant la répression militaire, une action psychologique de grande envergure fut déployée auprès des populations. Les camps de regroupement à travers leur forte concentration des populations

¹¹⁸⁵ . ASNDI, confidentiel départ 1962, lettre n° 6I/L/CF/AB/ND, du 20 juillet 1962.

¹¹⁸⁶ J. Kingue Mbang, ''L'Algérie et le Cameroun dans les deux guerres de libération nationale de 1954 à 1971, circulation des hommes, des idées et soutiens logistiques'', thèse de Doctorat PhD en Histoire, UYI, 2014, p.250.

¹¹⁸⁷ J. Lamberton, ''Cours de facteur humain : la guerre psychologique'', devant la 16^{ème} promotion de l'école supérieure de guerre (ESG), 1955. Cité par Deltombé et als, ''Kamerun !...'', p. 271.

¹¹⁸⁸ Dans le but de mieux comprendre cette affirmation, un certain nombre d'expressions méritent d'être explicitées. De l'emploi concerté des moyens appropriés fournis par les techniques modernes. (Il s'agit des moyens d'informations et ressources de la psychologie collective) : de fortifier le moral et la volonté des forces combattantes (Les forces combattantes désignent l'ensemble formé par les forces e l'ordre et les force supplétives et la population qui combattent ensemble les mouvements nationalistes) ; en vue d'obtenir l'engagement, puis l'adhésion des combattants (ceci se justifie par le fait que , le but final de l'action psychologique est d'obtenir l'engagement de toutes les forces combattantes dans une bataille bien précise. Elle est destinée aux amis et se propose de fortifier le moral de ceux-ci. La ''guerre psychologique'' quant à elle s'adresse à un milieu ennemi et cherche plutôt à détruire leur moral, bien que toutes les deux se proposent d'agir sur le psychisme des individus ou groupes sociaux. Cf. J. Kingue Mbang, L'Algérie et le Cameroun dans les deux guerres de libération nationale..., p. 251.

¹¹⁸⁹ Ibid.

furent des lieux de prédilection pour l'expérimentation de l'action psychologique au près des populations.

Au Cameroun, l'utilisation de l'action psychologique fut d'abord confiée à l'administrateur Louis Capelle par Messmer en 1957, puis par Daniel Doustin à un de ses hommes : André Boyer. (Journaliste et fondateur du journal des villages du Nyong-et-Sanaga). D'après Lamberton, l'objectif de l'action psychologique appliquée en ZOPAC fut de : “substituer à l'idéologie répandue par le parti nationaliste une conception raisonnable et saine du rôle que la population devait et doit jouer pour reconquérir à l'édification d'une nation camerounaise moderne¹¹⁹⁰”. La contre propagande¹¹⁹¹ fut utilisée pour discréditer l'UPC au près des masses. Ainsi, le regroupement des populations dans un lieu fixe, coupé de tout contact avec les rebelles restés dans l'arrière pays permettait aux moniteurs d'action psychologique d'être facilement en contact d'un auditoire considérable. L'action psychologique à travers la propagande fut aussi utilisée dans les camps de regroupement pour susciter les ralliements des populations restées en forêt. C'est dans ce sens que le procès verbal de réunion du 23 mars 1958 mentionne que, “à l'ombre des miradors, derrière les hautes palissades des camps de regroupement, ordre est donné aux officiers et aux sous-officiers : Il faut provoquer les réunions, les danses et les chants”. Un rapport de 1959 d'après Deltombe mentionne une atmosphère de kermesse en 1959 dans la ZOPAC. A travers la publicité, les propagandistes à travers l'utilisation des images renvoyant aux joies de la vie au village¹¹⁹². L'objectif de l'action psychologique fut de faire perdre à l'individu le contrôle de son comportement afin d'aboutir aux buts militaires recherchées. Ainsi, dans les regroupements, il fut plus facile pour eux de sensibiliser une grande masse de personnes à la fois. Dans le camp de regroupement de Ntoulég par exemples, près de 500 personnes environ participaient aux séances d'action psychologique. Ce fut aussi le cas du camp de regroupement de Lihon à Boumnyebel où près de 600 personnes furent soumises aux cours d'action psychologique. Tandis que dans les villages où l'habitat dispersé fut maintenu, la mobilisation des populations pour les séances d'action psychologique ne fut pas aisée.

¹¹⁹⁰ Villatoux, *La république et son armée*, p 614. Cité par J. Kingue Mbang, *L'Algerie et le Cameroun dans les deux guerres de libération nationale...*, p 253.

¹¹⁹¹ Dans le cadre de l'action psychologique, qui apparut simplement comme la propagande en tant qu'elle combat les thèses de l'adversaire visait à repérer ceux-ci et à attaquer ses points faibles. Il est important de préciser que, parmi les thèses de l'adversaire, c'est la plus faible qui devait être la plus violemment critiquée. Pour tout dire, la méthode consistait à trouver le point faible de son rival et l'exploiter à fond.

¹¹⁹² J. Kingue Mbang, *L'Algerie et le Cameroun dans les deux guerres de libération nationale...*, p. 253.

Les camps de regroupement mettaient la propagande utilisée par les moniteurs d'action psychologique à l'abri des actions de contre propagande qui furent menées par les cadres de l'UPC¹¹⁹³. C'est dans cette visée que Lamberton déclare que : "L'instauration des zones d'exception et des villages regroupés permettent de donner libre cours à la propagande, en ce qu'elle met à la portée des haut- parleurs militaires des populations hermétiquement coupées du virus rebelle¹¹⁹⁴". Dans le pays bassa par exemple, plusieurs slogans étaient utilisés pour décrédibiliser l'UPC ; à savoir : UPC égale TSE TSE ; elle pique, elle endort, elle tue, "les fûts vides sont ceux qui font le plus de bruits", "avec une goutte de sel on prend beaucoup de mouches". "Au pays des aveugles les bornes sont des rois", "tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute"¹¹⁹⁵. Dans les camps de regroupement, les actions de propagande de masse étaient facilement menées et atteignaient un large auditoire. Cette stratégie visant à décrédibiliser l'UPC auprès des populations est attestée par la correspondance datée du 12 février 1958 adressée à l'administrateur de la France d'Outre-mer, par le Lieutenant-colonel Lamberton qui rappelait aux membres de la ZOPAC que :

Au cours des contacts que je vous demande, et qui sont un travail de connaissance de la population, vous aurez d'autres petits rôles annexes à remplir. Un rôle de propagandiste d'abord pour lutter contre l'idéologie upéciste car, les gens pensent en upécistes. Ils voient les problèmes comme l'UPC les leur montre. Il faut saper cet état d'esprit par la propagande¹¹⁹⁶.

La présence des forces du maintien de l'ordre dans les camps de regroupement obligeait les populations à se prêter aux jeux des moniteurs d'action psychologique. C'est ce qui ressort de la description faite par Deltombe, relative aux activités du lieutenant Georges Soul, le successeur de Boyer, aux commandes de l'action psychologique. Il note : "Chargé de lutter contre la "maladie communiste", Soult se lance donc dans une tournée des villages regroupés, à raison de trois ou quatre par jour, à bord d'un camion de cinéma, projetant des "films pédagogiques" accompagné de panneaux d'information-propagande". Cette démarche va en droite ligne avec la pensée contre-insurrectionnelle de Jacques Hogard qui souligne concernant l'action psychologique que : "Il est indispensable que le pouvoir dispose de tous les moyens modernes pour éclairer l'opinion et lui faire comprendre les raisons des sacrifices demandés au pays, pour agir sur l'ennemis et les neutres¹¹⁹⁷".

¹¹⁹³ S. Bapou Manok, 70 ans, chef de 3^{ème} degré de Ngok-Mapubi centre, entretien du 16 août 2029.

¹¹⁹⁴ J. Lamberton, "La pacification de la Sanaga-Maritime...", p. 51.

¹¹⁹⁵ T. Deltombe, et Als, Kamerun !..., p. 273.

¹¹⁹⁶ SHAT, 6H242, Commandant opérationnel avec journal de marche et opérations, du 04 décembre 1957 au 02 décembre 1958, ZOPAC (dossier 35). P. 4. Cité par J. Kingue Mbang, "L'Algerie et le Cameroun dans les deux guerres de libération nationale...", 'p. 253.

¹¹⁹⁷ S. S. Ndutumu, *Théorie africaine de la contre-insurrection*, p. 143.

Au final, il a été démontré que, sur le plan politique, les premiers regroupements à partir de 1920 pour les besoins de la main d'œuvre ont conduit à l'émiettement du commandement indigène. La sanction infligée à certains chefs qui eurent le courage de bouter cette injonction administrative fut la destitution. Par contre, parmi les autorités traditionnelles qui collaborèrent et s'impliquèrent dans l'implémentation de la politique de regroupement, plusieurs furent récompensés à travers leur désignation comme chef de groupement. C'est dans ce sens que les regroupements ont entériné le transfert du pouvoir traditionnel des Nyokon aux Kinding dans la zone de Nyokon-Makénéné. Cependant, par la suite, l'administration coloniale à travers plusieurs manœuvres réussit progressivement à supprimer les chefferies supérieures pour implanter l'administration directe. Les camps de regroupement quant à eux permirent efficacement de lutter contre le maquis, mais au prix d'énormes sacrifices dans les domaines sociaux et économiques.

II- LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LES PLANS ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELLES

Les déplacements en masse des populations d'un lieu vers un autre peuvent être à l'origine dans certains cas de plusieurs risques majeurs sur les plans économiques et sociaux¹¹⁹⁸ ; mais, bien pensés et planifiés, les regroupements pourraient dans d'autres cas impulser le développement économique à travers la relance des activités économiques.

A-LES RETOMBEES SUR LE PLAN ECONOMIQUES

La politique de regroupement appliquée au Cameroun a eu plusieurs conséquences sur le plan économique ; notamment la perte des terroirs agricoles, les difficultés d'accès aux ressources de la communauté, le développement du braconnage, la perturbation du système agraire traditionnel et l'intensification des échanges.

1-La perte des terroirs aux potentialités économiques immenses et des domiciles

Un terroir désigne un espace géographique défini et délimité à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs de savoirs, et de pratiques fondées sur un système d'interaction entre le milieu naturel et les facteurs humains¹¹⁹⁹. C'est aussi un ensemble de terres exploitées par les habitants d'un village. Au Cameroun, dans le système traditionnel de la quasi-totalité des

¹¹⁹⁸ Michel M., "Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de la compensation, in *Revue internationale des sciences sociales*, Cernea, 2003 p. 39 à 48.

¹¹⁹⁹ E. Rouvellac, "Le concept de terroir, existence, définition et adéquation avec la viticulture", in *Historiens et Géographes*, n° 404, octobre-novembre 2008, pp. 79-90.

peuples du Sud Cameroun, la répartition spatiale de l'habitat obéissait à des potentialités stratégiques et économiques. Sur le plan économique, les populations occupaient des espaces qui leur procuraient des avantages dans le domaine de la production économique. Chez les Banen par exemple, l'habitat nous renseigne Iyebi Mandjeck fut organisé par les éléments physiques, en particulier les cours d'eaux et le relief. Ici, avant la pénétration européenne et les différents regroupements des populations, les principales tribus étaient toutes localisées au voisinage des cours d'eaux. Iyebi Mandjeck dans sa thèse s'intéresse à la répartition des villages en fonction de l'hydrographie chez les Banen. Il relève que :

Les principaux cours d'eaux qui concentrent la population sont la Makombé, dont le système Makombé-Inubu est occupé par les Kubunang, les Ndokobou, les Ndokon, les Ndokononoho ; et le système Makombé-Kyakan rassemble les populations Nyokon, Kinding, Ndokohok. Les cours d'eaux Ebo et Ekem au Sud regroupent les populations Ndokobiakat et Ndokmbang. Les Lognanga et une partie des Ndogbanol ont choisi la vallée de l'Okem. Les Ndiki et apparentés s'organisent autour de la Molo. Les Elin et les Ndikoko exploitent la proximité des petits cours d'eaux tels que la Massia, la Noelle, et Lebamo. Quant aux Etoundou, ils ont choisi le Lebamo¹²⁰⁰.

On constate donc que, l'implantation traditionnelle des différentes entités tribales fut influencée par le tracé des cours d'eau. L'occupation des cours d'eaux par les entités tribales Banen se justifiaient par des arguments économiques ; car, sur les bords des rivières, les sols bénéficient d'apports enrichissants d'humus issus des fréquentes inondations. D'après nos différents informateurs¹²⁰¹ qui vécurent jadis au voisinage de ces cours d'eaux, leurs richesses en produits halieutiques est incontestée. Ceci donne raison à Iyebi Mandjeck à conclure que : “Ces cours d'eaux étaient très poissonneux, ce qui nous amène à penser que la pêche fut un facteur déterminant dans la localisation des groupes le long des fleuves”¹²⁰².

Chez les Bamiléké de l'Ouest Cameroun, la présence des cours d'eaux fut aussi un facteur très déterminant pour la localisation de l'habitat. Trois principaux facteurs déterminaient la disposition de l'habitat en pays Bamiléké : l'omniprésence de l'eau, le morcèlement du relief et la vie indépendante¹²⁰³. C'est ainsi que les populations s'installèrent à proximité des différents cours d'eaux tels que le Ndé, la Menoua, la Mifi. Le site et la situation des concessions obéissaient à des impératifs d'ordre économique et technique. Traditionnellement. La concession se situait dans la partie inférieure du versant, au-dessous de la ligne de changement de pente ; ce site de contact permet au bamiléké d'utiliser les bonnes terres d'en bas pour les cultures et les terres pauvres d'en-haut pour l'élevage du petit

¹²⁰⁰ O. Iyebi, Mandjeck, “L'évolution de système agraire...”, p. 40.

¹²⁰¹ Il s'agit de Ndoume Marck, Ndedi Mack, François Lovett, etc...

¹²⁰² O. Iyebi Mandjeck, “L'évolution du système agraire...”, p. 40.

¹²⁰³ R. Neudjou Sadeuh, “Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...”, p. 17.

bétail. A cet endroit, il est à l'abri des moustiques des bas-fonds et des vents frais des sommets, il est en outre assez près de la source où il puise son eau¹²⁰⁴.

Chez les Bassa, l'histoire des migrations de ce peuple nous apprend que, après l'étape de "Ngog-Lituba", les principaux clans Bassa se dispersèrent pour s'installer aux environs de la Sanaga et ces affluents, du wouri et du Nkam¹²⁰⁵.

On peut donc conclure que, dans la partie Sud du Cameroun, la présence des cours d'eau fut un facteur déterminant dans l'implantation et la localisation des groupes ethniques.

Le regroupement des populations qui entraîna un changement de sites d'habitat et l'abandon des terroirs traditionnels a donc entraîné la perte des potentialités économiques de plusieurs entités ethniques et la diminution des revenus des populations. Pendant la période coloniale française, plusieurs cas de figures confirment cela.

Dans la subdivision de Ndikinimeki, les rapports des administrateurs coloniaux sur les potentialités économiques des anciens sites que les populations occupaient furent très élogieux. A propos des Villages Ndokobou I, Ndokoubou II, Koubinang, Ndokomandeng, Ndokomissok, Ndokomba, Ndokomios, et Etoundou, le chef de subdivision, l'administrateur Gazal⁹¹ affirme que : "Tous ces villages possèdent des palmeraies naturelles de toute beauté d'une densité à l'hectare inimaginable à tel point qu'à certains endroits, les palmiers sont si nombreux qu'ils se gênent ; ils n'effectuent même pas la cueillette des régimes et se contentent de les ramasser"⁹². C'est pour cette raison que, dans le même rapport, l'administrateur colonial désapprouve le déplacement de ces villages, car selon lui, cela entraînerait un déséquilibre économique étant donné que la seule importante richesse naturelle sur laquelle compte les individus de ces villages pour vivre et faire face à leurs obligations fut le palmier à huile. René Frossard¹²⁰⁶ quant à lui ne manqua pas d'éloges sur les potentialités économiques du pays Nyokon. Il note : "Le pays Nyokon situé dans la plaine entre la rivière Nihep et la limite de la subdivision de Yabassi est un des plus riches de la subdivision en

¹²⁰⁴ J.L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké", P. 73

¹²⁰⁵ Après l'étape migratoire de "Ngog Litouba", les Bakoko avancèrent jusqu'à la vallée de la Sanaga où se fixèrent les Yabakalag, les Balimba, les Youssoukou, les Mpongo. D'autres clans longèrent la Sanaga, en passant par Kopongo et s'installèrent sur les rives du wouri. Les Bandem se fixèrent plus loin, de part et d'autre du fleuve Nkam. .

⁹¹ APA 11879/E, rapport de tournée de M. Gazal, chef de subdivision de Ndikinimeki du 1^{er} Novembre 1932 au 14 septembre 1935.

⁹² Ibid.

¹²⁰⁶ René Frossard, adjoint des services civils français fut à la tête de la subdivision de Ndikinimeki du 1^{er}/11 /1922 au 1^{er} /9/1935.

palmiers et en cacaoyers⁹³”. C’est la raison pour laquelle après le regroupement des Nyokon le long de la route, à cause du manque de palmiers, les populations rentrèrent dans l’ancien site pour exploiter les palmeraies afin de se libérer de l’impôt. Bien après, on entama le peuplement du nouveau site en palmiers dont les plants pré-germés étaient ramenés de Nyokon weung⁹⁴. Il est donc clair que les administrateurs coloniaux étaient bien informés et n’ignoraient pas les conséquences que ces déplacements pouvaient entraîner. Fidèle au dessein et objectifs auxquels elle s’était assignée, la politique coloniale française dans son application ne prit pas en compte le bien-être des populations. Les intérêts des populations furent sauvegardés lorsqu’elles allaient dans sens de la consolidation du pacte colonial. Ainsi, la plupart des villages, qui ont été regroupés le long des routes nouvellement créées situées à la lisière entre la forêt et la savane se retrouvèrent dans des zones inhospitalières et pauvres, ce qui entraîna la diminution de l’impôt très cher à l’administration coloniale et accentua l’exode des populations vers d’autres lieux. Cet état de fait suscita la réaction du chef de circonscription de Bafia qui s’offusque :

Les villages Etoundou I, Etoundou II, Etoundou III, Nefante Boutourou ont été à une date récente déplacés et installés sur la route automobile Bafia-Ndiki afin de pourvoir à son entretien. Ces villages se trouvent désormais dans une région excessivement pauvre où il n’existe aucun produit naturel, ils seraient quelque part fort éloignés du chef de canton qui ne les visiterait pas...Je saisis cette occasion pour vous signaler que je n’aurai approuvé des déplacements des villages que ne justifient soit des raisons politiques bien établies soit l’intérêt même de leurs habitants et le désir de les installer dans des régions plus salubres ou plus riches.⁹⁵

Par contre, dans d’autres localités de la subdivision de Ndikinimeki, les potentialités économiques de la zone forestière ont fait obstacle au déplacement des populations bien que voulue par les administrateurs coloniaux. C’est ce que traduit le rapport de tournée de l’administrateur Hubert Jean, chef de la subdivision de Ndikinimeki lorsqu’il mentionne :

Lors de la visite des villages Ndokomangdeng et Ndokamissok. “Ils se trouvent dans un endroit d’accès difficile, sur la rive droite de la Makombé, laquelle est à cet endroit dangereuse à traverser, profonde et infestée de caïmans. Il est fâcheux hqu’à cet endroit il existe des peuplements naturels de palmier à huile de toute beauté car on aurait pu envisager le déplacement de ces villages pour les mettre sur la rive gauche. Mais ce déplacement ne pourraitse faire à cause du déséquilibre économique qui s’en suivrait les peuplements de palmier à huile étant la seule importante richesse naturelle sur laquelle compte les individus pour vivre et faire face à leur obligations¹²⁰⁷”.

⁹³ P. Belombo, “Le pays Nyokon et ses voisins...”, p. 26.

⁹⁴ Nyokon weung littéralement signifie Nyokon de la vallée, il désigne l’ancien site (un talweg) occupé par les Nyokon au Nord de la Makombé avant leurs migrations de 1926 et 1958 pour les abords de la route nationale numéro quatre. Cf. Jean Théodore Pigname, “Les cultures de rente : un facteur de mutations dans l’arrondissement de Makenéné. 1949-1990”, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 32.

⁹⁵ Ibid.

¹²⁰⁷ APA 11628/D Ndikinimeki, Rapport sur la tournée effectuée du 9 au 19 avril 1946 par M. Hubert Jean, administrateur adjoint de 1^{er} classe des colonies, chef de la subdivision de Ndikinimeki.

Pendant la période coloniale allemande, le village Matong, du canton Ndokbiakat fut l'un des premiers centres de production de la pomme de terre au Kamerun ; culture introduite par les missionnaires et très encouragée par l'administration coloniale en place à Yabassi.

Dans la subdivision de Bafia, en 1945, le chef de subdivision P. Herse dès sa prise de fonction remet en cause la politique systématique de regroupement des populations le long des voies de communication initiée par son prédécesseur. A cet effet, dans le compte rendu de son rapport de tournée dans la subdivision de Bafia du 20 au 23 novembre 1945, il dénonce :

Dans d'autres villages, j'ai constaté que pour des familles installées déjà au bord de la route à une certaine distance de leur chef de village, il y avait parfois intérêt à les maintenir à leur ancien emplacement lorsque des rivalités de famille n'entraîneraient que des troubles en cas de regroupement. Bref, ce regroupement des villages en cours d'un bout à l'autre de la subdivision m'apparaissait avoir été entrepris de manière trop générale et avec une technique trop rudimentaire. Il aurait été mieux d'agir secteur par secteur, ce qui aurait permis d'examiner les cas d'espèce ou les particularités¹²⁰⁸.

A travers ces déclarations, il en ressort que, les regroupements n'étaient pas approuvés par tous dans l'administration, ils ont suscité un dilemme entre d'un côté la volonté de mobiliser les populations pour l'entretien au quotidien des axes routiers nouvellement créés, et de l'autre côté le maintien du potentiel économique des populations afin qu'elles puissent s'acquitter de l'impôt.

Pendant la période du "maquis", les populations n'étaient pas préparées à abandonner leurs villages. Le déplacement des populations était consécutif soit à la recrudescence des attaques rebelles qui les obligeaient à prendre la fuite, soit à l'arrivée subite des forces de défense dans les villages qui obligeait les populations à vider les lieux". Ces populations avaient donc tout abandonné par instinct de survie ou par force, pour aller se placer sous la protection des forces de défense dans les camps de regroupement. Leurs domiciles, leurs terroirs, la totalité de leurs récoltes, et les plantations étaient restées dans les différents villages. Cette situation a créé un malaise psychologique chez ces populations qui avaient pour principales activités économiques l'agriculture et la chasse. C'est ce qui ressort de la correspondance du sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki aux éléments de la garde civique à Ndokobou regroupement :

Les populations de Ndokobou-regroupement n'ont pas pu exploiter leur plantation ces derniers temps à cause des troubles rebelles. Elles n'ont aucune ressource à l'heure actuelle pour se libérer de l'impôt

¹²⁰⁸ APMBI. APA, compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, Administrateur des colonies, Chef de la subdivision de Bafia, du 20 au 23 Novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1^{er} décembre 1945 dans les cantons Sanagas.

forfaitaire des personnes physiques. A cet effet, je vous demanderai de bien vouloir faire accompagner les villageois de Ndokbou en forêt vers les rivières de Makombé où elles veulent aller pêcher et chasser, ce qui leur permettra disent-elles de se libérer de leur impôt. Elles pourraient partir avec les membres de l'auto-défense encadrée par quelques gardes civiques. Par la même occasion, l'équipe ainsi constituée pourra nous renseigner sur les traces rebelles qu'elle aura relevées¹²⁰⁹.

Aussi, à partir de 1992, avec la promulgation des lois sur les libertés d'association au Cameroun, confrontées aux conséquences de la double dévaluation du franc Cfa et des politiques d'ajustement structurel, les populations déplacées ont créé un certain nombre de comités de développement dont le but était de préparer leur retour vers leurs terres ancestrales afin de mieux juguler les conséquences des programmes d'ajustements structurels. Ainsi, des comités de développement des cantons et des villages furent constitués, bien que l'absence de route reste un handicap majeur pour le déploiement de ces associations sur le terrain. Dans le district de Yingui, il s'agit : du CODAL¹²¹⁰ pour les Lognanga, la collectivité Ndokobaambi et Ndogbangendeng, opération Boum et CODECAN¹²¹¹ pour les Ndokobiakat

Le déplacement forcé des populations pendant la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun et leur maintien partiel dans les regroupements accentua aussi le développement du braconnage dans les anciens sites.

2-Le développement du braconnage et l'intensification de l'exploitation forestière illégale

La politique de regroupement a créé des espaces vides dans le "pays Banen", plus précisément dans le canton Inoubou-Sud de l'arrondissement de Ndikinimeki et les cantons Lognanga, Ndokobiakat et Yingui de l'arrondissement de Yingui. Ces espaces vides, situés en pleine forêt, sont très vite devenus des zones de prédilection pour la chasse à cause de l'accroissement de la présence des animaux dans ces lieux⁹⁸. Après le départ des populations de leurs anciens sites, ces lieux furent abandonnés pendant plusieurs années. A la fin des troubles nationalistes en 1971, les populations craignaient toujours d'y retourner⁹⁹ à cause de l'injonction de l'administration, mais aussi des blessures psychologiques créées par les atrocités du maquis ; ce qui favorisa la croissance des animaux dans ces lieux ; mais bien après, la chasse va commencer à être pratiquée avec intensité dans ces lieux. Si au départ cette chasse n'était exercée que par les riverains pour leur subsistance, petit à petit, elle prit des dimensions incontrôlées, car on assiste désormais au développement d'un grand réseau de

¹²⁰⁹ ASNDI, APA, Correspondance 1966-1967.

¹²¹⁰ Comité de Développement auto-centré du canton Lognanga

¹²¹¹ Comité de développement du canton ndokbiakat

⁹⁸ N. Azert, 79 ans, chasseur, Ndoknabaho, entretien du 11 août 2014.

⁹⁹ Idem.

chasse dans ces localités. Au départ, à partir de 1980, les populations en ville qui avaient les membres de leur famille dans les regroupements de Ndokonabaho, Ndokobou, Maninga Makombé, Iboti, leurs envoyaient des armes et des munitions pour que ceux-ci se livrent à la chasse¹⁰⁰. Les prises effectuées à Ndokonabaho et Ndokobou étaient vendues au centre-ville de l'arrondissement de NdiKinimeki, Makénéné, Yaoundé etc... ; tandis que celles effectuées dans les regroupements appartenant à l'actuel arrondissement de Yingui furent acheminées vers Douala. Par la suite, on a vu arriver des professionnels du braconnage à Ndoknabaho, Iboti, Maninga-Makombé, Ndokbou 2. Ceux-ci étaient mandatés par certains anciens habitants des regroupements résidant désormais en ville¹²¹². Ce braconnage excessif qui se déroule dans les différents cantons Banen déclarés zones interdites à partir de 1962 est une véritable menace pour la richesse faunique de l'Inoubou Sud et de l'Ebo.

En ce qui concerne l'exploitation forestière, il convient de noter que, les enclaves forestières d'Ebo et de Ndoknabaho ont longtemps échappé à l'exploitation forestière légale en raison du relief accidenté ; au demeurant, de manière frauduleuse, on observa de nombreuses coupes d'arbres et l'accentuation de la vente des écorces d'arbres à des fins thérapeutiques dans ces localités. Ces coupes frauduleuses ont lieu dans les forêts de Mamba, d'Ebo et de Ndokbanol. Depuis deux décennies, des autorisations officielles d'exploitation de bois, qui vont de la coupe d'un seul arbre à des concessions plus importantes ont succédé aux coupes frauduleuses. La plus grande concession d'exploitation forestière dans cette zone est l'UFA 004 attribué à la société TRC pour une période de 30 ans. Dans le territoire de l'arrondissement de NdiKinimeki, il eut une vente de coupe (VC n°070232) concédée à l'entreprise Wandja depuis 2004¹²¹³. Chez les Lognanga et Ndokobiakat, on nota l'incursion de la SNC. L'ensemble de ces entreprises forestières bien qu'ayant reçu des autorisations légales se livrent aussi à des coupes frauduleuses.

3- La perturbation du système agraire traditionnel

La politique de regroupement a profondément perturbé le système agraire traditionnel, car elle eut d'abord une influence sur la distance des champs par rapport à l'habitat et sur la taille des surfaces cultivées¹⁰¹. D'une manière générale, d'après une enquête réalisée par Olivier Iyebi Mandjeck¹⁰², sur le pays Banen en général, à propos du rapport entre les surfaces

¹⁰⁰ P. Binde, 35 ans, Planteur, Ndoknabaho, entretien du 18 août 2015.

¹²¹² E. Ngake, 70 ans, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Yingui, Yingui, entretien du 04 août 2020.

¹²¹³ Z. Boli Baboulé, F. Ndjock Balock et al, 'Groupe de travail WWF-COSAVRYN, Novembre 2006.

¹⁰¹ Ce phénomène fut plus accentué dans les camps de regroupement.

¹⁰² O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire en pays Banen ...", p. 39.

cultivées et la localisation de l'habitat, les surfaces cultivées décroissent après une distance de 3 km par rapport au lieu de localisation de l'habitat. Ce chiffre est confirmé par le “rapport Poumaillou¹⁰³ sur les regroupements en pays bamileké”. On va donc se rendre compte que, dans les regroupements, les nouveaux venus vont de plus en plus aller loin pour exercer les activités agricoles. Ce qui témoigne de l'influence du mode d'habitat sur le système agraire.

L'habitat traditionnel de la quasi-totalité des entités ethniques regroupée était à l'origine dispersé¹⁰⁴. Ici, les concessions étaient distantes les unes des autres. Elles étaient entourées des champs ; O. Iyebi Mandjeck apporte des précisions sur la distance entre la concession et les champs :

Dans le système de culture traditionnelle des populations banen, les concessions étaient entourées des champs. Chaque concession se trouvait au milieu ou tout au moins n'en était pas éloignée. La distance entre les habitations et les champs n'était pas supérieure à 400 mètres¹²¹⁴.

La même disposition est relevée par Jean Louis Dongmo Chez les Bamiléké de l'Ouest Cameroun. Ici, le *Mba*, terme qui renvoie à la cellule d'habitat spontané constitué de l'ensemble des maisons qu'habite la famille restreinte, était toujours entouré d'une clôture. En situation normale, la distance entre deux mbas voisin est de 150 m à vol d'oiseau et peut aller jusqu'à 500 m¹²¹⁵.

Aussi, on note une inadéquation entre les voies de communication créées par l'administration coloniale française dans certaines localités et les terroirs agricoles. Dans le cas des localités de Ndikinimeki et de Yingui, il convient de signaler que, les voies de communication créées par l'administration coloniale dans le pays Banen desservent plus les secteurs de savane au relief calme que les secteurs de forêt qui correspondent dans la plus grande partie à un relief tourmenté. Cette préférence s'explique par la technologie de l'époque et dont le résultat est la concentration des populations à l'Est du pays Banen, au contact forêt-savane ne va pas sans inconvénient pour le système agraire en place¹²¹⁶. Les routes furent construites dans des déserts humains et bouleversèrent l'équilibre habitat-localisation des champs-relief

¹⁰³ En 1961, le gouvernement camerounais demanda à huit “experts français” de lui fournir une étude sur le pays bamileké ; parmi ceux-ci, figurait l'économiste Paul Poumaillou. Le véritable titre de ce rapport est “La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'inspection fédérale de l'Ouest” R. Neudou, Sadeu, “ Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée 1955-1970”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, document annexe.

¹⁰⁴ O. Iyebi Mandjeck, “L'évolution du système agraire...”, p. 60.

¹²¹⁴ Ibid.

¹²¹⁵ J. L. Dongmo, “L'aménagement de l'espace rural en pays bamileké”, p. 71.

¹²¹⁶ O. Iyebi Mandjeck, “L'évolution du système agraire en pays Banen ...”, p.116.

Dans les camps de regroupement, à cause de la forte concentration des populations, du relief accidenté des alentours du site¹⁰⁵, et l'appropriation des terres fertiles par les autochtones, les nouveaux arrivants devaient soit cultiver sur les pentes ou aller très loin afin de se procurer des bonnes terres : “Il fallait parcourir au moins 6 km pour pouvoir trouver des bonnes terres” nous affirme un autochtone de Ndoknabaho¹⁰⁶. C’est à cette division des terres agricoles que fait allusion Iyebi Mandjek quand il affirme que :

Avec le regroupement des populations, les anciens sites ont été abandonnés. Dans les nouveaux sites, la répartition des terres entre autochtones et étrangers veut que les pentes fortes échoient aux étrangers alors que les autochtones essayent dans la mesure du possible de conserver leurs anciennes terres aux pentes moins fortes¹²¹⁷.

La nouvelle répartition spatiale de l’habitat eut des conséquences sur la localisation des champs. Après les regroupements, on se rend compte que les pentes des nouveaux champs sont plus fortes et cette inclinaison dépend du degré d’enclavement. Les résultats du sondage agricole mené en 1965 par le Ministère de l’agriculture dans le secteur de Yingui et dans les villages riverains de la route nationale numéro quatre, nous révèlent 3 situations¹²¹⁸ : celle des villages enclavés, des villages semi-enclavés, et celle des villages traversés par une route à grande circulation. Dans les villages enclavés et semi-enclavés, les pentes ne dépassent que rarement 20 pour cent autrement dit, 18 pour cent¹²¹⁹. Sur 49 parcelles recensées, et pour lesquelles les mesures des pentes ont été effectuées, 36 ont des inclinaisons qui restent en deçà de 20 pour cent et les autres sont sur des pentes supérieures à 20 pour cent. Ces champs dont les pentes sont relativement fortes sont les plus proches des regroupements de l’habitat.

Dans les villages semi-enclavés, c’est-à-dire où il y a une route peu ou pas fréquentée du tout, les pentes restent relativement faibles. Dans les secteurs riverains de la route nationale numéro 4, les pentes sont relativement plus fortes puisqu’elles sont de l’ordre de 22 pour cent¹²²⁰.

¹⁰⁵ C’est le cas du camp de regroupement de Ndoknabaho.

¹⁰⁶ R. Ongwe, 72 ans, autochtone de Ndoknabaho, entretien du 11 août 2014.

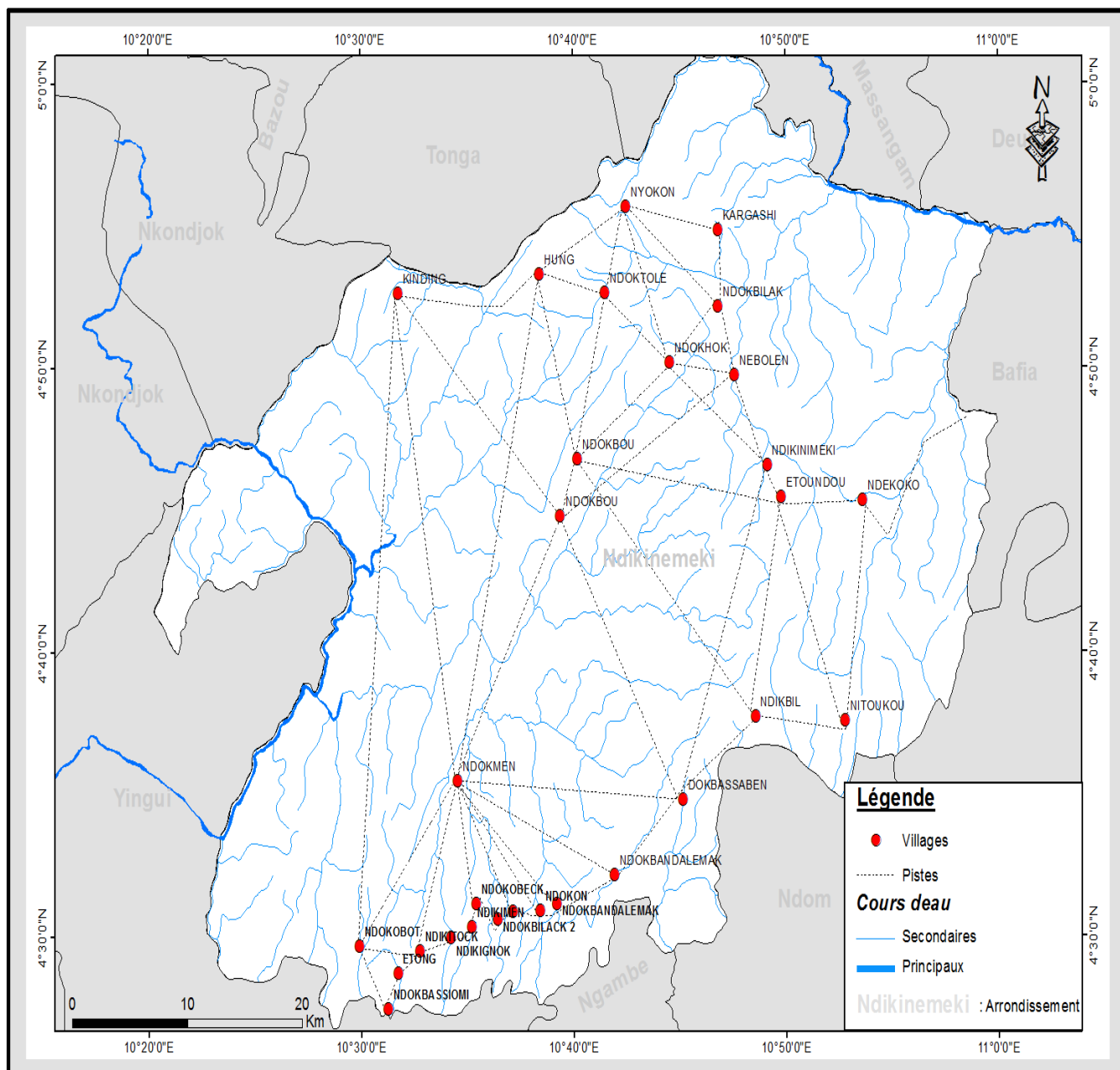
¹²¹⁷ O. Iyebi Mandjek, “L’évolution du système agraire...”, p. 123

¹²¹⁸ Ibid.

¹²¹⁹ Enquête agricole 1965-Ministère de l’Agriculture, cité par Iyebi Mandjek, “L’évolution du système agraire...” p. 123.

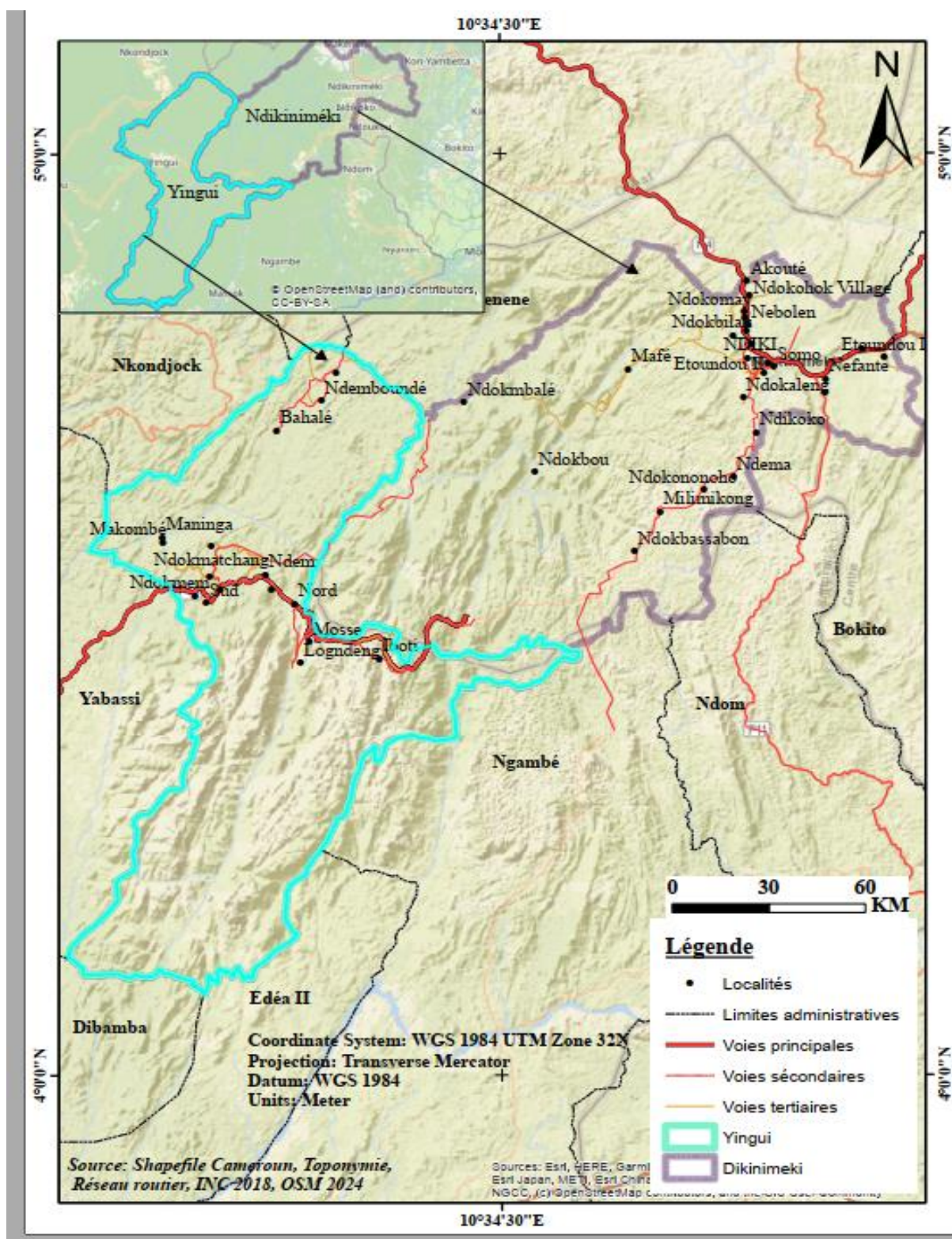
¹²²⁰ O. Iyebi Mandjek, “L’évolution du système agraire...”, p. 123.

Carte n° 4 : Voies de communication chez les Banen de Ndikinimeki : situation précoloniale



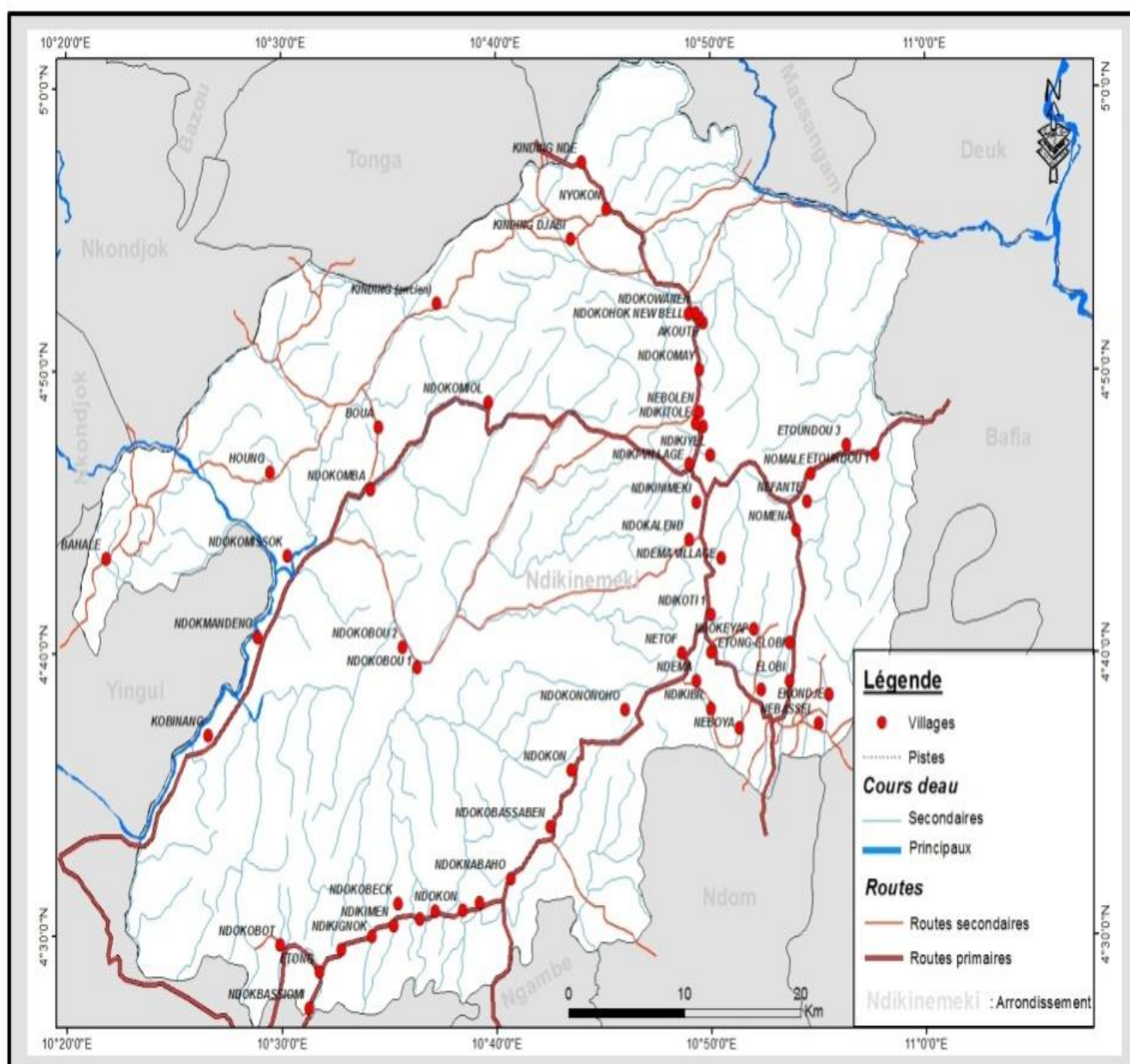
Source : O. Iyebi Mandjeck, “ l’évolution du système agraire en pays Banen”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1991. Adaptée par Akamba Hervé, étudiant en Master II Géographie.

Carte n°5 : Situation actuelle des voies de communication a Ndikinimeki et Yingui



Source : O. Iyebi Mandjeck, “ l’évolution du système agraire en pays Banen”, Thèse

Carte n°6 : Situation actuelle des voies de communication dans l'arrondissement de Ndikinimeki



Source : O. Iyebi Mandjeck, “ l'évolution du système agraire en pays Banen”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1991. Adaptée par Akamba Hervé, étudiant en Master II Géographie.

Dans la région de l'Ouest, les changements d'habitats imposés par les regroupements ont fortement impacté la pratique des activités agricoles. Chez les Bamiléké, nous l'avons déjà relevé, en situation normale, selon Jean Louis Dongmo, le *mba* fut toujours éloigné de la routé d'au moins 50 m. Si le site a bougé depuis l'arrivée des européens, la situation du *mba* est restée par contre la même, c'est-à-dire dans la propriété. Le regroupement constitue la seule modification et aboutit à la séparation et à l'éloignement du *mba* des exploitations

agricoles¹²²¹. Cet éloignement des champs par rapport aux concessions ne fut pas sans influence sur les surfaces cultivées et les rendements.

Il convient de noter que, les populations regroupées avaient abandonné leurs plantations dans les anciens villages. Le tableau numéro trois montre les différentes cultures de rente pratiquées par ces populations dans leurs villages. Ces plantations, à l'instar de celles du café et du cacao, constituaient pour elles une source de revenu très importante. Dès lors, elles vont chercher à créer des nouvelles plantations de café et de cacao dans les camps de regroupement, et bien après récupérer leurs anciennes plantations.

Tableau 17 : Recensement des activités économiques dans la subdivision de Ndikinimeki en 1941

Noms des villages	cacaoyers	caféiers	Palmiers
Ndekalande	4000	2370	1695
Ndokbou I	13110	6730	2600
Ndokbou II	13650	90	590
Koubinang	1385	70	350
Ndokombot	1950		680
Ndikimen	2980		1180
Ndongol	1050		950
Ndokbassiomi	2910		1610
Ndikitok	1240		990
Ndokbekom	1770		280
Ndokobek	2950		50
Etong	3440		1150

¹²²¹ Ibid.

Ndikignok	3245		615
Ndokbelak 2	7030	100	1600
Ndokbakoumek	9490	170	580
Ndokbassaben	13335	560	850
Ndokwanen	3110	610	830
Ndoknonoho	12350	3460	1425

Source : ASNDI, rapport de tournée effectué par Labysse Maurice administrateur adjoint de 3^{ème} classe des colonies, chef de la Subdivision de NdiKinimeki dans le groupement des Banen de l'Inoubou du 08 au 25 mars 1941.

Dans la plupart des sociétés traditionnelles du Cameroun, la propriété foncière était communautaire¹⁰⁷ ; la transmission des terres d'une génération à une autre dans le cadre de l'héritage n'était pas généralement systématique. Mais, avec l'introduction des cultures d'exportation à l'instar du cacao et du café, la terre commence à être considérée comme un bien de production. Dans les regroupements, les autochtones, permettaient aux populations regroupées de ne se livrer qu'aux activités agricoles pour leur subsistance. En ce qui concerne le camp de regroupement de Ndokonabaho, pendant les premières années de leur implantation dans ce site (1962-1968), les populations regroupées n'avaient pas le droit de créer des plantations de cacao et café¹⁰⁸. Ceci parce que la culture du cacao et du café rendent permanente l'occupation de la terre. C'est donc pour éviter que les nouveaux venus ne s'accaparent définitivement des terres que les autochtones leur interdisent la culture du cacao et du café. Aussi, les autochtones et les populations regroupées étaient convaincus que l'installation des populations dans les camps de regroupement n'était qu'une mesure provisoire¹⁰⁹. Après quelques années, plus précisément à partir des années 1968, ces populations regroupées finirent par violer cette interdiction ; car le retour dans les anciens villages s'avérait hypothétique. Elles se lancèrent malgré la prohibition des autochtones en grand nombre dans la culture du cacao et du café. Elles avaient par ailleurs reçu l'accord du sous-préfet qui leur donna l'autorisation de pouvoir mettre en valeur toutes les surfaces

¹⁰⁷ G.M. Dong Mougol, "Migrations internes et problèmes fonciers...", p. 46

¹⁰⁸ A. Ndent, 79 ans, chasseur, Ndokonabaho, entretien du 11 août 2014.

¹⁰⁹ L'idée selon laquelle une fois la paix revenue, les populations regroupées rentreraient dans leur village était partagée par les ressortissants de tous les camps de regroupement de l'arrondissement de NdiKinimeki. Jusqu'aujourd'hui, les plus nostalgiques attendent la construction de la route Ndiki-Yingui pour pouvoir rentrer dans leur village.

vierges de la zone¹¹⁰. Ceci nous amène à conclure que les camps de regroupement ont profondément accéléré la modification et le mode de propriété foncière traditionnelle.

L'accès à la terre par les populations regroupées pour la pratique des activités agricoles eut une influence certaine sur les rendements.

Dans les regroupements, les terres propices à l'agriculture étant occupées par les autochtones, les populations regroupées vont développer leur plantation de cacao et de café sur les pentes moins fortes, car ces cultures ne supportent pas les pentes raides. Ainsi donc, les cultures vivrières qui avaient été cultivées dans ces espaces vont être transférées dans les terres plus ingrates. L'agriculture vivrière fut ainsi confinée dans les zones où les pentes sont très fortes. Ceci entraîna donc l'érosion des sols qui pose un problème grave au paysan, car il ignore les moyens de lutte. Les méthodes culturelles n'étant pas adaptées à cette nouvelle situation, ceci devait avoir une influence sur les rendements. Pour pallier à ce phénomène, les paysans vont assez loin chercher des terrains de culture satisfaisants à tout point de vue. Parfois, ils rentrent cultiver dans leur village d'origine.¹¹¹ C'est à travers ce constat que Iyebi Mandjeck précise que :

La localisation des champs par rapport à l'habitat et au milieu physique dans les villages regroupés tient compte aussi de la situation des chefs d'exploitation. Les autochtones ont leur champ dans les sols favorables à l'agriculture sur le plan de la pente et de l'érosion qui en découle et, les "immigrés" ont à leur disposition, des sols à forte déclivité ; ce qui les oblige parfois à aller chercher loin du village des terrains propices et adaptés aux méthodes culturelles qu'ils utilisent aujourd'hui¹²²².

Une enquête réalisée par nous en 2021 à propos de la distance entre les habitations et la localisation des champs à Ndokonabaho nous a produit les résultats suivants :

Lors de notre séjour à Ndokonabaho, nous avons remarqué que, les parcelles agricoles des autochtones de Ndokonabaho se trouvent à une moyenne de 2 km des habitations, tandis que celles des "immigrés" en provenance des villages Ndokobanol déclarés zones interdites pendant le maquis sont situées à une moyenne de 8 km. Toutes les populations "immigrés" dont l'ancien village est situé à moins de 6 km du regroupement ont préféré créer des plantations dans les anciens sites.

Par la suite, nous avons réalisé la même enquête réalisée à Ndokonabaho au centre ville de l'arrondissement de NdiKinimeki, où on retrouve en grand nombre dans certains quartiers

¹¹⁰ R. Ongwe, 72 ans, autochtone de Ndokonabaho, Ndokonabaho, entretien du 11 août 2014.

¹¹¹ La majorité des populations regroupées vivant dans le camp de regroupement de Ndokonabaho disposent des terres agricoles aussi bien au voisinage du regroupement que dans les anciens villages.

¹²²² O. Iyebi Mandjeck, p. 124.

des Banen ressortissants de l'Inoubou Sud, qui migrèrent vers le centre ville de l'arrondissement à cause de a rébellion.

Tableau 18 : évaluation des distances entre les plantations de cacao et les habitations chez les autochtones des quartiers Soamé et Bognombang

Noms	Lieux de résidence	Village d'origine	Localisation du champ	Nombre de kilomètres entre le champ et l'habitation	superficie	Rendement annuel
Baleta Etienne	Soamé	Ndikiniméki (Soamé)	Molo	2 km	4 hectares	1 tonne et demi
Bokagne Dieunedor	Soamé	Ndikiniméki (Soamé)	Batendé	700 m	1 hectare et demi	1 tonne
Bifeyi jean pierre	Soamé	Ndikiniméki (Soamé)	Niaf	2 km et demi	1 hectare et demi	3 tonnes
Yity Palisson	Soamé	Ndikiniméki (Soamé)	O'facké	1 km et demi	3 hectares	500 kilos
Bouloumek Medar	Bonyombang	Ndikinmeki	Bonyombang et Fot	800 m et 8 km	1 hectare et demi et 3 hectares	300 kilos et 3 tonnes
Mounyock	Bonyombang	Ndekalende	Bonyombang	500 m	3 hectares	1 tonne
Bassombeng	Bonyombang	Ndikinimeki	Boyombang	500 m	3 hectares	1 tonne
Malanga Etienne	Bonyombang	Ndiki vilage	Ndiki village	5 km	1 hectare	500 kilogramme
Boayendon François	Soamé	Ndikinimeki	Bakassi	8 km	4 hectares	

Source : C. Enokbilé Babagnak, 'Mutations spatiales et adaptations humaines dans la localité de Ndikiniméki : Handicap ou atout pour son décollage économique ? in S et P. Batibonak, *Developper et relooker Ndikinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021, p. 43.

Tableau 19 : évaluation des distances entre les habitations et les plantations des “allogènes” dans les quartiers Soamé et Bonyombang

Noms	Lieux de résidence	Villages d'origine	Localisation des champs	Nombre de kilomètres	superficie
Toum Moise	Soamé	Ndokbou	Ndiogon	8 km	4 hectares
Ekath Noé	Soamé	Ndokbilack II	Fot	7 km	3 hectares
Mapoko	Bonyombang	Ndokgnok	Soamé	2 km	1 hectare
Bafiek	Soamé	Ndogbassiomi	Bakassi	10 km	4 hectares
Ikoul ye Binde	Soamé	Ndokbilack II	Bakassi	08 km	4 hectares
Lovet François	Soamé	Ndokbou II	Ndokbou	40 km	4 hectares
Toun Moise	Soamé	Ndokbassiomi	Ndokbou	40 km	4 hectares
Mendende Isack	Soamé	Ndokbassiomi	Bakassi	08 km	4 hectares
Ikoul Emmanuel	Soamé	Ndokbakoumek	Bakassi	08 km	3 hectares
Bamis Jean	Soamé	Ndokbakoumek	Bakassi	10 km	4 hectaes
Dika Serge Gerom	Soamé	Ndokbassiomi	Bakassi	10 km	4 hectares
Belom	Soamé	Ndokbassaben	Bakassi	10 km	4 hectares

Source : C. Enokbilé Babagnak, ‘Mutations spatiales et adaptations humaines dans la localité de Ndikiniméki : Handicap ou atout pour son décollage économique ?’ in S et P. Batibonak, *Developper et relooker Ndikinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021, p. 43.

Les tableaux réalisés à partir des résultats de l’enquête sur le terrain effectuée dans les quartiers Soamé et Bonyombang du centre-ville de Ndikiniméki démontrent que, les plus faibles distances enregistrées entre les plantations de cacao et les domiciles s’observent chez les natifs de Ndikiniméki. La quasi-totalité de leurs plantations datent de plus de 50 ans et sont situées à moins de 3 km. L’exception constatée est celle de Boayendon, qui fut comme d’autres jeunes natifs de Ndikiniméki, obligé d’aller plus loin dans le but de trouver des terres favorables à la création de nouvelles plantations¹²²³. Cette distance moyenne de moins de 03 km entre les plantations et les habitations est réglementaire pour une pratique quotidienne et optimale des activités agricoles ; cependant, chez les populations ressortissantes des villages déplacées, on observe que la distance entre les plantations de cacao et les habitations est très considérable. La moyenne est de 8 km, ce qui donne 16 km de marche journalière pour l’aller et revenir. Ceux qui vont à Ndokbou sont à plus de 50 km. Cette forte distanciation

¹²²³ Il a été constaté que, les rendements s’amenuisent au fil des années dans les anciennes plantations. C’est l’une des raisons pour lesquelles les populations vont désormais plus loin à la recherche de bonnes terres.

quotidienne entre les habitations et les plantations réduit le nombre d'heure et l'ardeur au travail tout en réduisant les rendements. Pour pallier à cela, la pratique des campements¹²²⁴ dans les plantations fut mise sur pied. Il s'agit de la création des habitations secondaires dans les plantations les plus éloignées pour permettre aux planteurs de rester sur place et travailler pendant plusieurs journées consécutives. L'utilisation des motos par les planteurs pour se rendre dans les plantations est de plus en plus fréquente.

Chez les Bamiléké, plus précisément à Bamendjou, certaines personnes parcouraient 10 km chaque jour pour parvenir à leurs plantations. 11 km séparaient le regroupement de Bamendjou-S.P au quartier Batchoum situé dans l'arrière pays¹²²⁵. Cet éloignement des plantations des regroupements est attesté par J. L. Dongmo quand il mentionne que :

Les paysans étaient loin de leur champs (jusqu'à 10 km dans les cas extrêmes, ce qui nécessitait chaque jour d'importants déplacements, pertes de temps et source de fatigue (...). Il était très pénible de ramener la récolte au regroupement, le portage se faisait à la tête¹²²⁶

S'il est vrai que la pratique des campements apparaît comme une mesure salubre pour optimiser le temps de travail dans les plantations et en même temps le rendement, elle ne résout que de moitié le problème de distanciation car il intervient de nouveau à la fin du processus dans l'évacuation de la production des plantations vers les habitations. Le manque de pistes aménagées qui relient les différents bastions agricoles aux habitations constituent un véritable handicap pour la production agricole dans l'arrondissement de Ndikiniméki. D'après la quasi-totalité des planteurs, c'est le principal obstacle à l'épanouissement économique et social des planteurs¹²²⁷ et au décollage économique de l'arrondissement de Ndikiniméki

Dans les camps de regroupement, la création des champs de cacao par les nouveaux venus, entraîna l'accroissement de la production ; mais, dans l'ensemble, les superficies étaient modestes, malgré la présence de quelques grandes plantations. Cette faiblesse des superficies s'explique par la réduction de l'*Ombel*¹¹², la restriction du nombre de personnes actives par exploitation, le vieillissement des planteurs. Ces causes sont étroitement liées à l'exode rural accentué dans les différents regroupements de l'arrondissement de Ndikinimeki. Au départ, les populations désertaient les camps de regroupement à cause des mauvaises

¹²²⁴ Ikoul Ye Binde, 55 ans, planteur, entretien du 18 août 2020

¹²²⁵ Idem.

¹²²⁶ J. L. Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké...*, p. 156.

¹²²⁷ Etienne Batela, Dieudonné Bokagné, Medar Bouloumek, 61 ans, 65 ans, 40 ans, planteurs, Ndikiniméki, entretien du 17 août 2020.

¹¹² Littéralement, ce terme signifie maison ou cour. Il renvoie à un ensemble de familles élémentaires issues généralement d'une même souche et soumis à l'autorité d'un même chef. . Cf, I. Dugast, *Monographie de la tribu Ndiki (Banen du Cameroun)*, Tome I et II, Paris, Institut d'ethnologie, 1955 et 1960. p.102.

conditions de vie. Par la suite, le manque d'infrastructures de base (centres de santé, hôpitaux, écoles) va accentuer l'exode des populations vers les grandes métropoles. Cette situation est en partie responsable de la diminution de la population aussi bien dans le pays Banen que dans la subdivision de Ndikinimeki en 1957 et 1976. La forte augmentation de la population observée en 1966 par rapport à 1963 traduit le début du retour au calme. Celle de 2012 est le résultat des efforts de l'Etat de doter la localité de Ndikinimeki des infrastructures sociales de base.

Tableau 20 : variations de la population dans la subdivision de Ndikinimeki

Année	1933	1937	1944	1947	1948	1950	1957	1963	1966	1976	2012
Nombre d'habitants	22297	20967	19129	18496	18558	18398	17892	22819	30626	23698	40.000

Source : O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", P.108.

Pendant les premières années de l'introduction du café et du cacao dans la subdivision¹¹³, les tailles des plantations n'étaient pas importantes, les rapports des postes agricoles donnaient 500 pieds le nombre de cacao moyen planté par famille et 150 pieds pour le café.¹¹⁴ Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, les superficies n'ont pas beaucoup augmenté. Elles se situaient autour de 500 à 700 pieds par exploitation. A Makénéné, on retrouve des superficies qui ont plus de 2000 pieds. Pendant la période de la rébellion, les populations regroupées ont dû abandonner leurs plantations, et à partir de 1968, elles commencèrent à créer d'autres ; on vit donc l'apparition des grandes plantations dont la production influença fortement les rendements.

Dans les camps de regroupement, où les plantations ont été créées à partir de 1968, les rendements sont de l'ordre de 450 kg par hectare pour le cacao, et 500 kg par hectare pour le café ; alors que dans les autres plantations déjà vieilles, créées à partir de 1950, les rendements sont plus bas, de l'ordre de 200 kg par hectare pour le cacao, et 250 kg par hectare pour le café¹¹⁵.

¹¹³ Le cacao a été introduit au Cameroun par les Allemands en 1887 et à partir de 1907 en Ndikinimeki ; mais les premières productions eurent lieu pendant le mandat français. O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 128.

¹¹⁴ O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 129.

¹¹⁵ O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 129.

A l'Ouest-Cameroun, les Bamiléké avaient mis sur pieds des méthodes traditionnelles d'exploitation des terres à partir du paysage. D'après Hurault¹²²⁸, le paysage chez les Bamiléké offrait trois niveaux : d'abord, dans les fonds de vallée, où se localisait les champs de "bambou" ou palmier raphia. Ensuite, les pentes, où on retrouve les zones de culture, divisées en parcelles encloses d'épaisses haies vives et ombragées par de grands arbres à l'instar des kolatiers dissimulant les cases dont seuls les toits émergent de la verdure. Enfin sur le haut des collines, on rencontrait les paieries¹²²⁹.

En ce qui concerne le terroir bamiléké, son organisation traditionnelle laisse apparaître trois zones distinctes : D'abord les zones de culture intensive, elle correspondait aux zones d'habitations où la clôture était obligatoire. Dans cette zone, chacun divisait sa parcelle en quatre ou 5 portions afin de pratiquer l'assolement. Ces portions étaient divisées par des haies intérieures. Ensuite, on retrouvait des zones de cultures intensives. A ces endroits, on construisait des petites cases pour se mettre à l'abri des intempéries ou pour stocker les récoltes. Là, il était également interdit de faire paître le bétail. Ce qui justifie en partie l'inexistence des clôtures. Enfin, on avait des zones d'élevage situées sur les collines.

Au demeurant, les regroupements ont éloigné les populations de leur terroir favorable aux activités économiques tout en les rapprochant des centres urbains ; c'est ce que Jean Louis Dongmo¹¹⁶ appelle les " bienfaits des regroupements". La proximité des voies de communication permet aux populations de bénéficier des bienfaits de la route, à travers la route, elles écoulaient désormais tant bien que mal leur production. La proximité des routes au voisinage des regroupements intensifia les échanges.

4) L'intensification des échanges dans certains regroupements

Les zones de regroupements, à travers leur situation géographique et le grand nombre de populations drainées par ces structures ont intensifié les échanges entre les populations et faciliter l'évacuation de la production agricole vers les grandes zones de consommation.

Tout d'abord, localisés dans les grands carrefours, les regroupements furent propices à l'implantation des activités économiques à cause du flux important de personnes en transit. Ensuite, les forts taux de populations de certains regroupements constituaient un véritable marché de consommation. Il faut noter que, la plupart des regroupements furent construits

¹²²⁸ Hurault, *La structure sociale des Bamilékés*, Paris, EPHE, 1962, p.8.

¹²²⁹ R. Ndjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou..." p. 24

¹¹⁶ J.L. Dongmo, *Le dynamisme bamileké...*, p. 102.

dans des zones facilement accessibles : carrefour¹²³⁰, marché¹²³¹, le long des routes¹²³², stade de football, etc... De plus, l'aspect sécuritaire des regroupements donna confiance aux populations bien avant la fin de la rébellion¹²³³ et relança la pratique des activités économiques. Dans le département du Ndé, d'après Rodringue Ndjou, tout comme dans plusieurs regroupements de l'Ouest Cameroun, furent créés des 'centres commerciaux'¹²³⁴. Ces centres commerciaux entraînèrent un changement dans le système d'échange. Désormais, au lieu d'attendre les jours du marché hebdomadaire pour s'approvisionner, les centres commerciaux permirent aux populations de pouvoir se ravitailler au quotidien. Cette initiative obéissait à la volonté de l'administration de stabiliser les populations dans les regroupements en leur offrant un cadre de vie agréable¹²³⁵.

Qui plus est, les regroupements ont favorisé la promotion des activités économiques relevant du secteur informel en zone rurale. Dans la région de l'Ouest par exemple, l'exiguïté des terres cultivables ne pouvait pas satisfaire en totalité le trop plein de populations entassées dans les regroupements ; d'où la prolifération des activités informelles. Dans les camps de regroupement de Batié et Bahouan, au niveau des quartiers jouxtant les bâtiments du centre administratif, quelques années après l'implantation des populations, on assista à l'ouverture des ventes emportées, bars, restaurants, marché à ciel ouvert ou marchands et revendeurs venus d'horizons divers s'installaient de part et d'autre de la route¹²³⁶. En longueur de journée, des véhicules de transport reliaient les regroupements aux grands centres comme Yaoundé, Douala, Bafoussam, etc... Dans la subdivision de Ndikinimeki, la prolifération des activités économiques qu'on observe aujourd'hui dans la localité de Makénéné-Nyokon est fortement liée à la politique de regroupement. Nous l'avons déjà relevé, à des périodes historiques distinctes, d'abord à partir de 1924, lors de la construction de l'axe Bafia-Tonga, puis à partir de 1960, à cause du maquis, les Nyokon, ainsi que des populations allogènes en provenance des autres localités furent regroupées sur le territoire Nyokon¹²³⁷. Ce *melting pot* de peuples regroupés à Nyokon-Makénéné fut à l'origine de l'implantation des principales

¹²³⁰ C'est le cas de Batié carrefour, Banekane à Bangangté, Nyokon carrefour, Ntooleg près de Bot-Makak etc.

¹²³¹ Ce fut le cas du regroupement de Babou à Bangangté, de Tchoundin, de Noumga, de Bamega, de Bantoum I, Bantoum III.

¹²³² Ce fut le cas du regroupement de Mahan dans le Ndé, le regroupement de Noutseu Bandounga sur la route de Tonga, le regroupement de Bot-Makak centre administratif, le regroupement de Lihon à Boumnyebel, etc...

¹²³³ La fusillade d'Ernest Ouandie en janvier 1971, dernier leader nationaliste dans le maquis marque officiellement la fin de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun ; mais bien avant cette date, la quiétude régnait déjà dans plusieurs regroupements.

¹²³⁴ R. Ndjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...", p. 100.

¹²³⁵ APO, IAA 186, "terrorisme-éradication", rapport du CCO 1^{er} février 1964.

¹²³⁶ R. Ndjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...", p. 100.

¹²³⁷ C. Enokbilé, "La politique de regroupement dans la subdivision de Ndikinimeki...", pp. 46-48.

activités économique qui se déroulent dans les principaux marchés de Makénéné-Nyokon. Makénéné aujourd'hui est devenue un important pôle commercial, cette situation commerciale, est non seulement tributaire du regroupement des populations dans cette localité, mais aussi du bitumage de la route nationale n°4 en 1985 qui entraîna l'accroissement de la population de Makénéné¹²³⁸. De plus, en Juin 1985, dès le début effectif des travaux de bitumage de la route, les marchés de proximité à l'instar de celui de NdiKinimeki perdit progressivement son ampleur au profit de celui de Makénéné¹²³⁹. A cause de l'intensité des activités économiques qui s'y déroulent, Makénéné est devenue aujourd'hui une escale obligatoire pour tous les véhicules qui traversent cet arrondissement, zone carrefour, elle relie les régions du Centre de l'Ouest. La forte intensité du trafic routier sur la route nationale numéro quatre ¹²⁴⁰ permet considérablement l'accroissement des revenus des acteurs économiques de la zone. C'est pour cette raison que ces derniers perçoivent Makénéné comme un "eldorado" : un "paradis", poumon économique du Mbam non seulement grâce au caractère cosmopolite de sa population, mais aussi au flux monétaire"¹²⁴¹. Ceci est en partie justifié à travers la présence de plusieurs marchés dans l'arrondissement comme le démontre le tableau ci-dessous

Tableau 21 : récapitulatif des marchés dans l'arrondissement de Makenéné

Marchés	Jours	Heures
Marché hebdomadaire (Makenéné centre)	Vendredi	07h/17h
Marché de Jeudi	Jeudi	07h/16h
Marché permanent	Tous les jours	24/24
Marché de Nyokon	Mercredi	07h/13h

Source : M. Kano, Ngwouafo, "Développement des transports routiers et lutte contre la pauvreté au Cameroun : le cas de l'axe lourd Yaoundé-Bafoussam 1980-2003, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2005, p.38.

La prolifération des marchés dans la zone de Makénéné-Nyokon tire son origine de la volonté de l'administration de doter certaines zones de regroupement des centres

¹²³⁸ J. L. Dongmo, *Le dynamisme Bamileké (Cameroun) Maîtrise de l'espace agraire*, Volume 1, Yaoundé, 1981, p. 321.

¹²³⁹ A. Liené, "Mutations économiques dans la périphérie Ouest de la province du Centre, NdiKinimeki et Makénéné", Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS de Yaoundé, 1994, p.24.

¹²⁴⁰ 50 à 100 véhicules par heure traversent la zone de Makenéné, le nombre est revu à la hausse pendant le weekend. M. Kanou Ngwouafo, "Développement des transports routiers et lutte contre la pauvreté au Cameroun : le cas de l'axe lourd Yaoundé-Bafoussam, 1980-2003", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 60.

¹²⁴¹ A. Liené, "Mutations économiques dans la périphérie Ouest de la province du Centre...", p. 32.

commerciaux dans le but d'enraciner les populations dans ces zones en leur offrant un cadre agréable et leur doter d'infrastructures. La multiplicité et la fréquence des marchés dans l'arrondissement de Makenéné peuvent être considérées comme un indicateur palpable du développement des activités économiques et surtout commerciales dans cette région. L'accroissement du trafic est aussi un autre indicateur, à l'origine de l'intensification des activités commerciales, surtout au marché permanent, qui attirent quotidiennement, vendeurs et acheteurs en provenance de tout le pays.

La multiplicité des marchés dans l'arrondissement de Makenéné entraîna la présence des produits variés d'origines diverses. Le tableau ci-dessous illustre bien cela

Tableau 22 : Origine des marchandises vendues sur le marché de Makenéné Est.

Origine	Types de produits	Quantité par pourcentage
Bantoum	Plantain	10
Nyokon	Igname, piment, safou mais	15
Kinding Ndjabi	Mais, couscous, manioc	15
Ndokohok	Bâton gibier	15
Ndiki centre	Bâton de manioc	15
Nefante	Bâton de manioc	15
Ndikoko	Gibier	15
Ndokononoho	Bâton gibier	15
Omen	Manioc, bâton, gibier	15
Tonga	Plantain, Safou, gibier, orange	15
Bafoussam	Plantain	40
Foumbot	Plantain	10
Mbouda	Plantain	10
Moungo	Safou orange Mangue	10
Ndokonabaho	gibier	15
Ndokobou	gibier	15

Source : C. Kaimgaing, “Approvisionnement de Ndikinimeki en produits vivriers”, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, 1986, p. 70.

Le tableau ci-dessus présente la grande variété des produits vendus au marché de Makénéné Est. Il convient de souligner que la majorité des produits vendus sont des produits alimentaires, préparés et prêts à la consommation sur place. Leur variété explique en partie pourquoi l'escale de Makenéné s'avère obligatoire pour tous les voyageurs qui traversent cet arrondissement. Cette variété des marchandises est aussi tributaire des divers lieux d'origines ; on se rend compte les zones où furent implantées les camps de regroupement, telles que Kinding Ndjabi, Ndokobou 2, Ndokonabaho, Nyokon carrefour, ravitaillent sans cesse les différents marchés de Makénéné. C'est ainsi que, le braconnage qui se pratique avec acuité dans les camps de regroupement de Ndoknabaho et Ndokbou ravitaille fortement Makénéné en gibiers, faisant de Makénéné un lieu où la viande de brousse est présente à tout heure, c'est pourquoi Olivier Iyebi Mandjek en faisant allusion à ce marché utilise l'expression "Pause viande"¹²⁴².

A travers ce tableau, on constate aussi que, en forte majorité, les produits vendus viennent de l'extérieur. Sur 16 produits recensés 14 viennent de l'extérieur de l'arrondissement ; ce qui nous donne une proportion de près de quatre-vingt et huit pour cent des produits vendus qui viennent de l'extérieur. Non seulement les produits viennent de l'extérieur, mais les marchandes viennent aussi de l'extérieur, quotidiennement, une fois la marchandise écoulée, elles rentrent chez elles. Une enquête réalisée sur le terrain a permis de déterminer que, sur un échantillon de 10 vendeuses de bâtons recensées à Makenéné, 08 venaient de l'arrondissement de Ndikinimeki. Une fois l'activité terminée, elles rentrent chez elles avec la totalité des fonds récoltés. De plus, même celles qui habitent l'arrondissement, qui sont pour la plupart des allogènes n'investissent pas leur bénéfice pour le développement de l'arrondissement, préférant épargner dans les tontines tribales afin de ne pas rentrer plus tard dans leurs villages les mains vides ; c'est dans ce sens qu'une épargnante de l'association Bamenda-kom-women meeting¹²⁴³ affirme que : "Nous sommes venus à Makénéné pour des fins économiques un jour, vivante ou morte, nous allons rentrer chez nous. De ce fait, il ne faut pas rentrer pauvre. Alors l'association à laquelle j'adhère me permet d'épargner quelques argents..."¹²⁴⁴.

¹²⁴² A. Lienì, "Mutations économiques dans la périphérie Ouest de la province du Centre...", p.60.

¹²⁴³ C'est une association de Makénéné qui regroupe les femmes d'origine des régions anglophones, elle dispose d'une banque pour amasser les fonds afin de rentrer riche dans leurs villages respectifs.

¹²⁴⁴ A.N. Tientcheu Nintcheu, "La femme dans le développement économique de l'arrondissement de Makénéné de 1960 à nos jours, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2000, p.37.

Le camp de regroupement de Ndokonabaho, situé à près de 45 km du centre-ville de Ndikinimeki, bien que ne bénéficiant pas de la même situation stratégique que Makénéné-Nyokon est aussi une zone où on observa d'intenses activités économiques quelques années après le regroupement des populations.

Dans l'Inoubou Sud, les regroupements ont facilité le contact entre les populations regroupées et l'extérieur. A travers les pistes qui relient ces lieux au centre administratif de Ndikinimeki, les habitants, malgré les obstacles à surmonter arrivent tant bien que mal à écouler leur production vivrière au marché de Ndikinimeki, Makenéné etc et bénéficient en retour des produits manufacturés de la ville. Aujourd'hui, les populations de Kinding et Nyokon carrefour ravitaillent en vivre les marchés de Makénéné, Bafoussam, etc... ; de même, Ndokonabaho ravitaille le marché de Ndikinimeki en vivres.

De plus, les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, particulièrement ceux de Ndokonabaho et Ndokobou sont devenus des pôles d'intense production agricole ; Ndokonabaho est l'une des mamelles nourricières de l'arrondissement à cause de son intense production en vivres, en gibier, et en produits de rente tels que le cacao et le café. Ndokobou, et Ndokonabaho sont des zones d'intense production cacaoyère et de café.

A cause de cette abondance des produits de rente comme le cacao et le café en ce qui concerne Ndokonabaho, malgré le mauvais état de la route, les acheteurs, appelés vulgairement *Coksseurs* partent du centre de l'arrondissement pour Ndokonabaho, malgré le mauvais état de la route pour venir acheter le cacao.

L'agriculture et la chasse constituent donc les principales activités des populations dans les camps de regroupement. Elles sont sources de devises. Ces activités ont davantage amélioré le standard de vie des populations. Lors de notre premier séjour en Ndokonabaho, en 2010, on a pu dénombrer une quinzaine de planteurs qui avaient déjà des groupes électrogènes, car à cette période, le village n'était pas encore électrifié. Grande fut notre surprise d'apercevoir dans un lieu si reculé des bars-dancing, où on se fait servir des boissons glacées, liqueurs de grande marque et des boutiques. En soirée, on note une pluralité d'activités économiques qui se dégagent : Vente du poisson braisé, des beignets, vin de palme, fruits, rôtis de viande, etc. à des prix défiant toute concurrence.¹²⁴⁵ A travers les

¹²⁴⁵ En fait, en 2012, pendant que le morceau de viande rôtie de même grosseur coûtait 1000frs au centre de l'arrondissement, il coûtait 200frs à Ndokonabaho.

activités qui s'y déroulent, le regroupement de Ndokonabaho surtout en soirée a plus l'allure d'un quartier d'une cité urbaine qu'un village. Comparé aux autres villages situés avant Ndokonabaho, tels que Ndokobassaben dont dépend Ndokonabaho, Ndokowanen, Ndokononoho, où les seules activités économiques des populations sont extraverties et dépendent de l'agriculture et la chasse, à Ndokonabaho, on note la présence d'un embryon de centre commercial avec une diversification des activités économiques pratiquées. Cette prolifération d'activités économiques ne fut pas sans conséquences sur l'évolution des habitations.

On constate donc que, dans plusieurs localités, les populations regroupées ont pu s'adapter à leur nouvel environnement pour la création des activités économiques ; cependant dans d'autres localités, l'afflux massif des populations "allogènes" accentua le clientélisme¹²⁴⁶.

In fine, on peut donc paraphraser Philipe Blaise Essomba¹²⁴⁷ en affirmant que, en stabilisant la population aux voisinages des voies de communication, les regroupements ont influencé les idées, les mentalités collectives ainsi que les modes de vie tant sur le plan économique que socioculturel.

B- LES CONSEQUENCES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES

Dans les domaines sociaux et culturels, la politique de regroupement occasionna la désorganisation du système d'habitat traditionnel, l'amélioration des habitations, conflits frontaliers et problèmes fonciers, la perte d'identité de natif et replis identitaires, ainsi que l'acculturation.

1- Les conséquences sociodémographiques

a- la désorganisation du système d'habitat traditionnel et l'amélioration de l'habitation.

La politique de regroupement a profondément modifié la répartition de l'habitat et contribué à l'amélioration des habitations. Chez la grande majorité des peuples du Sud-Cameroun, ce fut le cas des Banen, Nyokon, et Bamiléké, l'habitat était organisé par les éléments physiques, à l'instar du relief et des cours d'eaux.¹¹⁷

¹²⁴⁶ Nous entendons par clientélisme le système d'échange échappant à tout encadrement juridique entre des individus disposant des ressources inégales.

¹²⁴⁷ P.B. Essomba, "Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)", Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, p.

¹¹⁷ Chez les Banen et Nyokon, la population se concentrait aux alentours des principaux cours d'eaux, on avait par exemple le système Makombé-Inoubou, occupé par les Kubinang, Ndokbou, Ndokon, Ndokononoho. Le

Chez les Bamiléké, la forme originale et la plus répandue de l'implantation de l'habitat tout comme chez les peuples du Mbam fut la dispersion. L'omniprésence de l'eau, le morcèlement du relief, l'amour de l'indépendance et la volonté d'occuper réellement tout le finage constituent selon Jean Louis Dongmo, les facteurs de réussite de l'habitat dispersé en pays Bamiléké¹²⁴⁸. Au demeurant, avec les regroupements, la physionomie de l'habitat dans laisse apparaitre certains constats.

Tout d'abord, l'habitat est concentré le long des axes routiers ; ainsi, les villages qui concentrent le plus de routes furent les villages les plus peuplés. Dans la subdivision de Ndikinimeki, ce fut le cas du secteur Eling, qui se trouvait sur le passage de la route Ndiki-Omeng, dont les travaux de construction en 1954 ont permis l'ouverture des pistes carrossables Nitoukou-Nebassel-Bonakoukeny, Nitoukou-Nefand par Eton, et Nitoukou-Neboya-Ndiki. Appartenant au groupement Etoundou, ce secteur fut le plus peuplé de la subdivision¹²⁰.

Ensuite, le voyageur qui parcourt ces routes remarque plusieurs changements dans la disposition des habitations, qui s'alternent au fur et à mesure que l'on avance vers un village. Sur la route nationale numéro quatre par exemple, au niveau du tronçon qui va de Etoundou jusqu'à Makénéné, on voit apparaitre tour à tour des secteurs où les habitations sont alignées et espacées des deux côtés de la route, des secteurs où plusieurs habitations sont regroupées des deux côtés de la route sur un espace plus ou moins restreint, puis des secteurs vides et le cycle recommence. Ces changements correspondent aux différentes phases de l'installation des populations dans les sites. Les premières zones où les habitations sont espacées des deux côtés de la route, correspondent aux premiers sites où les premiers arrivants se sont installés. Les habitations à ce niveau étaient espacées parce qu'au départ comme nous l'avons mentionné dans la partie précédente, l'arrivée des populations fut progressive et continue. L'entretien de la route par ces derniers justifiait l'espacement entre les habitations. Plus la superficie de sa concession était grande, plus on devait travailler pour l'entretenir. Par la suite, au fur et à mesure que les populations arrivaient, la taille des concessions pouvaient diminuer. Aux nouveaux arrivants, des parcelles étaient cédées au bord de la route, ce qui entraîna la forme linéaire de l'habitat, qui donna l'aspect des "villages rues". En ce qui concerne les habitations regroupées dans un espace plus ou moins restreint, ils se sont constitués pendant la

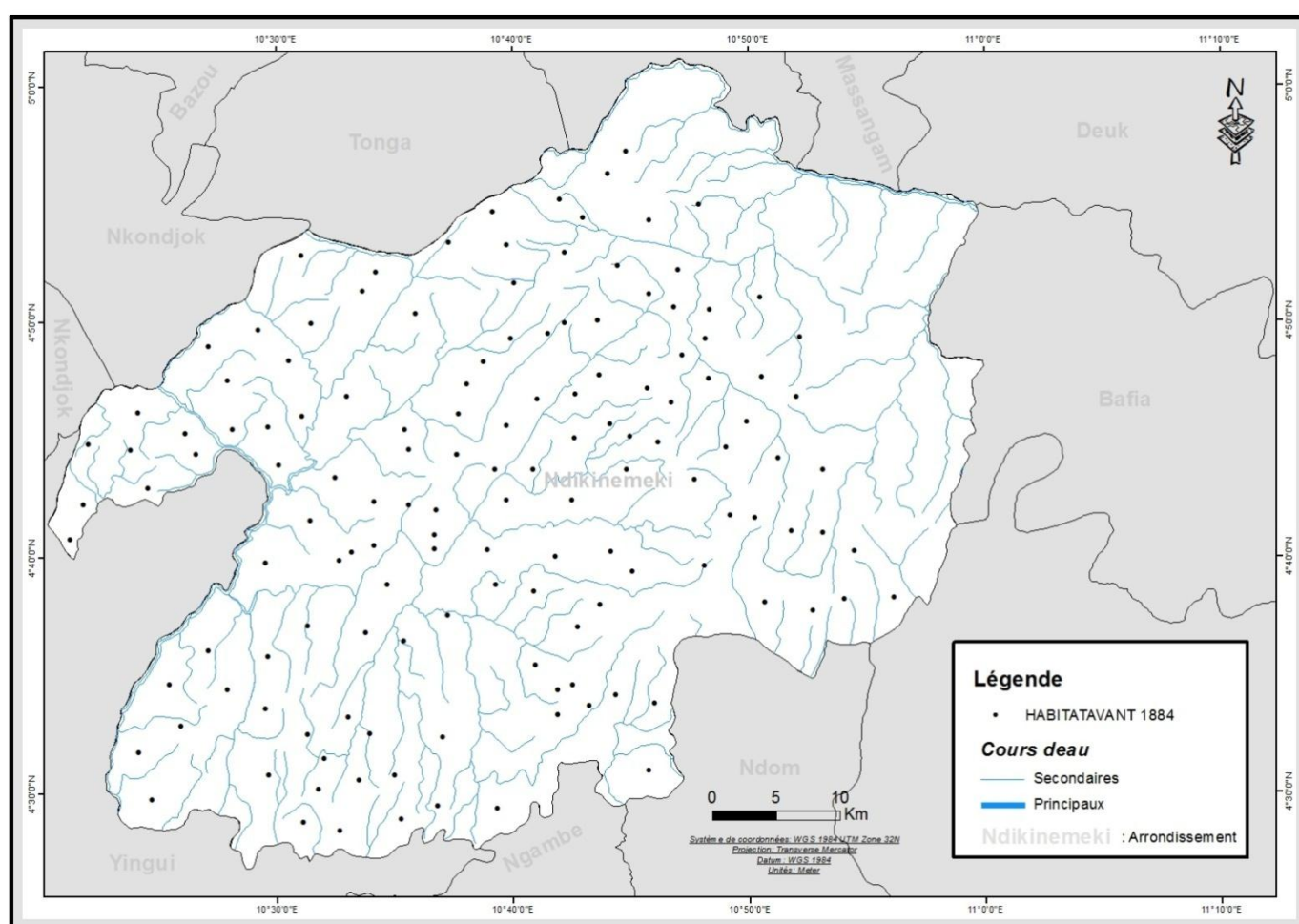
système Makombé Kyakan rassemblait les Nyokon, Kinding, Ndokhoc ; les Ndiki, furent éparpillés autour de la Molo, les Eling et Ndikoko, autour de la Lebamo, et le Noelle.

¹²⁴⁸ J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural..." pp. 75-76.

¹²⁰ O. Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p.114.

période des troubles nationalistes dans la subdivision de Ndikinimeki après l'indépendance. La peur d'une éventuelle attaque des "rebelles" a obligé certaines populations à abandonner l'habitat linéaire pour se regrouper dans un espace plus ou moins restreint le long de la route dans l'optique de pouvoir mieux organiser la riposte en cas d'attaque¹²¹. Avec les regroupements, l'habitat dispersé va céder la place à l'habitat groupé, s'étirant le long des routes. Ce nouvel habitat imposé par l'administration coloniale était souvent inadapté car il ne respectait pas les normes traditionnelles¹²² et ne fut pas sans influence sur l'habitation.

Carte n° 7 : Répartition spatiale de l'habitat en Ndikinimeki : situation précoloniale et fin du 19ème siècle.

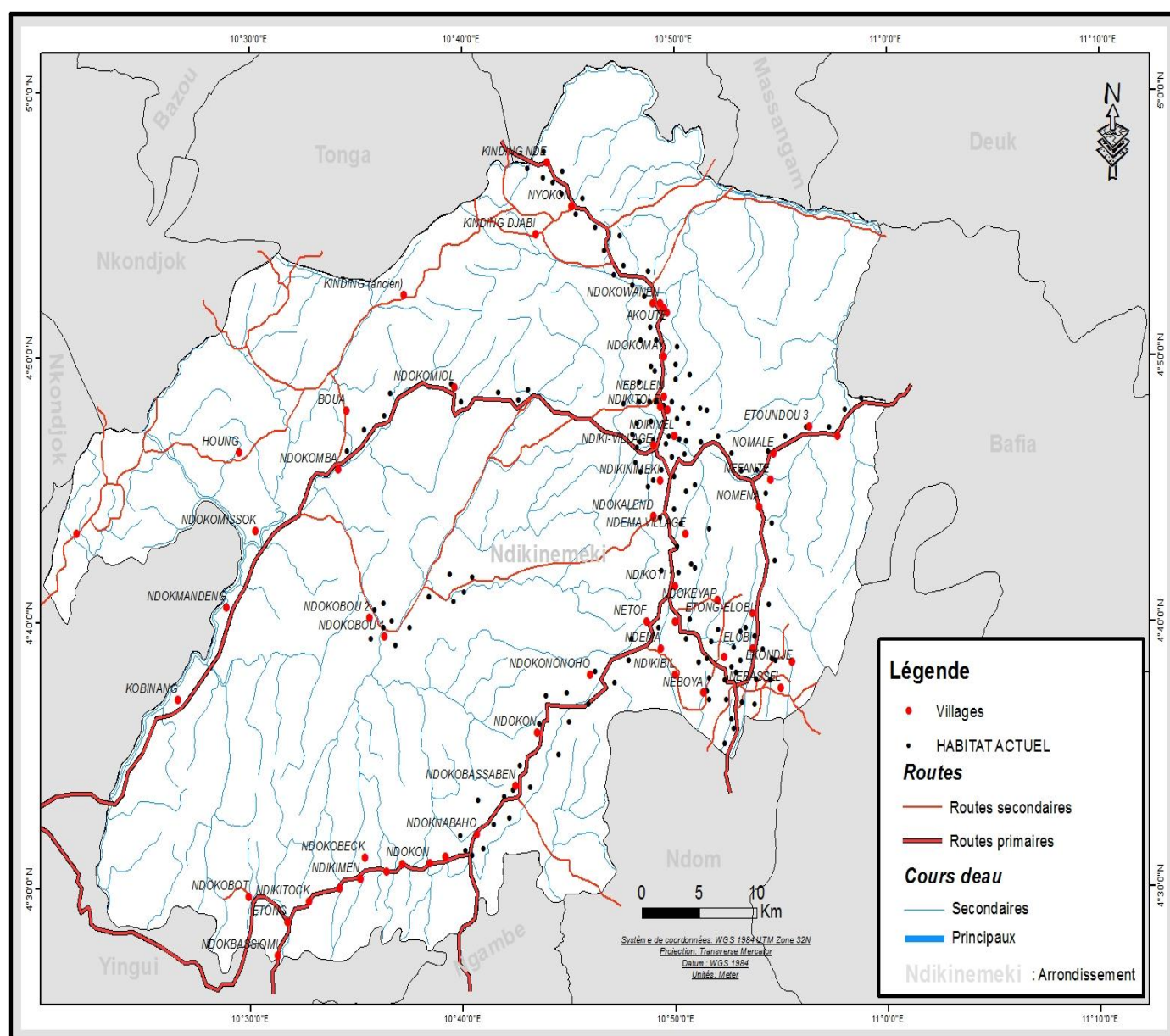


Source : O. Lyebi Mandjeck, "l'évolution du système Agraire en pays Banen", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en géographie, Université de Yaoundé, 1991, p36. Adapté par AKAMBA Hervé, étudiant en Master II Géographie

¹²¹ C. Engdendeli, 55 ans, couturière, Ndiki village, entretien du 22 novembre 2014.

¹²² Le choix des sites d'habitats chez les Banen dépendait des normes économiques, sécuritaires et était soumis à la divination.

Carte n°8 : Répartition spatiale de l'habitat à Ndikinimeki, situation actuelle



Source : O. Lyebi Mandjeck, “l’évolution du système Agraire en pays Banen”, Thèse de Doctoral 3^{ème} cycle en géographie, Université de Yaoundé, 1991, p36. Adapté par AKAMBA Hervé, étudiant en Master II Géographie

Chez les Bamiléké de l’Ouest-Cameroun, la maison traditionnelle se présente sous la forme d’un parallélépipède à base carrée, surmonté d’un cône. Les murs épais de 10 cm sont formés d’une carcasse en nervures de raphia, armé de “poto-poto”. La face intérieure est formée de raphias plus serrés que ceux de la paroi externe, laquelle présente des vides quadrangulaires qui seront bouchés avec du potto-potto¹²⁴⁹. Le toit à la forme d’un cône, il est

¹²⁴⁹ J. L. Dongmo, “L’aménagement de l’espace rural e pays Bamiléké...”, p. 70.

fait de nervures en raphias et est couvert de chaume. Le cône est bas et franchement circulaire dans la région de Dschang, élancé et légèrement anguleux dans la région de Bafoussam.

Dans les regroupements, le paysage traditionnel fut fortement modifié. Jean Louis Dongmo présente ces modifications dans sa description des habitations dans les regroupements de l'Ouest-Cameroun :

Le type de maisons qu'on voit dans les regroupements accuse une nette régression par rapport à ce que nous avons décrit à propos de l'habitat dispersé. Il s'agit d'une hutte rectangulaire comme on en voit dans la zone forestière, avec un toit à deux pentes couvertes de natte ou de tôles rouillées. Ces habitations hâtivement construites et fragiles ne remplissent convenablement ni leur fonction résidentielle, ni leur fonction économique : pas de clôture de case, souvent pas de WC, quant il y en a un, il est peu profond et très proche de la maison, trop serrées et trop étroites, un toit par famille et non plus par adulte comme autrefois. L'inconfort est total, car aucun des équipements qu'exige l'habitat groupé n'est réalisé : pas de lumière, pas de voirie, pas d'eau courante au début (2 ou 3 maigres sources pour 5000 personnes parfois¹²⁵⁰).

Chez les Banen, en ce qui concerne l'habitation traditionnelle, le paysan utilisait essentiellement les matériaux que lui fournissait la forêt pour la construction. Les piquets pour l'implantation, la terre pour les murs et le palmier-raphia pour le toit. Les planches de bois taillées étaient souvent utilisées pour la rendre plus solide. La maison avait la forme rectangulaire et était posée sur un socle de terre battue qui lui servait de fondation¹²⁵¹. Cette fondation témoigne de la stabilité du peuplement selon Tessman¹²⁵².

Dans les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, on observe de nombreuses modifications au niveau des habitations. Les premières constructions furent réalisées à la hâte en matériaux provisoires : feuille de raphia, bambous, terre battue¹²⁵³. Elles étaient très étroites et inconfortables. Ceci s'explique par le contexte dans lequel elles avaient été construites. L'urgence étant signalée, il fallait impérativement trouver des abris pour ces populations qui avaient été contraintes de quitter leur village.

De plus, au départ, on pensait que le regroupement avait un caractère provisoire et qu'une fois la paix serait revenue, les populations rentreraient s'installer dans leurs différents villages. Après quelques années passées dans les camps de regroupement, et l'hypothèque du retour dans les anciens villages, les populations regroupées à Ndokonabaho se livrèrent une décennie après la fin des troubles à la reconstruction des cases. Ces cases furent dans un premier temps reconstruit en matériaux provisoires à la différence qu'on va les rendre plus

¹²⁵⁰ J.L. Dongmo, 'L'aménagement de l'espace rural...', p. 70.

¹²⁵¹ O. Iyebi Mandjeck, 'L'évolution du système agraire en pays Banen...', p. 42.

¹²⁵² G. Tessman, 1934, cité par O. Iyebi Mandjeck, 'L'évolution du système agraire en pays Banen...', p. 42.

¹²⁵³ C. Enokbilé, Les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki : 1955-1971, Mémoire de DIPES 2, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2011, p. 100.

solides en mélangeant la terre battue aux feuilles de palmiers et furent plus grandes avec plusieurs pièces. Cette semi-évolution des habitations traduit le doute et l'incertitude des populations à propos de leur maintien définitif dans les camps de regroupement ou du retour dans leur ancien village. Par la suite, on assista à une modernisation de l'habitation en fonction des revenus. Les tôles au niveau des toitures remplacèrent le raphia et les briques de terre furent de plus en plus utilisées pour les murs¹²⁵⁴ ; ces changements sont aussi dus à l'augmentation du revenu des populations à travers les facilités qu'elles eurent désormais pour écouler leur production de cacao et de café.

Photos 5 : types d'habitations à Ndokonabaho regroupement.



Source : Photo Clauvis Enokbile

¹²⁵⁴ C. Enokbilé, Babagnak, "La politique de regroupement dans la subdivision de Ndikinimeki..." p. 98.

Photos 6 : types d'habitations à Ndoknabaho regroupement.



Photos 7 : quelques types d'habitations à Kinding



Source : Photo Clauvis Enokbile

Dans les regroupements de l'Ouest Cameroun, à partir de 1964¹²⁵⁵, on constate une amélioration du paysage à travers la transformation des habitations. On procéda au remplacement des huttes fragiles par des maisons en briques sèches et couverts de tôles. Dans quelques rares cas, les briques furent blanchies avec du kaolin¹²⁵⁶. Ces nouvelles constructions entraînèrent l'extension des regroupements par les deux extrémités de la route. Les villages ainsi agrandis se composent actuellement d'un noyau aux maisons serrées et misérables et de deux ailes plus récentes aux maisons moins serrées et moins et inconfortables. Cet aspect est bien visible à Baleveng, Doumbouo et Balessing¹²⁵⁷.

Aussi, dans les regroupements des départements bamiléké, on constate un début de lotissement à partir de 1964 dont le plan avait été élaboré par les experts français. Des rues, ruelles et petites servitudes furent aménagées dans certains regroupements comme ce fut le cas à Batié et à Bamendjou. La mémoire collective des populations de Bamendjou a retenu le nom de Jean Georges Mbendé, sous-préfet de Bamendjou entre 1961 et 1963 comme l'homme qui a initié la modernisation du village¹²⁵⁸.

Les regroupements ont profondément modifié le système d'habitat. C'est à partir de cette époque que le système de clôture et l'organisation des concessions combinant habitation, élevage et agriculture à commencer malheureusement à décliner¹²⁵⁹. Lors du retour des populations vers les anciens sites, Les populations au lieu de s'installer dans leur ancienne plantation reçurent pour celles dont les propriétés étaient loin de la route, l'ordre de s'installer près de la route. Ainsi, les propriétaires de terre située le long de la route ont cédé de petites parcelles aux nouveaux venus. Sur ces parcelles, ceux-ci ont construit de modestes cases. Par contre, les chefs et les notables qui avaient regagné leurs anciennes concessions ont construit des maisons aussi gigantesques qu'avant les troubles. Ainsi donc, les modifications du mode d'habitat introduit par les regroupements débouchèrent sur des conflits frontaliers et problèmes fonciers.

¹²⁵⁵ Début de l'entrée en vigueur des recommandations du rapport poumaillou. Pour décongestionner les regroupements de l'Ouest-cameroun et résoudre le problème que posait l'entassement excessif des cases, les experts proposèrent un plan à deux niveaux : d'une part, il fallait décongestionner les villages les plus peuplés en procédant à de nouvelles créations avec des effectifs d'au plus 3500 habitants. D'autre part, il était question de desserer les maisons, d'affecter à chaque famille une parcelle d'habitat de 600 à 1200 mètres carrés avec une habitation, un jardin potager et des possibilités d'élevage. C'est ainsi que les assises spatiales des grands regroupements de Bamendjou-SP et de Batié-carrefour ont considérablement augmenté. A ce propos, lire R. Hedjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...", pp. 93-94.

¹²⁵⁶ J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace agricole...", p. 90.

¹²⁵⁷ Ibid, p. 90.

¹²⁵⁸ R. Nedjou Sadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...", pp. 95-96

¹²⁵⁹ Ibid. p. 105.

b) Les conflits frontaliers et problèmes fonciers causés par les regroupements

La politique de regroupement qui consistait à déplacer les populations de l'intérieur pour les regrouper aux alentours des voies de communication pour des raisons multiples et diverses fut en partie responsable des conflits frontaliers entre les différentes entités ethniques des localités confrontées aux regroupements ainsi que des problèmes fonciers.

De manière générale, le transfert des populations dans le cadre de la politique de regroupement ne donna pas lieu systématiquement à une redistribution des terres par l'administration. Ainsi, la délimitation arbitraire des nouveaux villages par les chefs entraîna dans plusieurs cas de figure des litiges fonciers. Ce fut le cas dans l'arrondissement de Ndikinimeki entre les Ndikinimeki et Ndiki.

A l'origine, Ndiki et Ndikinimeki constituaient un même clan qui s'agrandit et se scinda par la suite¹²³. Au départ, à cause de leur puissance, les Ndiki avaient vassalisé les tribus environnantes qui leur payaient tribut. Dès lors, les Ndikinimeki, qui constituaient donc l'un des clans de la tribu Ndiki, faisaient allégeance et payaient tribut aux Ndiki, jusqu'au moment où, à cause de leur accroissement, de la diminution de la puissance des Ndiki, et la colonisation, ils ne se sentaient plus obligés de le faire ; d'où la scission entre les deux groupes¹²⁴. Pendant que les Ndiki au cours de leurs migrations s'éloignèrent du lieu qui devait devenir plus tard le centre administratif de la subdivision, les Ndikinimeki restèrent tout autour¹²⁶⁰. Ce qui fait que, lors du passage de la route en 1925, les Ndiki se retrouvaient à Yomb, emplacement situé à près de 20 km du centre administratif. Or les Ndikinimeki estimaient que tout l'espace qui va de leur emplacement aux alentours du centre administratif jusqu'à la rivière Makenéné, frontière naturelle entre les Banen et les Nyokon les appartenait¹²⁶¹. Les regroupements imposés par l'administration coloniale aux abords de la route nationale numéro quatre vont donc faire sortir les villages Ndiki qui s'installèrent à partir du ruisseau *Inimuiny*, limite naturelle avec les Ndikinimeki jusqu'à près de 5 km de la rivière Makenéné. Les Ndikinimeki vont considérer ce nouveau peuplement comme un empiètement des Ndiki sur leur terre ; ce qui va raviver les tensions latentes entre les deux communautés. Malheureusement pour eux, l'administration coloniale française, en créant les chefferies de groupement dans la subdivision de Ndikinimeki va englober les Ndiki et

¹²⁴ D'après le document de synthèse de l'association Ekoko, "Rencontre avec les patriarches pour un entretien sur l'histoire des Ndikoko" la scission entre les descendants de Nimeki (Ndikinimeki) et de Nyanya (Bonyanya) se produisit à la 7^{ème} génération.

¹²⁶⁰ Nimeki, 65 ans, chef de 3^{ème} degré de Ndikinimeki, 20 août 2014

¹²⁶¹ Idem.

Ndikinimeki dans le groupement de l'Inoubou, dont le commandement échoit à la lignée des Munen de Ndiki. Ceux-ci, avec l'érection du territoire des Ndikinimeki comme centre administratif de la subdivision, ont voulu repousser leurs frontières et agrandir leur territoire afin de bénéficier des indemnités financières prévues par l'administration coloniale française ; d'où le litige frontalier qui opposa le chef de groupement, Malanga, au chef Ndikinimeki Bissiongol à propos des terres des Ndikmweluk-Ndigmbay situées à la limite des deux communautés¹²⁶². D'après Idelette Dugast¹²⁵, chacun des deux chefs prétendaient que ce terrain était le sien. Dans sa quête de légitimité sur la paternité de cette parcelle de terrain, le chef Malanga fit défricher une portion dudit terrain où il planta environ 16000 palmiers. La palabre entre les deux chefs dura quelques années et l'administration statua pour le versement d'une indemnité aux Ndiki afin que les Ndikmweluk-Ndigmbay occupent sur ce terrain. Malgré ce dénouement pacifique, les tensions latentes persistent jusqu'aujourd'hui entre les 2 communautés. Un problème similaire oppose une branche des Ndikinimeki, plus précisément les Ndekondal aux Ndekalende.

Ndekondal et Ndekalend sont deux communautés voisines, localisées au Sud du centre administratif de Ndikinimeki, à moins de 4 km dudit centre. Un rappel historique est nécessaire pour saisir le différend entre les deux communautés. Avant l'arrivée des Allemands dans le pays Banen, durant leur migration, les Ndekalende ont occupé l'actuel emplacement qu'ils occupent aujourd'hui avant de pénétrer vers l'intérieur et de se fixer au voisinage des Ndokonohoho en pleine forêt dans la partie Sud de la subdivision¹²⁶. Les Ndekalende considéraient toujours leur ancien emplacement comme leur propriété. Après le départ des Ndekalende, les Ndekondal qui constituent une branche des Ndikinimeki installées au centre administratif de la subdivision et dans les environs, commencèrent à peupler l'ancien site des Ndekalende. Ces derniers, mécontents de l'appropriation de leur ancien site par des "étrangers", cherchèrent en vain les voies et les moyens pour empêcher cela¹²⁶³. Les affres du "maquis" dans la subdivision et ses environs dans les années 1962, qui entraînèrent le déplacement des populations donnèrent l'occasion aux Ndekalende d'effectuer le retour vers leur ancien site pour pouvoir se mettre à l'abri des attaques des rebelles¹²⁷ ; ainsi commence la cohabitation difficile avec les Ndekondal, car chacune des deux communautés déclare être autochtone du site. Si les Ndekalende manifestent le désir de vivre en paix avec leur frère

¹²⁶² Idelette, Dugast, *Monographie des tribus Ndiki...*, tome II, p. 67.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ M. Boeing, 77 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndekalende, Ndekalende, entretien du 13 août 2014.

¹²⁶³ Idem

¹²⁷ Idem.

Ndekondal, il n'en est pas question pour ces derniers. Cette difficile cohabitation a failli entraîner un conflit ouvert entre les deux communautés après l'annonce de la future intronisation du chef Ndekalende le 07 juillet 2001¹²⁶⁴. A travers un mémorandum signé par les dignitaires Ndekondal¹²⁸, dans lequel, ils s'opposent non seulement à l'intronisation du chef Ndekalende sur leur territoire et rejette la compétence territoriale du chef Ndekalende sur les Ndekondal résidant à Ndekalende. Le discours et le comportement des Ndekondal était donc de nature à attiser davantage la haine entre les deux communautés, d'où la réaction du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki, Simon Emile Mooh, qui n'a ménagé aucun moyen pour ramener à l'ordre ce groupuscule de personnes afin de calmer les tensions entre les deux communautés¹²⁶⁵. A l'analyse des faits, on se rend compte que les Ndekondal se sont opposés violemment à l'intronisation du chef Ndekalende ; alors que, au regroupement de Ndokonabaho par exemple, qui est un quartier du village Ndokobassaben, on retrouve neuf chefs de villages différents, qui sont intronisés ainsi que le chef du Canton Inoubou Sud sans que les Ndokobassaben s'y opposent.

Un problème de frontière similaire existe entre les Ndokohok et Nebolen, lequel a été exacerbé par la création d'une scierie à cheval des deux territoires. Aussi entre Ndokohok et Etoundou qui fut causé par l'attribution d'un territoire de 12000 hectares par les populations Etoundou au groupe Endo Industrie, une partie des terres des Ndokohok serait incluse dans ses 12000 hectares¹³⁸.

La politique de regroupement qui obligeait les populations de se déplacer de leur milieu d'origine pour être casées dans des endroits autres a aussi entraîné des problèmes fonciers.

En effet, pendant la période de "pacification", les espaces ont été occupés arbitrairement et même arrachés par la force aux ayant droits afin d'installer les postes de commandement et les camps de regroupement. A la fin de la rébellion, certaines populations vivant dans les camps de regroupement décidèrent de rentrer dans les anciens sites ; par contre, d'autres restèrent sur place, s'établirent définitivement et choisirent d'étendre leur

¹²⁶⁴ M. Boeing, 77 ans, chef de 3ème degré du village Ndekalende, Ndekalende, entretien du 13 août 2014.

¹²⁸ Il s'agit d'un groupuscule de dix personnes : Teck Simon : chef du quartier Ndekondal, Bouyikiak Bienvenu : président de la famille Ndokondal, Songouyen Georges : porte parole des Ndekondal, Sano Alphonse : notable, etc. ASNDI, APA, Correspondance n°07/CR/Jo4. 05/SP du 3 Juillet 2001, compte rendu du règlement du conflit opposant les Ndokondal aux Ndekalende.

¹²⁶⁵ J. Batanken, 74 ans, élite politique de l'arrondissement, Ndikinimeki, entretien du 16 août 2016.

¹³⁸ ASNDI, Correspondance adressée par le sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au Préfet du Mbam, Mémorandum sur les différents auxquels sont confrontées les populations de Ndokohok, 1995.

portion afin d'avoir des espaces cultivables. Cette situation fut à l'origine des problèmes fonciers.

La politique de regroupement a entraîné des problèmes ethnico-fonciers entre les différentes communautés vivant dans la subdivision, en l'occurrence, entre les Nyokon et les allogènes d'une part, puis les Bamileké et Banen de Ndokohok d'autre part.

En ce qui concerne les problèmes fonciers entre les autochtones Nyokon et allogènes Bamiléké, ils ont pour origine l'attitude du chef supérieur Kitchabo Ndjabi que l'on accusait de vendre les terres des Nyokon aux Bamileké. Le chef de subdivision de Ndikinimeki, Joseph le Corfec, dans son rapport annuel de 1951 le présente en ces termes :

Kitchabo Njabi n'était pas Nyokon mais Kinding-Bamiléké dont un noyau de 1543 individus est englobé dans le groupement Nyokon. Kitchabo avait succédé à son père Njabi, premier chef de groupement Nyokon décédé en 1941 (sic) Kitchabo était le seul chef sachant lire et écrire le Français et le seul ayant suffisamment de personnalité pour commander correctement son groupement : malheureusement alcoolique au dernier degré mal conseillé, il ne s'occupait plus de son groupement et employait le peu d'activités que lui permettait son état de santé à ses affaires personnelles.¹³⁹

D'après L.C Oubel, les tractations foncières entre Kitchabo Ndjabi et les populations Bamileké de Makénéné étaient régies par une convention qui délimitait les terres pouvant être exploitées par les populations Bamiléké¹⁴⁰ ; d'après cette convention, chaque Bamoun et Bamiléké imposable devait verser une somme de 62 francs et était propriétaire de la récolte et non du sol. Mais, par la suite, les problèmes surgirent entre les deux communautés à cause de l'attitude des Bamiléké qui franchirent la limite de leurs terrains accordés par la convention pour s'emparer des terrains réservés aux Nyokon. G. M. Dong Mognol se penche sur le problème de la légitimité de la convention n° 68, qui selon lui aurait été signée sans le consentement des Nyokon et sous la contrainte¹⁴¹. De plus, l'opposition des chefs Nyokon à la procédure d'obtention des titres fonciers par les allogènes Bamiléké à Makénéné accentuera les frictions entre les deux communautés. Jusqu'à présent, ce problème foncier d'actualité dans la zone divise les deux communautés ; c'est aussi le cas dans les villages Banen frontaliers à Makénéné.

¹³⁹ ASNDI, APA 11624 Rapport annuel 1951.

¹⁴⁰ Ces terres étaient délimitées au Sud et à l'Est par la rivière Makenéné depuis le point où elle reçoit les eaux de la rivière Mahou jusqu'à son confluent avec le Noun...A l'Ouest par la rivière Mahou et au Nord par une ligne droite partant du confluent de la Makenéné avec le Noun passant par le ponceau qui franchit la rivière Kampansé. Les chefs Bamiléqués signataires de cette convention étaient : Heumou de Bantoum I, Pokam de Bantoum II, Massiko de Bamoun I, et Mouliom de Bamoun II. Cf. L.C Oubel, "Le "Maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", p. 17

¹⁴¹ Il semble que Kitchabo avait en effet utilisé à ses propres fins, l'argent perçu pour les impôts et, se sachant menacer d'être mis aux arrêts, il s'était tourné vers ses frères bamiléké afin de solliciter leur secours financier. Profitant de sa position de faiblesse dans laquelle se trouvait le chef supérieur, les chefs locaux bamiléké lui imposèrent la signature de la convention avant le versement d'une quelconque aide financière.

L'immigration bamiléké chez les Banen de la subdivision de Ndikinimeki fut plus accentuée dans le village Ndokohok. Situé en bordure de la route Yaoundé-Nkongsamba, situé sur la rive gauche de la rivière Makenéné, et limitrophe avec le district de Makenéné ; cette proximité amena les immigrants bamiléké à solliciter les terres de Ndokohok pour la pratique des activités agricoles. Cet accroissement de l'immigration Bamiléké entraîna une fois de plus des problèmes fonciers entre les deux communautés¹⁴².

Dans l'ensemble, la politique de regroupement fut à l'origine de plusieurs conflits frontaliers, disputes foncières entre les autochtones et les nouveaux arrivants. En revanche, dans le cas particulier des camps de regroupement, on note des problèmes sociaux liés à la forte concentration des populations dans un espace exigu.

c-Les camps de regroupement, un espace cosmopolite : Promiscuité, épidémies, dépravation des mœurs, dislocation des familles et brassage des populations.

Dans les camps de regroupement, la concentration des populations dans un site étroit entraîna des problèmes de promiscuité, causés par la concentration des habitations et la cohabitation des ménages nombreux et polygames dans des cases étroites. Comme nous l'avons signalé plus haut, l'habitat traditionnel chez les Bamiléké et chez les Banen, tout comme chez la quasi-totalité des entités ethniques du sud-Cameroun fut avant tout l'expression d'une structure sociale. Chez les Bamiléké, la cellule d'habitat, le *mba*, correspond à la famille restreinte. En outre, l'homme et ses femmes ont chacun une case, de sorte que le nombre de toits que comporte chaque *mba* est révélateur de la situation matrimoniale de son maître (un toit pour les célibataires, deux pour les monogames, plusieurs pour les polygames). Chez les Banen, chaque concession était entourée d'une barrière hermétiquement fermée. A l'intérieur, se trouvait la case du chef de famille, derrière, se situait la case des femmes, il y en avait autant que de femmes. Avec la création des camps de regroupement, les populations furent contraintes à vivre dans la promiscuité.

Dans le camp de regroupement de Ndokonabaho dans l'arrondissement de Ndikinimeki, la moyenne était d'environ dix personnes par case¹⁴³. Cette densité par case est encore élevée en 2012, car une enquête réalisée par nous sur le terrain a permis de faire

¹⁴² Ibid., p. 19. Face à l'immigration grandissante des Bamiléqués qui s'accaparaient des terres des Ndokohok, celles-ci réagirent à travers la voie judiciaire, elles portèrent plainte et eurent gain de cause, le tribunal de 2^{ème} degré par le jugement du 03 Mai 1964 demanda l'expulsion pure et simple des populations Bamiléké, le paiement des dommages d'une somme de 200 mille francs et une évacuation des lieux en 1973. Mais, jusqu'à nos jours aucun administrateur ne prit l'initiative d'appliquer cette décision de justice.

¹⁴³ Bédoum, 72 ans, autochtone de Ndokonabaho, Ndokonabaho, entretien du 10 août 2014.

ressortir la moyenne de 6 personnes par case. Dans le département du Ndé, dans le camp de regroupement de Madoum, en 1962, on enregistra 962 personnes, à Sagna, on dénombrait environ 1240 personnes regroupées. A l'école publique du groupe 2 de Bangangté qui abritait les populations venues de Ntaku, Banyagbo, Babossa, on recensait environ 500 personnes regroupées¹²⁶⁶ sur une superficie de 1000 m². Cette concentration de personnes dans un espace réduit était vectrice de la prolifération des maladies épidémiques liées à l'insalubrité, comme ce fut le cas à Nyokon et Ndokoubou dans l'arrondissement de Ndikinimeki. A cet effet, à Ndokoubou, une épidémie de dysenterie avait fait plus d'une dizaine de morts en 1968.¹⁴⁴ Le manque d'infrastructure de santé dans ce regroupement comme dans tous les autres, et son éloignement du centre administratif de la subdivision de Ndikinimeki de plus de 50 km ne facilitait pas l'accès des soins de santé aux populations. Dans la région de l'Ouest, plusieurs cas d'épidémies furent aussi détectés dans les camps de regroupement. Ceci est attesté par le rapport du chef commando du regroupement Baloum adressé au Directeur du Département de la santé publique dans laquelle il affirme :

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous aviser qu'une épidémie de dysenterie sévit actuellement dans le poste de regroupement de Baloum. Les moyens médicaux dont dispose l'assistance médicale militaire étaient insuffisants pour remédier à cette situation. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour arrêter la propagation de cette maladie, qui cause déjà plusieurs morts par jour¹²⁶⁷.

Il s'avère donc que les structures sanitaires furent absentes ou presque inexistantes dans une multitude de camps de regroupement. En dehors de la dysenterie et du choléra, plusieurs autres cas d'épidémies, et plusieurs cas de maladies furent observés dans les regroupements ; ceci entraîna l'augmentation du taux de morbidité infantile.

Aussi, les populations qui vivaient autrefois dans des zones d'altitude furent dans les camps de regroupement exposées aux maladies parasitaires qui y étaient rares ou absentes. C'est le cas de l'onchocercose ou la cécité des rivières qui est rare au delà de 700 m d'altitude. Plusieurs personnes aveugles recensées lors de nos investigations sur le terrain à Yingui, Ndokomen III, Ebo, Makai, affirment avoir contracté leur cécité dans ces lieux.

Dans l'ensemble, les camps de regroupement offraient le spectacle des véritables zones de précarité. Pas d'électricité, pas d'eau, ni voirie, on enregistrait plusieurs décès, la

¹²⁶⁶F. Djiomwo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté de 1957 à 1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2018, p. 100.

¹⁴⁴ ASNDI, confidentiel 1969, bulletin de renseignement.

¹²⁶⁷ ANY, 1AA 434, Ouest (Cameroun) Sécurité 1964-1965, sécurité dans le pays bamiléké 1964-1965.

plupart était due à la famine, les maladies infectieuses qui se répandaient très rapidement. La mort était également causée par les épidémies qui sévissaient dans ces camps.

Dans le domaine de l'éducation, les camps de regroupement avaient fortement ralenti l'éducation scolaire à cause de l'absence des infrastructures scolaires dans ces lieux. Dans plusieurs camps de regroupement, on notait dès les premières années de l'implantation des populations dans ces lieux l'absence des structures solaires. Dans l'arrondissement de Ndikinimeki, jusqu'en 1980, les camps de regroupement de Ndokonabaho et Ndokobou n'abritaient aucun cycle d'enseignement. Ce fut aussi le cas dans les camps de regroupement de Maninga-Makombé et Iboti dans l'arrondissement de Yingui. Dans les départements bamiléké l'insécurité avait conduit à l'abandon définitif des établissements scolaires et bon nombre d'entre elles servaient désormais de camps militaires. Dans d'autres regroupements, les écoles fonctionnaient mais l'absence d'infrastructures adéquates et les mauvaises conditions d'enseignement constituaient autant d'obstacles dont il fallait faire face. C'est ce que relève cet ancien instituteur du camp de regroupement de Bamendjou :

Le déplacement dans les camps de regroupement avait eu des conséquences graves pour l'éducation scolaire des enfants bamiléké. Construits à base des matériaux provisoires, les écoles des camps ne disposaient pas assez de tables bancs, certains enfants pour pouvoir s'asseoir étaient obligés de partir de chez eux avec des tabourets. Il arrivait même qu'on manque de craie et autres matériaux didactiques, sans oublier que le mauvais état des salles de classes obligeait l'interruption des cours chaque fois qu'une pluie s'abattait¹²⁶⁸.

Comme c'est le cas dans la plupart des conflits internes et internationaux, on enregistra généralement dans les regroupements plusieurs cas d'atteintes physiques et morales sur la gente féminine. Le regroupement des populations dans un espace restreint, encadré par les forces de défense donna lieu à plusieurs cas de rapports entre les populations. Outre les brimades et corvées infligées par les militaires aux populations, ils se sont aussi livrés aux délits d'adultères et viols¹⁴⁵. Dans les camps de regroupement des départements bamiléké, plusieurs témoignages attestent de la pratique des viols par les commandos. L'un des témoignages justifiant cet écart de comportement est celui de Z. Malla :

Ma mère était une jeune veuve réfugiée dans le regroupement de Lembo, quand mon père a été assassiné par les maquisards, nous étions trois enfants. J'étais âgé de 16 ans ma sœur âgée de 13 ans et mon petit frère de 11 ans. Nous occupions une baraque que nous fermions la nuit avec un pagne en guise de porte. Une nuit, j'ai reconnu deux commandos qui s'étaient infiltrés dans notre case : comme

¹²⁶⁸ Alima Ntainte "La vie quotidienne pendant la période du maquis en région bamiléké (1957-1971)" , Mémoire de Master , UYI, 2017, p. 120.

¹⁴⁵ R. Ongwe, 72 ans, cultivatrice, Ndokbassaben regroupement, entretien du 11 août 2014.

nous étions couchés sur un même matelas, ils ont demandé à mes deux cadets de se retirer au coin de la maison. Ma mère et moi avons été violemment violées¹²⁶⁹.

La cohabitation entre les populations regroupées et les forces de défense conduit aussi à plusieurs délits d'adultères. Dans le camp de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, plusieurs plaintes à cet effet furent enregistrées auprès du chef d'autodéfense des camps de regroupement de Ndokobassaben et de Ndokobou¹⁴⁶; dans ces lieux, Les problèmes d'adultères débouchaient constamment sur des affrontements sanglants à armes blanches. Ce fut le cas en 1962 entre les éléments de la garde civique et les autochtones à Ndokobou¹⁴⁷. Pour éviter ce type de conflit, le commandant du camp de regroupement de Ndokonabaho menaça de frapper d'ostracisme quiconque serait surpris en flagrant délit d'adultère.¹⁴⁸

Les camps de regroupement ont aussi été des lieux d'intenses brassages entre les populations, avec des mariages et naissances. Les mariages s'effectuaient entre les populations autochtones du site, les populations recasées, les éléments de la garde civique et les militaires. C'est le cas de Morice Mousseni, ancien élément de la garde civique qui affirme avoir fait la rencontre de son épouse au camp de regroupement de Ndokbou¹⁴⁹ et Rebecca Ongwe dont le père géniteur du premier fils fut un militaire du camp de regroupement de Ndoknabaho¹⁵⁰. Dans le camp de regroupement de Bazou qui regroupait les populations venues de badzuidjong par Bassamba, Bandionzou, et Ndombiam, ces derniers allaient jusqu'à entretenir des liens conjugaux qui donnèrent lieu à de nombreuses naissances entre populations de souche et les étrangers. Dans certaines familles, les parents étaient composés "d'allogènes" et "autochtones",¹²⁷⁰.

Au regard de ceci, les camps de regroupement apparaissent comme des espaces cosmopolites ; ceci est l'une des particularités de ces structures par rapport aux autres

¹²⁶⁹ Z. Malla, commerçante, domiciliée au quartier Baningo Bafoussam, entretien du 13 juillet 2015 (cité par Alima Ntainte "La vie quotidienne pendant la période du maquis...", p. 120.

¹⁴⁶ T. Tick, 70 ans, ancien commandant du camp de regroupement de Ndokonabaho, Ndikinimeki, entretien du 16 août 2014.

¹⁴⁷ F. Lovett, 74 ans, chef de troisième degré du village Ndokbou II, Ndikinimeki, entretien du 15 août 2014. La rixe qui opposa les éléments de la garde civique aux autochtones en 1962 au camp de regroupement de Ndokbou fut causée par l'attitude du nommé Bikit Paul, élément de la garde civique qui n'avait cessé de courtiser les jeunes filles du village.

¹⁴⁸ F. Lovett, 74 ans, chef de troisième degré du village Ndokbou II, Ndikinimeki, entretien du 15 août 2014.

¹⁴⁹ M. Mousseni, 71 ans, ancien élément de la garde civique en service en Ndokbou, Ndokhok Akouté, (Ndikinimeki) entretien du 18 août 2014

¹⁵⁰ R. Ongwe, 72 ans, cultivatrice, Ndokonabaho, entretien du 11 août 2014.

¹²⁷⁰ F. Djimwo, "Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté...", p. 101.

villages, où l'exogamie pratiquée en grande majorité chez les Banen et Nyokon ne permettent pas les mariages entre les ressortissants d'un même village.

Les camps de regroupement furent aussi des lieux de prédilection à la prolifération des églises chrétiennes. Celles-ci se sont installées après le regroupement des populations dans le souci d'apaiser ces populations sinistrées pour la plupart et de les convertir. Au regroupement de Ndokonabaho, l'UEBC s'implanta vers 1940. Les autres églises¹⁵¹ se sont installées dans ces lieux après le recasement des populations à partir de 1962. S'il est facile de démontrer que ces églises ont apporté du réconfort moral et spirituel aux populations sinistrées, il n'en est pas de même des aides matérielles et réalisations sociales pendant la période du maquis. La construction d'un centre de santé à Ndokonabaho par l'UEBC n'arriva qu'en 1982.

Les regroupements ont désorganisé les structures sociales et accéléré l'effritement des liens sociaux dans la subdivision chez les populations regroupées. Chez les Banen, la structure sociale était basée sur les liens plus ou moins étroits de parenté, dont la plus petite unité était le *Neko*¹⁵², ou foyer. Ce dernier se compose généralement de l'homme, la femme et les enfants. Après le *Neko*, on a l'*Ombel*¹⁵³. Ce terme désigne un ensemble de familles issues d'une même souche et soumis à l'autorité d'un même chef de famille. La composition de l'*Ombel* comprend l'aîné des hommes adultes, ses femmes et leurs enfants, leurs épouses, les frères et leurs enfants, les femmes des frères et celles des enfants des frères. Ensuite, on a le *Hitik*¹⁵⁴ ou le clan. Les populations faisant partie de ces structures vivaient dans le même village et avaient établi des contacts permanents et l'entraide entre eux à travers les travaux communautaires.

Dans les différents villages nés des premiers regroupements dans la subdivision de Ndikinimeki, les populations ont essayé tant bien que mal de reconstituer les mêmes liens sociaux ; cependant, dans les camps de regroupement, à cause des problèmes fonciers, de l'hétérogénéité de la population et l'exode rural accéléré, les familles vont être dispersées à travers tout l'arrondissement et tout le pays. C'est ainsi que dans les camps de regroupement,

¹⁵¹ Il s'agit des églises pentecôtistes qu'on retrouve à Ndokonabaho.

¹⁵² Le terme *Neko* fait référence à la famille nucléaire. Dans le cas d'un mariage polygamique, chaque épouse et ses enfants constituent un "Neko". Iyebi Mandjeck, "L'évolution du système agraire...", p. 34.

¹⁵³ Ce terme dans son sens premier renvoie en même temps à la maison et la cour. Selon Alexandre Binet, il correspond au "Mboa" des Douala qui désigne un ensemble de familles élémentaires issus généralement d'une même souche et soumis à l'autorité d'un seul chef de famille.

¹⁵⁴ D'après I. Dugast, ce terme n'a pas de correspondance précise en français, car il traduit aussi bien l'idée qu'on se fait du clan que celle de la Tribu, le terme le plus adéquat est celui de "Nikul" qui correspond à la famille. Il constitue le cadre dans lequel se passent toutes les activités économiques et sociales des Banen. I. Dugast, *Monographie des tribus...* p. 34.

on retrouve une multitude de familles hétérogènes sans forcément de liens de parentés. C'est dans cette optique que le rapport des conseillers français sur "la relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'inspection générale de l'Ouest considère plus les regroupements en pays bamiléké comme une juxtaposition de paysans isolés qu'un village"¹⁵⁵. Ceci n'est pas forcément valable dans les regroupements de l'arrondissement de Ndikinimeki, à cause des forts liens de parenté ancestraux qui lient les villages entre eux ; de plus à travers les mariages et naissances ; d'autres liens sont tissés entre les populations des camps de regroupement.

d) Les conséquences démographiques : le dépeuplement des villages

La politique des zones interdites qui s'accompagna du déplacement forcé des populations des villages et leur installation dans des camps ou centre de regroupement est à l'origine du dépeuplement de certaines localités du Cameroun et de leur stagnation économique et sociale. L'exemple du canton Lognanga nous paraît très illustratif pour le démontrer. Tout comme les autres cantons de l'arrondissement de Yingui, le canton Lognanga souffre d'une véritable instabilité du fait des événements historiques que ce territoire a connu. Le premier décompte qui nous révèle les données sur la démographie de ce canton remonte à l'année 1938, où l'effectif de la population se chiffrait à environ 2761 personnes¹²⁷¹. En 1953, Idelette Dugast dans ses travaux estime la population de Yingui à 1884 âmes¹²⁷². En 1967, c'est-à-dire pendant le déroulement de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun menée par l'UPC, la population du canton lognanga selon l'étude menée par le centre O.R.S.T.O.M.¹²⁷³ ne s'élève qu'à environ 304 habitants. A partir des années 1970, le canton Lognanga à cause de l'accentuation du phénomène de l'exode rural devient un espace vide d'homme ; mais à partir des années 1980, on observe un timide retour des populations vers les villages ; la population atteint alors 30 habitants en 2002¹²⁷⁴. En 2015, cette population fut estimée à 121 habitants¹²⁷⁵, soit 75 hommes et 46 femmes. Cette diminution de la population de Lognanga peut s'observer à travers le graphique suivant

¹⁵⁵ R. Neudou, Sadeuh, "Les camps de regroupements dans l'actuel arrondissement ...", document annexe.

¹²⁷¹ APN, APA, rapport de tournée de Henry relly, adjoint au chef de région du Nkam dans les villages de la zone de Yingui dans le but de mener une étude de faisabilité pour la création d'un poste à Yingui, 1938.

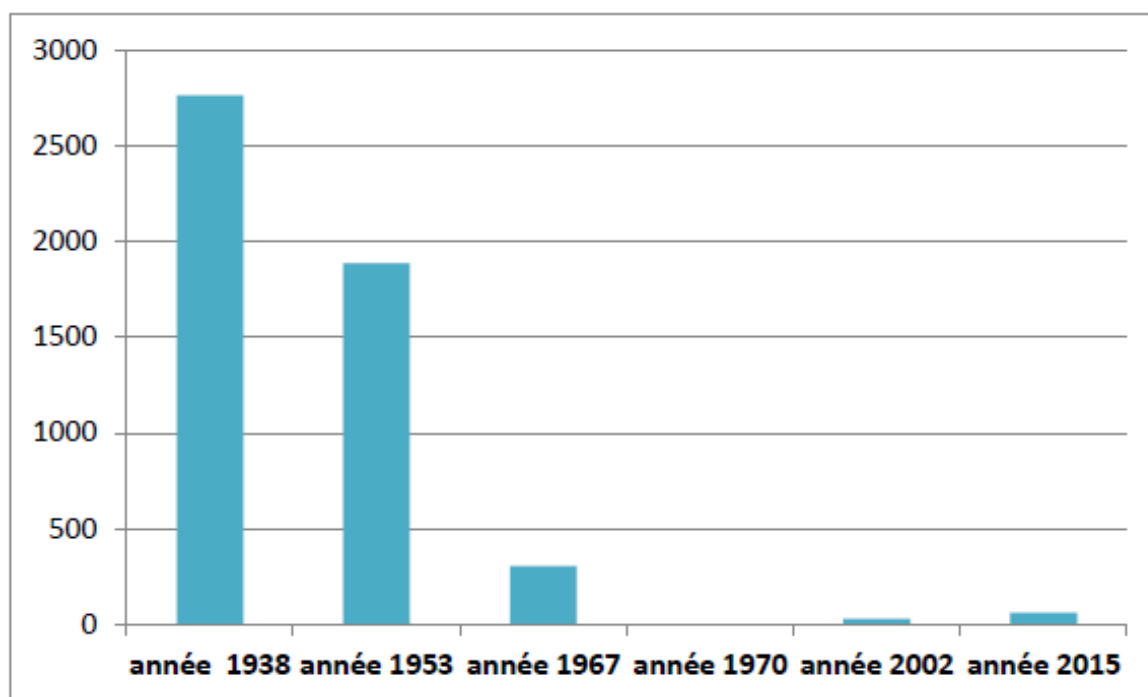
¹²⁷² I. Dugast, *Monographie de la tribu Ndiki (Banen du Cameroun)*, Institut d'ethnologie, Paris, 1955.

¹²⁷³ O.R.S.T.O.M., Dictionnaire des villages du Nkam, Yaoundé, 1970.

¹²⁷⁴ Chiffre contenu dans une réclamation de l'UPC du 19 juillet 2002 adressée au sous préfet de Yingui à l'issue des élections municipales de 2002. Dans cette réclamation, le responsable de l'UPC du Nkam estime la population du canton à 30 habitants, contrairement au chiffre de 189 inscrits tel que signifié par ELECAM.

¹²⁷⁵ Troisième recensement général de la population et de l'habitat du BUCREP, 2005.

Graphique : Evolution de la population du canton lognanga de 1938 à 2015.



Source : G.L. Kouembou “La reconstruction du canton Lognanga...”, p. 37.

e) L’accentuation du phénomène de l’exode rural

Au final, il en ressort que, les populations regroupées furent au quotidien confrontées à une kyrielle de problèmes sociaux : épidémie, dépravation des mœurs, famines, promiscuité, sous scolarisation, absence des infrastructures sanitaires, exode rural. Ce qui démontre à suffisance que l’instauration des camps de regroupement, loin d’être planifiée fut le plus souvent le résultat d’une improvisation. Ceci va à l’encontre des recommandations des principaux théoriciens français de la contre insurrection à l’instar de Jacques Hogard qui affirme que, le regroupement des populations dans les camps sans être appliqué de manière systématique n’est possible que si certaines conditions sont remplies. Parmi ces conditions, figurent en bonne place le choix du site d’installation des populations, les mesures sécuritaires du site, la disponibilité des habitations et la viabilisation du site. Pour Hogard, les regroupements ne devraient pas porter atteintes aux intérêts vitaux des habitants, sous peine de créer de nouveaux noyaux de mécontents susceptibles de rejoindre la rébellion¹²⁷⁶.

¹²⁷⁶ M. Raffray, Contre insurrection : La doctrine de Hogard, Paris, Cahier du RETEX, Juin 2023, p. 74.

En outre, en déplaçant les populations de leur site traditionnel pour les stabiliser dans des nouvelles zones de peuplement, les regroupements ont bouleversé les habitudes des populations, ainsi que les modes de vie.

2) Les conséquences de la politique de regroupement sur le plan culturel : la déterritorialisation des groupes ethniques.

Sur le plan culturel, les camps de regroupements ont fortement contribué au déracinement, à la perte de l'identité culturelle de certains groupes de populations, à l'acculturation, aux replis identitaires, et à la déterritorialisation des entités ethniques confrontées à ce phénomène.

a) La perte de l'identité culturelle tribale et ethnique

La politique de regroupement à travers la création des camps de regroupement ne fut pas sans impact sur la culture des populations déplacées. En fait, le changement d'habitat imposé par les regroupements entraîna des changements des modes de vie. C'est ainsi que le phénomène de l'exode rural accentué par les regroupements va entraîner la perte des éléments culturels chez les populations. Le cas de la langue est le plus illustratif. Une étude réalisée par nous sur le niveau de maîtrise de la langue maternelle par les descendants des ressortissants des villages déplacés des arrondissements de Ndikinimeki et Yingui de moins de 35 ans traduit les résultats suivants.

Tableau 23 : Niveau de maîtrise du tunen de certaines populations banen originaires du canton Inoubou-Nord résidant à Yaoundé et Douala

Tranche d'âge	Noms	Villages d'origine	Niveau de maîtrise du Tunen
36-45	Sabiketi Eugeni	Ndiki village	Compris et parlé
36-45	Christine	Ndema	Compris et parlé
15-25	Ndengue Ivan	Ndiki village	Compris et parlé
56-65	Loumou Michel	Ndiki village	Compris et parlé
36-45	Bassomben Hervé	Ndekalende	Compris et parlé
56-65	Baneni Jean Pierre	Ndokononoho	Compris et parlé
56-65	Madeleine	Ndiki village	Compris et parlé
26-35	Ndewe Christian	Ndokononoho	Compris et parlé
26-35	Bekemen Paulin	Ndema	Compris
15-25	Henry	Ndiki village	compris
16-25	Onghass Albertine	Ndikoti	Compris
35-45	Foulbé Josiane	Nébolon	Compris et parlé
36-45	Nellé Celestin	Ndiki-village	Compris et parlé
26-35	Issekessék Bekona	Ndiki-village	Compris et parlé
26-35	Sil Bekona	Ndiki-village	Compris et parlé
36-45	Ngando Albert	Nébolon	Compris et parlé
26-35	Behalal Serge	Ndikinimeki	Zéro
26-35	Touen Yasmine	Ndikinimeki	Zéro
26-35	Malanga Johanne	Ndikinimeki	Compris et parlé
26-35	Otam Larissa	Ndokwanen	Compris
26-35	Baboulé Laure	Ndikbil	Compris
26-35	Ongbassouek Bibiche	Ndikbil	Compris
36-45	Boayessilek Michel	Ndokononoho	Compris et parlé
36-45	Ongbalinguin Suzane	Nébolon	Parlé et compris
36-45	Emock	Ndikinimeki	Compris
36-45	Kissebini	Ndikinimeki	Compris et parlé
36-45	Ongbayoak Bibiche	Nébolon	Compris et parlé
36-45	Ongbassomben	Ndikoti	Compris et parlé
36-45	Imbey Amélie	Ndokohok	Compris et parlé
36-45	Bindjem Jean	Ndokohok	Compris et parlé

Source : Tableau réalisée à partir des enquêtes de terrain

Tableau 24 : Niveau de maîtrise du tunen de certaines populations banen originaires des villages déplacés à Ndikinimeki et Yingui pendant la guerre d'indépendance

Tranche d'âge	Noms	Villages d'origine	Niveau de maîtrise du tunen
26-35	Sen Sylviane	Ndokbandalemack	Compris et parlé
26-35	Onana Olive	Yingui	Compris et parlé
26-35	Mwet Annette	Ndokbiakat	Compris et parlé
46-55	Somb Jean	Lognanga	Compris et parlé
56-65	Mbouth Alphonse	Mossé	Compris et parlé
16-25	Moussandja	Ndoktouna	Zéro
16-25	Ketehe Grass	Iboti	Zéro
56-65	Tekete	Ndoktouna	Compris et parlé
46-55	Delphine	Ndokbassiome	Compris et parlé
26-35	Onguembom	Ndokbassiomi	Zéro
26-35	Mabongui Merlin	Ndekbandalemak	Compris et parlé
15-25	Embom Yé tomo	Iboti	Zéro
26-35	Mouilli Roger	Lognanga	compris
26-35	Benom Wandja	Lognanga	Zéro
26-35	Benom Dora	Lognanga	Zéro
15-25	Bessesse Marck	Ndokbakoumeck	Zéro
56-65	Ngando Cecile	Mossé	Compris et parlé
56-65	Ngwaka Belibi	Ndokbiakat	Compris
56-65	Nyemb Samuel	Ndokbilack 2	Zéro
16-25	Sadou Françoise	Yingui	Zéro
16-25	Héffa Dilane	-	Zéro
26-35	Essomé Majoie	-	Zéro
26-35	Eyidi Bedime	Ndokbiakat	Zéro
25-36	Singha Estel	Ndokbiakat	Zéro
26-35	Pahe Patrice	Iboti	Compris
26-35	Daniel	Ndokbassiomi	Zéro
15-25	Dibaya Patricia	-	Zéro
26-35	Bandia Elisabeth	-	Zéro
36-45	Baleb Essome	-	Zéro
26-35	Ngako Armel	Iboti	Zéro
35-46	Ndédi Françoise	Ndokbassiomi	Zéro

Source : Tableau réalisée à partir des enquêtes de terrain

D'après les résultats obtenus, dans le canton Inoubou-Nord, 73 pour cent des populations concernées par notre enquête comprennent et parlent couramment le tunen, 10 pour cent comprennent uniquement cette langue sans pouvoir la parler et 13 pour cent ne comprennent et ne parlent pas le tunen. Tandis que, chez les originaires dans villages déplacés, 60 pour cent des populations concernées par l'enquête ne comprennent et ne parlent le tunen, 10 pour cent comprennent cette langue sans parler, et 30 pour cent parlent couramment leur langue maternelle. De plus 13 pour cent de cet échantillon ne sont pas capable de nommer leur village. On peut donc conclure que, en rompant les liens entre les populations et leurs villages¹²⁷⁷, lieu par excellence d'apprentissage des langues maternelles, les regroupements ont privé certains jeunes ressortissants banen de leur langue, principal vecteur des éléments culturels. C'est le cas des jeunes ressortissants de plusieurs villages des cantons de l'Inoubou-Sud dans l'arrondissement de Ndikinimeki, des cantons Ndokbiakat, Ndoktouna, Lognanga et Ndem dans l'arrondissement de Yingui. In fine, L'abandon et l'oubli de la langue maternelle par les descendants des populations qui furent regroupées pendant les guerres d'indépendance du Cameroun les rendent vulnérables face au problème d'acculturation dans leur zone de résidence. C'est le constat que fit le député Samuel Moth lorsqu'il écrit :

Que restet-il aujourd'hui de nos langues (le tunen, le ndemli avec leurs multiples variantes) ? Que sont devenus nos noms, nos danses, nos coutumes ? Pas grand-chose en réalité, parce que nous préférons communiquer avec les langues de nos frères d'à côté. Nous changeons nos noms pour qu'ils aient une résonance douala bassa ou bafia. Nos danses bien que de très hautes tenues artistiques ne trouvent plus d'adeptes. Quant aux coutumes, franchement il fallait être téméraire pour voyager avec ses gris gris. Mais comme nous ne sommes pas téméraires, nous avons jeté à Iboti, Nébo, Inoubou, Mako, Nibouem et ce, même avant d'atteindre le Mbam, le Nkam, la Sanaga ou le Wouri, tout ce qui pouvait nous permettre de communiquer avec nos ancêtres. Nous avons tout jeté à l'eau et tout le monde était content en se disant que c'était mieux ainsi¹²⁷⁸.

b) L'acculturation et le métissage culturel.

L'acculturation désigne le processus par lequel un groupe humain ou un individu assimile de gré ou de force, totalement ou non, la culture d'un autre groupe. Le maintien définitif des populations dans les camps de regroupement a accéléré leur aliénation culturelle.

¹²⁷⁷ La conception générale chez les Banen comme chez un certain nombre de peuples africains voudrait que la terre soit une chose sacrée. Quitter sa terre d'origine revient en quelque sorte à couper le cordon ombilical avec les ancêtres protecteurs, c'est se débarrasser de sa coquille de sécurité, mépriser ses aïeux, les renier. Chacun ne dispose que d'une seule terre des ancêtres où il doit se faire enterrer pour enfin retrouver ses ancêtres décédés avant lui. Cf. G. M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas de Makénéné et Mbangassina, dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours", Thèse de Doctorat-Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 36.

157 M. Sil, 38 ans, assureur, Yaoundé, 12 Janvier 2016.

¹²⁷⁸ S. D. Moth, "Tous fermement derrière ceux qui prennent des initiatives" in *les rencontres de Yingui*, cité par G. Kuenbou, "La reconstruction du canton Lognanga...", p. 65.

Ces populations qui se trouvent éparpillées aujourd'hui dans tout le pays, ne pouvant plus rentrer dans leur village, ont pour certain assimilé la culture dominante des lieux dans lesquels ils se trouvent tout en perdant totalement ou en partie leur identité culturelle. C'est ce que confirme les résultats de l'enquête menée sur le niveau de maîtrise du tunen qui indique que, sur les 50 personnes enquêtées, 17 ne sont pas à mesure de s'exprimer en tunen qui est leur langue maternelle, mais s'expriment plutôt couramment en douala et en bassa. C'est le cas des descendants de certains membres de la forte communauté Banen originaires des zones interdites pendant la deuxième guerre de libération nationale du Cameroun qu'on retrouve aujourd'hui dans la ville de Douala ; certains ont oublié leurs origines, d'autres la renient, préférant s'assimiler aux Sawa et adopter la culture Sawa au détriment de leur propre culture¹⁵⁷.

c) Un “facteur de brassage culturel embryonnaire” à l'échelle national

La politique de regroupement, si elle avait été bien planifiée aurait pu accélérer le brassage des populations à l'échelle nationale ; cependant, elle a au moins pu favoriser les contacts entre les peuples qui jadis se connaissaient et se fréquentaient plus ou moins. Tout d'abord, c'est en partie grâce aux regroupements des populations pour les besoins de la main d'œuvre qu'on retrouve aujourd'hui une forte colonie de bamiléké dans le Mounjo et dans le Noun. Ensuite, pendant la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun, les camps de regroupement créés furent des lieux de brassages entre les populations d'origine diverses. Ainsi, dans les camps de regroupement, on retrouvait les populations regroupées, les militaires et éléments de la garde civique. De plus, une grande partie des populations confrontées aux regroupements dans les camps préférèrent migrer vers des zones stables. Aussi, à cause des mauvaises conditions de vie des populations dans les camps de regroupement, beaucoup de personnes ont abandonné ces lieux pour aller s'implanter dans les autres localités du Cameroun. Tous ces multiples départs des populations de leurs zones d'origines vers les autres régions du Cameroun au lendemain de l'indépendance constituaient déjà un facteur important pouvant entraîner le brassage des populations et l'intégration nationale. En revanche, dans certaines localités, la politique de regroupement donna lieu au phénomène de replis identitaires.

¹⁵⁷Il est important de préciser que, bien avant les regroupements, l'évangélisation et les travaux forcés ont fortement favorisé l'acculturation d'une grande partie des Banen. La première évangélisation en direction du pays Banen à partir de 1845 se fit en langue Duala ; tandis que la seconde évangélisation à travers les pères pallotins depuis Mariemberg, fut faite en langue bassa. Ainsi, pendant la période des travaux forcés imposés par l'administration coloniale française, les Banen, en grand nombre, pour échapper à ces travaux s'infiltrèrent à Douala et dans la Sanaga-Maritime où ils s'assimilèrent facilement aux autochtones.

d) Les replis identitaires dans la zone de Makenéné

La zone de Makenéné, se distingue de part sa diversité ethnique, tributaire de la politique de regroupement. Ici, on retrouve, les Bamileké, Bamoun, ressortissants du Nord-ouest et Sud-ouest, Banen, autochtones Nyokon, etc. Makenéné se caractérise particulièrement par un bariolage ethnique ; au demeurant, la cohabitation entre les tribus dans cette localité n'a pas forcément abouti à une intégration ; au contraire, elle accentua les replis identitaires à cause des tensions entre les diverses communautés.

Tout d'abord, la création des "villages indépendants" par le lieutenant Vacquier en 1926¹²⁷⁹ traduisait la volonté de l'administration coloniale de séparer et d'opposer les autochtones Nyokon des allogènes Bamileké et Bamoun. L'expression utilisée par Vacquier, à savoir "Africains étrangers à la subdivision" pour désigner les Bamileké et Bamoun, témoignait du fait que l'administration coloniale, bien renseignée sur l'origine externe des Bamileké et Bamoun, avait décidé de les stabiliser dans la subdivision de Ndikiniméki pour des raisons économiques¹²⁸⁰. Agissant ainsi, elle leur octroya un statut particulier qui leur conférait une grande représentativité au même titre que les autochtones Nyokon dans le commandement traditionnel. C'est ainsi que dans son rapport de 1949¹²⁸¹, l'administrateur colonial Lazartique dénombre dans le canton Nyokon, cinq "villages indépendants"¹²⁸², sept villages de "race" Nyokon¹²⁸³ et un village de "race" Kinding¹²⁸⁴. Ceci conforte le point de vue de Dong Mougol qui pense que : "La décision française d'octroyer aux allogènes des chefferies autonomes a finalement favorisé la scission territoriale et ethnique créant une sorte de Bamoun-bamilekéland dressé aux côtés d'un Nyokonland¹²⁸⁵". Cette ségrégation ethnique et spatiale fut à l'origine des replis identitaires qui rendirent difficile la cohabitation entre les différents groupes.

Dans les villages indépendants, les personnes choisies par l'administration pour exercer le commandement indigène à l'origine, devaient être du même groupe ethnique que

¹²⁷⁹ ANY, APA, Ndikiniméki (subdivision de). Rapports annuels 1947 (extrait) 1949, 1950, 1951.

¹²⁸⁰ Facilité dans le recrutement de la main d'œuvre et le recouvrement de l'impôt, mise en valeur de la localité, entretien des voies de communication.

¹²⁸¹ ASNDI, APA, 11624, rapports annuels 1949, 1950, 1951.

¹²⁸² Il s'agit des villages Bamoun I, Bamoun-Makénéné, Bantoum I, Bantoum II, Ndé.

¹²⁸³ Nyokon I, Nyokon II, Balam, Boua, Ndokmakong, Miloum, Houng.

¹²⁸⁴ Il s'agit du village Kinding Ndjabi.

¹²⁸⁵ G.M. Dong Mougol, "Autochtones-Allogènes et chefferies administratives dans la localité de Makénéné : discriminations et conflits interethniques (1926-1950)", in la chefferie traditionnelle de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010), Yaoundé, l'Harmattan, 2011.

les populations allogènes dont ils étaient les représentants¹²⁸⁶. Ces chefs des villages indépendants, étaient directement placés sous l'autorité du chef de subdivision, bien que sur le plan honorifique et symbolique, ils firent déférence au chef de groupement Nyokon, qui n'était pas lui-même Nyokon, mais Kinding. Ainsi, Les "villages" Bamoun I et Bamoun-Makénéné en 1926 avaient pour chefs Massiko et Moulion, Bantoum I et Bantoum II étaient dirigés par deux natifs de Bantoum : Ngonga et Fonelo, à Kinding-Ndé, le chef fut Fognande, un originaire de Kinding-Toko¹²⁸⁷

Ensuite, la toponymie des villages indépendants fut un obstacle à l'intégration des allogènes Bamiléké à Makénéné ; elle accentua les frustrations chez les Nyokon et les replis identitaires. Pour avoir permis aux populations allogènes de rebaptiser les terres conquises avec des noms de leur ethnie d'origine, attitude qui suscita le courroux des Nyokon, la France démontre sa volonté de déposséder les Nyokon d'une partie de leur territoire ancestral ; ce qui accentua une fois de plus la ségrégation spatiale et ethnique à Makénéné, véritable obstacle à la politique d'intégration des peuples, gage de stabilité et de progrès.

De plus, dans les "villages indépendants", l'hégémonie Bamiléké va se manifester à travers l'accaparement du commandement indigène dans toutes les autres chefferies des villages indépendants. Cet "ethno-fascisme"¹²⁸⁸ des Bamiléké, fut à l'origine des "dissensions" entre Bamiléké et Bamoun d'une part, et d'autre part entre les populations Bamiléké¹²⁸⁹.

En ce qui concerne les litiges entre Bamiléké et Bamoun, ils émanèrent de la volonté des populations Bamiléké, devenues nombreuses, de phagocyter les Bamoun dans les villages Bamoun I et Bamoun II, pour ensuite prendre le commandement indigène. C'est ainsi que, les Bamiléké, à partir de 1948, à travers plusieurs intrigues, firent pression sur l'administration coloniale et se hissèrent à la tête des chefferies indigènes. Ce fut le cas du village Bamoun I, où en 1948, un Bamiléké, Siankam Thomas, remplaça le chef Bamoun Adamou Mouliom¹²⁹⁰. A Bamoun II, après le décès du chef Massiko en 1955, son fils Nsangou qui lui succéda ne

¹²⁸⁶ L. C. Oubel, " "Le maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p. 22.

¹²⁸⁷ Ibid.

¹²⁸⁸ L'ethno fascisme est un système politique autoritaire qui associe populisme, nationalisme, et totalitarisme au nom d'un idéal collectif suprême. Pour le philosophe camerounais Mono-Ndjana, c'est le regroupement autour d'une ethnie pour conquérir le pouvoir.

¹²⁸⁹ I. Ndouk, 80 ans, chef du village Nyokon I, Nyokon carrefour, entretien du 24 décembre 2019.

¹²⁹⁰ L.C. Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki...", pp 22-23.

régnait que pendant une année. Il est remplacé par un Bamiléké nommé Isaïe Tonga¹²⁹¹. Cette attitude des Bamiléké traduit leur désir d'étendre leur hégémonie partout où ils se trouvent ; elle fut perçue comme un acte de provocation et de défiance vis-à-vis des Bamoun et Nyokon. Elle entraîna un climat de tension qui n'était pas de nature à rapprocher les différentes communautés. L'irrédentisme bamiléké dans la subdivision de Ndikinimeki, constitua un obstacle à l'intégration nationale et entraîna les replis identitaires.

Les litiges entre populations Bamiléké étaient dus à l'hétérogénéité de cette communauté et à son avarice. En décidant de regrouper les Bamiléké entre eux, la France avait sans le savoir créé une "poudrière" dans la subdivision de Ndikinimeki. A travers leur boulimie foncière et leur volonté hégémonique, qui se traduisit par le désir de contrôler le pouvoir politique afin d'avoir facilement la main mise sur le foncier, Makénéné finit par devenir un espace conflictogène. Les différentes frustrations et tensions latentes et patentes initiées par les Bamiléké qui bénéficièrent de la sollicitude des Français, obligèrent les autochtones Nyokon et les autres allogènes à manifester de la haine vis-à-vis des Bamiléké et vice-versa. Cette haine réciproque, observée jusqu'aujourd'hui entre Bamiléké et Nyokon, est un véritable obstacle à l'intégration des peuples à Makénéné.

Bien après, à partir de 1959, les camps de regroupement créés dans la subdivision de Ndikinimeki sur la base identitaire, loin d'être des lieux de brassage entre les peuples, accentuèrent la ségrégation spatiale et ethnique dans la localité de Nyokon-Makénéné. Ainsi, pour combattre le maquis dans la localité de Nyokon-Makénéné, deux camps de regroupements furent créés : il s'agit des camps de regroupement de Kinding d'une part et celui de Nyokon carrefour d'autre part.

Dans le camp de regroupement de Nyokon carrefour, étaient regroupées en grande majorité les populations autochtones des villages Nyokon¹²⁹² ; tandis que dans le camp de regroupement de Kinding, situé dans le village Kinding, étaient regroupées les populations des villages Kinding, Ndé et Babitchoua et autres allogènes Bamiléké. Il est donc clair qu'en créant les camps de regroupement, l'administration coloniale s'était arrangée à séparer les autochtones des allogènes donc à valider la ségrégation communautaire ; alors que, ces structures auraient pu permettre de rapprocher les peuples et faciliter les contacts entre eux. Les allogènes Bamiléké profitèrent une fois de plus de cette situation pour s'accaparer des

Ibid.

¹²⁹² Il s'agit des Amban, Andoumakong, Mbalam, Boua, Houng, Miloum, Andoumalong.

terres des Nyokon qui s'étaient réfugiés dans le camp de regroupement. Cette réalité aggrava les tensions entre Bamiléké et Nyokon. Une fois de plus, les autochtones Nyokon se sentirent choqués, car ceux qui étaient à l'origine des manifestations de la rébellion à Makénéné¹²⁹³ furent ceux qui profitèrent le plus de cette situation de conflit au détriment des autochtones¹²⁹⁴. Ce sentiment et cette injustice n'étaient pas de nature à rétablir la concorde entre ces deux communautés.

Tout bien considéré, les regroupements des populations imposées par l'administration coloniale dans la subdivision de Ndikinimeki, à travers la création des "villages indépendants" favorisèrent l'implantation des allogènes sur le territoire Nyokon. Le choix de l'administration coloniale de mettre à la tête de chaque village indépendant des représentants ayant une même origine ethnique, la création des camps de regroupement sur des bases identitaires, la possibilité accordée aux Bamiléké de conserver leur spécificité à Makénéné ainsi que leur volonté d'hégémonie ont entraîné des replis identitaires et des tensions dans la zone de Makénéné. Ces tensions vont conduire à l'aliénation du patrimoine foncier nyokon par les Bamiléké.

e-La volonté de dépossession du patrimoine foncier des Banen

Dans les parties précédentes, nous avons démontré que, la création des zones interdites par l'Etat du Cameroun, inspirée par les théories françaises de la DGR en milieu tropical à l'instar de celle de Lacheroy, pour lutter contre les mouvements révolutionnaires dans le monde entraîna le dépeuplement de plusieurs villages au Cameroun. Pourtant, traditionnellement, les peuples du Cameroun considèrent la terre que leur groupe ethnique occupe comme leur berceau, avec ce que ce mot comporte de résonance magico-religieuse¹²⁹⁵. C'est le lieu où vivent en surface les hommes et en profondeur ou en certains lieux les étrangers et les génies d'où l'importance attachée aux funérailles et à la tombe des ancêtres. La conception générale chez bon nombre de peuples africains voudrait que la terre soit une chose sacrée. La sacralité de la terre africaine repose en premier sur le fait qu'elle

¹²⁹³ Il est clair que, dans la subdivision de Ndikinimeki, les Bamiléké furent en grande partie de connivence avec les rebelles qu'ils supportèrent dans l'optique de s'approprier de nouvelles terres ou d'avoir accès au pouvoir traditionnel. Pour plus d'informations, lire L. C. Oubel, "Le "maquis" dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1971".

¹²⁹⁴ Il a été démontré que, les Kindikg ont utilisé la rébellion upéciste pour régler les comptes aux Nyokon. Pendant le maquis, les Kinding ont préféré se rapprocher de leurs proches parents Bamiléké, qui comme eux subissaient déjà une sorte de rejet de la part des Nyokon. Le maquis offrait donc une opportunité aux allogènes de renforcer leur implantation en s'accaparant du maximum de terres à travers la terreur. Pour plus de détails, voir G. M. Dong Mougno, "Migrations internes et problèmes fonciers...", pp. 229-23.

¹²⁹⁵ Cosme Dikoumé, *Les hommes et la terre. Eléments sur les problèmes fonciers au Cameroun Oriental*, Paris, ORSTOM, 1972.

abrite les tombes des ancêtres. Ainsi, Les regroupements sécuritaires ont coupé les populations du lien qui leur unissait à leurs terres ancestrales ; car pendant la période des troubles nationalistes, elles furent obligées de se séparer de leur terre et d'enterrer leurs morts à proximité des camps de regroupement¹²⁹⁶. A la fin des troubles, le maintien définitif de certaines populations dans les camps de regroupements dans certaines localités du Cameroun à l'instar de l'Ouest-Cameroun, de l'arrondissement de Ndikinimeki et Yingui prépara la dépossession des terres. Aujourd'hui, la quasi-totalité des Ndokobanol, ressortissants des villages de l'arrondissement de Ndikinimeki qui furent regroupés à Ndoknabaho, à l'exception des Ndokbandalemak n'ont toujours pas la possibilité de faire reposer en paix leurs défunts dans leurs terres ancestrales. La même souffrance est partagée par leurs frères de l'arrondissement de Yingui, plus précisément des cantons Lognanga, Ndokotouna, Ndokobiakat, Ndem, dont les villages furent déclarés zones interdites en 1962.

Pour le paysan, La terre est un bien socialisé à double titre : sa mise en culture tisse un lien de dépendance entre les générations passées, présentes et futures ; son exploitation par les membres des groupes familiaux et résidentiels crée entre eux des liens de coopération et de solidarité¹²⁹⁷. Dans les régions où la stabilité des populations est ancienne, la force du mythe est très grande, sortir de la terre ancestrale c'est se dégager les liens de parenté. Car entre l'homme et la terre, il y a une espèce de lien ontologique¹²⁹⁸. Verdier et Rochegude décrivent à suffisance l'anxiété des hommes déracinés en ces termes :

Le rapport à la terre avant d'être un mode de subsistance, est, pour le paysan, une manière de vivre, un mode de penser et d'agir. En premier lieu la terre est source de vie et les liens que l'homme tisse avec elle passe nécessairement par la médiation des génies et des ancêtres de qui, précède sa puissance fécondante ; bien vital, elle ne peut être appropriée comme un objet, l'homme doit faire alliance avec ses gardiens invisibles. La terre est un bien socialisé à double titre : Sa mise en culture tisse un lien de dépendance entre les générations passées, présentes et futures ; son exploitation par les membres des groupes familiaux et résidentiels crée entre eux des liens de coopération et de solidarité¹²⁹⁹.

La politique de regroupement qui entraîna le déplacement forcé des populations de leurs terres provoqua à coup sûr leur déracinement ; le patriarche Ngilia Benjamin aborde dans le même sens quand il affirme que :

En 1960, pendant que les bandits semaient la tyrannie dans la région Banen ou les forces de l'ordre n'atteignaient que 5 à 7 jours après le passage des malfaiteurs, ceci par manque de route. Les autorités administratives ont trouvé mieux d'expulser tous les survivants de cette région et d'interdire au Banen

¹²⁹⁶ J. Mapoko, 69 ans, chef de troisième degré du village Ndokgnok, Ndikinimeki, 30 août 2014.

¹²⁹⁷ R. Verdier, et A. Rochengude, *Système foncier à la ville et au village*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 9.

¹²⁹⁸ S. Meloné, "La parenté et la terre dans la stratégie de développement : l'exemple du Sud cameroun", Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris, 1968, p. 36.

¹²⁹⁹ R. Verdier, et A. Rochengude, *Système foncier à la ville et au village*, p. 13.

de l'habiter avant un nouvel ordre. Telle est la cause de l'exil de tous les Banen qui sont victimes de toute la peine et des souffrances du monde, de part et d'autre où ils se trouvent¹³⁰⁰.

La raison fondamentale qui entraîne ces souffrances est leur déracinement. Pour les peuples du Mbam par exemple, quitter sa terre d'origine signifie en quelque sorte couper le cordon avec les ancêtres protecteurs, c'est se débarrasser de sa coquille de sécurité, mépriser ses aïeux, les renier¹³⁰¹. D'après Dong Mognol, les coutumes traditionnelles camerounaises sont assez strictes quant à ce qui concerne la préservation des terres des ancêtres. Chez les Bassa par exemple, celui qui abandonnait la tombe de son père par simple fantaisie, était frappé d'anathème. Chez les Eton et Mangissa de la Lekié, la croyance générale voudrait que 'les morts continuent toujours à vivre parmi les vivants, leur apportant assistance, protection et bénédiction'¹³⁰². Chez les Banen, Nyokon, et Ossananga, la conception générale est que chacun ne dispose que d'une seule terre des ancêtres où il dit se faire enterrer pour enfin retrouver ses ancêtres décédés avant lui. Selon Daniel Abwa, c'est cette conception qui explique les interminables transferts des dépouilles mortelles d'une région à une autre que l'on observe quotidiennement au Cameroun et l'utilisation de cette phrase rituelle lors de nos enterrements : "que la terre de nos ancêtres lui soit légère". Cette obligation morale de se faire enterrer dans la terre de ses ancêtres est tout aussi bien relevée chez les Bamiléké. Au sein de ce peuple, Dong Mognol établit un constat qui renforce l'importance de la notion de terre ancestrale. Selon lui, Un Bamiléké vivant hors des terres de ses ancêtres peut manquer de l'argent pour se faire soigner en cas de maladie ; mais une fois décédé, la famille de ce dernier ne peut pas manquer de ressources financières pour transférer le corps au village d'origine pour enterrement. On constate que chez les peuples du Cameroun, il existe une convergence de croyances à propos de la valeur de la terre ancestrale. Celle-ci est pour la mémoire collective des peuples du Cameroun, le seul lieu où émane la force qui protège les vivants et le seul endroit où l'on retrouve ses ancêtres¹³⁰³.

En privant certaines populations de la possibilité d'accès à leurs terres ancestrales, le maintien définitif des populations dans les regroupements rompt les liens qui unissent les vivants et leurs ancêtres et empêchent aux âmes de ceux qui trépassent de reposer en paix.

Chez les Bassa du Cameroun, le lien entre la terre et les Hommes est tellement si intense que dans leur imaginaire il est inconcevable qu'un individu puisse être privé de la

¹³⁰⁰ ADY, APA, Correspondance du 'chef' Ngilia benjamin à M. l'adjudant degendarmerie officier de renseignement du quartier militaire de Douala. 26 décembre 1967.

¹³⁰¹ G. M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 37.

¹³⁰² Ibid.

¹³⁰³ Ibid., p. 39.

terre de ses ancêtres. Dans leur conception de la valeur traditionnelle de la terre, Les Mpoo d'Edéa ressortent une relation directe entre le Ndjée, qui est leur divinité suprême, la terre et ceux qui vivent¹³⁰⁴. Les Mpoo croient en effet que le Ndjée vit "dans les entrailles de la terre, d'où il sort de temps en temps pour régler les palabres entre les hommes et prononcer les oracles, donner des bénédictions ou punir les mécréants et les déviationnistes"¹³⁰⁵. On peut comprendre que la terre chez les Mpoo s'identifie à la divinité suprême. Quitter sa terre natale ou alors la céder à un étranger était alors un acte d'irrévérence grave qu'il valait mieux éviter de poser ; c'était une pure profanation, un sacrilège. Ce geste signifiait abandonner sa protection divine, renier son dieu, voire s'attirer ses foudres. Les entrailles de la terre étaient le sanctuaire de Ndjée, c'est-à-dire le lieu d'où émanaient toutes les bénédictions divines. Ceci veut dire en clair que toute personne qui prendrait la fâcheuse décision de quitter définitivement ou de s'éloigner de la terre de ses ancêtres n'aurait plus de repères, de point de rencontre avec son dieu. Ainsi dépourvue de toute protection, une telle personne était vulnérable et maudite. Chez les Bassa également, nous révèle Dong Mognol : "il était inconcevable qu'un individu jouissant de tous ses sens naturels, puisse quitter la terre de ses aïeux. Cette terre avait un caractère sacré et on devait s'y faire enterrer". Philippe Leppens met l'accent sur cet attachement des Bassa à leur terre natale lorsqu'il reprend cette citation d'un patriarche d'une famille bassa qui disait : "Nous sommes attachés solidement et plus que jamais à notre terre. Nos parents dont les tombeaux se dressent majestueusement devant nos concessions, sont les gardiens respectés de ces terres. Nous ne pouvons pas abandonner nos terres quelles que soient les circonstances"¹³⁰⁶.

A travers leur intense attachement naturel à leurs terres ancestrales, on comprend donc que les Bassa tout comme les Banen et Bamiléké ont fortement souffert de leur transfert dans les camps de regroupement. L'ardent désir de retourner sur leurs terres ancestrales devait donc être pris en compte dans l'analyse des éléments internes qui ont entraîné le retour à la paix et le ralliement des populations bassa.

Comme autres conséquences de la politique de regroupement au Cameroun, figure en bonne place le problème d'accaparement des terres par l'Etat qui se pose chez les Banen. Il est clair que, le maintien définitif des Banen déplacés pendant le maquis dans les camps de regroupement créa des espaces vides dans les forêts de Ndokobanol et de l'Ebo. Le manque

¹³⁰⁴ G. M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 40.

¹³⁰⁵ C. Dikoumé, "Les hommes et la terre : éléments sur les problèmes fonciers au Cameroun oriental", 1972.

¹³⁰⁶ Leppens Philippe, "Les problèmes fonciers en pays bassa", 1972. Cité par Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun...", p. 37.

des voies de communication qui desservent ces localités, et l'absence des ponts qui rendent difficiles la traversée des multiples cours d'eaux présents dans ces massifs forestiers ont favorisé la régénération rapide de la faune et de la flore dans ces différentes localités. L'Etat du Cameroun, à plusieurs reprises, dans sa logique de recherche des fonds pour financer les grands projets qui lui permettraient de tendre vers l'émergence à l'horizon 2035 cherche à octroyer l'exploitation de cette zone à des particuliers. Il est donc clair que, les projets étatiques pour l'exploitation économique des ressources du massif forestier de l'Ebo pourraient soit catalyser ou se dresser comme de véritables obstacles aux retours des populations sur leurs terres ancestrales.

Au terme de ce chapitre, il apparaît clairement que, la politique de regroupement appliquée au Cameroun a fortement perturbé les réalités politiques locales, facilité l'administration directe et favoriser la victoire des forces armées étatiques sur les troupes nationalistes pendant les guerres d'indépendances du Cameroun. Dans le domaine économique, elle entraîna la perte des terroirs, l'intensification de l'exploitation forestière illégale, et la perturbation du système agraire traditionnel. Sur le plan sociodémographique et culturel, on observe la désorganisation du système d'habitat traditionnel, de nombreux conflits, le dépeuplement des villages, l'accentuation de l'exode rural, la perte d'identité tribale et ethnique, les replis identitaires et l'acculturation. La volonté étatique de maintenir les populations dans les regroupements malgré la fin du conflit et les frustrations dont sont victimes certaines de ces populations sont à l'origine de la volonté de retour et du retour effectif de certaines populations dans les anciens sites.

CHAPITRE VI LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT, ET LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DANS LES ANCIENS SITES : “UNE POLITIQUE DE DEUX POIDS DEUX MESURES”

La fin de la rébellion et le rétablissement de la paix à partir de 1971 n'entraînèrent pas le retour tous azimuts des populations regroupées à l'habitat dispersé et sur les anciens sites. Quelles sont donc les raisons et initiatives qui favorisèrent le maintien de certaines populations dans les regroupements ? Ou encore, qu'est-ce qui justifia et comment se manifesta les retours vers les anciens sites ?

I-LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT

Bien avant la fin de la deuxième guerre d'indépendance que le Cameroun a connu, les camps de regroupement, structures provisoires créés pour lutter efficacement contre la rébellion furent érigés en mode d'habitat définitif par le gouvernement ; malgré cette mesure, une grande partie des populations regroupées ont élaboré des stratégies pour regagner leurs terres ancestrales. L'analyse des stratégies étatiques mises en œuvre pour maintenir certaines populations dans les regroupements laissent apparaître une politique de deux poids deux mesures.

A-JUSTIFICATIONS ET MESURES INCITATIVES POUR LE MAINTIEN DES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT

Un florilège de raisons justifie l'option prise par le gouvernement de maintenir les populations dans les regroupements malgré la fin de la rébellion. Il s'agit principalement des raisons d'ordre sécuritaire, économique et stratégique.

1) Les arguments qui justifient le maintien des populations dans les camps de regroupement

Tout d'abord, sur les plans économiques et sécuritaires, il fallait démontrer la supériorité de l'habitat groupé sur l'habitat dispersé afin de justifier le maintien des populations dans les regroupements dans l'optique de mieux les contrôler.

A l'origine de cette volonté du gouvernement de maintenir les populations dans les camps de regroupement, figure le rapport des "experts français" sur les regroupements de l'Ouest Cameroun, intitulé : ' 'La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'inspection fédérale de l'Ouest'', encore appelé "rapport Poumaillou¹³⁰⁷". Remis à l'Inspection Fédérale de l'Ouest en décembre 1963, les auteurs de ce rapport firent des recommandations au gouvernement à partir du constat selon lequel :

Il y a urgence à agir dans les regroupements. Ceux-ci ont été implanté en hâte, sans d'autre souci immédiat on le comprend aisément que celui de la défense civile. Pour qu'ils constituent une base viable d'habitat rural, élément essentiel d'un pays agricole, ils doivent être revus en conséquence¹³⁰⁸.

Finalement, L'enquête menée par le groupe "d'expert français" démontra la supériorité dans tous les domaines de l'habitat groupé sur l'habitat dispersé et recommanda sans équivoque au gouvernement le maintien des regroupements. Ledit rapport mentionne :

Il semble bien que le regroupement s'avère, sur le plan agricole et dans les conditions particulières qui nous occupent, supérieure à l'habitat isolé...Nous pouvons donc dire que l'action de regrouper à constituer un facteur positif d'amélioration de l'habitat rural et qu'il serait souhaitable que ces regroupements soient maintenus¹³⁰⁹.

Aussi, le choix de maintenir les populations dans les regroupements fut partagé par les autorités militaires de l'Ouest. C'est ce qui ressort du procès verbal de la réunion du comité de coordination et d'organisation de la région administrative de l'Ouest du 13 août 1963 qui mentionne que :

Le commandant donne raison à ceux qui ont institué les regroupements, car ils se sont révélés efficaces dans la protection et la sécurité des populations. Les regroupements sont donc une bonne mesure qu'il faudrait généraliser. Mais, une fois que les populations ont été regroupées, il faut transformer les regroupements en de véritables petites villes définitives, car, la plupart des populations pensent que les regroupements sont éphémères et que leur existence est liée à la fin de la rébellion¹³¹⁰.

¹³⁰⁷ Dès 1981, le gouvernement camerounais demanda à un groupe d'expert français constitué d'économiste (MM. Paul Poumaillou, Courret, Marnay), d'ingénieurs agronomes (MM Corse, Simon), d'ingénieur du génie rural (MM. Gilet, Pottier) et d'un architecte urbaniste (M. Depret) de lui fournir une étude sur la situation du pays bamiléké. Cf. J.L Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké..."p. 82.

¹³⁰⁸ APO 1AA157, Courret, Gillet et Als, "La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'inspection fédérale de l'Ouest", p. 340

¹³⁰⁹ J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké...", p. 82.

¹³¹⁰ APO 1AA 157, CCO de la lutte contre la rébellion à l'Ouest du 13 août 1963.

On constate que, la volonté des autorités militaires de maintenir les populations dans les regroupements tient compte des préoccupations stratégiques et sécuritaires. Car, l'habitat groupé et la présence d'un dispositif sécuritaire à proximité de la quasi-totalité des regroupements faciliteraient le maintien de l'ordre.

Conformément aux recommandations des experts français, l'administration prit la décision de maintenir les populations dans les camps de regroupement à l'Ouest et dans les autres localités du Cameroun, à l'instar du Mbam et du Nkam. Une fois de plus, comme ce fut le cas à Berlin du 14 février 1884 au 26 novembre 1885, ainsi que le 04 mars 1916 à Douala, les populations locales du Cameroun subirent le diktat des décisions qui émanent des colonisateurs. Pour le cas du maintien des populations dans les regroupements, le Cameroun ayant déjà accédé à son indépendance, ce sont les premiers ' 'commandants locaux' ' qui furent désormais chargés sur le terrain d'appliquer les directives inscrites dans le rapport des anciens colonisateurs. Nous sommes donc en présence de l'une des formes les plus subtiles de la matérialisation du néocolonialisme français au Cameroun.

La seconde raison qui justifie le maintien des populations dans les camps de regroupement est d'ordre administratif. Etroitement liée à la précédente, elle concerne les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, Makénéné et ceux des cantons Banen de l'arrondissement de Yingui. En effet, plusieurs informateurs affirment que, l'arrêté préfectorale n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963¹³¹¹, qui identifie les principales zones déclarées interdites des districts de Yingui et Nkondjock et la note n° 077 du 09 février 1962, signé par Sadou Daoudou, Ministre des Forces Armées qui identifie les zones interdites dans l'arrondissement de Ndikinimeki et prescrit la création des camps de regroupement dans le même arrondissement n'ont jamais été abrogé et par conséquent sont toujours valables. Le refus d'abroger les notes administratives consécutives à la création des camps de regroupement chez les Banen depuis la fin de la guerre d'indépendance témoigne à suffisance de la volonté de l'administration à maintenir ces populations dans les camps de regroupement. Mais, il convient de souligner ici que, les lois sur les libertés de 1990 ont abrogé toutes les lois liberticides de la période postindépendance.

De plus, comme troisième raison qui justifie le maintien de certaines populations dans les regroupements, on note l'enclavement aigu des anciens sites. Il est clair que la création des

¹³¹¹ APY, APA, arrêté préfectorale n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963, établissant des zones interdites dans le département du Nkam.

camps de regroupement au Cameroun fut précédée par l'instauration des zones interdites. Ainsi, la prolifération des zones interdites aboutit à création des espaces vides dans plusieurs localités. L'absence et la rareté prolongée de toute présence humaine dans les localités affectées par les troubles nationalistes et déclarées zones interdites par notre gouvernement entraîna la dégradation des pistes qui furent recouvertes par la végétation et autres infrastructures dans ces villages. Aussi, le recours à l'utilisation de la technique de la terre brûlée par les nationalistes et les forces pro-gouvernementales, particulièrement la destruction des ponts et des habitations ont accentué l'isolement et l'enclavement de plusieurs villages. Une fois la paix revenue, l'enclavement accentué de certains anciens sites constitua un véritable obstacle à l'effectivité du retour des populations dans les anciens sites. Plusieurs cas de figures, particulièrement en zones forestière confirment notre analyse.

Le premier cas de figure est celui des populations Ndokobanol de l'arrondissement de Ndikinimeki qui furent regroupés à Ndoknabaho en 1962. Après une décennie d'année passée sur ce site, le premier obstacle majeur qui empêcha le retour des différents villages regroupés à cet endroit fut la détérioration de la piste qui reliait Mossé dans le Nkam à Ndikinimeki en passant par Ndokobassaben, village dans lequel fut construit le camp de regroupement de Ndokonabaho. Depuis la fin de la rébellion, les populations regroupées à Ndokobanol attendent naïvement le projet de construction de la route régionale numéro 16¹³¹² dont l'itinéraire traverse leurs villages pour pouvoir regagner leurs anciens sites. C'est aussi le cas des populations Banen de Ndokobiakat et Ndokotouna qui furent respectivement regroupés à Iboti et Maninga-Makombé dans le Nkam depuis 1963. Ces derniers tout comme leurs frères de Ndokonabaho et Ndokobou dans l'arrondissement de Ndikinimeki furent contraints de rester dans les regroupements ou de migrer vers d'autres métropoles à cause de la détérioration des routes et l'absence des ponts sur les affluents des fleuves Makombé, Ebo et Nkam qui traversent ces villages.

La quatrième raison qui justifie le maintien des populations dans les camps de regroupement est d'ordre économique. Il s'agit des facilités qu'offrent les regroupements dans le développement des activités économiques. Plusieurs facteurs favorisèrent le développement des activités économiques dans certains regroupements.

¹³¹² Il s'agit de la route Yabassi-Yingui-Ndikinimeki dont les travaux furent entrepris par l'entreprise Razel en 1960, et furent interrompus par le terrorisme. Cf. C. Enokbilé Babagnak, "La politique de regroupement dans la subdivision...", annexe 9.

Primo, leur situation géographique. Situés pour la plupart, soit dans des carrefours ou au terminus des voies de communications, ils offraient plusieurs opportunités dans la pratique du commerce. Ce fut le cas des regroupements de Nyokon carrefour dans l'actuel arrondissement de Makénéné, Bansoa carrefour dans le département de la Menoua, Bangou carrefour et Batié carrefour dans la Mifi.

Secundo, la présence des fortes densités dans les regroupements accrut le niveau de consommation et une diversification des activités économiques. Parmi les regroupements les plus peuplés dans la région de l'Ouest, figure en bonne place le regroupement de Baleveng et Baloum dans la Menoua, qui totalisèrent respectivement en 1962, 7581 habitants et 6701 habitants. Dans la Mifi, Bayangam totalisait en 1962, 7358 habitants, tandis que dans les Bamboutos, BabadjouToumaka, Bamessing K.P. et Balachi K.P. enregistraient 3150 habitants, 3153 habitants et 4307 habitants¹³¹³. De plus, à cause de ces fortes densités observées dans les regroupements, combinée à l'insuffisance des espaces agricoles, beaucoup de personnes furent obligées de développer d'autres activités économiques en dehors de l'agriculture.

Ces différentes raisons, additionnées aux réformes agraires et administratives ont influencé le choix de certaines populations à se fixer définitivement dans les regroupements

2) Mesures administratives et incitatives pour le maintien des populations dans les camps de regroupement

Dans l'optique de maintenir les populations dans les regroupements, plusieurs mesures incitatives à la stabilisation des populations dans ces nouvelles structures furent planifiées et connurent pour certaines un début d'exécution ; mais, lorsqu'on jette un regard panoramique et minutieux sur l'ensemble des camps de regroupement créés au Cameroun, il se dégage que, ceux de l'actuel région de l'Ouest, l'ancien département Bamiléké, furent les seuls à captiver l'attention de l'Etat du Cameroun. Ainsi, à travers une étude réalisée par des experts français, exclusivement sur le devenir des camps de regroupement de l'Ouest Cameroun, une kyrielle de mesures incitatives furent recommandées et connurent un début d'exécution pour le maintien définitif des populations dans les regroupements ; à contrario, dans les autres camps de regroupement, principalement chez les Banen, et Nyokon, aucune mesure incitative ne fut initiée bien que les populations fussent maintenues dans les regroupements. Chez les Bassa par contre, certaines populations furent autorisées à rentrer dans leurs différents villages dès la

¹³¹³ J.L. Dongmo, 'L'aménagement de l'espace rural...' p. 82.

fin des troubles. On présentera d'abord les mesures administratives incitatives pour le maintien des populations dans les regroupements à l'Ouest Cameroun, avant de décrypter la politique menée par l'Etat du Cameroun sur la question du maintien définitif des regroupements.

Favorable au maintien des populations dans les regroupements, le rapport des experts français préconise un certain nombre de mesures dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations dans les regroupements.

Tout d'abord, l'idée d'une réforme agraire et administrative fut proposée par les experts et retenue par les autorités administratives de l'Ouest. C'est ce qui découle du Procès-verbal de la réunion du Comité de Coordination et d'Organisation de la Région Administrative de l'Ouest du 13 août 1963¹³¹⁴. Cette réforme déboucha sur la redistribution des terres et la création des coopératives dans les regroupements. D'après les experts, la redistribution des terres avait pour but de donner la possibilité à chaque famille de disposer des terres comportant tous les terroirs¹³¹⁵. De manière concrète, chaque famille devrait recevoir d'après les experts une superficie satisfaisante de 3.5 hectares sur les bonnes terres, et 5 hectares sur les moins bonnes. Cette redistribution des terres dans les regroupements devrait être menée dans l'optique de relancer l'agriculture en pays bamiléké.

En ce qui concerne l'effectivité de cette réforme, les avis sont partagés. Dans l'ensemble, de nombreux témoignages affirment que rien n'a été fait. Mais dans certains regroupements, la réforme foncière connut un début d'exécution aux résultats mitigés. Dans le cas des regroupements de Batié carrefour, de Bamendjou_S. P et de Bameka, R. Ndjou Sadeuh nous apporte un peu plus de précisions sur l'effectivité de la redistribution des terres à Bamendjou-SP¹³¹⁶. Ici, un effort d'indemnisation avait été entrepris sur l'espace sollicitée par l'administration en vue du maintien définitif des regroupements. J.M Mfondja, ancien sous-préfet de Bamendjou, affirme qu'environ 75 pour cent des terres possédant un titre foncier avait été réquisitionnées par l'administration contre une indemnité. Il se pourrait que ces indemnisations variaient entre 25000 FCFA pour les terres les moins vastes et 200.000 pour les plus vastes. Les terres ainsi retirées étaient redistribuées aux nouveaux venus. Aucun propriétaire indemnisé n'ose dire la vérité aux chercheurs. La majorité des terres sollicitées

¹³¹⁴ APO 1 AA 157 Procès-Verbal de la réunion du Comité de Coordination et d'Organisation de la Région Administrative de l'Ouest du 13 août 1963.

¹³¹⁵ APO 1AA157, Courret, Gillet et Als, "La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'institut fédéral de l'Oeust", p. 344.

¹³¹⁶ R. NeudjouSadeuh, "Les camps de regroupement...", P. 85.

fut celle des chefs et des grands notables. De l'avis du sous-préfet de Bamendjou, J. M. Fondja, le problème réside dans le fait que les propriétaires indemnisés n'étaient pas obligés de déguerpir immédiatement ou de ne plus mettre en valeur les terres en question ; ils avaient le droit de les occuper jusqu'au jour où l'administration les réclamait pour l'installation des nouveaux venus¹³¹⁷

Par contre, pour Jean Louis Dongmo, cette redistribution des terres annoncée par l'administration, ne fut pas effective dans l'ensemble des regroupements de l'Ouest. Selon cet auteur, à Bamendjou, la redistribution avait débuté ; mais son application s'était heurtée au problème d'insuffisance des terres¹³¹⁸ et de non juxtaposition des terroirs¹³¹⁹. De plus vouloir attribuer 3.5 hectares de bonnes terres et 5 hectares de moins bonnes à chaque famille fut infaisable. Il était impossible de donner à chaque paysan des terres comportant tous les terroirs. Les terres redistribuées dans le système de regroupement ne pouvaient contenir tous les terroirs. Au contraire, l'objectif principal du regroupement n'aurait pas été atteint car on devait aboutir à des exploitations constituées de parcelles dispersées aux quatre coins du finage¹³²⁰.

En ce qui concerne la création des coopératives dans les regroupements, promesse faite par l'administration, elle fut pensée dans le but de faciliter les différentes formes de coopérations entre paysans, ainsi que l'animation rurale dont le but fut de créer un nouvel esprit communautaire, ouvert au progrès¹³²¹. Il convient de signaler que, bien avant la création des coopératives, Pour éviter les contacts entre les populations et les rebelles, la formule des champs communautaires fut instituée dans plusieurs regroupements. De l'avis des autorités administratives de l'Ouest, à l'instar de l'inspecteur fédéral Jean Marcel Mengueme : “ c'est quand elles vont travailler dans les champs individuels que les populations renseignent les terroristes¹³²²”. Dans l'actuel arrondissement de Bamendjou, des coopératives de collecte et de traitement du café furent créées dans chaque regroupement. Dans le regroupement de

¹³¹⁷ R. NeudjouSadeuh, “Les camps de regroupement...”, p. 85.

¹³¹⁸ Pour ce qui est de l'insuffisance des terres, il s'avère que, les artisans du maintien définitif des populations dans les regroupements n'avaient pas fait une analyse profonde des causes des problèmes fonciers chez les Bamilékés. S'il est vrai que les problèmes fonciers à l'Ouest Cameroun prennent leur source dans l'appropriation des terres par l'élite héritaire, il n'en demeure pas moins vrai qu'il fut entretenu par la surpopulation qui crée un manque de terres. Cf. R. NeudjouSadeuh, “Les camps de regroupement”, pp. 85-86.

¹³¹⁹ Ibid

¹³²⁰ Ibid.

¹³²¹ APO 1AA157, Courret, Gillet et Als, “La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'institut fédéral de l'Ouest”, p.386.

¹³²² APO 1AA 157, Procès-Verbal de la réunion du Comité de Coordination et d'Organisation de la Région Administrative de l'Ouest du 13 août 1963.

Bamendjou-S.P la coopérative des planteurs de Café Arabica fut créée en 1963¹³²³. Dans le regroupement de Batié carrefour, une coopérative dénommée Association des planteurs de café Arabica de Batié fut créée dès novembre 1963. En 1964, des coopératives agricoles furent créées à Bameka, à Bahouan, et à Bangam¹³²⁴. Toutes ces coopératives étaient des filiales de la Coopérative des planteurs Bamiléké de Café Arabica dont le siège se trouvait à Bafoussam (CAPBCA) et rattachées à l'UCCAO¹³²⁵. Dans le département de la Mifi, la CAPBCA possédait une usine dont la capacité était de 2000 tonnes. En dehors des coopératives agricoles, il existait aussi des coopératives de crédit mutuel qui accordaient des crédits aux agriculteurs. En 1962, le département de la Mifi en comptait 15 dont deux dans l'actuel arrondissement de Bamendjou. Il s'agit de La coopérative de crédit mutuel de Bamendjou créée le 10 octobre 1962 et la coopérative des crédits mutuels de Batié créée le 15 octobre de la même année¹³²⁶. Ces coopératives avaient pour but de recréer la cohésion, de résoudre les liens que l'administration estimait avoir été rompue par le système d'habitat dispersé et les systèmes politiques et économiques traditionnels.

Par la suite, plusieurs réformes administratives furent planifiées dans le but de maintenir les populations dans les regroupements. Parmi celles-ci, figure la volonté de réformer la chefferie traditionnelle¹³²⁷. En s'appuyant sur le postulat selon lequel la structure traditionnelle et l'administration indigène pendant la période coloniale furent parmi les facteurs qui intensifièrent le maquis à l'Ouest, il fallait donc limiter les pouvoirs des chefs ou alors faire disparaître la chefferie traditionnelle. Ainsi, Le rapport proposé par les experts français pour le maintien définitif des populations dans les camps de regroupement prévoyait une réforme radicale des chefferies traditionnelles dans le sens de la moderniser à travers la participation de toutes les couches sociales à la gestion quotidienne. Dans ce contexte, le chef traditionnel à défaut d'être réduit au rang de simple consultant de l'administration devait purement disparaître¹³²⁸. Auxiliaires de l'administration, courroie de transmission entre les populations et l'administration ; de nombreux chefs utilisèrent ce privilège pour abuser des

¹³²³ Neudjou Sadeuh, "Les camps de regroupement..." p. 87.

¹³²⁴ APO 1AA 157, "Bulletin de renseignement", la garde civique et ses réalités socio-économiques, p. 5

¹³²⁵ APO 1AA157, Courret, Gillet et Als, "La relance de l'économie et les perspectives de développement...", p.386.

¹³²⁶ Ibid., p. 388

¹³²⁷ R. Neudjou Sadeuh, "Les camps de regroupement...", p. 88.

¹³²⁸ Ibid.

populations et s'enrichir illicitement. C'est dans ce sens que Jean François. Bayart¹³²⁹ et M. Kanguelieu¹³³⁰ attribuent le malaise des années 50 et 60 aux malaises des chefs.

Chez les Bamilékés, Les autorités traditionnelles furent placées entre le marteau et l'enclume pendant la rébellion. D'un côté, à cause des privilèges que le système politique traditionnel accordait à la classe féodale, ou seuls les chefs et les nobles sont propriétaires de vastes parcelles, ce qui contraignait les lésés, constitués en majorité des cadets sociaux à émigrer en ville dans le but de faire fortune ; de nombreux chefs utilisèrent ce privilège pour abuser des populations et s'enrichir illicitement. D'après Rodringue Nedjou Sadeuh, le chef Batié percevait l'impôt deux fois par an et par tête ; organisait des rafles dans les marchés et notamment pour les travaux forcés, confisquait des terres qu'il redistribuait moyennant de fortes sommes d'argent¹³³¹. C'est la raison pour laquelle dès 1956, ce furent les chefs qui soutenaient l'administration et abusaient des populations qui furent fréquemment attaqués par les nationalistes¹³³².

D'un autre côté, certains chefs étaient accusés par l'administration d'être de connivence avec les combattants nationalistes. De l'avis des autorités administratives, à l'instar d'Enoch Kwayeb, Jean Marcel Mengueme, l'éradication de la rébellion était rendue difficile à cause du soutien apporté par l'autorité traditionnelle. C'est pour cette raison que l'administration projeta la suppression des chefferies traditionnelles dans le cadre des regroupements. Ainsi, elle ne cessa de s'en prendre aux chefs traditionnels. A titre d'exemple, le chef des Bamendjou, sa majesté Sokoudjou Jean Philippe rameau fut arrêtée et emprisonnée en 1958 après une année de siège de sa chefferie (1957-1958)¹³³³. De même en 1963, le chef Bameka à l'issue d'un malentendu avec l'administration à propos des terres que celle-ci réquisitionnait pour le maintien définitif des populations dans les regroupements fut arrêté et incarcéré à la prison centrale de Bafoussam. Le rapport de la réunion du CCO du 02 novembre 1963, traduit clairement la volonté de l'administration de supprimer les chefferies traditionnelles :

Vous dites qu'il n'est pas question de supprimer les chefs traditionnels (...) alors que certains chefs ont été au maquis, ils n'ont plus été remplacés (...) Certains chefs traditionnels ont travaillé avec nous aux

¹³²⁹ J. F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, 2^{ème} édition, Paris, Presses de la fondation des sciences politiques, 1984 p. 63.

¹³³⁰ M. Kanguelieu, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971. Contribution à l'étude du nationalisme Camerounais*, Paris, Siro, 2003, p. 43.

¹³³¹ NedjouSadeuh, "Les camps de regroupement...", p. 71.

¹³³² Ibid.

¹³³³ P. Tchakounté, "Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la Subdivision de Bafoussam de 1955-1971, Mémoire de Master en Histoire, UYI, 2010, p. 80

heures sombres de la rébellion : nous leur en sommes reconnaissant, mais maintenant que le calme commence à revenir nous ne savons pas s'ils travaillent avec ou contre nous...¹³³⁴

Plusieurs procédés en rapport avec les regroupements traduisent la volonté de l'administration de supprimer les chefferies traditionnelles.

D'abord, dans les regroupements, les habitations des chefs se confondaient à celles de tout autre paysan. Ceci paraissait très surprenant aux yeux des populations et contribua à la désacralisation de l'institution chez les Bamiléké¹³³⁵.

Ensuite, les pouvoirs des chefs furent encore plus affaiblis lorsque l'administration décida de porter son dévolu sur d'autres personnes à la tête des îlots, de l'auto-défense, faisant partie des camps de regroupement. Dans l'exercice de leur fonction, ces personnes avaient le droit de soumettre les chefs traditionnels à toutes sortes d'exactions. Ainsi, le chef de district de Bamendjou écarta publiquement le chef Bamendjou de toutes activités d'une auto-défense¹³³⁶. Les nombreux procès et emprisonnement dont furent victimes les chefs ternirent l'image de l'institution : en 1963, le chef Batié, sa majesté Dada Nganguem fut l'objet d'un long procès au tribunal de grande instance de Bafoussam. Au terme de ce procès qui l'opposait au dénommé David Kémajou, le chef fut sommé de restituer les terres du concerné. En 1964, le chef Bameka sa majesté Takoukam suite à un malentendu qui l'opposait à l'administration concernant les terres réquisitionnées pour l'élargissement du groupement de Baméka, fut arrêtée et emprisonné à la prison centrale de Bafoussam¹³³⁷. En somme, tout ceci discréditait et dénigrail l'institution cheffale dans le but de l'affaiblir ou encore la supprimer. Malheureusement, l'attachement des populations aux institutions traditionnelles politiques ne permit pas la suppression des chefferies traditionnelles.

Comme autre facteur devant contribuer au maintien des populations dans les regroupements à l'Ouest, on note le projet de modernisation et de transformation des regroupements en commune.

Dans le plan de reconstruction et de réaménagement des regroupements conçu par les "experts français", il était prévu d'ériger les regroupements en commune ; ces communes furent destinée à supplanter les chefferies traditionnelles comme cellule territoriale de

¹³³⁴ APO 1AA 86, "Terrorisme éradication", rapport de CCO du 02 novembre 1963, p. 5.

¹³³⁵ NeudjouSadeuh, "Les camps de regroupement..." p. 89.

¹³³⁶ Ibid.

¹³³⁷ Ibid.

base¹³³⁸. Plusieurs élites des départements de l'Ouest Cameroun à l'instar d'Enock Kwayeb soutiennent cette démarche. A ce Sujet, Enok Kwayeb propose :

Il faudra ramener les collectivités secondaires modernes à la portée du paysan c'est-à-dire instituer les communes à l'échelle du regroupement. En effet, ce sont ces communes rurales, créées dans le cadre du village qui seront appelées à devenir des communes de plein exercice comparables aux communes des campagnes de la métropole¹³³⁹.

A Bamendjou, Le regroupement de Bamendjou-S.P. fut le premier à bénéficier de cette réforme. L'administration procéda dès 1961 à la création d'une commune mixte rurale¹³⁴⁰. Cette commune avait pour principal but de faciliter le remembrement indispensable en pays Bamiléké et de créer un nouvel esprit communautaire¹³⁴¹.

De plus, sur le plan lexical, l'administration œuvra pour l'abandon de l'appellation "regroupement" au profit de celle moins polémique de "village moderne". Ce changement de terminologie visait à faire promouvoir des nouvelles structures facilement acceptables par les populations¹³⁴². Ferdinand Koungou Edima, administrateur dans l'IFAO insiste sur l'adoption de cette nouvelle terminologie. D'après lui : " Ces villages doivent être bien construits car ils sont définitifs. Nous devons chercher à bannir l'appellation de " camp de regroupement" et appeler ces centres désormais "villages modernes"¹³⁴³.

¹³³⁸ APO 1 AA157, Courret, Gillet, et als, "La relance de l'économie et les perspectives de developpement dans l'inspection fédérale de l'Ouest", p. 346.

¹³³⁹ APO 1AA186, " terrorisme éradication" rapport du CCO du 2 décembre 1963 p. 4.

¹³⁴⁰ APO 1AA 186, "terrorisme éradication", installation du maire de la commune rurale de Bamendjou, 1961.

¹³⁴¹ APO 1AA157, Courret, Gillet, et als, "La relance de l'économie et les perspectives..." p. 345.

¹³⁴² R. NedjouSadeuh, "Les camps de regroupement...", p. 91.

¹³⁴³ APO 1AA 186, "Terrorisme-eradicacion", rapport du CCO, 02 décembre 1963, p.2.

Tableau 25 : regroupements et commune rurales à l'Ouest-Cameroun

Bamboutos	Haut Nkam	Hauts plateaux	Koung-Khi	Menoua	Mifi	Ndé
Babadjou , (R de Babadjou toumaka, Babadjou Kobou, Babadjou Balépo) Batcham (R. de Batcham Kp, Bambi, sous-Préfecture), Galim (R de Galim I, II), Mbouda 04 communes	Bafang , (R. de bafang village) Bakou , (R de Bakou) Bana (Bana S.P, BanaBapou), Bandja, Banka , (R de Banka magnila, Banka marché) Banwa , (R de Banwa centre) Kékem (R de Kekem ville, Kekem village) 07 communes	Baham, Bamendjou (R de Bamendjou S.P) Bangou, Batié (R de Batié carrefour) 04 communes	Bayangam Demdeng Petté-Banjoun 3 communes	Dschang, Fokoué , (R de Fokoué) Fongo-Tongo, Nkong-Zem, Penka-Michel , (R. De BansoaPenka Michel) Santchou (R. de Santchou) 6 communes	Bafoussam 1er 2 et 3 3 communes	Bangangté (Bangangté K.P, Batetla, Bamenkem, Ntakou, Mambit, Bantoum I, Bantoum II) Bassamba Bazou (R. de Bazou) Tonga (R. de Tonga) 4 communes

Source : Tableau réalisée à partir des enquêtes sur le terrain

Photo n° 08 et 09 : Bassamba : un exemple de regroupement érigé en arrondissement



Source : <https://docs.google.com>

D'après Jean Louis Dongmo, certains regroupements furent choisis dès leur création pour devenir le siège d'un arrondissement ou d'un district. Outre les bâtiments administratifs, Ils furent dotés chacun d'eux d'un marché, des échoppes, des écoles, un dispensaire, une gendarmerie, des ateliers d'artisans etc.... C'est le cas de Galim, de Bana, de Fokoué¹³⁴⁴.

D'après le tableau ci-dessus, dans l'ensemble, 17 regroupements dans les départements Bamiléké furent érigés en communes. Ceci contribua fortement à l'évolution sociale et économique de cette localité.

Un deuxième type de centres ruraux fut constitué par les regroupements qui possédaient des camps de commando, écoles, marchés, missions, et parfois un poste agricole. On peut citer les cas de Bangang K.P¹³⁴⁵ et Batcham K.P.

Aussi, l'administration initia la lutte contre la désertion au sein des regroupements dans le but de stabiliser les populations. Ainsi, à partir de 1963, les autorités administratives de cette région prirent plusieurs mesures pour empêcher le retour des populations vers les anciennes habitations. Lors de la réunion du CCO du 20 décembre 1963 : "Il est demandé à chaque chef d'unité administrative de faire "flèche de tous bois" pour faire revenir dans les regroupements tous ceux qui auraient regagnés leurs vieilles concessions..."¹³⁴⁶,

D'après R. Neudjou Sadeuh, la 1^{ère} méthode de lutte contre les déserteurs à Bamendjou consistait à démonter les ouvertures ou simplement détruire les cases des populations qui étaient rentrés dans les anciens sites afin de les contraindre à regagner les regroupements¹³⁴⁷. Dans un second temps, des sanctions disciplinaires furent infligées aux déserteurs. Ils pouvaient être frappés d'une amende ou traduits en justice. Ce fut le cas de Jean Mbah, Pierre Ouaffo, Gaston Takoudoum, tous originaires de Bamendjou, qui furent condamnés à huit mois de prison pour avoir refusé à plusieurs reprises de regagner leurs centres de regroupements¹³⁴⁸. Il convient de rappeler que, dès les premiers signes d'accalmie, en grand nombre, les populations abandonnèrent les regroupements pour retourner vers leurs anciens sites.

Dans l'imaginaire des populations regroupées à l'Ouest, et même dans les camps de regroupement des autres localités du Cameroun, convaincus que l'intensification du maquis

¹³⁴⁴ J.L. Dongmo, "l'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké...", (Ouest-Cameroun), p. 107.

¹³⁴⁵ Terme issu de l'Anglais pour désigner la place publique située près de la résidence du chef. La "Za" en Bamiléké.

¹³⁴⁶ APO 1AA 186, Terrorisme-eradication", rapport du CCO, 02 décembre 1963, p.2.

¹³⁴⁷ R. NeudjouSadeuh, "Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou..." p. 92.

¹³⁴⁸ Ibid, p. 92.

fut à l'origine de la création des camps de regroupements ; la fin de la rébellion devrait automatiquement donner lieu au retour tous azimuts des populations vers les anciens sites. D'autant plus que, bien que nous n'ayons pas pu trouver une note administrative qui certifie cela, nos enquêtes effectuées sur le terrain à travers des entretiens révèlent que, le discours tenu par les autorités militaires et les administrateurs civils dans les différentes localités du Cameroun allait dans ce sens.

Aussi, dans le “pays Bassa”, précisément dans l'actuel département du Nyong-et-Kélé, en grande majorité, les populations, avec l'aval de l'administration vidèrent les camps de regroupement à la fin de la pacification. De plus, ce sont les conclusions et recommandations du rapport des “experts français” qui démontrent la nécessité du maintien définitif des regroupements à l'Ouest Cameroun. Ceci nous conduit donc à confirmer que ce sont réellement les autorités civiles et militaires, qui de manière verbale donnèrent des assurances aux populations sur l'effectivité du retour dans les anciens sites dès la fin de la rébellion. Une fois de plus, nous faisons face à cas atypique qui remet en cause la pseudo indépendance acquise en 1960 et non salué par les nationalistes camerounais, en l'occurrence de ceux de l'UPC. Comme ce fut le cas en 1884, lors de la seconde conférence de Berlin, qui jeta les bases de la balkanisation de l'Afrique, ou encore de l'accord Franco-Anglais du 04 mars 1916 qui partage le Cameroun, les grandes décisions qui impactent la vie des populations du Cameroun continuent à être prises par la métropole à travers des formes plus subtiles. Le rapport des experts français sur la relance de l'économie dans l'inspection fédérale de l'Ouest Cameroun est donc un exemple palpable de la perpétuation du néocolonialisme français au Cameroun sur le plan économique et social.

Dans le but d'améliorer l'habitat dans les regroupements, Les “experts français” proposèrent de décongestionner les villages groupés les plus peuplés en procédant à de nouvelles créations avec des effectifs d'au plus 3500 habitants. D'autre part, il fallait desserrer les maisons et affecter à chaque famille une parcelle d'habitat de 600 à 1200 mètres carré avec une habitation, un jardin potager et des possibilités d'élevage¹³⁴⁹. C'est ce qui aboutit à l'augmentation des assises spatiales dans les regroupements de l'Ouest Cameroun comme le présente les tableaux suivants.

¹³⁴⁹J.L. Dongmo, “L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké...” p. 82

Tableau 26 : Superficie des regroupements dans l'actuel arrondissement de Bamendjou entre 1960-1963 et 1964-1970

Regroupements	Superficies 1960-1963	Superficies 1964-1970
Bamendjou- S.P	6 km ²	12 km ²
Bamendjou-Batcham		3 km ²
Bangam	3 km ²	5 km ²
Batié-Carrefour	8 km ²	14 km ²
Batié-Col		4 km ²
Batié-chefferie		3 km ²
Baméka	5 km ²	7 km ²
Bahouan	3 km ²	6 km ²

Source : J.L. Dongmo, ‘‘L’aménagement de l’espace rural en pays Bamiléké’’ p. 82.

La création des nouveaux regroupements à partir de 1964 à l’Ouest-Cameroun traduit la volonté de l’administration de promouvoir l’habitat regroupé et d’améliorer les conditions sociales des populations dans les regroupements. En 1964, à Bamendjou, le regroupement de Batchoum fut créé et obtient 2000 personnes environ, ce qui permet de décongestionner le grand regroupement de Bamendjou-S.P. Le regroupement de Batié chefferie quant à lui est créé avec l’installation de 900 personnes environs. En 1965 le regroupement de Batié-col est créé et reçoit 950 personnes¹³⁵⁰.

Tableau 27 : Superficie et population des regroupements dans l'actuel arrondissement de Bamendjou

Regroupement	Quartiers regroupés	Populations	Superficie en km ²
Bamendjou S-P	Badang, Batounta, Boun, Bakang, Tchukang, Hela’a, Tokie, Djupa, Kouokeuh	10041	12 km ²
Bamendjou-Batchoum	Batchoum, Batouni, baméya, Tougouong	2000	3 km ²
Baméka	Djut, Ngouang, Konvé, Meiji, Bamessing, Balatsit, Sangmetè, Kouogouo,	5716	7 km ²

¹³⁵⁰ ARO, APO 1AA157 ‘‘Bulletins de renseignement’’, Rapport politique du mois d’octobre 1968. P. 5.

Bahouan	Hiala, Djeugo, Mbou, Ndeuntchia, Mohie	4446	3 km ²
Bangan	Teufang, Tchit, Tidjon, Hila'a, Cheuno'o	2019	3 km ²
Batié-Carrefour	Fangoum I, Fangoum II, Leuk, Metchouefodom	6296	14 km ²
Batié-Col	Djeugou, Lagou I, Lagou II, Balengou	903	4 km ²
Batie-chefferie	Hiala, Metchouetcha, Chepan	950	3 km ²

Source: ARO, APO 1AA157, Courret, Gillet et Als, “La relance de l’économie et les perspectives de développement dans l’inspection fédérale de l’Ouest’ p.40

L’objectif visé était l’amélioration des conditions de vie des personnes regroupées et démontrer la supériorité des regroupements sur l’habitat dispersé. Dans le rapport des “experts français”, les regroupements étaient construits pour devenir de petits centres urbains. Ils avaient élaboré un ambitieux projet de lotissement¹³⁵¹. L’aménagement des regroupements, la création des rues et petites servitudes furent implémentés par certains administrateurs civils. La mémoire collective des populations de Bamendjou a retenu le nom de Jean George Mbende, Sous-Préfet de Bamendjou de 1961 à 1963 comme l’homme par qui la modernisation du village a débuté¹³⁵².

Dans le domaine de l’éducation, la construction des écoles dans les regroupements fut parmi les principales préoccupations des experts. Il fut prévu de doter chaque regroupement de plusieurs écoles¹³⁵³. Plusieurs efforts furent faits dans le sens de scolariser les enfants dans les regroupements. Ils se traduisent par la volonté de construire des grandes écoles pilotes dans tous les regroupements. En 1964, le nombre de salles de classe de l’école publique de Bamendjou-S.P atteignit 15 salles¹³⁵⁴. L’école publique de Baméka-centre et de Batié chefferie furent créées en 1965¹³⁵⁵. Dans les regroupements de Bahouan et Bangam, les travaux de construction de deux écoles primaires débutèrent en 1966.

¹³⁵¹ APO, Courret, Gillet, “La relance de l’économie...” p. 348.

¹³⁵² R. NeudjouSadeuh, “Les camps de regroupement dans l’actuel arrondissement de Bamendjou...” p. 96.

¹³⁵³ APO, 1AA157, Courret, Gillet, et als, “La relance de l’économie et les perspectives...” p. 345.

¹³⁵⁴ Ibid., p. 356.

¹³⁵⁵ R. NeudjouSadeuh, “Les camps de regroupement dans l’actuel arrondissement de Bamendjou...” p. 96.

Au plan sanitaire, y a eu création du dispensaire de Bamendjou-S.P en 1962, Batié et Baméka respectivement en 1966 et 1970¹³⁵⁶. On note donc une effectivité limitée des équipements

Au regard de ce qui précède, il paraît clair que, les regroupements de la région de l'Ouest-Cameroun bénéficièrent d'une attention particulière de la part de l'administration en place. A cet effet toute une étude fut réalisée dans le but de moderniser les regroupements et améliorer les conditions de vie des populations afin de les maintenir dans les regroupements. S'il est vrai que, les recommandations des "experts français" dans le but de relancer l'économie et promouvoir le développement de l'Ouest ne furent pas implémentées en grande proportion, il n'en demeure pas moins vrai que, quelques-unes de ses recommandations connurent un début d'exécution. Il ne serait donc pas juste de dire que rien n'a été fait par l'administration dans le but de d'améliorer les conditions de vie des populations dans les regroupements de l'Ouest-Cameroun ; par contre, chez les Banen et Nyokon, proches voisins des Bamiléké, la même attention de l'administration ne se fit ressentir. Eloignés pour la plupart des centres urbains, les camps de regroupement créés chez les Banen et Nyokon furent très vite oubliés par l'Etat. Amnésie historique, ou discrimination ethnique gouvernementale ? Les minorités Banen et Nyokon s'interrogent sur les raisons qui peuvent justifier l'attitude de l'Etat malgré sa ferme volonté de promouvoir l'habitat groupé au détriment de l'habitat dispersé.

Photos 10 : Situation actuelle des infrastructures et types d'habitations dans les anciens camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, Yingui et Nyokon: situation actuelle.



¹³⁵⁶ Ibid.



Route Nyokon-Kinding Ecoleprimaire deKinding



Ancien Centre de santé de Ndoknabaho



Ecole primaire de Ndoknabaho



Photo : Une partie de l'axe Douala-Yingui



Source : Photo Clauvis Enokbile

B-L'ABANDON TOTAL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DES ACTUELS ARRONDISSEMENTS DE NDIKINIMEKI, NYOKON ET YINGUI

A la fin des deux guerres d'indépendance du Cameroun, les déplacés internes Banen et Nyokon, qui furent regroupés de manière autoritaire dans les camps par l'administration pour lutter efficacement contre les combattants nationalistes furent complètement abandonnés et oubliés par l'Etat du Cameroun. Qu'est ce qui peut expliquer cette attitude discriminatoire de l'Etat du Cameroun envers les Banen et Nyokon ? Comment les populations concernées se sont-elles organisées ?

1-Les raisons qui expliquent l'attitude discriminatoire de l'administration à l'égard de la gestion des camps de regroupement chez les Banen et Nyokon

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer et comprendre l'attitude discriminatoire de l'Etat du Cameroun envers les Banen et Nyokon regroupés dans les camps.

La première hypothèse est liée au nombre ; il convient de signaler que, sur le plan démographique, à la fin de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun en 1971, Banen et Nyokon constituaient des minorités par rapport aux Bamiléké et Bassa. D'après Jean Louis Dongmo, en 1967, la population bamiléké fut estimée à 642.689 habitants repartis sur 5990 km²¹³⁵⁷ ; elle représentait les 1/10^{ème} de la population du Cameroun¹³⁵⁸. D'après Olivier Iyebi Mandjek, en 1976, la population Banen fut estimée à 27748 habitants, repartis dans l'arrondissement de Ndikinimeki et le district de Yingui¹³⁵⁹. Dans le district de Makénéné, la population Nyokon en 1966 fut estimée à 1368 personnes¹³⁶⁰. Dans l'ensemble, pour cette période, les Banen et Nyokon représentent moins de 1 pour cent de la population camerounaise et moins de 1/22^{ème} de la population bamiléké. Nous pensons donc que, au regard des données démographiques des deux groupes, l'administration a choisi de ne porter son attention que sur les plus nombreux et a négligé les moins nombreux.

Au demeurant, cette attitude discriminatoire fut aussi perceptible chez les Bassa ; car, bien que plusieurs villages regroupés dans les camps fussent autorisés à retourner dans les anciens sites, aucun programme de développement dans les zones de regroupement ou dans les anciens sites ne fut initié par l'Etat, alors que sur le plan démographique, les Bassa ne sont pas aussi minoritaires que les Banen et Nyokon. D'après le recensement du 31 décembre 1964, la population totale de la République Fédérale du Cameroun fut estimée à 5.080000 habitants dont 4070000 pour le Cameroun oriental et 1080000 pour le Cameroun occidental. Pendant cette période, la population totale des Bassa au Cameroun fut estimée à environ 500.000 personnes¹³⁶¹, soit 12,2 pour cent de la population du Cameroun. On peut donc déduire que, le mobil démographique à lui seul ne pourrait justifier l'attitude

¹³⁵⁷ J.L. Dongmo, ' l'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké', P. 5.

¹³⁵⁸ Ibid.

¹³⁵⁹ O. IyebiMandjek, 'L'évolution du système agraire en pays banen', P. 108.

¹³⁶⁰ ORSTOM, Dictionnaire des villages du Mbam, SH. N°31, Yaoundé, I.R.CAM, Mai 1966.

¹³⁶¹ J.M. Eugene Wognon, Les Basaa du Cameroun, monographie historique d'après la tradition orale, Ouagadougou, l'Harmattan, 2010, p. 34.

discriminatoire de l'Etat sur la gestion des regroupements à la fin du conflit. Il nous paraît donc pertinent de questionner le rôle des élites, ce qui constitue notre seconde hypothèse.

A l'Ouest Cameroun, les élites furent fortement impliquées dans la politique de regroupement. Plusieurs d'entre eux ont soutenus la politique de regroupement et, dès la fin du conflit, leur position administrative les permettait de peser de tout leur poids pour que les regroupements soient viabilisés afin de démontrer la supériorité de l'habitat regroupé sur l'habitat dispersé. Le parcours et les actions menées par ces élites ont influencé la position de l'Etat sur le devenir des regroupements à l'Ouest.

La première figure de l'administration camerounaise, originaire de l'Ouest Cameroun ayant grandement œuvré pour le maintien des regroupements fut Enock Kwayeb. Né le 26 novembre 1924 à Bazou en pays bamiléké, après des études primaires successivement à Bazou, Bafoussam et Foumban, il entre à l'école normale de Foullassi où il ressort en 1945 nanti du diplôme de moniteur de l'enseignement général. En 1949, il bénéficie d'une bourse pour poursuivre ses études secondaires et supérieures en France. En 1953, il obtient un certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Son parcours universitaire est couronné par un Doctorat en droit. Après sa sortie de l'Ecole Nationale Française d'Outre-mer (ENFOM), il revient au Cameroun en 1959 en tant que premier magistrat camerounais. Après un bref passage au tribunal de Yaoundé et à l'ALCAM, il entame une carrière d'administrateur à partir de 1960. De l'avis de M. Kanguelieu, il est avec J Keutcha l'un des administrateurs à qui le régime d'Ahidjo confie la "pacification" du pays bamiléké¹³⁶². Dès juillet 1960, il est nommé préfet du département bamiléké. Le 9 décembre 1960, il est nommé Inspecteur Général d'Administration cumulativement avec ses fonctions de préfet du département de la Menoua¹³⁶³. Le 1^{er} octobre 1961, il devient l'Inspecteur Fédéral d'Administration de l'Ouest cumulativement avec ses fonctions de préfet du département de la Mifi. Il occupe ces postes jusqu'en 1963, date à laquelle il est nommé ministre délégué à la présidence chargé de l'administration territoriale et de la fonction publique fédérale. Cette fonction lui permet de soutenir le maintien définitif des regroupements comme solution à la réforme du pays bamiléké. Il est d'ailleurs à plusieurs reprises cité par les experts français dans leur rapport.

¹³⁶² M. Kanguelieu, *La rébellion...*, p. 145.

¹³⁶³ APO 1AA 186 "Installation de M. Enock Kwayeb, Inspecteur Général d'Administration, 11 décembre 1960".

Jean Keutcha fut aussi parmi les élites bamiléké qui militèrent pour le maintien des populations dans les regroupements. Né en 1923 à Bagangté en pays Bamiléké, il est inscrit à l'Ecole régionale de Dschang où il obtient son CEPE. En 1937, il entre à l'Ecole Supérieure de Yaoundé. En 1938, il réussit au concours d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture où il ressort avec le diplôme d'ingénieur agricole.

En 1940, il entame une carrière d'administrateur civil. Les nombreux postes qu'il occupe à l'Ouest Cameroun font de lui l'un des grands pacificateurs du pays bamiléké et l'un des grands partisans et un fervent partisan du maintien définitif des regroupements dans cette région¹³⁶⁴. A la vérité, après avoir occupé les fonctions de chef de cabinet au ministère d'Etat du premier gouvernement Camerounais et du secrétariats d'Etat à la présidence chargée de l'information, des postes et télécommunications, il devient adjoint au chef de la région bamiléké. Par la suite, il est nommé sous-préfet de Bafoussam et administrateur maire de la commune. Préfet du département de la Mifi dès 1960, il est nommé préfet de la Menoua en 1961. En 1964, il entame une carrière gouvernementale comme Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, puis Secrétaire d'Etat au Développement Rural. De 1969 à 1970, il fut secrétaire d'Etat à l'enseignement. Il achève sa carrière d'Homme d'Etat en tant qu'ambassadeur du Cameroun en Chine.

2) Le “maintien définitif” des Banen et Nyokon dans les camps de regroupement

Structures provisoires au départ, créées pour lutter contre la rébellion, elles étaient vouées à disparaître une fois la paix revenue. Mais au final, les populations se sont maintenues définitivement dans les camps de regroupement.

Au départ, ce fut pour des raisons sécuritaires que les populations se fixèrent dans les camps de regroupement, puis, elles se sont faites prisonnières des bienfaits des regroupements, à travers les avantages qu'offrent ces structures.

Sur le plan administratif, les regroupements ont rapproché les populations des centres de décision ; c'est ainsi que les Nyokon, regroupées à Nyokon carrefour, étaient désormais plus proches du centre administratif de Ndikinimeki qu'autrefois. Aujourd'hui, avec l'érection de Makenéné en arrondissement, elles bénéficient des services administratifs comme la sous-préfecture, la Mairie, les hôpitaux, école, et autres services connexes¹³⁶⁵. Les camps de regroupement de Kinding, Ndoknabaho, et Ndokbou, situés respectivement à 20km, 40 km,

¹³⁶⁴ APO 1AA 186, “Terrorisme-Eradication”, rapport du CCO de décembre 1962, p. 2.

¹³⁶⁵ Il s'agit de l'établissement des actes de naissance, des cartes d'identité, de la légalisation des pièces etc.

50 km du centre administratif de Ndikinimeki, avec des pistes souvent impraticables en saison de pluie, ont eu au moins le mérite d'avoir permis aux populations de se rapprocher du centre administratif par rapport aux anciens sites. Le rapprochement de l'administration des administrés, bienfait des regroupements, constitue l'un des facteurs ayant milité pour le maintien définitif des populations dans les camps de regroupement.

Sur le plan économique, les camps de regroupement ont facilité le contact entre les populations regroupées et l'extérieur. A travers les pistes qui relient ces lieux au centre administratif de Ndikinimeki, les habitants, malgré les obstacles à surmonter arrivent tant bien que mal à écouler leur production vivrière au marché de Ndikinimeki, Makenénéetc et bénéficient en retour des produits manufacturés de la ville. Aujourd'hui, les populations de Kinding et Nyokon carrefour ravitaillent en vivre les marchés de Makénéné, Bafoussam, etc ; de même, Ndokonabaho ravitaille le marché de Ndikinimeki en vivres.

De plus, les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki, particulièrement ceux de Ndokonabaho et Ndokobou sont devenus des pôles d'intense production agricole ; Ndokonabaho est l'une des mamelles nourricières de l'arrondissement à cause de son intense production en vivres, en gibier, et en produits de rente tels que le cacao et le café. Ndokbou, et Ndokonabaho sont des zones d'intense production cacaoyère et de café.

A cause de cette abondance des produits de rente comme le cacao et le café en ce qui concerne Ndokonabaho, malgré le mauvais état de la route, les acheteurs, appelés vulgairement *Coksseurs* partent du centre de l'arrondissement pour Ndokonabaho, malgré le mauvais état de la route pour venir acheter le cacao.

L'agriculture et la chasse constituent donc les principales activités des populations dans les camps de regroupement. Elles sont sources de devises. Ces activités ont davantage amélioré le standard de vie des populations. Lors de notre premier séjour en Ndokonabaho, en 2010, on a pu dénombrer une quinzaine de planteurs qui avaient déjà des groupes électrogènes, car à cette période, le village n'était pas encore électrifié. Grande fut notre surprise d'apercevoir dans un lieu si reculé des bars-dancing, ou on se fait servir des boissons glacées, liqueurs de grande marque et des boutiques. En soirée, on note une pluralité d'activités économiques qui se dégagent : Vente du poisson braisé, des beignets, vin de

palme, fruits, rôtis de viande, etc. à des prix défiants toute concurrence.¹³⁶⁶ A travers les activités qui s'y déroulent, le regroupement de Ndokonabaho surtout en soirée a plus l'allure d'un quartier d'une cité urbaine qu'un village. Cette prolifération d'activités économiques ne fut pas sans conséquences sur l'évolution des habitations.

En 2010, lors de notre premier séjour au regroupement de Ndokonabaho, sur près de 500 cases recensées, 300 étaient déjà tôlees. L'état des tôles dans la plupart de ces maisons nous firent comprendre que, le phénomène était récent, ce qui fut confirmé par les entretiens sur le terrain, on pouvait apercevoir sur certains toits, des pailles et des tôles de chaque côté, ce qui témoigne de l'évolution de l'habitation. La même année, près de 200 cases étaient construites en terre battue, 200 en briques de terre et 100 essentiellement en pailles. Lors de notre deuxième visite en 2012, on a constaté qu'il ne reste plus qu'une trentaine de case en toits de paille, sur les 200 cases en terre battue, plus de la moitié ont été refaites en brique de terre, des nouvelles constructions ont apparue, une quinzaine d'entre elles sont dotées d'un type architectural importé. Ceci témoigne de l'appropriation des populations regroupées de cet espace, de leur attachement à cette terre. Cette évolution des habitations, combinée à l'électrification récente de Ndokonabaho en 2012, confirment une fois de plus l'impression de quartier d'un centre urbain que laisse apparaître le regroupement de Ndokonabaho ; principale particularité de ce lieu par rapport aux autres villages.

A Kinding, bien que situé à moins de 7 km de la route nationale n°4 qui traverse le village Nyokon, les habitations en grande partie sont toujours de type semi-traditionnel, la majorité des maisons sont encore en terre battue avec des toits en tôles ou en chaume.

Nyokon carrefour quant à lui est situé sur la route nationale n°4 ici, les habitations sont constituées en grande partie par les briques ou de la terre battue avec des tôles, on retrouve aussi beaucoup de constructions modernes, elles appartiennent le plus souvent aux élites de la localité.

Au final, il en ressort que les populations des camps de regroupement ont fini malgré de multiples difficultés, à s'adapter à leurs différents milieux. Leur dynamisme à travers la pratique des activités économiques leur permet de transformer positivement leur milieu et d'améliorer leurs conditions de vie malgré les énormes difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

¹³⁶⁶ En fait, en 2012, pendant que le morceau de viande rôtis de même grosseur coûtait 1000frs au centre de l'arrondissement, il coûtait 200frs à Ndokonabaho.

Dans les camps de regroupement, les populations sont confrontées à une multitude de problèmes. Tout d'abord, en dehors de Nyokon carrefour, l'enclavement est le dénominateur commun de tous les camps de regroupement de l'arrondissement de Ndikinimeki. Kinding, Ndokonabaho, Ndokobou II, sont situés respectivement à 7 km, 42 km, 50 km de la route nationale n° 4 ; les pistes qui mènent vers ces villages sont très souvent impraticables en saison de pluies.

En ce qui concerne Ndokobou II, le mauvais état des ponts sur la piste qui relie ce village au centre administratif de la subdivision ne permet pas aux véhicules de s'y rendre. Les motos sont le seul mode de transport qui relie Ndokobou à l'extérieur. En saison pluvieuse, ce secteur est presque inaccessible. Région très fertile, constituée de grandes plantations de cacao et de café dont la production figure parmi les plus abondantes de la subdivision. Localité giboyeuse, à cause de son enclavement se pose le problème d'évacuation de la production. Les vivres sont souvent abandonnés et pourrissent dans les champs, le gibier, cacao et café, transportés en motos¹³⁶⁷, avec tous les risques dus au mauvais état de la route et au relief hostile constitué de collines.

La construction de cette route, à travers la réfection des ponts, son élargissement et son bitumage aurait à coup sûr un impact considérable sur le développement économique de l'arrondissement. Cette construction entre en grande ligne dans le cahier de charge de la mairie de Ndikinimeki dans son processus d'acquisition d'une forêt communale qui engloberait une grande partie de ce secteur¹³⁶⁸.

A Ndokonabaho, le problème d'enclavement se pose aussi mais avec moins d'acuité qu'à Ndokobou. Avec la réfection des ponts sur le tronçon Ndiki-Ndokobassaben-Mosse en 1992, les véhicules franchissent de plus en plus les 45 km qui séparent Ndokonabaho du centre administratif de Ndikinimeki. Tout comme Ndokobou, Ndokonabaho est une région très fertile, mamelle nourricière de l'arrondissement en vivres, zone de fort rendement en café, cacao et viande de brousse. Les populations au quotidien sont confrontées au problème d'évacuation des denrées, car le mauvais état de la route accentue le coût du transport, le voyageur sans bagage débourse 2500 frs ou 3000 frs, selon la saison, pour y accéder, l'équivalent du prix des 170 km qui relient Ndikinimeki à Yaoundé¹³⁶⁹. A cause du relief accidenté, avec la présence des collines, le voyage s'avère souvent être un véritable parcours

¹³⁶⁷ Le sac de cacao ou de café est transporté à 5000 frs, ainsi, pendant les périodes de récolte, les paysans font appel aux motos, chacune d'elle peut transporter deux sacs à la fois.

¹³⁶⁸ J.M.N. consultant SARL-Cameroun, "Forêt communale de Ndikinimeki...", P. 115.

¹³⁶⁹ Faits observés pendant notre enquête sur le terrain.

du combattant. A plusieurs reprises, les hommes doivent descendre pour pousser les véhicules, sur les pentes abruptes, tous les passagers doivent descendre pour permettre au chauffeur de mieux manœuvrer. L'entretien et le bitumage de cette route à coup sûr auraient un impact économique dans l'arrondissement et même dans tout le pays.

Le second problème dans les regroupements chez les Banen et Nyokon est le manque d'infrastructures de base. Les regroupements apparaissent comme des zones oubliées par l'Etat en matière de création des infrastructures. Celles qui ont été créées ne fonctionnent pas à cause du manque du personnel. Ce manque du personnel est aussi tributaire de l'état de la route. En Ndokobou I par exemple, où une école maternelle et primaire fut créée en 2010¹³⁷⁰, celle-ci ne fonctionne pas à cause de l'état de la route dont nous avons déjà fait allusion. Il n'existe pas de centre de santé, pour que les populations puissent recevoir des soins élémentaires. En Ndokonabaho, l'UEBC ouvrit une école primaire dans ce lieu en 1982, elle ouvrit aussi un centre de santé. L'état des bâtiments qui abritent ses œuvres sociales laisse à désirer, le bâtiment qui abritait le centre de santé, construit en matériaux provisoire au départ avait dû s'écrouler en 2012 avant d'être remplacé par un bâtiment en brique de terre plus solide ; une école primaire, dont les constructions demeurent inachevées, appartenant à l'UEBC fonctionne à Ndokonabaho. Ndokonabaho avaient aussi bénéficié des fruits de la coopération hollandaise à travers la création d'une borne fontaine pour le village. Jusqu'en 2012, ce fut l'unique point d'approvisionnement en eau potable, mais aujourd'hui, faute d'entretien, elle est hors d'état d'usage ; les populations ont recommencé comme par le passé à s'approvisionner en eau dans les rivières et sources, avec le risque des maladies.

Le village Kinding quant à lui, bénéficie d'une école maternelle et primaire digne de ce nom. De même que Nyokon qui dispose d'un lycée d'enseignement général. La proximité de Nyokon carrefour à Makenéné est un palliatif pour cette localité au problème d'infrastructure de base. L'enclavement et le manque d'infrastructures dans les regroupements ont donc accru le phénomène de l'exode rural.

On peut également citer le problème du ravitaillement en produit de première nécessité et en vivres. Ce problème se pose beaucoup plus en Ndokonabaho, à cause de l'élévation des revenus des planteurs ces dernières années, eu égard à la hausse du prix du cacao. Pour pallier à cela, on a vu l'apparition depuis 2012 des premières boutiques tenues par les expatriés maliens. La demande en appareils électroniques commence aussi à s'accroître, surtout avec la

¹³⁷⁰ F. Lovett, 74 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndokbou II, entretien du 15 août 2014.

récente électrification du village. On a pu dénombrer une dizaine de décodeurs numériques qui fonctionnent dans ce lieu.

Sur le plan social, on observe une immoralité galopante, il n'existe plus de frontière, ni de respect entre les cadets et les aînés sociaux ; ceci parce que l'accès à la terre, la création des plantations de cacao et café, la chasse, ont permis aux jeunes de s'affranchir de l'autorité des parents et des aînés qu'ils ne respectent plus. Pour eux, toute considération sociale repose désormais sur l'acquisition des biens matériels. La considération de l'aîné ou des adultes prend désormais en compte non plus leur rang social ou leur âge, mais le nombre de plants qu'ils possèdent dans leur plantation, ou le nombre de kilos de cacaos qu'ils sont capables d'écouler pendant une campagne cacaoyère¹³⁷¹. Ces jeunes, dont la tranche d'âge varie entre 18 et 30 ans, à cause de leur potentialité physique et leur capacité à pouvoir générer des quantités de fonds considérable à travers la culture du cacao et la chasse, deviennent arrogants, méprisent les aînés et surtout ceux qui ne possèdent pas de plantations, ou de sources de revenus considérables. Ceux-ci à travers leur comportement causent d'énormes troubles à la tranquillité des populations à cause de la fréquence des bagarres et autres conflits qu'ils occasionnent¹³⁷². Ils se comportent comme des véritables hors la loi. Pour mettre fin à cela, il serait souhaitable qu'un poste de police mobile ou de gendarmerie soit crée dans les camps de regroupements.

Comme autre problème décelé, celui de la prostitution périodique, surtout pendant les périodes de ventes de cacao, au cours desquelles, on voit apparaître dans le village, précisément à Ndokonabaho des jeunes filles qui prennent le prétexte d'être venu passer des congés chez une connaissance dans le village, avec la complicité des jeunes du village, qui les renseignent sur les planteurs les plus fortunés du moment. Elles mettent tout en œuvre pour les séduire, et s'offrent sexuellement à eux pour de l'argent¹³⁷³. Cette prostitution périodique constitue une sérieuse entrave à l'harmonie des foyers, tout simplement parce que pendant ces périodes, des bals sont organisés fréquemment, dès lors, les hommes, abandonnent leurs épouses en soirée pour ne revenir le plus souvent qu'au petit matin. Ce fut le cas pendant le

¹³⁷¹ P. Bindé, 35 ans, planteur de Ndokonabaho, Ndokonabaho, entretien du 18 août 2015.

¹³⁷² En 2012, quatre vingt pour cent des plaintes enregistrées à la chefferie de Ndokonabaho concernaient les bagares entre cadets et aînés sociaux

¹³⁷³ R. Biangon, 31 ans, enseignant, Ndokonabaho, entretien du 19 août 2014.

bal organisé après la finale du championnat de vacances en août 2011, où une véritable rixe opposa les filles de Makénéné invitées pour la circonstance aux filles de Ndokonabaho¹³⁷⁴.

Cependant, malgré les bienfaits des regroupements, sur le plan culturel, les populations manifestent toujours cette insatisfaction de n'être pas sur leur terre et de ne pas pouvoir inhumer leurs défunts auprès de leur ancêtre. Ce malaise est perçu à Ndokonabaho où les autochtones n'ont de cesse à rappeler aux allogènes qu'ils ne sont pas chez eux. C'est la raison pour laquelle, les populations des camps de regroupements ont muri un projet de retour dans les anciens sites.

II- LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DES POPULATIONS VERS LES ANCIENS SITES

La question du maintien définitif des regroupements et le retour à l'habitat dispersé laisse apparaître un paradoxe historique. Les populations Bamiléké vivant dans les regroupements, qui avaient bénéficié d'un ensemble de mesures gouvernementales tandis que, chez les Banen et Nyokon, qui ne reçurent aucune assistance du gouvernement, les anciens sites demeurent en grande majorité des espaces vides jusqu'à nos jours

A-LE RETOUR PARTIEL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DE LA SANAGA-MARITIME ET DE L'OUEST CAMEROUN DANS LES ANCIENS SITES

Après les guerres d'indépendance du Cameroun, dans les régions bassa et bamiléké où les regroupements furent instaurés, malgré la prohibition de l'administration, on assista à un retour partiel des populations vers les anciens sites.

1-Le retour partiel des populations bassa vers les anciens sites

D'après les sources écrites, complétées par les enquêtes sur le terrain sur la question, dès la fin des opérations militaires, le retour des populations bassa dans les anciens sites fut effectif dans les villages du Nyong-et-Kéllé. Tandis que, dans la Sanaga-Maritime, les regroupements furent maintenus. L'exploitation des dictionnaires des villages de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kéllé produits par l'ORSTOM nous révèle que, dans le Nyong-et-Kéllé, en 1962, le retour dans les anciens sites était effectif dans tous les villages de cette localité, exceptés les villages Bobog I et Bobog II qui se trouvaient encore dans le camp de

¹³⁷⁴ Idem.

regroupement de Bobog I¹³⁷⁵. Alors que, les enquêtes de terrain menées par nous ont révélé l'existence d'une vingtaine de camps de regroupement créés dans le cadre de la ZOPAC en 1958, dans les villages de la Sanaga-Maritime qui furent par la suite érigés à la veille de l'indépendance en département du Nyong-et-Kélé. Le retour effectif des populations du Nyong-et-Kélé s'explique à travers l'action de MayiMatip, combattant nationaliste, qui après la mort de Um Nyobè, la proclamation de l'indépendance du Cameroun, et le retour de l'UPC dans la légalité, milita d'un côté pour le ralliement des combattants nationalistes restés dans les maquis, et de l'autre côté, plaida auprès de l'administration pour le retour des siens, vers leurs terres ancestrales.

Dans le département de la Sanaga-Maritime, sur 280 villages recensés par les chercheurs de l'ORSTOM en 1966, on dénombra près de 50 villages qui furent encore groupés dans une quinzaine de regroupements¹³⁷⁶. Par la suite, après plusieurs années, ces populations rentrèrent progressivement vers les anciens sites ou migrèrent vers d'autres localités.

2-Le retour dans les anciens sites des populations regroupées dans les départements Bamileké

Tableau 28 : Evolution de l'implantation de la population rurale entre 1962 et 1967 dans les départements Bamileké.

Territoire	1962				1967			
	N		Pourcentage		N		Pourcentage	
	D	R	D	R	D	R	D	R
Dép. Bamboutos	0	94830	100	10	6963	40412	64	36
Arr de Mbouda	0	41641	0	100	24433	21112	3	47
Arr de Batcham	0	42000	0	100	35331	16103	68	32
Galim	0		0		9859		75	
Dép de la Menoua	52413	72171	42	58	108852	31777	77	23
Arr de Dschang	52413	15105	78	22	71571	5412	93	7
District de	0	8384	0	100	6445	4323	60	40

¹³⁷⁵ ORSTOM, Dictionnaire des villages du Nyong-et-Kélé, SH, n°28, Yaoundé, IRCAM, février 1966, p. 3.

¹³⁷⁶ ORSTOM, Dictionnaire des villages de la Sanaga-Maritime, SH, n°51, Yaoundé, IRCAM, août 1969.

Santchou								
Dist de Fokoué	0	8590	0	100	5963	5478	52	48
Arr de Bansoa	0	40093	100	100	24871	16554	60	40
Dep de la Mifi	96263	61294	61	39	146525	18148	89	11
Arr de Bafoussam	48789	0	100	0	46351	0	0	100
Arr de Bangou	0	27354	0	100	18693	8126	67	33
Dist de Baham	12936	0	100	0	16193	0	100	0
Arr de Bandjouna	34538	0	92.2	0	39786	25502	99.5	74
Arr de Bamendjou	0	33696	0	100	25502	8780	74	26
Dep du haut nkam	0	74952	0	100	28288	42179	40	60
Arr de bafang	0	18003	0	100	8947	8876	51	49
Arr de company	0	22334	0	100	7149	10264	41	59
Arr de kekem	0	18108	0	100	9780	12533	43	57
Dist du pt diboum	0	7320	0	100	998	7027	12	88
Arr de bana	0	9197	0	100	3669	3479	51	49
Dep du ndé	0	79250	0	100	41517	37340	53	47
Arr de Bangangté	0	50125	0	100	25899	24409	51	49
Arr de Bazou	0	18929	0	100	9977	8221	59	41
Arr de tonga	0	10106	0	100	5631	4710	54	46
Pays bamiléké	148676	382507	28	72	361998	169852	68	32

Source : J.L. Dongmo, ‘‘L’aménagement de l’espace rural en pays Bamiléké’’, p. 94.

Le tableau ci-dessus présentant l’évolution de l’implantation de la population rurale entre 1962 et 1967 dans les départements Bamiléké démontre à suffisance qu’à partir de 1967, on note la supériorité de l’habitat dispersé sur l’habitat regroupé et la diminution des populations dans les regroupements par rapport à l’année 1962.

D’après le tableau, les départements de la Mifi et de la Menoua sont les seuls où furent maintenus en 1962, période d’accentuation des regroupements, certains villages dans l’habitat dispersé. Ceci se justifie à travers la forte militarisation de ces deux départements. Dans tous les autres départements, les populations furent intégralement regroupées. Cinq ans plus tard, il est intéressant de constater que, plus de la moitié des populations intégralement regroupées en 1962 est retournée dans les anciens sites. Aujourd’hui, en grande partie, on constate

l'effectivité du retour des populations vers les anciens sites. En revanche, les nouveaux sites constituent des fortes zones de peuplement.

Plusieurs raisons furent à l'origine du retour d'une grande partie des populations vivant dans les regroupements dans les anciens sites.

Tout d'abord, les exactions commises sur les populations par les forces de l'ordre exacerbèrent les populations et furent à l'origine de plusieurs départs. Il convient de noter que, dans plusieurs regroupements, les éléments de la garde civique et de l'autodéfense furent maintenus jusqu'en 1970. De l'avis de plusieurs informateurs, vols, viols, meurtres, arrestations abusives, enlèvements des femmes, etc...furent les principaux forfaits dont se rendirent coupables les forces supplétives dans les regroupements. Pour ce qui est de l'extorsion, NedouSadeuh nous confirme que le chef de commando de Batié-carrefour convoquait les gens, les arrêtaient, les enfermait dans la chambre de sûreté du camp de commando plusieurs mois et jours sans que l'inspecteur, le sous-préfet, le maire ou tout autre autorité ne le sachent. Ils n'étaient relaxés que lorsqu'ils versaient à ce dernier une somme de 1000 FCFA ou 5000, parfois 10000 FCFA¹³⁷⁷. Les dossiers de la brigade de gendarmerie de Dschang en date du 9 mars 1962 révèlent la situation qui prévalait dans le regroupement de Bangam en ces termes :

Certains membres d'autodéfense réagissaient mal vis-à-vis de la population saine (...) le jour ils sont des militaires, la nuit ils se transforment en maquisards. Tel que les gens de Bangam qui se sont transformés en rebelles et avaient pillés certaines cases, entassés plus de 6 femmes du camp pour demander de l'argent. D'autre part, ils arrêtent les individus qui ne veulent pas leur offrir de l'argent¹³⁷⁸...

Les exactions commises par les forces supplétives et les groupes d'autodéfense entraînèrent des tensions qui contribuèrent dans les regroupements à détériorer les rapports entre les populations et les forces de défense. Pour se mettre à l'abri du rançonnement et des brimades des forces supplétives, certaines populations préférèrent vider les lieux et retournèrent dans les anciens sites¹³⁷⁹.

Ensuite, les problèmes fonciers et agraires auxquels les populations furent confrontées dans les regroupements justifient en partie la pléthore des départs observés à partir de 1965. Il s'agit précisément du manque de terres, des tracasseries des propriétaires non indemnisées, et l'éloignement des champs. Pour illustrer le manque de terres dans les regroupements, Jean

¹³⁷⁷ R. NedjouSadeuh, 'Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou...', p. 109.

¹³⁷⁸ APO 1AA 157, Bulletin de renseignement de la brigarde de Dschang, 09 mars 1962.

¹³⁷⁹ Entretien avec Kamga Hilaire, 52 ans, commerçant, Bafoussam, 20 août 2020.

Louis Dongmo affirme : “pour ce qui est de l'élevage, on manquait de place pour construire l'enclos à porcs et le pâturage pour nourrir les chèvres (...) personne n'aimait le regroupement (...) tous les habitants attendaient impatiemment le moment où ils seraient autorisés à rentrer chez eux¹³⁸⁰”.

La redistribution des terres prévues par L'administration n'avait pas pu être effective dans tous les regroupements. Ainsi, à cause de la pénurie de terres nécessaires pour la construction des habitations, la pratique de l'élevage et l'agriculture, certaines populations désertèrent les regroupements dès les premiers instants du retour à la paix¹³⁸¹. A cet effet, la consultation des rapports de la brigade de Bafoussam en date du 14 février 1962 nous révèlent que :

Il nous a été rapporté que plusieurs personnes du regroupement de Bamendjou-S.P auraient quitté ce regroupement pour regagner leurs anciennes concessions pour la raison que la plupart a longuement attendu à ce que l'on distribue des lots pour qu'ils se dépêchent de construire¹³⁸².

Qui plus est, les tracasseries et embêtements des propriétaires non indemnisés furent de nature à créer des problèmes fonciers entre autochtones et allogènes. C'est ainsi que, pour s'assurer du maintien des populations dans les regroupements, l'administration initia un processus d'indemnisation des différents propriétaires ; cependant, tous les propriétaires ne purent bénéficier des dites indemnisations à cause d l'arrêt prématuré du processus d'indemnisation. A travers des intimidations, les propriétaires cherchèrent à rentrer en possession de leurs terres. Ceci fut à l'origine de nombreux problèmes fonciers observés dans les regroupements de Batié et Bamendjou¹³⁸³. En 1966, le chef de groupement de Bamendjou opta pour la même méthode. Tout habitant qui n'était pas capable de payer le soi-disant “terre du chef” était immédiatement refoulé vers sa concession d'origine¹³⁸⁴. Il appert que, l'administration d'un côté faisait l'apologie du maintien des populations dans les regroupements, mais de l'autre elle refusa d'indemniser plusieurs des propriétaires. Pour Jean Louis Dongmo, à certains égards, l'administration n'a pas accéléré le processus d'indemnisation des populations parce qu'elle se fondait sur le fallacieux prétexte qui fait du chef le propriétaire exclusif de toutes les terres¹³⁸⁵. En ce sens, elle estimait que seule l'autorisation des chefs était suffisante. Cette façon de concevoir le système foncier était

¹³⁸⁰ J.L. Dongmo, “L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké”, p. 156.

¹³⁸¹ Ibid.

¹³⁸² APO 1AA 157, “Terrorisme-éradication” bulletin de renseignement brigade de Bafoussam 14 février 1962, p. 3.

¹³⁸³ R. NedjouSadeuh, “Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou”, p. 106.

¹³⁸⁴ Ibid.

¹³⁸⁵ J.L. Dogmo, “L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké...”, p. 42.

quelque peu erronée ; car même si les habitants font du chef le propriétaire exclusif des terres, chaque homme est maître de ses terres, d'autant qu'il bénéficie de la protection des dieux instaurée par les ancêtres fondateurs de la concession. Les propriétaires profitèrent des lueurs de paix pour nuire voire "chasser" quand ils en étaient capables les nouveaux venus. Cet environnement servi de motifs aux populations qui sans se faire prier retournèrent dans leur concession d'origine.

Aussi, l'éloignement des plantations des zones d'habitations dans les regroupements rendait très pénible la pratique des activités agricoles. C'est la raison pour laquelle les populations retournaient travailler dans leurs plantations situées dans l'arrière-pays. Certaines personnes parcouraient près de 10 km chaque jour pour parvenir à leur plantation. A Bamendjou, 11 km séparaient le regroupement de Bamendjou-S.P au quartier Batchoum situé dans l'arrière-pays¹³⁸⁶. L'éloignement entraînait de longues marches à pied et rendait difficile le transport des récoltes. Jean Louis Dongmo met en exergue ce problème de l'éloignement des plantations. Il précise : ‘

Les paysans étaient loin de leurs champs (jusqu'à 10 km dans les cas extrêmes), ce qui nécessitait chaque jour d'importants déplacements, pertes de temps et source de fatigue (...) Il était très pénible de ramener la récolte au regroupement, le portage se faisait à la tête¹³⁸⁷. Comme solution à ce problème, de nouveaux regroupements furent créés dès 1964 dans le but de rapprocher les populations de leurs plantations. Par contre, pour les populations qui n'avaient pas bénéficié de la création des nouveaux regroupements, le retour à l'habitat dispersé devint la principale solution au problème de l'éloignement.

Parfaitement conscient de la prohibition du retour dans les anciens sites, à cause de la mauvaise gestion administrative de regroupements, les populations des regroupements de l'Ouest-Cameroun utilisèrent des stratégies très subtiles afin de retourner vers leurs terres ancestrales sans s'attirer le courroux de l'administration. Pour le retour à l'habitat dispersé, d'après J.L. Dongmo plusieurs stratagèmes furent utilisés.

Ce sont les gens possédant les terres près des regroupements qui ont amorcé le mouvement de retour. Dès avant la fin de 1962, ils ont construit dans leur propriété des maisons, au bord de la route, dans le prolongement des regroupements et les ont habité. Un peu plus tard, d'autres gens dont les propriétés bordent la route, mais à quelques 2 ou 3 km du regroupement ont fait la même chose. Un troisième groupe est celui des gens qui ont construit une hutte dans leurs champs pour s'abriter de la pluie quand ils y vont travailler, puis ils y ont passé de temps en temps la nuit, ensuite, ils y ont habité pendant la cueillette du café pour surveiller la récolte ou pendant la récolte du maïs et de l'arachide pour sécher les produits.

¹³⁸⁶Ibid., 108.

¹³⁸⁷Ibid., p. 156.

Finalement, n'ayant rencontré aucune opposition, ils y ont demeuré définitivement. La dernière vague est celle des timides qui, vers 1964, se sont infiltrés parmi les gens déjà installés¹³⁸⁸.

Rodringue NedjouSadeuh, dans le cas du retour des populations des camps de regroupement de Bamendjou vers les anciens sites apporte un peu plus de précisions sur les étapes du retour qu'il présente en trois vagues. D'après lui, la première vague de retour a concerné les propriétaires des terres tout près des regroupements. Dans les regroupements de Bahouan et Bameka, ces propriétaires ont dès la fin de 1963, construit des maisons au bord de la route et y ont vécu malgré les injonctions administratives. La deuxième vague de déserteurs dans les regroupements fut constituée des gens dont les propriétés étaient situées le long des routes. Ces personnes dont les propriétés se trouvaient à 2 ou 3 km du regroupement ont bravé les instructions de l'administration et s'y sont installés. La dernière vague est constituée des propriétaires qui, dès 1967 ont profité du mouvement créé par les deux premières vagues pour s'installer dans leurs propriétés très éloignée des regroupements¹³⁸⁹.

On comprend donc que, les stratégies utilisées par les populations pour retourner vers les anciens sites furent très subtiles ; ces stratégies camouflèrent et voilèrent l'effectivité du retour des populations aux yeux de l'administration. Le silence de l'administration à partir des années 1970 qui change d'attitude face à la montée du phénomène de retour des populations vers les anciens sites confirme la thèse selon laquelle les camps de regroupement avaient pour objectif principal de lutter contre le maquis. Nous pensons que les autorités administratives et militaires au départ avaient donné des garanties aux populations quant à leur retour effectif sur les anciens sites dès la fin de la rébellion. Le rapport des experts français fut à l'origine de la volonté du gouvernement Camerounais de maintenir les populations dans les regroupements. La volonté de l'ancienne métropole de briser la civilisation bamiléké nous semble être l'un des objectifs inavoués de la volonté de maintenir les Bamiléké dans les regroupements. A partir de 1971, avec la fin de la seconde guerre d'indépendance, l'attachement viscéral des populations à leurs terres ancestrales permit leur retour massif vers les anciens sites. En 1967, le retour à l'habitat dispersé dans l'arrondissement de Bamendjou est traduit par le tableau suivant :

¹³⁸⁸ Ibid', p. 108.

¹³⁸⁹ NedjouSadeuh, 'Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou', pp. 102-103

Tableau 29 : Bilan du mouvement de retour à l'habitat dispersé en 1967

Chefferies	Habitats dispersés		Habitats groupés	
	N	P	N	P
Arr. Bamendjou	25502	74	8780	26
Bamendjou	10384	86	1665	14
Bameka	7385	86	1202	14
Bahouan	4841	100	0	0
Batié	1678	25	5033	75
Bangam	1214	59	880	41

Source : J. Champeau, *Dictionnaire des villages de la Mifi*, Yaoundé, ORSTOM, 1972, p. 102.

Les données fournies par ce tableau laissent apparaître plusieurs constats. En 1967, 74 pour cent de la population dans l'arrondissement de Bamendjou est retourné à l'habitat dispersé. Sur les 5 chefferies que compte l'arrondissement de Bamendjou, seul le groupement Batié, a encore la majorité de ses habitants groupés. Par contre, dans le groupement Bahouan au contraire, l'habitat groupé a complètement disparu. A travers ce constat, NeudjouSadeuh avance deux explications : Pour ce qui est de Bahouan d'abord, il s'avère que la très petite taille spatiale de son regroupement aurait induit des conditions de vie très rudes pour les habitants, ce qui a causé une désertion totale. Ensuite, quant à Batié, la décongestion du regroupement principal Batié carrefour s'était soldée dès 1964 par la création de deux nouveaux regroupements (Batié col et batié-Chefferie). Ainsi, rapprochés plus près de leurs plantations, les populations n'ont pas eu l'impression d'être écrasées par des conditions de vie rudes qui s'élevaient dans d'autres regroupements¹³⁹⁰. Enfin, on constate dans les autres chefferies que, le retour à l'habitat dispersé était en 1967 très avancé. Dans les regroupements, ne résidaient que des personnes qui trouvaient un intérêt quelconque, surtout les intérêts commerciaux. Les enquêtes sur le terrain menées par R. NeudjouSadeuh ont permis de déduire ce qui suit : toutes les populations installées définitivement dans les regroupements étaient pour la grande majorité des commerçants (90 pour cent pour le regroupement de Bamendjou) le weekend, ils procédaient aux travaux champêtres dans leurs concessions d'origine et retournaient au regroupement à la tombée de la nuit¹³⁹¹.

Tableau 30 : Evolution des regroupements entre 1962 et 1967

N d'ordre	Regroupeents	Population en	Population en	Evolution

¹³⁹⁰ R. NeudjouSadeuh, 'Les camps de regroupement...', pp. 103-104.

¹³⁹¹ J.L. Dogmo, 'L'aménagement de l'espace rural en pays bamileké...', p. 108.

		1962	1967	
1	Bamendjou-S.P	12041	1065	-
2	Bamendjou-Batchoum	0	600	+
3	Batié-Carrefour	6996	2300	-
4	Batié-Chefferie	0	903	+
5	Batié-Col	0	950	+
6	Bangam	2189	880	-
7	Baméka	8716	1202	-
8	Bahoan	4446	0	-

Source : J.L. Dogmo, ‘L’aménagement de l’espace rural en pays Bamiléké...’ p. 79.

En 1967, la plupart des regroupements évoluent vers la disparition. Les regroupements de Bamendjou-batchoum, Batié-Chefferie, Batié-Col qui semblent évoluer, sont en réalité, les regroupements créés entre 1964 et 1966 dans l’optique de décongestionner les plus grands.

D’après les résultats des enquêtes menées par Neudjou Sadeuh, entre 1962 et 1967, la vague de retour à l’habitat dispersé avait définitivement mis en échec la reconfiguration impulsée par l’administration¹³⁹².

Les populations au lieu de s’installer dans leur ancienne plantation reçurent pour celles dont les propriétés étaient loin de la route, l’ordre de s’installer près de la route. Ainsi, les propriétaires de terre située le long de la route ont cédé de petites parcelles aux nouveaux venus. Sur ces parcelles, ceux-ci ont construit de modestes cases. Par contre, les chefs et les notables qui avaient regagné leurs anciennes concessions ont construit des maisons aussi gigantesques qu’avant les troubles. C’est à partir de cette époque que le système de clôture et l’organisation des concessions combinant habitation, élevage et agriculture à commencer malheureusement à décliner¹³⁹³. En 1990 commence le grand mouvement de retour dans les concessions d’origines. Sous l’instigation des propriétaires qui réclament énergétiquement leurs terres, les populations installées en bordure de route rejoignent leurs concessions d’origines. Malgré l’injonction administratives, ainsi que les mesures prises par l’administration pour maintenir les populations dans les regroupements, les populations

¹³⁹² R. Neudjou Sadeuh, ‘Les camps de regroupement dans l’actuel arrondissement de Bamendjou’, p. 104.

¹³⁹³ Ibid. p. 105.

bamiléké, fortement enracinées dans leur civilisation et pour des raisons économiques désertèrent en grand nombre les regroupements ; qu'en est t'il des Banen et Nyokon ?

B-LE PROJET DE RETOUR DES POPULATIONS BANEN ET NYOKON VERS LES ANCIENS SITES ET LES INITIATIVES ETATIQUE DE MISE EN VALEUR DU MASSIF FORESTIER DE L'EBO

Expropriés de leurs terres ancestrales pendant la seconde guerre d'indépendance du Cameroun, prisonnier des camps de regroupement depuis plusieurs décennies, les Banen et Nyokon, de façon latente et patente ont toujours exprimé et manifesté leur désir de retourner sur la terre de leurs ancêtres. Au demeurant, cette volonté de retour doit s'arrimer aux projets forestiers étatiques de mise en valeur de leur massif forestier.

1- Les projets et les manifestations du retour vers les terres ancestrales

Pour les populations Banen et Nyokon qui furent regroupées pendant la guerre, le retour dans les anciens sites est étroitement lié à l'aménagement des voies de communication. Il s'agit particulièrement des routes qui doivent relier leur zone de peuplement aux anciens sites. On comprend donc qu'à partir de leur installation dans les camps de regroupement, les populations se sont faites 'prisonnières' de la route, considérée comme la marque la plus poussée de l'intégration de la société traditionnelle à l'économie moderne¹³⁹⁴. S'étant habituées aux avantages que procure l'habitat de la route, les populations ne veulent plus y renoncer ; c'est la raison pour laquelle le retour à leur ancien habitat est étroitement lié à la construction ou l'aménagement des voies de communication.

Pour les populations regroupées à Ndokonabaho, ce retour dépend de l'achèvement de l'ouverture de la route régionale numéro 16, longue de 175 km, devant relier l'arrondissement de Ndikinimeki dans le Mbam et Inoubou à l'arrondissement de Yingui dans le Nkam. En effet, pour pouvoir relier la zone portuaire de Yabassi et Douala à l'intérieur du pays, les Allemands avaient en projet, la création d'une route nationale n°1 qui devait partir de Douala, passer par Yabassi, Yingui, Ndikinimeki, Bafia et rejoindre la partie septentrionale du pays. Les premiers travaux qui marquèrent l'ouverture de cette route, allant de Yabassi à Yingui jusqu'à Mossé furent entamée par les Allemands à travers la politique des travaux forcés. Sur les 175 km de cette route, (Yabassi-Yingui-Ndikinimeki) 90 km avaient été creusée en 1926 dont 18 dans la subdivision de Ndikinimeki. Malgré la reprise du projet en 1936, à partir de la région du Nkam, la route se limite au village Mossé dans l'arrondissement de Yingui. Les

¹³⁹⁴ O. IyebiMandjeck, "L'évolution du système agraire en pays banen", p. 118.

travaux ne purent continuer à cause des obstacles naturels. En 1952, les travaux de cette route furent confiés à la société Razel ; du côté de Ndikinimeki, elle ouvrit la route à partir du village Ndikoko jusqu'à Ndokowanen, mais arrêta les travaux en 1960, à cause de la guerre. En 1999, avec l'aide des bailleurs de fonds, un montant fut levé pour le financement de l'ouverture du tronçon restant long de 57 km qui va de Mossé dans l'arrondissement de Yingui jusqu'à Ndokonabaho dans l'arrondissement de Ndikinimeki en passant par les villages Ndokobanol dont les populations furent regroupées à Ndokonabaho¹³⁹⁵. A cause de la complexité des études de faisabilité, les lourdeurs administratives, et du manque de financement, ce tronçon n'a toujours pas été ouvert. Depuis la fin des troubles au début des années 1970 jusqu'aujourd'hui, les populations déplacées attendent toujours son ouverture pour pouvoir regagner leur village¹³⁹⁶. L'ouverture de cette route est d'une importance capitale pour les populations riveraines et aussi pour le développement économique du Cameroun pour plusieurs raisons.

Sur le plan économique et stratégique, le provincial numéro 16 est le tronçon le plus court pour aller de l'Ouest vers le Littoral. Elle permet de relier facilement le Sud du pays vers le Nord¹³⁹⁷. Ainsi, elle favoriserait les échanges entre le Mbam et Inoubou, le Nkam et la Sanaga maritime. Sur le plan administratif, elle permettra le rapprochement de l'administration des administrés.

D'après le projet de retour des populations regroupées à Ndokonabaho, il est envisagé que, après l'ouverture de la route, un site de lotissement serait aménagé où les populations des différents villages pourraient aller construire de manière à créer un grand quartier¹³⁹⁸. En ce qui concerne la pratique des activités agricoles, elle se ferait par les autochtones dans leur village respectifs. On voit donc que, s'étant adaptées et habituées au mode de vie regroupé, les populations ne veulent plus retourner à l'habitat dispersé. C'est pour cela qu'elles envisagent de choisir le même style de recasement si elles retourneraient sur leur terre ancestrale. Ce projet de retour est soutenu et appuyé par plusieurs associations qui regroupent les ressortissants des villages déclarés zones interdites pendant la rébellion du canton Inoubou Sud. Il s'agit de l'ARDECIS : Association pour la Reconstruction et le Développement du

¹³⁹⁵ Le choix de la zone de Ndoknabaho pour faire passer cette route fit polémique entre les Banen de Ndikinimeki. Certaines élites chez les Ndiki, voulaient que la route passe plutôt par Ndokbou pour désenclaver cette région qui fait partie du canton Inoubou J. Mapoko, 69 ans, chef de troisième degré du village Ndokgnopk, Ndikinimeki, entretien du 30 décembre 2014.

¹³⁹⁶ R. Ongwe, 72 ans, cultivatrice, Ndoknabaho, entretien du 11 août 2014.

¹³⁹⁷ Cela peut se faire à travers le tronçon Bafia-Yoko-Ngaoundéré ou Foubot-Foumban-Bankim-Ngaoundéré. Cf Routes Yabassi-Yingui-Ndikinimeki, Exposé des motifs, document Annexe.

¹³⁹⁸ J. Mapoko, 69 ans, chef de 3^{ème} degré du village Ndiokgnok, Ndikinimeki, entretien du 30 août 2014.

canton InoubouSud. L'Association de revalorisation du canton Ndokobiakat (ARCAN) créée en 1989 dans le but de promouvoir le retour des ressortissants Ndokobiakat vers leurs terres ancestrales posa comme modalités de ce retour l'ouverture de la piste Logndeng-Bakombi-Masseng-Bekob-Ndokobaambi Nord et Sud jusqu'à la limite avec le canton Lognanga¹³⁹⁹.

En 1999, l'Etat reprit timidement le projet Mossé-Ndokobassaben, tronçon de la route Yingui-Ndikinimeki, classé désormais comme route provinciale numéro 16. Les enveloppes budgétaires allouées annuellement qui varient entre 150 et 300 millions de fcfà n'intéressent pas les professionnels des travaux publics. Le chantier fut confié à la société forestière Biziou. Mal équipée, elle abandonna le tracé officiel pour conduire la route vers les collines. Le résultat est qu'après 5 ans et près de 900 millions de fcfà injectés, il n'a pas été possible d'aménager la voie jusqu'à Iboti, situé à 12 km de Mossé. Depuis 2004, l'ouverture du tronçon Mossé-Ndokobassaben fut confiée à une entreprise plus performante, JOE CORNER WATER. Mais son travail fut perturbé par une mauvaise identification du tracé sur le terrain par le MINTP, qui a conduit l'entreprise sur le territoire de l'UFA 004. Le véritable tracé fut finalement identifié avec le concours des populations locales à travers " le comité de suivi des travaux de construction de la route provinciale numéro 16. Tronçon Mossé-ndokbassaben et bretelles associées. A la même date, l'ouverture du tronçon Iboti-Lognanga a été confié à l'entreprise STS ; mais les travaux piétinent à cause des moyens limités de l'entreprise et des fonds alloués par le gouvernement¹⁴⁰⁰.

a) Le cas des Lognanga

Il est important de se souvenir que, le canton Lognanga fut déclaré zone interdite en 1963 pendant les troubles nationalistes. Bien avant cette date, une grande partie des ressortissants de ce canton avaient déjà abandonné les différents villages à cause de l'intensité de la guerre. Pour les élites de la localité, l'autorité administrative qui avait proscrit cette zone à toute présence humaine devait avant toute implantation humaine la réhabiliter sur le plan administratif. Cette réhabilitation fut possible en 1968 grâce aux actions menées par certains natifs des villages du canton Lognanga. Selon François NdjockBalock¹⁴⁰¹, les négociations qui aboutirent à cette réhabilitation furent l'œuvre d'une commission de 7 personnes dont le

¹³⁹⁹ ADY, APA, correspondance de Nguila Benjamin, chef de famille Ndokbiakat à Monsieur le Préfet du Nkam (objet : retour au village natal), 26 janvier 1972.

¹⁴⁰⁰ Groupe de travail WWF-COSAVRYN, "Arguments soutenant la proposition de la COSAVRYN consignée dans le document intitulé "gestion durable de la biodiversité dans l'aire dans l'aire baptisée forêt d'Ebo : Alternative au projet du Parc National'", Novembre 2006.

¹⁴⁰¹ F. NdjockBalock, , économiste, ressortissant du village Indikelob, canton Lognanga, Yaoundé, entretien du 10 juin 2018

président Toutou Ebenezer, le Secrétaire Général, Yetina François et 5 autres membres. Cette commission pour la réhabilitation du canton Lognanga alla en 1968 rencontrer l'Inspecteur Fédéral d'Administration (IFA) en la personne de Felix Sabal Lecco, pour plaider en faveur de la réhabilitation du canton Lognanga. Au cours de l'année 1968, les négociations aboutirent et désormais, les populations dudit canton avaient le droit de pouvoir regagner leurs terres ancestrales sans crainte d'une quelconque répression. Si les ressortissants du canton Lognanga furent satisfaits des garanties données par l'administration leur permettant de réoccuper leurs villages, ils ne le furent pas autant en ce qui concerne la réhabilitation de la chefferie cantonale. En fait, au lieu de réhabiliter le canton, l'administration créa plutôt une chefferie factice dénommée "chefferie Lognanga". Pour essayer de comprendre l'attitude de l'administration, il convient de se souvenir que, d'après les travaux du géographe Iyebi Mandjek, le canton Lognanga en 1982, fut un espace vide de toute présence humaine¹⁴⁰². C'est la raison pour laquelle l'administration territoriale voulu au départ supprimer ces 12 villages de la carte du Cameroun ; mais par la suite à cause des protestations des natifs Lognanga, le canton Lognanga autrefois composé de 12 chefferies fut réhabilité en une seule chefferie de 3^{ème} degré. Ainsi, Le premier chef du village Lognanga créé par l'administration, Dieudonné Mboyong Samuel fut intronisé par le sous préfet de Yingui en 1984. C'est en effet le fils du défunt chef de canton Youtou Martin qui s'était enfouis sous la pression des troubles nationalistes pour rejoindre le centre de regroupement de Yingui. Bien avant cela, en 1982, un exploitant forestier qui avait reçu une autorisation de coupe d'arbre dans la Sanaga-Maritime pénétra dans le canton Lognanga et laissa une piste. Cette piste traversait en partie les villages Ndokdoun et Ndokbanamouan du canton Lognanga. Le passage de cette route galvanisa le retour de quelques populations. Par la suite, 4 premiers ressortissants Lognanga¹⁴⁰³ résidant à Douala vinrent s'installer à Ndokdoun au voisinage de la nouvelle piste.

Le second moment fort et l'un des plus importants concernant le retour des populations dans le canton Lognanga fut l'érection de la chefferie de 3^{ème} degré du village Lognanga en chefferie cantonale en 2015. La réhabilitation de cette chefferie cantonale fut le fruit des efforts conjugués des élites Lognanga, des associations et de la volonté du sous préfet de Yingui, Michel Nkenemo Atteh, Administrateur civil principal de voir renaître l'administration locale dans le canton Lognanga. Il procéda le 05 avril 2014 aux réunions de consultation en vue de la désignation des chefs traditionnels. Ces réunions permirent de

¹⁴⁰² O. IyebiMandjek, "L'évolution du système agraire en pays Banne", Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en géographie, Université de Yaoundé, p. 120.

¹⁴⁰³ Il s'agit de Maninben François, SokomackBotto Oscar, Wombel Simon et Yetna Amos.

désigner les 12 chefs de village du canton Lognanga. Avaient été désigné à cet effet : Paul Diboua pour le village Ndikbanamouan, Ebénézer Toutou pour le village Ndikbinde, Boniface Mala pour le village Ndikdoun, Moulemmoukam pour le village Ndiktakambang, Yetina Victor Victor pour le village Ndikbassogog I, Singha Jean pour le village Ndikibiliki II, Mintamack Joseph pour le village Ndiksen, et Dieudonné Heli pour le village Ndikyen. Lesdits chefs des villages, choisis par les notabilités de chaque village furent tous installés dans leur fonction par le sous préfet de Yingui au cours d'une grande cérémonie qui s'est tenue à l'école publique de Makai-Lognanga le samedi 14 mars 2015¹⁴⁰⁴. Lors de son discours d'installation, en dehors des missions régaliennes, le sous préfet a confié aux nouveaux chefs des villages la mission de se mobiliser pour l'effectivité du retour de tous les ressortissants des villages Lognanga vers leurs différents villages. Après l'installation des 12 chefs du canton Lognanga qui fut réhabilité en chefferie de 2^{ème} degré, il fallait aussi désigner et installer le chef de 2^{ème} degré. Cette installation ne se fit pas en toute quiétude car, les descendants de l'ancien chef de canton Youtou Martin, décédé, notamment la famille Mboyong à Yingui, estimait que c'est de leur lignée que devrait ressortir le nouveau chef de canton. D'après Ndjock Balock François, lors de la désignation du chef du village Lognanga en 1984, les notabilités coutumières des différents villages s'étaient concertées et avaient décidé que, lorsqu'on réhabilitera la chefferie cantonale, Mboyong Samuel qui avait été désigné comme chef de 3^{ème} degré sera proposé et soutenu au poste de chef de canton. Ce dernier, décédé par la suite, il aurait été logique pour certains de lui trouver un remplaçant dans la même famille. C'est ce qui ressort de la missive envoyée par la famille Mboyong au sous-préfet de Yingui¹⁴⁰⁵. Obéissant à sa propre logique, l'administration choisit d'organiser une consultation auprès des chefs de village du canton Lognanga, afin qu'ils désignent parmi eux, celui qui serait capable d'assumer cette fonction. C'est au terme de cette consultation que fut désigné Singha Jean Paul, chef du village Ndikibiliki I. Il fut officiellement installé le 07 mai 2015 à Lognanga par le préfet du Nkam, M.Bilonougou Félix, Administrateur civil principal. Ce dernier confia au nouveau chef de canton la même mission confiée aux chefs de 3^{ème} degré par le sous-préfet ; notamment de ramener au village les ressortissants des villages du canton Lognanga éparpillés dans l'ensemble du territoire national et qui ont du mal à rentrer au village.

¹⁴⁰⁴ Tomo Y'embom, "Les Lognanga (Ndiknanga)", in *Les rencontres de Yingui*, n° 001, Avril 2018, p. 06.

¹⁴⁰⁵ ASY, Correspondance de la famille Mboyong adressée au sous préfet de Yingui, avec pour objet le choix du chef de canton Lognanga, du 02 novembre 2014.

A travers la désignation des chefs traditionnels et les missions qui leurs sont confiées, l'administration témoigne sa volonté de voir les populations du canton Lognanga regagner leurs terres ancestrales ; au demeurant, elle est bien consciente que sans réalisations économiques et infrastructures de base sur le plan social, le retour des populations ne pourra être effectif. Conscient de cette réalité, une kyrielle d'initiatives économiques et sociales furent initiées dans les villages du canton Lognanga dans le sens de booster le retour des populations. On peut les repartir en 3 catégories d'après l'origine des fonds. Nous avons des initiatives et projets obtenues par l'Etat, des projets communaux, des initiatives liées aux retombées de l'exploitation forestière, les réalisations des élites et l'action des associations.

Tout d'abord, les projets étatiques dans le canton Lognanga ainsi que les réalisations sont très insignifiantes. A travers nos investigations auprès des populations, il en ressort que, les plus grandes attentes des populations du canton Lognanga vis-à-vis de l'Etat se situent au niveau des infrastructures routières qui devaient permettre de désenclaver les villages. Le premier projet d'infrastructure routière qui aurait pu désenclaver le canton Lognanga est celui du tronçon Mossè-Ndokobassaben¹⁴⁰⁶ dont nous avons déjà mentionné.

Le second projet étatique pour le désenclavement du canton Lognanga est celui de l'ouverture du tronçon Iboti-Lognanga. Ce projet voit le jour en 2004 et est confié à l'entreprise STS. Mais à cause des moyens limités de cette entreprise, et aussi la non consistance des fonds alloués par le gouvernement, le tronçon Iboti-Lognanga n'est toujours pas opérationnel. Actuellement, pour arriver à Lognanga, il faut passer par la piste carrefour Ngambé-Isondje dans l'arrondissement de Ngambé ; route en mauvais état avec de nombreux ponts cassés.

Néanmoins, fut construit grâce au Budget d'Investissement Public (BIP 2014) le pont sur le cours d'eau Elonnolonno en 2015. Ce pont qui relie le département de la Sanaga-Maritime et le Nkam ; construit en matériaux définitifs contribue à l'amélioration de la route conduisant au canton Lognanga.

Aussi sur le plan économique, fut créé un organisme de gestion des ressources forestières. Il s'agit de la création d'un comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinée à la communauté villageoise du canton Lognanga¹⁴⁰⁷. Ce

¹⁴⁰⁶ Il s'agit d'un tronçon de la route provinciale n° 16, Yabassi-Yingui- Ndikinimeki.

¹⁴⁰⁷ Procès verbal de la réunion du comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière destinée à la communauté villageoise du canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui, 14 mars 2008.

comité, piloté par les fils du canton Lognanga est chargé de gérer l'argent qui est reversé au canton par les sociétés forestières qui y exploitent le bois¹⁴⁰⁸.

Sur le plan social, comme réalisation étatique, on note la réouverture de l'école publique de Makai, suivi de la construction de l'école en matériaux définitifs et la création d'un forage.

A côté des actions entreprises par le gouvernement qui favorisent le retour des populations dans le canton Lognanga on note aussi plusieurs actions entreprises par les élites et autres acteurs de développement. Dans ce registre, on peut citer l'octroi des panneaux solaires pour l'électrification du village par Milol Bedel en 2004. Cette initiative avait pour but principal de maintenir sur place les enseignants de l'école à travers l'amélioration de leur condition de vie, et permettre à ceux qui ont choisi de rentrer vivre dans le canton d'avoir accès à l'éducation maternelle et primaire. Aussi, la création des plantations par M. Boumssong Emile et Banimb Nicolas dans le but de relancer le développement économique du canton et permettre aux populations rentrées dans le canton de pouvoir trouver un emploi. A cet effet, Boumssong créa en 2000 une vaste plantation de palmier à huile, tandis que Banimb de cacao de 10 hectares en 2007, ou il emploie plusieurs jeunes retournées au village¹⁴⁰⁹.

Ensuite, plusieurs associations militèrent et se mobilisèrent pour le retour effectif des Lognanga sur leurs terres ancestrales.

Le tout premier mouvement associatif créé avec pour objectif de promouvoir la reconstitution du canton et le retour des populations fut le CODAL (Comité National de Développement du canton Lognanga). Créé en 1968 à Douala. Ce comité avait pour but majeur de rassembler les populations Lognanga pour un éventuel retour au terroir¹⁴¹⁰. Le CODAL profita de l'ouverture d'une piste de débardage du bois par un exploitant forestier venu couper frauduleusement du bois dans les villages, pour encourager les populations ressortissantes du canton à retourner au village. Cette initiative obtient l'adhésion de plusieurs fils du canton, et certains ont immédiatement commencé à rentrer sur leur terre, notamment 4 pionniers à savoir : Manimben François, Sokomak -mbotto Oscar, Wombel Simon et Yetna

¹⁴⁰⁸ Groupe de travail wwf-COSAVRYN, arguant soutenant la proposition de la COSAVRYN consigné dans le document intitulé "Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée forêt d'Ebo : alternative au projet du parc national", novembre 2006.

¹⁴⁰⁹ G. L. Kuenbou, "La reconstruction du canton Lognanga...", p. 80.

¹⁴¹⁰ Ibid.

Amos. Parmi les réalisations du CODAL, on note : D'abord, L'entretien et l'aménagement de la piste forestière conduisant à Nieng. En effet, pendant le maquis, la route a été entièrement fermée à cause de son non fréquentation. Après l'ouverture de cette piste par un exploitant forestier, cette piste est restée très mal entretenue ; il a donc fallu l'appui du CODAL pour entretenir la route afin qu'elle soit praticable. Ensuite, le CODAL finança la construction d'une case communautaire à Nieng. Il convient de se rappeler que, pendant le maquis, les cases qui étaient construites et qui abritaient les populations furent détruites pour certaines et se sont détériorées pour d'autres. Ainsi, Les villages sont restés vides d'homme et sans habitations. Comme modalité de retour, il se posait donc le problème de logement pouvant héberger les personnes qui désiraient retourner au village ; c'est dans cette optique que le CODAL construit en 1976 une case communautaire à Nieng. Cette case servit de point d'appui pour les premières personnes rentrées au village en attendant qu'elles trouvent ou s'installer. Par la suite, à cause des problèmes internes, notamment la gestion des fonds versés par un exploitant forestier qui exploitait du bois dans le canton et reversait une partie pour le développement du village, le CODAL fut dissous et laissa la place à un autre mouvement : le CONADEL.

Le CONADEL¹⁴¹¹ (Comité National de Développement du canton Lognanga) quant à lui avait des objectifs plus étoffés que le CODAL. Il s'agissait de regrouper les ressortissants du canton Lognanga afin de susciter en eux l'intérêt pour leur canton dans un esprit d'épanouissement et de citoyenneté responsable, favoriser les liens de fraternité et de solidarité entre les membres, inventorier et mettre en valeur les potentialités du canton sur le triple plan économique, social, et culturel, défendre les intérêts du canton Lognanga, favoriser la réalisation des projets d'intérêt commun et ou sectoriels pouvant promouvoir le développement des villages du canton, et favoriser l'installation de tous ceux qui veulent rentrer dans le canton.

Dans la continuité des œuvres réalisées par le CODAL, le CONADEL a aussi œuvré pour le développement du canton Lognanga et le retour au village. Ses principales réalisations allant dans ce sens sont : La construction d'un bout de route dans le village Ndikdoun et Ndikbanamouan. Cette initiative a essentiellement pour objectif de motiver les populations de Lognanga à retourner sur leurs terres. Le terrassement de 10 hectares de terrain entre 2008 et

¹⁴¹¹ A la différence du CODAL, le CONADEL avait une existence légale ; cette association avait fait l'objet d'une déclaration la légalisant. La réunion ayant abouti à la naissance du CONADAL s'est tenue le 14 août 2004 à Edéa et sa légalisation aboutit à l'obtention du récépissé de déclaration d'association n°028/EDEA/C17/BAPP du préfet par intérim du Nkam, le 21 mars 2005.

2012 pour la pratique de l'agriculture, et l'achat des milliers de plans de palmiers. Ceci avait pour objectif de relancer le tissu économique dans le canton Lognanga, et faire en sorte que ceux qui rentrent au village puissent y être employés. Le soutien apporté à l'école publique de Makai, avec la construction des logements pour le directeur et certains enseignants, et l'achat du matériel scolaire pour tous les élèves de cet établissement. En partenariat avec la commune de Yingui, le CONADEL a financé à hauteur de 650.000 frs CFA des études géophysiques destinées à la création de 4 forages dans le canton. La conception en 2007, d'un plan de repeuplement rapide du canton Lognanga. Ce projet devrait commencer par l'aération de l'entrée du canton des deux côtés de la route principale reliant Betembatemb à Nieng en y installant des maisons d'habitation et certaines infrastructures servant aux populations. Les personnes désirant se construire devraient être installées au fur et à mesure qu'elles devaient arriver, sans distinction de village, d'origine, de sexe ou de toute autre considération. Dans le cadre de ce projet, les lots devraient être identiques, soit 120 m² et distribués gratuitement aux populations souhaitant construire une maison. Ce plan de repeuplement n'a pas suscité l'engouement des populations qui tardent encore à revenir. Aujourd'hui, la population du canton Lognanga est estimée à 150 personnes.

Avec la réhabilitation des chefferies traditionnelles du canton Lognanga, le CONADEL s'est vu devancer dans ses missions par ces nouveaux acteurs ; ce qui entraîna sa perte de vitesse depuis 2015 jusqu'aujourd'hui. A la suite du CODAL et du CONADEL, l'AJEUND (Association des Jeunes Lognanga de Douala), créée en 1996 dans le but de susciter de l'engouement auprès des jeunes, afin que même si ceux-ci ne rentrent pas s'installer définitivement au village, qu'ils y aillent au moins de temps en temps pour le connaître. C'est ainsi que cette association organisa plusieurs voyages des jeunes vers les villages du canton Lognanga afin qu'ils puissent connaître lesdits villages, et aussi susciter en eux de l'intérêt pour leur terre d'origine.

Photo no 11 : Résidence du chef de Canton Lognanga dans son canton



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018.

Photo no 12 : Bâtiments de l'école publique de Makaï-Lognanga



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018. P. 77

b) Le cas des Ndokobandalemak

En 2004, on assista au premier mouvement de retour de populations ressortissantes du village Ndokobandalemak, regroupés à Ndokobanaho depuis 1961. Les près de 5 km de pistes qui séparent leur village de Ndokonabaho avaient été tracés par un exploitant forestier. D'après le chef Mousseni Gaston, en 1986, il fut exigé par les populations à un forestier

appelé Moléla, venu couper le bois dans cette forêt de faire un premier terrassement, puis en 2002, des travaux de terrassement qui aboutirent à l'ouverture complète du tronçon Ndoknabaho-Ndokobandalemak furent réalisées par la société forestière "Matière"¹⁴¹². Après l'ouverture de ce tronçon, ces populations par petites vagues ont entamé le mouvement de retour en abandonnant leurs anciennes habitations. La totalité de leurs activités agricoles étant à proximité, ceux-ci à travers leur retour ont réduit de manière considérable la distance entre les champs et l'habitat. Bien qu'étant rentrées dans leurs anciens sites, ces populations ont conservé le mode d'habitat groupé. On constate donc que, les opérations de retour des populations vers les anciens sites chez les Banen se traduisent par la création de d'autres types de regroupements. Au final, on distingue quatre principaux types de villages de regroupement créés à partir de la deuxième guerre d'indépendance chez les Banen. Le premier type renvoi aux villages déjà constitués dans lesquels on créa des camps de regroupement protégés par les forces de défense. C'est le cas de Ndoknabaho dans l'arrondissement de Ndikinimeki, de Yingui, Mossé, Logondeng, et de Ndokomen III. Le second cas est celui des regroupements créés dans des zones inhabitées, mais au terminus d'une route. Ce fut le cas d'Iboti. Le troisième cas est issu du mouvement de retour des populations vers les anciens sites ; ici, les ressortissants de plusieurs villages du même canton de retour après la pacification s'installent sur la partie désenclavée d'un ou plusieurs villages. C'est le cas des villages de Makai, Massseyé et Nieng dans le canton Lognanga. La quatrième catégorie est constituée par le retour des populations vers les anciens sites qui se fixent avant le terroir originel. C'est le cas de Mamba¹⁴¹³ et Ebo¹⁴¹⁴.

La deuxième forme de retour concerne le domaine agricole. Depuis la réfection des ponts sur ce tronçon en 2012, les populations ressortissantes des anciens sites en grands nombres ont commencé à ressusciter les anciennes plantations et créer de nouvelles, beaucoup d'entre elles, à l'instar M. Miloumi, chef du village Ndokobassiomi, Isekessek Pascal, conseiller à la mairie de Ndikinimeki et bien d'autres. Comme nous avons pu le constater lors de notre séjour en Ndokonabaho, plusieurs planteurs partent du centre de l'arrondissement et des autres villages pour venir effectuer des travaux champêtres dans les anciens sites.

¹⁴¹² G. Mousseni, 52 ans, chef de troisième degré du village Ndokbandalemack, Yaoundé, 05 août 2023.

¹⁴¹³ Mamba est un village du département du Nkam localisé à 75 km de Douala où les ressortissants du canton Ndokbiakat, sur la conduite de Nguila Benjamin dans leur mouvement de retour vers leurs anciens sites, s'installèrent à partir de 1970.

¹⁴¹⁴ Village du département du Nkam situé à 90 km de Douala.

c) La collectivité Ndokobaémbi et Ndobangendeng

Les Ndokobaémbi et Ndobangendeng sont des grands lignages du canton Ndokobiakat. En 1963, les ressortissants de ces deux villages résidant à Douala s'organisèrent et créèrent une association dénommée collectivité Ndokobaémbi et Ndobangendeng avec pour objectif le retour dans leur village respectif. Les dirigeants de cette association, à l'instar de M. Bien et Balotoken Dika Abel élite Ndokobong, négocièrent avec la société SNC/bois, qui avait obtenu une licence d'exploitation dans leur territoire, la construction d'une route allant de Bonépoupa à Ndokobaémbi. La SNC construisit effectivement une piste forestière allant de Bonépoupa à Bayeck avec deux grands ponts, l'un sur la rivière Dibamba, et l'autre sur la rivière Ebo sur une distance totale de 69 km. Un village pilote fut alors créé à Mamba, localité relevant du département du Nkam. Par la suite, une école privée appartenant à la communauté Ndobangendeng fut construite par un autre exploitant forestier (Société Kémadou). Au fil des années, la population s'accrut et le peuplement se poursuivit de l'autre côté de la rivière Ebo. Ainsi, naquit le village Ebo de part et d'autre de la rivière éponyme. A partir de ce village, le village Ndokobaémbi commença à se reconstituer. Aujourd'hui, le village Mamba compte près de 1000 habitants.

d) L'opération boum

Créée sur l'initiative du regretté pasteur Pierre Mahend Betind, et soutenue par la mission baptiste européenne, cette opération est venue en appui aux populations de Mamba et d'Ebo dans leur processus de retour vers leurs anciens sites. Elle créa des vastes plantations de cacaoyers, de caféiers et de cocotiers qui employaient à la fois les ouvriers recrutés localement et en ville. Elle a aussi soutenu les populations dans le domaine de l'éducation. La localité de Mamba connut ses jours de gloire sous l'opération Boum, comme le témoignent les habitations construites par les locaux pour l'hébergement de la main d'œuvre citadine et des expatriés. A cause de l'arrêt des financements extérieurs, cette opération prit fin.

e) Le cas d'Iboti à travers le CODECAN

Dans le but de favoriser le retour des ressortissants des villages du canton Ndokbiakat sur leurs terres ancestrales, le CODECAN a construit à Iboti une case communautaire servant à la fois de salle de réunion et de case de passage. Cette initiative permit à Iboti de jouer le rôle de pôle de développement à partir duquel les actions visant à la restauration des autres villages de ce canton sont menées.

On note aussi, depuis une décennie, des excursions organisées périodiquement dans ces lieux de mémoire par les familles. C'est le cas de la grande famille Ndikeleng, qui organise chaque mois d'août un voyage de réappropriation culturel à Ndokbilak II¹⁴¹⁵.

La volonté de l'administration coloniale et post coloniale de stabiliser les populations à travers la politique de regroupement ne fut pas manifestée de la même manière dans toutes les localités affectées par ce phénomène. Elle donna lieu à la fin de la rébellion aux retours massifs des populations regroupées à l'Ouest vers les anciens sites, tandis que chez les Banen et Nyokon, les populations en grande majorité n'ont toujours pas rejoins leurs terres ancestrales. Ceci pourrait en partie expliquer les niveaux de développement des différentes localités qui furent jadis affectées par les regroupements.

2) Les projets étatiques de mise en valeur du massif forestier de l'Ebo : catalyseur ou obstacle au projet de retour des populations sur leurs terres ancestrales

Plusieurs décennies après le déguerpissement des populations de certains villages Banen et Nyokon de leurs terres ancestrales pendant la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun, ces peuples dont les sacrifices ont contribué à la pacification du Cameroun attendent toujours de l'Etat du Cameroun, la réalisation de ses promesses d'antan qui motivèrent le départ des populations. Il s'agit du retour des populations dans leurs différentes zones de peuplement dès la l'éradication des poches de résistance des troupes nationalistes, et l'aménagement des voies de communication qui relient ces villages aux grandes villes à la fin du conflit. Depuis 1963 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire plus de 60 ans après lesdites promesses, les projets étatiques de mise en valeur du massif forestier de l'Ebo n'ont de cesse de déclencher un tollé auprès des populations ressortissantes de cette localité et des environs.

Il s'avère que, le tout premier projet étatique orienté vers les anciens sites de peuplement des Banen, fut celui de la création d'un Parc National dans ladite zone. En effet, par un avis public n° 0219/AP/MINFOF/SG /DFAP du 03 mai 2006, le Ministre des Forêts et de la faune informe les populations intéressées que :

Le Gouvernement de la République du Cameroun se propose de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt d'Ebo d'une superficie de 141706 hectares, située dans la région du littoral et dans les départements de la Sanaga Maritime et du Nkam, en vue de l'utiliser comme Parc National...¹⁴¹⁶.

¹⁴¹⁵ A. Binde, 31 ans, planteur, Ndoknabaho, entretien du 10 août 2014.

A travers le même avis, les populations concernées étaient invitées à déposer dans les trente jours consécutifs, à compter de la signature du présent avis, toutes oppositions ou autres réclamations y relatives. D'après les sources consultées, ledit avis n'avait été affiché qu'au 7^{ème} étage de l'immeuble interministériel abritant les services du Ministère des forêts et de la Faune¹⁴¹⁷. Ce vice de procédure pour certains traduirait la volonté manifeste de l'Etat de faire main basse sur le massif forestier de l'Ebo. Face à ce projet étatique que les populations autochtones de cette localité considèrent comme un "hold-up" en bonne et due forme de leur patrimoine forestier¹⁴¹⁸, elles vont se mobiliser, s'opposer et protester énergiquement contre ce qu'elle considère comme l'aliénation de leur patrimoine foncier.

Le principal motif de ce refus catégorique d'un Parc National par les autochtones est que, sa création empêchera à jamais les populations concernées de retourner dans leur bercaïl qu'elles ont été forcées d'abandonner, à l'initiative de l'administration pendant la seconde guerre d'indépendance¹⁴¹⁹. Les populations concernées ont saisi par la suite, à travers la Commission de Suivi et de l'Affectation et de la Valorisation des Ressources Naturelles des Arrondissements de Yingui, et Ndikinimeki (COSAVRYN) qu'elles ont mises en place, le Ministre des Forêts et de la Faune pour lui faire part des irrégularités sur les plans techniques et administratifs flagrantes relevées dans la procédure de déclaration d'utilité publique d'une partie de la forêt d'Ebo¹⁴²⁰. Loin de prêter attention aux revendications des populations, à contrario, une réunion de sensibilisation des populations, présidée par le gouverneur de la région du Littoral fut initiée le 17 août 2006 à l'hôtel la falaise de Douala. Au cours de cette réunion, il fut notifié que, la procédure engagée par le MINFOF n'était plus une procédure de déclaration d'utilité publique d'une partie de la forêt d'Ebo, qui relève du Ministère des Domaines (décret n° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national), mais tout simplement une procédure de

¹⁴¹⁶ COSAVRYN, ' Réunion de sensibilisation des populations relatives au classement d'une partie de la forêt d'Ebo en Parc National, compte rendu dressé par les populations concernées'', Douala, 17 août 2006, document inédit.

¹⁴¹⁷ Entretien avec F. Ndjock Balock., 65 ans consultant en économie, Yaoundé, 14 février 2022

¹⁴¹⁸ Ibid.

¹⁴¹⁹ Entretien avec F. Ndjock Balock., 65 ans consultant en économie, Yaoundé, 14 février 2022.

¹⁴²⁰ Il s'agissait des fausses cartes présentées par le MINFOF, dans lesquelles certains villages concernés par le projet ne faisaient pas partie des limites administratives indiquées dans l'avis public du MINFOF ; aussi, d'après les indications du MINFOF, cette zone est une aire protégée

classement de la forêt d'Ebo en Parc National (qui relève du décret n° 9553 /PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts)¹⁴²¹

Au cours de ladite réunion, l'intervention de M. Niasan Moise, cadre du MINFOP et originaire du terroir concerné par le projet laisse apparaître les préoccupations qui devraient orienter la mise en place de ce projet. D'abord les préoccupations gouvernementales, dictées par les intérêts stratégiques nationaux, les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'écologie particulière de la zone. Ensuite, les préoccupations internationales pour lesquelles la forêt est un patrimoine de l'humanité qu'il faut aussi préserver pour les générations futures¹⁴²². Enfin, les préoccupations des populations locales dictées par les besoins d'une assise territoriale d'un peuple qui a subi les affres du maquis, qui fut sommé par l'administration d'abandonner leurs terres ancestrales pour faciliter les actions de pacification, qui demeure éternellement des "apatrides", et déplacés internes. C'est pour ces raisons que les peuples des zones concernées par le projet du Parc National, comme un seul homme ont dit non au projet de déclaration d'utilité publique d'une partie de la forêt d'Ebo.

Dans le compte rendu fait au gouvernement, les populations concernées à travers le COSAVRYN ont pris la résolution de présenter un projet alternatif baptisé "Parc National à Enclaves Humaines". Ledit projet concilie les préoccupations d'un peuple déguerpé de ses terres, et qui veut y retourner pour la mettre en valeur n'attendant pour cela que l'appui de l'Etat et des partenaires internationaux, et les préoccupations de gestion et conservation de la biodiversité qui est d'abord un patrimoine des populations locales que leurs ancêtres ont su préserver durant des siècles. Par la suite dans le même compte rendu le COSAVRYN demanda au gouvernement à travers le MINFOP de surseoir la procédure actuelle entachée de nombreuses irrégularités et insuffisances dues à l'absence d'études de base approfondies et de donner le temps aux départements ministériels techniques impliqués dans la gestion de la biodiversité de faire des propositions¹⁴²³. Il fut aussi demandé à WWF, conseiller et facilitateur du gouvernement en la matière et à la société civile de prendre connaissance et

¹⁴²¹ En fait, d'après un communiqué du Délégué Provincial du MINFOP pour le Littoral, M. Ebia Ndong Samuel publié dans le journal Mutations n° 1718 du vendredi 11 août 2006, une partie de la forêt d'Ebo aurait été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 0219/AP/MINFOP/SG/DFAP du 03 mai 2006, numéro qui n'est autre chose que celui de l'avis public sus-cité.

¹⁴²² COSAVRYN, Compte rendu de la réunion de sensibilisation des populations relative au projet de classement d'une partie de la forêt d'Ebo en Parc national, Douala, 17 Août 2006.

¹⁴²³ Entretien avec F. Ndjock Balock., 65 ans consultant en économie, Yaoundé, 14 février 2022.

apprécier leur projet alternatif¹⁴²⁴. Restant sourds et indifférents aux préoccupations des populations locales, le MINFOF a continué contre vents et marées son processus, organisant tour à tour des réunions de sensibilisation au niveau des départements des arrondissements des districts et des cantons. A l'issue de ses rencontres, en prélude de la tenue de la réunion de la commission départementale en vue du classement en Parc National de la forêt d'Ebo, ces populations se sont réunies le 09 septembre 2006 à Yingui à l'effet de matérialiser sur un document les attentes par rapport au projet "Parc National à enclaves humaines", étant tenu qu'elles réitérent et maintiennent leur position du refus du Parc National d'un seul tenant proposé par le gouvernement. Quelques temps après, WWF s'est rapproché de COSAVRYN pour leur faire savoir qu'ils étaient intéressés par le projet du "parc National à Enclaves humaines" proposé par les populations et le COSAVRYN. Par la suite, un rapport rédigé collégialement par l'équipe technique WWF-COSAVRYN comprenant la caractérisation de la zone dite forêt-d'Ebo, des arguments historiques, socioculturelles, économiques, écologiques, financiers, technique et juridique..., des propositions et recommandations, fut remis au Ministre des Forêts et de la Faune afin qu'il en tire des conséquences qui s'imposent et qu'il agisse. Mais cette initiative n'apporta pas les résultats escomptés ; à contrario, lors des travaux de la commission présidée par le Préfet du Nkam, les propositions, préoccupations et contributions des populations, exposées directement ou contenues dans les divers documents ne furent pas pris en compte. Le comble est qu'ils ont refusé de suivre les recommandations de la sous-commission mise sur pied par le préfet du Nkam et sous la présidence du sous-préfet de Yingui en ce qui concerne surtout la sortie des villages Bekob et la grande partie de Ndokobaambi I et II de la zone du Parc National, en utilisant notamment la rivière Nikeng jusqu'à sa confluence avec l'Ekem, comme limite du Parc¹⁴²⁵.

A l'analyse, ces réunions de la commission départementale, loin d'être des espaces privilégiés de négociations et de compromis dans un souci de concilier les préoccupations de la gestion et de la préservation de la biodiversité du gouvernement et de ses différents partenaires internationaux avec celles de préservation d'un espace vital pour un peuple qui a déjà souffert et qui souffre encore des vicissitudes de l'histoire de ce pays, se sont plutôt

¹⁴²⁴ COSAVRYN, Compte rendu de la réunion de sensibilisation des populations relative au projet de classement d'une partie de la forêt d'Ebo en Parc national, Douala, 17 Août 2006

¹⁴²⁵ Cette sous-commission avait pourtant été chargée d'effectuer des descentes sur le terrain en vue d'identifier et d'évaluer les valeurs économiques et culturelles qui s'y trouvent afin d'aider la commission à se prononcer sur les sites ou villages à sortir de la zone du Parc National. Or les sites des villages ci-dessus comportent de nombreux vestiges du passé (Centres missionnaire de l'UEBC, avec école à cycle complet, centre de santé, présence allemande dans l'arrondissement...) représentent un symbole fort pour les populations concernées.

avérées être des dialogues de sourds. Pendant ces échanges, les représentants de l'Administration sous le prétexte de “raison d'Etat” et avec des méthodes d'intimidations et de menaces ouvertes telles que : “Si vous n'acceptez pas le Parc National, la route Mosse-Iboti-Ndokbassaben (Yingui-Ndikinimeki) ne passera pas”. “Vous êtes hors sujet”, “allez remuer vos lobbies à Yaoundé ou saisir les organisations internationales de défense des droits des populations locales”, ont voulu imposer leur point de vue à savoir : la création du Parc National d'Ebo¹⁴²⁶.

L'appel lancé par les populations concernées à travers le COSAVRYN “à la solidarité nationale et internationale pour qu'elles soient rétablies dans leurs droits et valeurs naturelles, ainsi que la pertinence des arguments contenus dans le projet alternatif des populations locales¹⁴²⁷ entraînent un rapprochement entre le COSAVRYN et le WWF. L'objectif final des démarches du WWF fut de concilier les préoccupations des populations avec celle de la conservation de la biodiversité du MINFOF et du respect des engagements internationaux pris par le gouvernement. A cause de la divergence des points de vue, L'exécution de ce Projet, perpétuellement repoussé, fut par la suite abandonnée en 2012. Selon le Ministère des forêts et de la Faune, la non adhésion d'une bonne partie de la population à ce projet ainsi que ; l'existence avérée de nombreux villages à l'intérieur de ce massif forestier furent à l'origine de son échec¹⁴²⁸”.

En 2020, un autre projet du gouvernement dans la même zone remit à jour la question de la paternité des villages Banen dont les populations furent déplacées pendant la guerre d'indépendance. Il s'agit de l'exploitation forestière de la forêt de l'Ebo au travers de la création de deux Unités Forestières d'Aménagement (UFA), concrétisée par la signature d'un décret du premier ministre le 14 juillet 2020, classant ainsi une partie de cette forêt (68 000 hectares) dans le domaine privé de l'Etat. Un avis public du Ministère des forêts et de la faune, en date du 04 février 2020, fut adressée au préfet du département du Nkam à Yabassi, portant classement dans le domaine privé de l'Etat d'une zone de la forêt située dans les régions du littoral et du centre, département du Nkam, et du Mbam et Inoubou,

¹⁴²⁶ COSAVRYN, Compte rendu de la réunion de sensibilisation des populations relative au projet de classement d'une partie de la forêt d'Ebo en Parc national, Douala, 17 Août 2006.

¹⁴²⁷ Z. Boli, F. Ndjock Balock et als, 'Groupe de travail WWF-COSAVRYN, arguments soutenant la proposition de la COSAVRYN consignée dans le document intitulé gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée forêt d'Ebo : alternative au projet du Parc National', Yaoundé, décembre 2006, document inédit.

¹⁴²⁸ B. Gangouap, “Réappropriation des terres des Banen pour un développement durable de la commune de Ndikinimeki, in S. et P. Batibonak, *Developper et relooker Ndikinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021, p.98.

arrondissement de Yingui, de Ngambé et de Ndikinimeki¹⁴²⁹. Ces décisions ont provoqué dans la communauté Banen des sentiments divers : indignation, courroux, amertume, déception, désolation pour certains ; espoir et joie pour d'autres. Un important activisme est né autour de cette affaire. S'il est vrai que tous les Banen se sont mobilisés et se sont levés comme un seul homme pour signifier à l'Etat du Cameroun qu'ils étaient les légitimes propriétaires d'une partie des terres incorporées dans le projet, et par la même occasion rappeler à l'Etat du Cameroun son rôle joué dans l'injustice historique qui a conduit à leur déguerpissement desdites terres ; ils furent de plus en plus divisés sur les retombées de la création d'une UEFA sur leurs terres ancestrales. D'un côté, le collectif *Missi ye penen*¹⁴³⁰ se mobilisa à travers plusieurs notes d'informations et de mobilisation de la communauté Banen et du gouvernement dans l'optique que ledit projet prenne en compte les intérêts des populations originaires de ces forêts et garantisse leur retour sur leurs terres ancestrales à travers la création des routes et le développement des infrastructures. De l'autre côté, l'association Banen retour aux sources, qui a pour mot d'ordre : "Les Banen disent non à la vente de leurs terres", constituée par certains membres dissidents du collectif, ont mobilisé la communauté banen à opter pour un refus catégorique de la création d'une UEFA sur leurs terres. Cette opposition fratricide entre les Banen eut des relais politique à travers l'affrontement idéologique entre les leaders politiques Banen vis-à-vis dudit projet. Il s'agit du député Moot Samuel appartenant au RDPC, leader du collectif *Missi ye penen*, et Serges Espoir Matomba, président du PURS. Le premier, aidé par le coordonnateur du collectif *Missi ye penen*¹⁴³¹ mobilisaient les forces vives Banen dans le sens d'accepter favorablement le projet de classement des forêts de leurs villages en UFA¹⁴³², dans le but de bénéficier des retombées dudit projet, dont la plus importante serait l'ouverture de la route dont les populations attendent depuis plus de 60 ans pour rentrer sur leurs terres ancestrales¹⁴³³. Le second, Serges Espoir Matomba, à travers l'association "Banen retour aux sources", mobilisa

¹⁴²⁹ Camer. Be, Cameroun, retour aux sources-le plaidoyer du peuple Banen pour la terre de ses ancêtres, Bruxelles, 2020.

¹⁴³⁰ Le collectif "Missi ye Penen" désigne la plate forme de regroupement de plusieurs associations Banen de la diaspora à l'instar de l'agence Yinindi, Nikoul des Etats-Unis, ainsi que des associations Banen du Cameroun, qui se mobilisèrent suite au décret du premier ministre du 14 juillet 2020 qui classe des zones de forêt situées dans les régions du littoral et du centre dans le domaine privé de l'Etat.

¹⁴³¹ Yannick Bagnak fut placé à la tête de la coordination du collectif *Missi ye penen*.

¹⁴³² A cet effet, une rencontre fut organisée par le député Samuel Moth avec les autorités traditionnelles et les populations Banen de Douala et d'ailleurs au lieu dit PK 11 à Douala le 11 août 2020. A la fin de la rencontre, une motion de soutien dans laquelle les participants expriment leur gratitude et leur déférence pour le classement d'une partie du massif forestier de l'Ebo'o en UFA par décret n° 2020/3216/PM du 14 juillet 2020 fut adressée au gouvernement.

¹⁴³³ Y. Bagnak, 36 ans, coordonnateur du collectif "missi ye penen", Yaoundé, entretien du 10 décembre 2021.

les Banen pour un refus catégorique dudit projet¹⁴³⁴. Plusieurs raisons furent évoquées pour justifier cette opposition. D'abord le risque d'accaparement des terres par l'Etat ; car, le transfert des terres Banen dans le domaine privé de l'Etat donnerait la possibilité à l'Etat de se faire établir s'il le désire un titre foncier¹⁴³⁵ sur ce massif forestier, ce qui entraînerait à coup sûr la perte des droits des natifs sur leurs terres.

Ensuite, la seconde raison qui justifie l'opposition à ce projet est le droit à la ‘communauté banen’¹⁴³⁶ d'avoir des titres fonciers sur ces terres. Dans cette visée, Serge Espoir Matomba déclare :

Notre combat est pour que la communauté banen ait le droit d'avoir ses titres fonciers sur ses terres et non contre un projet x ou y. Le départ des Banen de leurs terres ancestrales fut une injustice ; il s'agit du premier peuple à être déplacé interne au Cameroun. Le projet de l'UEFA traduit une double injustice. On ne devrait pas conditionner le développement pour les Banen¹⁴³⁷.

De plus, la quasi-totalité des chefs affirment n'avoir pas été consultés par les autorités administratives par rapport à ce projet qui concerne leurs villages. C'est ce qui ressort de nos entretiens avec le chef du canton Ndoktouna :

Nous n'avons pas été informés par l'administration. Ce sont plutôt les élites du village qui sont passées tour à tour nous rencontrer. D'aucun nous ont demandé de soutenir le projet tandis que d'autres nous ont demandé le contraire à travers la signature des pétitions et notre participation au sein de leur mouvement¹⁴³⁸.

A cause des passions et agitations sociales et médiatiques suscitées par ce projet, une correspondance du Secrétaire Général des services du Premier Ministre¹⁴³⁹, ordonna le retrait du décret no 2020/3216/PM, portant classement dans le domaine privé de l'Etat d'une portion de forêt de 68385 hectares, constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 006, située dans les départements du Nkam et de la Sanaga-Maritime, région du littoral. La même note indique que, Le chef de l'Etat a demandé de surseoir la procédure de classement de la portion de forêt de 65007 hectares située dans le département du Nkam et constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 005.

¹⁴³⁴ S. E. Matomba, 43 ans, acteur politique, dirigeant de l'association ‘Munen retour aux sources’, Douala (Bonabéri), entretien du 10 septembre 2020.

¹⁴³⁵ L'article 25 alinéas 2 de la loi de foresterie affirme que le domaine privé de l'Etat donne droit au titre foncier à l'Etat.

¹⁴³⁶ Il s'agit uniquement des Banen natifs des villages intégrés dans le projet de l'UEFA.

¹⁴³⁷ S. E. Matomba, 41 ans, acteur politique, membre dirigeant de l'association Munen retour aux sources, Douala (Bonabéri), entretien du 10 septembre 2020.

¹⁴³⁸ Mack Isack Ndedi, 69 ans, chef du canton Ndoktouna, Yingui, entretien du 15 août 2021.

¹⁴³⁹ Il s'agit du décret no 2020/3900/PM du 11 mai 2020 du Secrétaire Général des services du Premier Ministre.

Au demeurant, contre toute attente, la signature du décret du 27 avril 2023 signé par le Premier Ministre, Joseph Dion Ngute portant classement au domaine privé de l'Etat d'une portion de forêt de 68385 hectares constituée en Unité Forestière d'aménagement dénommée UEFA 07 006 vient une fois de plus semer la division dans la communauté banen du Cameroun et de la diaspora. D'après l'article 4 de ce décret, des enclaves seront créées à l'intérieur du domaine forestier et délimitées autour des anciens villages identifiés lors de l'élaboration du plan d'aménagement forestier. D'après les pro-UEFA, la création de ces enclaves humaines témoigne de la volonté du gouvernement de faciliter à travers la création de cette UEFA le retour des Banen vers leurs terres ancestrales. Dans le même article 4 il est mentionné que : un cahier de charge pour le concessionnaire sera élaboré par l'administration en charge des forêts, et visera, notamment à faciliter le retour des populations dans leurs villages. Pour les anti-UEFA, la signature de décret du 27 avril traduit la volonté d'aliénation et accaparement d'une partie du patrimoine foncier des Banen ; car, selon eux ces enclaves dépendraient forcément du domaine privé de l'Etat. A la lecture de ce décret, on se rend compte que le sort promis au peuple Banen de la forêt d'Ebo est similaire à celui des Palestiniens de la Bande Gaza. Si rien n'est fait, la date du 27 avril 2003 pour les Banen originaires du massif de l'Ebo pourrait être assimilée à celle de la célébration de la Nakba¹⁴⁴⁰ chaque 15 mai, qui marque le début de la tragédie que vit le peuple palestinien depuis 1948 jusqu'à nos jours.

Un regard rétrospectif sur l'histoire du peuple Banen en général et particulièrement ceux de l'Inoubou-Sud et du massif forestier de l'Ebo, depuis la période de l'indépendance jusqu'à nos jours laisse apparaître plusieurs injustices historiques qui méritent d'être dévoilées. D'abord, il est clair que, les guerres d'indépendance du Cameroun, menées au départ par les nationalistes de l'UPC avaient pour principaux foyers la Sanaga-Maritime et la région Bamiléké. Ainsi, le phénomène du maquis qui s'est déroulé de manière intense chez les Banen tirait son origine des localités Bassa et Bamiléké limitrophes des Banen. Par conséquent, peu de Banen furent des acteurs de 1^{er} ordre dans la rébellion. Néanmoins, les Banen furent parmi les peuples du Cameroun qui payèrent un lourd tribut pour la pacification et l'éradication complète du maquis. Au total, une dizaine de villages Banen furent déclarés

¹⁴⁴⁰ Le terme arabe 'Nakba' signifie 'catastrophe' ou 'désastre'. De nos jours, dans le monde arabe, il désigne généralement l'exode palestinien de 1948, soit la fuite ou l'exil forcé de plusieurs centaines de milliers de palestiniens

zones interdites par l'administration et près de 10 camps de regroupements furent créés chez les Banen et leurs voisins Nyokon. L'instauration des zones interdites et la création des camps de regroupement fut à l'origine de l'exode forcée des Banen vers les quatre coins du monde.

A la fin du maquis, les Banen et les Nyokon constituent les seules ethnies du Cameroun qui furent maintenues en totalité dans les regroupements sans aucun aménagement ni investissement de la part de l'Etat. Victime du déracinement depuis 1962, les Banen sont de nouveau confronté depuis 2006 aux tentatives d'accaparement de leurs terres ancestrales par l'administration, qui constituent aujourd'hui un massif forestier important. Il s'agit du projet de création d'un parc national dans la forêt de l'Ebo, lancé en 2006, qui fut gravement contesté par les populations riveraines, et le projet de création en 2020 de l'UFA 07 006 qui devait englober le massif forestier de l'Ebo, dont la procédure fut par la suite stoppée par le gouvernement. Puis, le décret du 27 avril 2023 signé par le Premier Ministre, Joseph Dion Ngute portant classement au domaine privé de l'Etat d'une portion de forêt de 68385 hectares constituée en Unité Forestière d'aménagement dénommée UEFA 07 006.

Il est donc regrettable de constater que, plus de soixante ans après l'exode forcé des Banen causée par l'administration camerounaise, l'Etat du Cameroun n'a rien entrepris pour réparer cette injustice historique. Au contraire, loin de toute entreprise pour rendre effectif le retour des Banen sur leurs terres ancestrales, l'Etat du Cameroun démontre plutôt sa volonté de s'accaparer du patrimoine foncier des Banen pour récolter des devises économiques pouvant financer les grands travaux qui feront du Cameroun en pays émergent à l'horizon 2035.

Pour conclure on peut relever que, les deux guerres d'indépendance du Cameroun ont décimé, divisé, opposé, ruiné et traumatisé plusieurs entités ethniques du Cameroun. Par la suite, le regroupement de l'habitat va priver aux Bamiléké, Banen et Nyokon particulièrement de plusieurs atouts qui auraient pu leur permettre de se relever. Tout ceci fut accentué à travers le maintien définitif de certaines populations dans les regroupements.

CONCLUSION GENERALE

L'épilogue de cette réflexion centrée sur l'évaluation de la politique de regroupement à travers sa capacité à satisfaire les besoins des populations et les attentes de l'administration nous a conduit à arpenter, dans une perspective historique, les méandres de la politique de regroupement au Cameroun depuis l'administration coloniale française jusqu'en 2020 via le thème : “la politique de regroupement au Cameroun sous administration coloniale française et au Cameroun post indépendant : 1922-2020 (le cas des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest)”.

Au terme de ce travail, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes : La politique de regroupement implémentée par l'administration mandataire puis tutélaire française au Cameroun fut d'abord expérimentée par la France dans ses colonies. Au Cameroun, plusieurs raisons justifient l'application de la politique de regroupement.

Les premières sont liées aux facteurs internes. D'abord les préoccupations géostratégiques, à l'instar de l'hostilité du relief, l'immensité du territoire et son enclavement. Il s'agissait de contraindre les populations des zones hostiles à la présence et à l'administration française de se déplacer de leur zone d'habitat qui constituait un obstacle naturel à la réussite des opérations de domination et soumission. Ensuite les facteurs économiques ; à l'instar de la facilitation de la collecte de l'impôt, du recrutement de la main d'œuvre pour la création et l'entretien des axes de communication, ainsi que la mise en valeur des zones faiblement peuplées aux potentialités économiques certaines à travers le transfert de la main d'œuvre. Enfin les raisons administratives, qui découlent de la volonté de faciliter le “management”.

Les deuxièmes raisons évoquées qui justifient l'application de la politique de regroupement au Cameroun sont liées aux facteurs externes. Tout d'abord, la centralisation jacobine de la métropole qui se traduisait par la confiscation des décisions par les pouvoirs centraux se manifestait dans le domaine colonial à travers l'application de la politique d'administration direct. Pour son implémentation, eu égard à l'insuffisance en effectif du

personnel administratif européen dans les colonies, l'administration coloniale va imposer et influencer le regroupement des populations.

Ensuite, à la fin de la conférence de Brazzaville en 1944, et de la deuxième guerre mondiale en 1945, la kyrielle des réformes adoptées dans le cadre de la nouvelle politique coloniale française afin d'humaniser et d'adoucir la colonisation permirent aux peuples colonisés d'Afrique et d'Asie d'aspirer à leur émancipation politique. Au demeurant, dès les premiers mouvements de revendications, l'hypocrisie de la métropole se dévoile à travers des violentes réactions ; ce qui entraîna des guerres de libération nationale en Asie et en Afrique. Pour conserver son emprise sur son empire colonial, et éviter la redondance des défaites humiliantes face aux guérillas révolutionnaires, les stratèges militaires français à partir des expériences acquises sur les théâtres d'opération conceptualisèrent la Doctrine Française de la Guerre Révolutionnaire. D'après cette doctrine, la constitution des zones interdites et le regroupement des populations dans des camps sécurisés s'avèrent être l'un des éléments fondamentaux pour s'assurer de la victoire lors des guerres révolutionnaires. Ainsi, les camps de regroupement à travers leurs multiples objectifs : couper tous contacts entre les révolutionnaires et la population dont elle reçoit le soutien, contrôler, éduquer et retourner la population à travers l'action psychologique afin de la faire participer à la lutte contre la rébellion, mieux localiser les différents maquis et optimiser la réussite des opérations militaires visant à la destruction des implantations des nationalistes, permirent de vaincre les guérillas indépendantistes pendant les guerres de libération du Cameroun. Au cours de la phase CNO de la première guerre d'indépendance du Cameroun (1956-1960), à travers la création de la zone de pacification dans la Sanaga-Maritime en 1956, les premiers camps de regroupement sont instaurés par la France dans le but de s'assurer la victoire face aux nationalistes de l'UPC, encadrées au sein du CNO. Ainsi, environ 156 "villages" du pays Bassa furent vidés de leurs habitants et auraient été rasés entre décembre 1957 et 1959. Par la suite, après l'indépendance du Cameroun obtenu en 1960 et non reconnu par les nationalistes de l'UPC, ces derniers intensifièrent la lutte armée contre le nouveau régime de Yaoundé aidé par l'armée française. Une fois de plus, après l'échec des méthodes de guerre classique, les camps de regroupement furent instaurés dans la région Bamiléké. En 1962, le rapport du ministère français de la coopération estimait que 70 pour cent de la population bamiléké, soit 380.000 personnes environ furent affectées par les regroupements. Dans la même région, pour l'année 1962, nous avons recensé près de 138 regroupements. Dans les départements du Mbam et du Nkam, à partir de 1963, 9 cantons des Districts de Nkondjock et Yingui, (District

de Nkondjock : cantons Diboum, Mbiam, Moya, Bakoua et Tongo. Dans le District de Yingui : cantons Ndokbiakat, 17 villages, canton Ndoktouna, Lognanga : 13 villages) et environ 20 villages de l'arrondissement de Ndikinimeki furent déclarés zones interdites par l'Etat du Cameroun dans le but de combattre efficacement les maquis dans cette zone. Ainsi, une vingtaine de camps de regroupement furent créés dans le Mbam et le Nkam. Ces structures ont permis à l'Etat du Cameroun, épaulé par l'armée française lors de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun (1960-1971) d'obtenir plusieurs victoires militaires face aux nationalistes de l'UPC, encadrés par l'ALNK. Pendant la même période, conformément au paradigme français de la guerre révolutionnaire, l'action psychologique menée par l'Etat auprès des populations se traduit par la volonté du gouvernement camerounais d'éradiquer complètement la rébellion à travers des politiques de développement local. Ceci aboutit à la relance et la création par l'Etat de plusieurs opérations de mise en valeur des régions de faible densité à travers le transfert des populations et la promotion du développement agricole. Dans le Noun, on assista à la poursuite de la colonisation agricole du village "Pont du Noun" par les Bamoun venus de plusieurs villages du royaume. Situé entre Bamendjin et Njingoumbé, la colonisation du village "pont du Noun" qui relie les Bamoun aux Bamiléké, entamée en 1958, permettait non seulement aux pionniers bamoun de mettre cette portion du territoire en valeur à travers la production du café et de lutter contre les infiltrations du mouvement nationalistes dans le Noun en provenance de des départements bamiléké. Sur un autre pont stratégique de la frontière Bamiléké-Bamoun, le pont de Djoné, reliant la chefferie de Bandjoun au canton rive gauche du Noun, avait été installé des soldats paysans au moment des troubles nationalistes en 1960. Dans la même localité, en l'an 2000, on observa la reprise du programme de colonisation agricole dirigée de la rive gauche du Noun. Entamée en 1927 par l'administration coloniale française, cette opération fut réactualisée en 2000 à travers la création par le ministère de l'agriculture d'un front de colonisation en aval du Noun. Dans le Nkam, nous avons l'opération Yabassi-Bafang à partir 1966, qui fut un programme de colonisation dirigée le long de la nouvelle route Yabassi-Bafang. Dans le Mbam, le projet d'installation de 1000 familles entre la Sanaga, le Mbam et le poste de Nguila-Goro à partir de 1982, avait pour ambitions de promouvoir l'agriculture dans cette localité. Dans la Menoua, la colonisation de la plaine de Mbo (arrondissement de Dschang) relancé en 1975 initia le développement de la culture du riz à la suite d'essaie de culture de riz pluvial réussie. Dans le département du Haut Nkam, on a la colonisation agricole de l'arrondissement de kekem, entamée en 1923. La poursuite par le gouvernement du Cameroun de ces opérations de

transfert des populations pour la mise en valeur des zones de faible densité initiées par l'administration coloniale témoigne de la continuité des regroupements au Cameroun.

Un regard rétrospectif sur l'application de la politique de regroupement au Cameroun nous permet d'élaborer une typologie des regroupements. Tout d'abord, de 1922 à 1957, le besoin de la main d'œuvre pour la construction et l'entretien des voies de communication, le recrutement, ainsi que la mise en valeur des zones de faible densité donnèrent naissance aux regroupements autoritaires le long des axes de communication et aux opérations de colonisation agricole. De 1957 à 1971, pour s'assurer de la victoire contre les nationalistes de l'UPC au cours des deux guerres d'indépendance, les camps de regroupement ou regroupements sécuritaires furent institués dans la Sanaga-Maritime à partir de décembre 1957, ensuite à l'Ouest, et enfin dans le Mbam et le Nkam à partir de 1962. Pendant la même période, à cause de l'intensité des attaques nationalistes dans plusieurs localités, certaines populations ont volontairement abandonné leur village, et se sont installées sur des nouveaux emplacements ; elles ont créé des regroupements spontanés. L'exemple du village Ndekalende et Ndokohok New-Bell dans l'arrondissement de Ndikinimeki en sont des parfaites illustrations. Les déplacements des populations occasionnés par les regroupements ne furent pas sans conséquences sur les plans politique, économique, et socioculturel. Sur le plan politique, les regroupements ont fortement contribué à l'aliénation des chefferies traditionnelles et à optimiser l'efficacité administrative à travers le rapprochement des populations de l'administration. La proximité des populations de l'administration favorisa l'évolution administrative de certaines localités. Sur le plan psychosociologique, il faut penser à la contrariété profonde, véritable traumatisme, de ces ruraux à qui on a fait quitter leur habitat traditionnel, étroitement lié à leur mode de vie, pour les entasser dans des conditions de vie souvent précaires et une promiscuité évidente. Sur le plan stratégique, les regroupements ont facilité l'expérimentation de l'action psychologique et fortement contribué aux défaites militaires des nationalistes durant les guerres d'indépendance du Cameroun. Sur le plan économique, les incessants changements de site et le passage de l'habitat dispersé à l'habitat regroupé imposé par la politique de regroupement a profondément perturbé le système agraire traditionnel. L'éloignement entre les zones d'habitats et les différents espaces agricole observé chez les Banen, Nyokon, Bamiléké, Bafia, en est une parfaite illustration. On note aussi l'abandon des anciens sites aux potentialités économiques immenses. Dans certaines localités, à l'instar des villages Ndokobou, Ndokobanol, Ndokobiakat, ces anciens sites sont devenus une zone de prédilection pour le braconnage professionnel. Chez les Banen,

les regroupements ont entraîné la volonté de dépossession du patrimoine foncier du peuple Banen par l'Etat à travers l'initiation des projets de création d'un parc naturel dans la forêt de l'Ebo en 2000, et des unités forestières aménagés en 2020 sur les terres ancestrales de ce peuple. En revanche, en rapprochant les populations des centres administratifs et des voies de communication, les regroupements ont favorisé la prolifération et la diversification des activités économiques. Dans ces lieux ou plusieurs marchés furent créés. La proximité des axes de communication facilita l'évacuation de la production agricole vers les grands centres urbains. Aussi, les opérations de colonisations agricoles initiées par l'administration coloniale et réactualisées à partir de 1960 ont entraîné l'érection de plusieurs bastions agricoles au Cameroun : On peut citer Foumban et Magba dans le Noun, Talba dans le Mbam et Kim, Manjo et Kekem dans le Mounjo, Ndoknabaho et Ndokbou dans l'arrondissement de Ndikinimeki etc... Sur le plan social, les regroupements ont entraîné la désorganisation du système d'habitat traditionnel et l'amélioration des habitations ainsi que des problèmes frontaliers et fonciers. Le brassage des populations observé dans certains camps de regroupement fut souvent un vecteur d'épidémies, de promiscuité et de dépravation des mœurs.

Aussi, les regroupements furent à l'origine des nouveaux déplacements de plusieurs chefs de famille qui se sentaient à l'étroit dans ses lieux à travers l'exode rural. Sur le plan culturel, on assista aux replis identitaires comme ce fut le cas dans la zone de Makénéné, la perte de l'identité culturelle, le déracinement et l'exterritorialité des chefferies traditionnelles chez les Banen à cause du maintien des populations dans les regroupements. La non possibilité de retour dans les anciens sites accentua le déracinement, ne facilite pas un véritable retour aux sources pour les jeunes générations et annihile la possibilité pour les défunts d'être inhumés dans leur terre ancestrale.

Au final, la politique de regroupement ne fut pas gérée de manière identique dans toutes les localités affectées par ce phénomène. Par conséquent, les retombées de cette politique ne furent pas les mêmes chez tous les acteurs et composantes sociologiques. Les premiers bénéficiaires de la politique française de regroupement au Cameroun furent les militaires et l'administration. Nous l'avons déjà démontré, les regroupements en tant que méthode de pacification furent un succès au Cameroun en période coloniale et post coloniale. En rapprochant les administrés de l'administration, en déplaçant la main d'œuvre des zones aux fortes densités pour les localités aux fortes potentialités agricoles, la politique de regroupement facilita la gestion des populations par l'administration et optimisa l'exploitation et la spoliation des ressources. Les chefs locaux qui ont accompagné et aidé l'administration

coloniale dans l'implémentation de la politique de regroupement furent gratifiés à travers leur maintien au poste ou encore leur nomination à un grade supérieur. Ce fut le cas de Malanga chez les Banen, Ndjabi chez les Nyokon, Machia chez les Bafia, Botiba chez les Yambassa, Ndengue chez les Ososanaga. Plusieurs entités ethniques du Cameroun furent affectées par les regroupements. D'abord les Bassa. Ils furent les premiers à connaître la misère des camps de regroupement à travers la zone de pacification définie par le commandement militaire français à partir de 1957, et les administrateurs civils à partir de 1960. A la fin de la première guerre d'indépendance du Cameroun, la politique de ralliement menée par le gouvernement en place après l'assassinat de Ruben Um Nyobé le 13 septembre 1958, soutenue par la suite par certains cadres de la lutte nationaliste tels que Théodore Mayi Matip permit aux populations Bassa d'obtenir l'autorisation de regagner les anciens sites. Bien après les Bassa, les Bamiléké constituent le deuxième groupe ethnique du Cameroun ou furent instaurés les camps de regroupement. A la différence des Bassa, à la fin de la deuxième, les regroupements furent érigés en mode d'habitat définitif pour les populations bamiléké. Un ambitieux projet de relance économique afin de moderniser les camps de regroupements fut initié à l'Ouest dans le but de maintenir de gré ou de force les populations dans les regroupements. La volonté d'ériger les regroupements en mode d'habitat définitif à l'Ouest donna lieu à des projets de réformes agraires et administratives. En grand nombre, les localités où furent regroupées les populations bamiléké furent érigées en unité administrative ; une politique de redistribution des terres fut amorcée, bien que son application fut difficile ; dans chaque regroupement, des coopératives furent créées dans le but de relancer l'économie ; la création des communes dans les regroupements, l'amélioration de l'habitat à travers la création des nouveaux regroupements dans le but de décongestionner les plus peuplés favorisèrent le développement économique de ces localités. Le troisième groupe ethnique confronté par les regroupements est constitué des populations du Mbam et du Nkam et donc l'impact demeure fatal jusqu'aujourd'hui. Ici, les Banen et les Nyokon furent les plus meurtris. Ces deux entités ethniques sont les seules au Cameroun qui furent confrontées à tous les types de regroupement. A cause des premiers regroupements qui installèrent les allogènes sur le territoire Nyokon à partir de 1925, ainsi que la création des villages indépendants à Makénéné par le lieutenant Vacquier en 1926, Makénéné demeura pendant la période coloniale française le seul village de la région du Mbam où la chefferie supérieure de groupement échoit aux allogènes. De plus, après l'indépendance du Cameroun jusqu'en 2021, Makénéné fut l'unique arrondissement du Mbam et Inoubou où à la tête de l'exécutif communal on avait toujours un allogène. En ce qui concerne les Banen, tout comme les Nyokon, sans être de véritables

acteurs dans le processus de déclenchement de la lutte insurrectionnelle, ils continuent à être tourmentés par les séquelles de ce passé douloureux. 3 cantons et 20 villages furent déclarés zones interdites par l'Etat du Cameroun à partir de 1962 dans le cadre de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun. Une vingtaine de centre de regroupement furent créés pour pouvoir surveiller les populations Banen-Nyokon et les contraindre à participer aux côtés de l'armée camerounaise aux opérations militaires destinées à détruire les maquis. La population déplacée chez les Banen pendant le maquis est estimée à 200.000 âmes est restés prisonnières des centres de regroupement dans lesquels on les retrouve en grand nombre jusqu'aujourd'hui. Plusieurs chefferies traditionnels Banen réhabilitées par l'Etat du Cameroun exercent tant bien que mal hors de leur zone de compétence. Ceci rend difficile les actions de développement local qui sont impulsés dans d'autres localités par les chefs traditionnels. A la fin de la rébellion, aucune initiative dans le but d'améliorer le niveau de vie des populations ou de développer les camps de regroupement chez les Banen ne fut mis sur pieds par l'Etat du Cameroun. Cependant à partir des années 2000, on observe plutôt des tentatives d'accaparement par l'Etat du Cameroun du patrimoine forestier des Banen situé dans les villages jadis déclarés zone interdite en 1962.

Dans l'ensemble, la gestion de la politique de regroupement par l'Etat du Cameroun laisse transparaître la volonté pour l'Etat d'effacer de la mémoire collective le rôle joué par les camps de regroupement, ainsi que les sacrifices consentis par les populations regroupées pour l'éradication totale des poches de rébellion pendant la période du maquis. La volonté de moderniser les regroupements chez les Bamiléké, tout comme l'abandon total et la paupérisation des camps de regroupement chez les Banen malgré la volonté de maintenir définitivement les populations dans ces lieux, ainsi que le maintien de l'enclavement dans les bastions de la rébellion chez les Bassa attestent de la volonté du régime en place de vouloir extirper de l'histoire du Cameroun la contribution des fils et filles de ces différentes localités à la pacification du Cameroun.

La politique française de regroupement appliquée au Cameroun fut largement salubre pour les administrations civiles et militaires du Cameroun ; mais sur les populations et certaines localités, elle laissa des séquelles profondes qui sont encore visibles aujourd'hui. La résolution des problèmes actuels, latents ou patents, qui découlent de la politique de regroupement nous oblige à formuler quelques recommandations en guise de contributions et apports de cette étude.

- Les regroupements autoritaires des populations le long des voies de communication pour leur entretien ainsi que les camps de regroupement ont déplacé les villages de

leur site traditionnel favorables à leurs activités économiques de prédilection vers des zones aux potentialités médiocres. Pour palier à ce handicap, l'Etat devrait intensifier sa politique de développement des infrastructures routières communautaires. Ceci passerait d'abord par l'identification des camps de regroupement ainsi que les anciens sites où vivaient jadis les populations. Ensuite, l'aménagement des pistes qui relient ces anciens sites aux villages et aux grandes métropoles.

- A la fin de la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun, seuls les regroupements de la région Bamiléké ont bénéficié d'un programme de relance économique qui facilita leur développement économique et leur érection en unités administratives. Nous pensons que des mesures similaires devraient être prises pour toutes les zones où furent construites des camps de regroupement, car elles furent aussi grandement sinistrées par la guerre d'indépendance du Cameroun et méritent une assistance de l'Etat.
- Dans la quasi-totalité des zones où furent érigés les camps de regroupement au Cameroun, aucun vestige visible ne fait référence à cette période douloureuse de notre histoire. Nous pensons que, par devoir de mémoire, des monuments et stèles devraient être érigés dans ces lieux afin d'honorer la mémoire des peuples et martyrs anonymes et oubliés dont les sacrifices permirent de ramener la paix au Cameroun à partir de 1971.
- Le maintien par l'Etat des populations dans les regroupements à la fin de la guerre d'indépendance chez les Banen jusqu'aujourd'hui donne lieu à des manifestations diverses de retour dans les anciens sites, qui témoignent de la volonté des Banen déplacés pendant la rébellion et de leurs descendants, de regagner leurs terres ancestrales. Il faudrait donc que, l'Etat du Cameroun, garant de la sécurité des biens et des personnes, assiste les populations dans l'implémentation des projets de retour dans les anciens sites. A cet effet, l'Etat pourrait canaliser cette volonté de retour des Banen sur leurs terres ancestrales à travers la planification programmes de colonisation agricole dans les anciens sites.
- La politique de regroupement appliquée au Cameroun est à l'origine des tensions permanentes entre populations autochtones et allogènes dans plusieurs localités du Cameroun. Les cas les plus patents sont signalés à Makénéné, dans le Moungo et dans le Noun. Pour le cas de Makénéné, le préalable à toute solution aux conflits entre allogènes et autochtones serait d'abord que la notion d'autochtonie soit explicitée et

mieux comprise par toute les communautés qui, pour certains, à cause d'une vision falsifiée de l'histoire sur la question,¹⁴⁴¹ se disent être autochtones à Makénéné, et pour d'autres, à cause de la "controverse" entre le gouvernement et les agences des nations unies sur la notion d'autochtone¹⁴⁴², pense qu'il n'y a pas d'autochtone à Makénéné¹⁴⁴³. Ce point de vue découle de la position du gouvernement camerounais sur la question de savoir qui sont les peuples autochtones du Cameroun¹⁴⁴⁴ ? Ce débat sur le plan académique a déjà été tranché à travers les travaux de certains chercheurs comme Dong Mognol qui démontre que, d'après le contexte camerounais et son appréhension de la notion d'autochtonie, les Nyokon sont les seuls autochtones de Makénéné¹⁴⁴⁵. Il faudrait donc que l'Etat du Cameroun, dont le préambule de la constitution du 18 janvier 1996 dispose que "l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi", adopte une position plus scientifique que politique sur la désignation des peuples autochtones du Cameroun, afin que les genres d'ambiguïtés qui minent la compréhension du cas de Makénéné soient levées. Ensuite, les Nyokon en veulent aux Kinding, parce qu'ils considèrent que ces derniers auraient usurpés le pouvoir traditionnel qui leur revenait et vendus une grande partie de leur patrimoine foncier aux Bamiléké. Le début de solution à ce problème de fond passerait donc par l'intervention décisive et surtout impartiale de l'Etat qui devrait réhabiliter la chefferie cantonale Nyokon qui regrouperait l'ensemble des chefferies Nyokon de 3^{ème} degré. Si les allogènes de Makénéné doivent au préalable reconnaître les Nyokon comme les autochtones de

¹⁴⁴¹ C'est le cas de l'ancien maire de Makénéné Kinding David, qui lors de notre entretien, essaya de nous démontrer que l'arrivée des Kinding et certains Bamiléké à Nyokon fut antérieure à celle des Nyokon ; nous attendons les documents écrits qu'il promet mettre à notre disposition pour justifier cette thèse.

¹⁴⁴² Le concept de peuple autochtone a été depuis plusieurs années au centre de nombreux débats entre le gouvernement et les agences des Nations Unies. La communauté internationale n'a pas adopté de définition de la notion de "peuple autochtone". La position de la plupart des organisations internationales chargées d'examiner les droits des peuples autochtones est qu'une définition stricte des "peuples autochtones n'est ni nécessaire ni souhaitable. La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPH) adopta une approche similaire ; mais elle énumère certaines caractéristiques propres aux peuples autochtones : leur spécificité, le fait qu'ils soient dépossédés de leurs terres et ressources naturelles, leur présence historique antérieure à la colonisation, leur marginalisation politique et juridique. Cf. <http://www1.chn.up.ac.za/chn-old/indigenous/africancommissionbookfrench>.

¹⁴⁴³ T. Pennansuis 42 ans, commerçant bamiléké, P. Yetchom Mokam, 45 ans, commerçant bamiléké, Y. Betkom, 26 ans, étudiant, Makénéné, entretien du 24 décembre 2019.

¹⁴⁴⁴ La controverse sur la notion de "peuple autochtone" a conduit le ministère des affaires étrangères à initier une étude afin d'identifier et caractériser les peuples autochtones dans le contexte du Cameroun. A la fin des travaux, en 2001, il a été adopté que les peuples autochtones du Cameroun sont le Bororo et les Pygmées, mais il a été demandé de poursuivre l'étude auprès des groupes reconnus comme autochtones au Cameroun.

¹⁴⁴⁵ G. M. Dong Mognol, 'Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : Les cas de Makénéné et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours', Thèse de Doctorat-ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005-2006, p.139-146

Makénéné, les Nyokon doivent aussi reconnaître les droits des allogènes installés à Makénéné, et particulièrement leur droit foncier sur les terres qu'ils occupent. De plus, les Nyokon, autochtones et minoritaires dans leur arrondissement, n'ont de cesse de se voir phagocyter par les allogènes. Pour la protection des minorités autochtones et de leurs droits, il est important de débaptiser le nom de cet arrondissement, qui deviendrait Nyokon-Makénéné. Ceci constituerait un élément symbolique qui apaiserait les Nyokon qui pourraient alors se sentir moins frustrés.

Aussi, la rivière Makénéné comme dans le passé doit servir de limite entre l'arrondissement de Makénéné et de Ndikiniméki, la sécurité et les biens des allogènes Bamiléké, Kinding et Nyokon installés à Ndokohok devrait être garantis, le droit à la propriété foncière sur les terrains qu'ils occupent doit leur être accordé à travers les facilités d'obtention des titres fonciers.

Enfin, les Nyokon devraient toujours respecter les lois de la démocratie, qui se soldent toujours par le diktat de la majorité sur la minorité.

- Les camps de regroupement créés pendant la deuxième guerre d'indépendance du Cameroun chez les Banen ont eu comme conséquences la division, la séparation et l'éparpillement d'un même peuple qui autrefois partageait le même espace géographique et entretenait des contacts permanents. Les Banen se retrouvent aujourd'hui dans deux arrondissements limitrophes mais coupés de tout contact par le massif forestier de l'Ebo qui constituait autrefois pour certains leur zone d'habitat. Pour mettre un terme à cette injustice historique, l'Etat devrait réhabiliter la route régionale numéro 16 qui va de Yabassi à Ndikinimeki. Cette route demeure la seule route régionale du Cameroun non encore ouverte entièrement. L'ouverture de cette route, plus précisément le tronçon Ndokobassaben-Mosse permettrait au peuple Banen de retrouver leur unité d'antan et catalyserait le retour des populations vers leurs terres ancestrales.
- Au titre de réparation pour le préjudice causé par l'Etat du Cameroun au peuple Banen et Nyokon, L'Etat pourrait aussi regrouper ces deux peuples dans une même unité administrative, ce qui pourrait déboucher sur la création d'un département qui engloberait tous les Banen et Nyokon.

ANNEXES

Annexe no 1 : Correspondance du chef de circonscription de Bafia au commissaire de la république (09 août 1932)

118781C

TERRITOIRES
DU
CAMEROUN

Circonscription
de BAFIA..

N° 681..

Analyse :

A BAFIA le 9 août 1932..

Le Chef de la Circonscription de Bafia

Monsieur le COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE

- Administration Générale -

YAOUNDE..

RECEVU
AU CAMEROUN
12281 15 AOUT 1932
ARRIVÉE

CAMEROUN
AFFAIRES POLITIQUES
18 AOUT 1932 2533
ARRIVÉE

FINANCE
TELETYPE

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la tournée effectuée du 21 au 31 juillet 1932 en région Sanaga par M. CHEVALIER, chef de la subdivision de Bafia.

Les quelques observations qui m'ont été suggérées par ce rapport ont fait l'objet de ma lettre n° 678 du 9 août à ce fonctionnaire dont j'annexe une copie à la présente./.

305

ns
les.

.....

les régions avoisinantes de même sol et de même climat ne donne pas de bons résultats chez les sanagas.

Il convient d'imposer dès à présent aux chefs de village la création de palmeraies, dont nous surveillerons l'entretien et la croissance. Il ne peut être question de résultats avant 6 ou 8 ans mais notre rôle est d'orienter l'avenir économique d'une région et nous ne devons retarder cette orientation. Aussi bien je vous demande de mettre la question à l'étude et de la matérialiser dès que possible.

X

X

X

Le groupement des villages au long du cordon routier n'est pas toujours une formule heureuse, nous en avons eu la preuve lorsqu'il s'est agi de fixer les villages Bapés et Yambettas sur la route automobile de Ndikiméki.

Il ne faut pas voir uniquement la question de l'entretien d'une plate forme et une commodité du commandement européen. La population se condense selon une loi naturelle soit au long des cours d'eau soit dans les vallées fertiles. Vouloir contraindre des indigènes à se déplacer pour se stabiliser au long d'une route constitue une erreur. Il n'est jamais opportun, sauf rares exceptions, de modifier le cadre coutumier et aujourd'hui moins encore où nous plaçons les indigènes dans l'obligation d'acquitter de lourdes taxes. Il est au contraire nécessaire de faciliter à ceux-ci tous les moyens pour se libérer et le village de la palmeraie est incontestablement mieux à même de travailler que l'agglomération toute factice de la route automobile.

Si le contrôle administratif est de ce fait plus difficile et plus ingrat, les tournées fréquentes, bien préparées, à petit rayon, doivent nous permettre toutefois de conserver le contact

.....

désirable. Une fois encore il s'agit là d'une question d'organisation du commandement.

Pour en revenir aux villages riverains de la route Bafia-Sanaga, j'ai pu constater l'existence d'un nombre relativement considérable de cases soit isolées soit groupées qui se sont édifiées à proximité des missions religieuses, des concessions rurales de la coopérative. Il y aurait lieu de vérifier quels en sont les occupants, il est à craindre en effet que ces habitations ne soient occupées par des étrangers ayant surtout souci de s'établir hors de tout village régulier de façon à esquiver la plupart des charges sociales ou fiscales.

L'éparpillement de ces embryons de village est à contrôler de près et à interdire en principe.

X

X

X

COOPERATIVE.— Les travaux y apparaissent effectués avec une cadence extrêmement réduite, et ne sont nullement en proportion avec l'importance de la main-d'œuvre employée.

J'ai remarqué qu'une vaste superficie du terrain désouché et débroussé avait été plantée en maïs par les manoeuvres et pour leur alimentation personnelle. Le but que nous nous sommes proposé n'est pas de créer une plantation vivrière à l'usage de quelques ouvriers mais une plantation de caféiers et de cacaoyers. Il serait utile de reprendre en main la direction des travaux selon une progression nettement définie.

X

X

X

QUESTIONS DIVERSES.— J'approuve entièrement la diffusion de la culture du sésame en vue de laquelle une expérience est tentée cette

.....

**Annexe no 2 : Rapport de la tournée effectuée du 19 Novembre au 1er Décembre 1934
en région Bafeuk et Mveles par M. Relly. Chef de la subdivision de Bafia**

Circoscription

CIRCONSCRIPTION DE BAFIA

SUBDIVISION de BAFIA

**RAPPORT DE LA TOURNÉE EFFECTUÉE DU 19 NOVEMBRE AU 1er
DECEMBRE 1934 EN RÉGION BAFEUK ET MVELES PAR M. RELLY
CHEF DE LA SUBDIVISION DE BAFIA.**

Bafia le ²⁹ Decembre 1934
le Chef de la Subdivision,

Relly

Circoscription de BAFIA
Arrivée le 29/12/34
Sous N° 4050
Dossier 2.12.-

- 2 -

I CAOUTCHOUC

Notre attention a été attirée sur le caoutchouc par des rapports de M. Courmarie administrateur des colonies ex chef de la Subdivision de Bafia qui en signalait l'existence .

Au cours de nos randonnées de chasse dans la forêt Samaga, Balom, et Yangbema, nous avons également remarqué dans ces forêts un grand nombre d'arbres et de lianes à latex.

Après renseignement pris auprès des habitants et des chefs, il n'y avait une fois de plus, que le chef supérieur des Samagas Ndengué sur lequel nous avons pu compter pour mettre en train une exploitation rationnelle de cette richesse sylvestre.

Au cours de notre tournée nous sommes partis dans la forêt avec les habitants de plusieurs villages accompagné de Ndengue et de deux de ses hommes pour apprendre méthodiquement aux habitants de chaque village, à grimper aux arbres, la saignée des essences laticifères, et la préparation du caoutchouc.

A première vue il semble présomptueux de vouloir apprendre à des noirs à grimper aux arbres, et pourtant il en a été ainsi. L'homme grimpe aux arbres au moyen de deux cordes terminées aux extrémités par deux noeuds coulants. Deux noeuds entourent l'arbre et dans les deux noeuds des autres extrémités le récolteur engage dans l'une une cuisse et dans l'autre un pied. Pour gagner de la hauteur, le grimpeur pousse en l'air la corde soutenant la cuisse puis celle soutenant le pied, et arrive ainsi avec de l'entraînement à grimper aux arbres en les saignant sans trop de fatigue. Cette opération simple en apparence est au début très fatigante. Un faux mouvement et le grimpeur est accroché à l'arbre à la tête en bas et il lui faut par un rétablisse-

- 3 -

chaque village Sanaga des grimpeurs ont ainsi été formés.

La saignée des arbres ne présente pas une grande difficulté il faut simplement veiller à ne pas saigner l'arbre à blanc, et empêcher les impuretés diverses de se mélanger au latex.

Néanmoins il a fallu un assez long apprentissage pour éviter la saignée du faux ireh qui est un arbre absolument semblable à l'autre ayant la même apparence en tout. Il donne un latex extrêmement poisseux et à peine élastique. Afin de reconnaître il n'existe qu'un moyen, c'est de blesser l'arbre douteux de prendre un peu de latex entre les doigts et après quelques secondes essayer de les séparer. S'ils restent collés c'est du faux ireh, si non l'arbre est bon pour la saignée.

La mauvaise qualité du caoutchouc est due à des conditions defectueuses :

- de récolte
- de préparation
- de conservation

Une fois le latex récolté nous avons dressé des équipes pour leur apprendre à coaguler le latex.

Il faut veiller à la propreté du récipient choisi, à la propreté et à la quantité de l'eau nécessaire qui doit être soumise à l'ébullition. Pour obtenir un caoutchouc uniforme dans tous les villages, les indigènes mettent dans une marmite remplie à moitié d'eau la valeur de deux boîtes des cigarettes de latex, qui dans l'eau bouillante se coagule. Le produit de cette coagulation est ensuite posé entre deux feuilles propres ou deux planchettes et pressé avec les pieds pour en extraire la plus grande quantité d'eau possible.

Le caoutchouc se présente alors sous l'aspect d'une mince galette blanchâtre dont la surface brunit peu à peu.

Ces galettes obtenues il faut les enfiler sur une baguette

- 4 -

Voilà le travail auquel nous nous sommes livrés au cours de ces douze jours de tournée.

Actuellement produisent du caoutchouc les:

Bafeuks
Mvelés
Tsingas
Betsingas
Ngorro Djantis
Baloms
Bangongs
Yambassas Yangbena

Chez ces trois dernières races des Ngorros ont été envoyés afin d'apprendre aux populations la préparation du caoutchouc.

Ce produit est vérifié et amagasiné dans trois grands séchoirs construits à cet effet. L'un se trouve à Ntui l'autre à Ngourra et le dernier à Bafia; la les galettes sont comptées et séchées pour la vente qui pourra avoir lieu fin Mars 1935.

Au courant du mois de Décembre cinq tonnes environ ont été récoltées, et au fur et à mesure que les populations apprennent à préparer du caoutchouc la production ira s'emplifiant.

Nous croyons que la population bien surveillée pourra arriver à produire environ vingt tonnes par an. Comme la saignée pour des raisons diverses ne peut avoir lieu que de Décembre à Mars, c'est la un produit d'appoint intéressant pour la population qui au cours de la saison sèche ne fait absolument rien si ce n'est courir la savann à la recherche d'un problématique gibier.

Bafia pourra donc livrer au commerce un caoutchouc de très bonne qualité.

- 5 -

II Regroupement des populations.

Chez les Sanagas la même dispersion des populations existe que dans les autres races ou nous avons signalé cet état de choses dans nos rapports. Les mêmes ordres ont été donnés pour obtenir des villages propres et homogènes.

Je me contenterai de signaler la position et l'état du village de Biangouena chef Gangoumou race Mvelé. Cette agglomération se compose d'une seule et unique case enclavée entre deux quartiers du village Ondono chef Etoundi situé sur la route de Bafia. Le reste des habitants est dispersé au petit bonheur soit chez les Mveles de la route du Nord soit dans d'autres villages Betsingas?

Nous sollicitons l'autorisation de regrouper cette population non loin de Stui en pays Mvelé ou un terrain a été cherché par le chef supérieur Ndengue accompagné du chef de canton Manga Congo et que nous avons reconnu propre à l'installation d'un village.

Source : APMBI, APA, Rapport de la tournée effectuée du 19 Novembre au 1^{er} Décembre 1934 en région Bafeuk et Mveles par M. Relly. Chef de la subdivision de Bafia, 1934.

Annexe no 3 : Rapport de tournée effectuée par le chef supérieur Machia Anong du 18 Août 1937 au 1er septembre 1937 dans les régions Bafia et Bapé

Rapport de la Tournée effectuée
par le chef supérieur
Machia Anong,

du 18 Août 1937 au 1^{er} sept. 1937
dans les régions Bafia et Bapé

lieu et point retours
M. 2 clôt 12 km 134/10
le 21. 9. 1937
Le chef
[Signature]

Région Bafia et Bapé.

Rapport de la tournée effectuée par le chef supérieur
Machia Anong, du 18 Août 1937 au 1^{er} septembre 1937
dans les régions Bafia et Bapé.

1. Itinéraire.
2. Des buts de la tournée.
3. Contrôle du fonctionnement de l'Etat Civil Indigène.
4. Voir si les habitants ont regroupés et reconstruit leurs cases.
5. Agriculture.
6. Conclusion.

Départ de Dang (Bafia) le 18 Août 1937.

Arrivé à Lable le même jour. J'ai visité ce village ainsi que toutes les plantations. Puis le village Niamsong où j'ai fait 2 jours.

Quitté de ce village, j'ai pu visiter le village et les habitants de Dmenkeng et Esékani où les plantations étaient bien entretenues.

De 21 Août 1937, samedi matin, j'ai visité ce dernier et le village Goufane. Les habitants de ce village n'ont pas assez des plantations des cacaoyers.

Dimanche le 22 Août 1937, j'ai visité les plantations de Bouko et une partie de Bitang (Bitang en bas). Les plantations de Bouko et celles de Bitang sont en bon entretien; mais les plantations sont nouvelles, y a pas assez des cacaoyers en rapport.

Le village Fiki était visité le 23 Août 1937. Les habitants de ce village travaillent mieux, mais la terre est moins fertile; excepté Ribang (nouvelle chefferie) où les plantations sont bonnes.

Le village Bép était visité le lendemain. Les habitants de ce village n'ont pas assez de plantations. Le chef de ce village a une plantation de cacaoyers en rapport.

Le chef de Goufé a fait preuve d'une plantation de Caféiers. Les habitants du dit village ont de très bonnes plantations des cacaoyers en rapport et jeunes.

Jeudi le 30 août 1937, j'ai visité le village Ya Lan. Les habitants et le chef de ce village n'ont pas de plantations.

Le village Gbaram était visité le même jour où les plantations étaient bien entretenues.

Le 28 août 1937, j'ai visité des plantations de village et celle de Biamessé. Le chef et les habitants de ce premier village ont de bonnes plantations de cacaoyers en rapport et jeunes. Les habitants du village Biamessé ont aussi de bonnes plantations en rapport et jeunes.

Le 30 août 1937, par piste de Kibong (Capita) de Roum, j'ai visité les plantations de Lalpang et celle de Dodiare. Ces deux villages ont fait preuve de bonnes plantations des cacaoyers en rapport et jeunes, mais très entretenues.

Le 31 août 1937, j'ai visité le village de Gâ, Deng et celui de Kén. Les habitants de ces trois villages ont assez des plantations de cacaoyers en rapport et jeunes.

Les habitants du village de Biamo n'ont pas assez des plantations des cacaoyers d'après la paresse de leur chef qui est incapable de les commander. Le dernier n'a même pas une plantation vivrière.

L'Etat Civil Indigène.

L'Etat Civil Indigène fonctionne bien en pays Bafia et Bayé. Le secrétaire de l'Etat Civil Indigène a enregistré durant la tournée les actes ci-après:

Naissances : 15
Mariages : 100
Décès : 5

Au point de vue de la dot, les Indigènes négligent de fixer à 50 francs le montant de la dot fixée par la loi. Ils préfèrent de fixer de 500 à 1000 francs ou de 500 frs et quelques chèvres.

Regroupement des villages.

Les villages sont bien regroupés selon les ordres donnés par le chef de subdivision de Bafia. Notamment les villages suivants: Sable - Niamson - Donen Kong et Esetani ont bien regroupé leurs cases en bordure de la route carrossable. Les habitants en brousse, situés sur les pistes sont aussi regroupés; cepté le village de Biamessé qui n'est pas encore regroupé.

Conclusion.

La tournée était destinée de voir si les ordres donnés par le chef de subdivision étaient exécutés au point de vue fonctionnement de l'état Civil Indigène - regroupement des villages et l'agriculture.

J'ai vu que ces ordres ont été exécutés par certains indigènes du Canton Bafia, ni j'ai vu ceux qui ont de très bons Cacaoyers et de Cafésiers en rapport et jeunes. D'autres ont des plantations contenant de 1000 à 3000 pieds de cacao en rapport. Pour les cafésiers de 500 à 1000 pieds en rapport.

J'ai remarqué que l'agriculture se développe bien en pays Bafia et Bapé, car il y a des planteurs que leurs plantations donnent de 500 à 1000 francs par an. Ceux-ci sont bien situés tandis que ceux qui n'ont pas des plantations, surtout les jeunes gens deviennent plus vagabonds et recherchés dans leur famille. — J'ai fait mon rapport en y ajoutant une liste des planteurs de chaque village: nombre de Cacaoyers en Rapport et Jeunes; nombre de Cafésiers en Rapport et Jeunes.

Annexe no 4 : Correspondance du Sous-préfet de NdiKinimeki sur l'exode des populations Banen vers Yabassi, 1959-1961

Annexe chap 8

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX — TRAVAIL — PATRIE

DEPARTEMENT
DU MBAM

Arrondissement
DE NDIKINIMEKI

N° 231/AR/ND-

A NDIKINIMEKI le 17 FEVRIER 19 61

Analyse
exode populations
Banens vers YABASSI

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT D.E NDIKINIMEKI

à Monsieur le Préfet du Département du Mbam à BAFIA

J'ai l'honneur de vous envoyer en communication les divers éléments du dossier relatif à l'exode des populations de certains villages de l'arrondissement vers Yabassi.

Par lettre n°109/L/AR/ND en date du 17 Août 1960, je vous avais demandé de bien vouloir intervenir auprès de votre collègue du Nkam afin que nos populations Banens qui vivent en vagabondage dans cette unité administrative restent dans leurs terres natales.

Ce mouvement d'émigration allant toujours croissant en proportions, je viens alors solliciter, pour une seconde fois, votre intervention./-

PRÉFECTURE du MBAM
Commissaire Adjoint
registré sous le n° 11961
20 FEVR. 1961

Ind

M. MANGA

*Préparer la lettre en co
Sous à Minter pour
solliciter instructions
et position à adopter*

h. o. g.

- M. MANGA -

ALMI, MMS, 19, Populations, Exode, 1959-1961

Annexe no 5 : Enquête sur un différend entre les populations de Bamendou I, le commandono41 et les autodéfenses de ce regroupement, 1961

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 GARDE CIVIQUE BAMILEKE
 SOUS QUARTIER DE BALOUM

Cco du 11/11

BALOUM, le 4 Novembre 1961.
 N° 190 / 2 -

Le Gendarme CAPDEVIELLE, Jean, Commandant le Sous Quartier,
 à BALOUM,

Au CAPITAINE, Commandant le Quartier,
 à DSCHANG

O B J E T : Enquête sur un différend entre la population de Bamendou I, le Commando N° 41 et les Autos Défenses de ce regroupement.

REFERENCE : Ordre verbal du Capitaine Commandant le Quartier à Dschang.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai effectué une enquête au Regroupement de Bamendou I les 3 et 4 novembre 1961 à l'effet de déterminer si 141 personnes auraient quitté ce regroupement pour revenir au maquis et si la population était victime de tortures et mauvais traitements infligés par les Gardes Civiques et les Autos Défenses.

A cet effet, nous avons procédé à l'audition des personnes suivantes:

MEZAGNI, Paul, 26 ans, planteur, représentant du Chef de Regroupement de Bamendou I, y demeurant.

"Je puis vous affirmer que les Gardes Civiques et les Autos Défenses du Regroupement de Bamendou I n'ont jamais maltraité la population, au contraire ils vivent en bonne intelligence avec elle.

D'autre part, je suis en mesure de pouvoir vous affirmer également que personne n'a quitté le Regroupement sauf quelques personnes qui sont allés travailler dans le département du Mungo comme elles le font chaque année pour gagner un peu d'argent nécessaire au paiement de leurs impôts.

TADONHOU, François, 40 ans environ, cultivateur, Chef de l'ilot N° 23 et représentant le Chef de l'ilot 22, demeurant au Camp de regroupement de Bamendou I.

"Je puis vous affirmer que les Gardes Civiques ainsi que les Autos Défenses stationnés à Bamendou I ne se sont jamais livrés à des tortures ni jamais maltraité la population, d'autre part personne n'a jamais quitté les ilots 22 et 23 dont je suis le Chef pour l'un et le représentant pour l'autre.

... /// ...

(2)

" Je vous affirme également que les personnes dont les noms suivent sont
 " présents au Regroupement : TEMBALE, Jenvier - INGOUKO, Mamplat - NGOUKO, Sontem -
 " TETIKOU, Lat - TEPIKO, Daniel - TCHINGUIE, Edouard - TCHINGOUI, Louis - TEFQUEKEP ACK,
 " Joseph - NOUAZI, Thomas - SOBTABANG - KELEKO - FEUDJIO -, Marcous - TSAJOUNG, Samuel -
 " TAMNOU, Sakéo - MANFO, Lucas - DONGUE, André - TEDEBEU, David - FEUDJIO, Elie - YEMELE,
 " Adolphe - DJEUGHE, Nossabi - TEMGOU, Jams - FEUDJIO, Victor - TEZAMBONG, Trésin - TEKOU,
 " Sispense - FODJIA, Jean - BOMELA, Jean - TEPIE, Samuel - TCOUBOU, Bernard - TEKEHO, Sis-
 " pense - DONGMO, Mamplat - INOUBOUWO, Manfo - FEUDJIO, Joseph - DJIOJIO - FOKO, Krésin -
 " DJATSA, Edouard - DONGMO, David - FEUDJIO, Augustin - FEUDJIO, Joseph et FEUDJIO, Mar-
 " cous . "

D J A Z E T, Joseph, 40 ans environ, cultivateur, Chef de l'ilot I7 au
 Camp de Regroupement de Bamendou I, y demeurant.

" Je puis vous affirmer que personne n'a quitté l'ilot I7 dont je suis le
 " Chef, tous les habitants de cet ilot sont présents et à ma connaissance personne
 " n'a quitté le regroupement.

" D'autre part je puis vous affirmer également que les Gardes Civiques
 " ainsi que les Autos Défenses de Bamendou I n'ont jamais maltraité ni torturé la po-
 " pulation.

" D'ailleurs, les personnes dont les noms suivent sont toujours présentes
 " dans mon ilot : TCHOUTEZO, Martin - TOMBOU, André - TEUMO, Monie - SAAGUE, Gaston et
 " MANEUKUK. "

M E Z A G N I, Alina, 35 ans environ, cultivateur, demeurant au Camp
 de Regroupement de Bamendou I, Chef de l'ilot N° 21.

" Je puis vous certifier que je n'ai jamais eu connaissance que les Gardes
 " Civiques ainsi que les Autos Défenses de Bamendou I se soient livrés à des brutalité
 " s envers la population . D'autre part personne n'a jamais quitté l'ilot N° 21
 " dont je suis le Chef.

" Les personnes dont les noms suivent sont toujours présentes au Regroupe-
 " ment: FOKOU, Jacob - TABIATEVOU - TAKOU, Pierre - DJEUDJIO, Paris - DIFFOUMETIO, Maurice
 " et NGAMBOU, Jean . "

T E N G A N G, André, 45 ans environ, cultivateur, demeurant au Camp
 de Regroupement de Bamendou I, Chef de l'ilot N° 4 .

" Je puis vous affirmer que les Gardes Civiques ainsi que les Autos Défenses
 " de Bamendou I n'ont jamais maltraité la population du Regroupement.

" Personne n'est parti du Regroupement et notamment les personnes dont les
 " noms suivent sont présentes dans mon ilot : YEMELE, Félix - KELOKO, Gaston - DONGMO,
 " Suéffa - MOMO, Antoine et MOMO, André . "

... /// ...

TCHINDE, Gabriel, 45 ans, cultivateur, demeurant au Camp de Regroupement de Bamendou I, Adjoint au Chef d'ilot N° II.

" Je puis vous affirmer que les Gardes Civiques ainsi que les Autos Défenses de Bamendou I n'ont jamais maltraité la population de ce regroupement.
 " D'autre part, personne n'a fui, tout le monde est présent dans mon ilot notamment les nommés : DJEUBOU, Paris - DONGMO, Martin - SINING, Simon - M'BAH, Paris et MOUNAING, Michel.

SINING, Sakaria, 50 ans environ, cultivateur, demeurant au Camp de Regroupement de Bamendou I, Chef de l'ilot N° IO.

" Je puis vous affirmer que les Gardes Civiques ainsi que les Autos Défenses stationnés à Bamendou I n'ont jamais maltraité la population de ce Regroupement.
 " D'autre part personne n'a jamais quitté mon ilot et notamment les personnes dont les noms suivent sont présentes : TCHIOFFO - TCHOUTEZ, Martin - DONGMO, Joseph - TAGOUMO, Sontam - DEMANOU - TAVOUZAM - TAFANG, Benoit et ZAMBONG, Adolphe.

Plusieurs autres Chefs d'ilots du Camp de Regroupement de Bamendou I ainsi que plusieurs notables présents au moment de l'enquête nous ont confirmé verbalement que personne n'avait fui du Regroupement et que les Forces de l'Ordre stationnées à Bamendou I (Gardes Civiques et Autos Défenses) n'avaient jamais maltraité la population.

Le nommé FEUDJIO, Victor, Chef des Autos Défenses de Bamendou I reconnaît avoir reçu la somme de 50 francs de la part de 19 personnes. Cette somme représente les frais de son transport de Bamendou I au District où il allait intervenir au sujet de parents de ces personnes se trouvant retenus pour non paiement de leurs impôts.

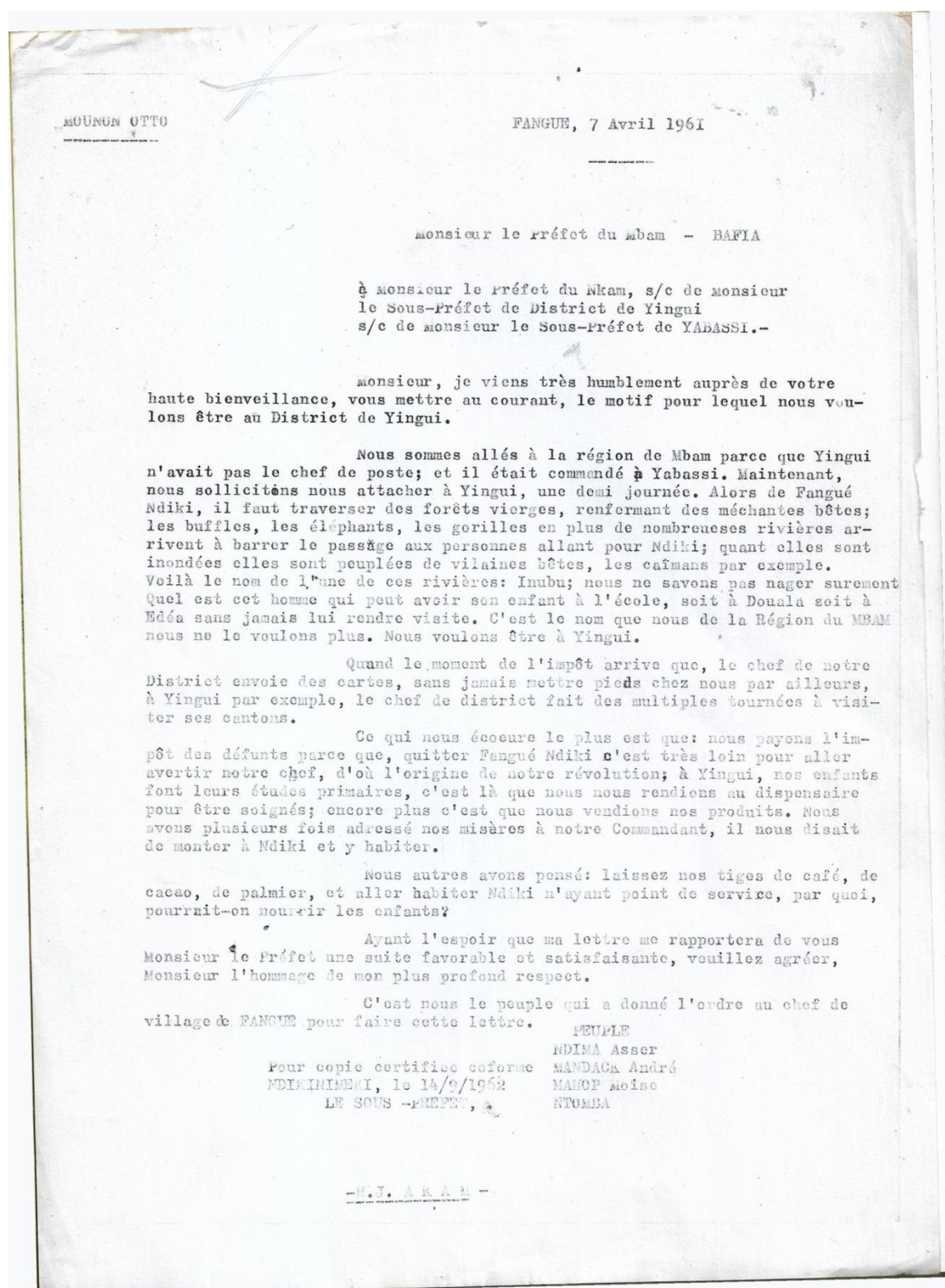
DESTINATAIRES :

- Commandant de Quartier à Dschang.
- Commandant de la Garde Civique de la Ménoua à Dschang.
- Archives.

Dans
 ACTIVITES DES FORCES DU MAIN-
 tien de l'ordre, il convient de
 22 Mars 1969 par

Source : ARO, APO, 1AA 157, bulletin de renseignement de la brigade de Dschang, 1961.

Annexe no 6 : Correspondance du chef du village Fangue au préfet du Mbam, 1961.



Source : ASNDI, APA, Correspondance du chef du village Fangue au préfet du Mbam, 1961.

Annexe no 7 : Organigramme des forces de l'ordre "Quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam" face à la rébellion du District ALNK Sanaga-Maritime/Nkam 1961-1962.....

QUARTIER SANAGA-MARITIME/NKAM BASÉ À
EDEA COMMANDÉ PAR LE CAPITAINE PIERRE
SEMENGUE

**SOUS-QUARTIER
DE YABASSI**

-YABASSI : Poste de contrôle de la 1^{ère} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Clément Mboussi

-2^e Section de la 1^{ère} compagnie

YINGUI :

- 1^{ère} et 2^{ème} Section de la 1^{ère} compagnie

**SOUS-QUARTIER
D'EDEA**

- EDEA : Poste de contrôle de la 2^{ème} compagnie commandée par le Capitaine Semengue-Compagnie de Gendarmerie

- Brigade de Gendarmerie

NGAMBE :

- 3^e et 4^e Section de la 2^{ème} compagnie

- Brigade de Gendarmerie

SONGMBENGUE :

- 1^{ère} Section de la 2^{ème} compagnie

POUMA :

- Brigade de Gendarmerie

IBAIKAK :

- 2^e Section de la 2^{ème} Compagnie

DIZANGUE :

- 2^e Section de la 2^{ème} Compagnie

- Brigade de gendarmerie

- Milice de la SAFA

**SOUS-QUARTIER
NGONGA**

NGONGA : Poste de contrôle de la 3^{ème} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Moussi

- 1^{ère} et 2^{ème} Section de la 3^{ème} compagnie

- une section de commandos

KOPONGO :

- 3^{ème} Section de la 3^{ème} compagnie

TOMEL :

- 1^{ère} Section

**SOUS-QUARTIER
ESSEING**

ESSEING : Poste de contrôle de la 4^{ème} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Mben Mboua

- 4^{ème} et 3^{ème} Section de la 4^{ème} Compagnie

NDOM :

- 1^{ère} Section de la 4^{ème} compagnie

NDOMBASSAMBE :

- 2^{ème} Section de la 4^{ème} compagnie

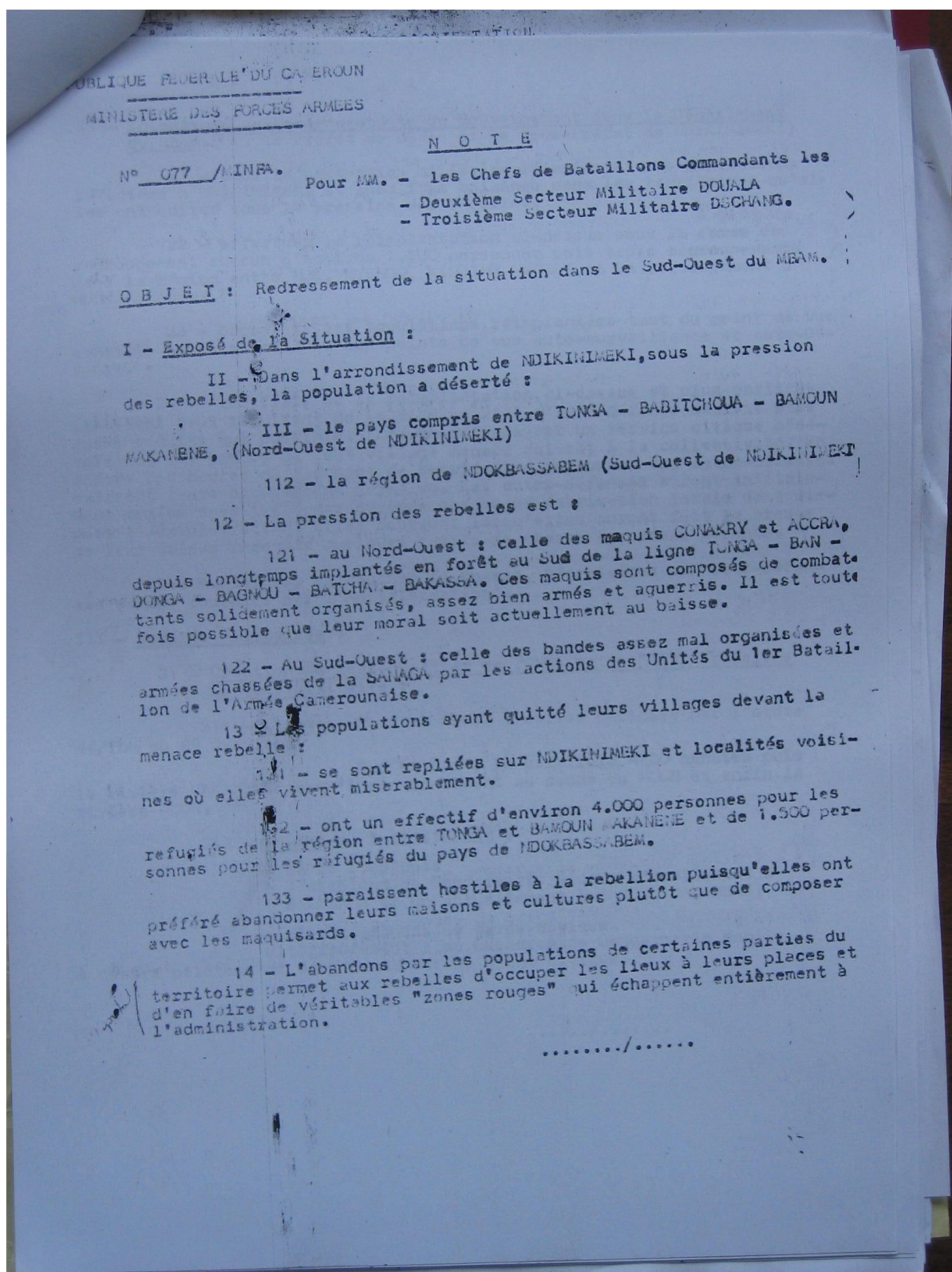
NYANON

- Brigade de gendarmerie

NINDJE

Source : Synthèse des compte-rendus bimensuels du QMSMN trouvés à la Sous-préfecture de Ngambè 1961-1962.

Annexe no 8 : Note du ministre des forces armées Sadou Daoudou aux chefs de bataillons commandants les deuxième Secteur Militaire de Douala et troisième secteur militaire Dschang à propos du redressement de la situation dans la Sud-Ouest du Mbam. 1961-1962.....



- 2 -

II - Intentions des représentants du Gouvernement dans le Département du N'GAM. (M. le Préfet de N'GAM et le Sous-Préfet de NDIKINIMEKI)

21 - Sous la protection militaire réimplanter les populations réfugiées à NDIKINIMEKI et localités voisines dans les territoires qu'elles ont quitté sous la pression des rebelles.

22 - effectuer la réimplantation ci-dessus sous la forme de regroupement chacun d'environ 1.500 personnes soit trois regroupements dans la région entre NDE, NYENGO, KINDING NYOKON et un regroupement à NDOKBASSABEM.

23 - organiser les populations réimplantées tant du point de vue contrôle administratif qu'aux points de vue auto-surveillance et auto-défense.

24 - les frais de la réimplantation ci-dessus et plus particulièrement ceux résultant de la mise en état d'auto-défense devront être aussi réduits que possible. (L'auto-défense est un service civique bénévole que les hommes de tout village menacé doivent à la collectivité. En dehors des heures où ils sont de service les personnes des autos-défenses exercent leurs occupations normales. Les autos-défenses seront initialement armées avec les armes européennes ou de fabrication locale dont dispose l'administration. Elles pourront lorsqu'elles auront fait la preuve de leur valeur recevoir quelques fusils de chasse européens récents.

Les munitions, cartouches de chasse, nécessaires aux auto-défenses seront fournies par l'Administration).

III - Mesures Militaires :

31 - Création du sous-quartier de TONGA rattaché au Troisième Secteur Militaire :

311 - Limites : Nord et Ouest : celles définies par l'ordre 44/TSM du 29 Janvier.

Sud et Est : la parallèle 4°50 minutes puis la rivière MAKANENE jusqu'à son confluent au coude du NEUN et enfin la rivière NOUN.

312 - Moyens : Initialement :

- la 8^e Compagnie
- 3 pelotons de Gendarmerie -(deux actuellement à BANDONGA et un actuellement à BARMOUN MAKANENE)

- deux commandos de garde civique
 Ultérieurement : un Escadron de Gendarmerie Mobile

à quatre pelotons et deux commandos de garde civique.

...../.....

- 3 -

P.C. du sous-quartier à TONGA.

313 - Missions :

- Détruire les éléments rebelles installés en forêt au Sud de l'axe TONGA - SANDONGA - BAGNOU - (Dans l'exécution de cette mission agir en liaison avec la 3^e compagnie chargée de détruire les éléments rebelles situés dans la région de DJONZOU et à l'Ouest de la MAHROU.

- Permettre à l'administration civile (sous-préfet de NDIKINIMEKI, de réimplanter en trois regroupements dans la région de NDE, NYENGO, KIM, DING, NYOKON, la population qui en est originaire et qui s'est réfugiée vers NDIKINIMEKI.

Assurer la sécurité de ces regroupements jusqu'à ce qu'ils soient organisés en auto-défenses valables - (Délai maximum 2 mois).

- A la demande du sous-préfet et dans la limite permise par les nécessités opérationnelles participer à l'organisation des auto-défenses (conseils, instruction, contrôle).

32 - Rattachement de NDOKBASSABEM au sous-quartier d'Esseng dépendant du Deuxième Secteur Militaire et mise en place d'un détachement à NDOKBASSABEM :

321 - le sous-Quartier d'ESS-ENG, dépendant du Deuxième Secteur Militaire aura, dans le département du MBAM, sa limite Nord reportée au parallèle 4°40' minutes, pour limite EST la route Nitoukou, NdiKinimeki, pour limite Ouest la limite entre les départements du Mbam et du Nkam.

322 - La 4^e Compagnie préalablement renforcée de 30 hommes à provenir du centre d'Instruction de DOCHANG, mettra une section à NDOK-BASSABEM.

323 - Mission du commandant du sous-quartier d'ESS-ENG dans le nouveau territoire placé sous sa responsabilité :

- Permettre à l'administration civile (sous-préfet de NdiKinimeki) de réimplanter en un regroupement à NDOKBASSABEM la population qui s'est enfuie de cette région.

- Assurer la sécurité de ce regroupement jusqu'à ce qu'il dispose d'une auto-défense valable (Délai maximum: 2 mois).

- A la demande du sous-préfet et dans la limite permise par les nécessités opérationnelles participer à l'organisation des auto-défenses (conseils, instruction, contrôle).

- Détruire les éléments rebelles implantés dans le territoire du sous-quartier dans ses nouvelles limites.

...../.....

- 4 -

IV - Divers :

41 - Les commandants des sous-quartiers de TONGA et d'ES ENGA ainsi que le commandant du Quartier d'EDEA devront prendre contact au plus tôt avec Monsieur le Sous-Préfet de NDIKINIEMKI et demeurer en liaison étroite avec cette Autorité. (Liaison radio à organiser compte tenu de l'existence d'une Brigade de Gendarmerie à NDIKINIEMKI).

42 - Liaison des commandants de Secteur à envisager avec Monsieur le Préfet du MBAM et Monsieur le Sous-Préfet de NDIKINIEMKI.

43 - Il sera rendu compte au Ministre des Forces Armées pour les 20 février, 1er Mars, 15 mars :

- du résultat des liaisons effectuées auprès des autorités civiles du MBAM,

- des progrès faits dans l'installation et l'organisation des regroupements de populations,

- de la mise sur pied des auto-défenses.

44 - Au moment de la mise en place de l'élément militaire à NDOKBASSABEM le commandant du Quartier d'EDEA pourra disposer sur sa demande et pour une semaine de moyens supplémentaires (valeur deux sections) à provenir de YAOUNDE./.-

YAOUNDE, le 9 FEV. 1962

Le MINISTRE DES FORCES ARMÉES

Signé: SADOU DAUDOU

COPIE CONFORME

Annexe no 9 : Correspondance du Sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki à Monsieur le Ministre des forces armées relative aux regroupements et Auto-défense de l'arrondissement de Ndikinimeki, 1962

Parvenir aux forces de l'ordre de

u M B A M

e Ndikinimeki **NDIKINIMEKI** **4 Juillet** **2**

53 **L/CF/AR/ND**

de l'Arrondissement de - **NDIKINIMEKI** -

Monsieur le Ministre des Forces Armées à

- **Y A O U N D E** -

S/c de Monsieur le Ministre délégué à la Présidence Chargé de l'Administration Territoriale, des Finances et du Plan à

- **Y A O U N D E** -

s/c de Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à

- **Y A O U N D E** -

s/c de Monsieur le Préfet du Département du **M B A M** à

- **B A F I A** -

X

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre fiche n°307/MF.CF/ du 25 Juin 1962, établie à l'attention de M.le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de l'Administration Territoriale, des Finances et du Plan, et relative aux Regroupements et Auto-défenses de l'Arrondissement de Ndikinimeki.

Je ne peux que vous remercier de l'attention toute particulière que vous attachez à l'évolution de la situation générale de la Région de Ndikinimeki, placée sous mon commandement.

J'attire cependant votre haute et bienveillante attention sur la nécessité vitale objet de la conclusion de votre fiche ci-dessus référencée. Le retrait des unités de maintien de l'ordre des KINDING-NYOKON-MAKINENE et NDOKBASSABEN ne saurait ni intervenir ni même être envisagé dans l'immédiat.

En particulier la section de l'Armée Camerounaise stationnée à NDOKBASSABEN doit continuer à faire asseoir son action pendant au moins deux mois encore.

Depuis le retour de l'Officier venu en mission les 18 et 19 Juin 1962 un homme du regroupement de NDOKBASSABEN nommé SIMON MOUKINEN, originaire du village de NDOKBANDALEMAR a été enlevé le 30 Juin 1962 par les éléments terroristes du bataillon de Bafia. Le Lieutenant ASSIMIZILE et le gros de sa section sont à leurs recherches aux fins de pouvoir délivrer l'homme en question.

...../.....

- 2 -

Cela doit vous situer que malgré l'action énergique menée par le Lieutenant ASSIMIZELE depuis qu'il est basé à NDOKBASSABEN, le rattachement des éléments subversifs n'est pas encore poussé à fond d'où nécessité de prendre en considération ma proposition de maintien de ces éléments sur les lieux respectifs qu'ils occupent.

Le Lieutenant ASSIMIZELE, recevait hier deux courant alors que j'étais faire la liaison avec sa section, un message du Commandant de 4ème Compagnie de l'Armée Camerounaise d'ESSENG ainsi libellé: " Pour information N°777/4°Cie/TO/ Chef 1er Bataillon communique: début citation n°601/1°bataillon: Section NDOKBASSABEN fera mouvement sur NINJE sa nouvelle implantation le 12 Juillet 1962 stop fin citation stop j'assisterai à cette opération stop et fin".

Je vous demanderais de bien vouloir faire rapporter cet ordre qui ne rencontre pas mon accord compte tenu de la situation encore trouble dans les environs de NDOKBASSABEN.

Le Lieutenant pense qu'il peut effectuer une sortie sur NINJE, tout en restant basé à NDOKBASSABEN.

Je sollicite votre accord./-

AMPLIATIONS

- Forces Armées I
- Ministre D.P. I
- Intérieur I
- Préfet I

- H.J. AKAM -

J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre fiche n°307/11.02/ du 27 Juin 1962, établie à l'attention de M. le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil de l'Administration Territoriale, des Finances et du Plan, et relative aux regroupements et auto-défenses de l'Arrondissement de Ndikinimeki.

Je ne puis que vous remercier de l'attention toute particulière que vous attachiez à l'évolution de la situation générale de la Région de Ndikinimeki, placée sous son commandement.

J'attire cependant votre haute et bienveillante attention sur la nécessité vitale objet de la conclusion de votre fiche ci-dessus référencée, retrait des unités de maintien de l'ordre des KIBINDU-KIBINDU-KIBINDU et NDOKBASSABEN ne saurait ni intervenir ni même être envisagé dans l'immédiat.

En particulier la section de l'Armée Camerounaise stationnée à NDOKBASSABEN doit continuer à faire assaut son action pendant au moins deux mois.

Depuis le retour de l'officier dans en mission les 18 et 19 Juin 1962, sous le regroupement de NDOKBASSABEN nommé NIKON NIKON, originaire d'Esse, NDOKBASSABEN a été relevé le 18 Juin 1962 par les éléments restés du bataillon de Ndikinimeki. Le Lieutenant ASSIMIZELE et le gros de la section sont à l'heure recherche aux fins de pouvoir délivrer l'homme en question.

Source : ASNDI, APA, confidentiel 1962 Correspondance du Sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki à Monsieur le Ministre des forces armées, 1962.

Annexe no 10 : Etat d'implantation du commando de la garde civique dans le département de la Menoua à la date du 31 août 1963.

GARDE CIVIQUE BAMILEKE
DEPARTEMENT DE LA MENOUA
N°320/2.GCM.

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
DEPARTEMENT DE LA MENOUA
ARRIVE LE 5-9-63
ENREGISTRE S/N°1299

- E T A B T -

D'implantation des Commandos de la Garde Civique du Département de la Ménoua,
à la date du 31 Août 1963.-

Cde	REGROUPEMENTS	COORDONNEES REGROUPEMENTS	OBSERVATIONS
4	IBAMENDOU I	ILF 128 290	Sans Changement
7	IDSCHANG	ILF 039 258	Vient de BAMENDOU II
8	IBANKI	ILF 035 234	Sans Changement
13	IBALOUN	ILF 149 241	" " " "
19	IBAMENDOU II	ILF 111 256	Vient de DSCHANG
27	IDSCHANG	ILF 039 258	Vient de FOMOPFA
29	IBANSOA-CHEPPERIE	ILF 191 264	Sans changement
32	IFOMOPFA	ILF 089 193	" " "
35	IBALEVENG	ILF 094 296	" " "
41	IBALESSING	ILF 149 302	" " "
43	IBANSOA-ARRONDISSEMENT	ILF 144 277	Vient de DSCHANG
57	IFOMOPFA	ILF 089 193	Sans changement
59	IDSCHANG	ILF 039 258	" " "
65	ISANTCHOU	ILF 587 153	" " "
66	IFOKOUE	ILF 092 221	" " "
70	IDOUMBOUM	ILF 077 259	" " "
HR	IFOREKE-DSCHANG	ILF 028 268	" " "

DESTINATAIRES :
- Capitaine, Cdt la GCB BAFOUSSAM,
- Commandant SMO BAFOUSSAM,
- Commandant Quartier DSCHANG,
- Mr. Le Sous-Préfet PENKA-Michel,
- Mrs. Les Chefs de District
à SANTCHOU,
à FOKOUÉ,

Archives.

A Dschang, le 2 Septembre 1963.-
Le Lieutenant MOUOUGUI, Commandant Militaire
de la Garde Civique Département de la Ménoua.

GARDE CIVIQUE
Le Commandant
MOUOUGUI.

Source : ARO, 1AA157, Procès-verbal de la réunion du comité de coordination et d'organisation de la région administrative de l'Ouest du 13 août 1963.

Annexe no 11 : Arrêté préfectorale du 31 juillet 1963 déclarant certaines zones interdites dans le département du Nkam, district de Nkondjock et de Yingu

ANNEXE N° 4

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PROGRES

DEPARTEMENT DU NKAM
PREFECTURE DE YABASSI

L'ADMINISTRATEUR-DEVELOPPEUR
PREFET DU DEPARTEMENT DU NKAM,

la Constitution du 1er Septembre 1961;
la loi n° 59-138 du 8 Août 1959 modifiant la dénomination
des Chefs de circonscriptions administratives et fixant la compétence
des Chefs de circonscriptions;
la loi n° 61/LO/1 du 1er Novembre 1961 fixant l'organisation
des Pouvoirs Publics dans l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental;
le décret n° 68-DF-157 bis du 6 MAI 1962 prévoyant l'état
d'urgence dans certaines parties de l'Etat Fédéré du Cameroun
Oriental;

la loi n° 61/LO/1 du 1er Novembre 1961 fixant l'organisation
des Pouvoirs Publics dans l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental;

le décret n° 68-DF-157 bis du 6 MAI 1962 prévoyant l'état
d'urgence dans certaines parties de l'Etat Fédéré du Cameroun
Oriental;

le rectificatif audit décret en date du 1er Juillet 1963;

le Procès-Verbal du C.C.O. tenu à Yabassi le 1er Juillet 1963

les nécessités de l'ordre public;

A r r e t e :

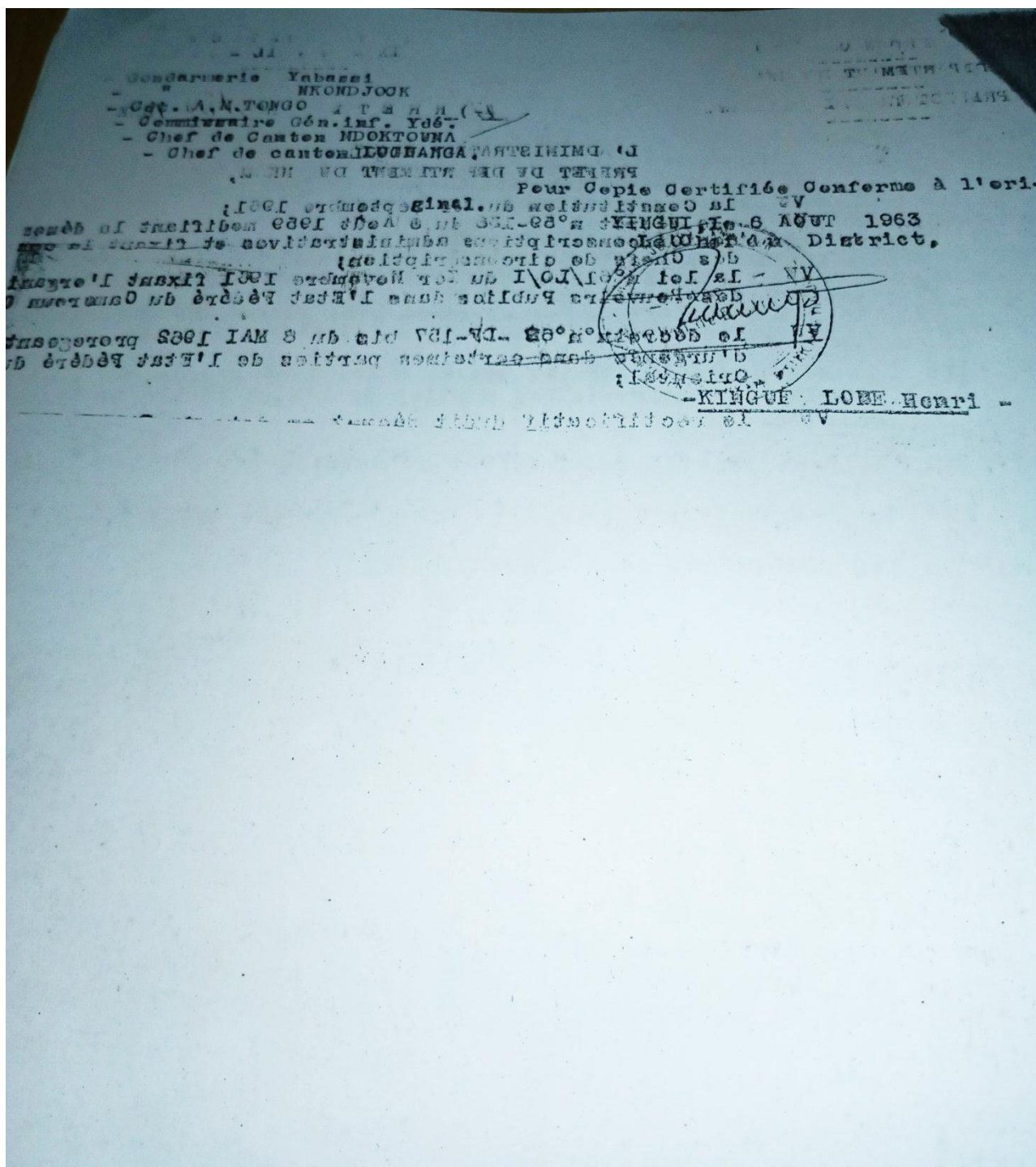
ARTICLE 1er. - Sont déclarées Zones interdites:
1°) Dans le District de NKONDJOCK, les cantons:
DIBOUH, MBIAM, MOYA, NAKOUA, et TONGO;
2°) Dans le District de YINGUI, les cantons:
et MDOKTOUNA.

ARTICLE 2. - Le Sous-Préfet de YABASSI, les Chefs de District
NKONDJOCK et YINGUI, les Commandants de Tère et de Campagne
l'Armée Camerounaise à Yabassi et TONGO, les Commandants de
gare de Gendarmerie de Yabassi et NKONDJOCK sont chargés de l'exé-
cution du présent arrêté qui aura effet pour compter du 1er SEP-
TEMBRE 1963 et sera enregistré et communiqué partout où besoin
sera.

YABASSI, le 31 JUILLET 1963
Le Préfet,
Signé: F. KOUNGOU

PLIATIONS:
Préfecture Yabassi
Préfecture Yabassi
Chefs Districts YINGUI-NKONDJOCK(2)
Indélégué (ATF) Yaoundé
MINFA Yaoundé
Premier Ministre Yaoundé
CDT. Secteur Militaire Littoral
" " " Ouest Bafoussam
- IFAO Bafoussam Pour Ampliation
- AFAL Douala L'Adjoint,
- Préfet BAFANG
- BANGANGTE Signé: MEBAN
- MUNGO
- S. Maritime
- WOURI
- Armée Camerounaise Yabassi.

.....2.....



Source : APN, APA, arrêté préfectorale n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963, établissant des zones interdites dans le département du Nkam.

Annexe no 12 : Recrutement de 30 gardes civiques en vue de la création d'un village expérimental à proximité du tracé de la future route Bafang-Yabassi, 1963.

/RG.S/L. TEANIC3/
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 -:-
 ADMINISTRATION TERRITORIALE
 CENTRALE
 -0-0-
 REGION ADMINISTRATIVE
 DE L'OCCEAN
 -:-

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
 TRAVAIL - PAIX
 -0-0-0-

ENTRE - CIRCULAIRES n° 321/LC/IFA/RAO
 18 NOV. 1964
 DAFOUSSAM, le

INSPECTEUR FEDERAL DE L'ADMINISTRATION
 POUR LA REGION ADMINISTRATIVE DE L'OUEST

A Préfets : - BANGUOUS
 - BAO TINKAM
 - BENGUA
 - MIFI
 - NDE.

O B J E T : Recrutement de 30 Gardes Civiques en vue de la création d'un village expérimental à proximité du tracé de la future route Bafang-Yabassi.

REFERENCE : Circulaire Interministérielle du 4 Novembre 1964.

-:-

Devant recruter dans les délais les plus brefs 30 Gardes Civiques de divers âges en vue de la création d'un village expérimental à proximité du tracé de la future route Bafang-Yabassi,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me proposer, en collaboration avec les commandants militaires départementaux de la Garde Civile, des candidats.

Les conditions devant être remplies par les intéressés et les avantages qui leur seront offerts après recrutement sont les suivants :

I. Conditions à remplir par les candidats :

Les candidats devront être :

1°) Volontaires : une déclaration écrite de volonté effectuée devant témoins devra être établie pour chacun d'eux et un exemplaire annexé à leur dossier, un deuxième exemplaire étant envoyé à l'Inspection Fédérale à Dafoussam.

2°) en principe mariés

3°) médicalement aptes (visite d'aptitude à passer par un médecin militaire).

Il serait intéressant que parmi les candidats figurent plusieurs anciens moniteurs agricoles ou employés des Services de l'Agriculture.

Vous enregistrerez toutes les candidatures en y portant vos appréciations. Elles devront être parvenues à l'Inspection Fédérale pour le 20 Novembre 1964. Il va

.../...

Source : ARO, APO, Circulaire interministérielle 04 novembre 1963.

Annexe no 13 : Ralliement d'un rebelle au regroupement de Banki, 1965

ANY 1AA434

265 /RG/PS/9.

Diadelepe

SÛRETÉ DSCHANG

A/I

28 / 7 / 1965.

CONFIDENTIEL

RENSEIGNEMENTS D'ARCHIVES:

TEKEN Martin, originaire de Fouta-Toula, District de Fokoué, Département de la Ménoua, fils de KENTICHO et de MAGNITEU, combattant de l'A.L.N.R.

RENSEIGNEMENTS PROPREMENT DITS:

Le rebelle TEKEN Martin s'est rallié au regroupement de Banki le 28 Juillet 1965. Il a déclaré qu'il sortait du maquis Djembé où ils étaient au nombre de 7.

L'intéressé qui est sorti sans arme a immédiatement conduit le Commando de la Garde-Civique de Banki dans ce maquis où les occupants avaient vidé les lieux avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Son exploitation se poursuit à la 6ème Compagnie à Dschang.

DESTINATAIRES:

- PS/2.....(4)
- D.S.F.O. RAFOUSSAN.....(3)
- PREFET MENOUA-DSCHANG.....(1)
- Chrono
- Archives.-

Source : ANY, APA, 1AA434, Confidentiel 1965, sûreté Dschang, 1

Annexe no 14 : Ralliement d'un rebelle au regroupement de Fonakeukeu, 1965

ANY 1AA434

250 /RG/PS/9.

Modèle

CONFIDENTIEL

SURETE DSCHANG

A/I

12 / 7 / 65

RENSEIGNEMENTS D'ARCHIVES:

NGUEDIA Victor, né vers 1930 à Talikong Foreké-Dschang, Arrondissement de Dschang, fils de Fomenka et de Kenfack, Combattant de l'ALNK, connu.

RENSEIGNEMENTS PROPREMENT DITS:

Le rebelle NGUEDIA Victor s'est rallié au regroupement de Fonakeukeu le 2 Juillet 1965, venant des maquis du secteur New-Bell à Dschang.

Il a déclaré qu'il était entré au maquis depuis 1961 et qu'il a participé à plusieurs attaques et sabotages. Mais il n'a donné aucun renseignement opérationnel.

L'intéressé qui s'est rallié à la suite de la destruction de plusieurs maquis de son secteur paraît de mauvaise foi; il a été transféré au SMO à Bafoussam pour plus ample exploitation.

DESTINATIONS:

- PS/2.....(4)
- D.S.F.O. BAFOUSSAM.....(3)
- PREFET DSCHANG.....(1)
- Chrono
- Archives.-

Source : ANY, APA, 1AA434, Confidentiel 1965, sûreté Dschang, 1

Annexe no 15 : Correspondance confidentielle de l'officier des renseignements commandant la garde civique de Dschang, 1965

DSCHANG 18 NOVEMBRE 64

18-11-64
369

D S C H A N G

DE DSCHANG

403 /CF /9.

R. L'OFFICIER DES RENSEIGNEMENTS COMMANDANT LA
GARDE-CIVIQUE

- D S C H A N G -

3

CONFIDENTIEL

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il m'a été rapporté que dans les regroupements, les agents de la rebellion observent discrètement les mouvements des Gardes-Civiques et lorsqu'ils les voient s'approvisionner sur les marchés achetant bâtons de manioc ou autres vivres préparés, ils se rendent compte que c'est pour aller en opération.

Alors ils en informent immédiatement les rebelles qui prennent leur disposition pour se soustraire aux fouilles.

Si cette information est exacte, il importerait qu'une grande discrétion entoure les préparatifs en vue des opérations./-

LE COMMISSAIRE AUX R.G.

P. TCHONOFO

Copie à Mr.le Préfet pour information

Source : ARO, APA, Confidentiel 1964.

Annexe no 16 : Villages regroupées dans le Mbam pendant le maquis : 1964-1966

B- Villages regroupés sur Ndokbassaben

Villages	Concentration populationnelle	Districts	Arrondissements	Populations en 1964	Axe pénétration	de	Position méridien
Ndokbekon	Ndokbassaben	-----	Ndikiniméki (Groupement Inoubou)	39 Banen	Ndokbolé Ndikiyel Ndokbou II	à et	10°48 par 4°48
Ndikitok	-//-	-//-	-//-	114 Banen	Ndokbassaben Etong Ndikiminen	à et	10°49 par 4°48
Ndokobek	-//-	-//-	-//-	62 Banen	Ndokbassaben Etong Ndibakie	à et à	10°32 par 4°29
Ndokbassiomi	-//-	-//-	-//-	81 Banen	Ndokbassaben Etong Ndibakie	à et à	10°31 par 4°27
Ndokbilak II	-//-	-//-	-//-	171 Banen	Ndiktolé Ndikiyel Ndokbou	à et à	10°48 par 4°48
Ndikignok	-//-	-//-	-//-	160 Banen	Ndokbassaben àNdokobek Logmbo	et à	10°33 par 4°30
Ndokbakoumek	-//-	-//-	-//-	156 Banen	Ndokbassaben Ndokbakoumek	à	10°40 par 4°30
Etong	-//-	-//-	-//-	120 Banen	Ndokbassaben Ndokobek	à	10°40 par 4°30

C- Villages regroupés sur Ndokbou II

Villages	Concentration populationnelle	Districts	Arrondissements	Populations en 1964	Axe de pénétration	Position méridien
Ndokmaden	Ndokbou	-----	Ndikiniméki	41 Banen	Ndokbou II à Koubinang et à Ndol	10°26 par 4°36
Koubinang	-//-	-//-	-//-	26 Banen	Ndokbou II à Koubinang	10°28 par 4°37
Ndokbou II	-//-	-//-	-//-	48 Banen	Ndoktolé II à Ndokababek et à Ndokmalé	10°36 par 4°39
Ndokomba	-//-	-//-	-//-	48 Banen	Ndikiniméki à Ndikiyel et à Ndokomossok	10°30 par 4°42
Ndol	-//-	-//-	-//-	26 Banen	Ndoktolé à Ndokbou II, Koubinang et Ndol	10°23 par 4°33
Ndokmiol ou Ndokmiel	-//-	-//-	-//-	82 Banen	Ndokobilak à Ndokmba	10°36 par 4°47

D- Villages regroupés à Yabassi/Yingui

Villages du Mbam	Lieu Concentration populationnelle	Arrondissements d'origine des populations dans le Mbam	Populations	Axe migratoire et position méridien
Ndokombot	Yabassi/Yingui	Ndikiniméki	23 (1956) Banen	Ndokhol à Ndokbou II, Koubinang, Ndol et à Ndokbot (10°23 par 4°31)
Ndikimen	Yabassi/Yingui (1963)	-/-	15(1956) Banen	Ndokbassaben à Etong et à Ndikimen (fin piste piétons) (10°25 par 4°31)
Ndokmissok	-/-	-/-	17(1964) Banen	Ndoktol à Ndokbou II et à Ndokmissok (10°25 par 4°35)
Ndokongo	-/-	-/-	10 (1956) Banen	Ndokwanen à Ndiktok et à Ndokongo (10°26 par 4°31)

E- Villages regroupés sur Akouté

Villages	Concentration populationnelle	Districts	Arrondissements	Populations en 1964	Axe de pénétration	Position méridien
Ndokmios	Akouté rattaché/ regroupe	-----	Ndikiniméki (Groupement Inoubou)	25 Banen	Batoum I à Ndoumalong et Ndokoyok	10°32 par 4°46
Ndokbilak I	-/-	-/-	-/-	64 Banen	Ndoktol Ndikiyel et Ndokbou II	10°48 par 4°48
Ndokohok	-/-	-/-	-/-	504 Banen	Ndikiniméki à Tonga et Bangangté	10°59 par 4°50
Ndiktolé	-/-	-/-	-/-	116 Banen	Ndiki à Akouté et à Ndokbale	10° 29 par 4° 29
Ndokmol	-/-	-/-	-/-	83 Banen	Ndokohok-Ndokomba	10°59 par 4°47
Ndikiyel				83 Banen	Etoundou II à Ndikiyel et à Akouté	10°59 par 4°47

Source : ORSTOM, *Dictionnaire des villages du Mbam*, SH n° 31, Yaoundé, IRCAM, mai 1966

Annexe no 17 : Rapport de la conférence du maintien de l'ordre tenue par le Préfet du département du Mbam le 4 juin 1966.....

36/RG/PS/21

CONFIDENTIEL

ORIGINE: Sûreté - Bafis.
Service.

A.

4 Juin 1966.

A/s D'une Conférence du Maintien de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS PROVENANT DITS

Le Préfet du Département du Mbam a tenu une Conférence du Maintien de l'Ordre le 26 Mai dernier à NdiKiniméki, dans les Bureaux de la Sous-Préfecture. Cette réunion groupait autour du Chef du Département, les Autorités Administratives de NdiKiniméki et de Makénéné, ainsi que les Responsables du Maintien de l'Ordre, à l'échelon départemental.

L'ordre du jour portait sur trois points:

- 1°)- La situation au village de Kinding après le retrait du Commando de la Garde Civique;
- 2°)- L'application des mesures administratives permettant une amélioration de la situation;
- 3°)- L'étude d'une information concernant le Chef de la rébellion QUANDIE Ernest.

0
0 0

Sur le premier point, l'examen de la situation à travers les exposés des Responsables Administratifs et Militaires a fait apparaître une dégradation de la situation dans le village regroupé de Kinding depuis le départ de la Garde Civique, à destination de Ndokbou, son nouveau poste d'affectation. On note à ce sujet de vives inquiétudes de la part des éléments sains, tandis que de l'autre côté, les hésitants et ceux qui sont hostiles aux Institutions Nationales ont repris la collaboration avec les hors-la-loi.

Sur ce dernier point, le Commandant du Sous-Quartier a cité un exemple portant sur un mouvement d'une bande rebelle qui se serait retirée, sur renseignement, d'une zone qu'il allait visiter. D'autre part, il révèle les réticences d'un paysan du village en question à lui indiquer un lieu de fréquentation des maquisards.

En conclusion sur la situation à Kinding, l'assistance s'est mise d'accord sur la nécessité absolue de la réimplantation d'une Unité des Forces de l'Ordre dans cette localité. Cette Unité ne pourrait être obtenue dans l'immédiat que par prélèvement de la moitié de l'effectif du Commando de la Garde

.....2.....

.....2.....

Civique transféré à Ndotou. Ceci ne présenterait aucun danger pour ce dernier village dont l'autodéfense a déjà fait ses preuves dans la résistance aux attaques terroristes.

Le Préfet a indiqué qu'il prend personnellement l'affaire en main aux fins d'intervention auprès des Autorités Compétentes.

Dans le reste du territoire du District de Makébé, la situation s'est avérée stationnaire. Aucune exaction rebelle n'a été signalée, malgré des traces relevées ça et là. Il semblerait que les hors-la-loi soient en train de mener la campagne auprès de la population pour gagner sa confiance et partant, son assistance matérielle.

0 0

En ce qui concerne l'application des mesures administratives de nature à provoquer une amélioration de la situation, il a été préconisé et recommandé aux Autorités Administratives:

- La constitution des "équipes de travail" parmi la population
- L'organisation d'un programme de travail pour ces équipes (dates, heures de départ aux champs et de retour au village);
- La communication des listes de ces équipes à l'Autorité Militaire aux fins de contrôle; ces contrôles tendraient à vérifier la nature et la quantité des denrées que les planteurs emportent aux champs;
- La constitution de groupes d'autodéfenses par des éléments sélectionnés, compte tenu de leur moralité et leur aptitude physique;
- Le déclenchement d'une campagne de ralliement auprès des familles dont des membres se trouveraient aux maquis. Cette campagne devrait être précédée de contacts discrets avec les Chefs coutumiers qui sont censés suivre la situation dans les familles de leurs administrés.

0 0

En troisième lieu fut examiné la situation du Chef rebelle **QUANDIE Ernest**. En effet, un récent renseignement parvenu à la Direction de la **Sûreté**, en provenance du District de **Sûreté** de l'Ouest fait état d'un déplacement de **QUANDIE** à destination de la zone de Makébé.

A ce propos, il a été recommandé un contrôle strict des voyageurs dans le Secteur en question, ainsi que la multiplication des opérations de bouclage. Ces mesures s'effectueraient parallèlement à l'intensification du service de renseignement par toutes les Autorités concernées (Administratives, Militaires et de Police) du Département.

.....3.....

Source : APMI, APA, Confidentiel, Rapport de la conférence du maintien de l'ordre tenue par le Préfet du département du Mbam le 4 juin 1966.

Annexe no 18 : Fiche d'interrogatoire, 1966

QUARTIER MILITAIRE DE DSCHANG

N° 185 /QDG.

()BJET: FICHE D'INTERROGATOIRE
 ORIGINE: OR QUARTIER DSCHANG
 SOURCE: INFORMATEUR
 VALEUR: F/6
 DATE: 18 Novembre 1966.

28. 11. 66
921

RENSEIGNEMENTS D'ARCHIVES: Métamo Jean, fils des feux Cheuzeu et Mazanou, né vers 1915 à Foréké-Dschang, Quartier Touméto Département de la Ménoua, maçon, marié et père de sept enfants, C.I. n° SY 47745 délivrée le 5 Mars 1963 à Dschang, se dit jamais condamné, inculpé pour complicité à la rébellion, déclare:

FONCTION DANS LA REBELLION: Complice rebelle.
CIRCONSTANCES DE LA CAPTURE: Appréhendé sur renseignements par l'équipe OR.

DECLARATIONS: Je ne suis jamais entré au maquis. Je suis toujours resté au centre urbain du quartier Touméto à Foréké où les rebelles n'arrivaient jamais. Je n'étais membre de l'UPC.

-Je n'ai jamais vu les rebelles, je ne pars jamais en brousse. Cependant dans la soirée du 10 Novembre 1966 aux environs de 19H30 les hll sont venus dans le quartier Lépia, Fomimbo, domicilié dans le quartier Lépia à Foréké, était venu nous le signaler dans la cour.

-Nous étions au nombre de treize hommes en patrouille dans notre regroupement. (je suis membre d'auto-défense dudit regroupement), mais de nous tous aucun homme n'était détenteur d'un fusil. Nous tenions des machettes et des bâtons. Etant déjà alertés par Fomimbo que les rebelles se trouvaient dans le quartier Lépia, au lieu que nous nous rendions sur le lieu pour agir contre eux, nous nous sommes dispersés dans les quartiers pour faire sortir tout le monde et ceci sans aller signaler au camp Cdo. C'est là que je me sens coupable; je vous précise que le chef du regroupement ne nous a jamais ordonné qu'en cas d'attaque des hll, qu'il fallait aller signaler au camp Cdo. Moi non plus, je ne savais pas qu'il fallait signaler. Je vous ajoute que les Cdos étaient venus. Je ne sais qui leur avait demandé de venir.

-Je ne suis pas un suspect, ni complice rebelle, ni ravitailleur rebelle dans notre regroupement pour vous les dénoncer. Mais je vous donne la composition du groupe des 13 membres d'auto-défense qui se trouvaient dehors ce jour-là, il s'agit des:

1 - Fomvo Boniface domicilié dans quartier Touméto (Foréké-Dschang)	-"	-"	-"	-"
2 - Métamo- Jean	-"	-"	-"	-"
3 - Nséko Simon	-"	-"	-"	-"
4 - Tanenfouet Tamfotrou	-"	-"	-"	-"
5 - Kolanté Nguéndila	-"	-"	-"	-"
6 - Manosseby Temeté	-"	-"	-"	-"
7 - Zinmenda David	-"	-"	-"	-"
8 - Kenfack Jacques	-"	-"	-"	-"
9 - Tablingueu Victor	-"	-"	-"	-"
10 - Tsafack Jules	-"	-"	-"	-"
11 - Germain	-"	-"	-"	-"
12 - Tsafack Maurice	-"	-"	-"	-"
13 - Tsafack Christophe	-"	-"	-"	-"

....2./

...../3.....

Sur mon programme d'action, j'avais fixé pour le 9, 10 et 11 Septembre une tournée dans l'Arondissement PENKA Michel. Comme je prévoyais que le Cdt Militaire m'apporterait des difficultés d'essence, je lui ai dit que vous venez de me confier une mission d'urgence sur Bansea, et qu'il me faut y être aux dates susindiquées. Il m'a répondu que vous devez me donner de l'essence. En fait il ne m'a pas donné d'essence. Aujourd'hui il m'a fait savoir qu'il plaint notre sort, que les militaires qui sont appelés à les remplacer nous créent trop d'ennuis, que l'essence qu'il reçoit est uniquement pour les opérations et que rien n'est prévu pour nous.

C'est à la lumière de toutes ces considérations Monsieur le Préfet que je termine mon rapport non sans vous demander de bien vouloir intervenir afin de mettre un terme à cette situation.

Pour nous le remède résiderait dans la délimitation claire des crédits alloués à l'encadrement politique et à l'encadrement militaire et pour le succès des uns et autres./-

PLIATIONS -

EFET MENOUA

S/PREFET DSCHANG.

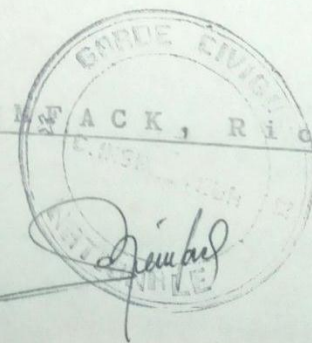
2ème ADJOINT PREFECTORAL.

- ARCHIVES./-

DSCHANG, LE 22 SEPTEMBRE 1964.

LE COMMISSAIRE POLITIQUE TITULAIRE

- TENGACK, Richard -



Annexe no 19 : Note confidentielle sur la création des nouveaux centres de regroupement, 1968

CONFIDENTIEL

NOTE

Sur la création de nouveaux centres de regroupement

La lutte contre la rébellion a atteint une phase moins aiguë au cours de laquelle, tout en restant vigilant, il y a lieu d'assouplir certaines mesures de sécurité qui avaient été prises jusqu'alors en raison de la gravité des circonstances. Parmi ces mesures figurent les centres de regroupement dont la création avait/rendue impérative, en raison du souci des pouvoirs publics d'assurer la protection des populations contre les exactions rebelles et de les mettre à l'abri de la propagande subversive.

Ces centres de regroupement avaient souvent rassemblé des populations loin de leurs champs et plantations, engendrant de ce fait des difficultés pour la pratique des cultures. Avec le retour au calme, ces populations souhaitent de plus en plus regagner leurs anciens villages. Malgré le redressement de la situation actuelle, la prudence commande que ce désir des populations ne soit que progressivement mis à exécution. Pour l'instant l'objectif est de créer de nouveaux centres de regroupement aussi rapprochés que possible des anciens villages. Cette action qui ne saurait être menée sous l'empire de l'improvisation doit obéir à un certain nombre de principes et précautions destinés à assurer la viabilité et la sécurité des nouveaux centres :

1°- Voies d'accès : l'existence d'une route ou la possibilité d'en créer sans grand frais est indispensable. Elle est nécessaire et facilite

-la circulation des personnes et des biens dans le nouveau centre,

-l'intervention rapide et le contrôle des F.M.O.

2°- Rapprochement des populations des zones de cultures et des points d'eau

3°- Non retour dans les anciens villages disséminés dans la campagne

Dans les circonstances actuelles le retour dans les anciens villages rendrait difficile l'encadrement des populations et surtout livrerait celles-ci à l'action rebelle.

4°- Respect des structures traditionnelles existantes

Dans les nouveaux centres, les populations seront regroupées suivant leurs quartiers d'origine, ce qui rend facile le contrôle des chefs de quartier.

5°- Prévoir une infrastructure sociale : école, dispensaire, terrain de sport ainsi que des possibilités d'extension future.

...../2

47

- 2 -

6°- Mettre en place un dispositif de défense :
création de l'auto-défense

Tels sont les principes qui doivent guider la commission départementale instituée pour étudier les problèmes de création de nouveaux centres de regroupement. Il reste entendu qu'il ne saurait être question dans les circonstances actuelles, de faire éclater tous les centres de regroupements existants; l'éclatement ne pourra être envisagé que si le climat subversif du secteur est suffisamment assaini, et s'il correspond à un désir fortement exprimé par les populations.

DSCHANG, le 16 Juillet 1968

Le Préfet



- B. M. I. S. S. I. -

Annexe no 20 : Lettre des ressortissants Ndikoko à Monsieur le Ministre de l'administration territoriale, 1985

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ARRONDISSEMENT DE NDIKINIMEKI

VILLAGE DE NDIKOKO

Ndikoko, le 21 FEV. 1986

Objet : Demande de classement
du village Ndikoko en
chefferie de 2e degré.-

Les Ressortissants Extérieurs
des villages NDIKOKO-NDEMA
Arrondissement de NDIKINIMEKI

à Monsieur le Ministre de l'Administration
Territoriale

Y A O U N D E

s/c de Monsieur le Prefet du Mbam

B A F I A

s/c de Monsieur le Sous-Prefet de l'Arrondissement
de NDIKINIMEKI

Monsieur le Ministre

Pour un meilleur encadrement administratif et la maîtrise au développement communautaire du village NDIKOKO, conformément à la réglementation en vigueur sur la réorganisation des chefferies traditionnelles dans la République du Cameroun suivant le décret n° 77/245 du 15/7/77,

Nous avons le respectueux honneur de venir auprès de votre haute bienveillance, solliciter le classement de la chefferie NDIKOKO de 3e degré en 2e degré, Arrondissement de NDIKINIMEKI, Département du Mbam.

Monsieur le Ministre, le village NDIKOKO, vu ses limites naturelles et traditionnelles, possède une vaste superficie avec vingt deux hameaux ou quartiers largement peuplés. C'est l'un des villages les plus grands du Département du Mbam en général et de l'Arrondissement de Ndikinimeki en particulier.

C'est pour ces raisons que nous vous adressons la présente requête afin qu'une étude soit menée pour l'éclatement du village Ndikoko en 13 chefferies de 3e degré avec les dénominations traditionnelles ci-après :

- 1) NOMENA
- 2) ETONG
- 3) NDEKEYAP
- 4) NDOKBALOUMK
- 5) ILOBI
- 6) NDOKBAGNA
- 7) ELOND-BANIF
- 8) NDIKOTI I
- 9) NDIKOTI II
- 10) NETOF
- 11) NEKOM I
- 12) NEKOM II
- 13) NEKOM III

.../...

- 2 -

Cette répartition tient compte de la situation géographique dont on peut apprécier l'importance sur le terrain. Par ailleurs, il est à signaler que NDEMA qui est une chefferie de 3e degré depuis l'époque coloniale fait partie intégrante de NDIKOKO deviendrait deux chefferies de 3e degré dont NDEMA ESSO et NDEMA AVIATION qui porteraient à 15 chefferies au total pour NDIKOKO-NDEMA.

Compte tenu de ce qui précède, et en raison de sa situation démographique et économique très importante, l'érection en chefferie de 2e degré du village NDIKOKO permettrait à l'Administration de se rapprocher d'une manière dynamique de ses administrés.

Avec espoir que notre requête sera étudiée avec grande attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération./-

ONT SIGNE

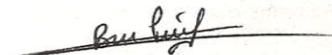
Le Chef de la Délégation des
ressortissants NDIKOKO de YAOUNDE



BOAYE-BOHIN Jean-Diodore

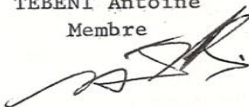


BETONDE NGOUANA Colbert
Membre



BAKOTAKEN François
Membre

TEBENI Antoine
Membre



Source : ASNDI, demande adressée par les ressortissants des villages Ndikoko-Ndema au Ministre de l'administration territoriale, 21 février 1986.

Annexe no 21 : Demande des élites intérieures et extérieures de l'arrondissement de Ndikinimeki au Ministre de l'administration territoriale, 21 décembre 200

PROVINCE DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

 ARRONDISSEMENT DE NDIKINIMEKI

 SOUS - PREFECTURE

 BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET
 DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

NDIKINIMEKI, le 21 DEC. 2000

N° 076/L/304.05/BRAG.-

LE SOUS - PREFET DE L'ARRONDISSEMENT
 DE NDIKINIMEKI

A : MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
 TERRITORIALE - YAOUNDE -

S/C

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU
 CENTRE - YAOUNDE -

S/C

MONSIEUR LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM
 ET INOUBOU - BAFIA -

OBJET: Création d'une
 chefferie de 2e Degré
 à Ndikinimeki Centre.

J' ai l' honneur de vous transmettre ci-join
 la demande datée du 29 Novembre 2000 par laquelle les populations,
 les élites intérieures et extérieures de l' Arrondissement de Ndi-
 kimeki sollicitent la création d' une chefferie autonome de 2e Deg
 à Ndikinimeki Centre.

Il importe de souligner que le siège actuel
 de la chefferie de 2e Degré du Canton Inoubou Nord (dont Ndikinime
 Centre fait partie) se trouve dans une zone rurale à Ndiki-Village
 et l' encadrement des populations urbaines de Ndikinimeki plus nom-
 breuses (plus de 7.500 âmes) échappe au Chef de Canton en poste.

La chefferie de 3e Degré de Ndikinimeki Cent
 est non seulement très vaste, mais également considérée comme la

...2/

- 2

Confidentiel

chefferie " Mère " sur le plan traditionnel des autres chefferies de 3e Degré des quartiers tels que : Bonaberi, Bognombang, Bamoun, Haoussa et Bamiléké; en plus cette chefferie abrite des Institution de 1^{er} Arrondissement.

Cette nouvelle création dénommée chefferie de 2e Degré de Ndikinimeki Centre s'étendrait territorialement sur les chefferies de 3e Degré de Ndikinimeki Centre, Bonaberi, Bognombang, Haoussa, Bamoun, Bamiléké avec 1^{er} éventualité de créer cinq autres chefferies de 3e Degré dans les quartiers : NDOKOMONASSOMEN, DEKMA-LOUK, NDOKBASSAY, BAKONGO BAS, BAKONGO HAUT.

Aussi transmettons - nous cette requête avec un avis très favorable pour concrétiser encore une fois la politique du Gouvernement qui consiste à rapprocher de 1^{er} administration des administrés.

Pièces jointes: 03 (Trois)

Le Sous-Préfet



21 DEC. 2000

Simon Enile Ngoh
ADMINISTRATEUR-CIVIL

Source : ASNDI, Confidentiel 2000, demande des élites intérieures et extérieures de l'arrondissement de Ndikinimeki au ministre de l'administration territoriale, 21 décembre 2000.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRE

A) SOURCES ORALES

N°	Noms et prénom	Age	Qualité	Lieu	Date
1	Bagnak Yannick	36 ans,	Coordonnateur du collectif “missi ye penen”	Yaoundé (Melen)	10 décembre 2021
2	Bapou Manok, Simon	70 ans	Chef du village Ngog-Mapubi centre	Ngog-Mapubi centre	16 juillet 2020
3	Batanken Joseph	74 ans	Président de la section RDPC du Mbam et Inoubou IV	Ndikinimeki	16 août 2014.
4	Battery,	55 ans	Notable Ndokononoho	Ndokononoho	20 novembre 2018
5	Bayoak Innocent	55ans	Chef du village Etoundou II	Etoundou II	14 août 2014
6	Béas Jacques	72 ans	Chef du village Massoumbou (Pk 21)	Douala (PK 21)	15 août 2019.
7	Bédiang Ibrahim	58 ans	Planteur	Kon-Yambetta (Bapei Laakpang	24 mai 2021
8	Bédoum	86 ans	Planteur de Ndoknabaho	Ndokbassaben regroupement	10 août 2014
9	Behalal calvin	66 ans	Planteur	Ndikinimeki	26 août 2014.
10	Behalal. C	66 ans	Planteur,	Soamé,	26 août 2014
11	Békondj Bertrand	40 ans	Planteur	Ndokononoho	26 mars 2016
12	Biangon Roger	31 ans	Enseignant	Ndoknabaho	19 août 2014.
13	Binde Assert	35 ans	Planteur	Ndoknabaho	août 2014.
14	Bissenikon dit Ndounokon Alphonse	41 ans	Prestataire de service	Ndikinimeki	25 mars 2016
15	Boeng Michel	77 ans	Chef de 3 ^{ème} degré du village Ndekalande	Ndekalande	15 Août 2014.

16	Dang A Moubitang Madeleine	75 ans	Culivatrice	Bafia (village Bep)	06 juillet 2022
17	Dogmo Sylvain	56 ans	Chauffeur	Yaoundé	15 mai 2020
18	Engdendeli Cressance	55 ans	Couturière	Ndiki village	22 novembre 2014.
19	Gueiha Ndem Dieudonné	77 ans	Planteur	Bafia (village Bep)	06 juillet 2022
20	Ikoul Ye Binde	55 ans	Planteur	Ndikinimeki	18 juillet 2020
21	Ititi Emmanuel	55 ans	Chef de canton inoubou-Nord par interim	Ndiki village	16 août 2014.
22	Kamga Hilaire,	52 ans,	Commerçant,	Bafoussam,	entretien du 20 août 2020.
23	Kedi à Rissoung	68 ans	Notable du village Donnenkeng,	Donnenkeng	19 décembre 2020
24	Kiam Thomas Dupont	69 ans	Ancien maire de Ndikinimeki	Ndikinimeki	10 août 2014
25	Kinding David	68 ans,	Maire de la commune de Makénéné	Makénéné	23 décembre 2019.
26	Lovett François	74 ans	Che de 3 ^{ème} degré du village Ndokbou II	Ndikinimeki	15 août 2014
27	Mapoko Jonas	69 ans	Chef de 3 ^{ème} degré du village Ndokgnok	Ndikinimeki	30 août 2014
28	Matomba, Serges Espoir		Acteur politique, dirigeant de l'association 'Munen retour aux sources''	Douala (Bonabéri)	10 septembre 2020.
29	Mbang. Jean	72 ans	Chef de 3 ^{ème} degré du village Biamo	Bafia,	23 décembre 2021
30	Mbassa Southa Melvin	61 ans	Policier à la retraite	Yaounde (Elig-Edzoa)	27 avril 2021
31	Mbia Dzé Jean.	70 ans	Enseignant retraité, habitant du village Ehondo	, Ehondo	18 août 2023
32	Mekoum	75 ans	Planteur, ancien membre d'autodefense	Ndikinimeki	09 août 2014
33	Miloumi	56 ans	Chef de 3 ^{ème} degré du village Ndokbassiomi	Ndikinimeki	22 décembre 2020.
34	Miusseni				

	Gaston				
35	Moundeng Joseph	65 ans	Chef du canton Pougue-Djouel	Boumnyébel,	20 août 2020
36	Mousseni Morice	71 ans	Ancien élément de la garde civique.	Ndokohok	Août 2014.
37	Moyo Paul	70 ans	Planteur	Etoundou II	20 août 2014.
38	Ndedi Mack Isack	68	Chef du canton Ndoktouna,	Yingui,	04 août 2020
39	Ndent Azert	79 ans	Chasseur	Ndokbassaben regroupement	11 août 2014.
40	Ndewe Bell	73 ans	Ancien maire de Ndikinimeki	Ndikiniméki (Soamé)	26 décembre 2020
41	Ndjock Balock. F.	65	Économiste ressortissant du village Lognanga	Yaoundé (Etoug-Ebé)	10 juin 2018.
42	Ndjock Balok François	65 ans	Consultant en économie	Yaoundé	05 janvier 2020.
43	Ndouk Zachée	60 ans	Ancien garde civique	Nyokon carrefour	17 août 2017
44	Ndoume Mark	69 ans,	Planteur	Yingui	16 août 2020
45	Ndoung Isack	80ans,	Chef du village Nyokon I,	Nyokon	24 décembre 2019
46	Ngake Emmanuel	70 ans	2 ^{ème} adjoint au maire de la commune de Yingui	Yingui,	04 août 2020
47	Ngo hiells	85 ans	Cultivatrice	Eséka	Juillet 2020.
48	Ngomen Francis	62 ans	Opérateur économique	Yaoundé	29 août 2020
49	Nimeki	57 ans	Chef de 3 ^{ème} degré de Ndikinimeki	Ndikinimeki	20 Août 2014.
50	Njoumek	72 ans	Planteur (ancien commando du camp de regroupement de Ndoknabaho)	Ndokbassaben regroupement	12 août 2014
51	Nta A Ndjang	60 ans	Chef du village Fato I,	Biamo (Bafia),	21 décembre 2020.
52	Ongwe Rebecca	72 ans	Cultivatrice	Ndokbassaben regroupement	11 août 2014
53	Oum	60 ans	Bombog	Botmakak	08 mars 2021
54	Oumoulaok morice	65 ans	Planteur (ancien garde civique)	Ndokohok	05 août 2017.
55	Sil H	66 ans	Planteur	Ndikinimeki (Soamé)	18 août 2014
56	Sil	78 ans	Notable Ndiki village	Ndiki village	18 août 2016.

	Mathurin				
57	Sil Morice	38 ans	Assureur	Yaoundé	12 janvier 2016.
58	Soman	69 ans	Ancien député	Pouma	12 août 2020
59	Tick Thimoté	70 ans	Planteur (commandant du camp de regroupement de Ndoknabaho de 1966-1971)	Ndikinimeki	16 août 2014.
60	Tienti A Baba Emmanuel	64 ans	Planteur	Kon- Yambetta (Bapei Laakpang)	24 mai 2021
61	Tomo Jean c laude	56 ans	Ressortissant du canton Ndikbiakat	Douala (PK 12)	02 août 2020.
62	Yano Ambaka	55 ans	Porte parole du chef d'Ehondo	Ehondo	16 août 2023
63	Yetchom Mokam Pierre	45 ans	Président du SDF à Makénéné	Makénéné-Est	20 décembre 2019

B) SOURCES ARCHIVISTIQUES

1. Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

APA, 10760, compte rendu du Lieutenant René, commandant la reconnaissance en pays Bafia, au Capitaine chargé de l'expédition des affaires de la Région du Centre-Cameroun, 20/05/1917.

APA, 10760, Rapport du lieutenant Charrier au chef de la subdivision de Yoko sur les opérations en pays "Bapé" du 26/8/1919.

APA 10 760, Télégramme du chef de bataillon Briaud en mission. 24. 11. 1919.

APA, 11846/B, rapport de tournée, Eséka, 1918-1919.

APA, 12065/E, rapport de tournée effectuée en 1920.

Rapport annuel de l'administration sous mandat du territoire Cameroun, année 1921.

APA 12065/E. Rapport de tournée n 1007 du 10 avril 1922.

APA, 11878/B, correspondance du chef de circonscription de Yabasi à M. le commissaire de la république, 27 juin 1924.

APA, 11253, recensement et statistique 1926

APA, 11776/A, Yabassi : délimitation de la circonscription 1923-1928.

APA, 11807, Rapport de tournées, Subdivision de Dschang, 1929-1932.

APA, 11878/E, Subdivision de Ndikinimeki, rapport de tournée 1930-1932.

APA 11879/D, Rapport de tournée, Subdivision de Ndikinimeki, 1932.

APA, 11367/A, circulaire du commissaire de la République Marchand, n° 1303 du 11 04 1932 à tous les chefs de circonscription

APA, Rapport de tournée effectué par Gazal Maurice, adjoint de 1^{ère} classe des services civils, chef de la subdivision de Ndikinimeki, tournée du 07 au 24 décembre 1932.

APA, 11367/A in circulaire du commissaire de la République Marchand, n° 1303 du 11 04 1932 à tous les chefs de circonscription.

APA, Bonnacarrere, Lettre-Télégramme n°89 du 30-8-1933.

APA, 11825/D, Subdivision de Bafang, rapport de tournée 1933-1934.

APA, Bonnacarrere, Lettre-Télégramme n°89 du 30-8-1933.

APA 11812/C, Colonisation bamiléké sur la rive gauche du Noun, 1937, tournée du 18 au 22 mai 1937.

APA, 10045, Rapport à la Société des Nations (SDN), région Mounjo et Noun, 1937.

APA 12016, Dschang (circonscription de) Bamiléké. Rapport annuel 1941-1949.

APA 12016, Dschang (circonscription de) Bamiléké. Rapport annuel 1941.

APA, 2AC4232, région du Mbam, rapport annuel 1943.

APA, Compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, administrateur des colonies, Chef de la Subdivision de Bafia, du 20 au 23 novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 novembre au 1^{er} Décembre 1945 dans les cantons Sanaga.

APA, 11812/A, Rapport sur la colonisation de la rive gauche du Noun, dossier Bamoun, 1945.

APA, 2 AC 5921 Bamoun (Cameroun), vagabondage, 1945.

APA, 1179/E, Ndikinimeki (subdivision), rapport annuel 1949.

APA, 3AC, Ndikinimeki, rapport annuel 1954-1955.

APA, 1AA450 (12) Rapport sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957.

APA, Département de la Sanaga-Maritime, bulletin de renseignements hebdomadaire, 1961.

APA, 1AA7, Sûreté, renseignement 1963.

APA, 1AA 434, Ouest (Cameroun) Sécurité 1964-1965, sécurité dans le pays bamiléké 1964-1965.

APA, correspondance du sous-préfet de l'arrondissement de Babimbi Ouest à M. le préfet de la Sanaga-Maritime, 03 octobre 1964.

2. Journal officiel du Cameroun

Décret n° 65 AF-365 du 17 Août 1965 portant création du district de Makénéné.

Arrêté du 7 juillet 1959 proclamant l'état d'alerte dans les régions du Nkam, du Mbam, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Kélé, du Ntem, et du Dja-et-lobo.

. Arrêté n° 2148 du 7 juillet 1959 portant l'état d'alerte dans les régions du Nkam et du Mbam.

3. Archives de la Préfecture du Mbam et Inoubou (APMBI)

MM6, Subdivision de Bafia, Rapport de tournée effectuée du 19 Novembre au 1^{er} Décembre 1934 en Région Bafeuk et Mvele par M. Relly chef de la subdivision de Bafia.

MM7. Compte rendu de la tournée effectuée par Monsieur P. Herse, administrateur des colonies, chef de la subdivision de Bafia, du 20 au 23 Novembre 1945 à Ndikinimeki et du 26 Novembre au 1^{er} Décembre 1945 dans les cantons Sanagas.

MM 10, population exode 19589-1960, correspondance n°109/1/AR/ND. Du Sous-préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki, Mathieu Manga, à Monsieur le Prefet du Mbam, 14 août 1960.

MM8, 19, population exode 1969-1961, télégramme officiel –clair. Départ 122/TO/INT, du ministre d'état chargé de l'intérieur Njoya Arouna au préfet du nkam le 03 mai 1961.

Rapport politique, correspondance confidentielle n° 102/RP/CF/AR/ND du sous-prefet de l'arrondissement de Ndikinimeki, J. Essomba à Monsieur le Préfet du département du Mbam, 30 août 1965.

MMB, Renseignements Généraux de gendarmerie et Sous-quartier Militaire. Synthèse des rapports secrets-confidentiels n°045/SP/NK de l'adjudant chef André Engoulou, commandant le Sous-quartier Militaire de Ndikinimeki à Makénéné au commandant du 2^{ème} bataillon de l'armée camerounaise, 30 septembre 1965.

MM10, Rapport de Sûreté, note de renseignement confidentiel n°414/RG/PS/21.Etat d'esprit des populations de l'arrondissement de Ndikinimeki, 18 décembre1965.

MM8, Procès-verbal du déroulement du cadé dans la lutte anti-terroriste dans le district de Makénéné, juin 1968.

4. Archives de la Sous-préfecture de Ndikinimeki (ASPNDI)

APA, 11878/E, Subdivision de Ndikiniméki, rapport de tournée 1930-1932

APA, rapport de tournée effectuée par Gazal Maurice, adjoint de 1^{ère} classe des services civils, chef de la subdivision de Ndikiniméki, du 07 au 24 décembre 1932.

APA 11979/B, conseil de notables du 16 juillet 1934 à Bafia.

APA 11879/E, rapport de tournée de M. Gazal, chef de subdivision de Ndikinimeki du 1^{er} Novembre 1932 au 14 septembre 1935.

APA, Rapport de tournée effectuée par M. Maurice Labysse, administrateur adjoint de 3^{ème} classe des colonies, chef de la Subdivision de Ndikinimeki, dans le groupement Banen de l'Inoubou du 08 au 25 Mars 1941.

APA, lettre confidentielle du chef de subdivision de Ndikiniméki au chef de région du Mbam, Juin 1950

APA 11624 Rapport annuel 1951.

Correspondance 1961, lettre des chefs de village Fangue, Bahali et Hong aux préfets du Mbam, Préfet du Nkam, au Sous-préfet de Yabassi et au chef de District de Yingui, Avril 1961.

Confidentiel 1961 et 1962, lettre no 90 /L/CF/AR/ND du 20 décembre 1962, P. 1

Correspondance 1962, Lettre du Secrétaire d'Etat à l'intérieur à Monsieur le Préfet de Département du Mbam, Juillet 1962.

APA, Organigramme des forces de l'ordre "Quartier militaire Sanaga-Maritime/Nkam" face à la rébellion du district ALNK Sanaga-Maritime/Nkam 1961-1962.

Correspondance 1962, lettre du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au Préfet du département du Mbam à Bafia, Août 1962.

APA, conférence du maintien de l'ordre 1966, confidentiel 1965-1967.

Confidentiel 1965-1967, Rapport politique mensuel du mois d'octobre et novembre 1965.

Confidentiel 1965-1967, correspondance du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au préfet du département du Mbam, 29 novembre 1965.

Confidentiel 1965-1966, Procès verbal de la réunion du comité de coordination et d'organisation.

Confidentiel 1966, correspondance adressée par le préfet du département du Mbam au Sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki.

Confidentiel 1965-1967, correspondance du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au préfet du département du Mbam, 29 novembre 1965.

Confidentiel 1965-1967, correspondance du sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au préfet du département du Mbam, 29 novembre 1965.

Correspondance adressée par le sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au Préfet du Mbam, Mémoire sur les différents auxquels sont confrontées les populations de Ndokohok, 1995.

APA, Confidentiel n° 0761/ jo4.05 / BRAG adressé par le sous préfet de l'arrondissement de Ndikinimeki au Ministre de l'administration territoriale, 2000.

APA, Correspondance n° 07/CR/Jo4. 05/SP du 3 Juillet 2001, compte rendu du règlement du conflit opposant les Ndokondal aux Ndekalande.

5. Archives de la Préfecture du Nkam (APN)

APA, arrêté préfectorale n° 135. 7DHR du 31 juillet 1963, établissant des zones interdites dans le département du Nkam.

APA, confidentiel no 260, opposition de la communauté Ndokbaembi à l'exploitation forestière, 18, 11, 1963.

APA, Correspondance du 'chef' Ngilia benjamin à M. l'adjudant de gendarmerie officier de renseignement du quartier militaire de Douala. 26 décembre 1967.

APA, courrier n° 01/L/c17/03/sp, adressé par le sous préfet de l'arrondissement de Yingui au préfet du département du Nkam à Yabassi, 15 janvier 1993.

, Correspondance de la famille Mboyong adressée au sous préfet de Yingui, avec pour objet le choix du chef de canton Lognanga, du 02 novembre 2014.

6. Archives Régionales de l'Ouest

1AA 210, Bamiléké-Terrorisme 1960.

1AA 186, "terrorisme éradication", installation du maire de la commune rurale de Bamendjou, 1961

1AA 157, "Terrorisme éradication", bulletin de renseignement de la brigade de Bafoussam, 30 juin 1962.

APO 1AA7, Menoua département, terrorisme éradication, note no 77 MINFA à M. les chefs de bataillon commandants les deuxièmes secteurs militaires de Douala et troisième secteur militaire de Dschang, 1961-1962.

1AA 157, "terrorisme éradication, Ancien document maquisard, 4 février 1962.

1AA 157, bulletin de renseignement, brigade de Bafoussam, 1962

1AA 157, Bulletin de renseignement de la brigade de Dschang, 9 mars 1962

1AA186 ‘‘ terrorisme éradication’’ rapport du CCO du 2 décembre 1963.

1AA157, Courret, Gillet et Als, ‘‘La relance de l’économie et les perspectives de développement dans l’inspection fédérale de l’Ouest’’, 1963

1AA 157, procès verbal de la réunion du comité de coordination et d’organisation de la région administrative de l’Ouest du 13 août 1963.

Arrêté préfectoral n° 143/AP/DND portant création de regroupements pour certains villages du Ndé. 1964

1AA7, Menoua département, terrorisme éradication, 1967.

7. Archives du Ministère de l’Administration Territoriale.

, Décret n°59/138 du 08 Août 1959 modifiant la dénomination des circonscriptions administratives et fixant les compétences des chefs de circonscriptions.

Décret n°92 /186 du 1^{er} Septembre 1992 instituant de nouveaux arrondissements au Cameroun.

8. Service Historique de l’Armée de Terre (SHAT)

6H242, note de service du 17 février 1958.

6H242, instruction du colonel Lamberton du 7 janvier.

6H245, ‘‘Bulletin de renseignement hebdomadaire’’, 21 mai 1958.

6H242, Commandant opérationnel avec journal de marche et opérations, du 04 décembre 1957 au 02 décembre 1958, ZOPAC (dossier 35).

6H 259, dossier 1, compte rendu trimestriel de renseignement. Période de septembre à novembre 1959.

6H 262, dossier 6, bulletin de renseignement, Situation en région bamiléké, au 30 octobre1959.

6H 262, dossier 6, bulletin de renseignement, Situation en région bamiléké, au 30 octobre1959

II- SOURCES SECONDAIRE

A. TRAVAUX DE RECHERCHE ACADEMIQUE

1 Thèses

Abwa Daniel, ““Commandement européen”, “Commandement indigène” au Cameroun sous administration française, de 1916 à 1960”, Thèse de Doctorat d’Etat en Histoire, UYI, 1994

Afaga Aunel Malaury, “Autorités traditionnelles et problématique du développement local dans le Mbam Occidental et Central : 1889-2013”, Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, UYI, 2021.

Dong Mougnol Gabriel Maxime, “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : les cas de Makénéné et Bangassina dans la région du Mbam de 1926 à nos jours”, Thèse de Doctorat ph. / D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

Dongmo Jean Louis, “L’aménagement de l’espace rural en pays Bamiléké (Ouest Cameroun)”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Lille, 1971.

Emog Paul Valentin, “Le pays Banen et Bafia de 1909 à 1945, le poids de la colonisation”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

Esseck, “Dzprise et reprise humaine dans les campagnes du Cameroun : l’exemple du Nord du département du Nkam” (étude de géographie humaine), Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Univeristé de Yaoundé, 1985.

Essomba Philippe Blaise, “Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé,

Fogui Jean Pierre, “Autorité traditionnelle et intégration politique au Cameroun”, Thèse de Doctorat d’Etat en Histoire, Université de Bordeaux I, 1980.

Ghoms Emmanuel, “Les Bamiléké de l’Ouest-Cameroun, Essai d’étude historique des origines en 1930”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé. 1971.

Iyebi Mandjek Olivier, “L’évolution du système agraire en pays Banen”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1991.

Kangeulieu Tchouake Mesmin, “la région du Moungo sous régime français (1916-1960) : Essor économique et social”, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1990.

Kenne F, ‘‘Les grands chefs de l’insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971’’, Thèse de Doctorat/ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

Kingue Mbang Mbang, ‘‘*L’Algerie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des Hommes des idées et soutien logistique*’’, Thèse de doctorat/ Ph. D en Histoire, UYI, 2014.

Meloné, ‘‘La parenté et la terre dans la stratégie de développement : l’exemple du Sud Cameroun’’, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris, 1968.

Nana, ‘‘Les Gbaya des origines à la révolte de karnou, 1930’’, thèse de Doctorat ph. D en Histoire, UYI, 2009.

Ndambo Ofekel Maximilien, ‘‘Le maquis dans le Mbam (1955-1971)’’, Thèse de Doctorat/ph. D en Histoire, UYI, 2022.

Ndedje René, ‘‘Phonologie, Morphologie, Syntaxe et Classification du Ndemli’’, Thèse de Doctorat ph. D en linguistique Générale, UYI, 2013.

Nemkam J.C, ‘‘Habitat regroupé et développement rural : l’exemple de la Mifi Ouest Cameroun’’, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1983.

Ngando, Blaise Alfred, ‘‘La présence française au Cameroun (1916-1959) colonialisme ou mission civilisatrice ?’’, Thèse de Doctorat en Droit, Université Paul Cézanne d’Aix-Marseille III, 2006.

Nganso Emmanuel, ‘‘La léthargie du département du Ndé, une anomalie en pays Bamiléké’’, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1982.

Nganso Emmanuel, ‘‘La léthargie du département du Ndé, une anomalie en pays Bamiléké’’, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1982.

Noumbissie Tchouanké, ‘‘Mouvement d’opposition et de répression dans l’Ouest-Cameroun (1920-1970), Thèse de Doctorat en Histoire de l’Afrique, Université de Paris I panthéon Sorbonne, 2005.

2. MEMOIRES

Abwa Daniel, ‘‘La politique et le commerce dans le pays banen de 1883 à 1914’’, Mémoire de D.E.S. en Histoire, Université de Yaoundé, 1977.

Agnassoue B. S., ‘‘ colonisation et mutations sociales chez les peuples de la plaine des Mbo : cas de Santchou (1910-1959)’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2005-2006.

Alima Ntainte ‘‘La vie quotidienne pendant la période du maquis en région bamiléké (1957-1971)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Anafack Dongmeza Irène Hortens, “Les femmes et les cultures de rente dans le Mungo (1930-1960)”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008-2009.

Arabi Jacques, “ Le projet Nord-est Bénoué de 1973 à 1986 : Approche historique”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2001-2002.

Bekono Nyo'o L, “la politique budgétaire du Cameroun sous mandat français : 1921-1945, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

Belombo Pierre, “Le pays Nyokon et ses voisins des origines à 1960”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1991.

Billa Emmanuel, “Naissance et évolution des unités administratives du département du Mbam, 1927-1992,” Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1995.

Bouba, “Simon Mpeke dit Baba Simon : impact de la présence d'un missionnaire sur les populations païennes de Tokombéré (monts Mandara), 1959-1975”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2001, 2002.

Djiomwo Nzinkeu Frank, “Les camps de regroupement dans la subdivision de Bangangté de 1957 à 1971”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.

Dong Mognol Gabriel Maxime, “Le pays Bafia précolonial”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.

Dongmo Jean Louis, “Mémoire sur la chefferie de Bafou : étude de géographie rurale”, Université de Yaoundé, Juin 1969.

Ekomi Amoka A, “Exploitation et production du bois dans le Mbam. Etude historique à partir de la société africaine de bois du Mbam (SABM) 1961-1994”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Ekwe Dogmo Djoukang Aubin, “L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960”, Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2009.

Eloundou Eugène, “Transport et contestation sociale au Sud-Cameroun sous mandat français 1919-1945. Le cas des Béti et Bassa”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

Enokbilé Babagnak Clauvis, “Les camps de regroupement pendant la période du “Maquis” dans l'arrondissement de Ndikinimeki” 1955-1971, Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2011.

Enokbilé Babagnak Clauvis. “La politique de regroupement dans la “subdivision de Ndikinimeki : 1924-2012”, Mémoire de Master en Histoire, UYI, 2017.

Fogui Jean-Pierre, “Autorité traditionnelle et intégration politique au Cameroun”, Thèse de Doctorat d’Etat en Histoire, Université de Bordeaux I, 1980.

Guiala Magloire, “La résistance des Bapé à la colonisation française (1916-1937)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003.

Hoche Doulouva, “Les migrations des populations dites kirdi du haut mandara des origines à nos jours”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Houssaina Fati Oumarou, “Les Haoussa de Ndikinimeki des origines à nos jours”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaounde I, 2009.

Houssaina Fati Oumarou, “Les Haoussa de Ndikinimeki des origines à nos jours”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaounde I, 2009.

Issa Niaré Djibril, “Contribution à l’Histoire économique du Soudan français : le commerce colonial”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Bamako, 2004.

Issekeseek Louis Marie, “Tradition orale et maquis dans la subdivision de Ndikinimeki 1955-1970”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Iyebi. Mandjek Olivier, “Le pays Banen : l’arrondissement de Ndikiniméki. Etude de géographie rurale”, Mémoire de DES en Géographie, Université de Yaoundé, 1978.

Kano Ngwafo Modeste, “Développement des transports routiers et lutte contre la pauvreté au Cameroun : le cas de l’axe lourd Yaoundé-Bafoussam, 1980-2003”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Koh Pauline, “Populations autochtones, populations allogènes à Makenéné de 1916 à nos jours”, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998.

Kouenbou Giverain Laurence, “La reconstruction du canton Lognanga dans le littoral camerounais (1963-2015)”, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2018-2019.

Lieni A, “Mutations économiques dans la périphérie Ouest de la province du Centre, Ndikinimeki et Makénéné”, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1994.

Mbadi Iyock A.A., “L’histoire d’une mission catholique en pays bassa : Andreeasberg 1912-1975” mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1999-2000.

Mekinde Jean Pierre, “L’hégémonie allemande dans le Mbam (1888-1914)”. Essai d’étude historique, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Mintoogue Jean Yves, “Savoirs endogènes et résistances nationalistes au Sud-Cameroun : le cas de l’insurrection de la Sanaga-Maritime de 1948 à 1958”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Mpon A Nwawel Blaise, “La quête d’hégémonie des peuples Yambassa-Lemandé au sein de la subdivision de Bafia”, Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1994-1995.

Mpouanze Y.C, “La réorganisation du système de défense du Cameroun français, 1946-1959” Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I,

Nana F, “Les chefs traditionnels et la rébellion armée à l’Ouest Cameroun : cas de l’arrondissement de Bangou de 1948-1961”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, 2010-2011.

Nandjou Kousseu N, “Tonga, une ville carrefour : approche historique de 1961 à 2000”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Ndje Second, “La femme Basa’a du Cameroun au “Maquis” : 1955-1971”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.

Nemkam Jean Calvin, “Bayangam un regroupement en pays Bamiléké”, Mémoire de DEA en Géographie, Université de Yaoundé I, 1998.

Nganke M, “*Les relations commerciales entre la région Bamiléké et celle du Nord-Moungo de 1911 à 1958*”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

Ngouania Mogo, “Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda 1959-1971”, mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998.

Niddjou Sadueh Rodrigue, “Les camps de regroupement dans l’actuel arrondissement de Bamendjou à l’époque de la rébellion armée 1955-1970” Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Njankou Dantse Henriette, “Le maquis et ses effets dans le Ndé 1958-1970”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.

Nkana, Mayé, “Commandement indigène et mutations sociopolitiques et économiques dans le canton Ndog-Béa-Nord (1887-1959)”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009-2010.

Ongbagnak Embom Caroline, “ Evolution administrative du pays Banen : 1911-1966 ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Otabela Germain, “Le droit de la guerre dans les luttes armées du Cameroun : 1956-1971”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010-2011.

Oubel Louis Claude, “Le “ maquis” dans la subdivision de Ndikinimeki, 1955-1971”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Pefoura Alex, “La problématique de développement de la zone rurale de Foubot : Etude historique (1925-2000), Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011-2012.

Pigname Jean Théodore, “Les cultures de rente : un facteur de mutation dans l’arrondissement de makenéné. 1949-1990”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Tachago, “Travail et main-d’œuvre : transfert des Bamiléké dans le Mungo 1916-1946”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1982.

Tatsitsa Jean, “UPC tension sociale et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.

Tchakounté Paul, “Les autorités traditionnelles et la rébellion de l’UPC dans la Subdivision de Bafoussam de 1955-1971”, mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Terde Ridai, “Les populations païennes de la subdivision de Mokolo et leurs réactions à la colonisation française 1916-1960”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1987.

Tientcheu Nintcheu Alain, “La femme dans le développement économique de l’arrondissement de Makenéné de 1960 à nos jours, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000.

Vandomme R, “*La Généalogie de David Galula : Voyage aux origines de la pensée contre-insurrectionnelle*”, Mémoire de Maîtrise en étude de la défense, Collège des forces canadiennes, 2009-2010.

III- DOCUMENTS INEDITS

1. **Abwa Daniel**, “Pour mieux comprendre le cas de Makenéné”, 1985.
2. **Ambassa Bomba V, Biyong.E.**, “L’arrondissement de Bot-Makak à l’aube du 3^e millénaire” 02 juin 1999.
3. **Anonyme**, “Rencontre avec les patriarches pour un entretien sur l’histoire de Ndikoko”, 2002.
4. **Boli Baboulé Zachée, Ndjock Balock François, Mballa Nadine, Onotiang Mapeine, Owona Ebambou**, “Groupe de travail WWF-COSAVRYN, arguments soutenant la proposition de la COSAVRYN consignée dans le document intitulé “Gestion durable de la biodiversité dans l’aire baptisée forêt d’Ebo : Alternative au projet du Parc National””, Novembre 2006.
5. **Commission de suivi de l’affectation et de la valorisation des ressources naturelles des arrondissements de de Yingui et Ndikinimeki (COSAVRYN)**, “Réunion de

sensibilisation des populations relative au projet de classement d'une partie de la forêt d'Ebo en Parc National, compte rendu dressé par les populations, Août 2006.

6. **COSAVRYN**, 'Réunion de sensibilisation des populations relative au classement d'une partie de la forêt d'Ebo an Parc National, compte rendu dressé par les populations concernées'', Douala, 17 août 2006, document inédit.
7. **Dikoume Cosme**, 'Les hommes et la terre : éléments sur les problèmes fonciers au Cameroun oriental'', 1972.
8. **Dong Mognol Gabriel Maxime**, 'Histoire des origines chez les Bafia'', communication au festival Mbam Art et Culture'', 1999.
9. **Egnat Jean**, 'Généalogie de la tribu Ndikinimeki'', 1970.
10. **Tomo Y'embom**, 'Les Lognanga (Ndiknanga)'', in 'Les rencontres de Yingui'', n° 001, Avril 2018, p. 06.

IV- WEBOGRAPHIE

1. <http://www.microsoft.com/encarta/2009/>.
2. [http://. www.legrandsoir.info/les-camps-de-regroupement-en-Algerie](http://www.legrandsoir.info/les-camps-de-regroupement-en-Algerie)
3. [Http://www. Dictionnaire Microsoft Encarta 2009.](http://www.dictionnaire-microsoft.com/encarta/2009/)
4. [https://wp.until.](https://wp.until.fr/) Ch, 2013/7 Bronislaw Malinowski, 'Les courants du fonctionnalisme origines : anthropologie et fonctionnalisme absolu 'consulté le 2 mars 2019.
5. Moise moupou, 'Fronts pionniers et structuration de l'espace dans le Cameroun méridional : de nouveaux territoires en mutations rapides'', *Les cahiers d'Outre-mer*, (en ligne)249, Janvier-Mars 2010, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 18 août 2022.
6. <http://www1.chn.up.ac.za/chn-old/indigenous/africancommissionbookfrench>

B) OUVRAGES GENERAUX, SPECIFIQUES ET METHODOLOGIQUES

1- OUVRAGES GENERAUX

1. **Abwa Daniel**, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, presses universitaires de l'Afrique centrale, 1998.
2. **Aldrich Robert**, *Greater France: a history of French overseas expansion*, Londres,. Palgrave Macmilan, 1996.
3. **Alima Jos**, *Les chemins de l'unité, comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, ABC, 1977.

4. **Angoulvan Gabriel**, *La pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915, méthodes et résultats*, Paris, Larose, 1961.
5. **Arthur de Gobineau**, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1967.
6. **Bayart Jean François**, *L'Etat au Cameroun*, 2^{ème} édition, Paris, Presses de la fondation des sciences politiques, 1984.
7. **Benjamin Stora**, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La découverte, 2004.
8. **Bonin Hubert**, *L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages : XX^e XXI^e siècles*, Armand Colin, 3 octobre 2018.
9. **Bonnet M, Virol**, *Aide-mémoire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 1993.
10. **Bouopda Kamé Pierre**, *de la rébellion dans le Bamileké*, Paris, l'Harmattan, 2008.
11. **Boutrais**, *Hautes terres d'élevage du Cameroun*, volume 1, Paris, ORSTOM, 1995.
12. **Bruel Georges**, *La France équatoriale Africaine le pays les habitants la colonisation les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1936.
13. **Camille Mifort**, *Combattre au Kef en 1881 quand la Tunisie devint française*, Carthage, éd. MC-Editions, 2014, p. 19.
14. **Carr Hallet**, *Qu'est-ce que l'histoire ?*, paris, éditions découvertes, 1998.
15. **Cernéa M**, *La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique''*, Autre part, 1998.
16. **Chaffard Georges**, *les carnets secrets de la décolonisation*, Tome 2, Paris, Calmann-Lévy, 1967.
17. **Champaud Jacques**, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 1983.
18. **Chauveau Jean-Pierre, Richard J.**, *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du retour à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban*, Paris, ORSTOM, 1983
19. **Chindji-koulevu**, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Saargraph, 2006.
20. **Clauzel J**, *La France d'outre-mer (1930-1960) témoignages d'administrateurs coloniaux et magistrats*, Paris, Karthala,
21. **Clémenceau G, Ferry Jules**, *La politique coloniale-Clémenceau contre Ferry-Discours prononcés à la chambre des députés en juillet 1885*, Paris, Magellan et Cie, 2012.

22. **Coquery-Vidrovitch Catherine**, *L'Afrique occidentale aux temps des français, colonisateurs et colonisés, (1860-1960)*, Paris, Editions la découverte, 1992.
23. **Courrière Yves**, *La guerre d'Algérie, l'heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970.
24. **D'Estournelle de Constant P**, *La conquête de la Tunisie, récit contemporain couronné par l'académie française*, Paris éd, Sfar, 2002.
25. **De Tocqueville Alexis**, *Seconde lettre sur l'Algérie*, Paris, Mille et une nuit, 2003, p. 80.
26. **Delaveau B, Mognet C, Salifou A**, *Décolonisation et Problèmes de l'Afrique indépendante*, Paris, Edicef, 1991.
27. **Delavignette Robert**, *Les vrais chefs de l'empire*, Paris, Gallimard, 1939.
28. **Deltombe Thomas Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob**, *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, la Découverte, 2011.
29. **Demontagnac**, *lettres d'un soldat, neuf années de campagne en Afrique, correspondance inédite du colonel de Montagnac publié par son neveu*, Paris, Plon, 1885.
30. **Deschamps Hubert**, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, Armand Colin, 1953.
31. **Dongmo Jean Louis**, *Le dynamisme bamiléké, (maîtrise de l'espace agraire)*, Yaoundé, CEPER, 1981.
32. **Doucet**, *Commentaires sur la colonisation*, Paris, Larose, 1926.
33. **Droz Bernard**, *La fin des colonies françaises*, Paris, Gallimard, 2009.
34. **Droz Bernard**, *La fin des colonies françaises*, Paris, Gallimard, 2009.
35. **Dugast Idelette**, *Inventaire ethnique du Sud Cameroun*, Paris, institut d'ethnologie, 1949.
36. *Encyclopédie de la république unie du Cameroun*, Douala, Eddy Ness, 1981.
37. **Eyinga Abel**, *Introduction à la politique Camerounaise*, Paris, l'Harmattan, 1984.
38. **Ferro Marc**, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances 18^{ème}-20^{ème} siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1994.
39. **Fogui Jean Pierre**, *L'intégration politique au Cameroun, une analyse centre périphérique*, Paris, LGDJ, 1990.
40. **Gaillard Philippe**, *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, T1, 1989
41. **Garrigues Jean**, *Les grands discours parlementaires de la III^e République. De Victor Hugo à Clemenceau (1870-1914)*, Paris, Armand Colin, 2004.

42. **Girault A**, *Principe de colonisation et de législation coloniale*, 5^{ème} édition, Paris, Sirey, 1927.
43. *Histoire générale de l'Afrique*, Présence africaine, Edicef, Unesco, 1989.
44. **Hurault Jean**, *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, EPHE, 1962.
45. **Barbier Jean Claude**, A propos de l'opération Abassi-Bafang (Cameroun), Yaoundé, O.NA.RE.S.T., 1986.
46. **Kanguelieu M**, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme Camerounais*, Paris, Siro, 2003.
47. **Kaptué Léon**, *Travail et main d'œuvre indigène au Cameroun sous administration française (1916-1952)*, Paris, l'Harmattan,
48. **Ki-Zerbo Joseph**, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
49. **Kuikoua Francis**, *Le maquis à Bamoungoum et l'assassinat des dignes fils Moungoum*, Yaoundé, La Camerounaise du livre, 2017.
50. **Labouret Henri**, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Larose, 1952.
51. **Lambin Jean Martin**, *Histoire 1^{ère} ES-L-S*, Paris, Hachette, 2003
52. **Le callennec**, *Histoire 3^{ème} seconde moitié des 19^{ème} -20^{ème} siècles*, Paris, Hatier, 1995.
53. **Leroy-Beaulieu Pierre**, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, Guillaumin, 1874.
54. **Levine Victore**, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Tome 2, Paris, Nouveaux horizons, 1970.
55. **Littre**, *Dictionnaire de la langue française, tome 1*, éditions du cap, Monte-carlo, 1962.
56. **Machiavel Nicolas**, *Le prince*, Paris, Librairie générale française, 1983.
57. **Mahmoud Faroua**, *La gauche en France et la colonisation de la Tunisie (1881-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
58. **Mahmoud Faroua**, *La gauche en France et la colonisation de la Tunisie (1881-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
59. **Malaquais Pierre**, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala, Presses de l'UCAC,
60. **Manceron Gilles**, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2003.
61. **Marseille Jacques**, *Empire colonial et capitalisme français, l'histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005.
62. **Marx Kharl**, *Le capital, livre 1*, Paris, Flammarion, 1985.

63. **Mattelard Armand**, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, La découverte, 2007.
- Mbassa Souta Melvin**, “De l’Egypte à Ngog-Lituba ou le grand voyage des fils d’afrikara, Yaoundé, Edition Begueni, 2021.
64. **Mbassa Southa Melvin**, *Un peuple, une Histoire : les Bafia*, Yaoundé, Edition Begueni, 2019.
65. **Mbembe achille**, *La naissance du maquis dans le sud Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, 1996.
- Mehl Lucien**, *Sciences et techniques fiscales*, Tome 1, Paris, PUF, 1962.
66. **Meillassoux Claude**, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d’Ivoire de l’économie de subsistance à l’agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999.
67. **Meillassoux Claude**, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d’Ivoire de l’économie de subsistance à l’agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999.
68. **Messmer Pierre**, *Les blancs s’en vont*, Paris, Albin Michel, 1998.
69. **Mifort Camille**, *Combattre au Kef en 1881 quand la Tunisie devint française*, Carthage, éd. MC-Editions, 2014.
70. **Mongo Beti**, *Main basse sur le Cameroun*, Paris, La découverte, 2010.
71. **Montagnon P**, *La conquête de l’Algérie*, Paris, Pygmalion, 1986.
72. **Mveng Englibert**, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978.
73. **Ndutumu Sylvain**, *Théorie africaine de la contre-insurrection*, Paris, l’Harmattan, 2016.
74. **Ngadjui Nicolas**, *Chefferies traditionnelles Bamiléké : l’exemple de Bafang*, Yaoundé, Editions Zayé, 1983.
75. **Ngoh Julius**, *Cameroun, 1884-1895, cent ans d’Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
76. **Ngongo Louis**, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, Tome I, Paris, Berges-Levrault
77. **Nken Simon**, *l’UPC, de la solidarité idéologique à la division stratégique : 1948-1962, essai d’analyse historique*, Paris, Editions Anibwe, 2010.
78. **Npkwang Robert**, *La chefferie “traditionnelle” dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Yaoundé, l’Harmattan.
79. **Obenga Théophile**, *Afrique Centrale Précoloniale*, Paris, Présence Africaine, 1974.
80. **Ombolo Jean Pierre**, *NNomo Ngah’Wono règnera sur les Eton. Le commandement indigène d’institution coloniale en question*, Yaoundé, Presse Universitaires de Yaoundé, 1998.

81. **ORSTOM**, Dictionnaire des villages de la Sanaga-Maritime, SH. N° 51, Yaoundé, I.R.CAM, Août 1969.
82. **ORSTOM**, *Dictionnaire des villages du Mbam*, SH.N°31, Yaoundé, I.R.CAM., Mai 1966.
83. **ORSTOM**, Dictionnaire des villages du Nkam, SH. N° 63, Yaoundé, I.R.CAM, Septembre 1970.
84. **ORSTOM**, Dictionnaire des villages du Nyong-Et-Kéllé, SH. N° 28, Yaoundé, I.R.CAM, Février 1966.
85. **Phan Bernard**, *Colonisation et décolonisation (XVI^e -XX^e Siècle)*, Paris, PUF, 2009.
86. **Rocard Michel**, *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Odile Jacob, 1987.
87. **Rocher Yves**, *Introduction à la sociologie*, Paris, Seuil, 1972.
88. **Ronsanvallon P.**, *Le modèle politique français, la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.
89. **Schmidt Nelly**, *Victor Schœlcher*, Paris, Fayard, 1994.
90. **Shanda Tomne**, *La France a-t-elle commis un génocide au Cameroun ? Les Bamiléks accusent*, Paris, l'Harmattan, 2009.
91. **Stora Benjamin**, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La découverte, 2004.
92. **Suret-Canale**, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1962.
93. **Todd Shepard**, *the invention of decolonization: The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
94. **Um Nyobè Ruben**, *Ecrits sous maquis*, Paris, l'Harmattan.
95. **Um Nyobe Ruben**, *Le problème national Kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984.
96. **Verdier R., et Rochengude A.**, *Système foncier à la ville et au village*, Paris, L'Harmattan, 1987.
97. **Yakana Véronique Anasthasie**, *les Befeuk et les Betsi de la rive droite de la Sanaga. Aux origines des peuples Fang et Beti*, Yaoundé, Editions clé, 2012
98. **Zang Atangana Jean Marie**, *Les forces politiques au Cameroun réuni, Tome 3*, Paris, L'Harmattan, 1989.

2. OUVRAGES SPECIFIQUES

Abwa Daniel, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions clés, 2010.

Barbier Jean Claude, Champaud Jacques, Gendreau F, *Migrations et développement dans la région du Mounjo au Cameroun*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983.

Dugast Idelette, *Monographie de la tribu Ndi (Banen du Cameroun)*, Tome I et II, Paris, Institut d'ethnologie, 1955 et 1960.

Meillassous Claude, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions EHESS, 1999.

Méridéc Raffray, *Contre insurrection : la doctrine de Hogard*, Paris, Cahier du RETEX, juin 2003.

Ngadjui Nicolas, *Chefferies traditionnelles Bamiléké : l'exemple de Bafang*, Yaoundé, Edition Zayé, 1983.

Rocard Michel, *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Odile Jacob, 1987.

Schmidt-Trimborn Anne-Cathérine, *Charles Lacheroy, Discours et conférences*, Lorraine, Centre de Recherche Universitaire lorrain d'Histoire, 2012.

Tchumtchoua Emmanuel, *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945) Conflits, mutations sociales et résistances*, l'Harmattan, 2022.

3. OUVRAGES METHODOLOGIQUES

1. **Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I**, *Guide méthodologique pour la rédaction des Thèses et Mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, CEPER, 2006.

2. **Beaud Michel**, *l'Art de la Thèse*, Paris, La découverte, 1985.

3. **Vairel Hélène**, *La présentation matérielle d'un manuscrit dactylographié*, Paris, Nathan,

Bloch Marc, *Apologie pour l'Histoire ou métier d'Historien*, Paris, Armand colin, 1961.

Leduc Jean, *Les histoires et le temps*, Paris, Seuil, 1999.

Olivier L, Bédard G, Ferron J, *L'élaboration d'une problématique de recherche : source, outil et méthode*, Paris, l'Harmattan, 2005.

4. REVUES SCIENTIFIQUES ET ARTICLES

- “Autochtones-Allogènes et chefferies administratives dans la localité de Makénéné : discrimination et conflits interethniques (1926-1950)”, in Kpwang Kpwang Robert, “*la chefferie traditionnelle*” dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010), Paris, l’Harmattan, 2011.

. **Dimier V**, “Enjeux institutionnels autour d’une science politique des colonies en France et en Grande Bretagne, 1930-1950”, in *Genèse*, N 37, 1999.

Amayena N. “Comment mettre un terme au différend frontalier Banen-Nyokon ?” in *Cameroun tribune*, n° 6772 /3061, Vendredi, 22 janvier 1999.

Babacar Fall, “le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946)”, *Revue internationale d’anthropologie et de sciences*, p. 329-336.

Camer. Be., “Cameroun, retour aux sources-le plaidoyer du peuple Banen pour la terre de ses ancêtres”, Bruxelles, Camer Be, 2020.

Catroux, “L’Union française, son concept, son état, ses perspectives” in *Politique étrangère*, Paris, Centre d’études de politique étrangère, 1953.

D. Leroux, “La “doctrine de la guerre révolutionnaire” : théorie et pratiques”, in BoucchèneA., Peyroulou J., Siari-Tengour O., Thenault S., *Histoire de l’Algérie de la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La découverte, 2012.

Decléty Lorraine, “Le ministère des colonies”, in *Livraison d’histoire de l’architecture*, n° 08, 2^{ème} semestre 2004.

Deschamps Henri, “Quinze ans de Gabon (Les débuts de l’établissement français, 1839-1853)”, *Revue française d’histoire d’outre-mer*, tome 50, n° 180-181, troisième et quatrième trimestre 1963.

Dimier V, “Le commandant de cercle : un “expert” en administration coloniale, un “spécialiste ” de l’indigène”, in *revue d’Histoire des sciences humaines*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2004, n° 10.

Dong Mognol Gabriel Maxime, “Résolution des conflits intercommunautaires au Cameroun, cas des litiges fonciers de Makenéné et Bangassina”, in *boundaries and History in Africa : issues in conventional boundaries and ideological frontiers*, Bamenda, Maryland pinter, 2001.

Dugast Idelette, “Inventaire ethnique du Sud-Cameroun”, *Mémoire de l’Institut français d’Afrique Noire du Cameroun*, Série population n° 1, 1949.

Enokbilé Babagnak Clauvis, “La politique française de regroupement des populations et ses conséquences sur la cohabitation entre immigrés et autochtones dans la subdivision de

Ndikinimeki'' : un challenge pour l'intégration nationale (1924-2019)''', in *Dong Mognol Gabriel Maxime, Migrations et cohabitation au Cameroun. Analyse des expériences de vie intercommunautaire*, Saint Denis, Connaissances et Savoirs, 2020.

Enokbilé Babagnak Clauvis, "Mutations spatiales et adaptations humaines dans la localité de Ndikinimeki : handicap ou atout pour son décollage économique ?", in Batibonak Sariette et Paul, *Développer et relooker Ndikinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021.

Essomba Philippe Blaise, "Les mouvements migratoires et la problématique de la chefferie traditionnelle au Sud-Cameroun sous la colonisation allemande (1884-1916)", in G. Mainet, Le "fait Bamiléké au Cameroun", Les cahiers d'outre-mer.

Guy Jacob, "Gallieni et "l'impôt moralisateur" à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905), in *Outre mers*, Revue d'Histoire, 1987.

Hans Wilhelm, "Le Mbam central", Tardits Claude (dir.), *La contribution de la recherche ethnographique à l'histoire des civilisations camerounaises*, colloque international du CNRS, Paris, Ronéo, 1973.

La Brière J. "les événements de Côte d'ivoire", in revue *indigène*, n° 46, février 1990.

La presse du Cameroun n° 3008 du samedi 30 avril et lundi 2 mai 1960.

Laburthe-Tolra Philippe., "Yaoundé d'après Zenker", Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé, numéro 02, 1970.

Légier Henri-Jacques, "Institutions municipales et politique coloniale : les Communes du Sénégal", in revue d'Histoire d'outre-mer, 1968.

Michael Cernéa, "La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique", in Lassailly-Jacob, *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, Autrepart, 1998, pp. 11-28.

Michel M., "Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de la compensation, in *Revue internationale des sciences sociales*, Cernea, 2003 p. 39 à 48.

Mohammadou Eldrigre, "Qui sont les Bafia", Cameroon Tribune, n° 495, 14 et 15 février 1976, p. 2.

Ngangouap Béatrice, "Réappropriation des terres Banen pour un développement durable de la commune de Ndikinimeki". Batibonak S. et P., *Développer et relooker Ndikinimeki. La culture aux couleurs variées*, Yaoundé, Monange, 2021.

Pouka Louis Marie, "Les Bassa du Cameroun", pp. 153-166, in Louis. Papy et als, *Les cahiers d'Outre-Mer*, Revue de Géographie de Bordeaux et de l'atlantique, Bordeaux, IFOM.

Sacriste, F., “Surveiller et moderniser les camps de regroupement de ruraux pendant la guerre d’indépendance algérienne.”, in *métropolitique*, 2012.

Tanga Onana, “La pénurie de main d’œuvre indigène dans les plantations européennes de l’Ouest-Cameroun”, *L’Etat et les pratiques administratives en situation coloniale*, paris, Outre-mer, Revue d’histoire, 2003.

Tchokonte D., “Le grand drame bamiléké : ses sources et ses remèdes”, in la presse du Cameroun, 28 septembre 1959.

Villatoux P., “Le colonel Lacheroy théoricien de l’action psychologique” in Jauffret Jean Charles, *Des hommes et des femmes en guerre d’Algérie*, Paris, collection Mémoires/Histoire,

3. Dictionnaires

Martin Jean., *Lexique de la colonisation française*, Paris, Dalloz, 1988.

Vieillard, T., *Dictionnaire universel pour l’Afrique et l’océan indien*, Paris, Hachette, 2002, p.1028

Dictionnaire petit Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1974.

REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
A.Cartes.....	vii
B.Tableau	viii
C.Photos	x
LISTE DES ANNEXES	xi
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	xiii
RESUME	xv
ABSTRACT	xvi
Keys words:Regroupment policy, authoritarian regroupments,regroupment camps.	xvi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1- Cadre conceptuel.....	1
2-Contexte général du sujet.....	4
3-Mobiles de la recherche	6
4-L'intérêt du sujet	7
5- Cadre temporel et spatial.....	9
6) Revue critique de la littérature	11
7) Problématique	28
8) Cadre théorique et démarche méthodologique.....	30
9) Difficultés rencontrés et plan du travail	32
PREMIERE PARTIE : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS, ET LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	34
CHAPITRE I : LA MISE EN PLACE DES PEUPLES VICTIMES DES REGROUPEMENTS AVANT L'ARRIVEE DES EUROPEENS AU CAMEROUN.....	35
I- LES PEUPLES DU CENTRE ET DU LITTORAL	35
A-LES BAFIA, BAPE ET OSSANANGA	36
1- Origines.....	36
2-Migrations, peuplement et localisation avant l'arrivée des Européens	39
B- LES BANEN, NYOKON, BANDEM ET BASSA.....	43
1-LES BANEN.....	43
a) ORIGINE	43

b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens	45
2-LES NYOKON	51
a) Origine.....	51
b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens	52
3-LES BANDEM	53
a) Origine.....	53
b) Migrations, peuplement, et localisation avant l'arrivée des Européens	53
4-LES BASSA.....	55
a-Origine.....	55
b- Migrations, peuplement, et localisation des Bassa au Cameroun avant l'arrivée des Européens.	57
II- LES POPULATIONS DITES “BAMILEKE”	61
A-Origines	62
Dans cette partie, on s'attarde sur les différentes hypothèses de l'origine des populations dites Bamiléké, ainsi que les principaux groupes constitués.	62
1- Hypothèses sur l'origine des populations dites “Bamiléké”	62
2- Les principaux groupes	63
B- Migrations, peuplement et localisation des “Bamilékés” avant 1922.....	64
1- Une migration influencée par des incessantes invasions	64
2-Principaux foyers de peuplement et localisation avant l'arrivée des Européens	66
CHAPITRE II : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN.....	67
I- LES FONDEMENTS EXTERNES ET IDEOLOGIQUES DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	67
A- LES GRANDES LIGNES DU SYSTEME COLONIAL FRANÇAIS EN AFRIQUE AVANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.....	67
1- Colonialistes et anticolonialistes avant la premiere guerre mondiale : l'affrontement idéologique	68
2. Les grandes lignes d'un système colonial propice aux regroupements.....	75
B-DES PRATIQUES COLONIALES INHUMANES ET PREDATRICES QUI ABOUTIRENT AUX PREMIERS REGROUPEMENTS	86
1- Les méthodes utilisées pour la conquête des territoires : la domination directe et indirecte	87

2- Les pratiques coloniales utilisées pour la collecte de l'impôt.....	92
3. Les premiers regroupements des populations par l'administration coloniale française en Afrique.	96
C- L'EXPERIMENTATION FRANCAISE DES CAMPS DE REGROUPEMENT.....	100
1- L'importance des regroupements dans les théories françaises de la guerre révolutionnaire	100
2- Des guerres révolutionnaires à la création des camps de regroupement par la France	105
II- LES FONDEMENTS INTERNES JUSTIFIANT LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	108
A- LES RAISONS GEOECONOMIQUES JUSTIFIANT LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN : 1922-1936.....	108
1 -Juguler l'influence de la géographie sur les stratégies de résistances des peuples	108
2-L'habitat traditionnel : un obstacle majeur au projet colonial français.....	120
B- LES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES LIES A LA POLITIQUE REGROUPEMENT .	122
1- Le regroupement des populations : un palliatif à l'épineux problème de la main d'œuvre pour l'entretien des voies de communication.	123
2-La facilitation du recouvrement de l'impôt.....	128
3- La mise en valeur des territoires	129
4- La pénurie de la main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun	133
II- LES RAISONS STRATEGIQUES ET POLITIQUES QUI JUSTIFIENT LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN	136
A-LA RECHERCHE DE L'EFFICACITE ADMINISTRATIVE ET LA NECCESSITE DE CONTENIR LA GERMANOPHILIE.....	136
1-Un meilleur contrôle de l'espace pour plus d'efficacité dans la gestion administrative.	136
2-La nécessité de contenir la germanophilie	141
B-LA FACILITATION DES OPERATIONS DE CONQUETES MILITAIRES ET DE SOUMISSION DES PEUPLES LOCAUX.....	146
1-Briser les résistances passives des peuples	146
2- S'assurer d'obtenir la victoire sur les nationalistes lors des guerres d'indépendance du Cameroun.	148

DEUXIEME PARTIE : L'IMPLEMENTATION DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN 1922-2020	155
CHAPITRE III : MODE DE CREATION DES REGROUPEMENTS ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS SUITE AUX REGROUPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES VOIES DE COMMUNICATION ET LES BESOINS DE LA MAIN D'OEUVRE : 1922-1957	155
I- MODE DE CREATION, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS FACE AUX REGROUPEMENTS AUTORITAIRES LE LONG DES VOIES DE COMMUNICATION : 1922-1937	156
A- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE BAFIA.....	156
1- Le regroupement des villages des groupements Bafia et Bapé.....	156
2- Le regroupement des villages Ossananga	158
B- LE CAS DES VILLAGES DE LA SUBDIVISION DE NDIKINIMEKI	159
1- Le regroupement des villages des groupements Etoundou, Inoubou et Nyokon	160
2- Le regroupement des populations allogènes bamoun et bamiléké dans le groupement Nyokon .	167
C) ACTEURS ET REACTIONS DES POPULATIONS.....	169
1- Les acteurs.....	169
2. La réaction des populations	174
II- METHODES DE REGROUPEMENT DES POPULATIONS POUR FACILITER LE RECRUTEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE, ACTEURS ET REACTION DES POPULATIONS : 1937-1957.....	177
A- LE TRANSFERT DES POPULATIONS DITES “BAMILEKE” DANS LE MOUNGO ET LES REACTIONS SUSCITEES.....	177
1- Les méthodes utilisées par l'administration coloniale française pour faciliter le transfert des “Bamiléké” dans le Moungo.....	177
2- Les réactions des populations autochtones et allogènes face aux regroupements des populations dans le Moungo	182
B-LA COLONISATION “BAMILEKE” DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN	185
1- Les méthodes utilisées par l'administration coloniale française pour faciliter le transfert des Bamiléké sur la rive gauche du Noun.....	186
2-Les acteurs de la politique de transfert des populations bamiléké sur la rive gauche du Noun et la réaction des populations	189

CHAPITRE IV : LES REGROUPEMENTS DES POPULATIONS PENDANT ET APRES LES GUERRES D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-2020.....	191
I- LES CAMPS DE REGROUPEMENT CREES PENDANT LES GUERRES D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1957-1966.....	192
A- LES CAMPS DE REGROUPEMENT ISSUS DE LA ZOPAC : 1957-1958.....	192
1-Le contexte de la création des principaux camps de regroupement de la Sanaga-Maritime.....	192
2- Les principaux camps de regroupement de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kéllé.....	195
B- LES CAMPS DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA ZIFOC , DANS LE MBAM ET LE NKAM : 1960-1966.....	199
1- Les principaux camps de regroupement créés à l'Ouest-cameroun : organisation et réaction des populations	199
2) Les principaux camps de regroupement chez les Banen, Nyokon et Kinding : création, organisation et réaction des populations.....	208
a- Le camp de regroupement de Ndoknabaho	208
b-Le camp de regroupement de Ndokobou	210
c- Les camps de regroupement de Kinding et Nyokon carrefour.....	210
d-Les regroupements spontanés des populations : Ndokohok New-bell et Ndekalende.....	213
3- Les centres de regroupement du département du Nkam	214
a) Le regroupement des villages du canton Ndokobiakat.....	214
b) Le regroupement des villages du canton Ndoktouna	216
c) Le regroupement des villages du canton Lognanga	217
d) Le centre de regroupement des Yingui	218
C-LE ROLE DE QUELQUES ACTEURS CIVILS ET MILITAIRES DANS L'IMPLEMENTATION DES CAMPS DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET LA REACTION DES POPULATIONS	220
1-Les promoteurs français de la doctrine de la guerre révolutionnaire au Cameroun.....	220
a-Daniel Doustin et Jean Lamberton	220
b -les nouveaux "commandants locaux" à partir de 1960	222
2- La réaction des populations et la vie quotidienne des populations dans les camps de regroupement.....	225

II- LES NOUVEAUX REGROUPEMENTS PENDANT ET APRES LA DEUXIEME GUERRE D'INDEPENDANCE DU CAMEROUN : 1966-2020	230
A-L'OPERATION YABASSI-BAFANG : 1966-1976	230
1-Méthodes et moyens utilisés pour l'effectivité de l'opération Yabassi-Bafang.....	230
2-La réaction des populations suite à l'opération Yabassi-Bafang	233
B- L'OPERATION MILLES FAMILLES ET LA REPRISE DU PROJET DE COLONISATION DE LA RIVE GAUCHE DU NOUN DEPUIS L'AN 2000.....	236
1-L'opération "mille familles" : 1978-1983	236
2- la reprise du projet de colonisation de la rive gauche du Noun depuis l'an 2000.....	239
TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT AU CAMEROUN ET L'ETAT DES LIEUX DES ANCIENNES ZONES DE REGROUPEMENT JUSQU'EN 2020	240
CHAPITRE V : LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT APPLIQUEE AU CAMEROUN.....	241
I- LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITICO-STRATEGIQUE.....	241
A-LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN POLITIQUE	241
1- L'émiettement et la délocalisation du commandement traditionnel	242
2. La perturbation des réalités politiques locales.....	249
3- Le rapprochement des populations vers les centres administratifs	258
4. l'intensification des contacts entre les populations et l'administration.....	260
B- L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LE PLAN STRATEGIQUE : INSTRUMENT DE MISE EN DEROUTE DE LA REBELLION.....	264
1- Les camps de regroupement : base de stationnement des forces du maintien de l'ordre dans la lutte contre la rébellion.....	264
2- L'optimisation des techniques de lutte contre la rébellion.....	269
3) La Réorganisation et l'équipement de la milice traditionnelle	278
4) Les camps de regroupement : lieu favorable à l'expérimentation de l'action psychologique dans la lutte contre la rébellion.....	281
II- LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DE REGROUPEMENT SUR LES PLANS ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELLES.....	284
A-LES RETOMBEES SUR LE PLAN ECONOMIQUES.....	284

1-La perte des terroirs aux potentialités économiques immenses et des domiciles.....	284
2-Le développement du braconnage et l'intensification de l'exploitation forestière illégale.....	289
3- La perturbation du système agraire traditionnel.....	290
4) L'intensification des échanges dans certains regroupements.....	304
B- LES CONSEQUENCES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES.....	310
1- Les conséquences sociodémographiques	310
a- la désorganisation du système d'habitat traditionnel et l'amélioration de l'habitation.	310
b) Les conflits frontaliers et problèmes fonciers causés par les regroupements.....	318
c-Les camps de regroupement, un espace cosmopolite : Promiscuité, épidémies dépravation des mœurs, dislocation des familles et brassage des populations.	322
d) Les conséquences démographiques : le dépeuplement des villages.....	327
e) L'accentuation du phénomène de l'exode rural	328
2) Les conséquences de la politique de regroupement sur le plan culturel : la déterritorialisation des groupes ethniques.....	329
a) La perte de l'identité culturelle tribale et ethnique.....	329
b) L'acculturation et le métissage culturel.	332
c) Un 'facteur de brassage culturel embryonnaire'' à l'échelle national.....	333
d) Les replis identitaires dans la zone de Makenéné	334
e-La volonté de dépossession du patrimoine foncier des Banen	337
CHAPITRE VI LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT, ET LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DANS LES ANCIENS SITES : "UNE POLITIQUE DE DEUX POIDS DEUX MESURES".....	342
I-LE MAINTIEN DE CERTAINES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT	342
A-JUSTIFICATIONS ET MESURES INCITATIVES POUR LE MAINTIEN DES POPULATIONS DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT.....	342
1) Les arguments qui justifient le maintien des populations dans les camps de regroupement	343
2) Mesures administratives et incitatives pour le maintien des populations dans les camps de regroupement.....	346
B-L'ABANDON TOTAL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DES ACTUELS ARRONDISSEMENTS DE NDIKINIMEKI , NYOKON ET YINGUI	360

1-Les raisons qui expliquent l'attitude discriminatoire de l'administration à l'égard de la gestion des camps de regroupement chez les Banen et Nyokon	361
2) Le "maintien définitif" des Banen et Nyokon dans les camps de regroupement	363
II- LA PROBLEMATIQUE DU RETOUR DES POPULATIONS VERS LES ANCIENS SITES	369
A-LE RETOUR PARTIEL DES POPULATIONS DES CAMPS DE REGROUPEMENT DE LA SANAGA-MARITIME ET DE L'OUEST CAMEROUN DANS LES ANCIENS SITES	369
1-Le retour partiel des populations bassa vers les anciens sites	369
2-Le retour dans les anciens sites des populations regroupées dans les départements Bamiléké ...	370
B-LE PROJET DE RETOUR DES POPULATIONS BANEN ET NYOKON VERS LES ANCIENS SITES ET LES INITIATIVES ETATIQUE DE MISE EN VALEUR DU MASSIF FORESTIER DE L'EBO	378
1- Les projets et les manifestations du retour vers les terres ancestrales.....	378
a) Le cas des Lognanga	380
b) Le cas des Ndokobandalemak.....	387
c)La collectivité Ndokobaémbi et Ndobangendeng	389
d) L'opération boum.....	389
e)Le cas d'Iboti à travers le CODECAN	389
2) Les projets étatiques de mise en valeur du massif forestier de l'Ebo : catalyseur ou obstacle au projet de retour des populations sur leurs terres ancestrales	390
CONCLUSION GENERALE	399
ANNEXES.....	409
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	453